

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, G. CUMONT ET A. DE WITTE.

1894. — CINQUANTIÈME ANNÉE.



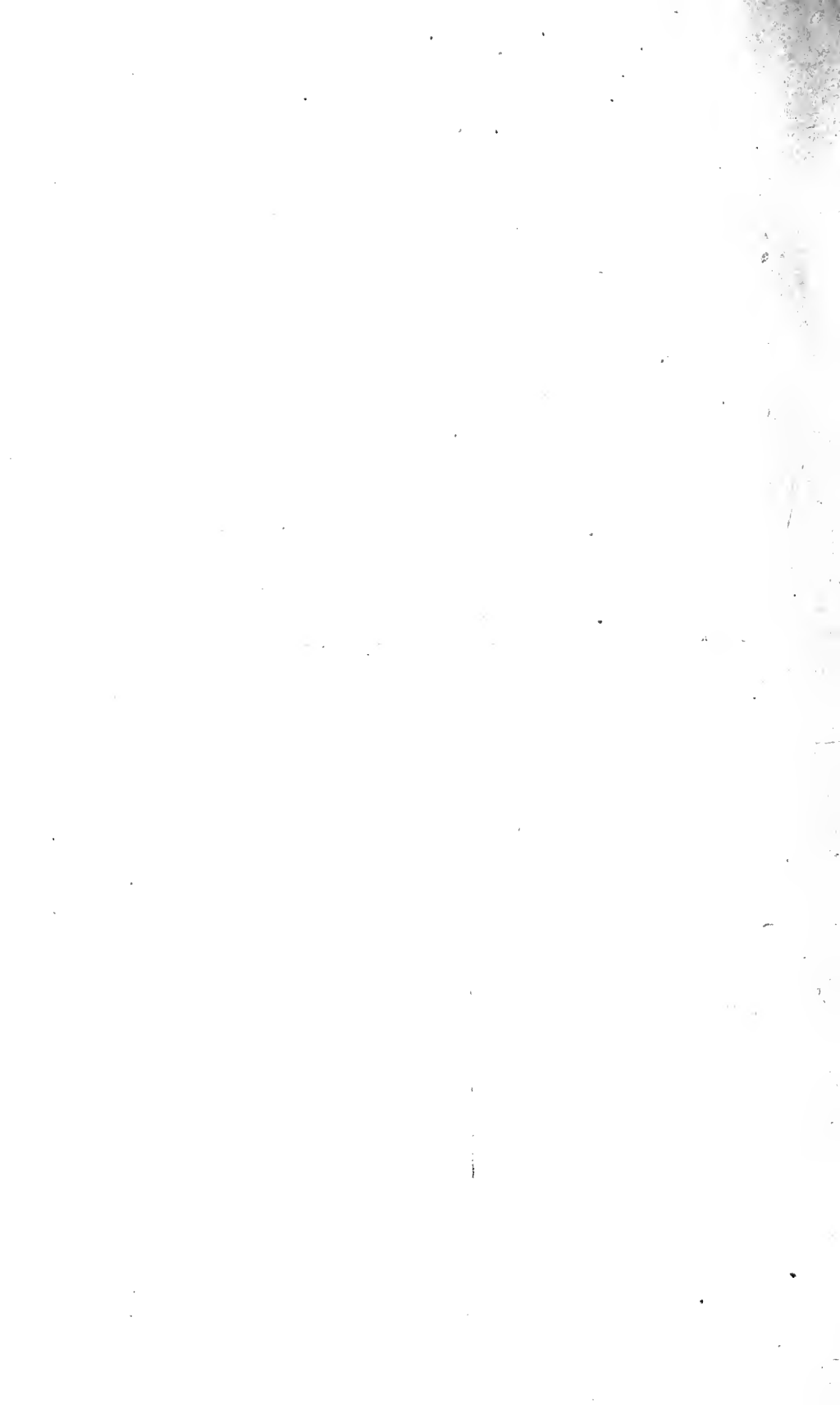
BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1894

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE.



REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, G. CUMONT ET A. DE WITTE.

1894

CINQUANTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1894

CJ
3
R4
t.50



REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

LES MONNAIES DE TRÈVES

PENDANT

LA PÉRIODE CAROLINGIENNE.

TROISIÈME ARTICLE (1).

§ XIV.

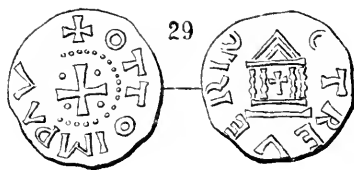
OTHON II.

Othon II devint roi de Germanie et de Lorraine en 973. Il possédait la dignité impériale en montant sur le trône. Les deniers qu'il émit sont faciles à reconnaître par suite de cette qualification.

Il fit frapper à Trèves des espèces à un type se rapprochant beaucoup de celui usité pendant la première partie du règne d'Othon I^{er}.

(1) Voir année 1893, pp. 279 et 493.

Denier.



✠ OTTO IMP AVG autour d'une croix cantonnée de quatre points.

Rev. O TREVERI autour d'un temple carolingien.

GARIEL, vol. II, p. 352, pl. LXVIII, n° 14.

DANNENBERG, p. 186. pl. XX, n° 460.

Bulletin de la Société des sciences utiles de Trèves,
1872 et 1873, p. 74.

Cette monnaie fut émise sous l'empire ou par application du diplôme ci-après.

Othon II concéda, dès la seconde année de son règne, en 974, comme Empereur de la nouvelle dynastie allemande de Franconie, un privilège de monnayage au profit de Thierry, archevêque de Trèves, « pour la frappe à Ivoi et à Longuyon », disent Lelewel (1) et Wauters (2).

Ce document, qui a été reproduit en abrégé dans Gariel (3), et que nous allons publier *in extenso* avec traduction, va nous révéler un sens un peu différent (4).

(1) LELEWEL, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. III, p. 139.

(2) WAUTERS, *Table chronologique des diplômes imprimés concernant la Belgique*, p. 390.

(3) GARIEL, vol. I, p. 50.

(4) H. BEYER, *Urkundenbuch zur Geschichte*, p. 298.

In nomine Sanctæ et indivi-
 duæ Trinitatis, Otto, di-
 vina favente clementia, Im-
 perator augustus.

Noverit omnium industria
 fidelium nostrorum præsen-
 tium ac futurorum, qualiter
 rogatu Theodorici Treviro-
 rum venerabilis archiepis-
 copi venientes Treverim
 totius Galliæ Germaniæque
 metropolim prædicto archi-
 episcopo honorabiliter sus-
 cepti sumus.

Unde placuit nobis beato
 Petro apostolorum principi
 vicarioque ejus præfato vi-
 delicet archipræsuli suisque
 successoribus in perpetuum
 per hoc imperiale decretum
 condonare percussuram pro-
 priam monetam, theloneum-
 que ejusdem monetæ, quod
 nobis debebatur in Euocio
 et Longione absque ullius
 contradictione seu inquietu-
 dine, ut possideant.

Au nom de la Sainte et
 indivisible Trinité, Othon,
 Empereur auguste, par la
 grâce de Dieu.

Que tous nos fidèles su-
 jets, présents et à venir, sa-
 chent que nous sommes
 venu à Trèves, cette métro-
 pole de toute la Gaule et de
 la Germanie, après en avoir
 été prié par Thierry, le véné-
 rable Archevêque de cette
 cité, et que nous y avons
 été accueilli très convena-
 blement par ledit Arche-
 vêque.

Par suite il nous a plu
 d'accorder par ce décret im-
 pèrial au bienheureux Pierre,
 prince des Apôtres et à son
 représentant temporel, c'est-
 à-dire au prélat susnommé,
 ainsi qu'à tous ses succes-
 seurs, le droit de frapper sa
 propre monnaie ainsi que le
 droit de percevoir les rede-
 vances du marché et du
 change de la monnaie, à
 Ivoi et à Longuyon, villes
 où l'ensemble de ces droits
 avait appartenu jusqu'alors
 à nous seul, et où nous

Et ut hoc auctoritatis nostræ præceptum firmum et inconvulsum permaneat, cartam hanc conscribi et annuli nostri impressione signari iussimus, manu propria subtûs firmavimus.

Willigisus cancellarius vice Rothberti archicappellani subscripsi.

Data VI kalend septemb, anno incarnationis DCCCC-LXXIIII indictione I, anno regni Domini Ottonis XIII, imperii VI. Actum Frankonofurt.

Aus dem Balduino litteræ putrefactæ (1).

Extrait du Cartulaire de Baudouin, archevêque de Trèves.

(1) Les mots : « litteræ putrefactæ » doivent être compris en ce sens que les diplômes étaient difficiles à lire : « aliquæ litterarum propter extraneam et ignotam scripturam earum fuerunt cum difficultate nimia exemplatæ » dit une introduction du Balduino ou Cartulaire de Baudouin, archevêque de Trèves. Cette interprétation nous a été

entendons qu'ils en jouissent désormais sans trouble ni empêchement quelconque.

Et pour que cette autorisation émanant de notre pleine puissance, reste toujours sûre et incontestable, nous avons ordonné la rédaction de ce diplôme et nous l'avons revêtu du cachet de notre sceau. Le confirmant ci-dessous par notre signature personnelle.

Écrit par le chancelier Willigisus à la place de l'Archichapelain Robert.

Fait et passé à Francfort, le 6 des calendes de septembre de l'an 974, depuis la naissance du Seigneur. Indiction I. La 13^e année du règne du roi Othon et la VI^e depuis qu'il a été proclamé Empereur.

29 août 973.

La façon dont ce diplôme a été daté nous montre qu'Othon II a été revêtu du vivant d'Othon I^{er} :

1° du titre de Roi dès 961, soit douze ans avant de monter effectivement sur le trône ;

2° du titre d'Imperator Augustus dès 967, soit cinq ans avant de succéder à son père. On peut donc dire que les deniers portant IMP AVG appartiennent presque tous à Othon II.

Cette concession, comme la précédente, intervient au profit de saint Pierre, personnifiant la cité de Trèves. L'archevêque n'est que son vicaire ou représentant sur terre.

Elle établit que, en ce qui concerne Ivoi et Longuyon, les profits de la circulation monétaire sur ces marchés avaient jusqu'alors appartenu à l'Empereur seul ; que l'empereur Othon II faisait don de ces profits à l'archevêque de Trèves, et que ce dernier avait la faculté de les percevoir avec l'aide des officiers publics, qui, jusqu'alors, n'avaient relevé que de l'Empereur.

Le tonlieu de la monnaie — *theloneum monetæ* — c'est tout à la fois le droit de percevoir une certaine redevance pour les places occupées dans les marchés et le droit de toucher cet impôt en la monnaie que le seigneur, dans l'espèce le prélat, fera circuler sur le marché. Le seigneur, qui avait ce

confirmée à Trèves même par les conservateurs des musées de cette ville, qui ne mettent pas en doute l'authenticité de ces chartes.

droit de tonlieu, jouissait donc du bénéfice du change des espèces. Il devait établir un bureau de change sur le marché pour y vendre au public les deniers qu'il avait fait fabriquer. Mais il pouvait faire forger son numéraire à Trèves, ou ailleurs, comme bon lui semblait.

Quant au type même de la monnaie, les deniers émis sont là pour nous montrer que le pouvoir épiscopal n'a vu, à l'origine, aucun intérêt à faire disparaître du numéraire le nom de l'Empereur. La *propria moneta* du prélat, à cette époque, c'était celle qu'il faisait frapper en percevant les bénéfices de l'émission. Ce n'est que plus tard qu'il comprit autrement le sens de ces mots et qu'il songea à émettre des pièces portant son nom.

Le règne d'Othon III nous fournira une démonstration surabondante de ces vérités.

Dans la période ultérieure du moyen âge, c'est-à-dire aux XII^e et XIII^e siècles, les archevêques de Trèves se sont servis de ces diplômes pour justifier leur droit de battre monnaie à leur nom et à leurs armes exclusivement. Ils les ont gardés précieusement dans ce but nouveau, sans s'occuper du sens dans lequel on en avait compris l'application à l'origine.

L'archevêque de Trèves a voulu, en outre, en obtenant cette charte des empereurs franconiens de Germanie, faire confirmer implicitement par eux les droits de monnayage qu'il tenait du roi carolingien Louis IV, et il a profité de cette con-

cession pour faire étendre son privilège sur Ivoy et sur Longuyon.

Ivoy, dont il est question, s'appelle aujourd'hui Carignan ou quelquefois Ivoy-Carignan et est un chef-lieu de canton des Ardennes, situé à dix-sept kilomètres sud-est de Sedan.

Longuyon est un chef-lieu de canton de Meurthe-et-Moselle, situé à trente-trois kilomètres nord-est de Briey.

Ce sont, comme on le voit, deux bourgs relativement éloignés de Trèves, mais qui y étaient alors rattachés commercialement et administrativement.

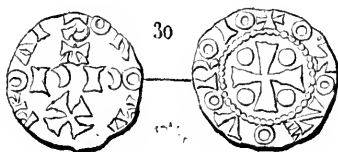
§ XV.

OTHON III.

Othon III gouverna la Germanie et la Lorraine de 983 à 996 avec le seul titre de roi de Germanie. De 996 à 1002, il cumula, avec cette dénomination, la qualification impériale.

C'est à ce prince que l'on doit attribuer le denier suivant, dont le classement peut, de prime abord, paraître assez délicat.

Denier



ODDO en légende horizontale, RE — X en légende verticale. L'X est placé au-dessous de ODDO, de telle sorte que ce type central représente une croix. Légende circulaire disposée dans les cantons de la croix : IM — PR — AT — OR.

Rev. ✱ °T°NE°V°R°I° entourant une croix cantonnée de quatre points.

CAPPE, *Die Münzen der deutschen Kaiser und Könige des Mittelalters*, p. 39, n° 162, pl. XVII, n° 277.

Bulletin de la Société des sciences utiles de Trèves, 1856, p. 43.

Ainsi que l'a judicieusement remarqué M. de Witte, dans son travail sur les deniers à la légende BRVOCSELLA (1), le type de l'inscription cruciforme dans le champ de la monnaie paraît avoir pris naissance dans l'empire d'Allemagne sous le roi Othon III, et s'est répandu peu à peu. Notre denier a été émis dans ce style. Il a précédé de peu de temps les pièces portant BRVOCSELLA et NIVIELLA, qui doivent avoir été frappées entre les années 1000 et 1041, et dont l'aspect se rapproche presque si complètement de celui de notre denier. Son type le différencie assez nettement des deniers antérieurs d'Othon I et d'Othon II, pour qu'il soit impossible de les classer à ces princes. Il se rapproche beaucoup plus de l'apparence des espèces du commencement du moyen âge.

(1) *Mémoires du Congrès international de numismatique de Bruxelles de 1891*, pp. 337 et 339.

On ne peut pas invoquer contre cette attribution les concessions monétaires faites par les rois de Germanie au profit des archevêques de Trèves. Ces privilèges avaient, à cette époque, une utilité exclusivement fiscale pour ces prélats.

Nous avons vu qu'après l'octroi du diplôme de Louis IV, l'Enfant, les espèces avaient continué de porter le nom du roi régnant. Les deniers que nous étudions maintenant démontrent que cette situation s'est continuée sous les trois Othon, parce que, d'après les chartes mêmes, c'était l'intérêt des archevêques et des abbés de Trèves d'agir ainsi.

Nous en avons une nouvelle preuve dans le diplôme suivant qui concerne le monnayage de l'abbaye de Saint-Maximin, le principal monastère de Trèves.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Otto, Dei gratia Romanorum Imperator augustus.

Si locis divino cultui mancipatis alicujus honoris et augmentacionis supplementum præbuerimus, divinitus nos remunerari procul dubio credimus. Quapropter omnium sanctæ Dei ecclesiæ fidelium præsentium ac futurorum solers

Au nom de la Trinité Sainte et indivisible, Othon, par la grâce de Dieu, Empereur auguste des Romains.

Nous croyons fermement que Dieu nous récompensera, si nous augmentons les honneurs et les droits des établissements consacrés au service divin.

Dans ce but, nous portons à la connaissance de tous les fidèles présents et futurs de

comperiat sagacitas, quomodo nos obremedium animæ nostræ et parentum nostrorum Ofcrado reverendo abbati de Sancto Maximino suisque successoribus largitum sumus, concessimus et perdonavimus jus, potestatem securamque licentiam mercatum et monetam construendi faciendi ac per omnes semper ebdomadas in feria quinta tenendi tali legitimæ stabilitatis ordine ut idem abbas tam ipse quam et sui successores in sua liberali potestate teneat, regat et perpetualiter habeat idem mercatum cum moneta et theloneo ac totius rei publicæ functione ac dispositione, in quadam villa Billiche dicta ad abbatiam Sancti Maximini pertinente, in pago quoque Muselgowi et in comitatu Becellini comitis sita.

la Sainte Église de Dieu, que, pour le salut de notre âme et de celles de nos parents, nous avons donné, accordé et concédé à Ofcrade, l'éminent abbé de Saint-Maximin, ainsi qu'à ses successeurs, le droit, le pouvoir et l'autorisation absolue de fonder et d'établir un établissement monétaire et un marché public, qui continuera à se tenir régulièrement le cinquième jour de chaque semaine, dans un bourg appelé Billiche, appartenant à l'abbaye de Saint-Maximin et situé dans le canton de Muselgowe (Methingowe), faisant partie de la circonscription administrative du comte Becelin. Cette concession régulière a pour but de permettre audit abbé et à ses successeurs d'être pleinement possesseurs dudit marché ainsi que du droit d'y faire circuler leur monnaie, de percevoir toutes redevances y afférentes et d'avoir la libre disposition et jouis-

Proinde volumus et imperialiter edicimus, ut homines præsentis futurique omnes prædictum mercatum usitantes cum omni pace illic eant et redeant, comparent et quidquid illis placuerit, sicut in aliis publicis mercatis vendant, nostra omniumque nostrorum succedentium contradictione remota.

Quicumque autem hujus nostræ auctoritatis concessionis et potestativæ perdonationis contradictor et violator in aliqua re exstiterit, sciat se componere nostrum bannum ita sicut ille qui mercato Mogoncie, Colonie et Treveris confracto et condemnato damnatus fuerit (1).

Et ut hæc nostra imperialis donatio stabilis permaneat, hanc paginam inde conscriptam manu propria

sance de toute l'organisation administrative.

Par suite nous voulons et entendons formellement que tous nos sujets présents et futurs fréquentant ce marché, y aillent et viennent librement, y achètent et vendent tout ce qui leur plaira comme dans les autres marchés publics, sans que ni nous, ni nos successeurs puissions y apporter le moindre empêchement.

Quiconque s'opposera en quoi que ce soit au libre exercice de cette concession de notre autorité souveraine sera tenu de payer l'amende royale, comme celui qui aurait été condamné pour avoir troublé les marchés de Mayence, de Cologne, ou de Trèves, ou contrevenu à leurs règlements (1).

Pour que ces privilèges impériaux ne souffrent jamais aucune difficulté, nous avons ordonné de revêtir de

(1) Le bannum ou amende royale était, en France, sous les Carolingiens, de 60 sous et, probablement, de même valeur en Germanie.

corroborantes sigillare præcepimus.

Signum Domini Ottonis invicti.

Actum in Ingelheim curia. Anno regni Domini Ottonis tercii VIII. In Dei nomine feliciter. Amen (1).

notre sceau ce diplôme que nous avons signé de notre main.

Sceau du roi Othon invincible.

Fait heureusement avec la protection divine, à Ingelheim, la 8^e année du règne du roi Othon III. — An 992.

Extrait du *Grosse Maximiner Diplomatar*, à Berlin.

Othon III accorde ainsi, en 992, à l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves, le droit de tenir un marché public à Wasserbillig, le cinquième jour, soit le vendredi, de chaque semaine, et de frapper ou, plutôt, d'émettre le numéraire nécessaire aux transactions de ce marché (2).

Le bourg de Billiche, qui s'appelle actuellement Wasserbillig, appartenait à l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves et faisait partie du Pagus Muselgowe, qui doit être identifié avec le Pagus Methingowe, cité par M. Longnon. Cette contrée fait partie du Grand-Duché de Luxembourg et répond à peu près à la partie est du Luxembourg actuel. Wasserbilig est à quinze kilomètres sud-ouest de Trèves.

(1) H. BEYER, *Urkundenbuch*, p. 320, n° 263.

(2) Il est assez curieux de constater que ce marché n'a été supprimé que depuis dix années environ, et que les habitants âgés du pays se réunissent encore ce jour-là sur la place publique.

Les monnaies sortant de l'atelier de Trèves et portant le nom de cette ville avaient donc une circulation relativement étendue, puisqu'elles étaient émises à Wasserbillig, à Ivoy-Carignan et à Longuyon, c'est-à-dire dans un pays représenté aujourd'hui par la circonscription de Trèves, une partie du Grand-Duché du Luxembourg, le haut du département de Meurthe-et-Moselle et l'est du département des Ardennes.

Les trois diplômes que nous venons de publier montrent que les empereurs ou rois de la période carolingienne, en accordant des privilèges monétaires, faisaient, avant tout, cadeau à l'évêque ou aux autorités ecclésiastiques du produit de l'impôt et des bénéfices résultant de la frappe des espèces : ces bénéfices devaient être d'autant plus grands que la création de marchés publics augmentait la circulation monétaire. Cet impôt et ces bénéfices se percevaient à l'aide des officiers préposés à la frappe de la monnaie et à l'émission des espèces : c'est pour cela que les chartes mentionnent que l'empereur a cédé ses agents — *cum fiscalibus hominibus—cum functione ac dispositione totius rei publicæ.* — Ainsi, le prélat a toute facilité et latitude pour percevoir l'impôt à la place du Roi.

Mais ces concessions n'ont nullement pour but, à cette époque, de faire frapper par les prélats ou abbés des espèces spéciales à leur nom. C'est une idée qui ne viendra que plus tard, quand la féodalité se constituera davantage.

De l'an 900 à l'an 1000, les prélats, qui ne voient dans les concessions qu'ils obtiennent qu'une source de profits, font frapper, par les officiers monétaires, le numéraire au nom de l'Empereur ou Roi régnant. L'émission sous cette forme assure à leurs espèces une circulation d'autant plus facile et plus étendue dans les marchés et dans les relations commerciales.

Du reste, une charte, accordant encore un privilège monétaire et consentie par Othon II, en 992, à l'abbaye d'Echternach, s'exprime ainsi :

« *Monetam in qua nummi probabiles sicut in aliis locis regis potestati subditis percutiantur.* »

Les expressions employées montrent que les espèces, frappées à la suite de ces concessions, devaient être, dans une certaine mesure, semblables à celles circulant dans les autres endroits soumis au pouvoir d'Othon.

Quelque nombreuses et quelque répétées que soient ces chartes de privilèges, les prélats, évêques ou abbés les comprennent dans le même sens.

Par extension un siècle après, seulement, les seigneurs ecclésiastiques ou laïques concessionnaires se prévaudront de ces mêmes chartes pour frapper monnaie en leur propre nom.

L'étude que nous venons de faire et les documents que nous avons publiés établissent que ces diplômes, à leur origine, n'ont nullement eu pour

résultat de faire cesser la frappe des monnaies au nom de l'Empereur ou du Roi.

L'intérêt personnel pécuniaire du seigneur ecclésiastique lui commandait, au contraire, d'émettre les espèces au nom du suzerain, pour les faire concorder avec les monnaies circulant sur les différents marchés publics.

La *moneta* qui était concédée, c'était en même temps l'endroit où était frappée la monnaie, et aussi une sorte de *bureau de change*, établi dans les marchés, et où le prélat ou l'abbé faisait écouler les espèces frappées à Trèves, en recueillant seul les profits de l'émission et de la circulation.

Quant aux endroits où ces monnaies pouvaient être livrées au public, ils devenaient de plus en plus nombreux. C'était là justement le but, le cadeau résultant des trois diplômes successifs reproduits ci-dessus.

Il ne faudra plus chercher la création de monnaies à type nettement féodal au lendemain de la date d'un diplôme carolingien. En cette matière, comme en beaucoup d'autres, les empiètements successifs des seigneurs féodaux ont toujours été en augmentant et ont mis de cent à deux cents ans à produire tout leur effet.

On doit remarquer, enfin, que, malgré ce diplôme qui lui accorde les droits monétaires, l'abbé de Saint-Maximin, de Trèves, n'a jamais, ni à cette époque, ni plus tard, émis de monnaies à son nom, ni cherché à se servir de cette charte

pour frapper personnellement des espèces quelconques.

L'archevêque de Trèves seul a imaginé d'user des trois diplômes que nous avons cités, pour légitimer plus tard, vis-à-vis de l'Empire, le droit qu'il a exercé d'émettre les espèces au nom seul des prélats.

§ XVI.

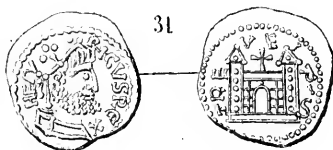
HENRI II, LE SAINT.

Henri II, le Saint, succéda à Othon III, comme empereur d'Allemagne et roi de Lorraine. Il régna de 1002 à 1024 et fut le suzerain de Trèves pendant cette période.

Les espèces frappées à Trèves, pendant son règne se composent :

1° de deniers émis entre 1002 et 1016 et portant le nom seul du Roi et de la cité, sans apposition de nom d'évêque ou d'insignes féodaux.

Denier.



HEIN — RICVS REX autour du profil royal, barbu et lauré, tourné à droite.

Rev. TRE — VE -- RIS autour d'une porte de ville.

Poids : 1 gr. 14 cent. — Ma collection.

Poids : 1 gr. 02 cent. — Cabinet des médailles de Berlin.

DANNENBERG, p. 187, pl. XX, n° 462.

Le portail figuré au revers représente la Porta Nigra l'un des édifices romains, le plus important, et le mieux conservé de Trèves.

Friedlander a publié deux variantes de ce denier, une notamment portant au revers TREVEI au lieu de TREVERIS (1)

Koehne a proposé d'attribuer ces pièces à Henri I. Nous repoussons cette attribution, parce qu'il n'a été frappé à Trèves d'espèces avec la tête du Roi, ni au cours de la période qui a précédé, ni au cours de celle qui a suivi le règne d'Henri I, et que, d'autre part, Henri I n'a émis ni à Metz, ni à Verdun, ni en d'autres villes, de numéraire portant son profil. Les deniers de Henri II, portant l'effigie du prince, sont plutôt les prototypes des monnaies à buste royal frappées à Trèves par son successeur immédiat Conrad II.

Cappe, d'un autre côté, émet l'opinion que ces pièces sont peut-être de Henri III. Ce dernier prince a régné de 1039 à 1056. Or, pendant cette période, Poppon et Eberhardt, successivement archevêques de Trèves, ont apposé leur nom d'une façon continue sur les espèces de cette ville.

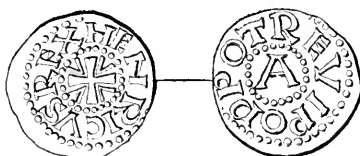
(1) FRIEDLANDER, *Numismata inedita*. Berlin, 1840, p. 40, n°s 2 et 3

La monnaie que nous publions ne peut dès lors appartenir qu'à Henri II, conformément du reste à l'opinion de M. Dannenberg.

2° de deniers en partie royaux, en partie féodaux, c'est-à-dire portant à l'avvers le nom du Roi et au revers le nom de l'archevêque Poppon.

Denier.

32



HENRICVSREX autour d'une croix cantonnée de quatre Λ .

Rev. POPPOTREVI autour de la lettre A, initiale de la dignité : Archiepiscopus.

Poids : 74 cent. — Ma collection.

DANNENBERG, p. 189, pl. XX, n° 406.

En 1016, c'est-à-dire quatorze ans après que Henri II eût commencé à régner, l'archevêque de Trèves, Poppon (1016-1047), profitant largement de la concession monétaire de Louis IV et d'Othon II, inscrivit son nom POPPO sur la monnaie, concurremment avec celui de l'empereur Henri II.

§ XVII.

CONRAD II, LE SALIQUE.

Conrad II, le Salique, devint Roi de Germanie

après la mort de Henri II et fut proclamé empereur en 1027.

Les espèces frappées à Trèves pendant son règne se composent de deniers portant à l'avvers le nom de l'Empereur et, au revers, le nom de l'Archevêque.

33



✠ CHVONRADVS IMP autour du buste couronné de l'empereur barbu.

Rev. ✠ POPPO ARCHIEPS entourant une croix cantonnée des quatre sigles : ✠, P, A, X.

DANNENBERG, p. 189, pl. XX, n° 467.

Ces pièces rappellent l'avvers du premier denier de Henri II et la légende du revers du second denier du même prince.

Pendant le règne de Conrad II, l'église arrive en Allemagne à l'apogée de l'autorité temporelle (1). Poppon, l'archevêque de Trèves, est chargé de la régence du duché de Souabe, durant la minorité du jeune duc, Ernest II, son neveu, et il gouverne par suite des Vosges aux rives du Lech. Ce prélat devint tellement puissant, que,

(1) *L'Empire germanique et l'Église au moyen âge*, par ZELLER, pp. 4, 6 et 65

pour se débarrasser de lui pendant quelque temps, l'Empereur le fit condamner par le Pape à effectuer un pèlerinage à Jérusalem. On ignore si ce voyage fut réalisé.

Cette puissance temporelle excessive de Poppon explique comment cet Archevêque a, le premier à Trèves, supprimé complètement de ses espèces le nom de l'Empereur, son suzerain.

Conrad II régna jusqu'en 1039. Poppon lui survécut. Il se crut assez puissant, sous Henri III, le Noir, successeur de Conrad II, pour faire disparaître d'une façon définitive sur les monnaies de Trèves la dénomination impériale.

C'est donc probablement à partir de la fin du règne de Conrad II, c'est-à-dire de 1039 à 1046, qu'il faut placer l'émission des deniers portant d'un côté POPPO ARCHI et de l'autre la représentation de la Porta Nigra, l'édifice national caractéristique de Trèves (1).

Cette dernière pièce est exclusivement féodale et ne fait plus partie de la série des monnaies étudiées ici.

§ XVIII.

Nous croyons que c'est la première fois qu'il a été possible de réunir trente-cinq monnaies différentes d'un seul atelier monétaire carolingien

(1) Catalogue de la collection Charles Robert, n° 1870. — DANNENBERG, p. 190, pl. XX, n° 468.

du Nord. L'utilité de travaux de cette nature est démontrée par le résultat obtenu.

Nous sommes arrivé à dater, pour ainsi dire, presque toutes les monnaies de Trèves qui, comme on l'a vu, se sont succédé sans interruption aucune, jusqu'au monnayage féodal des archevêques, sauf en ce qui concerne le règne de Henri I. La désignation diplomatique particulière et presque toujours différente du souverain, qui a régné sur cette cité, et qui les a émises, a facilité notre tâche.

Ce travail a eu, en outre, pour résultat de démontrer que, pendant la période carolingienne, le type de la monnaie a presque constamment subi quelques petites modifications à chaque changement de règne. Cela est hors de doute pour Trèves, parce que les dénominations des souverains régnants y ont constamment varié. Mais cette constatation doit produire dorénavant des résultats importants et féconds pour assurer, entre les divers Empereurs et Rois de la race de Charlemagne, le classement des monnaies carolingiennes émises par les cités à des types variés.

Les espèces de Trèves vont offrir dorénavant cet intérêt capital en numismatique, qu'elles permettront d'affirmer l'époque d'enfouissement des trouvailles où elles se rencontreront, et de dater, par là même, les autres monnaies auxquelles elles seront jointes.

Notre étude établit, en outre, que les monnaies carolingiennes ne peuvent être attribuées avec

quelque certitude, qu'à la condition d'étudier spécialement pour chaque ville sa situation *politique, historique et géographique*.

Les cartes relatives à chaque partage carolingien doivent être dressées et étudiées. Elles doivent contenir les noms des ateliers dont on possède des espèces et répartir exactement ces ateliers entre les contrées dévolues à chaque prince.

Les diplômes doivent être joints à l'étude du monnayage de chaque ville et être traduits complètement de manière à faire ressortir les conséquences numismatiques qui en résultent.

Plus tard, avec le faisceau de ces monographies, de ces cartes, et en tenant compte aussi bien des concessions de privilèges monétaires que des dates des monnaies, établies au moyen des époques d'enfouissement des trouvailles, on arrivera à fixer, d'une façon définitive, le classement des monnaies carolingiennes par noms d'Empereurs et de Rois.

P. BORDEAUX.

RECHERCHES NUMISMATIQUES.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

PLANCHE I.

I

GROS A LA COURONNE DE JEAN DE LUXEMBOURG,
COMTE DE LIGNY.

Le temple tournois surmonté d'une couronne ;
TVRONVS × CIVIS. Le tout dans une bordure
de douze fleurs de lis.

Rev. Croix brève et pattée. Légende intérieure :
✧ DE LIRE I · COMES. Une sorte de petit
cornet devant la lettre I.

La légende extérieure est celle des gros tournois
ordinaires.

Ancienne collection Delattre, à Cambrai.
Pl. I, n° 1.

Le prototype du gros tournois à la couronne a
été émis par le roi de France Jean le Bon. L'or-
donnance du 14 avril 1361 décrète que ces gros :
« auront cours pour 12 d. parisis la pièce, qui
» seront à 12 d. de loy A. R., et de 7 s. de poids (2)

(1) Voir *Revue belge*, 1890, pp. 270-287.

(2) 84 pièces.

» au marc » (1). Leur fabrication prit fin le 20 mai 1362.

La légende du gros de Ligny — pièce dont nous devons la connaissance à l'obligeance de M. Maxe-Werly — peut se lire : *Comes de Linei*, ou plus probablement : *I. Comes de Line*, pour : *Iohannes comes de Linei*.

Nous croyons donc pouvoir donner cette rare monnaie au comte Jean de Luxembourg, mort en 1364, dont on connaît déjà, au titre de comte de Ligny, un écu d'or au Saint Pierre (2), copié des Pieters brabançons de Jeanne et de Wenceslas.

II

DOUBLE GROS BOTDRAGER FRAPPÉ A BÜDERICH PAR LE COMTE DE CLÈVES ADOLPHE III.

Dans un précédent article nous avons fait connaître trois variétés du rare botdrager forgé à Clèves par Adolphe III de la Marck (1368-1394) (3). Grâce à notre excellent confrère M. Roest, il nous est donné de publier aujourd'hui un nouveau double gros, au même type, du comte Adolphe de Clèves, émis cette fois à Büderich. En voici la description :

ADOLPHVS... GRAT... .ENSIS. Dans un

(1) DE SAULCY, *Histoire monétaire de Jean le Bon*, p. 126, pl. VI, n° 98.

(2) POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, pl. CLX, n° 17.

(3) *Revue belge de numismatique*, année 1891, pp. 223-231.

entourage de treize arcs de cercle, un lion assis, la tête couverte du heaume des de la Marck.

Rev. . . . ENOIC VI : VENIT : IN : N DO. Légende intérieure : ✠ MONETA : BODERIEŒSI. Au centre, une croix feuillue.

Double gros.

Collection Roest, à Leyde.

Pl. I, n° 2.

Büderich, sur le Rhin, est une petite ville qui faisait autrefois partie du comté de Clèves. Elle appartient aujourd'hui à la Prusse rhénane, régence de Düsseldorf, cercle de Mörs, et compte environ 3,000 habitants. Le n° 6834 du catalogue Garthe mentionne un gros tournois : MONETA : BVDE qui y aurait été battu par le comte Jean (1347-1368), prédécesseur immédiat d'Adolphe de la Marck.

III

QUART DE GROS DE PHILIPPE LE BEAU POUR LA HOLLANDE.

Ecu à cinq quartiers sous une couronne : ✠ PHS
✠ TRCI ✠ D ✠ TVS ✠ COM ✠ hO ✠.

Rev. Croix ornée, coupant la légende. Une rosace, marque de l'atelier de Dordrecht, au centre : PhE — ? SV — ✠ IN ✠ — NOB.

Quart de gros.

Collection de Witte.

Pl. I, n° 3.

Variété intéressante par la légende du revers

et aussi par la forme de la croix; voyez la pièce reproduite par van der Chijs, planche XXIII, n° 42, des *Munten der voormalige graafschappen Holland en Zeeland*.

IV

DENIER DE CUIVRE DES ÉTATS DU TOURNAISIS.

Buste couronné de Philippe II à droite : $\text{P} \text{H} \text{S} \cdot$
 $\text{OG} \cdot \text{HISP} \text{z} \text{ REX} \cdot \text{D} \cdot \text{TOR}$.

Rev. Écu couronné. PACE ET IVSTITIA.

Cuivre.

Collection du V^e B. de Jonghe.

Pl. I, n° 4.

Les États du Tournaisis frappèrent monnaie à la légende PACE ET IVSTITIA du 20 octobre 1578 au 16 décembre 1581 (1).

Le compte du maître de la Monnaie, Simon de Malines, porte :

.
Ledit maistre a encores faict forger et monnoyer en deniers de cuyvre de 11^e IIII pieches en taille au marcque poix de Troie, aians cours pour deux mytes monnoyes de Flandre ou trois mytes de Brabant, la quantite de 11^e LXXXVI marques IIII onsses; scissale II marques IIII onsses, pour la boitte III^e XXXVI pieches, scissales rabbatues rest net 11^e LXXXIII marques (2).....

(1) A. DE WITTE, *Numismatique des États du Hainaut et des États du Tournaisis*.

(2) *Archives générales du royaume. Acquits de la Chambre des Comptes, à Lille, n° 1613.*

C'est-à-dire qu'il fut fabriqué environ 57,936 de ces deniers de 2 mites de Flandre. C'est la plus petite monnaie qu'aient frappée les États. On ne la connaît d'ailleurs que pour le Tournaisis. Des exemplaires en existent aux musées de Tournai et de Valenciennes.

V

BILLON D'ARGENT DUR D'ALBERT ET ISABELLE,
FORGÉ A LUXEMBOURG.

Croix fleuronée : ✠ ALBERTVS ET ELISABET D GR.

Rev. Écu couronné accosté de la date 16-16 : ·
ARC ··· AVST DVC BVR ··· LVX.

Billon.

Cabinet de l'État belge (1).

Pl. I, n° 5.

Du 18 février 1616 au 25 décembre 1617, l'atelier de Luxembourg fournit des pièces de 48, 24, 12, 6, 3, 1 et 1/2 stuyvers, ainsi que des oortkens d'argentdur ou liards d'argent.

Nous n'avons à nous occuper que de ces deux dernières monnaies.

D'après le compte des maîtres Adriaen Franssen et François Adriaenssen son fils, il fut livré à la circulation 4,120 demi sols de 246 au marc et de 2 deniers 15 grammes en aloi, et 1,420 liards

(1) Catalogue Maillet, n° 1729. La pièce y est indiquée comme liard d'argent.

d'argent de 343 au marc et d'un denier 18 grains en aloi (1).

Les demi-sols pesaient donc 0.955 et les liards d'argent environ 0.70. Or, la monnaie que nous venons de décrire pèse 0.84. Elle est cependant au type des liards : les demi-sols dans les autres provinces belges ont les armes en plein champ et une tout autre croix au revers. Faut-il attribuer l'excès de poids à une négligence de fabrication? Le type des demi-sols n'était-il pas le même à Luxembourg que dans les autres ateliers monétaires des Pays-Bas espagnols? Ce sont là des questions que nos confrères luxembourgeois résoudreont, sans doute, mieux que nous.

VI

JETONS AYANT COURS COMME MONNAIE.

Tous les numismates connaissent les jetons frappés à Anvers, en 1666, à l'effigie de Charles II enfant, au titre de duc de Brabant, et au revers du Phénix renaissant de ses cendres sous l'heureuse influence d'un soleil levant (2).

Le *Manuscrit de Denis Waterloos*, conservé à la bibliothèque royale, et le *Registre aux affaires des Monnaies*, archives générales du royaume, chambre des comptes, n° 580, nous apprennent que ces

(1) *Archives générales du royaume. Chambre des Comptes*, reg. n° 18096.

(2) VAN LOON, édit. franç., t. II, p. 514. — DUGNOLLE, nos 4219-4221.

pièces eurent cours comme monnaie. Elles furent distribuées au peuple, à Bruxelles, par le marquis de Castel Rodrigo, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, le 25 février 1666, à l'occasion de l'inauguration du roi Charles II, en qualité de duc de Brabant.

Il en fut frappé 276 en or, à 22 carats d'aloi, d'une valeur coursable de 34 sous, et 3,510 en argent, à 11 deniers 8 grains de fin, celles-ci de trois modules différents. Les grandes, au nombre de 1,125, valaient chacune 10 sous; les moyennes — 1,035, — chacune 6 1/2 sous; les petites — 1,350 — chacune 3 1/2 sous. On employa en tout pour cette fabrication 50 marcs d'argent, estimés 1,123 florins 2 1/2 sous.

Les jetons d'or sont encore à retrouver, ils sont bien certainement du module des plus petits des jetons d'argent.

Il existe des jetons d'inauguration au même type pour la Flandre, frappés aussi à l'atelier d'Anvers, et dont un exemplaire, en or, existe dans la collection de notre ami et confrère M. Van Dijk van Matenesse, bourgmestre de Schiedam (1).

(1) DUGNOLLE, nos 4222, 4223 et 4224. Le jeton d'or est identique au jeton d'argent, décrit sous le n° 4224. Le cabinet de l'État, à Bruxelles, possède un exemplaire en vermeil du plus petit des jetons d'argent pour le Brabant.

Au sujet des jetons courant comme monnaie, voy. PINCHART, *Compte des jetons fabriqués pour être jetés au peuple lors des joyeuses entrées de Philippe II, en 1549. Revue belge*, t. XVI, pp. 305-306.

VII.

MÉMOIRE DÉCHOIT DE BOIRE.

Nous terminerons par un jeton qui est de bon conseil.

Écu écartelé de France-Dauphiné MEMORE
 * DE * COI * DE * BOIRE *

Rev. Croix feuillue : * * MEMORE * DE *
 BOIRE *

Cuivre jaune.

Collection de Witte.

Pl. I, n° 6.

Mémoire déchoit de boire se rapproche fort du
 dicton flamand

Drinken doet de zinnen zinken.

Ne buvons donc pas... si nous voulons garder
 le souvenir, cette dernière jouissance de ceux qui
 ont longtemps vécu.

ALPHONSE DE WITTE.

Bruxelles, Août 1893.

L'OEUVRE

DU

MÉDAILLEUR NICOLAS BRIOT

EN CE QUI CONCERNE LES JETONS.

(Suite.) (1)PLANCHE II.

Il n'a encore été retrouvé, que nous sachions, aucun document concernant les jetons des différentes villes de France, de la fourniture desquels Nicolas Briot semble avoir songé à se faire une spécialité.

Et, cependant, il est constant qu'à l'époque où on le trouvait s'ingéniant à prendre une part des plus actives à la production des jetons banaux à Paris, ce qui nous reporte à 1608, on le voyait émettre également, marqués le plus souvent de son monogramme, des jetons semi-royaux aux armes et au nom de Paris, de Metz, de Rouen, d'Orléans, et même de Nevers, nonobstant les réserves que semblait devoir commander la situation politique de cette dernière ville, dont la

(1) Voir la *Revue belge de numismatique*, année 1893, pp. 175 et 488.

réunion à la couronne de France n'était pas encore un fait accompli.

Tous ces jetons, d'une catégorie spéciale, ont été composés d'après un même système de combinaison de types, qui consistait à placer, sur le côté opposé aux armes de la ville, le nom et les armes du roi, celles-ci représentées tantôt par l'écu de France, simplement, tantôt par les écus accolés de France et de Navarre.

En dehors de ce qui concerne Amiens, et qui est chose tout à fait à part, comme nous le démontrerons plus loin, la frappe de ces jetons municipaux ou pseudo-municipaux n'eut que peu de durée; après 1608, année de leur apparition, à peine en connaît-on deux émis à d'autres dates, l'un de 1610, pour Metz, et l'autre de 1611, pour Paris.

Nous dirons tout de suite ici ce qui doit faire douter que l'on soit en présence de jetons exécutés sur la commande des villes qu'ils concernent. C'est, d'une part, l'émission pour les cinq villes simultanément, au même millésime, ainsi que d'après une même règle d'uniformité quant aux types, ce qui, pour le dernier point, ne pouvait qu'être en désaccord formel avec les habitudes dont était coutumière chaque ville en particulier. Il n'en était aucune, en effet, dont le corps municipal n'eût été pourvu plus anciennement de jetons composés d'après des précédents tout différents des nouveautés que Briot tentait d'introduire : de

jetons très variés, surtout, d'une ville à une autre. Ce qui, d'autre part, n'est pas moins à considérer, c'est que, des cinq villes que nous citons, on en compte jusqu'à trois, Paris, Rouen et Orléans, qui se sont fait frapper, à la date de 1608, c'est-à-dire à la même date que ceux de Briot, leurs jetons propres, conformes aux usages établis chez elles, et en dehors, absolument, des jetons gravés par le tailleur général, qui semblent être toujours demeurés, il faut bien le dire, privés de tout caractère officiel.

Briot n'avait pas compris Amiens au nombre des villes sur lesquelles avaient porté ses essais. Cela n'empêche pas que la municipalité d'Amiens soit la seule, à notre connaissance, qui lui ait confié le soin de la gravure d'un de ses jetons, et peut-être même de plusieurs. Nous ne pensons pas que l'on puisse expliquer autrement l'existence de certaines pièces, aux insignes de la capitale picarde, présentant tous les caractères du travail de Briot, et dont il sera question plus loin.

Le simple exposé qui précède nous permettra de donner place ci-dessous, sans autres explications préliminaires, à la description des jetons de villes composant la petite série que nous avons dû leur ménager dans l'œuvre de Briot.

66^{bis}. HENRICVS · IIII · FRAN — CORVM ·
· ET · NAVA · REX. Le type des deux écus de France et de Navarre, comme nous l'avons décrit au règne de Henri IV, sous le n° 1 de ce mémoire.

Rev. LVTETIA · PARISIORVM. Les armes de la ville de Paris, dans un écu en cartouche, entouré d'une couronne que forment deux branches de laurier. A l'exergue, sous un trait, la signature de Briot, composée des lettres N et B, en monogramme, coupant la date : 16—08.

M. 1.

Pl. II, fig. 32.

Dans les armes de Paris telles que Briot les a figurées, « le vaisseau, à un seul mât, affecte la forme antique. » Cette remarque est de d'Affry de la Monnoye. Le véritable jeton de la ville, pour cette année 1608, se trouve dans le somptueux recueil du même auteur (1). On y voit, d'un côté, les armes de la ville de Paris, et de l'autre côté, l'image en pied de Henri IV; légendes : PERRVMPE · PROCELLAS, — IMPERIIS · SECURA · MEIS.

67. HENRICUS · IIII · , *etc.* Le droit est le même qu'au n° 66^{bis}.

Rev. CIVITAS · ROTH — OMAGENSIS. Les armes de Rouen dans un écu en cartouche entouré d'une couronne de laurier. A l'exergue, sous un trait, et coupant la date 16—08, la signature de Briot, comme au n° 66.

M. 1.

Pl. II, fig. 38.

On remarque avec quelle grâce et quel naturel Briot a su représenter l'agneau pascal figurant dans les armoiries de Rouen.

(1) *Les jetons de l'Échevinage parisien*, p. 24.

D'après un souvenir, d'ailleurs assez fugitif, qui nous est resté, il existerait un jeton avec les armes de Rouen, et de la façon de Briot, sur l'autre côté duquel serait l'écu de France, simplement, avec la légende HENRICVS · IIII ·, *etc.*, comme nous le verrons bientôt pour les jetons aux armes d'Orléans. A défaut de mieux, nous devons nous borner à cette mention.

Le jeton officiel de Rouen, à la date de 1608, nous montre, au revers des armes de la ville, CIVITAS · ROTHOMAGENSIS, le roi Henri IV qui tend la main à une femme représentant la province de Normandie encore tout affligée de misère : DA · MISERÆ · NEVSTRIÆ · DEXTRAM. Assurément, ce jeton parlait mieux et en disai plus que celui de Briot, sorte de lieu commun.

68. HENRICVS · IIII · FRANCORVM · ET · NAVA · REX. Les armes de France dans un écu en cartouche entouré de deux branches de laurier disposées en couronne.

Rev. CIVITAS · AVRELIANENSIS. Les armes d'Orléans, avec les ornements que nous avons vus ci-dessus pour Paris et Rouen, et dont Briot s'est fait comme une règle pour tous les blasons de villes qu'il a représentés sur ses jetons, ce que nous croirons pouvoir nous dispenser de répéter désormais. La légende est suivie de la signature NB, en monogramme. A l'exergue, sous un trait : 1608.

69. HENRICVS · IIII ·, *etc.* Les deux écus, comme au n° 66^{bis}.

Rev. CIVITAS · AVRELIANENSIS. Les armes d'Orléans. Le coin ne diffère de celui du n° 68 qu'en ce que la signature en monogramme NB, au lieu d'être à la suite de la légende, est dans l'exergue, où elle coupe en deux parties la date : 16—08.

M. 1.

Les jetons officiels de la ville d'Orléans à la date de 1608 tiennent encore beaucoup des exemplaires antérieurs, pour les légendes comme pour les types. Le Christ en croix a remplacé le groupe de Notre-Dame de Pitié adossé à la croix, représenté sur les exemplaires primordiaux ; mais les images de Charles VII et de la Pucelle d'Orléans, en adoration, que l'on voit sur ceux-ci, dès 1578, à notre connaissance (1), sont encore sur les jetons de 1608, ainsi que la légende A DOMINO FAC-TVM EST ISTVD. Au revers, et nonobstant des changements additionnels sur lesquels nous n'avons pas à insister, les armes d'Orléans sont restées, et la légende POVR LA MAISON DE VILLE DORLEANS ne diffère de la légende antérieure qu'en ce qu'on y a substitué les mots DE VILLE au mot COMMVNE.

(1) Nous avons dans nos cartons un jeton municipal d'Orléans au type du groupe de Notre-Dame de Pitié, placé au pied de la croix, jeton daté de 1578 ; et nous en possédons deux autres au même type avec les dates de 1585 et 1605.

70. HENRICVS · IIII ·, *etc.* Type des deux écus, comme au n° 66^{bis}.

Rev. CIVITAS · METENSIS. Les armes de Metz, au *parti d'argent et de sable*, le sable représenté ici « *par des traits de gauche à droite* » (1). La signature NB, en monogramme, est à la suite de la légende. A l'exergue, sous un trait : 16 — 08.

M. 1.

Pl. II, fig. 35.

71. HENRICVS · IIII ·, *etc.* Le type des deux écus, comme au n° 66^{bis}.

Rev. CIVITAS · NIVERNENSIS. Les armes de Nevers. A l'exergue, sous un trait, le monogramme NB, coupant en deux la date : 16 — 08.

M. 1.

Ce jeton existe au Cabinet des Médailles, à Paris, ce que nous constatons particulièrement à cause de l'irrégularité résultant de l'assemblage, qu'on y remarque, des deux coins dont il est composé.

Nous sommes loin, d'ailleurs, de prétendre que l'on doive, ici, voir autre chose qu'une des bizarreries que Briot s'est permises plus d'une fois en faisant servir, pour la frappe de certains jetons, des coins dont il était bien l'auteur, mais qui pourtant n'avaient pas été faits pour aller ensemble.

(1) Nous employons les termes mêmes dont le Père Menestrier s'est servi, dans sa *Nouvelle méthode du Blason*, non pas pour désigner le *sable*, mais le *pourpre*. On sait de reste qu'à l'époque où Briot gravait ses jetons, rien n'était encore déterminé en ce qui concerne la question des *hachures*, dans leur emploi pour la distinction des émaux.

En 1608, et bien des années après, le Nivernais, ainsi que nous l'avons dit, n'était pas encore réuni à la Couronne de France (1). Le jeton suivant, au nom de Charles I^{er} de Gonzague, duc de Nevers, moins rare, relativement, que le précédent, est de tout point plus normal :

72. CAR · GONZ · D · NIVERNENSIS · ET · RETH. Les armes de Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Rethelois.

Rev. CIVITAS · NIVERNENSIS. Les armes de Nevers. Même coin qu'au n° 71, et, par conséquent, avec la signature de Briot dans l'exergue, coupant la date : 16 — 08.

Pl. II, fig. 37.

73. HENRICVS · IIII ·, etc. Type des deux écus. Ce côté est généralement le même que pour le jeton de Metz de 1608, mais il est, néanmoins, sorti d'un autre coin.

Rev. CIVITAS · METHENSIS (2). Les armes de Metz, comme au n° 70. A l'exergue, sous un trait : 1610.

M. 1.

Pl. II, fig. 36.

Ce jeton, tout en étant bien évidemment de

(1) BRUNET, dans son *Abrégé chronologique des Grands Fiefs de la Couronne de France*, p. 93, fait dater cette réunion de 1665.

(2) La forme irrégulière dans laquelle le nom de la ville de Metz est écrit ici semble assez dire, ce qui, au surplus, nous paraît de tout point un fait constant, que le jeton dont il s'agit ne peut avoir été frappé sur l'initiative de la municipalité.

Briot, ne porte par sa signature, non plus que le suivant, dont la facture n'est pas moins incontestablement du même auteur :

74. LVDOVICVS · XIII · D · G · FR — ANCORVM · ET · NAV · REX. Type des deux écus, comme ci-dessus, n° 31, au règne de Louis XIII.

Rev. LVTETIA · PARISIORVM. Les armes de Paris, comme au n° 66^{bis}. A l'exergue, sous un trait : 1611.

M. 1.

Pl. II, fig. 33.

Le véritable jeton que le bureau de la ville de Paris a fait frapper pour l'année 1611 est bien connu et a même été publié (1). On y voit, d'un côté, les armes de la ville, et, de l'autre côté, le soleil levant, dardant ses rayons sur un pied de lis; légendes : MATRE DEA MONSTRANTE VIAM, — TE SVRGENTE RESVRGO.

Les trois jetons que nous avons à décrire, afférents à la ville d'Amiens, présentent un caractère suffisamment spécial pour mériter d'éveiller dès maintenant l'attention sur leur sujet.

75. CARA · DEO · SOBOLES. Buste armé de Louis XIII tourné à droite et la tête ceinte d'une couronne de laurier, le tout comme au n° 41. Dans la légende, la rose, sous la forme que préférerait Briot comme ornement, est répétée deux fois :

(1) *Jetons de l'Échevinage parisien*, p. 24.

après le premier mot et après le deuxième. Sous le buste, vers l'épaule, la date 1614.

Rev. VIMINE · IVNGOR · LILIIS · TENACI.
 Dans un écu en cartouche, comme celui employé par Briot sur tous les jetons ci-dessus depuis le n° 66^{bis}, mais sans la couronne de laurier, les armes de la ville d'Amiens représentées d'une manière fautive, le feuillage qui figure dans le champ de l'écu, sous le chef de France, ressemblant à de la vigne ou à du lierre, au lieu de l'alisier qui doit entrer dans la composition de ces armes. La légende est précédée de la rose dont on a déjà pu remarquer, au droit, un double exemple d'application, et que nous dirions volontiers la rose de Briot.

M. 1.

Pl. II, fig. 39.

76. LVD · XIII · D · GR · FRANC. · ET · NAVAR · REX. Le même buste qu'au numéro précédent, avec la date 1615, au-dessous.

Rev. VIMINE · IVNGOR · LILIIS · TENACI.
 Les armes d'Amiens, régulièrement représentées, cette fois, dans un écusson simple, entouré d'un large cercle ornementé.

M. 1.

Le large cercle ornementé, que l'on voit au revers de notre n° 76, était très fréquemment employé dans tous les motifs de décoration artistique dès le xvi^e siècle. Il était de tradition sur les jetons d'Amiens, de même que la légende

VIMINE, *etc.*, et la disposition générale de l'écu armorié. La source de cette tradition remontait au règne de Henri III.

77. LVDOVICVS · XIII · D : GRA — FRAN-
COR · ET · NAV · REX. Le type des deux écus
tel que Briot en avait arrêté la composition et
l'ornementation dès le commencement du règne
de Louis XIII, et tel que nous l'avons décrit au
n° 31.

Rev. VIMINE, *etc.* Les armes d'Amiens. C'est
identiquement le même revers qu'au numéro pré-
cédent.

M. 1.

Pl. II, fig. 40.

Cette dernière pièce est tout à fait dans l'esprit des traditions de la grande majorité des jetons municipaux d'Amiens, depuis l'époque de Henri III (1). et l'on remarque qu'il en a encore été frappé plus tard dans le même esprit, non seulement durant la suite du règne de Louis XIII, mais, de plus, durant une grande partie du règne de Louis XIV. On peut juger, par ce fait, de la persistance avec laquelle les anciens corps, municipaux ou autres, s'attachaient à conserver leurs usages dans la situation où ils étaient, dans la crainte que quelque innovation ne vînt ouvrir la porte à des réformes abusives.

Si l'on jette un coup d'œil sur le groupe des

(1) Notre collection.

jetons de Briot portant des armoiries de villes, et comprenant les n^{os} 66^{bis} à 77 ci-dessus, on remarque, disons-nous, au risque de nous répéter, qu'il en est bien peu qui n'aient pas procédé de l'initiative de cet artiste, et que l'on puisse considérer comme ayant véritablement un caractère officiel. Même parmi les jetons aux armes d'Amiens, nous ne saurions nous démunir de toute espèce de doute, quant à la question d'origine, en ce qui touche particulièrement le n^o 75, si différent des jetons ordinaires de la ville, non plus d'ailleurs, mais dans une moindre mesure, qu'en ce qui concerne le n^o 76. Il aurait bien pu se faire, en définitive, que le n^o 76 eût été le résultat de modifications que Briot se serait trouvé amené à introduire dans son travail de premier jet, à la suite de conseils plus ou moins officieux qui lui auraient été donnés.

En agissant comme il l'a fait pour tous ces jetons, au nom ou aux insignes de différentes villes, composés d'après un modèle presque toujours uniforme, Briot a-t-il voulu, de même que par les milliers de jetons banaux d'autres sortes qu'il produisait simultanément, donner un redoublement d'extension et de vulgarisation à ses divers essais ? A-t-il compté mettre d'autant plus en évidence, en répandant ses produits de tous côtés dans le royaume, les travaux d'amélioration qu'il poursuivait surtout en vue de la fabrication des espèces et dans la persistance desquels

il était encore soutenu par l'espoir du succès? Ce n'est pas prouvé, mais c'est assurément fort possible.

Nous rapporterons à ce même désir, dont Briot était possédé, de faire pénétrer partout, et jusque dans les pays étrangers, les nouveaux procédés de fabrication des espèces, l'origine d'un jeton au nom des archiducs Albert et Élisabeth qui, suivant l'expression de l'éminent conservateur du Cabinet de numismatique de l'État belge, M. Camille Picqué, « détonne » aussi complètement que possible dans la série des jetons bien connus pour avoir été frappés dans les Pays-Bas catholiques soumis à Leurs Altesses, où l'usage de la presse monétaire n'avait pas encore été importé. Nous terminerons par l'examen de cette pièce, dont il existe des exemplaires de deux sortes, pour le coin du revers, la présente partie de notre travail.

78. ALBERTVS · ET — ELIZABET · D · G ·
Écu aux armes des archiducs nommés dans la légende. L'écu est surmonté d'une couronne fermée et entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or.

Rev. SERVAT · VIGILANTIA · REGNA.
Couronne fermée, à larges fleurons découpés, au centre d'une auréole dont les rayons resplen-

dissent en cercle. Un cordon circulaire d'yeux et d'oreilles, alternés, assure la garde de la couronne. La légende est terminée par un point. A l'exergue : 1609.

M. 1.

79. ALBERTVS, *etc.* Même droit qu'au numéro précédent.

Rev. SERVAT, *etc.* Même revers qu'au numéro précédent, avec cette seule différence que la légende est terminée par une rose, la rose que Briot affectionnait comme ornement, ainsi que nous avons eu plusieurs fois occasion de le remarquer. A l'exergue : 1609.

M. 1.

Pl. II, fig. 41.

Bien avant d'avoir étudié les jetons de l'œuvre de Briot autant que les circonstances nous ont, par la suite, conduit à le faire, nous avons reconnu la main de cet artiste dans celui que nous venons de classer ici, d'après ses exemplaires variés, sous les n^{os} 78 et 79. On peut voir, dans la *Revue belge de numismatique*, année 1884, p. 27, les raisons sur lesquelles notre opinion s'était fondée.

Depuis, ces raisons n'ont pu que s'accroître par l'étude à laquelle nous nous sommes livré des poinçons propres à Briot, et il y a là un fait bien acquis désormais.

Plus haut, dans ce mémoire, nous avons décrit, sous le n^o 18, un jeton de Henri IV, du diamètre de 28 millimètres, même module, par conséquent,

que celui des jetons n^{os} 78 et 79, au nom des archiducs Albert et Élisabeth, et qui porte au revers le même type de la couronne, accompagné de la même légende.

On se demande, naturellement, si les coins à cette devise, exécutés par Briot, ont été faits pour servir à la frappe de jetons banaux au nom de Henri IV, ou si leur premier objet n'a pas été plutôt d'être employés à la composition des jetons que notre artiste s'était proposé de consacrer aux archiducs. Ce qui nous porte à croire, quant à nous, qu'ils ont été faits en vue de ces derniers jetons, c'est la forme donnée par Briot à la couronne, qui n'est pas la couronne de France, alors que sur le jeton de la Cour des Monnaies de 1583, dont Briot a copié la devise du revers en la modifiant, c'est bien la couronne de France qui se trouve au centre du type.

Sous l'une comme sous l'autre des deux formes dans lesquelles il est connu, n^{os} 78 et 79 de notre inventaire, le jeton au nom des archiducs Albert et Élisabeth est toujours rare (1). Autant que nous l'avons pu constater, les exemplaires en sont généralement en laiton, comme les autres jetons de Briot; mais il convient de consigner ici, d'après

(1) Déjà en 1854, ce jeton était qualifié *rare*, au n^o 406 du *Catalogue d'une superbe collection de médailles et jetons relatifs à l'histoire des Pays-Bas*, qui fut vendue à Gand, le 27 avril et les jours suivants. Le catalogue ne fait malheureusement pas connaître à qui la collection avait appartenu.

des communications que nous devons à notre docte confrère, M. Camille Picqué, quelques détails curieux tirés de l'examen auquel il a soumis les trois exemplaires reposant dans le dépôt confié à sa garde aussi éclairée que vigilante.

Sur deux des exemplaires du Cabinet de numismatique de l'État belge, la légende du revers est suivie d'un point. L'un est en argent, et d'une frappe à fleur de coin des mieux réussies (1). L'autre est de deux cuivres : la rondelle intérieure en cuivre rouge et le cercle extérieur en cuivre jaune. Déjà on a vu, dans l'œuvre de Briot, et sous la date 1609 également, un jeton composé de même. C'est le n° 17, au règne de Henri IV :

Sur le troisième exemplaire du Cabinet de l'État, la légende du revers est suivie de la rose de Briot. En outre, cet exemplaire est entièrement en cuivre rouge. Nous ne pouvons guère nous expliquer cette particularité tout à fait exceptionnelle que par la circonstance qu'il s'agissait d'un jeton que Briot s'était proposé d'écouler surtout à l'étranger, et précisément dans des régions où les jetons étaient frappés sur cuivre rouge, sinon en totalité, du moins en très grande majorité.

Nous ne nous étendrons pas outre mesure sur une autre particularité qui semblerait devoir résul-

(1) On ne connaît que bien peu de jetons de Briot qui aient été frappés en argent, à moins de commande spéciale. L'exemplaire dont il s'agit ici pourrait bien avoir été de ceux que l'auteur aurait destinés aux archiducs eux-mêmes.

ter de ce fait que Van Loon a publié trois jetons, tous trois de 1609, aux insignes d'Albert et Elisabeth et à la devise de la couronne, comme ci-dessus, jetons parmi lesquels il n'y en aurait qu'un de Briot, tandis que, des deux autres, l'un serait sorti de l'atelier monétaire de Tournai, et le dernier de l'atelier d'Anvers (1). Il y aurait là de quoi faire supposer qu'une sorte de concours, peut-être même de rivalité, aurait eu lieu, dans un temps, entre Briot et certains monnayeurs des domaines de nos deux archiducs. Mais, ce qu'il y a de fâcheux pour cette supposition, c'est qu'on ne retrouve aucune trace bien certaine des deux jetons que Van Loon a publiés, signés de marques d'ateliers monétaires fonctionnant dans les Pays-Bas catholiques, et que rien n'est moins prouvé que l'existence des deux pièces, non plus que celle d'une prétendue variété signalée par Van Orden (2). On ne peut pas davantage ajouter foi à l'assertion du docteur Dugniolle (3), d'après laquelle le jeton à la marque de l'atelier de Tournai aurait existé dans la collection de MM. Geelhand, que l'on sait avoir été achetée par l'État ; non seulement il est

(1) Voir dans l'*Histoire métallique des Pays-Bas*, au t. III, p. 57.

(2) *Handleiding, etc.*, volume de 1825, p. 288, n° 1104. Van Orden est revenu sur ce sujet dans son volume supplémentaire de 1830, p. 96, et il renvoie à Bizot (*Hist. métall. de la Rép. de Hollande*), ce qui n'a fait que rendre la question plus confuse encore.

(3) *Le jeton historique des dix-sept provinces des Pays-Bas*, t. III, p. 201, n° 3652.

constant que le jeton n'existait pas dans la collection telle qu'elle a été cédée, mais voici ce que M. C. Picqué vient d'avoir l'obligeance de nous écrire : « Le catalogue manuscrit de la collection Geelhand — je l'ai vu confectionner en 1860 — ne donne pas le n° 1 de la page 57, tome II, de Van Loon (1). Il doit y avoir là quelque méprise du docteur Dugniolle. » D'autre part, notre aimable collègue, M. Éd. Vanden Broeck, parlant des trois jetons publiés par Van Loon, et plus particulièrement des n°s 1 et 3, à la marque de l'atelier de Tournai et de celui d'Anvers, a bien voulu nous faire la communication suivante : « Je crois les n°s 1 et 3 très rares, si tant est qu'ils existent. Je ne les ai trouvés dans aucun des bons catalogues que je viens de feuilleter à votre intention. »

Nous nous arrêtons là. L'aloï des renseignements que nous reproduisons à l'instant ne peut avoir de meilleures garanties que le caractère de leurs auteurs.

(A suivre.)

J. ROUYER.

(1) On sait que la citation est uniforme pour les deux éditions du grand ouvrage de Van Loon, l'édition en hollandais comme l'édition en français.

JEAN LOTIN

HYDROGRAPHE BRUGEOIS.

(Médaillon par Corneille Floris de Vriendt)

PLANCHE III.

La *Revue néerlandaise de numismatique* (1) a récemment fait connaître un médaillon artistique qui reproduit les traits d'un bourgeois de Bruges, âgé de trente-six ans et nommé Jean Lotin, selon que l'indique l'inscription :

* IOANN * LOTIN · BRVG * AET * XXXVI *

La pièce est en plomb et mesure 0^m,0067 de diamètre. Dans une vente tenue à Amsterdam le 13 mars 1893, elle a été acquise pour le cabinet de la Bibliothèque royale de Bruxelles, au prix de 52 florins.

Ce médaillon est incontestablement l'œuvre d'un artiste éminent; la netteté du trait, l'habile gradation des plans, la vivacité du relief, la pose simple et aisée du modèle, décèlent une main exercée et douée d'un grand sens esthétique.

(1) *Tijdschrift van het Nederlandsch genootschap voor munt- en enningkunde*, t. 1^{er}, p. 115.

Notre savant confrère, M. Roest, qui a découvert et publié la pièce, inclinait, d'abord, à en faire honneur au burin du maître *Stephanus Hollandicus*. Il n'a pas tardé toutefois à reconnaître que le style, — le « faire » — n'est pas celui de l'énigmatique graveur hollandais (1), non plus que celui de Jacques Jonghelincx, « l'officiel modeleur des gens de marque », comme le nomme M. Picqué. Aussi, le savant conservateur du musée Teyler est bientôt arrivé à se mettre d'accord avec son collègue du Cabinet royal de Bruxelles pour ranger le médaillon de Jean Lotin dans cette constellation numismatique qui porte désormais le nom du célèbre artiste anversois, Corneille Floris de Vriendt.

On sait que dans la splendide suite de médaillons-portraits appartenant à l'art flamand et à l'histoire du xvi^e siècle, qu'il a formée pour le cabinet de Bruxelles, notre éminent confrère avait depuis longtemps distingué une petite série de pièces d'allure hautement artistique et qui présentent entre elles les plus étroites affinités. Les médaillons d'Antoine de la Tour et Taxis, de Reinart van Busdal (2), de Christophe Volckmar, sont contemporains (1552-1553) et évidemment créés par la même main ; non seulement il y a analogie complète de style et d'allure dans la manière dont sont rendus les trois portraits, mais le revers des

(1) Voir l'étude biographique de M. PICQUÉ, dans *l'Art ancien à l'Exposition de 1880*, p. 115.

(2) Reproduit dans *l'Art ancien*, p. 111, et sur notre planche III.

trois pièces est identique, sauf les « meubles » qui garnissent l'écu et le heaume lambrequiné de chacun des personnages.

A cette trinité numismatique vint s'adjoindre, en 1888, un autre médaillon tout semblable de facture et présentant l'image de Frans Floris, « le maître ès difficultés vaincues, le professeur de musculature par excellence » de l'école réaliste flamande, au milieu du xvi^e siècle.

« C'était le mot de l'énigme, » nous écrit M. Picqué, qui, dès 1880, devinait et signalait, sans pouvoir les préciser encore, les accointances du maître anversois et de son frère Corneille avec ces petits chefs-d'œuvre numismatiques.

Aussi, lors du Congrès international de numismatique (1), M. Picqué a-t-il pu retracer, avec l'érudition qu'on lui connaît, la carrière assez aventureuse de celui qu'on avait, à juste titre, nommé « l'introducteur ou le vulgarisateur en Belgique, du style dit de la Renaissance (2) ».

Aujourd'hui, le médaillon de Jean Lotin vient, à son tour, prendre place dans l'écrin numismatique de l'artiste anversois. Un examen comparatif de cette pièce avec les précédentes, spécialement avec le portrait de Reinart van Busdal, ne saurait laisser subsister aucun doute à cet égard. On en jugera par la reproduction ci-jointe. (*Voir pl. III.*)

(1) *Médailles d'art flamandes inédites du XVI^e siècle*, p. 10.

(2) Article de M. Génard dans la *Biographie nationale*, t. VII, col. 126.

C'est bien le même modelé, le même agencement, la même inspiration ; c'est la même pose hardie de la tête, la même cambrure de la poitrine, la même intensité du regard, le même mouvement de la barbe, la même coupure sous le buste et le bras. Bien plus, les accessoires dans l'encadrement sont identiques ; même disposition du cadre, même caractère dans le perlé dont il est orné ; dans l'inscription, même type de lettres correctes, élégantes, un peu maigres, d'aspect tout romain. Pour lever toute hésitation, qu'on compare sur les deux pièces les fleurettes, d'un type fort original, qui entrecouperent les mots ; elles sont absolument semblables.

Ce dernier détail nous paraît réellement décisif ; il équivaut, peut-on dire, à une « marque de fabrique » et suffirait seul à prouver que Jean Lotin eut l'honneur d'être « pourtraicté au vif » par l'artiste éminent auquel sont dus les médaillons de Busdal, de Taxis et de Volckmar (1).

Quel peut être le personnage auquel échut ainsi l'honneur de voir ses traits immortalisés par un des princes de l'art au xvi^e siècle ?

La légende gravée sur le médaillon porte que Jean Lotin était Brugeois : BRVG.

On trouve dans le patriciat de cette ville une

(1) M. Picqué n'hésite pas à y joindre une sixième œuvre, le buste gracieux d'Ursula Lopez, portant le millésime : 1555. M. Armand (*Les médailleurs de la Renaissance*) avait classé ce portrait médaillé à Pastorino.

famille Lotins, dont le nom s'est orthographié de diverses manières : *Lotin*, *Lotins*, *Lootins*, *Lootyns*, *Lottyns*.

Ce lignage comptait, au xvi^e siècle, parmi les plus influents de la cité flamande. Il avait des alliances avec les maisons les mieux qualifiées, les de Halewyn, les de Hamere, les de Mouscron, les du Bosch, les van de Walle, les van Outheusden, etc. Le nom de Lotins se rencontre presque annuellement dans les listes échevinales du xvi^e et du xvii^e siècle (1). Citons en particulier : Robert Lotins, conseiller de Louis XI ; Guillaume Lotins, abbé de Marchiennes ; Pierre Lootyns, historien ; Louis Lootins, jurisconsulte et publiciste (2).

Les armes de Lotins sont : *échiqueté d'argent et d'azur, de six tires*. Casque couronné. Cimier (3) : une tête et col de cygne, d'hermines. Supports : deux griffons d'or. Devise : *Selon fortune Lotin*.

La généalogie de cette famille a été partiellement publiée par J. GAILLIARD (4). Nous en connaissons aussi deux textes manuscrits : l'un,

(1) De 1489 à 1682, le nom de Lootins se trouve soixante-neuf fois dans les catalogues municipaux. (Voir *Revue néerlandaise*, p. 119.)

(2) Voir pour ces derniers la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. 1^{er}, p. 289.

(3) Et non « crinière », comme l'a imprimé la *Revue néerlandaise*. — Nous regrettons de n'avoir pu relire en épreuve les renseignements que nous avons communiqués, afin d'y corriger de nombreuses fautes, notamment dans l'orthographe des noms.

(4) *Inscriptions funéraires ; Église Notre-Dame à Bruges*, pp. 359 et 465.

dressé par l'historien PIERRE LOOTYNS (1), l'autre écrit par le chanoine KERCKHOFS (2), auteur de nombreux travaux héraldiques et qui semble avoir copié le premier.

Ces documents mentionnent cinq membres de la famille, ayant porté le prénom de Jean (3); mais un seul pourrait être considéré comme contemporain du célèbre médailleur anversois, c'est Jean Lootins, fils de Jacques et de Louise de Hamere.

Les généalogies ne nous donnent aucun renseignement sur sa carrière. Contrairement aux traditions de sa famille (4), il semble qu'il ne se soit jamais mêlé aux affaires publiques. Marié à Anne de Wyndt, il en eut deux fils : Liévin et Guillaume, qui probablement moururent jeunes. On peut encore induire du contexte que ce Jean Lootins

(1) Bibliothèque de Mgr Bethune.

(2) Bibliothèque du comte de Ghellinck d'Elseghem.

(3) Ce sont notamment :

Jean Lotins, fils de Michel et de Claire de Halewyn, décédé probablement vers l'an 1500 ;

Jean Lootins, fils de Jacques et de Louise de Hamere ;

Jean Lootyns, qui fut échevin et conseiller de 1631 à 1664 ;

Jean Lootyns, † 1665, époux d'Adrienne van Vyve ;

Jean Lootyns, fils du précédent, † 1642.

(4) Jacques Lotins, père de Jean, siégea quinze fois dans le magistrat de Bruges, de 1517 à 1540, année de sa mort. — Louise de Hamere était fille de Jean de Hamere qui fut conseiller de l'archiduc Philippe le Beau et bourgmestre de Bruges à l'époque si troublée qui correspond à la minorité de ce prince. Jean de Hamere joua un rôle très actif dans les tragiques événements de son temps, notamment dans le sanglant épisode où Pierre Lanchals perdit la vie.

serait né vers 1510 et qu'il décéda avant 1568.

C'est à ces maigres renseignements qu'avaient abouti les recherches entreprises à la demande de notre très estimé confrère, M. Roest — dont la parfaite obligeance nous avait depuis longtemps constitué le débiteur — et que celui-ci utilisa pour la notice publiée dans la *Revue néerlandaise*. Ils étaient loin, d'ailleurs, de satisfaire notre curiosité relativement à la médaille de Jean Lotin.

Comment celui-ci, qui pouvait avoir atteint ses trente-six ans — AET · XXXVI — vers 1547 et dont l'existence semble s'être écoulée paisiblement dans sa cité natale, aurait-il rencontré maître Floris, qui, en cette même année, avait été élu doyen de la gilde anversoise de Saint-Luc et s'était déjà définitivement fixé dans la cité de Metsys ?

Comment Corneille de Vriendt, dont le talent de médailleur s'exerçait, doit-on croire, surtout aux heures de délassement et afin de conserver les traits de ses meilleurs amis, aurait-il compté parmi ses familiers ce Brugeois, qui ne fut, sans doute, qu'un profane dans les choses de l'art ?

Les recherches que nous avons continué de faire, au lieu d'élucider le problème dans les termes où il s'était présenté d'abord, sont venues le modifier d'une manière fort inattendue, en faisant apparaître, non dans le milieu aristocratique des Lotins dont nous avons relevé la généalogie, mais dans les rangs modestes de la corporation des charpentiers, un Jean Lotin ou Lootins qui

pourrait bien être précisément celui dont le burin du grand artiste anversoïsnous a transmis les traits.

C'est en examinant un manuscrit qui fait partie de la bibliothèque de M. L. De Hondt, conseiller à la Cour de cassation, que nous avons trouvé la curieuse autobiographie de ce Jean Lootins. Elle forme la préface d'un travail qui porte pour titre :
 BEWYS VAN DEN WATERMOLEN ALSMEDE VAN DE WATERPUTTEN EN LOODE BUYSEN DIE GESPYST WORDEN DOOR DEN ZELVEN WATERMOLEN, TEN GERIEVE DER INWOONDERS VAN BRUGGE, GEVOLGD DOOR DE BESCHRYVING VAN VIER ANDERE BRONNEN MET HUNNE LOODE BUYZEN, WATER VERLEENENDE IN VERSCHEYDE ANDERE WATERPUTTEN DERZELVE STEDE.

(Description du château-d'eau ainsi que des puits et des conduits qu'il alimente, à l'usage des habitants de Bruges, suivie de la description de quatre autres sources et de leur canalisation alimentant diverses citernes dans la même ville.)

Voici la traduction du préambule de ce mémoire hydrographique :

Pour mémoire. A tous les amis et amateurs des travaux de la ville, moi, Jean Lootins, charpentier de mon métier, je fais connaître qu'ayant été nommé, en 1585, inspecteur des travaux de la ville et ayant, par la grâce de Dieu, rempli ces fonctions jusqu'à ce jour, 1609, où je suis âgé de 72 ans, le Tout-Puissant m'inspira, par affection pour les magistrats actuels et futurs, de les gratifier d'un testament perpétuel et nécessaire, c'est-à-dire de leur indiquer dans ce nouveau livre toute la canalisation, les sec-

tions principales, les maîtresses-rigoles, les raccordements, les joints cachés, les tuyères, les décharges, les regards d'aérage, les tambours et les tamis non-appareils, tels qu'ils sont placés dans le sol pour le service de la ville de Bruges et qu'il importe de les connaître; de même que nos aïeux l'ont fait, notamment en 1414, Jean Sorette et Martin van Vasse-naere; en 1510, maître Jacques Pruymbout, et, en 1558, maître Nicaise Pruymbout, qui a écrit le dernier manuel auquel messeigneurs et les ouvriers ont recours. Lequel manuel est transcrit littéralement en tête de celui-ci, dans les six premiers articles, pour faire voir la différence des rédactions ainsi que les corrections y apportées.

« Je déclare n'avoir point fait ce travail par gloriole ou dans l'intérêt de mes enfants, car le Dieu du Ciel ne m'en a point donné; mais je l'ai fait avec la conviction profonde que le Tout-Puissant, le dispensateur de tous biens, m'a confié cette tâche en attendant l'éternelle récompense. Amen.

« Aussi, chers lecteurs, qui venez d'entendre et d'apprécier mes motifs, je dois tout d'abord vous déclarer, avant de commencer ce nouveau livre, que moi, Lootins, j'avais, en 1588, entrepris d'écrire un manuel de la canalisation des eaux, d'après l'intelligence que le Seigneur m'en avait pour lors départie, et dans la crainte que par la mort ou la vieillesse la connaissance que j'en avais ne fût, un jour, ensevelie avec moi. Ce manuel, je le retracte maintenant envers tout le monde, et je le déclare sans valeur, pour ce motif que le Tout-Puissant, dans son infinie bonté et indulgence, m'a encore conservé en vie depuis onze années (1) et que, pendant ce temps, des travaux nombreux et divers ont été exécutés à la canalisation souterraine de la ville, que moi,

(1) De 1588 à 1609, il y a vingt-un ans; le premier manuel avait probablement été rédigé, non en 1588, mais en 1598.

Lootins, j'ai renouvelés, changés ou retrouvés, et dont aucun manuel ne faisait mention. Ainsi l'expérience acquise me contraint, tout d'abord, de rétracter mon premier manuel, à l'égal des autres qui concernent la canalisation, quelque anciens, quelque remarquables, quelque estimés qu'ils soient. Je prie encore le lecteur de ne point se moquer ni de ne se point fâcher en cachette (de mon travail), car je déclare ici qu'après ma mort on verra que dans chaque quartier de la ville il en est bien ainsi qu'il sera dit ci-dessous.

« Je déclare, en premier lieu, que ce testament est fait par moi, Lootins, *etc.*

Le morceau est un peu long, mais il fournit des renseignements intéressants pour résoudre le problème que soulève l'œuvre médaillée par Corneille de Vriendt.

Constatons tout d'abord que le « directeur du service des eaux de la ville de Bruges », comme l'on dirait aujourd'hui, était, en 1609, âgé de soixante-douze ans, et que, par conséquent, il devait être né en 1537. Aucun des Jean Lootins mentionnés dans les tableaux généalogiques ne se trouve répondre à cette condition. Nous devons en conclure que le « maître charpentier de son métier » n'appartenait pas à la même famille, du moins par une filiation régulière, ou bien, s'il était apparenté, que sa condition modeste n'avait pas permis de le faire figurer avec honneur sur les arbres héraldiques.

Étant né en 1537, Jean Lootins aurait atteint sa trente-sixième année — âge indiqué sur la mé-

daille — en 1573. Or, précisément en cette année, Corneille Floris achevait le jubé de la cathédrale de Tournai, l'une de ses dernières productions comme sculpteur. On sait que le maître anversois trépassa deux ans plus tard, le 20 octobre 1575.

Serait-il téméraire de croire que sa main fatiguée, après avoir taillé dans le marbre et la pierre tant de chefs-d'œuvre, s'amusait, vers le soir de la vie, à modeler, pour les couler ensuite en métal, les traits de quelques confrères, de quelques amis intimes?

Il faut encore supposer — à défaut d'informations suffisantes — que Jean Lootins eut l'honneur d'être admis parmi les familiers, peut-être parmi les disciples du maître anversois. Cette supposition n'a rien d'in vraisemblable.

Comme l'observe M. Génard : « le nom de Corneille Floris brillait parmi ceux des premiers architectes du pays ». L'hôtel-de-ville et la maison hanséatique d'Anvers avaient mis le sceau à sa réputation et prouvent que, chez lui, les connaissances techniques n'étaient pas inférieures à l'imagination artistique et à l'enthousiasme pour les formes classiques. Serait-il étonnant que Jean Lotin, qui s'intitule modestement « maître-charpentier de son métier », ait été, vers 1573, à Anvers, pour chercher à recueillir dans la société, peut-être dans l'atelier de maître Corneille, les éléments de ces connaissances qui, dix ans plus tard, devaient

lui valoir la charge d'ingénieur hydraulique de la ville de Bruges ?

Le maître aura peut-être voulu, au moment du départ de son élève, témoigner de sa satisfaction, de sa sympathie pour Lotin, en lui offrant une œuvre de son burin, d'autant plus agréable qu'elle consacrait, d'une manière durable, le souvenir de leurs bonnes relations.

Tout cela, sûrement, n'est jusqu'ici qu'une hypothèse, un roman, si l'on veut. Mais cette hypothèse a, tout d'abord, le mérite de ne pas heurter la concordance de dates certaines et connues; elle s'harmonise encore avec la carrière artistique des deux personnages; elle s'appuie enfin sur ce fait que le portrait de Jean Lotin, tel que Corneille Floris nous le représente, ne ressemble guère à celui d'un personnage de qualité. Les traits énergiques, rudes même de la physionomie, les détails du costume extrêmement simple, qui est celui d'un artisan plutôt que d'un patricien ou d'un bourgeois opulent, ne donnent-ils pas quelque poids à notre supposition ?

Le « Jean Lotin » dont Corneille Floris grava le portrait en médaille serait donc celui qui, en 1585, devint directeur du service des eaux de Bruges et auquel nous devons la description manuscrite du réseau hydraulique, qui, de nos jours encore, fonctionne dans la vieille cité.

Nous continuerons nos investigations relativement au « maître-charpentier » dont le burin d'un

grand maître nous a conservé le portrait; mais nous n'avons pas voulu laisser, à l'occasion de la réunion que nos collègues de la Société de numismatique sont venus tenir dans notre province, de leur offrir la primeur de ces quelques renseignements concernant la trouvaille la plus récente en matière de numismatique west-flamande.

B^{on} JEAN BETHUNE.

CORRESPONDANCE.

A Messieurs les Directeurs de la Revue belge de numismatique, à Bruxelles.

Paris, 18 octobre 1893.

MESSIEURS,

Dans son travail sur la trouvaille de Beveren, M. Alphonse de Witte m'attribue la paternité du classement à Ghistelles d'un denier flandro-artésien reconnu aujourd'hui de Lens, grâce à la découverte de plusieurs exemplaires à légendes très lisibles.

Dans le compte-rendu des séances de votre Société inséré dans votre dernière livraison, M. Georges Cumont, rendant hommage à l'intelligent coup de bêche du paysan de Beveren, répète encore une fois que l'attribution fautive à Ghistelles est mon fait.

Devant cette insistance — assurément fortuite, — je crois devoir vous adresser une petite rectification. Mon *Dictionnaire de l'histoire monétaire belge* a paru en 1880; or, on peut lire ce qui suit, dans le *Catalogue de la collection de monnaies et médailles*

formant le cabinet de feu M. de Potter le Reverend, Gand, 1876, in-8°, page 11 :

« N° 249. Ghistelles. GISTLE MO. Croix can-
» tonnée de fleurs de lis. *Rev.* COMES. Croix pattée
» cantonnée de deux lis et de globules. »

En 1876, j'avais quatorze ans. Quelle qu'ait pu être ma précocité numismatique, je ne songeais pas encore à cette époque au denier de Ghistelles.

Je ne crois pas nécessaire de faire appel au droit de réponse pour vous demander l'insertion de cette lettre dans la prochaine livraison de votre *Revue*. Je laisse vos sentiments d'équité juges du bien-fondé de ma réclamation.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

RAYMOND SERRURE.

NÉCROLOGIE.

JEAN-ANTOINE SMITS VAN NIEUWEKERKE.

Le 17 octobre, est décédé à Dordrecht, M. Jean-Antoine Smits van Nieuwekerke, officier de l'ordre de la Couronne de Chêne, membre des États de la province de Hollande méridionale, commissaire de milice du quatrième district.

Le regretté défunt, qui faisait partie de notre Société depuis le 29 novembre 1873, collectionnait les médailles des Pays-Bas et spécialement celles de Dordrecht, ainsi que les pièces rappelant des événements de famille tels que mariages, etc.

V^{te} B. DE J.

MÉLANGES.

UNE MÉDAILLE QU'ON NE RETROUVERA PAS.

En traitant dans cette *Revue* (année 1883, p. 281) des divers petits monuments métalliques nés de la révolution liégeoise, j'ai signalé, d'après le *Journal général de l'Europe*, une médaille inconnue que l'État tiers se proposait d'offrir, en 1790, au général prussien baron de Schlieffen, dont l'intervention préserva le pays de Liège de l'exécution décrétée par la chambre impériale. Depuis lors, on a découvert le nom de l'artiste chargé de ce travail et acquis la certitude que toute recherche pour retrouver son œuvre serait inutile. C'est ce que nous apprennent les deux pétitions suivantes :

I.

« *A Messieurs de l'État tiers du pays de Liège et*
« *comté de Looz.*

« MESSEIGNEURS,

« Le soussigné remontre en du respect qu'il a reçus les
« ordres des vos seigneuries par le *st Dreppe* (1), peintre,
« pour la fabrication d'une médaille d'or qu'elles ont des-
« tiné être l'expression de la reconnoissance nationale
« enver son Excellence M. le Baron de Schliffen, lieutenant
« général au service de S. M. prussienne; pour quelle,
« elles ont destiné cent louis, tant pour le travail que pour

(1) Suppléez « Joseph ».

« la matière. Le remontrant supplie vos seigneuries de
 « vouloir agréer sa soumission par quelle il s'oblige de
 « faire ladite médaille, sous la direction du s^r Dreppe, pour
 « le prix mentionné, les assurant que, regardant cette occa-
 « sion comme la plus belle de sa vie pour exercer ses foi-
 « bles talans, il fera tous ses efforts pour atteindre les
 « vœux de vos seigneuries, ainsi que pour mériter leurs
 » applaudissements.

« Quoi faisant, J. DARTOIS. »

Bull. de la Société des bibliophiles liégeois, t. IV,
 p. 296, d'après les archives de l'État, à Liège.

II.

(Du 17 prairial an IV.)

« *Citoyens administrateurs du département*
 « *de l'Outre* (sic),

« Le soussigné se trouvant porté dans la deuxième classe
 « de l'emprunt forcé, vous prie de prendre en considération
 « que la somme de soixante livres qu'on lui demande est
 « injuste, puis que dans le tems, les personnes portées à la
 « 4^{me} classe, on pût se libérer au moins de 48 livres ;
 « qu'il est orfèvre, que cet art étant absolument de luxe il
 « n'a pût lui rien rapporté depuis son établissement qui
 « date de la révolution ; qu'ayant eût l'honneur d'être
 « chargé l'an 1790 par les ci-devants états de la confection
 « d'une médaille d'or de cent louis qu'ils avoient décerné
 « à M^r le B^{on} de Schliffen, général au service du Roy de
 « Prusse, que non seulement il a dû la fondre et n'a pas
 « été payé de son travail, mais encore qu'il a éprouvé des
 « mauvais traitement pour cette tache hounorable ; que le
 « fond d'un petit commerce qu'il avoit entrepris est réduit
 « à rien par la confiance qu'il a eût dans les assignats. Ces

« cause bien sentie le réduisant à l'impossibilité de fournir
 « à l'emprunt, il espère que votre justice les trouvera suffi-
 « sante pour l'en déclarer exempt. »

« Salut et fraternité, JACQUES DARTOIS fils, commune
 « de Liège, quartier d'Avroy. »

(Archives de la Province, à Liège.)

Ce Jacques Dartois, qui naquit à Liège en 1754 et y mourut le 12 août 1848, était le fils de Melchior Dartois, directeur de la monnaie du chapitre de Saint-Lambert pendant les deux derniers interrègnes. Orfèvre comme son père, il s'appliqua surtout à produire des ouvrages de ciselure et de repoussé, qui, à tout prendre, valaient mieux que son orthographe. Le prix énorme de cent louis qu'on devait lui payer pour une seule médaille, semble même indiquer qu'il s'agissait plutôt d'un grand médaillon coulé et retouché au burin, comme le sont, en cuivre jaune, les portraits de son père et de sa mère, conservés aujourd'hui à l'université de Liège.

B^{on} DE CH.

JACQUES DELMOTTE, AJUSTEUR JURÉ DE LA PROVINCE
 DE BRABANT.

Dans une notice intitulée : *Un ajusteur juré des poids et balances de l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles au XVIII^e siècle*, M. Cumont a fait connaître quelques particularités concernant Jacques Delmotte, commissionné, le 18 octobre 1755, ajusteur ordinaire de la ville de Bruxelles. Les lettres patentes nommant Delmotte à cet emploi sont reproduites, comme pièce justificative, à la fin de la susdite notice parue dans le tome IV des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*. Nous venons de retrouver, aux Archives de l'État, la commission, en date du 27 juil-

let 1765, par laquelle Jacques Delmotte est promu au grade d'ajusteur juré des poids, biquets et balances de la province de Brabant, à la suite, dit le document « de la résignation volontaire de Gilles Delmotte » son père.

La connaissance de ces commissions et l'étude comparative à laquelle il est facile de les soumettre permettront d'établir les diverses attributions ressortissant à chacun de ces deux emplois, souvent confondus, pour ne pas dire toujours, et, dans tous les cas, mal définis jusqu'ici. Nous croyons donc faire œuvre utile en reproduisant *in extenso* l'acte qui suit, bien qu'il diffère assez peu dans son ensemble de celui que M. Cumont a publié :

Commission d'ajusteur de la province de Brabant en faveur de Jacques Delmotte.

« Les chef et conseillers assesseurs de la jointe établie pour la direction des affaires des monnoyes de Sa Majesté l'Impératrice et Reine Apostolique aux Pays-Bas à tous ceux que ces présentes verront ou lire ouiront, salut.

Comme Sadicte Majesté nous a expressement autorisé et enchargé de commettre de sa part dans les villes et places où il pourroit être besoin des ajusteurs des poids et balances pour faire et vendre les véritables poids de Troye, ensemble les poids particuliers pour biquetter toutes espèces d'or et d'argent évaluées par les placards, comme aussi pour faire et vendre des balances fidèlement appointées et que par la résignation volontaire de Gilles Delmotte la charge d'ajusteur juré desdits poids, biquets et balances de la province de Brabant est venue à vaquer et qu'il convient au service de S. M. et du public d'en pourvoir une autre personne idoine et capable si est il que pour le bon (*sic*) qui nous a été fait de la personne de Jacques Delmotte,

ajusteur ordinaire de cette ville de Bruxelles nous confiant à plein de sa loyauté, preudhommie et bonne diligence l'avons retenu, commis et ordonné retenons, commettons et ordonnons de la part de S. M. et ensuite du décret de Son Ex^{te} le comte de Cobentzl ministre plénipotentiaire en absence de S. A. R. le duc Charles Alexandre duc de Lorraine et de Baar lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas marginé sur notre consulte du 16 de ce mois, à l'office d'ajusteur desdits poids et balances de la province de Brabant aux gages ordinaires de dix livres de quarante gros monnoye de Flandres la livre par an et au surplus aux honneurs, droits profits, franchises et exemptions qui sont attribuées aux francs ouvriers et monnoyeurs en vertu des concordats privilèges et décrets des souverains de ce païs conformément au décret de Saditte A. R. du 15 mars 1750, lui donnant plein pouvoir et autorité d'ajuster et justifier dorénavant pour les monnoyes, changeurs, joailliers et orfèvres de laditte province les balances et poids de Troye servant aux pesages d'or et d'argent ensemble tous biquets et poids servant au pesage des espèces d'or et d'argent déjà monnoyées ou encore à monnoyer et qui auront cours selon le placards de Sa préditte Majesté desquels poids et balances ensemble des poids d'esterlins demi esterlins quarts d'esterlins et ainsi consécutivement jusques à un as inclusivement il sera tenu de pourvoir un chacun à juste prix comme aussi d'ajuster tous piles et étendarts du prédit poid de Troye tant grands que petits en conformité du patron qui lui a été livré, justifié à l'avenant du dormant du prédit poid de Troye reposant à la chambre des comptes de Sadite Majesté lors de son admission à la place d'ajusteur de cette ville de Bruxelles quels poids de Troye ainsi par lui faits et ajustés il sera tenu de marquer avec la marque

de la province de Brabant et les prédits biquets ou poids des espèces avec sa propre marque seule et ce que lesdits poids représentent afin qu'on pourroit toujours scavoir ou et par qui lesdits poids sont ajustés avec défence expresse que personne ne pourra se servir ou vendre quelques autres poids de Troye ou poids des espèces que ceux qui seront ajustés et marqués dudit ajusteur juré ou quelqu'un d'autre à ce deument autorisé aux peines et amendes statuées par les placards sur ce faits et émanés bien entendu que ledit ajusteur juré sera tenu de faire et ajuster lesdites balances poids et biquets les plus justes et conformes en la forme et manière déclarée au placard sur ce fait et émané le 14 avril 1751 aux peines et amendes y statuées en cas que quelques fautes ou abus se trouveroient commis par ledit ajusteur juré sur quoi de se bien et duement acquitter et de faire tout ce qu'un bon et léal ajusteur est obligé de faire ledit Jacques Delmotte sera tenu de renouveler le serment du et pertinent ès mains de Messeigneurs les chef et conseillers assesseurs de ladite jointe lequel serment fait et pretté nous avons requis et ordonné requérons et ordonnons par ces présentes de la part de Sadite Majesté et de Sadite Ex^{te} à tous officiers et magistrats qui ce pourroit regarder qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et exercer ledit Jacques Delmotte dudit office d'ajusteur juré aux honneurs, droits, profits, franchises et exemptions y appartenans sans en ce lui faire ou permettre qu'il lui soit fait aucun destourbier ou empêchement au contraire. »

« Fait à Bruxelles, le 27 juillet 1765. »

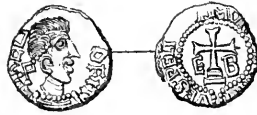
Jacques Delmotte, prêta serment en qualité d'ajusteur juré de la province de Brabant, le 6 septembre 1765. On sait que les poids monétaires fabriqués par cet artiste portent ses initiales D-M. (Del Motte). A. DE WITTE.

A PROPOS D'UN TRIENS MÉROVINGIEN INÉDIT.

Les progrès de la science numismatique mérovingienne sont considérables depuis un siècle. G. E. de Haller, dans son célèbre ouvrage sur la numismatique suisse, publié en 1780, ne cite qu'un seul triens mérovingien et encore il le croyait appartenir au XI^e siècle. Il n'avait donc pas la moindre notion de cette partie de la science. Les français et les belges se sont beaucoup occupés de cette spécialité et avec le plus grand succès. Guillemot, en 1845, en publia un catalogue contenant 1,063 numéros. Le vicomte de Ponton d'Amécourt enregistra 3,776 et maintenant M. A. de Belfort en a rédigé une *Description générale* comprenant environ 6,200 numéros. Il va encore ajouter un supplément à ce travail important, comme il me le communique.

La chance m'a fait rencontrer un triens inédit dont je donne plus loin la description. Un savant correspondant de Bruxelles m'écrit que c'est une variété du numéro 1,852 de la *Description générale*, donc inédite, et provenant de l'atelier d'*Embrun*.

Les villes d'Embrun et d'Yverdun portent toutes deux le nom latin de Ebrodunum, que les monnayeurs mérovingiens écrivaient au datif EBERDVNO ou EBRE-DVNO. C'est une circonstance et une coïncidence qui permirent au docteur Henri Meyer, ancien directeur du médailier municipal de Zurich de mettre Yverdun au nombre des ateliers mérovingiens ayant fonctionné en Helvétie. Ce n'est pas à un profane comme moi à décider s'il avait tort ou raison.



Droit. EBREA · · O FIT. Tête diadémée de profil à droite. Derrière la tête une croisette qui est peut-être le bout du bandeau royal.

Revers. VESPELI..... E (ou F) MVN. Grènetis formant collier, ouvert par en bas. Dans le champ croix haussée sur deux degrés et accostée des initiales E — B.

Diam., 14 millim. Poids : 1,200 milligr.

Cette monnaie est admirablement bien conservée, mais le coup de marteau qui l'a frappée n'ayant pas porté assez verticalement il en est résulté que quelques lettres ne sont pas bien venues.

Un autre triens d'*Eberduno* est du monnayeur DOMARICUS, voir Guillemot, n° 446.

C. F. TRACHSEL, Dr. Lausanne.

Théodore van Berckel à Vienne. — Après la bataille de Fleurus, en juin 1794, la Belgique passa, pour de longues années, sous la domination française. On sait qu'à la suite de ces événements van Berckel se réfugia dans son pays d'origine et fut, plus tard, nommé graveur en chef des monnaies de Sa Majesté Impériale à Vienne. C'est le titre qui lui est donné dans un protocole du 16 août 1798, transcrit dans le registre 79, n° 87, de la chancellerie de Cour et d'État, à Vienne, relatif aux affaires des Pays-Bas (Archives générales du royaume, à Bruxelles.) (Protocoles

du 2 novembre 1797 au 27 octobre 1798). D'après ce protocole, van Berckel venait d'être nommé à ces fonctions et demandait l'expédition du passeport nécessaire pour se rendre à son poste, en passant par Ulm où il comptait s'embarquer sur le Danube. A cette époque, le séjour de Vienne était interdit à tout émigré belge s'il n'invoquait pas des motifs graves pour s'y rendre. La chancellerie émit un avis favorable et transmit la requête de van Berckel à M. le conseiller de Blumendorff. Van Berckel obtint le passeport sollicité.

Dans un autre protocole de la même chancellerie (17 mai 1799, registre 80, archives générales du royaume à Bruxelles), il est encore question de van Berckel ; il y est mentionné comme *Hollandais* maintenu au service comme graveur des monnaies de l'Empereur François II.

Il résulte de ces documents que van Berckel ne conserva pas, en Autriche, le titre de graveur général qu'il possédait à la Monnaie de Bruxelles.

G. CUMONT.

TROUVAILLE DE MOMALLE.

En travaillant au percement d'un puits dans un terrain appartenant à la Société coopérative de Momalle, on a découvert, il y a quelques mois, un vieux pot en terre contenant six pièces d'or et onze pièces d'argent. Les pièces d'or sont très bien conservées tandis que les pièces d'argent sont assez fortement altérées par l'usure et l'oxydation.

Des six pièces d'or, l'une, un royal d'or, appartient au règne de Charles IV (1322-1328), les autres — double royal (1 exemplaire) et pavillon d'or (4 exemplaires) — sont de Philippe de Valois. Quant aux pièces d'argent elles se

classent au Brabant : Jean III (1312-1355), gros tournois au chastel, petits gros à tête d'Anvers et de Bruxelles ; à la Flandre, gros au lion de Louis de Crécy (1322-1348) ; au Hainaut, gros au lion de Guillaume II (1337-1345) ; au comté de Namur, Guillaume I (1337-1390), gros au lion ; enfin, à Adolphe VIII de Berghe (1308-1348), gros frappés à Moilenheim.

Cette petite trouvaille de Momalle présente les particularités suivantes : elle ne renferme que des pièces d'or françaises, et parmi les pièces d'argent, aucune n'appartient à ce pays, circonstance que M. de Witte avait déjà fait observer dans la trouvaille dite de Gand.

Elle ne renferme aucune monnaie liégeoise et pourtant Momalle est au centre de la principauté, à peu de distance de la capitale. Il est vrai que le nombre de pièces n'est pas grand et que le hasard est peut-être la seule cause de cette anomalie. Cependant, à l'époque de l'enfouissement du trésor, le numéraire de Liège devait être très peu abondant ; M. de Chestret rapporte, f^o 1, page 152, en parlant d'Adolphe de la Marck, que d'Hemricourt écrivait : « Il at passé quarante ans qu'il ne fist blanche monnoie en la citeit » ce qui ne peut s'entendre, dit M. de Chestret, que de l'espace de temps compris approximativement entre les années 1320 et 1360 de manière à placer respectivement au commencement et à la fin de leurs règnes les monnaies frappées à Liège par Adolphe et son successeur Englebert de la Marck.

Le pavillon d'or et le double royal ont vu le jour en 1339. Il est donc probable que la date de l'enfouissement du petit trésor de Momalle ne remonte pas au delà de l'année 1340, peut-être même lui est-elle quelque peu postérieure. Les monnaies d'argent étant assez usées, l'émis-

sion des gros au chaste! brabançon du second type doit se placer dans la première moitié du règne de Jean III, ce qui est un point intéressant à constater.

Dr J. SIMONIS.

The Copper, tin and bronze coinage and patterns for coins of England, by A. Montagu. Second edition. London 1893. Price 8/6.

En dehors du grand ouvrage classique de Roger Ruding, *Annals of coinage of Great-Britain*, les anglais possèdent trois importantes monographies concernant l'histoire de leur numismatique nationale : Les *Gold coins*, de Kenyon ; les *Silvers coins of England*, d'Edward Hawkins, et le *Bronze coinage*, de H. Montagu.

C'est une seconde édition de ce dernier travail, revu, corrigé et augmenté, que l'érudit vice-président de la Société de numismatique de Londres livre aujourd'hui au public savant.

Le monnayage de cuivre ne commença, à proprement parler, en Angleterre qu'en 1613, sous Jacques I^{er}. Encore ne devint-il officiel qu'au temps de Charles II (16 août 1673). Antérieurement à ce prince, le privilège de battre des espèces de cuivre avait appartenu successivement à lord Harrington d'Exton, à sa veuve, à Gérard Malyns, à William Cockayne, puis à la douairière de Richmond et, enfin, à sir Francis Crane.

M. Montagu commence son étude à l'avènement d'Élisabeth au trône d'Angleterre, pour la terminer avec le règne de Sa Gracieuse Majesté Victoria. De nombreuses vignettes viennent rehausser le texte et font, de l'excellent mémoire de M. Montagu sur le monnayage anglais de cuivre,

d'étain et de bronze, un travail des plus complets et des plus intéressants.

A. DE W.

Dictionnaire des figures héraldiques, par le comte Théodore de Renesse, membre suppléant du Conseil Héraldique.

Nous avons eu le plaisir d'annoncer dans le volume précédent de cette *Revue*, page 107, comme devant paraître prochainement, l'utile *Dictionnaire* du comte de Renesse. Aujourd'hui, nous avons devant nous les quatre premiers fascicules de cet ouvrage, formant un volume in-8° de 432 pages. Voici les principes généraux qui régissent l'ordre suivi dans ce travail.

Toutes les figures héraldiques contenues dans les cent et cinq mille descriptions d'armoiries de l'*Armorial général* de Rietstap y trouvent successivement leur place; pour chacune d'elles un catalogue spécial, partagé en sections, divisions et subdivisions, donne, par ordre alphabétique, les noms de toutes les familles portant dans leur écusson le meuble, la figure cataloguée.

Chaque fascicule est accompagné d'une planche, contenant chacune douze écussons représentant les figures principales cataloguées dans le fascicule:

Pour consulter avec fruit ce dictionnaire, il faudra toujours, comme le rappelle lui-même l'auteur, recourir à l'*Armorial général* de Rietstap; sinon on pourrait aisément prendre des armes qui ne font qu'entrer dans le blason d'une famille, pour celles de la famille elle-même. Ainsi, par exemple, on trouvera sous la rubrique *Château*, section : *armes écartelées*, division : *sur écartelé 1, seul*, SAYN (2 tours). Cela ne veut pas dire, ainsi qu'on pour-

rait le penser au premier abord, qu'un château à deux tours serait l'emblème héraldique de Sayn, dont au contraire les armes sont de gueules au léopard lionné d'or la queue fourchue, mais cela signifie qu'il faut chercher dans Rietstap, à Sayn, où l'on verra qu'un château d'argent à deux tours sur champ de gueules, orne le premier quartier du blason d'une branche de la maison de Sayn et est Hombourg.

En se souvenant toujours de cette recommandation, on pourra consulter avec succès le *Dictionnaire des figures héraldiques* de M. le comte de Renesse, lequel est appelé à rendre de grands services.

C^{te} MAURIN DE NAHUYS.

On songe sérieusement en Chine, vu les embarras que la crise monétaire américaine et européenne y produit, à un remaniement complet du système monétaire. La grande Monnaie de Canton est, dit-on, dès à présent, prête à s'occuper de la frappe de pièces indigènes. Il est même question de créer une monnaie d'or chinoise et d'établir des centres de fabrication de pièces chinoises dans diverses parties du Céleste Empire, et notamment à Pékin.

(*Revue scient.*, 16 sept. 1893.)

Notre érudit confrère M. Roger Vallentin vient de publier deux intéressantes notices dans le *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, de 1893. La première est relative à des *Jetons d'aumône valentinois à retrouver* (tiré à part: Valence, imp. Jules Céas et fils, 1893, in-8°, 7 p.). Par un testament fait le 15 septem-

bre 1398, Pierre Cellérier, riche marchand de Valence, léguaux aux pauvres de cette ville dix sétiers de froment dont la distribution devait être faite au moyen de jetons ou méreaux « signa », selon l'usage, durant l'année qui suivrait son décès. Ces méreaux ne sont pas encore connus.

La seconde concerne l'*Atelier temporaire de Valence*, en 1592 (tiré à part : Valence, imp. Jules Céas et fils, 1893, 16 p.). Le 9 novembre 1592, le duc d'Epéron ordonna, sans solliciter l'autorisation d'Henri IV, à un de ses lieutenants, Aymar de Poisieu, seigneur du Passage, d'ouvrir un atelier monétaire à Valence et d'y faire frapper des espèces à un titre et à une taille inférieurs à ceux qu'avait fixés l'édit de Poitiers du mois de septembre 1577, mais identiques à ceux des pièces fabriquées à Grenoble. Au même moment, une autre Monnaie temporaire était installée à Nyons par Gouvernet; elle ne fonctionna que vingt-sept jours. Celle de Valence eut une durée presque aussi éphémère, puisqu'elle ne dépassa pas un mois et demi.

G. C.

En citant dans cette Revue (1) les passages concernant la numismatique de l'excellent travail de M. Edmond Maignien, sur Abraham Patras, nous fîmes remarquer que la médaille mortuaire du gouverneur-général van Cloon, décédé le 10 mars 1735, dont six exemplaires furent distribués à ses obsèques, était une pièce à retrouver.

M^{lle} Marie de Man a été assez heureuse pour découvrir dans le médaillier de la Société zélandaise des sciences à Middelbourg, un des six exemplaires de cette médaille, à

1) Voyez année 1891, p. 610.

laquelle elle vient de consacrer une très intéressante notice.

Sur la face de cette médaille, qui est en or et de forme ovale, sont gravées les armoiries du défunt, entourées des écussons *de ses huit* quartiers généalogiques, tandis que le revers porte une inscription en néerlandais, qui nous apprend entre autres, qu'il naquit à Batavia, le 23 septembre 1687, date qui était restée inconnue à ses biographes.

C^{te} M. N.

MM. F. et E. Gneccchi se disposent à livrer au public une troisième édition de leur *Guida numismatica universale*.

Il est de l'intérêt de tous que ce livre d'adresses des numismatistes du monde entier soit aussi complet que possible, aussi prions-nous les lecteurs de la *Revue* de bien vouloir venir en aide aux auteurs en faisant parvenir, sans retard, à M. Francesco Gneccchi, 10, Via Filodrammatici, Milan, tous les renseignements qu'ils auraient en leur possession.

A. DE W.

Dans cette *Revue*, 1892, page 159, nous avons parlé de la première partie du *Catalogue descriptif des monnaies et médailles composant le Médaillier de la Chaux-de-Fonds*.

La deuxième partie (Genève, imp. P. Dubois, 1893, in-8°, 94 p.) vient de paraître. M. A. Michaud, conservateur du médaillier, a partagé son catalogue en divers chapitres concernant les médailles historiques; médailles religieuses; médailles scolaires et académiques; hommes illustres; médailles de tirs; médailles relatives à des fêtes

de chant, de musique, de gymnastique ; à l'agriculture, l'horticulture et la viticulture ; aux arts, aux sciences et à l'industrie ; enfin, les deux derniers chapitres sont consacrés à des médailles diverses et à quelques jetons. Ce catalogue paraît être fait avec beaucoup de soin, et nous devons savoir gré à M. Michaud de nous avoir mis en main l'inventaire détaillé des trésors dont il a la garde.

G. C.

Médaille commémorative de Hedlinger. — La Société suisse de numismatique, à l'occasion de sa dernière assemblée annuelle à Genève, a fait don aux membres présents d'un souvenir de cette réunion.

C'est un jeton à l'effigie de J. C. Hedlinger, le célèbre graveur de médailles, originaire du canton de Schwytz.

M. Hugues Boyy s'est chargé de la gravure de l'avvers de cette médaille dont le revers est dû au burin de M. V. Schlütter.

Le profil de Hedlinger est admirable de netteté et de précision ; c'est un véritable portrait plein d'expression et de vie, qui ne peut qu'ajouter au renom de l'artiste genevois qui l'a conçu.

Jean Charles Hedlinger naquit en 1691 à Schwytz ; il fit son apprentissage chez Crauer à Sion, séjourna ensuite à Nancy, puis à Paris, et finalement se rendit en Suède sous le règne de Charles XII.

C'est de son séjour en Suède que date sa réputation ; beaucoup de princes s'adressèrent à Hedlinger pour voir leurs traits reproduits sur le bronze, et Pierre-le-Grand lui-même l'appela à sa cour.

Mais ce n'est que beaucoup plus tard que le célèbre gra-

veur se rendit à Saint-Pétersbourg. Quelques années après il est à la cour de Rome où le pape Benoît XIII le nomme chevalier.

D'après les ouvrages de Chrestien de Mechel et de Jean Gaspard Fuesli, ainsi que par les monuments métalliques qui nous sont conservés, nous savons que Hedlinger grava une série de médailles des rois chrétiens de Suède, des médaillons du roi Christian de Danemark, de la reine Anna Iwanowna, et de plusieurs autres princes et souverains de son temps.

Hedlinger resta toujours profondément attaché à sa patrie; sur plusieurs médailles remarquables il a perpétué des événements de l'histoire de son pays.

C'est au canton de Schwytz, où il naquit, qu'il passa ses dernières années; il mourut en 1771.

Nous avons emprunté ces quelques détails biographiques à l'excellent ouvrage de Bolzenthal, si riche en documents historiques sur la gravure des médailles.

L'on voit que la médaille que vient de publier la Société suisse de numismatique, tout en étant une véritable œuvre d'art, est encore plus un hommage rendu à un artiste suisse.

Cet hommage convient à Hedlinger, dont la réputation de talent et de modestie s'est étendue à travers toute l'Europe.

M. BARBEY.

Valleyres, novembre 1893.

POIDS MONÉTIFORMES (DE TOULOUSE).

(A propos de l'article de M. Trachsel.)

Un de nos savants confrères de Lausanne, M. le docteur

Trachsel, a publié dans l'un des derniers numéros de la *Revue* (1), un article sur des poids monétiformes de Toulouse faisant partie de sa collection et, après les avoir décrits, il cherche à en tirer des conclusions sur la valeur de la livre de Toulouse au moyen âge.

Il est regrettable que M. Trachsel se soit borné à étudier les types, au nombre de huit, qu'il possède et n'ait pas examiné, soit les collections numismatiques de Toulouse, et, en particulier, la suite considérable formée par feu M. Barry, soit celle du Musée royal d'antiquités de Bruxelles, ou qu'il n'ait pas au moins consulté les publications de notre regretté confrère et ami Taillebois (2) et celles de M. R. Serrure (3), pour ne citer que les plus récentes.

Il y aurait trouvé tous les spécimens qu'il décrit et en assez grand nombre pour pouvoir en tirer des conclusions plus précises que celles qu'il est possible de déduire de types dont on possède en général qu'un seul échantillon.

Nous nous bornerons à donner la concordance des numéros de M. Trachsel avec ceux de la notice de Taillebois.

Trachsel. Type de 1230, 1.	Taillebois, 87.
— — 2.	— 83, 84, 85 et 86.
— — 3.	— 76 à 82.
— — 4.	— 71 à 75.
— — 5 et 6.	— 67 à 70.
— — 7.	— 64 à 66.
— Type de 1450, 8.	— 91 à 95 et 96.

(1) 1893, pp. 364-373.

(2) *Numismatique. Variétés inédites, 3^e liste. Poids monétiformes et autres poids inscrits du Midi de la France. Dax, Labèque, 1889, in-8^o.*

(3) Musée royal d'antiquités et d'armes [de Bruxelles]. *Catalogue de la collection de poids et mesures. Bruxelles, 1883, in-16.*

Toutefois, tous les poids de ce type (n° 8), signalés par Taillebois, pèsent de 48,50 à 45 grammes, tandis que celui de M. Trachsel ne pèserait que la moitié, 26,830, soit une once. Les autres types de 1450 signalés par Taillebois, ont sensiblement le même poids que ceux de 1239, et je me demande si M. Trachsel a bien lu *mieg cart* (1).

Mais je n'aurais pas cru nécessaire de rédiger cette note, si je n'avais voulu m'occuper du dernier monument décrit par M. Trachsel et qu'il considère comme un poids de Lyon, poids qui, au dire de l'antiquaire qui le lui a vendu, aurait été trouvé dans une partie du lit du Rhône mise à sec, à Genève, pour des travaux. Il faut toujours se défier des indications que vous fournissent les marchands qui craignent de vous voir revenir à la source et aller sur leurs brisées ; mais, peu importe la provenance du poids décrit par M. Trachsel sous le n° 9, et ce demi-quart eût-il remonté le Rhône, qu'il n'en aurait pas plus de titre à être revendiqué par la ville de Lyon.

En l'examinant tout d'abord, qu'y trouvons-nous comme type : les deux motifs les plus répandus parmi les poids de Toulouse.

Au droit : « le castel à trois tours carrées », au revers : « un édifice qui pourrait être une église ». Est-ce que cela s'applique à Lyon ?

Mais avant tout, il y aurait deux objections à faire à M. Trachsel.

Les villes du Rhône ont-elles eu des poids de cette forme ? — Tous les poids marqués qui nous sont connus appartiennent au Midi de la France et plus spécialement au

(1) Il faut lire *mieg* ou *meig* et non *mies* ou *meis*, comme le croit M. Trachsel, qui ne paraît pas connaître la langue d'oc et cherche des exemples dans le portugais.

Languedoc, quelques-uns à la Provence, mais ces derniers sont de forme octogone; un autre groupe est formé par les poids du Nord — Artois, Flandres, Brabant, etc., — mais ces poids sont sans légende et d'un type tout différent des premiers.

Aussi, la découverte d'un poids au nom de Lyon aurait-elle une grande importance, mais il y a une autre observation à présenter. Est-ce que la langue d'oc était parlée à Lyon au XIII^e ou au XV^e siècle, et y écrivait-on *mieg* (et non *mies*, comme continue à le lire M. Trachsel)? Assurément non.

Dès lors, nous n'aurons pas besoin de recourir au grec, de chercher un *della* ou un *rho*, ainsi qu'un demi-*dero*, division d'un mot et d'un poids inconnus, et, après avoir constaté l'identité au point de vue du type, face et revers des deux édifices signalés par M. Trachsel, avec les monuments, le donjon à trois tours et Saint-Sernin, qui figurent sur les poids de Toulouse, nous alignerons simplement sous les lettres tracées par notre confrère celles qui figurent sur le demi-quart de Toulouse, et nous arriverons sans peine à en donner une lecture rationnelle, surtout si on tient compte des incertitudes et des doutes dont il nous fait part et qui tiennent sans doute à l'altération de son poids.

Dr. ✠ · M · I · € · G · ▷€PO.

✠ M I E G · CART. Taillebois, 95, série de 1450, au Musée de Dax.

Rev. ✠ D ∴ L ∴ I ∴ O ∴ N ∴ E.

* D * L * I * V * R * A (1).

(1) Dans le n^o 95 de Taillebois, les lettres au revers sont également séparées par des étoiles ou des roses. Nous n'avons pas besoin de rappeler les confusions que l'on fait dans les majuscules du XIII^e et du XV^e siècle entre o et u ou v, n et r, e et a.

Le nombre des lettres est le même, nous sommes d'accord sur plusieurs, et sans vouloir nous livrer à un cours d'épigraphie qui serait sans motif, puisque nous n'avons pas sous les yeux les reproductions des monuments allégués de part et d'autre, nous croyons pouvoir engager M. Trachsel à placer sous le nom de Toulouse, à côté des poids précédents, celui que, sans motifs suffisants, il avait cru pouvoir attribuer à la ville de Lyon.

C^{te} DE MARSY.

Compiègne, 10 novembre 1893.

Les Anglais affectionnent les travaux de vulgarisation scientifique propres à satisfaire la curiosité du public lettré.

C'est à cet ordre d'ouvrages qu'appartient le volume de M. Hazlitt : *The coinage of the European continent*, sorte d'aperçu historique illustré du monnayage de l'Europe continentale, qui sera surtout utile aux numismates anglais, un peu trop portés à se désintéresser de tout ce qui n'est pas numismatique antique ou nationale.

A. DE W.

Découverte, près de Liège, d'un exemplaire varié de la médaille à l'effigie du duc de Bourgogne Charles le Téméraire.

Tout récemment à Vottem, près de Liège, une femme, en labourant la terre, a mis au jour un médaillon en bronze argenté de Charles le Téméraire. La pièce est coulée et légèrement retouchée au ciselet. Elle répond à la description qu'en donne Van Mieris, page 100, tome 1, et se rapproche beaucoup de l'exemplaire en bronze du Cabinet de l'État.

La devise pourtant en diffère sensiblement ; au lieu de : *Je l'ai empryns, bien en aviengne*, inscription correcte, elle porte : *Je l'ai emprxns, bien en aviengie*. Les briquets de la Toison, qui, sur la médaille du Cabinet de l'État, portent l'inscription d'un côté *aureum*, de l'autre *veilus*, ne présentent sur ma pièce aucune inscription.

Cette médaille, qui est très bien conservée et d'une authenticité irrécusable, ne porte aucune signature d'auteur. Elle provient sans aucun doute du même artiste qui a coulé la médaille du grand batard Antoine. M. Walton, dans la *Revue numismatique française* de 1887, attribue au même auteur inconnu les médailles de Charles le Téméraire, de son frère consanguin le grand batard de Bourgogne et de Jacopo Galeota.

Cette médaille de Charles le Téméraire a, sans doute, été perdue à Vottem quand l'armée bourguignonne, campée sur les hauteurs de Sainte-Walburge, le long de la route de Rocour, ébranlée par l'irruption courageuse des six cents Franchimontois dans la nuit du 29 octobre 1468, se divisa en deux parties au point du jour. L'une gagna la ville par la porte de Sainte-Marguerite, l'autre contournant les remparts par Vottem, descendit vers les portes de Vivegnis et de Saint-Léonard.

D'ailleurs, il est difficile de croire que cette médaille ait pu être perdue à Vottem à un autre moment. Son émission remonte donc à la première année du règne de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne.

Elle porte au-dessus de la tête du duc un trou aussi vieux qu'elle, par lequel elle était probablement attachée à un collier ou à un drapeau.

Dr J. SIMONIS.

Essai de restitution des systèmes monétaires macédoniens des rois Philippe et Alexandre, et du système monétaire égyptien de Ptolémée Soter, par MICHEL C. SOUTZO. Deux planches. Extrait de la *Revue roumaine d'histoire, d'archéologie et de philologie* de 1893.

L'auteur, qui se propose de publier un travail sur la numismatique des premiers Césars et de Néron, a été frappé de l'influence prépondérante des monnaies macédoniennes sur le monnayage romain dès les premières émissions de numéraire en argent. Cette influence devient tout à fait manifeste, dit-il, lorsque l'on aborde l'étude des monnayages impériaux. Cette observation judicieuse a poussé M. Soutzo à étudier l'organisation des systèmes monétaires macédoniens et du système égyptien des premiers Lagides. Ce dernier a des liens étroits avec les systèmes macédoniens et en éclaire souvent la véritable nature.

Les rois Philippe et Alexandre, de Macédoine, après avoir établi leur domination sur la Grèce, eurent à résoudre des problèmes monétaires du même genre que ceux qui s'imposèrent, plus tard, aux Romains lorsque leur petite république devint l'état dominateur du monde antique.

Le génie des Romains les portait à s'approprier judicieusement ce qu'ils rencontraient d'utile chez les peuples vaincus, et, de même que les rois de Macédoine, ils firent entrer dans leurs systèmes monétaires les espèces étrangères de grande circulation et montrèrent une prédilection marquée pour les monnaies à caractère mixte établissant un lien entre leur propre numéraire et celui des autres peuples.

Syracuse remplaça, la première, l'étalon corinthien par le macédonien.

Cet exemple fut suivi en Campanie. A Rome, les premières espèces d'argent fabriquées par les généraux romains, aux types de Janus imberbe et de Jupiter dans un quadrigé, pesèrent également 7⁸,20, poids de la drachme d'argent macédonienne. Ces monnaies servirent de prototype au double victoriat romain. Comme l'argent valait alors, en Italie, cent-vingt fois son poids de cuivre, une monnaie d'argent de 7⁸,20 valait 864 grammes ou deux mines attiques de cuivre. La moitié de cette monnaie représentait donc une mine unitaire du métal étalon et constituait, par conséquent, la monnaie d'argent théoriquement parfaite. Dans les cités où l'unité monétaire de cuivre était une *fraction simple* de la mine attique, les monnaies d'argent de ce poids avaient encore une signification particulière. C'est pourquoi Agathocle remplaça, à Syracuse, les monnaies d'argent de poids attique par celles de Philippe, quoique les Syracusains fussent déjà habitués aux premières, adoptées en Macédoine même par le roi Alexandre.

Ptolémée Soter agit de même en Égypte où le cuivre était également le métal monétaire étalon.

Ces mêmes procédés, dit l'auteur, que nous sommes obligé de suivre un peu longuement dans son remarquable travail, indiquent une identité de situation monétaire entre la Macédoine, Syracuse et l'Égypte : l'étalon de cuivre y était encore en usage sous Philippe.

M. Soutzo montre ensuite par la pesée des monnaies du roi Philippe, toute espèce d'autres renseignements sur l'étalon pondéral de la Macédoine faisant défaut, que le statère d'or et la grosse pièce d'argent de ce prince pèsent respectivement un double centième ou cinquantième et un

double soixantième de la mine d'Athènes. Le centième était l'unité divisionnaire inférieure de la mine à Athènes et le soixantième, celle des mines asiatiques familières aux Grecs. Ces deux fractions étaient les subdivisions les plus importantes des unités pondérales. La mine attique portant souvent, dans les anciens fragments métrologiques, le nom de mine égyptienne et étant l'unité pondérale certaine du système monétaire des Ptolémées, qui l'importèrent de la Macédoine, leur pays d'origine, il s'ensuit que l'on pourra, avec une certitude presque complète, considérer la mine attique comme l'étalon pondéral de la Macédoine.

L'auteur fait ressortir la rigueur mathématique absolue des systèmes monétaires anciens : le poids des monnaies primitives était toujours une fraction simple des unités pondérales en usage.

Dans les systèmes monétaires monométalliques, les deux autres métaux monétaires ne servaient que sous forme de lingots de poids en rapport simple avec l'unité pondérale. Le premier système bimétallique date du jour où, par les fluctuations des cours des métaux, il y eut un rapport simple entre ces diverses valeurs. Il en fut de même pour le trimétallisme. L'on revenait à l'usage des lingots dès que les conditions ci-dessus énoncées cessaient d'être remplies.

Après avoir donné les différentes valeurs relatives de l'or et de l'argent en Grèce, M. Soutzo constate que l'or valait environ douze fois et demi son poids d'argent à l'époque de la création du système monétaire de Philippe, soit quinze cents fois son poids de cuivre, l'argent valant alors cent et vingt fois son poids de cuivre comme en Égypte sous les premiers Ptolémées et à Rome lors des premières frappes d'argent.

L'auteur aborde maintenant l'examen des monnaies

d'argent du roi Philippe et remarque que les principales espèces de ce métal sont des grosses pièces de 14^g,40, soit un double soixantième, de la mine attique. Une drachme d'Égine pesant 7^g,20, valait dix oboles attiques; la grosse monnaie en question en valait donc vingt ou cent vingt fois son poids de cuivre, soit quatre mines attiques. C'est le tétrama de cuivre. Si le cuivre au poids avait été l'étalon monétaire de la Macédoine, la pièce d'argent unitaire du système du roi Philippe aurait dû être la monnaie valant *une mine* attique de cuivre et pesant 3^g,60 d'argent, c'est-à-dire la moitié de la drachme indiquée plus haut. A ce compte, les grosses pièces seraient des tétradrachmes et non des statères d'argent.

Il n'est cependant guère probable que la mine attique de cuivre de plein poids fût encore, sous Philippe, l'étalon monétaire de la Macédoine, car les variations considérables de poids des monnaies d'argent, sous les prédécesseurs de Philippe, semblent indiquer des réductions de l'unité monétaire. En outre, le chalque de cuivre de Philippe a toutes les apparences d'une véritable unité de cuivre analogue à l'as réduit des Romains. La litra de Syracuse, au temps d'Agathocle, était d'ailleurs égale au chalque de Philippe et la drachme de cuivre égyptienne était encore plus petite.

On rencontre, outre le tétrama, des monnaies d'argent de Philippe pesant : 7^g,20, 3^g,60 et 1^g,80, divisions naturelles du tétrama. Quelques pièces, rares et difficiles à déterminer, pèsent : 4^g,27, 2^g,40 et 0^g,16.

Passant ensuite aux monnaies d'or du même système, M. Soutzo constate que la plus répandue est le statère qui pèse 8^g,64 (un cinquantième de la mine attique). L'équivalent de valeur en argent pèse douze fois et demie autant, soit 108 grammes ou un quart de la mine attique d'argent.

Si l'on divise ce chiffre par 148,40, poids normal du tétrama, le quotient est $7 \frac{1}{2}$, Le statère d'or valait donc $7 \frac{1}{2}$ tétramas ou 15 drachmes et, en cuivre, un nombre double de mines attiques, c'est-à-dire 30 mines de ce métal ou un demi-talent. Le double statère présente donc une valeur de cuivre tout à fait remarquable : il valait un *talent* de ce métal.

Le tétrastatère, que l'on n'a pas encore rencontré, aurait valu une mine attique d'argent, et son existence paraît d'autant plus probable que nous retrouvons le quaternio d'or chez les Romains. Il semble bien avéré que le premier aureus de César, qui valait 25 deniers, est une imitation du statère de Philippe qui valait 25 drachmes attiques. Le quaternio d'Auguste correspondrait donc au tétrastatère de Philippe.

Le roi Philippe a encore émis quelques pièces divisionnaires du statère : la drachme d'or, sa moitié, son quart et son sixième.

On remarquera que le double statère vaut 300 oboles attiques d'argent ou 3000 chalques macédoniens.

M. Soutzo passe ensuite à l'étude de la numismatique d'Alexandre.

Il semble que les rapports de valeur de l'or à l'argent et de l'argent au cuivre n'avaient pas varié lorsque ce grand roi changea le pied monétaire de Philippe. Les monnaies d'argent seules changèrent de poids.

La drachme attique de 6 oboles remplaça la drachme de Philippe, qui en valait 10, ce qui donna à la nouvelle unité d'argent une valeur de 60 chalques, tandis que l'ancienne en valait 100.

L'auteur, avec raison, ne pense pas que la nouvelle unité d'argent fut une réduction de la première. Les

immenses trésors d'Alexandre ne justifient pas l'hypothèse d'expédients monétaires. Il faut plutôt voir, dans ce changement, l'abandon de l'étalon de cuivre et son remplacement par celui d'argent. Cette révolution monétaire s'explique parfaitement par les conquêtes d'Alexandre, dont presque tous les nouveaux états, en Grèce et en Asie Mineure, ignoraient l'étalon monétaire de cuivre. Le choix de la nouvelle unité est encore plus facile à expliquer : la drachme macédonienne d'Alexandre représente avant tout le centième pondéral de la mine d'argent macédonienne, soit la fraction la plus simple et la plus usuelle de cette unité de poids. Si l'on ajoute à cette raison déterminante que la drachme attique était la monnaie la plus répandue du monde grec et que le roi Philippe en avait déjà frappé quelques-unes, on reconnaîtra qu'Alexandre, une fois l'étalon d'argent adopté, ne pouvait choisir une autre unité.

La drachme macédonienne d'Alexandre vaut $48,32 \times 120$ ou $5188,40$ de cuivre. Élien dit qu'il existait en Grèce un talent babylonien pesant 72 mines attiques ou $31^k,104$. La mine de cette unité valait donc : $\frac{31,104}{60}$ ou $5188,40$, équivalant en cuivre de la drachme d'Alexandre.

L'adoption du pied monétaire attique d'argent par Alexandre n'amena pas la démonétisation des espèces de Philippe; les anciens tétramas et leurs moitiés ayant des valeurs très simples en oboles attiques et en chalques macédoniens, continuèrent à avoir cours. Les anciens, et les Romains surtout, organisaient leurs systèmes monétaires nouveaux de manière à donner à leurs anciennes monnaies des valeurs simples en unités nouvelles.

On admet généralement, sans aucune preuve, que la conquête de l'Asie par Alexandre amena en Grèce une très

forte dépréciation de l'or. Nous montrerons plus loin que le cours de l'or était seulement de 4 p. c. environ plus bas que sous Philippe lors de la création, en Égypte, du système de Soter. La variation fut donc assez faible et la proportion de valeur de 10 à 1, entre l'or et l'argent en Grèce, si elle a jamais existé, n'a pu avoir qu'une durée très passagère.

Cette première partie du remarquable travail de M. Soutzo est suivie du tableau général des monnaies d'or, d'argent et de cuivre du roi Philippe, tableau donnant, pour chaque pièce, le poids en grammes, les fractions de la mine attique, l'équivalent pondéral en argent exprimé en grammes, etc., etc., en un mot, une foule de renseignements précieux, indispensables à l'homme d'études.

L'auteur aborde ensuite la deuxième partie de son travail : *Essai de restitution du système monétaire de Ptolémée Soter.*

Ptolémée Soter, le plus sage et le plus heureux des généraux d'Alexandre, devint le maître de l'Égypte après la mort de ce prince. Il la gouverna pendant trente-neuf ans, d'abord au nom et pour le compte des faibles successeurs du grand homme, ensuite comme prince indépendant, sans porter encore le titre royal, enfin comme roi définitif et héréditaire.

Ptolémée ne frappa, pendant les deux premières périodes, que des monnaies appartenant au système d'Alexandre. Après avoir ceint la couronne il émit, à son effigie, une riche suite de monnaies d'or et d'argent, ainsi que de lourdes monnaies de cuivre.

Ptolémée arriva à ce changement à cause de la variation survenue dans les cours réciproques des métaux précieux, qui avait faussé l'harmonie du système macédonien. Il flat-

tait en même temps ainsi ses nouveaux sujets habitués au métal étalon de cuivre.

Les nouvelles unités d'argent de Ptolémée étaient depuis longtemps familières aux Macédoniens, qui s'en étaient servi sous le roi Philippe et l'étalon de cuivre n'était certes pas nouveau pour eux.

Le poids élevé des cuivres ptolémaïques et la mention fréquente de la drachme unitaire dans les papyrus égyptiens ont depuis longtemps permis de reconnaître la véritable nature du métal étalon dans le système des Ptolémées.

La mine attique était l'unité pondérale de l'Égypte des Ptolémées. Comme elle, la mine égyptienne vaut 16 onces, et les monnaies ptolémaïques d'or, d'argent et de bronze ont des poids normaux, fractions simples de la mine d'Athènes.

La mine attique pesant 432 grammes, et l'outen, l'antique unité pondérale de l'Égypte, en pesant 96, il s'ensuit que la mine attique vaut $4 \frac{1}{2}$ outens ou 45 kites, et le talent attique, 270 outens. Ces rapports simples indiquent un ajustement postérieur entre les deux unités, ou plutôt une antique parenté originelle.

Le numéraire d'argent de Soter, dit M. Soutzo, se composait surtout de grosses pièces d'argent, pesant 14^g,40, soit le poids exact des plus fortes monnaies d'argent de Philippe. Ces pièces devaient valoir quatre drachmes, d'où la drachme monétaire ptolémaïque pesait 3^g,60 ou exactement $\frac{1}{120}$ de la mine attique.

Les vieux textes démotiques donnant à l'argent une valeur cent vingt fois plus forte que celle du cuivre, le $\frac{1}{120}$ de la mine attique d'argent valait juste une mine attique de cuivre ou une unité pondérale égyptienne pleine de ce métal.

La pièce de 3g,60, était donc la monnaie d'argent par excellence (théoriquement parfaite) des pays grecs employant le cuivre étalon : l'unité d'argent de la Campanie que les Romains adoptèrent pour en faire leur premier victoriat.

La désignation de drachme égyptienne ou ptolémaïque pour la pièce d'argent de 3g,60 n'est pas en concordance avec les papyrus qui entendent par drachme d'argent la drachme attique ou d'Alexandre, de 4g,32. L'unité d'argent d'Égypte portait sans doute le nom de mine et valait 5 oboles ou 40 chalques attiques et, en unités inférieures égyptiennes, 100 drachmes de cuivre. La drachme attique d'argent valait 120 drachmes de cuivre de poids attique.

Passant à la monnaie de cuivre de Soter, M. Soutzo dit que la drachme de cuivre égyptienne fréquemment mentionnée dans les papyrus, paraît être devenue à une certaine époque, l'unité de compte et probablement l'unité monétaire légale de l'Égypte ptolémaïque. On lui donna probablement le nom de drachme parce que son poids normal était le même que celui de la drachme attique. La monnaie de cuivre, valant 2 1/2 drachmes ou un 48^e de la drachme d'argent de poids attique, devint le chalque.

Les grosses monnaies d'argent de Soter étaient des tétramas de cuivre valant 400 drachmes égyptiennes de cuivre ou 160 chalques attiques. Les moitiés, pesant 7g,20 valaient 200 drachmes de cuivre ou 80 chalques. L'obole attique, enfin, valait 20 drachmes de cuivre.

Les grosses monnaies de bronze ptolémaïques ont été souvent considérées à tort comme des outens de cuivre monnayés et cela malgré leur poids supérieur à celui de l'outen égyptien. Ce sont en réalité des tétartons de cuivre de poids attique. Leur pesée normale de 108 grammes excède

leur poids effectif de 100 grammes, ce que leur nature différente explique suffisamment.

On trouve encore cinq autres modules de cuivres égyptiens. Ce sont : le décaton ou dixième de mine attique, le demi-décaton, le quart de décaton, une pièce dont la nature est encore à déterminer et une autre ne pouvant être que la drachme égyptienne pesant normalement 4^g,32. La légèreté effective de cette dernière pièce ne doit pas surprendre, car l'écart considérable existant entre les poids théoriques et les poids effectifs de monnaies de cuivre antiques a été souvent constaté.

La coupe, les poids et les valeurs de toutes ces monnaies de cuivre ptolémaïques en font, d'une part, des fractions pondérales simples de la mine attique de cuivre, de l'autre, des pièces simultanément divisionnaires des deux unités d'argent du système des Ptolémées : la drachme ou mine égyptienne de 3^g,60 et la drachme d'argent d'Alexandre de 4^g,32.

L'ensemble forme un système rationnel et savant complété par le choix des unités d'or de Soter.

La monnaie d'or ptolémaïque que l'on rencontre le plus souvent, dit notre savant auteur, est une pièce d'or de 17^g,80 et l'on constate avec surprise l'excès de son poids sur celui du double statère d'Alexandre. La pièce d'or théoriquement parfaite par sa signification, étant donnés la nature du métal étalon du système ptolémaïque, c'est-à-dire le cuivre, et le poids de l'unité pondérale de l'Égypte, c'est-à-dire la mine attique, était précisément le double statère macédonien puisque cette monnaie aurait valu *un talent* attique de *cuivre*. La différence de pesée entre les deux pièces est trop faible pour attribuer à la pièce d'or de Soter toute autre signification que celle indiquée par la théorie.

Cette espèce est et ne peut être que le talent d'or ptolémaïque, la monnaie d'or valant une unité supérieure du métal étalon. L'excès de poids de la monnaie d'or de Soter ne peut donc être attribué qu'à un abaissement du cours de l'or, en Égypte, au moment de son émission.

Le poids normal de la pièce est certainement 18 grammes soit $\frac{1}{24}$ de la mine attique ou 25 oboles d'or. Il excède, juste d'une obole, celui du double statère macédonien et se confond presque avec celui du poids effectif de la monnaie.

On déduit de ce poids normal de 18 grammes pour le talent d'or de Ptolémée le rapport de valeur de 1 à 12 entre l'argent et l'or, en Égypte, sous Soter. Le talent d'or vaut, en effet, soixante mines attiques de cuivre ou 60 drachmes d'argent égyptiennes de 3^g,60 pesant 216 grammes d'argent.

Le cours de l'or en Orient aurait donc baissé de 4 p. c. d'Alexandre à Ptolémée Soter.

Le talent d'or ptolémaïque de 18 grammes vaut 60 mines d'argent égyptiennes et 6,000 drachmes de cuivre. Cette monnaie d'or vaut en même temps une demi-mine d'argent ou 50 drachmes attiques de ce métal, soit 300 oboles ou 2,400 chalques. Les pièces d'or égyptiennes, dont il est question dans un papyrus grec étudié par Letronne et qui valaient une mine d'argent, étaient donc des monnaies ayant un poids double de celui du talent d'or, pesant donc 36 grammes et semblables au tétrastatère macédonien et au quaternio d'Auguste.

La valeur, en oboles d'or, du talent d'or ptolémaïque (25 oboles) nous explique peut-être le mode de division dixième, assez singulier, de cette monnaie. La pièce dixième pesait 1^g,80 et valait 6 mines ou drachmes égyptiennes en même temps que 5 drachmes attiques d'argent ou 600 drachmes attiques de cuivre.

Le double cinquième, pesant 7^g,20, dix oboles attiques d'or ou $\frac{1}{60}$ de la mine attique, est une espèce remarquable qui paraît être devenue, sous les successeurs de Soter, le point de départ unitaire de leurs séries d'or : il y est représenté par des multiples. Cette monnaie vaut 24 drachmes d'argent égyptiennes et 20 drachmes attiques et, en cuivre, 2,400 drachmes attiques de ce métal. Cette pièce joue, dans la série égyptienne, le même rôle que le statère d'or macédonien dans la série attique après l'abaissement du cours de l'or signalé plus haut. La pièce d'or de 7^g,20 pèse le double de l'unité d'argent des Ptolémées et vaut vingt-quatre de ces unités ; il en est de même du statère macédonien qui pèse 2 drachmes attiques et ne valait plus que 24 drachmes d'Athènes à l'époque de Soter. On remarquera que la monnaie ptolémaïque de 7^g,20 pèse $\frac{1}{60}$ de la mine attique ou 10 oboles et le statère, $\frac{1}{50}$ de la même unité ou 12 oboles. Ces poids et ces valeurs sont très remarquables par le rapport simple qui les lie, ce qui fait que toutes les espèces divisionnaires simples de la seconde unité ont, avec la première, des relations d'ordre simple également. Le différence pondérale entre les deux monnaies est de 2 oboles d'or. L'une valait cinq et l'autre six tétradrachmes d'argent d'Alexandre.

Le statère d'or macédonien n'avait pas en Égypte de valeur entière en mines et drachmes d'argent ptolémaïques. Il équivalait à 28 drachmes et $\frac{4}{5}$ de Ptolémée ou 2880 drachmes de cuivre. Ce dernier chiffre, par un effet du hasard peut-être, rappelle la valeur du décussis romain en scrupules : 1 décussis valant 2880 scrupules.

L'auteur termine son savant travail par un tableau représentant l'ensemble du système monétaire de Ptolémée

Soter. Il y donne toutes les monnaies connues de Ptolémée, chacune d'elles étant accompagnée de son poids exprimé en grammes, en fractions de la mine attique, de l'outen et du kite, du poids de l'équivalent de valeur en argent en grammes, en fractions de la mine attique d'argent, de l'outen et du kite d'argent. Les mêmes renseignements suivent pour le poids de l'équivalent de valeur en cuivre, ainsi que la valeur de chaque pièce en monnaies égyptiennes de cuivre et d'argent, et celle en monnaies attiques : drachmes d'argent, oboles et chalques de cuivre.

L'importance du travail, dont nous venons de donner le *résumé très fidèle* et non l'*analyse critique*, n'échappera à personne. C'est une étude métrologique des plus sérieuses qui fait honneur à M. Soutzo, et dont nos lecteurs nous sauront d'autant plus gré de les avoir mis à même de prendre connaissance qu'elle a paru dans une revue étrangère peu connue. Nous regrettons seulement que l'usage si peu répandu de la langue roumaine ait obligé son savant auteur à se servir d'une langue qui n'est pas la sienne.

V^{te} B. DE J.

Scientific American annonce que le modèle de la médaille destinée aux exposants de l'Exposition de Chicago vient d'être déposé à la Monnaie pour y être frappé. La médaille sera en bronze ; elle aura 87 millimètres de diamètre. — Au droit se trouve l'image de Christophe Colomb, et au revers une allégorie de la Jeunesse. — On estime que les médailles, comme d'ailleurs les diplômes, ne seront pas prêtes avant six mois.

G. C.

CURIEUSE TROUVAILLE MONÉTAIRE AU CONGO.

En creusant le sol pour les fondations d'un nouveau magasin à établir sur le promontoire élevé appartenant à la *Société du Haut-Congo*, entre Matadi et le ravin Léopold, le mécanicien Ragheno a fait une curieuse trouvaille. A un mètre de profondeur, sous une couche de copal fossile, ses ouvriers ont mis au jour une petite pièce romaine, en argent, à l'effigie de l'empereur Trajan. Le directeur Parminter, à l'annonce du fait, a immédiatement fait surveiller les opérations de déblais; mais aucun autre objet n'a été trouvé.

(*Mouvement géographique*, du 26 nov. 1893.)

La monnaie trouvée près de Matadi est un denier d'Adrien, passablement corrodé, datant de l'année 119 de J.-C.

IMP. CAESAR TRAIAN. HADRIANVS AVG.

Tête d'Adrien laurée à droite.

Rev. LIB PV (B) à l'exergue. P.M.TR.P. COS. III, à l'entour. La Liberté assise à gauche, tenant une branche de laurier et un sceptre.

(Cohen, 2^e éd., t. II, p. 181, n^o 904.)

CAM. P.

M. le Dr J. Simonis fait connaître, ci-dessus, page 89, une médaille à l'effigie de Charles le Téméraire, découverte à Vottem. Elle répond, dit-il, à la description qu'en donne Van Mieris, vol. I, page 100, et se rapproche beaucoup de l'exemplaire du Cabinet de l'État belge. Cet exemplaire porterait au revers, les inscriptions : *Je l'ai empyrns, bien en aviengne et veilus* (sic) *aureum*. Si cela est exact, cette médaille serait une variété de celle de Van Mieris qui

porte, comme l'exemplaire que je possède dans ma collection :

IELAIEMPRINS — BIENENAVIENGNE (les lettres N et E conjuguées), et en bon latin VELLVS AVREVM. Je doute beaucoup que l'exemplaire du Cabinet de l'État porte VEILVS et je crois que ce mot a été mal lu. Je me demande même si cet exemplaire porte EMPRYNS, mais cela n'est pas impossible. La médaille trouvée à Vottem porterait : « Je l'ai emprxns, bien en aviengne », mais cette lecture n'est-elle pas la conséquence de l'empâtement des lettres dû à la fonte ; particulièrement, dans le mot *aviengne*, les lettres N et E de la fin étant conjuguées, il est facile de prendre le jambage de la lettre N pour un I ; quand aux mots *vellus aureum*, une fonte défectueuse peut avoir effacé ces mots dont le relief est à peine accusé.

G. CUMONT.

LES MONNAIES FRAPPÉES A BRUXELLES EN 1576.

L'atelier de Bruxelles cessa de travailler, le 31 décembre 1437. Depuis lors, à part un monnayage communal et tout momentané en 1489, l'on croyait que les premières espèces émises à nouveau en cette ville étaient celles des États de Brabant, à la légende PACE ET IVSTITIA. (1577).

C'est là une erreur que nos recherches aux archives de l'État nous permettent de rectifier.

L'atelier de Bruxelles rouvrit ses portes le 24 octobre 1576. A partir de cette date, et jusqu'au 25 janvier 1577, on frappa au type ordinaire des monnaies de Philippe II, des demi-réaux d'or, des daldres Philippus et des demi-daldres Philippus.

Là Monnaie de Bruxelles fut alors pendant ces quelques

semaines une sorte de succursale de la Monnaie d'Anvers. Floris Florisonne fut chargé de la direction des deux ateliers.

A cause du grand âge de Jérôme van den Mannaker, tailleur des coins de la Monnaie anversoise, on fit provisoirement usage à Bruxelles d'anciens coins provenant soit de la Monnaie de Bruges, soit de la Monnaie d'Anvers, en se bornant à poinçonner dans le champ des coins la lettre B, initiale du nouvel atelier.

Nous connaissons le demi-réal d'or frappé ainsi avec des coins marqués de la fleur de lis de Bruges, et le daldre Philippus, au millésime de 1576, forgé avec des coins à la main d'Anvers. L'une et l'autre de ces pièces portent un B en relief dans le champ. Elles font partie de la collection du vicomte B. de Jonghe. Le demi-daldre est encore à retrouver.

A. DE WITTE.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Revue numismatique, 1893, troisième trim. — VAUVILLÉ. Monnaies gauloises trouvées dans le département de l'Aisne. — BABELON. Récentes acquisitions du Cabinet des Médailles. — CASANOVA. Monnaies des Assassins de Perse. — MAXE-WERLY. Monnaies mérovingiennes à la légende BAINISSION. — DE VIENNE. Résumé historique de la monnaie espagnole. — ROUYER. Méreaux de cuivre frappés à Paris, dans le XVII^e siècle, pour l'usage des protestants. — R. SERRURE. Interdiction faite par Charles IV, roi des Romains, à Pierre IV d'André, évêque de Cambrai, de frapper de la monnaie d'or. — BLANCHET. Doubles tournois de Henri IV, frappés à Saint-Palais. — Mélanges.

American journal of numismatics, t. XXVIII, n^o 1. —

The Engravers of the revolutionary medals. — The new english coins. — Recent Columbus medals. — STORER. The medals, jetons etc. illustrative of medicine. — MARVIN. Masonic medals.

Annuaire de la Société française de numismatique, 1893, liv. n^o 4. — FARGE. Deniers de Gien au monogramme FULCO. — DU LAC. Notes sur le transfèrement à Compiègne des ateliers monétaires de Paris et d'Amiens. — R. SERRURE. Essai de numismatique luxembourgeoise. — C^{te} DE CASTELLANE. Les royaux d'or de Charles VII, d'après les documents officiels.

N^o 5. — R. SERRURE. Essai de numismatique luxembourgeoise. — C^{te} DE CASTELLANE. Le double d'or au nom de Charles VI. — VALLENTIN. Des produits de la charge des prévôts généraux de la Monnaie d'Avignon. — CARON. Répertoire des principales trouvailles intéressant la numismatique française, enfouies sous le règne des quatre premiers capétiens.

Revue suisse de numismatique, 1893, liv. 2 à IV. — A. DE WITTE. Samuel Quicchelberg et sa médaille, 1529-1567. — A. KÜCHLER. Verzeichniss und Beschreibung der Brüder-Klausen-Medaillen. — LE MÊME. Münzgeschichte und Beschreibung der Münzen von Unterwalden ob dem Wald. — STROEHLIN. Monnaies et médailles suisses, rares ou inédites. — MAYOR. Contribution à la sigillographie de l'ancien diocèse de Lausanne. — VALLENTIN. Le seigneurage aux ateliers pontificaux de Sorgues, d'Avignon et de Carpentras. — MAYOR. Médailles suisses frappées en 1893. — Mélanges.

Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt-en-Penningkunde, t. I, 4^e liv. — V^{te} B. DE JONGHE. Les monnaies de Philippe II, frappées à Maestricht,

en 1580 et après, à propos d'un sol, patard ou trentième de daelder forgé, en 1580, dans cet atelier monétaire. — CORONEL: Vondst van zilveren munten te Graven, in april 1893. — A. DE WITTE. Les monnaies frappées à Malines pour la Gueldre (1492-1494). — TER GOUW. Muntvondst by Maarsen. — ÉD. VANDEN BROECK. Une rectification à Gérard van Loon. — ROEST. A. A. Loijen, *In memoriam*. — Procès-verbaux.

Bulletin de numismatique, t. II, n° 5. — R. SERRURE, Sequin frappé à Rome pendant la vacance du siège en 1590. — LE MÊME. Jetons et méreaux inédits des Pays-Bas méridionaux. — Mélanges.

Numismatische Zeitschrift, t. XXIV. — KENNER. Ein Fund Syrakusaner Tetradrachmen. — VOETTER. Erste christliche Zeichen auf römische Münzen. — DOMANIG. Die deutsche Privatmedaille der älteren Zeit. — FIALA. Die Münzungen des ständischen Directorium und Friedrichs von der Pfalz. — TAUBER. Zur Geschichte des steierischen Münzwesens in der Zeit nach dem Code Leopolds I.

T. XXV, 1^{er} semestre. — KENNER. Zweiter Nachtrag zu dem Münzfunde aus Bregetio. — SCHOLZ. Römische Bleitesseræ. — BAHRFELDT. Beiträge zur Münzgeschichte der Lüneburgischen Lande im ersten Drittel des 17 Jahrhunderts. — MARKL. Thalerprägung Ferdinands I, aus der Wiener Münzstätte.

Numismatic chronicle, 1893, part. III. — HOWORTH: Coins recently attributed to Eretria. — BARCLAY, V. HEAD. Coins recently attributed to Eretria. — CUNNINGHAM. Later Indo-Scythians. Scytho-Sassanian. — LE MÊME. Later Indo-Scythians. Little kushâns. — RAPSON. Markoff's unpublished coins of the Arsacidae. — EVANS. A new saxon mint, Weardbyrig.

Rivista italiana di numismatica, 1893, fasc. III. — F. GNECCHI. Appunti di numismatica Romana. — PAPA-DOPOLI (N.) : Monete italiane inedite della raccolta Papadopoli. — CASTELLANI (G.) : Il ducato d'oro anconitano nel secolo XIV. — SAMBON. Monete d'oro coniate da Carlo I d'Angio a Tunisi. — PUSCHI. Il repostiglio di Monfalcone. — MOTTA. Documenti visconteo-sforzeschi per la storia di Milano. — LUPPI. Vite di illustri numismatici italiani.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISIE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4^e TRIMESTRE 1895

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, nos 152-156. — *Blätter für Münzfreunde*, n° 190. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, nos 173-176. — *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger*, nos 7-10. — *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*, 1893.

Amérique. — *The American Numismatic Society of New-York. Proceedings* 1882-92. — *American journal of numismatics*, t. XXVIII, 1^{re} liv.

Angleterre. — *Monthly numismatic Circular*, nos 10-12. — *Numismatic Chronicle*, 1893, Part. III.

Autriche-Hongrie. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, nos 39-41. — *Numismatische Zeitschrift*

- t. XXIV, t. XXV, 1^{er} semestre. — *Monatsblatt*, nos 119-123. — *Wiadomosci numismatyczno-archeologiczne*, t. II, nos 1-3.
- Belgique.** — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1892, liv. 11-12. — *Revue bibliographique belge*, 1893, nos 7-9. — *Messenger des sciences historiques*, 1893, 2^e liv. — *Bulletin de l'Académie royale des sciences*, 1893, nos 7-8. — *Revue belge de numismatique*, 1893. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2^e série, t. VIII, liv. 2 et 3. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VII, 4^e liv. — *Table de Annales de la Société archéologique de Namur*, vol. XIII-XVIII. — *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, t. IV, liv. 4. — *Congrès archéologique d'Anvers*.
- France.** — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LXVIII, liv. 24. — partie technique, t. LXIX, liv. 8 à 10. — *Revue numismatique*, 1893, liv. 3. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1893, liv. 4 et 5.
- Italie.** — *Rivista italiana di numismatica*, 1893, fasc. III.
- Pays-Bas.** — *Atlas behoorende bij de beschrijving der Nederlandsche penningen*, 3^e stuk. — *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, t. 1^{er}, liv. 4.
- Suède.** — *Antiquarisk Tidskrift*, t. XI, n^o 5. — *Månadsblad*, 1891.
- Suisse.** — *Revue suisse de numismatique*, 1893, liv. 2-4. — *Mémoires et documents de la Société d'histoire de Genève*, nouvelle série, t. III; liv. 3; t. V, liv. 1; bulletin, t. 1, liv. 2.

Ouvrages non périodiques.

- BLANCHET. — *Rapport sur les musées d'Allemagne et d'Autriche*. Paris, 1893, in-8^o, 44 p. (*Hommage de l'auteur.*)
- BORDEAUX. — *Les monnaies de Trèves pendant la période carolingienne*. Bruxelles, 1893, in-8^o, 114 pages, 1 carte et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- CASTELLANI. — *Il ducato d'oro anconitano nel secolo XIV*. Milano, 1893, grand in-8^o. (*Hommage de l'auteur.*)
- CUMONT. — *Monnaies découvertes dans des cimetières francs*. Bruxelles, 1893, in-8^o, 8 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE CASTELLANE (c^{te}). — *Un gros tournois de Charles de Luxembourg, empereur*. Paris, 1893, gr. in-8^o, 4 pages, 1 vignette. — *Les royaux*

- d'or de Charles VII.* Paris, 1893, gr. in-8°, 6 pages — *Le double d'or au nom de Charles VI*, Paris, 1893, grand in-8°, 4 pages. (Hommage de l'auteur.)
- DE JONGHE (v^{te} B.). — *Moyens à employer pour vulgariser la science numismatique.* Bruxelles, 1893, in-8°, 4 pages. — *Deux stubers d'Ernest d'Aspremont-Lynden, comte de Reckheim.* Bruxelles, 1893, in-8°, 8 pages, 3 vignettes. — *Les monnaies de Philippe II, frappées à Maestricht après 1580.* Amsterdam, 1893, in-8°. 5 pages, 2 vig. (Hommage de l'auteur.)
- DE WITTE (A.). — *Poids de marchandises des anciennes provinces belgiques.* Bruxelles, 1893. in-8°, 8 pages, 1 planche. — *Samuel Quichelberg et sa médaille.* Genève, 1893, in-8°, 4 pages, 2 vignettes. — *Les monnaies frappées à Malines pour la Gueldre.* Amsterdam, 1893, in-8°, 12 pages (Hommage de l'auteur.)
- GNECCHI (F.). — *Appunti di numismatica romana, XVII-XVIII,* Milano, 1893, gr. in-8°, 11 pages, 1 planche. (Hommage de l'auteur.)
- MAZEROLLE. — *Nicolas Briot. Note.* Genève, 1893, in-8°, 3 pages. (Hommage de l'auteur.)
- ROUYER — *Méreaux de cuivre frappés à Paris dans le xvii^e siècle pour l'usage des protestants.* Paris, 1893, in-8°, 21 pages. (Hommage de l'auteur.)
- STENZEL. — *Der Brakteatenfund von Freckleben,* Berlin, 1862, in-4°, 71 pages, 4 planches. (Hommage de l'auteur.)
- VANDE BROECK. — *Une rectification à Gérard van Loon.* Amsterdam, 1893, in-8°, 4 pages. (Hommage de l'auteur.)
- VON ERNST (chev.). — *Zur Geschichte der Münzstätte Ginzburg.* München, 1893, in-8°, 74 pages. (Hommage de l'auteur.)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Catalogue Stroehlin, nos 1-5, à Genève. — *Numismatisches Offerten-Blatt*, de E. RAPPAPORT, nos 3-5. — 25^e *Catalogue à prix marqués*, du même. — *Annuaire maçonnique du Grand-Orient de Belgique*, 1840. (Don de M. De Koninck.) — *Numismatischer Verkehr*, de C.-G. THIEME, 1893, nos 7-8. — *Collection Van Ballaer, vente à Bruxelles.* (Envoi de M. Dupriez.) — *Catalogue Zschiesche et Köder*, n° 55 — *Auktions-Katalog*, nos 128 et 129, de WEYLL. — *Vente Louis Rivoir et catalogue de vente de monnaies autrichiennes.* (Envoi de M. Hess.) — *Auktions-*

Catalog d'Ot. Helbing. — Vente de monnaies à Paris. (Envoi de M. R. Serrure.) — Catalogue n° 19 de M. Dupriez. — Vente Laible à Frankfurt, 2 pl. (Envoi de M. Cahn.)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. Rouyer.

33 dénéraux et menus poids monétaires des XIV^e, XV^e, XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles intéressant les Pays-Bas à un titre ou à un autre.

Don de la Société suisse de numismatique.

Jeton de présence à l'assemblée de cette Société tenue à Genève en 1893.

Don de la ville de Namur.

Prise de possession de la citadelle déclassée, 3 juillet 1893. — Médaille en bronze par A. Fisch.

Don de M. A. de Witte.

Flandre. Philippe II, cuivre, — Namur. Maximilien-Emmanuel, cuivre. — Brabant. Philippe II, 3 mites d'Anvers, et liard de Maestricht. — Albert et Isabelle. Double sol de Bruxelles. — Gronsveld. Cuivre inédit de Juste-Maximilien. — Reckheim. 2 cuivres dont un inédit.

Don de M. Maurice Barbey.

Denier du XII^e siècle de l'évêché de Lausanne (trouvaille de Valleyres).

Don de M. Vanden Broeck.

Pose de la première pierre de l'église de Caudenberg à Bruxelles et jeton de cuivre frappé à Bruxelles en 1655.

En tout : 9 monnaies, 2 médailles, 2 jetons et 33 poids monétaires.

Bruxelles, le 18 novembre 1893.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

BRITOMARTIS

LA SOI-DISANT EUROPE

SUR LE

PLATANE DE GORTYNE

PLANCHE IV.

Peu de types monétaires attirèrent autant l'attention des archéologues et des mythologues que la soi-disant Europe sur le platane, type des belles didrachmes de Gortyne, ville de Crète, figurées sur notre planche IV, n^{os} 1-5. Des savants de premier ordre s'en sont occupés et leur ont consacré de longs commentaires (1). Ils sont tous arrivés au même résultat, c'est-à-dire que la déesse figurée sur l'arbre est Europe assise sur le platane de Gortyne pendant ses amours avec Zeus.

Ayant étudié, à l'occasion de notre ouvrage : *Numismatique de la Crète ancienne*, toutes les monnaies connues à ce type, nous avons acquis la conviction que cette explication est complètement fautive. Aussi dans la première partie de notre travail, publiée en 1890, écrivons-nous (p. 161), en décrivant tous ces types, que, « contrairement à « l'usage général, je me garderais bien d'appeler

(1) Voy. plus loin la bibliographie.

« cette figure *Europe*, pour des raisons que j'exposerai dans la seconde partie de ce travail ». Comme jusqu'à présent il nous a été impossible de faire paraître cette partie, nous publions ici ces raisons, obéissant à l'invitation de plusieurs numismatistes de nos amis.

Le mythe de l'enlèvement d'Europe par Zeus est bien connu. Un grand nombre de textes et de monuments anciens sont parvenus jusqu'à nous et ont été étudiés en détail par plusieurs savants de notre temps, surtout par O. Jahn, Stephani et Overberck. Zeus ayant vu et aimé Europe, la belle fille de Phœnix ou d'Agénor, roi de Sidon, se métamorphosa en taureau d'une extrême beauté, accosta doucement la jeune fille pendant qu'elle jouait avec ses amies près de la mer et attira, par sa beauté, sa grâce et sa douceur, la confiance d'Europe à un tel point qu'elle monta sur lui. Alors il se précipita dans la mer, l'emportant sur son dos et l'emmena en Crète, où naquirent d'elle Minos, Rhadamanthys et Sarpedon.

Les monuments qui représentent le taureau divin accostant Europe et surtout le passage de la mer sont extrêmement nombreux. Ce thème, en effet, était un des plus aimés de l'antiquité, car il se prêtait merveilleusement à la poésie et à l'art. Comme il fallait s'y attendre, nous trouvons ces thèmes représentés par les types monétaires de plusieurs contrées de l'antiquité (1), surtout par

(1) Voyr. STEPHANI, l. c. ci-dessous.

ceux de la numismatique de l'île de Crète, où nous rencontrons les typés suivants :

1° Didrachmes archaïques frappées à la fin du v^e siècle av. J.-C. à Phaestos (pl. IV, n° 18), représentant le taureau divin accostant doucement Europe, qui le caresse, assise sur un rocher. C'est exactement la scène décrite par le poète Moschos, vers 89-99, de son *Ἐρώπη*, et par Lucien, dans le dialogue de Zephyros et Notos (1).

2° Didrachmes de la même ville de Phaestos (2) et surtout de la ville de Gortyne, frappées en grand nombre depuis le commencement jusqu'à la fin du v^e siècle, représentant le taureau emportant doucement, sur son dos, Europe vers la mer, ou bien traversant avec précipitation la mer (pl. IV, n° 17), figurée souvent par un dauphin placé au-dessous du taureau. (*Numism. de la Crète anc.*, pl. XII, 21-35.)

3° Drachmes et bronzes de Gortyne (3), bronzes de Cnosos (4) du III^e et II^e siècles av. J.-C., ainsi que les grands et moyens bronzes frappés sous Trajan par tous les Crétois réunis (*Κοινὸν Κρητῶν*) (5), représentant le même type, avec la différence qu'ici le *peplos* d'Europe se gonfle par le vent et forme

(1) Le même type peut, mais moins probablement, se rapporter à Pasephaé, amoureuse du taureau crétois.

(2) SVORONOS, *Numismatique de la Crète ancienne*, pl. XXII, 34.

(3) *Ibid.*, pl. XV, 22-28.

(4) *Ibid.*, pl. VII, 8-14.

(5) *Ibid.*, p. 346, n° 76, pl. XXXIV, 14 et p. 89, pl. XXXV, 4.

au-dessus et autour d'elle comme une voile de navire, exactement ainsi qu'il est dit dans le vers de Moschos (*l. c.*) :

Κολπώβη δ' ἀνέμασι πίπλος θαύς Εὐρωπαϊς
ἰστίου εἶά τε νηός...

Souvent, autour de ce type, se trouve de plus un cercle de rayons dont la signification est facile à comprendre quand on se souvient que « l'opinion la plus répandue parmi les mythologues, est qu'Europe, fille de Telephaessa, amante de Zeus-Taureau et finalement épouse d'Astérion, roi de Crète, est, au même titre que Sélééné, Antiopé, Argé, Io et Callisto, une personnification de la Lune, et que le récit de son enlèvement est un mythe solaire. Europe serait l'image de la Lune enlevée le matin par le taureau solaire et qui reparaît dans le ciel du soir, où celui-ci semble l'avoir portée, en lui faisant franchir les flots de la mer (1) ».

Entre les pièces de la deuxième et de la troisième catégorie se place chronologiquement la série importante et fort riche des didrachmes, drachmes et bronzes de Gortyne du IV^e siècle, au type dont il est question ici.

Les plus importantes variétés de ce type sont représentées sous les n^{os} 1-15 de notre planche. On peut voir toutes les autres sur les planches XIII,

(1) J.-A. HILD dans SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités, Europa.*

1-25, XIV, 1-21 et XV, 1-20 de notre *Numismatique de la Crète ancienne*.

Ce qui caractérise tous ces types, c'est l'*arbre* sur lequel est assise la déesse. Le reste présente des variétés importantes. En effet, nous avons :

A. Une jeune femme, déesse ou mortelle, assise comme si elle se cachait dans les branches d'un grand arbre, appuyant la tête sur la main, dans une pose de tristesse et de réflexion, pendant que de l'autre main elle s'appuie sur l'arbre. (Pl. IV, nos 1-3.) Quelquefois, mais rarement, elle se tient par les deux mains aux branches supérieures, ou à celles qui sont à côté d'elle, ou encore elle appuie sa tête sur l'une de ses mains, laissant reposer l'autre sur ses genoux. (*Num. créét.*, pl. XIV, 8-12.)

B. Près d'elle, sur une des branches de l'arbre, apparaît un aigle qui, à ce qu'il semble, n'a pas été aperçu par la déesse, qui continue à rester dans la même pose. (Pl. IV, n° 7.)

C. L'aigle de l'arbre est remplacé par la tête d'un aigle qui apparaît au-dessous d'Europe comme fixée au tronc de l'arbre. (Pl. IV, n° 6.)

D. L'aigle déploie ses ailes, enlace la déesse et forme avec elle un *symplegma* analogue au groupe bien connu de Léda avec le cygne. La déesse, étonnée, tient de l'une de ses mains l'oiseau et de l'autre cherche à couvrir de son *peplos* la partie supérieure de son corps, qui est nue. (Pl. IV, nos 8-11.)

E. Au-dessous de ce groupe on voit quelquefois la tête d'un taureau qui, comme celle de l'aigle de la catégorie *C*, paraît adhérer au tronc de l'arbre. (Pl. IV, n° 10.)

F. L'aigle se retrouve perché sur la branche de l'arbre à la même place que dans la scène de la classe *B*, seulement à présent il ne vient pas d'arriver, loin de là, il est sur le point de partir. Avant de le faire, il tourne la tête et regarde une dernière fois la déesse, qui, elle aussi, regarde l'oiseau royal en ajustant son *peplos* à la manière des matrones et des femmes mariées. (Pl. IV, nos 13-14.)

G. L'aigle est parti et la déesse continue à regarder dans la même direction ajustant toujours son *peplos* de la même manière. (Pl. IV, n° 12.)

H. Enfin, la déesse, épouse à présent de l'aigle-dieu, est représentée dans toute sa gloire et comme elle l'était, adorée par les mortels. Elle est assise parmi les branches d'un arbre qui commence à laisser voir ses premiers bourgeons, sa main gauche tient un sceptre surmonté d'un oiseau qui, dans l'antiquité, était le symbole des rois et des reines, divins ou mortels (1). En même temps, de la même main gauche elle lève son *peplos* à la manière matrimoniale, pendant que de la droite elle retient près d'elle l'aigle de ses amours. Sa tête est ornée d'un *stephanos* identique à celui

(1) ARISTOPH., *Aves*, v. 510.

de Héra, l'épouse du roi des dieux. (Pl. IV, n° 15).

C'est dans cette succession *scénique* que nous croyons qu'il faut ranger ces divers types qui certainement se rapportent au même mythe d'une seule déesse. *Chronologiquement*, la suite paraît un peu différente. Ainsi, dans notre travail sur la numismatique crétoise, nous avons classé ces pièces autrement, mais cela ne change en rien l'explication mythologique, car c'est le même thème : les amours de l'aigle-dieu avec la déesse, représentées pendant différents moments du mythe, par différents graveurs monétaires.

Comme nous l'avons déjà dit, l'explication de ces types est un des plus difficiles problèmes de la numismatique et de l'archéologie crétoises. Les plus anciens des numismatistes, comme, par exemple, Mionnet (1), Ramus (2), Lawy (3), Welzl (4), etc., n'ont pu en donner qu'une description générale, appelant la personne figurée *déesse, nymphe, jeune fille* ou *femme mortelle*. Mais depuis, des numismatistes, archéologues ou mythologues, tels que Sestini (5), Eckhel (6), Streber (7), Hoeck (8),

(1) *Description* II, p. 279, etc. *Supplément* IV, 319.

(2) *Catal. numism. Mus. Daniae*, I, 185.

(3) *Mus. numism.*, p. 170.

(4) *Catalog*, n° 4468, etc., etc.

(5) *Descrizione di molte med. greche esistenti in piu mus.*, pp 99-97 et *Descr. del Mus. Heclerv.*, I, p. 154.

(6) *Doctr. num. vet.*, II, p. 312.

(7) *Numis. nonnulla graeca ex Mus. reg. Bavariae*, pp. 163-166.

(8) *Kreta*, I, p. 103.

Dumersan (1), Combe (2), Leake (3), von Sallet (4), Percy-Gardner (5), Boetticher (6), Stephani (7), O. Jahn (8), Müller-Wieseler (9), Overberck (10), Crusius (11), J. Hild (12), Wroth (13), Head (14), Friedlaender (15), R. Stuart-Poole (16), Helbig (17), Ch. Lenormant (18), etc., etc., ont proposé, soutenu ou accepté l'explication qu'il s'agit de *l'ἱερός γάμος*, c'est-à-dire du mariage de Zeus avec Europe sur ou sous le platane célèbre de Gortyne.

Cette explication se base seulement sur les passages suivants des anciens auteurs :

THÉOPHRASTE, *Hist. Plant.*, I, 15, 9 : Ἐνια (φυτὰ) δ' οὐκ ὄντα τῆ φύσει παρὰ τὸν τόπον ἐστὶν ἀείφυλλα...

- (1) *Description du cab. Allier*, p. 55.
- (2) *Veter. num. Mus. Britan.*, p. 146.
- (3) *Num. Hellen. Insel Greece*, p. 19.
- (4) *Zeitsch. für Num.*, VI, pp. 263 et suiv.
- (5) *Types of the Greek coins*, pp. 161, 164 et suiv.
- (6) *Der Baumkultus der Hellenen*, pp. 32 et 141.
- (7) *Compte rendu 1866*, pp. 79 et suiv., pp. 148 et suiv.
- (8) *Die Entführung der Europa*, pp. 25 et suiv.
- (9) *Denkmaeler*, t. I, pl. 41, 186, II, pl. 3, 41.
- (10) *Kunstmythologie*, vol. I, pp. 445 et suiv.
- (11) Dans ROCHER'S *Lexicon Mythol.* (Europa), p. 1416.
- (12) Dans SAGLIO et DARENBERG, *Dictionnaire des antiquités*, V. *Europa*.
- (13) *Numism. Chronicle*, 1884, pp. 9 et suiv., et *Catalogue of the Cretan coins in the Brit. Mus.*, pp. 39 et suiv.
- (14) *Historia Numorum*, pp. 395.
- (15) *Zeitschr. für Num.*, VI, p. 233.
- (16) *Num. Chron.*, 1884, p. 35, et HEAD, *Hist. num.*, l. c.
- (17) *Campanische Wandmalerei*, p. 286.
- (18) *Galerie mythologique*, pp. 66, 67.

Ἐν Κρήτῃ δὲ λέγεται πλατάνον τινα εἶναι ἐν τῇ Γορτυναίᾳ
 πυὸς περὶ τινὲ ἢ οὐ φυλλοβολεῖ · μυθολογοῦσι δὲ ὡς ὑπὸ
 (codd. ἐπι) ταύτῃ ἐμίγη τῇ Εὐρώπῃ ὁ Ζεὺς · τὰς δὲ πλησίον
 πάσας φυλλοβολεῖν.

PLINIUS, *Hist. nat.*, XII, 11 : Est Gortynae in insula Cretae juxta fontem platanus una insignis utriusque linguae monumentis nunquam folia dimittens statimque ei Graeci fabulositas superfuit, Jovem sub ea cum Europa concubuisse.

VARRO, *r. r.*, I, 7. 6 : Cretae ad Gortyniam dicitur platenus esse, quae folia hieme non amittat (1).

Comme le lecteur le voit facilement, ces textes ne nous apprennent rien d'autre si ce n'est qu'à Gortyne il y avait un platane célèbre *sur* ou *sous* lequel Zeus accomplit son ἱερός γάμος avec Europe. Mais que celle-ci, aussitôt amenée en Crète par le taureau divin, s'enfuya en se cachant dans les arbres et que Zeus, pour l'obtenir, se métamorphosa de nouveau et même en *un autre animal* que le taureau; tout cela n'est qu'une supposition des savants déjà cités. Cette supposition serait, il est vrai, assez probable si d'abord Zeus avait accompli son mariage avec Europe sur (ἐπι) le platane selon l'un des manuscrits de Théophraste et non sous (*sub*), selon le texte de Pline, car alors

(1) BOETTICHER, *l. c.*, p. 33, parle d'un autre platane sacré près de Cnosos sur lequel Zeus aurait accompli son mariage avec Héra. Mais ce n'est qu'une erreur ou un manque d'attention. Ni dans le passage qu'il cite ni ailleurs, il n'est le moins du monde question d'un platane de Cnosos.

il eut été nécessaire non seulement que Zeus abandonât sa forme de taureau, mais qu'il se métamorphosât en oiseau, ou bien encore, si on voulait partager l'opinion de M. J. Overberck (1), que le fait, que sur une des variantes (E) de ce type apparaît une tête de taureau, au-dessous de la jeune femme, *était destiné à rappeler, à côté de ce qui est représenté, ce qui devait être figuré* (!), c'est-à-dire Zeus accomplissant ses amours avec Europe sous la forme d'un taureau, selon une légende conservée seulement par Clemens (*Homél.*, V. 13) : Ζεὺς Εὐρώπῃ ἡ διὰ ταύρου συνῆλθεν.

Mais tous ces raisonnements savants et ces recherches qui ne s'appuient sur aucun autre témoignage ancien que les types monétaires *qu'ils cherchent à expliquer* sont de nature à laisser subsister des doutes sérieux dans l'esprit de ceux qui étudient avec attention la question. Ainsi, l'on voit M. Froehner, le savant archéologue de Paris,

(1) *Kunstmythologie*, vol. 1, p. 448 : Möglicher Weise hat auch in einer spätern Sagenwendung die alte-hieratische Brutalität (*Zeus accomplissant ses amours avec Europe sous la forme d'un taureau*) eine Umwandlung in eine, wenigstens aestetisch, annehmbare Form statgefunden, oder aber die bildende Kunst, welche jene kaum darstellen konnte, hat, vielleicht nicht ohne Einwirkung dessen, was Ledardarstellungen geläufig gemacht hatten, diese Umwandlung vorgenommen. Auf das eine wie auf das andere, vielleicht aber noch besser auf die zweite Alternative, lässt sich der in dem fraglichen Münzbilde neben der Europa gebildete Stierkopf deuten, welcher neben dem was dargestellt ist, an derjenige Zeichenweise erinnern mag, was eigentlich dargestellt werden sollen. *Voy.* aussi O. JAHN, *l. c.*, p. 29.

après avoir étudié la question, ne pas accepter qu'il s'agisse d'Europe. Il dit (1) : « Ce type a mis
 « tous les interprètes à la torture... De tout temps,
 « les numismatistes ont reconnu dans ce type l'en-
 « lèvement d'Europe par Jupiter transformé en
 « taureau ; mais, ne pouvant expliquer la présence
 « de l'aigle, quelques savants (Panofka, Ch. Le-
 « normant, Wieseler, *l. c.* ci-dessus) ont pensé à
 « un mélange des traditions relatives à Europe, à
 « Égine et à Pasiphaé. Après mûr examen, je n'ai
 « pu me familiariser avec aucune de ces trois
 « hypothèses. En effet, si nos monnaies représen-
 « taient une des favorites de Jupiter, il y aurait lieu
 « de s'étonner que la jeune fille fût allée s'asseoir
 « sur les branches d'un arbre pour y attendre son
 « amant. Le platane de Gortyne jouissait d'une
 « très grande célébrité dans l'ancien monde ;
 « planté près d'une fontaine, il ne perdait jamais
 « son feuillage, et c'est grâce à cette qualité que
 « les Grecs le rattachaient à leurs croyances reli-
 « gieuses. La femme couchée sur ses branches est
 « donc plus vraisemblablement la *nymphé de l'arbre* ;
 « c'est dans la même pose que les fresques et les
 « bas-reliefs représentent les divinités topiques,
 « telles que les prairies (λειψώνες), les pâturages
 « (νομαί), les montagnes, les rochers (σκοπιταί), le
 « rivage de la mer (ἀκταί) et d'autres personifica-
 « tions de ce genre. »

(1) *Annuaire de la Société franç. de numism. et d'arch.*, vol. III (1868), p. 31, n° 6.

Sans accepter cette explication de M. Froehner, nous partageons complètement ses doutes et, aux raisons déjà exposées, nous venons ajouter les suivantes auxquelles personne n'a pensé jusqu'ici et qui, nous en sommes persuadé, suffisent pour détruire à jamais l'explication généralement acceptée.

A. L'arbre figuré sur les monnaies n'est pas un platane! D'abord les feuilles des arbres, nos 1-2 de notre planche IV, qui sont les mieux représentées de toutes, ainsi que tout le reste, laissent reconnaître facilement à toute personne qui connaît les arbres de la Grèce, que ce n'est pas un platane, mais bien un chêne (δρῦς). Déjà Imhoof-Blumer, dans les *Thier und Pflanztypen* (p. 63, 40), l'a reconnu en disant de la pièce figurée sous le n° 1 de notre planche que : « Der Baum sieht mehr einer Eiche als einer Platane ähnlich. » De même P. Gardner (*Types*, p. 166) pense qu'il ressemble à un chêne (*oak*), et M. Spyridion Miliarakis, professeur de botanique à l'université d'Athènes, qui, sur notre demande, a examiné ces pièces, partage complètement notre opinion (1). Ensuite, alors que le platane de Gortyne était surtout célèbre et caractérisé par le fait qu'il ne perdait jamais son feuillage (ὄ φυλλοβόλεϊ, THEOPH.; numquam folia dimittens, PLINE; folia hieme non amittat, VARRON), on voit souvent sur

(1) Comparez aussi le type du célèbre chêne de Dodone qu'on voit sur une monnaie des Épirotes : F. KENNER, *Die Münzsammlung St-Florians*, pl. II, 1, ainsi que les belles couronnes de chêne des tétradrachmes macédoniens : IMHOOF-BLUMER, *l. c.*, pl. IX, 6.

les monnaies *le contraire*, c'est-à-dire un arbre complètement dépouillé de son feuillage (pl. IV, n° 8) avec les branches sèches et dénudées.

B. Ce type n'est pas, comme tous les savants le croyaient, tellement spécial à la ville de Gortyne que l'on soit obligé d'y chercher et d'y voir l'arbre sacré de cette ville. Nous le retrouvons sur les didrachmes de Tisyros (pl. IV, n° 3), autre ville de Crète, très éloignée (*voy.* plus bas) du pays de Gortyne. Pline, en parlant du platane de Gortyne, ajoute, après le passage cité ci-dessus, que « les hommes étant toujours curieux des choses nouvelles, les Crétois plantèrent dans leur île des rejets de cet arbre célèbre; mais les nouveaux platanes qui en sont provenus n'ont pas conservé la qualité de celui dont ils tirèrent leur origine; car, ainsi que les platanes ordinaires, ils perdent leur feuillage en hiver, et leur plus grand mérite consiste à garantir du soleil ». Comment donc expliquer la présence du même platane sur les monnaies d'une autre ville si éloignée de Gortyne (1) ?

C. Aucune légende ne dit que Zeus, arrivé en Crète avec Europe, se métamorphosa, de taureau qu'il était, en un oiseau pour accomplir ses amours avec elle. Tout au contraire, les seuls auteurs qui parlent de ces moments du mythe

(1) Dans le *Dictionnaire de mythologie* de M. ROSCHER, le même type est attribué à la ville de Myrina de Crète, mais cela n'est qu'une fausse attribution de STREBER. *Voy.* notre dissertation, *The inscription Tysiroi on coins of Gortyna.* (*Num. Chron.*, vol. VII (1887), p. 126-131.)

disent ou qu'il a repris sa forme humaine; ainsi Moschus, le poète, dans son *Εὐρώπη* (v. 163 et s.) :

.. Ζεὺς δὲ πάλιν σπριτέρην ἀνιλάζιτο μορφήν
 λίσσι δὲ οἱ μήτηρ, καὶ οἱ λίγος ἔντυος Ὀδραὶ
 ἃ δὲ πάρος κούρη Ζηνὸς γένιτ' αὐτίκα νέμφη.

et Lucien (*l. c.*) : Ἐπεὶ δὲ ἐπέση τῇ νήσῳ, ὃ μὲν ταῦρος οὐκέτι ἰφαίνεται, ἐπιλαβόμενος δὲ τῆς χειρὸς ὁ Ζεὺς ἀπῆγε τὴν Εὐρώπην εἰς τὸ Δικταῖον ἄντρον ἐρυθρουῶσαν καὶ κάτω ὀρῶσαν· ἠπίστατο γὰρ ἦδη ἐφ' ὅτῳ ἄγοιτο, ou qu'il garda sa forme de taureau. (*Voy. CLEMENS, l. c.*)

D. Le texte de Pline, dans lequel on lit *sub*, indique qu'il faut lire dans le texte de Théophraste : ὑπὸ = *sous* et non ἐπὶ = *sur*, chose que du reste les savants ont déjà reconnue (1). Mais alors, si selon la légende gortynienne les amours de Zeus se sont accomplies sous le platane, la nouvelle métamorphose de Zeus en un oiseau n'était pas nécessaire; par conséquent, les types des monnaies qui présentent la jeune déesse accomplissant ses amours *sur* l'arbre ne peuvent se rapporter à Europe.

E. Le fait qu'une déesse est assise sur un arbre n'est pas si rare à Gortyne et en Crète pour que cela prouve que cette déesse soit nécessairement Europe, et l'arbre, le platane de Gortyne. Tout au contraire, les monnaies d'aucun autre pays de l'antiquité ne présentent si souvent diverses déités assises ou debout, sur, sous ou à côté des diffé-

(1) HEMSTERHUIS, sur *Lucian*, I, p. 326.

rents arbres que les espèces de la Crète ancienne. Nous pouvons même dire que c'est *le trait le plus caractéristique* de la numismatique crétoise. Ainsi, à Gortyne même, nous avons Apollon Pythios assis sur un grand laurier et un autre dieu ou déesse assis sur un arbre. (Pl. IV, n° 16.) A Phaestos, on rencontre Zeus Velchanos assis sur un arbre identique à l'arbre des pièces de Gortyne et de Tisyros dont ils s'agitici. (Pl. IV, n° 20.) A Chersinésos, on trouve Apollon assis sur un grand laurier exactement comme à Gortyne. (Pl. IV, n° 21.) A Priansos, Hygieia trône au-dessous d'un palmier. (Pl. IV, n° 24.) A Eleuterna, Apollon Styraçites chasse dans un bois de styraces dont il coupe des branches pour en faire des flèches. (Pl. IV, n° 23) (1). A Aptéra, on rencontre Ptolioekos (Arès ou le héros Aptéras) à côté d'un jeune olivier. (Pl. IV, n° 19.) A Tyliossos, Apollon, le chasseur des chèvres sauvages de l'île (2), se tient debout devant un arbuste probablement le *δίκταμνον* (pl. IV, n° 25), ou entre deux grandes branches ou arbres de laurier (3). A Phaestos encore, Heraclès reste debout à côté de l'arbre des Hespérides (pl. IV, n° 26), etc. (4).

(1) *Ἐφημερ. Ἀρχαιολ.*, 1893, p. 155.

(2) Voy. aussi notre article dans *Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογικῆς*, 1893, p. 154.

(3) *Numismat. de la Crète anc.*, pl. XXXI, 6-7.

(4) On peut encore citer l'aigle de pièces d'Hierapytna au-dessous d'un palmier (*Num. de la Crète anc.*, pl. XVII, 7-21), les palmiers qui figurent sur les monnaies d'Anopolis, Priansos, Hierapytna, Eranos, etc. (Voy. les planches de la *Num. crétoise.*)

Les savants n'ont pu donner, jusqu'à présent, la raison de ce fait caractéristique de la numismatique crétoise. M. Percy-Gardner (1) pourtant, en écrivant que cette raison doit être *religieuse* et que nous serions en erreur si dans tous ces arbres nous ne voyions que des exemples de l'amour des artistes crétois pour le naturalisme et le pittoresque, devina, je pense, la vérité. En effet, nous croyons que ces arbres peuvent s'expliquer de la manière suivante : on sait qu'au temps de l'antiquité la plus reculée pour nos connaissances, non seulement on adorait les arbres pour eux-mêmes, mais que les arbres furent les seuls temples des dieux. C'est sur eux que l'on plaça tout d'abord les idoles livrées à l'adoration des peuples, et cet usage se prolongea même assez longtemps (2). Or, nous savons que les Courètes (Κουρηταί), ces préhistoriques ancêtres des Crétois (Κρηταί), ce peuple d'un caractère essentiellement religieux, le premier qui a introduit la religion crétoise avant-dorique (3) et qui était regardé comme né des arbres (δενδροφυσίς) (4), habitaient, à une

(1) *Types of Greek coins*, p. 164, et WROTH, *Num. Chron.*, 1884, p. 9, dit : Those trees, which he so often introduces are not inserted primerarily as ornamental accessories, but as integral parts of the type, to give an outward expression to a religious belief.

(2) PLINE, *Hist. nat.*, XII, I, 1; BOETTICHER, *Baumkultur*, pp. 7 et suiv.

(3) HOECK, *Kreta*, I, pp. 199 et suiv. et p. 256 et suiv.

(4) HIPPOLYTE, *Refut. omn. haeres*, 5, 7, chez PRELLER, *Ausgewählte Aufsätze*, p. 158.

époque où toutes constructions, maisons ou temples, étaient chose inconnue, les bois des montagnes et les endroits qui présentaient une toiture naturelle, c'est-à-dire les arbres et les grottes. Diodore (v. 65) le dit formellement : Κατοικεῖν δ' αὐτοῦς (μυθοβογοῦσι) τῶν ὄρων τοὺς συνδέδρους καὶ φαραγγῶδεις τόπους καὶ τὸ σύνολον ἔχοντας, σκέπην καὶ ὑπόδυσιν φυσικὴν, διὰ τὸ μήπω κατασκευᾶς οἰκιῶν εὐρήσθαι.

Par conséquent, les images de leurs dieux devaient être érigées et adorées dans les grottes naturelles des montagnes ou dans les arbres. C'est à cause de cela, pensons-nous, d'abord qu'en Crète, le centre du plus ancien culte de Zeus fut les grottes célèbres des montagnes Dicta et Ida (la dernière avait, devant son entrée, un bois consacré à Zeus) (1), ensuite, que les Crétois prirent l'usage, à l'époque historique, de figurer sur leurs monnaies les dieux assis sur, sous ou à côté de ces arbres sacrés, qui, comme nous le savons pour le platane de Gortyne, jouaient un rôle important dans la mythologie du pays.

Il est bon de remarquer ici que, dans toute la numismatique ancienne, les seules monnaies qui ressemblent, pour ce fait, aux espèces crétoises sont celles de quelques villes de Lycie et de Cilicie qui représentent Dionysos assis sur une vigne (GARDNER, *Types*, pl. X, 35), Athéna sous un olivier (*id.*, pl. X, 33), une idole archaïque

(1) PLINE, 16, 46. — THÉOPHRASTE, *Hist. pl.* 3, 3, 4, etc.

d'Artémis sur un arbre qu'elle protège contre les bûcherons (*voy. plus loin, p. 136*), etc. M. P. Gardner, le premier qui a remarqué cette similitude, dit que la raison pour laquelle ces pièces asiatiques ressemblent d'une manière étonnante (*wonderfully like*) aux pièces crétoises est une énigme (1). Nous croyons pourtant que si on étudie l'histoire et la religion de ces pays, on verra que ce fait s'explique par l'influence du culte crétois qu'apportèrent les nombreuses colonies crétoises, du temps de Minos, dans ces parties de l'Asie (2).

F. Quelques monnaies de Gortyne, qui portent d'un côté Europe sur le taureau et de l'autre côté le type de la déesse sur l'arbre, prouvent que cette dernière ne peut être aussi Europe; car ce serait un fait tout à fait nouveau, dans la numismatique crétoise, d'avoir *la même déité* sur les deux faces de la même pièce et sous deux formes différentes. Cette particularité numismatique est si connue des savants, que M. P. Gardner (3), en prenant à tort les deux figures de la pièce n° 16, de notre planche, comme représentant Apollon, dit étonné : « *Strange to say, they are obverse and reverse of a single coin!* (4). »

(1) *Types*, p. 172 : as to the reason of these resemblances we are in the dark : Something may be set down to the character of semi-barbarism (3) which attaches to both series, but this is itself not a sufficient explanation ; and we most await one more probable.

(2) Ноевск, *Kreta*, II, pp. 215 et suiv.

(3) *Types*, p. 166.

(4) Seulement, quand sur l'une des faces se trouve la tête d'un dieu

G. Le fait, que toutes les pièces en question portent au revers un taureau, est regardé par tous les savants comme une preuve que la figure de l'*avers* se rapporte à Europe, car on prend le taureau pour celui du mythe d'Europe. Mais ceci ne peut les aider en rien, à ce que nous croyons ; car le même taureau crétois se retrouve sur le revers d'autres pièces contemporaines qui portent sur l'*avers* les types d'Apollon, Demeter, Talos, Héraclès, Zeus *Dictaios* ou *Velchanos*, etc. (1). Du reste, les types des deux faces des monnaies crétoises ne sont presque jamais en connexion mythologique entre eux.

A présent se pose donc cette question : Quelle est notre déesse si elle n'est pas Europe sur le platane ?

Pour répondre, il faut avant tout trouver dans la mythologie crétoise une déité adorée aussi bien à Gortyne qu'à Tisyros, villes qui présentent ce type, et qui serait connue pour se cacher dans les arbres, notamment sur des chênes, dans le but d'éviter une persécution amoureuse. Or, il y a, comme on va le voir, une déité qui satisfait à ces conditions.

On ne connaît pas la situation géographique de la ville de Tisyros, citée seulement dans le

et non son type entier, on rencontre quelquefois le même dieu *en entier* au revers de la même pièce. Exemple : les pièces d'Eleutherna. (*Num. de la Crète anc.*, pl. XII, 1-5.)

(1) Voy. les planches de notre *Num. de la Crète ancienne*.

passage suivant du *Scholiaste*, de Théocrite (III, 2, édit. Ahrens) : Τίτυρος... ὄνομα πόλεως Κρήτης, et par les didrachmes en question portant la légende : ΖΟΦΥΜΖΤ (= Τίσυροι). Comme on sait que dans l'antiquité la montagne qui forme le grand promontoire nommé aujourd'hui *Cavos Spatha*, s'appelait Tisyros ou Tityros (1), comme on sait de plus qu'en Crète la montagne donnait souvent son nom aux habitants (exemple : les montagnes Styrakion et Skylaion (2), dont les habitants s'appelaient Styracites et Skylaiens), il est sûr que la ville des Tisyres se trouvait à la place indiquée par cette montagne. Or, il est connu que sur une partie de cette montagne, partie appelée Δίκτυον ou Δικτύονναιον, se trouvait le Δικτυονναῖον, temple célèbre de la déesse Dictynna (3). Il est donc naturel d'examiner si la seule déité qui figure sur les didrachmes de Tisyros ne représente pas la déesse qu'on y adorait avant tout.

On sait que Δίκτυννα n'est qu'un surnom de Britomartis (Βριτόμαρτιν τὴν προσαγορευομένην Δίκτυνναν; Diodor, v. 78, 3. — ἐπίκλησις δὲ οἱ [τῆ] Βριτομάρτιδι Δίκτυννα ἐν Κρήτῃ; Pausan., 2, 30, 3), déesse spéciale

(1) STRABO, X, 479, 12. — *Stadiasmes*, m. m. 341; HOECK, *Kreta*, I, 352 et II, 159.

(2) STEPHANE DE BYZANCE, *Στυράκιον ἕρος Κρήτης· οἱ ἐνοικοῦντες Στυρακίται*. — *Id.*, *Σκύλακιον ἕρος Κρήτης· οἱ παροικοῦντες Σκύλαιοι*.

(3) STRABO, I. c., ἕρος ἐστὶ Τίτυρος, ἐν ᾧ ἱερόν ἐστιν οὐ Δικταῖον ἀλλὰ Δικτυονναῖον. — *Stadiasmes*, I. c., ἀπὸ Τίτυρου ἐπὶ τὸ Δικτύονναιον (cod. Δίκτυονου) στάδιαι π. — ἀπὸ τοῦ Δικτυονναίου (cod. Δικτυοῦ) ἐπὶ τῶν Κοίτην στάδιοι βί.

à la mythologie crétoise. Son culte est l'un des plus anciens de la religion primitive (avant-dorique)(1). Callimaque, le poète alexandrin, dans son *Hymne à Artémis* (v. 189 et s.), la source la plus ancienne et la plus complète de nos connaissances sur les mythes de Britomartis, dit qu'elle était une nymphe gortynienne de la suite d'Artémis. Persécutée par Minos amoureux d'elle, elle se cachait dans les *chênes* au feuillage épais et dans les plaines couvertes d'arbustes et de verdure, jusqu'au moment où, se voyant surprise par Minos, elle se jeta de la montagne dans la mer, d'où elle fut sauvée par les filets (δίκτυα) des pêcheurs, de là son surnom Δίκτυνα :

ἔξοχα δ' ἀλλήλων Γορτυνίδα φίλαο νόμφην
 ἰλλοφύου Βριτόμαρτι εὐσκαποῦ· ἧς ποτε Μίνως
 ποιηθείς ὑπ' ἔρωτι καὶ ἔθραμιν οὐρεα Κρήτης.
 ἢ δ' οὐτὲ μὲν λασίησιν ὑπὲρ θρησὶ κρύπτετο νόμφη
 ἄλλοτε δ' αἰαμενῆσιν· ἢ δ' ἐνὶ κέ μῆνας ἐφοίτα
 παίπαλά τε κρημευὲς τε· καὶ οὐκ ἀνέπαυσε διακτύου,
 μέσφ' ἔτε μαρπτομέλῃ καὶ δὴ σχισθὸν ἦλατο πύτου
 πρήγινος ἔξ ὑπάτοις, καὶ ἔθραμιν εἰς ἀλιέων
 δίκτυα, τὰ σφ' ἐσάωσαν· ἔθην μετίπειτα Κόθλωνις
 νόμφην μὲν Δίκτυνυκα, ἕρως δ' ἔθην ἦλατο νόμφη
 Δικταίου καλέουσιν· ἀνιστάσαντο δὲ θωμοὺς
 ἰερά τε βίξουσι. Τὸ δὲ στέφος ἤματι κίονη
 ἢ πίτυς ἢ σχίνος· μέρταιο δὲ χίρις ἄθικτοι.
 δὴ τότε γὰρ πίπλοισιν ἐνέσχιτο μέρταιος ἄξως
 τῆς κούρης, ἔτ' ἔφρυγιν· ἔθην μέγα χύστατο μέρταιο.

Voilà donc une déesse qui correspond aux

(1) HOECK, *Kreta*, II, p. 158-180.— CRUSIUS, dans *Roscher's Lexik. der Myth.* s. v. *Britomartis*.

conditions imposées pour l'explication des types en question. Elle est une déité adorée à Gortyne (Γορτυνίς) et dans la ville de Tisyros sur la montagne de laquelle elle avait son plus grand temple. Persécutée, elle se cache dans le feuillage des chênes (δρῦς) et d'autres plantes, comme sur les monnaies.

Il est vrai qu'ici, à la place de Minos, nous trouvons un aigle. Mais nous savons que Minos, ce fils, époux et père de dieux, était au fond dieu lui-même (1), et même une hypostase de Zeus crétois, dont l'aigle était l'oiseau sacré, et le chêne, sur lequel se passe la scène de nos monnaies, l'arbre sacré, κατ' ἐξοχήν (2). Il est vrai aussi qu'aucune source ancienne n'apprend expressément que Minos se métamorphosa, pour ses amours, en un animal. Mais le mythe primitif et bien connu suivant lequel sa femme Pasiphaé accomplit ses amours sous la forme d'une vache avec un taureau

(1) НОЕСК, *Kreta*, II, 53.

(2) Pour le chêne, nous rappelons le célèbre chêne de Dodone, le chêne de Jupiter Feretrius à Rome (БОТТИЧЕР, *l. c.*, p. 133) et le passage de PLINE, *Hist. nat.*, XII, 1, qui dit que « les arbres qui anciennement étaient consacrés à des divinités particulières, l'étaient encore de son temps, comme le chêne nommé *esculus* à Zeus, le laurier à Apollon, l'olivier à Athena, le myrte à Aphrodite, le peuplier à Héraclès ». Les chênes de Crète sont cités par ΤΗΕΟΡΗ., *Hist. pl.*, III, 3, 3, et par ΔΙΟΝΥΣ, *Orb. Descript.*, 501.

Κρήτη τιμήσσα, Διὸς μὲγ' αἰετοῦ τέθνηκα,
πολλὰ τε λιπαρὰ τε καὶ εὐβοτος, ἧς ὕπερ Ἴδην,
Ἴδην, καλλιόμοισιν ἐπὶ θάυσά τέλειθ' ἴωσα.

divin, et surtout le mythe fort remarquable et significatif que fait connaître Echemènes dans ses Κρητικὰ (1), suivant lequel Ganymède n'était pas enlevée par Zeus transformé en aigle, *mais par Minos*, mythes rapprochés de celui de Britomartis et des types monétaires en question, prouvent, croyons-nous, que c'est Zeus-Minos qui est représenté par l'aigle enveloppant amoureusement Britomartis.

Il faut ajouter à cela qu'en dehors de la Crète, Britomartis était surtout adorée dans l'île d'Égine. Pausanias, 2, 30, 3, l'atteste : σέβουσι δὲ οὐ Κρητες μόνον (τὴν Βριτόμαρτιν) ἀλλὰ καὶ Αἰγινῆται λέγοντες φαίνεσθαι σφισιν ἐν τῇ νήσῳ τὴν Βριτόμαρτιν. Ce culte y fut introduit de l'île de Crète, cela ressort du texte du mythe chez Antoninus Liberalis (2) (ἐκφυγοῦσα δὲ Μίνωα ἐξίκετο ἡ Βριτόμαρτις εἰς Αἴγινα). Cette introduction eut probablement lieu antérieurement au v^e siècle av. J.-C. Nous savons que les Éginètes se trouvaient alors en relations fort amicales avec les Cydoniades, chez lesquels était le grand temple de Britomartis (3). Or, il est important de rappeler que les Éginètes disaient que leur déesse éponyme, la nymphe Égine, est celle pour l'amour de laquelle Zeus se transforma en *aigle* (4). Le mythe

(1) ATHEN., XIII, p. 601.

(2) *Metamorph.*, Britomartis, 40.

(3) HÉRODOTE, III, 44, 59. — O. MÜLLER, *Aeginet*, p. 165. — CURTIUS, *Griech. Geschichte*, I, 594, v^e édit. — SYRONOS, *Num. de la Crète anc.*, p. 97.

(4) *Voy. Roscher's Lex Myth.*, s. v. Aegina.

ressemble tant à celui des pièces crétoises en question que Panofka (*Zeus und Aegina*, p. 16) va jusqu'à expliquer les dernières comme représentant Égine même. Je ne doute donc pas qu'il existe une relation directe entre le mythe de Minos-Zeus de Crète se métamorphosant en aigle pour l'amour de la nymphe Britomartis et le mythe de Zeus d'Égine se transformant en aigle pour la nymphe Égine dont naquit Aiakos, ce confrère de Minos, et de Rhadamanthys au tribunal de l'enfer.

Le culte de Britomartis-Artémis de Crète sur des arbres a sa parfaite analogie dans le culte de l'Artémis hellénique. Ainsi, en Arcadie, le pays d'Artémis-Callisto, dont nous verrons plus loin la grande ressemblance avec Britomartis, on adorait Artémis Κεδρεάτις dont l'idole était érigée sur un grand cèdre (κέδρος). (PAUS., VIII, 13, 2.) Une monnaie de Myra de Cilicie, dont nous donnons ici le type (d'après Imhoof-Blumer, *Thier und Pflanztypen*, taf. X, 42), présente une idole archaïque d'Artémis sur un arbre, que la déesse charge deux serpents de défendre contre les bûcherons.



Sur un bas-relief de Thyrea, on voit aussi

Artémis sur un arbre (*Ann.*, I, tav. C. — Kekulé, *aut. Beldw. de Theseion*, p. 115, 284), etc.

Que l'arbre des pièces n^{os} 1-6 est un chêne, cela peut aussi être prouvé par le fait que *Zeus-Velchanos*, des monnaies de Phaestos (pl. IV, n^o 20), est assis sur un arbre *identique*. J'ai déjà dit que le chêne était l'arbre spécialement consacré à Zeus.

Les arbres des pièces n^{os} 7-15 ne peuvent être reconnus aussi facilement pour des chênes ; il est même fort probable qu'ils sont d'une autre espèce. Cette circonstance, au lieu de gêner notre explication, l'aide, car nous avons vu que, selon Callimaque, Britomartis se cachait non seulement dans le feuillage des chênes, mais aussi dans les plaines couvertes d'autres plantes.

De plus, on ne peut douter qu'il y ait une signification religieuse dans le fait que ces arbres sont souvent représentés — surtout au moment et depuis l'accomplissement de l'*ιερός γάμος* — complètement *sans feuillage* (pl. IV, 8) ou *donnant leurs premiers bourgeons* (pl. IV, 8-15). Le mythe tout à fait semblable suivant lequel Zeus parvint à obtenir Héra, qui fuyait aussi son amour, en se transformant en oiseau (coucou = *κόκκυξ*) et se réfugiant près d'elle pendant une grande pluie (1), ainsi que le mythe de Zeus se mariant, sous la forme d'une pluie d'or, à Danaé qu'on lui cachait, indique, croyons-nous, qu'ici aussi le mariage du dieu-aigle

(1) SCHOL., *Theocrit*, XV, 64. — O. JAHN, *Europa*, p. 28.

avec la déesse de l'arbre sec, qui donne aussitôt bourgeons et feuilles, n'est rien autre qu'une représentation symbolique de la pluie céleste qui féconde la terre au printemps (1). Remarquables et dignes d'être cités ici sont les vers d'Hésiode (486-488), suivant lesquels, c'est quand le κόκκυξ commence, au printemps, à chanter dans le feuillage des *chênes*, que Zeus se met à faire pleuvoir grandement sur la terre :

ἡμους κόκκυξ κοκκύζει θρυός ἐν πιτάλοισι
τὸ πρῶτον τίρπει τι θροτούς ἐπ' ἀπίρονα γαίαν,
τῆμος Ζεὺς οἶοι τρίτω ἡματι μῆδ' ἀπελάγει.

Les rayons qui entourent le type sur la pièce n° 14 s'expliquent par le fait que Britomartis était identifiée parfois à Hécate et à la Lune (2).

L'accomplissement des amours, que nous voyons représenté sur les pièces n°s 8-11, ne s'accorde pas, il est vrai, avec la légende suivant laquelle Britomartis désira toujours rester vierge (φυγοῦσα τῆν ὀμιλίαν τῶν ἀνθρώπων ἠγάπησεν αἰεὶ παρθένος εἶναι : ANTON., LIBER. 40) et préféra se jeter dans la mer plutôt que de céder à Minos. Mais certainement, ces fables ne font pas partie du mythe primitif de Britomartis, comme, du reste, cela est reconnu par plusieurs savants, car le caractère de vierge lui est seulement attribué, paraît-il, depuis qu'après

(1) Comparez O. JAHN, *l. c.*, p. 29.

(2) SCOL., *Eurip. Hippol.*, 146 : τινὲς δὲ τὴν αὐτὴν εἶναι τῆς Ἑκάτης. — VIRGIL., *Cir.*, 305 : alii Dictynnam dixere tuo de nomine lunam. — Roschers's *Lex. Mythol.*, p. 827.

l'invasion dorique, elle fut *identifiée* à l'Artémis hellénique (1). Cette identification (2) provient de ce que Britomartis était, comme Artémis, une déesse des bois et des montagnes (de là οὐρεία, Eurip. Iph. Taur., 1130), protectrice des animaux (πολύθηρος, Eurip. Hippol., 147) et amie de la chasse (νύμφη κυνηγός, Eurip., *l. c.*, 146. — Χαίρειν αὐτὴν δρόμοις τε καὶ θήραις, Paus., 2, 30, 3). Britomartis était, selon la mythologie crétoise, qui seule doit servir à l'explication de ces types crétois du v^e siècle, autre chose qu'Artémis. Cela est prouvé d'une manière certaine par plusieurs inscriptions officielles de différentes villes crétoises, inscriptions qui citent Artémis et Britomartis comme deux différentes déesses de Crète même pendant le III^e et le II^e siècle av. J.-C. (3).

Callimaque (*H. ad Dian.*, v. 189), Pausanias (3, 14, 3), Diodore (v. 73, 3) et d'autres la disent seulement une nymphe de la suite d'Artémis. On sait que cela ne signifie pas toujours vierge.

(1) HOECK, *Kreta*, II, 172. — CRUCIUS, dans *Roscher's Lexic. Mythol.*, p. 827, 10.

(2) HESYCHE : Βριτόμαρτις ἢ Ἀρτεμις ἐν Κρήτῃ — SCHOL. ARISTOPH., *Ran.*, 1356 : Δίκτυνναν λέγουσιν Ἀρτιμιν. — SOLINUS, 11, 8 : Cretes Dianam religiosissime venerantur, Britomartem gentiliter nominantes. — C'est à cause de cela qu'Artémis est surnommé Britomartis (SCHOL. KALLIM., *H. Dian.*, 200), Dictynna (PAUS, 3, 24, 9) ou Dictynnaia (PAUSAN, 10, 36, 5), PALAEPH., *Inscr.*, 32 : Κρήτις δὲ Δίκτυνναν (τὴν Ἀρτιμιν), ORPH., *Hymn.*, 36 : Ἀρτεμις θιά Δίκτυννα, etc., etc. *Voy. CRUCIUS, l. c.*

(3) *Voy. les serments des Dieriens, Latiens, Oluntiens, etc. RHANGABÉ, Ant. Hell.* n^o 1029. — HOECK, *Kreta*, III, 140. — CRUCIUS, *l. c.*, 827, 40, etc., etc.

Exemple : Callisto, connue par ses amours avec Zeus, dont naquit Arkas. On sait que Callisto, aussi souvent dite nymphe de la suite d'Artémis, n'est rien autre que l'Artémis primitive des Arcadiens (PRELLER, *Griechische Mythologie* éd. de Robert, p. 304), peuple qui était en très étroites relations avec Gortyne et la Crète. Ainsi, les Arcadiens disaient que le nom de Gortyne de Crète était dû à Gortys, fils de Tégéates (Paus., VIII, 53, 4). Cette légende s'accorde avec le témoignage de Platon qu'elle était une colonie de Gortyne, ville de l'Arcadie du Péloponèse, laquelle devait elle-même sa fondation à Argos d'Argolide (*de legib.*, 4, 708). Les villes crétoises de Cydonie et de Cattré se disaient aussi colonies arcadiennes. Selon une autre tradition, les Arcadiens du Péloponèse occupèrent Gortyne de Crète et l'habitèrent conjointement avec les Crétois. (CONON, *Narr.*, 38.) On sait aussi qu'il y avait en Crète une ville appelée *Arcadie*.

Le mythe suivant lequel Britomartis, qui, pour éviter l'amour de Minos, se jeta dans la mer (allusion à sa parenté avec Séléne = Artémis), et fut sauvée par les filets (*δίχτυα*) des pêcheurs, est aussi reconnu être une légende très postérieure et même inconnue à la religion purement crétoise (1). Cette légende est due aux poètes et mythologues étrangers à la Crète, qui, ayant identifié Artémis à Britomartis et n'ayant pas compris

(1) CRUCIUS, dans *Roscher's Lex.*, l. c.

la véritable étymologie du surnom Δίκτυννα, ont fabriqué le mythe relatif aux filets des pêcheurs, mythe qui, du reste, allait bien au caractère d'une nymphe ou déesse protectrice de la chasse (1).

La véritable étymologie du surnom Dictynna ou Δικτυήνη provient sans doute de la forme ancienne Δίκτυς, Δίκτυον (comp. Γόρτυν) ou Δικτυονον (codd. des Stadiasmes) du nom de la montagne sur laquelle était situé son plus grand temple (2). Ainsi, les Zeus Ἰδαῖος, Δικταῖος, Αἰγαῖος, Ταλλαῖος, Σκυλαῖος, Apollon Στυρακίτης, Athena Σαμμωνία, etc., étaient dénommés d'après les montagnes de Crète : Ida, Dicta, Aigaion, Skylaion, Styrakion, Samonion, etc., sur lesquelles ils étaient surtout adorés. Ainsi encore, Britomartis s'appelle seulement Dictynna dans les villes des Cydones qui entourent la montagne Dictynon, tandis que chez les autres elle s'appelle seulement Britomartis (3). Du reste, nous avons vu que Callimaque dit que ce sont les *Cydones* qui l'appellent Dictynna. Si ce surnom provenait de Δίκτυα, il serait commun chez tous les Crétois.

Diodore (v. 76, 4) qui a puisé dans les meilleures

(1) C'est à cause de cela que DIODORE (v. 76) donne l'étymologie ἰσρίτου γινόμενης των δικτύων τῶν ἐς κωπηγίαν προσταγερῶν ἔστιν Δίκτυννα. V. aussi ARISTOPH., *Vesp.*, 369 : ἡ δὲ μοι Δίκτυννα συγγράμην ἔχει τοῦ δικτύου.

(2) CRUCIUS, dans *Roscher's Lex.*, l. c. Une inscription de Marseille, C. I. Gr., 6764, l'appelle Δικτύα. Les deux manuscrits de Nicetae Serrariensis, *Deorum Dearumque epithet*, chez Creuzer, *Meletemata* II, p. 29, portent Δικτυόνη.

(3) CRUCIUS, l. c.

sources crétoises de l'antiquité, entre autres dans les ouvrages du célèbre Epiménides, le théosophe, non seulement n'accepte pas la fable des filets pour antique, mais la rejette, disant formellement que ceux-là se trompent qui prétendent que Britomartis s'appelait Dictynna, parce que, persécutée par Minos, elle se sauva dans les filets des pêcheurs. « Il n'est pas probable, dit-il, qu'une déesse a eu la faiblesse d'avoir besoin de l'aide des mortels, ni que Minos, ce type du juste, fût arrivé à un tel sacrilège. » La dernière raison tombe pourtant quand on pense que, dans ce mythe, Minos ne signifie pas autre chose que Zeus.

Certainement, la légende de Britomartis comme elle nous est parvenue, même dans Callimaque, ne peut pas être prise pour le mythe primitif de Crète. Aussi sommes-nous de l'opinion que nous ne devons accepter son texte que lorsqu'il se confirme sur les types monétaires qui sont non seulement de beaucoup plus anciens (v^e-iv^e siècles) que tous les auteurs cités, mais aussi créés par les autorités des villes crétoises qui savaient, mieux qu'aucune autre personne, la nature et les détails de la mythologie du pays.

Or, les types monétaires, d'accord avec Callimaque, nous apprennent qu'une déesse ou nymphe — Britomartis — adorée aussi bien à Gortyne qu'à Tisyros, fuyant, comme tant d'autres déesses de la mythologie hellénique (Némésis, Héra, etc.), une persécution amoureuse, se cachait dans le

feuillage des chênes et d'autres arbres. Callimaque dit que l'amoureux était Minos. L'aigle des monnaies, symbole bien connu de Zeus, ainsi que le chêne, arbre sacré de Zeus, prouve que l'amoureux est Zeus. Mais Zeus et Minos ne sont au fond qu'une déité; donc textes et monnaies sont ici d'accord. Les textes des auteurs, qui prennent Britomartis pour la déesse de la chasteté Artémis, disent que Britomartis échappa à la persécution amoureuse. Les types monétaires, d'accord avec les textes épigraphiques dont il ressort que Britomartis était autre chose qu'Artémis la chaste, prouvent le contraire, c'est-à-dire l'existence d'un mythe analogue à celui des mythes des amours de Zeus avec Callisto, une autre nymphe de la suite d'Artémis, selon la mythologie arcadienne, qui ressemble tant à celle de la Crète. (*Voy. ci-dessus.*) De plus, le sceptre royal qu'elle tient en trônant sur l'arbre de ses amours, le stéphanos qu'elle porte, l'aigle qui est à ses côtés et la manière matronale dont elle tient son peplos, prouvent qu'elle était grandement adorée dans le pays, comme l'aimée du roi des dieux.

La tête de taureau qui accompagne une fois le type (n° 10) restera peut-être pour toujours une énigme. On n'acceptera pas, supposons nous, des explications semblables à celle de M. J. Overberck, que nous avons citée ci-dessus. En tous cas, on ne doit pas oublier la relation symbolique entre le taureau et Zeus ou Minos. Peut-être même,

comme la déesse est assise sur la tête de l'animal, sert-elle à indiquer le pays où se passe l'ἱερός γαμος, c'est-à-dire Gortyne qu'on disait être la fondation d'un ταῦρος (taureau) (1).

Nous concluons en disant qu'il est certain qu'au commencement, Britomartis, de la religion primitive de la Crète, n'était qu'une déesse de la nature (Naturgöttin) — comme du reste l'était primitivement l'Artémis hellénique — et épouse de Zeus tout à fait semblable à Callisto de l'Arcadie et à Héra d'Argolide. Les légendes qui la disent *fille* (2) de Zeus sont reconnues comme étant sans aucune importance pour la nature primitive de cette déité (3). Le culte de Britomartis, originaire de Phœnicie, qui parut d'abord à Argos, le pays du culte de Héra par excellence, et d'où il vint ensuite en Crète (4), la grande ressemblance avec la scène de nos types monétaires du mythe de Héra, recevant Zeus sous la forme d'un oiseau, la similitude du type (pl. IV, n° 15), avec la statue de Héra d'Argos qui, assise sur un trône, portait un stéphanos et un sceptre surmonté d'un oiseau (5), l'identité de la tête de la déesse (pl. IV, n° 15) à la

(1) EUSTHATHE, *Ad Dionys*, pp. 88 et 468. Voy. aussi *Chron. Alex.* dans notre *Nun. crétoise*, p. 154, note 9.

(2) Du reste, on sait que Zeus n'est pas inconnu comme *père* et *époux* de la même personne : CLEMENS ALEX., *Prohept*, p. 14.

(3) Voy. CRUCIUS, *l. c.*, p. 823, 20.

(4) ANTON., LIBERAL., *l. c.*

(5) PAUS, II, 17, 4. — SCHOL., *Theocrit.*, XV, 6

tête de Héra des didrachmes d'Argos et celle des didrachmes de Cnosos (1) et de Tylissos, villes de



(Monnaie d'Argos.)



(Monnaie de Tylissos.)

Crète aussi, qui copièrent les didrachmes d'Argos ; sont des témoignages qui prouvent que la déesse des types monétaires en question jouait dans la mythologie de Gortyne un rôle semblable à celui de Héra dans la mythologie d'Argos. Il faut de plus ne pas oublier les légendes formées en Crète après l'invasion dorique et, notamment, depuis la colonisation des *Argiens* (2), légendes d'après lesquelles Héra accomplit son mariage avec Zeus au pays de Cnosos (3), cette ville perpétuellement rivale de Gortyne.

(1) SVORONOS, *Num. créet.*, pl. VI, 6-7.

(2) SCYLAX, p. 18 ; — HOECK, *Kreta*, II, p. 417.

(3) DIOD., v. 72. λέγουσι δὲ καὶ τοὺς γάμους τοῦ τε Διὸς καὶ τῆς Ἥρας ἐν τῇ Κνωσῶν γενέσθαι κατὰ τινὰ τρόπον πλησίον τοῦ ἄρχατος ποταμοῦ, καθ' ὃ νῦν ἱερὸν ἴσθιν, ἐν ᾧ νῦν θυσιὰς κατ' ἐνιαυτὸν ἀγίους ἀπὸ τῶν ἰγγωρίων συντελέσθαι καὶ τοὺς γάμους ἀπομιμῆσθαι, καθ' ἕναρ ἐξ ἄρχατος γενέσθαι παριδόμεθαι. Si la glose de Hesyché : Εὐρωπία, ἡ Ἥρα n'est pas à corriger en ἡ Ἥρα selon Unger (*Parad. Theb.*, p. 428), nous aurons Europe mêlée à Héra et, par conséquent, à Britomartis.

J'ajouterai, en finissant, deux mots sur la signification du mythe de Britomartis en question.

Pour les habitants des pays situés entre la Phœnicie et la Crète, le mythe d'Europe, enlevée de Phœnicie par *Zeus le taureau* et emmenée en Crète, était l'image de la lune enlevée par le soleil (dont le taureau est le symbole) s'élevant du côté de la Phœnicie, laquelle lune reparait dans le ciel du soir du côté de la Crète, où le soleil semble l'avoir portée en lui faisant franchir les flots de la mer. (*Voy.* p. 116.) De même pour les habitants de la Crète, surtout pour ceux de la partie centrale et occidentale de l'île, où se trouve seulement le culte de Britomartis-Dictynna, celle-ci — comme nous l'avons déjà vu (*voy.* p. 138, note 2) — déesse identifiée à Artémis et Hécaté, était une personnification de la lune qui, fuyant devant *Minos le soleil*, se cache, en se couchant, ou entre les grands arbres qui couvrent l'île *τηλεθόωσα* de Crète, ou en se jetant du grand promontoire occidental de l'île dans la mer.

En un mot, tout le récit est un mythe astronomique né de l'observation par les Crétois des lieux du lever et du coucher du soleil et de la lune dans leur île.

Ainsi donc, je le répète, s'expliquent les rayons qui entourent quelquefois le type en question, lequel, de cette manière, entre dans la catégorie des types monétaires dont nous avons donné quelques exemples dans notre article *Sternbilder*

als Münztypen, publié en 1889 dans la *Zeitschrift für Numismatik* de Berlin, et dans notre article sur les *Types se rapportant à la naissance de Zeus*, publié dans le *Journal archéologique* d'Athènes en 1893 (pp. 1-12), et sur lesquels nous exposons amplement nos idées dans un travail qui va paraître dans le fascicule de janvier-mars du *Bulletin de correspondance hellénique de l'Ecole française d'Athènes*.

JEAN N. SVORONOS,

Directeur du Musée numismatique national.

Athènes, octobre 1893.

NOTE

SUR

UN DENIER INÉDIT DE LOUIS I COMTE DE LOOZ (1145-1171),

SUIVIE

de quelques considérations sur les monnaies lossaines
 les plus anciennes
 et sur l'origine de l'atelier monétaire de Hasselt.

L'origine du Comté de Looz échappe à l'histoire et se perd dans la nuit des siècles. L'historien Mantélius, il est vrai, en fait remonter l'existence jusqu'à l'époque de Charlemagne (1), mais il n'allègue aucune preuve à l'appui de son assertion; aussi sommes-nous d'accord avec le savant chanoine Daris (2) pour dire que, antérieurement au début du XI^e siècle, l'histoire de ce comté ne repose que sur des conjectures ou tout au plus sur des présomptions. C'est, en effet, dans une charte de 1016 émanant de Baldéric, évêque de Liège, que l'on rencontre la première mention d'un comte

(1) Voy. *Historiæ lossensis libri decem*, édité par Robyns.

(2) Voy. *Histoire de la bonne ville, de l'église et des comtes de Looz*.

de Looz : « Gislebertus comes de Los (1). »

L'origine du monnayage dans ce comté est tout aussi obscure et incertaine. Les différents numismates qui ont traité ce sujet : Perreau, Serrure, Chalon, Van der Chijs, etc., sont unanimes pour accorder à Jean, comte de Looz (1273-1279), les premières monnaies lossaines. Nous ne citerons que pour mémoire les deux deniers anonymes que de Renesse attribuait à Arnould III, comte de Looz (1014-1021) (2).

Nous savons par les travaux de M. Daris que cet Arnould n'a jamais existé. Du reste, M. Perreau (3) a restitué ces pièces au Hainaut.

Nous en dirons autant de cette monnaie, de la collection Capitaine, que M. de Coster a tenté jadis d'attribuer au comte de Looz, Emmon (1046-1080). Cette hypothèse, fort timidement avancée, du reste, ne repose sur aucune donnée sérieuse et doit être complètement écartée. Quant au prétendu denier de Louis II (1191-1218) figuré dans le travail de Perreau (4) et qui semblait déjà suspect à Van der Chijs (5), il a été fabriqué, dit M. Raymond Serrure (6), par un mauvais plaisant tongrois, le numismate V. d. M. Enfin, le baron Liedts attribue

(1) Voy. DARIS, *loc. cit.*, et WOLTERS, *Codex diplomaticus lossensis*, n° 29.

(2) Voy. *Nos loisirs, amusements numismatiques*, t. III, p. 225.

(3) Voy. *Revue de numismatique belge*, 1846.

(4) *Loc. cit.*

(5) Voy. *De Munten der leenen van Brabant en Limburg*, en 7.

(6) Voy. *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge*.

à Hasselt, donc au comté de Looz, un denier à tête du commencement du XII^e siècle, provenant d'une trouvaille faite à Maestricht, et portant au revers les lettres H — A — S — T. Bien que le type de cette monnaie offre de l'analogie avec le denier figuré ci-dessous, nous ne pouvons, à notre grand regret, l'accorder à Hasselt, localité dont le nom n'apparaît dans l'histoire qu'au commencement du XIII^e siècle (1).

La question de l'ancienneté du monnayage lossain en était là, lorsque, le 11 mai 1890, à l'assemblée extraordinaire de la Société royale de numismatique, à Hasselt, le baron de Chestret, dans une lecture des plus intéressantes, engageait ses confrères à s'occuper de l'histoire monétaire du comté de Looz en leur disant : « Une pareille publication montrerait la monnaie du comte Louis I (1145-1171) au type des deniers de son contemporain Godefroid III, duc de Lothier.

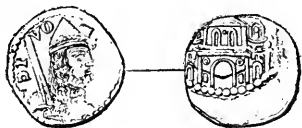
« Cette monnaie encore inédite, ajoutait M. de Chestret, a probablement été frappée dans l'antique forteresse de Looz, longtemps avant la naissance de Hasselt. »

Nous croyons faire chose utile en publiant cette monnaie, de notre collection, dont nous avons déjà entretenu nos confrères lors de l'assemblée extraordinaire de la Société de numismatique, à Saint-Trond, en 1891, et dont l'existence recule de

(1) Voy. *Revue belge de numismatique*, années 1854 et 1882.

plus d'un demi-siècle le monnayage au comté de Looz.

Comme on le remarquera sur la vignette reproduite ci-dessous,



la pièce représente, au droit, un guerrier en buste dont la tête est coiffée d'un casque conique, d'une forme particulière à la seconde moitié du XII^e siècle. Ce personnage tient, de la main droite, une large épée dont la pointe sépare les lettres retournées : DOV — IC.

Le revers est occupé par un édifice à large portail, flanqué de deux tours, percé de fenêtres cintrées.

Elle pèse 92 centigrammes, poids moyen des deniers de cette époque.

Cette monnaie provient d'une trouvaille faite à Houffalize, dans la province de Luxembourg. Elle se trouvait isolée parmi de nombreuses pièces de l'empereur Barberousse, de Godefroid III, duc de Lothier et de Brabant, des évêques de Liège, Henri II et Alexandre d'Ouren, etc.

M. de Chestret dit, avec beaucoup de raison, que l'absence complète de monnaies de Rodolphe de Zaeringen, évêque de Liège, monté sur le siège épiscopal en 1167, prouve que l'enfouissement du

trésor qui renfermait cette pièce doit avoir été opéré antérieurement à cette année.

L'attribution de ce denier ne peut être douteuse. Son type est tout à fait brabançon et se rapproche beaucoup des pièces figurées sous les n^{os} 3 et 4 de la planche III de Van der Chijs (1) et, d'une manière frappante, du denier inconnu à Van der Chijs et que M. de Witte fait figurer sous le n^o 12 de la planche I de l'important travail sur l'histoire monétaire du Brabant qu'il est en train de publier.

Le mot retourné et incomplet .. VDOVIC qui entoure l'effigie est très distinct. Or, le comte Louis de Looz, le voisin immédiat du duc Godfried III et des évêques de Liège, était le seul prince belge de l'époque portant ce nom, et il ne viendra à l'esprit de personne, sans doute, d'attribuer cette pièce à la série royale française en l'accordant à Louis VII, roi de France, le contemporain et le parent de Louis de Looz.

Quelques chartes (2) nous renseignent seules sur le règne de ce comte. C'était un prince d'humeur guerrière, dit Daris (3), d'une force et d'une corpulence peu communes. Ne trouvant pas dans le pays de cuirasses ou de casques qui s'adaptassent bien à son corps, il en demanda un jour à Louis-le-Jeune, roi de France, qui fussent larges,

(1) Voy. *De Munten der voorm. Hertogdommen Brabanden Limburg.*

(2) Voy. *Codex diplomaticus lossensis.*

(3) *Loc. cit.*

amples et de bonne trempe. Aussi passa-t-il la majeure partie de son existence dans les guerres et le brigandage.

Il vivait à l'époque où saint Bernard vint prêcher la deuxième croisade à Liège, et prit la croix en 1160. Il mourut en 1171.

Il fut toujours le fidèle allié de Godefroid, duc de Louvain, qui devint même son gendre en épousant la comtesse Imaine de Looz, élue plus tard abbesse de Munsterbilsen.

En présence des relations si cordiales d'amitié et des liens de parenté qui unissaient ces deux souverains, il n'est pas étonnant que le denier de Louis reproduise le type brabançon.

Louis serait-il le premier comte Looz qui se soit affranchi de la tutelle impériale en battant monnaie à son nom et à son effigie? Il serait hasardeux, peut-être, de l'affirmer, mais différentes circonstances nous portent à le croire.

C'est, en effet, vers le milieu du XII^e siècle que la plupart des seigneurs de nos contrées ont commencé à user du monnayage, comme le fait remarquer Perreau (1), et il est probable que les comtes de Looz n'auront pas devancé, dans l'exercice de ce droit régalien, les puissants ducs de Louvain ou de Brabant qui n'ont que peu ou point monnayé antérieurement au règne de Louis I de Looz.

Du reste, comme nous l'avons vu, aucune pièce

(1) *Loc. cit.*

lossaine ne s'est rencontrée dans es trouvailles si importantes faites à différentes reprises dans notre pays, de monnaies des XI^e et XII^e siècles.

D'autre part, les successeurs immédiats de Louis I^{er} ne semblent pas avoir usé de leur droit de monnayage si formellement affirmé par leur ancêtre; du moins, il n'est aucune monnaie de Gérard I^{er} (1171-1195); Louis II (1195-1218); Arnould III (1218-1221); et Louis III (1221-1227); qui soit parvenue à notre connaissance.

Mais il ne faut pas oublier que c'est sous le règne si agité et si troublé du comte Gérard, qui alla à deux reprises guerroyer en Palestine où il perdit même la vie, que le château-fort de Looz subit une destruction complète (1180) et qu'une grande partie du comté fut saccagée et pillée par le prince-évêque de Liège.

L'atelier monétaire de Looz sombra, sans doute, dans cette tourmente.

Les comtes, à partir de ce moment, se réfugièrent à Curange, où ils possédaient un château, d'origine carlovingienne, situé sur la route, et à trois lieues à peine, du Brabant, château qu'ils restaurèrent complètement.

De cette façon, ils s'éloignaient du pays ennemi de Liège pour se rapprocher de leurs fidèles alliés, les ducs de Brabant, et vivre ainsi dans une plus grande sécurité. Mantélius prétend même que Gérard y transféra sa cour féodale (1).

(1) Voy. MANTÉLIUS, *Historia lossensis*, p. 123. Voy. aussi, au sujet

Notons que c'est à partir de cette époque aussi que les comtes de Looz se firent enterrer à Herckenrode, célèbre monastère situé près de Curange et fondé par Gérard en 1182.

C'est vers cette époque encore qu'ils nommèrent des châtelains ou vicomtes (*Castellanus*), à Looz, pour les représenter dans leur ancienne capitale.

Plusieurs chartes datées de Curange, pendant le cours du XIII^e siècle, semblent prouver, dit M. C. de Borman, que les comtes continuaient à faire leur séjour habituel en cet endroit (1). En 1240, Arnould IV octroya au village de Curange une charte par laquelle il conférait aux habitants de cette commune les mêmes libertés et les mêmes privilèges que ceux dont jouissaient les citoyens de Liège (2).

Entre-temps, le bourg de Hasselt, grâce au voisinage du château de Curange, siège de la cour des comtes de Looz et de celui de la riche abbaye de Herckenrode, prenait un développement rapide et continu. En 1232 déjà, le comte Arnould IV lui avait accordé une charte analogue à celle dont nous venons de parler pour Curange.

En 1282, un de ses successeurs, Arnould V,

de cette cour : *Le château de Curange*, par C. DE BORMAN, ex-*Bulletin archéologique de Liège*, 1863.

(1) *Loc. cit.*

(2) Nous possédons cette pièce originale, qui est peut-être la seule charte de privilèges du comté de Looz qui ait échappé à la destruction systématique des archives de ce pays par Charles le Téméraire.

érigea Hasselt au rang de ville (*oppidum*), en l'entourant de fortifications. Cette ville, dès lors, devint la capitale effective et, un peu plus tard, le siège de l'hôtel monétaire du comté de Looz.

Arnould, fier de sa nouvelle ville, en fit, après la célèbre bataille de Woeringen, les honneurs à un grand nombre de seigneurs brabançons, ses compagnons d'armes, qui y séjournèrent quelque temps (1).

C'est vers cette époque (1288), pensons-nous, contrairement à l'avis général, qu'un atelier monétaire fut établi à Hasselt.

Le plus ancien document concernant l'histoire numismatique du comté de Looz remonte à l'article que l'historien Mantélius y consacre dans son *Hasseletum* (2).

Comme cet article a été souvent mal interprété, nous croyons utile d'en reproduire le texte. Voici comment s'exprime l'érudit augustin :

« Certe Arnoldus comes, urbis Hasseletensis conditor, quo consultius toti patriæ prospiceret, illique novam aliquot adjiceret decus, veterem Comitum Basilicam monetariam eo intulit. Et quemadmodum Johannes Brabantiae Dux, ex Bruxellensibus quinquaginta, quadraginta ex Lovaniensibus selegerat, pecuniæ percussores; assignatoque pari operæ honorario, eosdem egregiis anno 1291 donarat privilegiis; ita et Arnoldus viginti quatuor post annis, 1315,

(1) Voy. *Hasselt sous les comtes de Looz*, par M. ÉMILE GERAETS, dans le *Bulletin de la Société des Mélaphiles de Hasselt*, année 1884.

(2) Voy. *Hasseletum seu historię lossensis compendium*, 1663, p. 20.

quadraginta quoque nominavit ex suis Hasseletensibus qui Lossensem, ad instar Brabantinæ, pecuniam cudant signentque : eodem operæ pretio et prærogativis, quibus Brabanti, frui voluit. »

Nous traduisons : « Le comte Arnould, fondateur de la ville de Hasselt, voulant accroître la prospérité de la patrie et donner un nouvel éclat à Hasselt, y transféra l'ancien hôtel monétaire du comté. De plus, imitant l'exemple du duc Jean de Brabant qui avait nommé cinquante Bruxellois et quarante Louvanistes en qualité de monnayeurs en leur accordant des honoraires en rapport avec leur travail et en leur octroyant, en 1291, d'importants privilèges, Arnould, à vingt-quatre années de distance, en 1315, fixa à quarante le nombre des monnayeurs hasseltois chargés de forger le numéraire lossain sur le modèle et le type de la monnaie brabançonne, en leur faisant jouir du même salaire et des mêmes privilèges que leurs collègues du Brabant.

Il ne résulte aucunement, on le voit, du texte de Mantélius que le premier atelier monétaire de Hasselt ait été établi soit en 1291, comme l'ont écrit Perreau (1), Van der Chijs (2) et Serrure (3), par suite d'une erreur de traduction, ni même en 1315, comme on le croit généralement. L'historien a simplement voulu exprimer, comme le dit fort

(1) *Recherches sur les comtes de Looz et sur leurs monnaies.*

(2) *De Munten der leenen van Brabant en Limburg.*

(3) *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge.*

bien M. Raymond Serrure, qu'à cette date, Arnould donna aux monnayeurs de Hasselt une existence régulière, en constituant officiellement leur corporation à l'exemple de la corporation des monnayeurs brabançons (1).

Les archives de la ville de Hasselt renferment un testament de 1295, par lequel un couple riche de cette ville lègue sa fortune à des œuvres pies et charitables. Les legs y énumérés sont tous payables en *deniers et en sous de Louvain*. Un seul legs y est spécifié comme devant être soldé en *sous liégeois* (2).

L'on pourrait supposer, à la lecture de cet acte, que l'absence de toute mention de monnaies los-

(1) Voy. *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, t. V, p. 71.

(2) Voici quelques extraits de ce testament qui nous renseigne quelque peu sur la valeur des monnaies de cette époque :

«In primis itaque conferimus et legamus in puram elymosinam, pro nostris anniversariis in Hasselt perpetuo faciendis, in diebus anniversariorum nostrorum, *investito de Hasselt*, qui fuerit pro tempore, viii *denarios louvanienses*, et cuilibet *sacerdoti de Hasselt* tam in curia quam in villa xii *denarios louvanienses*, *materculario de Hasselt* vi *den. louv.* et *rectori scholarum* vi *den. lou.* tali conditione adjecta. .

« Item legamus viii solidos leodienses quos habemus super domum Wilhelmi »

« Insuper ordinamus et volumus ut magistri predicti, post mortem nostram emant, vel emi faciant, quolibet anno, tres *bernas* quamlibet illarum pro xx *sol. lou. minoris monetæ* vel circa »

(Extrait du testament de Henri Tant et de son épouse Agnès, bourgeois de Hasselt, de l'an 1295, fête de Philippe et Jacques, apôtres — Il repose aux archives de la ville de Hasselt et a été publié par M. H. Van Neuss, dans le *Bulletin de la Société des Mélophiles de Hasselt*, 1873.)

saines, alors qu'il s'agit de paiements à effectuer dans la ville de Hasselt, capitale de ce comté, indique qu'il n'existait pas de numéraire courant à cette époque dans le comté de Looz. Seulement, nous voyons plus tard Louis, comte de Looz, donner en emphytéose, en 1326, pour 12 *deniers de Liège*, par an, à un écolâtre de Looz, un terrain vague sis dans cette localité même (1). Or, nous savons parfaitement qu'à cette époque les comtes de Looz avaient à Hasselt un atelier monétaire de l'importance de celui de Louvain, à en juger par le nombre de monnayeurs y employés. Nous croyons que ce fait, si étrange à première vue, prouve tout uniment que si nos comtes imitaient servilement, pour leurs monnaies, les types des pièces de leurs voisins plus riches et plus puissants, dans le but d'en favoriser la circulation, ils conservaient aussi à ces pièces les dénominations y attachées dans les États voisins, et ce, dans l'intérêt et pour la facilité des transactions commerciales.

Les monnaies hasseltoises d'Arnould V, qui se trouvaient comprises dans le trésor de Herck-la-Ville découvert en 1885, ont été enfouies vers l'année 1306, comme le dit M. R. Serrure (2). Il n'y a donc aucun doute à concevoir quant à l'existence d'une officine monétaire à Hasselt, antérieu-

(1) Voy. *Codex diplomaticus lossensis*, n° 382.

(2) Voy. *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, t. V, p. 119.

rement à l'année 1315, et nous croyons pouvoir en faire remonter l'origine, nous le répétons, aux premières années qui suivirent la bataille de Woeringen.

Où donc auraient été frappées, sinon à Hasselt, ces nombreuses monnaies de convention entre les deux vainqueurs de Woeringen? Et les gros à l'aigle, dont l'émission remonte à 1296, d'après C.-A. Serrure (1), et les esterlings à tête qui, en 1841, ont été trouvés, au nombre de quatre-vingt-quatorze, dans le trésor de Marchienne-au-Pont, enfoui vers 1294 ou 1296, d'après de Coster (2)? Pourquoi ne proviendraient-ils pas d'un atelier situé à Hasselt, ville qui était certes la plus importante du comté de Looz et qui offrait à cette époque toute sécurité (3)? Quant aux monnaies frappées à Brusthem par le comte Arnould, nous les considérons comme ayant été émises dans un atelier fort temporaire, destiné surtout à affirmer le droit sinon la puissance des comtes de Looz, trop heureux de pouvoir frapper monnaie dans ce château-fort qui portait tant ombrage aux seigneurs voisins

(1) Voy. *Revue de la numismatique belge*, 1852.

(2) Voy. *Revue de la numismatique belge*, t. I.

(3) Nous ferons remarquer que dans un travail publié dans le *Bulletin de numismatique* (1893), M. R. Serrure attribue au comté de Chiny les monnaies d'Arnould IV, où ce comte s'intitule simplement *Arnoldus comes*, en omettant d'y inscrire l'atelier d'origine. S'il en est ainsi, C.-A. Serrure et de Coster se sont trompés sur la date d'émission des gros à l'aigle et des esterlings à tête, car Arnould V n'a hérité du comté de Chiny qu'en 1299.

et pour l'existence duquel les ancêtres d'Arnould avaient dû combattre pendant des siècles.

Un fait qui nous paraît étonnant, c'est que les comtes, avant l'érection de Hasselt en ville fortifiée, n'aient pas frappé monnaie à Curange, où Charles le Chauve avait monnayé avant eux et où plusieurs évêques de Liège continuèrent cette tradition. Nous ne désespérons pas de rencontrer un jour des pièces lossaines forgées dans le donjon féodal de Curange. Car, rappelons-nous bien qu'il n'y a pas dix ans encore, que les monnaies de Brusthem nous ont été révélées !

Perreau, Van der Chijs et Serrure attribuent, dans leurs travaux, à Jean I^{er} (1273-1279) les petits deniers, à l'écu fascé, publiés sous les n^{os} 1 et 2 de la planche XX de Van der Chijs. Nous ferons remarquer que ces mêmes auteurs, induits en erreur, sans doute, par Mantélius, font remonter le règne de Jean à l'année 1256, époque où cet historien prétend faire mourir Arnould IV dans un tournoi, à Neuss. Nous ne savons pas où Mantélius a puisé cette hérésie historique, déjà combattue par M. de Villenfagne (1), car il existe des chartes d'Arnould, comte de Looz, jusqu'en 1271 (2). Ce prince mourut, dit Daris, entre le 24 novembre 1272 et le mois d'octobre 1273.

(1) Voy. *Essais critiques sur différents points de l'histoire civile et littéraire de la ci-devant principauté de Liège*, t. I, p. 164.

(2) Une charte, du 10 mai 1271 d'Arnould, comte de Looz, maintient l'abbesse et le monastère de Munsterbilsen dans le droit qu'ils ont de

Or, les deniers dont nous nous occupons sont des imitations fidèles des *deniers bastiniens*, au lion, de Henri III de Brabant (1248-1261). Ces monnaies doivent donc être attribuées à Arnould IV (1227-1273). Le comte Jean n'aura certes pas été copier sa monnaie sur un type disparu depuis plus d'une dizaine d'années à son avènement. Du reste, M. de Coster a prouvé que le trésor de Louvain, qui renfermait ces deniers, a dû être enfoui avant 1261, ou du moins avant l'émission des monnaies de Jean I^{er} de Brabant (1).

Quant aux lettres qui entourent l'écu de Looz, nous n'y trouvons aucun sens et nous nous bornerons, avec M. R. Serrure, à considérer ces pièces comme anonymes (2).

D'autre part, c'est bien au comte Jean qu'il faut restituer, comme l'a déjà fait M. R. Serrure, les esterlings à l'écu de Looz, signés par un monétaire, tantôt *Petr*, tantôt *Geor* (3) et attribués par Perreau et Van der Chijs au comte Arnould V. Les deux exemplaires de cette monnaie que nous possédons ne laissent aucun doute à cet égard.

Nous donnons ci-après la liste chronologique des comtes de Looz telle qu'elle résulte des tra-

prendre tous les jours une charretée de bois dans la forêt du dit comte. (Voy. *Inventaire des archives du chapitre noble de Munsterbilsen*, par HENRI VAN NEUSS, 1887.)

(1) Voy. *Revue de la numismatique belge*, t. I, 1845.

(2) Toutefois, sur un exemplaire que nous possédons, nous croyons voir AR — NO — O... sans oser l'affirmer.

(3) Voy. *Dictionnaire de l'histoire monétaire belge*.

vaux du savant chanoine Daris et telle qu'elle doit être établie d'après les chartes authentiques du comté de Looz. L'on verra qu'elle s'éloigne assez sensiblement de celle de Mantélius, qui, jusqu'à présent, a été suivie exclusivement par les numismates.

C'est M. le baron de Chestret, le premier (1) qui a reconnu la nécessité de réformer la chronologie des souverains de Looz.

COMTES DE LOOZ (2)

Gislebert	1015-1035
Emmon	1046-1078
Arnould I	1082-1126
Arnould II.	1127-1145
<i>Louis I</i>	1145-1171
Gérard	1171-1195
Louis II	1195-1218
Henri	1218
Arnould III	1218-1221
Louis III	1221-1227
<i>Arnould IV.</i>	1227-1273
<i>Jean I</i>	1273-1279
<i>Arnould V</i>	1279-1323
<i>Louis IV</i>	1323-1336
<i>Thierry de Heinsberg.</i>	1336-1361
<i>Godefroid de Dalenbroek</i> . . .	1361-1362
Arnould d'Oreye ou de Rummen, prétendant	1362-1366

(1) Voy. *Revue belge de numismatique*, année 1890, p. 454.

(2) Les noms imprimés en italique sont ceux des comtes dont on a retrouvé des monnaies.

Si nous n'avons que peu d'espoir de rencontrer des monnaies antérieures au règne de Louis I, nous ne devons pas désespérer de découvrir quelques pièces des successeurs immédiats de ce prince et de voir se compléter ainsi la série monétaire lossaine si brusquement interrompue, pendant plus d'un demi-siècle, entre les règnes de Louis I et d'Arnould IV.

Nous engageons vivement nos confrères qui s'occupent de la numismatique lossaine, et surtout M. Léon Naveau, qui nous a promis une histoire monétaire complète de ce comté, à étudier avec soin les nombreuses pièces anonymes rapportées jusqu'ici au Brabant. Nous attirons surtout leur attention sur les deniers au cavalier, dont il existe de nombreuses variétés offrant de grandes analogies avec les sceaux les plus anciens, tous équestres, des comtes de Loos.

D^r C. BAMPs.

HISTOIRE NUMISMATIQUE DU BARROIS.

L'histoire monétaire des souverains du Barrois (1) ne remonte pas à l'époque de la création de cet état féodal par Frédéric, son premier comte héréditaire; on ne connaît, en effet, aucune monnaie qui puisse être attribuée à son fondateur, non plus qu'à ses deux successeurs immédiats, Thierry I et Frédéric II, qui, comme lui, ducs bénéficiaires de la Haute et Moyenne Lorraine, gouvernèrent ce pays jusqu'en 1034. C'est à ce dernier titre, et non comme comte du Barrois, que Thierry I a émis, dans plusieurs ateliers, à Andernach, à Eylen près Zulpich (?)... les deniers d'argent sur lesquels

(1) La numismatique du Barrois a été, depuis le XVIII^e siècle, étudiée par différents auteurs. Indépendamment de Mory d'Elvange, dont tous les amateurs de monnaies lorraines connaissent les importants travaux, de notre regretté maître, M. de Saulcy, dont nous entreprenons de refondre le savant ouvrage, édité en 1843, on peut consulter sur la monnaie barroise : *Origine de la très illustre maison de Lorraine*, par le Père B. PICART. Toul, 1704, p. 530; *Traité historique et critique sur l'origine et la généalogie de la maison de Lorraine*, par le Père HUGO. Berlin, 1711, Preuves, p. xxvii et cclxxvii; *Histoire de Lorraine*, par Dom CALMET, 2^e éd., 1745; *Monnaies des prélats et barons de France*, par TOBIÉSEN DUBY, 1790, t. I, p. 174; *Histoire de saint Mihiel*, par DUMONT, 1862, t. IV, p. 53.

figure son buste, joint quelquefois à celui de l'empereur ou peut-être de son fils aîné Frédéric II. Dans le savant ouvrage publié par M. H. Dannenberg (1), il n'est nullement fait mention de monnaies qu'il soit possible de classer au règne de l'un de ces trois princes.

Sans doute, les premiers comtes héréditaires du Barrois, seigneurs indépendants dans ce nouvel état féodal, avaient, autant que leurs voisins, le droit de frapper monnaie; ils n'étaient pas inférieurs en puissance aux Gozelon, aux Godefroy, ducs bénéficiaires de la Basse-Lorraine. Aussi, est-ce peut-être pour cette raison que M. de Saulcy s'est étonné de ne point avoir rencontré leurs monnaies en préparant son travail sur la numismatique du Barrois (2); mais il aurait dû remarquer que ni Gozelon, ni les Godefroy n'ont usé du droit de frapper monnaie dans les domaines particuliers qu'ils possédaient soit à titre héréditaire, soit comme comtes de Verdun. En effet, les seules espèces à leurs noms portent toujours la qualification de DVX, qu'ils tenaient des empereurs dont ils étaient les représentants, et jamais celle de COMES, qui leur appartenait en propre.

Pendant le numéraire ne faisait pas défaut

(1) *Die deutschen Münzen der Sächsischen und Frankischen Kaiserzeit*. Berlin, 1876, in-4°.

(2) *Recherches sur les monnaies des comtes et ducs de Bar*. Paris, 1843, in-4°.

dans les différents territoires qui, à cette époque ancienne, constituaient le comté du Barrois; il circulait alors une monnaie au nom de Henri l'Oiseleur, dont le type immobilisé fut en grande faveur durant tout le XI^e siècle (1); de plus, les espèces émises par les évêques de Verdun, de Metz et de Toul, avec ou sans le nom des empereurs régnants, jouissaient également d'un certain crédit. Dès lors, on ne saurait s'étonner outre mesure que nos comtes de la première dynastie (951-1093) et ceux de la seconde (jusqu'en 1214) ne se soient pas cru suffisamment autorisés à user du droit de frapper monnaie, que mirent si largement à profit les ducs héréditaires de Lorraine, à dater du règne de Mathieu II (1220-1251).

Quoi qu'il en soit, les documents monétaires et les monuments métalliques relatifs au Barrois font complètement défaut jusqu'au commencement du XIII^e siècle. Dans les trouvailles si importantes et si nombreuses faites dans le cours des cinquante années écoulées depuis l'apparition de l'ouvrage de Saulcy (2), on n'a rencontré aucune monnaie barroise antérieure au règne du comte Henri II (1214-1240). La prédiction de notre maître : « que tôt ou tard la terre, en restituant quelques-uns des trésors historiques qu'elle recèle

(1) Voir, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, le long article que nous consacrons aux monnaies de Henri l'Oiseleur.

(2) Buissoncourt, Contrexéville, Diarville, Dieulouard, Florange, Hombourg, Marbach, Marsal, Saulxures, Sionviller, Thionville, etc.

dans son sein, enrichira nos collections des deniers aux noms des descendants et successeurs de Frédéric d'Ardenne (1) » ne s'est pas jusqu'à présent réalisée. Elle nous paraît d'autant plus compromise, en effet, que nous avons, en vain, consulté les inventaires des cabinets de Copenhague, de Berlin et de Saint-Pétersbourg qui, on le sait, se sont partagé les trésors monétaires des îles et des côtes de la Baltique, d'où nous viennent cependant tant d'intéressantes monnaies des duchés de Haute et de Basse-Lorraine. Nos recherches n'ont pas été plus heureuses dans les nombreux recueils numismatiques publiés en France, en Belgique, en Allemagne et en Russie; aussi, désespérons-nous de voir jamais se réaliser les espérances de M. de Saulcy.

Dom Calmet, qui, le premier, nous a transmis des renseignements sur les monnaies du Barrois, supposait que nos premiers ducs et comtes avaient négligé d'exercer le droit de frapper monnaie.

(1) *Recherches...*, p. 18.

Note. — On ne peut s'arrêter un seul instant aux termes du traité conclu, en 1135, entre l'abbé et les religieux du monastère de Saint-Mihiel pour en déduire qu'il existait alors une monnaie barroise. La rédaction de cet acte, intitulé *Onera abbatum*, a été modifiée à une époque bien postérieure, ainsi que le prouvent les passages suivants, stipulant les sommes dues par l'abbé aux principaux officiers de l'abbaye : « *unum grossum monetæ barrensis* » — « *pro quolibet franco in argento sex albos* » — « *octo grossos monetæ currentis in ducatu Barrensis* ». En 1135, il ne pouvait être question ni de gros barrois, ni de blancs, ni de monnaie ayant cours dans le *duché de Bar*.

La plus ancienne qu'il ait connue appartenait à Édouard I (1302-1336), mais, ajoutait-il, « *on assure qu'il y a des lettres des comtes de Bar qui prouvent qu'ils frappoient de la monnoye avant l'an 1301 (1)* ».

Mory d'Elvange, à qui nous aurons souvent recours dans la description des variétés que nous avons à signaler, n'a fait connaître aucune monnaie barroise antérieure au règne de Henri II (2); enfin, c'est à ce comte que M. de Saulcy attribuait les premières espèces reproduites dans ses *Recherches*.

Les *Annales* publiées par notre ami V. Servais (3) nous ayant procuré de nombreux renseignements pour la période comprise entre 1352 et 1411, c'est-à-dire pour le règne du duc Robert, nous étions en droit d'espérer trouver dans les Archives, si bien explorées par lui, les documents

(1) *Histoire de Lorraine*, 2^e éd., t. III. *Dissertations*, p. cxj.

Dans la Conférence de Sainte-Ménéhould, qui se tint en 1551 entre les députés du roi Henri II et ceux de Charles II, duc de Lorraine, il est dit : « Quand aux droits royaux comme pourroient estre lettres de garde, de sauvegarde, de pardon, de rémission, de lever deniers sur le peuple, de forger monnoye et autres semblables, la possession du duc de Bar (comme ils dient) en est immémoriale. A cette fin ont montré des lettres de garde baillées par un comte de Bar qui semblent estre en forme de contrat par avant trois cens un, et depuis trois cens un lettres de monnoye, lettres d'amortissement et lettres pour lever deniers, etc. » (Bibliothèque nationale. Fonds français, 16892.)

(2) Bibliothèque de Nancy. Manuscrit.

(3) *Annales historiques du Barrois, de 1352 à 1411, ou histoire politique, civile, militaire et ecclésiastique du duché de Bar sous le règne de Robert, duc de Bar*. Bar-le-Duc, 1865, 2 vol., in-8.

monétaires nécessaires à l'étude des temps antérieurs à ceux dont il s'est occupé : la date précise à laquelle nos princes commencèrent à user de leur droit de frapper monnaie, les diverses ordonnances qui en réglaient la fabrication et en déterminaient le cours, l'indication des différents ateliers où furent émises leurs espèces, enfin, les matériaux indispensables pour être autorisé à écrire l'histoire complète du monnayage du comté, puis du duché de Bar.

Notre moisson cependant n'a pas été aussi abondante que nous l'avions espéré; peut-être aussi avons-nous laissé, sans le vouloir, dans les dossiers, dont l'analyse est insuffisante, des pièces que des chercheurs plus heureux pourront utiliser un jour.

Toutefois, les renseignements monétaires publiés par M. de Saulcy, d'après les notes de V. Servais, joints à ceux que nous ont procurés plusieurs années de recherches personnelles, nous permettront de réformer quelques-unes des attributions proposées par nos devanciers, de publier de nombreux types demeurés inconnus, enfin, de classer dans l'ordre chronologique les différentes émissions de toutes les monnaies barroises connues jusqu'à ce jour.

HENRI II.

1214-1240.

Rois de France	Philippe-Auguste	1180-1223
	Louis VIII.	1223-1226
	Louis IX	1226-1270
Ducs de Lorraine	Thibaut I	1213-1220
	Mathieu II.	1220-1251
Ducs de Bourgogne	Eudes III	1193-1218
	Hughes IV.	1218-1272
C^{tes} de Luxembourg.	Ermenson et Valéran	1214-1226
	Henri I.	1226-1280
Évêques de Metz.	Conrad I	1212-1225
	Jean d'Apremont.	1225-1239
	Jacques de Lorraine	1239-1260
Évêques de Toul.	Renaud de Senlis	1210-1217
	Gérard de Vaudémont.	1217-1218
	Eudes de Sorcy	1218-1229
	Garin	1229-1230
	Roger de Marcey	1230-1253
Evêques de Verdun	Robert de Grandpré	1208-1217
	Jean d'Apremont	1217-1224
	Raoul de Torote.	1224-1245
C^{te} de Champagne	Thibaut IV	1201-1253

Dans tous les documents que nous avons étudiés : traités, testaments, fondations, affranchissements, actes de mariage, de vente, etc., antérieurs au XIII^e siècle, il n'est fait mention que de sols et deniers toulois, de monnaie châlonnaise, de provinnois forts, vieux ou faibles, de deniers verdunois et de livres messines ; nulle part il n'est fait allusion à une monnaie émise par les comtes du Barrois.

En 1219, Henri II donne à l'abbaye d'Évaux une rente annuelle de 10^s de *fors provenisiens*, à prendre sur les revenus du marché de Ligny; en 1225, l'acte de fondation du prieuré de Beauchamp semble indiquer qu'à cette époque nos comtes n'avaient à leur usage que des monnaies étrangères; et, lorsqu'en 1231, Henri donne en dot à sa fille Marguerite, épouse de Henri, comte de Luxembourg, la terre et la châteltenie de Ligny qu'il garantit devoir produire « *septingentas libras provenienses fortium annuatim* », il ajoute « *et super hoc matrimonio et super conventionibus supradictis tenendis, amicos et fideles suos plegios constituerunt de tribus millibus libris metensis monetae.* » (D. C., 1^{re} édit., t. II, pr. 445.)

Le testament de Philippe, comtesse de Bar, veuve de Henri II, daté de l'année 1241, fait mention, il est vrai, de *livres de fors* non qualifiées; mais celui de Henri de Bar, frère de Thibaut II, rédigé en 1249, précise quelles sommes il entend laisser à ses serviteurs, et en outre il les qualifie très clairement selon les pays habités par les légataires : en livres et sols messins pour les gens de Metz, en livres sols et deniers parisis pour ceux de Reims et de Paris; enfin, les sommes moindres léguées à ceux qui habitaient auprès du testateur dans le Barrois, seront payées en *livres et deniers fors* (1).

(1) D. C., 1^{re} éd., t. II, pr. 467. Il était d'usage d'indiquer avec soin quelle était la nature des espèces mentionnées dans les actes. En 1253,

Or, cette dernière monnaie qui, dans les actes précédents, n'a reçu aucune des qualifications habituelles (*provinoise, châlonnaise, touloise, verdunoise* ou *messine*), ne pouvait-elle pas être la monnaie *barroise* circulant déjà depuis quelques années dans le comté, et, pour la première fois, nettement déterminée, en 1246, sous le nom de *deniers fors de Bar*? Dans un titre du mois d'avril de cette même année, relatif à une donation de quatre setiers de froment à prendre sur les terres de Lambert, curé de *Gisaincourt* (Génicourt sous Condé), il est dit : « ... *et sciendum quod hinc elemosinae et domina de Lopeio magno et Serricus miles filius ejus, de quibus dictae terrae sub anno censu sex denariorum fortium Barri tenentur suum benevolum in presentia nostra praebuerunt assensum* (1) ».

Sans doute, nous le répétons, nous n'avons point tout exploré et, peut-être, dans l'avenir, découvrira-t-on, surtout dans les fonds de nos maisons religieuses non encore inventoriés, la mention de paiements faits en monnaies barroises

Renaud de Bar emprunte 500 livres de *forts monnaie de Champagne*, et plus tard, en 1306, dans l'acte de vente de ce qu'il possédait à Bannoncourt, Oulry spécifie que les 150 *livres de fors*, prix de cette vente, sont *monnaie coursable en Champagne*. C'est seulement vers la fin du XIII^e siècle que les transactions consignées dans le Cartulaire de l'abbaye de Jandeures commencent à être stipulées « *en petits tournois monnaie coursable aux foires de Champagne, en sols et livres tournois* ». 1284.

(1) Cartulaire de l'abbaye de Lisle, carton du Petit-Louppy, fol. 820.

antérieurement à cette époque. A défaut de textes, nous avons, par les monuments métalliques que nous allons étudier, la preuve que, dès la première moitié du XIII^e siècle, le comte Henri II avait mis à profit le droit incontestable qui lui appartenait, comme seigneur souverain, d'émettre des espèces à son nom et à ses armes.

En classant au règne de Henri II un petit denier au cavalier à la légende HENRIC : COMI, dont le type paraît emprunté aux deniers de Mathieu II, duc de Lorraine (1220-1251), M. de Saulcy ne paraissait pas très convaincu de la valeur de son attribution : « *cette monnaie pouvant, disait-il, être revendiquée pour l'un des Henri, comtes de Luxembourg* ».

Cette incertitude résultait d'une erreur de lecture commise par Mory d'Elvange, au manuscrit duquel ce savant numismatiste, qui n'avait point alors rencontré ce denier en nature, empruntait le dessin de la pièce au cavalier.

Aujourd'hui, il ne saurait exister le moindre doute sur l'attribution de ce petit denier; ni Henri de Bar, ni aucun comte du même nom de la maison de Luxembourg ne peuvent y prétendre, car cette imitation du cavalier lorrain doit être restituée à un prince de Vaudémont, sans doute à Henri I, qui vécut de 1246 à 1279.

S'il est permis de croire que l'exemplaire vu par Mory d'Elvange dans les mains de Bernard

Bloch, puis cédé à l'abbé Jobal, est bien le même dont M. Du Pont de Romémont a reproduit le dessin dans son manuscrit déposé aujourd'hui à la Bibliothèque publique de Nancy, il faudra en conclure que la légende *Henric com V* est la seule acceptable. En effet, dans la transcription qu'il fit de son premier recueil, Mory d'Elvange, rectifiant à la fois sa lecture primitive et son attribution à Henri de Bar, reportait cette pièce à un comte Henri de Vaudémont.

Une variété de ce petit denier, décrite dans le catalogue de M. Ch. Robert sous le n° 1708, nous donne la légende $\text{HENRIC} : \text{COM} : \text{V}$; enfin, un troisième exemplaire du Musée d'Épinal nous offre $\text{HENRICVS} : \text{CO V}$.

C'est au comte Henri II que, sans aucune hésitation, nous classons les monnaies de billon si communes attribuées par Saulcy à Henri III, son petit-fils. « Frappées, comme l'a fait remarquer cet érudit, dans un système monétaire qui devait favoriser leur écoulement sur le territoire de la couronne de France », ces espèces, deniers et oboles, doivent avoir été émises au temps même où les monnaies de Philippe-Auguste, frappées dans l'atelier d'Arras, de 1190 à 1197, avaient encore un cours étendu, c'est-à-dire dans les premières années du XIII^e siècle, et non à l'époque de Henri III, qui vécut de 1296 à 1302.

Que le type de ces monnaies ait été considéré

comme une imitation de la monnaie royale, cela ne saurait surprendre ; l'exécution du revers se ressent, en effet, d'une influence qui a dû s'exercer pendant un certain temps sur les espèces du nord-est de la France féodale. La croix, aux branches épaisses, cantonnée de deux lis, est identique à celle des deniers à la légende ARRAS CIVITAS, mais la présence au droit de deux bars adossés, remplaçant l'inscription FRA — NCO, écarte forcément toute idée de contrefaçon et donne à ces espèces, peut-être les premières émises au nom d'un comte de Bar, un caractère essentiellement local. C'est ce caractère qui détermine à nos yeux l'instant précis où nos comtes, à l'exemple des seigneurs et des prélats voisins, inaugurèrent leur monnayage.

En attribuant ces monnaies à Henri III, sans cependant se prononcer d'une façon formelle contre toute proposition en faveur de Henri II, Saulcy invoquait à l'appui de son opinion la présence, dans les cantons de la croix, des deux fleurs de lis ; il y voyait la preuve de la suzeraineté que, en 1301, le roi de France imposa à ce prince pour la partie de ses États appelée depuis le Barrois mouvant. Selon M. V. Langlois, ces fleurs de lis devraient être considérées comme une preuve de l'hommage rendu au roi de France qui, après le traité de 1301, aurait autorisé le comte de Bar, devenu son vassal, à inscrire sur ses monnaies les lis de France.

Ces arguments nous paraissent sans valeur aucune; à cette époque, le lis apparaît comme ornement purement monétaire sur quantité de monnaies de barons et de prélats; on le rencontre sur les produits des ateliers d'Angers, de Clermont, du Mans, de Meaux, de Mehun-sur-Yèvre, de la Marche, de Reims, de Souvigny, de Soissons, dans les Flandres, etc., etc. Au surplus, petit-fils de la tante de Philippe-Auguste et époux de Philippe de Dreux, arrière petite-fille du roi Louis le Gros, le comte de Bar pouvait se croire autorisé à placer sur ses espèces les lis de France comme indice de son alliance avec la famille royale.

A ces considérations purement hypothétiques viennent se joindre des preuves matérielles plus décisives.

Peu après le traité de Bruges, conclu l'an 1301, au jour de l'octave de la Trinité, le comte Henri III s'embarquait pour l'île de Chypre et mourait en 1302, à Naples, où, dit-on, il fut enterré. Or, comme les nombreuses variété de coins que l'on connaît des monnaies dont il s'agit prouvent une longue série d'émissions successives, il devient impossible d'attribuer les dites espèces à Henri III; cela est d'autant plus impossible que les trouvailles de Mareuil (Vendée) et de Bar-sur-Aube fournissent la preuve que ces monnaies circulaient soixante-dix ans avant le règne de ce prince. La première de ces trouvailles, riche de seize mille pièces royales et seigneuriales, dont l'en-

fouissement remonte à l'année 1224, renfermait un denier *Henricus comes — Barri ducis* (1). Suivant B. Fillon, le trésor de Mareuil aurait été enfoui lors du succès de Louis VIII sur les Anglais en Poitou (1224), c'est-à-dire antérieurement à la trêve conclue entre ce prince et Aimery, vicomte de Thouars, qui commandait en Aquitaine pour le roi Henri III (2). La seconde trouvaille, provenant d'un trésor caché au plus tard vers 1225, a procuré soixante-huit pièces à ce même type (3).

La question d'attribution nous paraissant définitivement établie, nous classerons au règne de Henri II les variétés suivantes :



✠ BARRI DVCLIS. Dans le champ, deux bars adossés; au-dessus, une molette d'éperon ou étoile percée au centre.

Rev. ✠ HENRICV COME. Croix cantonnée d'une fleur de lis au 1^{er} et au 3^e canton.

Bon billon. Poids : 1^{gr},05. (Saulcy, pl. I, fig. 5.)
Notre collection. (4 fr.) (4).

(1) *Revue numismatique française*, 1844, p. 384.

(2) *Moniteur officiel* du 24 septembre 1844, n^o 268.

(3) ÉMILE JOLIBOIS, *Mémoire sur quelques monnaies champenoises du moyen âge*.

(4) Il nous a paru utile non d'indiquer les prix auxquels on peut

Sur cette monnaie, le nom inscrit dans la légende du droit n'est point celui de l'atelier, mais bien, comme sur les sceaux des successeurs immédiats de Henri II (1), le complément de la légende : *Henricus comes Barri ducis*, c'est-à-dire le nom du prince, son titre et le nom de la capitale de son comté (2).

Quant à la dénomination de cette ville qualifiée Bar-le-Duc, alors que le Barrois n'était pas encore érigé en duché, elle lui vient du titre principal de son fondateur, le duc Frédéric d'Ardenne qui en fit la capitale de son comté féodal au temps où il était duc bénéficiaire de la Haute-Lorraine, puis sans doute aussi pour la distinguer des autres villes voisines du même nom, Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine.

Les *Bars* adossés qui occupent le champ du droit rappellent les armoiries de Montbéliard devenues celles de la maison de Bar par le mariage de Louis de Monçon (Mousson), comte de Montbéliard, avec Sophie, héritière du comté de Bar en 1027. Quant

se procurer les raretés de la série barroise, mais bien de faire connaître, dans l'ordre successif des ventes, les chiffres atteints par certains exemplaires lors de la dispersion des collections Norblin (1855), Rousseau (1860), Gréau (1867), Dassy (1869), Monnier (1874), Gariel (1885) et Robert (1886).

(1) Thibaut II (*S. Teobaldi comitis Barri ducis*), Jeanne Tocy, sa femme, Henri III et Édouard I.

(2) Dès l'année 1227, la capitale du Barrois est désignée dans les actes sous le nom de Bar-le-Duc; nous voyons dès lors les souverains de ce petit État prendre le titre de comtes de Bar-le-Duc.

à la molette ou étoile percée, c'est un accessoire complètement étranger à ces mêmes armoiries, modifiées sous le règne de Renaud I (1105-1149) par l'addition d'un semé de croix recroisettées au pied fiché, tel qu'on le voit sur les sceaux de Henri II (1).

✠ BARRI DVCLIS. Même type.

Rev. ✠ HENRICVS COMES. Même type.

Bon billon. Poids : 1 gr. (Saulcy, pl. I, fig. 2.)

Notre collection.

Dans son *Traité des monnaies des barons*, Tobiésen Duby attribuait ce denier à Henri I. (*Voy.* t. I, p. 176, pl. 68, n° 1.)



Mêmes types et mêmes légendes.

Obole. Poids : 0^{gr},5. (Saulcy, pl. I, fig. 3.)

Notre collection. (10 fr.)

(1) Nous remarquons la molette d'éperon ou anneau étoilé, sur une monnaie d'Éléonore de Fauquembergues, châtelaine de Saint-Omer, vers 1290; sur les monnaies de Jean IV de Vendôme, 1218-1239; sous le cheval des deniers de Mathieu II, duc de Lorraine, 1220-1251. Gaucher de Châtillon, comte de Porcien (1303-1329), frappant au type vendômois, place une molette dans un des cantons de la croix du revers; enfin, à la même époque, sous Jean I (1304-1346), les princes de la maison de Châlon renoncent à la fleur de lis qui se voyait au revers des monnaies de Tonnerre et la remplacent par une molette d'éperon.

✠ BARRI DVVIS :. Même type.

Rev. ✠ HENRICVS COMES. Même type. Lettres plus larges, fabrication plus soignée.

Denier de billon. Poids : 1^{gr},30. (Saulcy, pl. I, fig. 4.)

Notre collection.

Mêmes types et mêmes légendes.

Obole. Poids : 0^{gr}.5.

Notre collection.

✠ BARRI DVVIS. Même type.

Rev. ✠ HENRICVS COMES. Même type.

Denier de bon billon. Poids : 1^{gr},14. (Saulcy, pl. I, fig. 6)

Notre collection.

✠ BARRI DVCI. Même type.

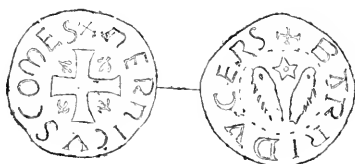
Rev. ✠ HENRICV COM. Même type.

Obole.

Collection Poey d'Avant.

Mory d'Elvange cite, comme appartenant à Max de Créange, une obole du poids de 10 grains (0^{gr},53) présentant au revers une croix cantonnée de quatre lis.

Selon cet érudit, il aurait existé, dans les collections de MM. Remy et Du Pont de Romémont, des deniers du poids de 19 grains (1^{gr},01), offrant chacun au revers une croix cantonnée de deux lis et de deux croissants. Mory d'Elvange cite également les variétés suivantes :



HENRICVS COMES. Croix cantonnée de quatre lis.

Rev. ✠ BARRI DVGENS. Type habituel.

Denier de billon. Poids : 17 grains (0^{gr},9).

Collection du chevalier Bayon.

Obole aux mêmes légendes, provenant de la même collection.

Nous ne possédons aucun renseignement sur l'atelier d'où sont sorties ces monnaies au nom de Henri II, mais nous croyons qu'elles durent être émises à Bar même, et sans doute dans le château-fort qui dominait la ville. Depuis la publication de nos *Recherches historiques sur les monnayeurs et les ateliers monétaires du Barrois* (1), la question de l'emplacement de l'hôtel des monnaies de Bar a été souvent l'objet de nos préoccupations; en l'absence de toute tradition et de tout document d'archives, il est actuellement impossible de résoudre ce problème.

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1874, p. 325, et 1875, p. 1.

HENRI III.

1291-1302 (1).

Roi de France . . .	Philippe IV le Bel . . .	1285-1314
Duc de Lorraine . . .	Ferri III.	1251-1303
Duc de Bourgogne . . .	Robert II	1272-1305
C^{te} de Luxembourg . . .	Henri V	1288-1309
Seigneur de Ligny . . .	Henri II.	1288-1304
Evêques de Metz . . .	Bouchard d'Avesnes . . .	1282-1298
	Gérard de Relanges . . .	1298-1302
Evêque de Toul . . .	Jean de Sierck.	1296-1305
Evêque de Verdun . . .	Jean III de Richericourt .	1296-1302

L'absence totale d'espèces au nom du comte Thibaut II peut avoir été interprétée par Saulcy comme une preuve de plus en faveur de son système de classification. Il est, en effet, assez difficile d'expliquer comment Thibaut, qui gouverna le Barrois pendant plus d'un demi-siècle, eut à soutenir de nombreuses guerres et fit tant de donations et d'acquisitions, n'aurait pas, à l'exemple de son père, usé de son droit de frapper monnaie. Doit-on croire que ce prince continua, sans toutefois y inscrire son nom, le

(1) Jusqu'alors les auteurs n'étaient point d'accord sur la date de la mort de Thibaut II, père du comte Henri III. Duchesne la croyait postérieure à 1285; Maillet l'indiquait à l'année 1277, et tout dernièrement, dans son *Histoire de l'abbaye de Beaulieu*, M. Lemaire la rapportait à l'année 1296.

Or, des lettres de Jeanne de Tocy, relatives au partage des biens du feu comte Thibaut son mari entre ses enfants, établissent que ce prince dut mourir entre le jeudi devant la Saint-Remy et le 11 novembre 1291. (Archives de Nancy.)

monnayage inauguré dans le Barrois par Henri II?

Les archives locales et le fonds Servais ne fournissant aucun éclaircissement sur le monnayage barrois pendant la seconde moitié du XIII^e siècle, nous devons nous abstenir de chercher aujourd'hui la solution de ce problème que les découvertes de l'avenir permettront peut-être de résoudre.

ATELIER DE MOUSSON.

Si nous nous sommes refusé à accorder à Henri III, pour les reporter à Henri II, son grand-père, les monnaies décrites précédemment, cette fois ce sera au règne de ce prince et non à celui de Henri IV, son petit-fils, que nous classerons un gros moussonnais, le seul produit que Saulcy ait connu de cet atelier. Cette pièce rarissime qui, du cabinet de M. de Fienne, était arrivée en la possession de M. Monnier, a été décrite sous le n^o 1284 par les rédacteurs du catalogue de cette célèbre collection; mais soit prudence, soit oubli, ils n'ont fait suivre leur description d'aucune note explicative sur son attribution (1).

Peut-être aurait-il été sage d'imiter cet exemple et de nous contenter de rapporter ici les raisons invoquées par Saulcy (l'élévation du titre, le type), si nous ne nous étions promis de n'accepter aucune attribution sans l'avoir discutée. Nous

(1) *Catalogue des monnaies, médailles et jetons de la Lorraine composant la collection de feu M. M. Monnier*. Paris, Rollin et Feuardent, 1874.

devons donc exposer les raisons pour lesquelles nous acceptons la proposition émise par Saulcy et classons à Henri III le gros moussonnais.

Un type ne surgit pas sans raison dans un atelier, un système monétaire ne se décrète pas sans être en quelque sorte imposé par des raisons sérieuses. Or, comme à cette époque l'exercice du droit monétaire était, pour ceux qui le possédaient, moins un privilège honorifique qu'une source de revenus, il faut bien reconnaître que l'émission d'une monnaie nouvelle, la création d'un type nouveau devaient être déterminées par des considérations d'un ordre tout matériel. Il existe une si étroite corrélation entre l'histoire d'un pays et les espèces qui y ont été frappées, que négliger d'en étudier le système monétaire serait se priver volontairement de renseignements précieux. Par leurs types habituels, les monnaies nous révèlent le degré plus ou moins grand des relations qui existaient entre un État féodal et ceux des États voisins dont la situation géographique a pu souvent, au point de vue politique ou commercial, motiver l'adoption de certains types monétaires.

Il est tout naturel que la Lorraine ait eu de bonne heure un monnayage nettement caractérisé ; l'étendue de cette province, la puissance de ses princes, leur indépendance absolue, tout explique que cet État ait frappé monnaie à des types particuliers. On comprend que Metz ait eu sa monnaie locale où se reflète parfois l'influence germanique,

car son commerce se faisait surtout avec les pays riverains de la Sarre et de la Moselle ; mais pouvait-il en être de même dans le comté du Barrois ?

Placé entre la Lorraine, le Luxembourg et la France, ce petit État ne pouvait guère frapper ses monnaies à un type essentiellement local. Ses vins, jadis fort estimés, mais dont la nature délicate ne permettait pas l'exportation à de longues distances, s'expédiaient par la Meuse, vers le Luxembourg ; ses bois, objet d'un grand commerce, étaient dirigés sur la Champagne par la voie alors navigable de l'Ornain ; enfin, son commerce ne pouvait se faire qu'avec les pays frontières. Aussi, nos souverains devaient-ils en quelque sorte, pour donner à leurs monnaies un cours plus étendu et en faciliter la circulation dans les États voisins, adopter les types les plus en faveur dans ces États, et les mieux accueillis dans les transactions commerciales.

Dans le cas présent on ne saurait prétendre que le gros ou double moussonnais en question soit une contrefaçon du double luxembourgeois émis par Henri V (1288-1309), dont le droit porte un écu chargé d'un lion couronné et le revers une petite croix au centre de deux légendes. Supérieur dans son exécution au type émis par son puissant voisin dans son atelier de Bastogne, le double moussonnais est une imitation d'un type depuis longtemps accrédité dans le Brabant et les Flandres et non une contrefaçon monétaire ; la conformité de

module et de poids témoigne seulement de la part du comte de Bar l'espoir de voir cette nouvelle monnaie favorablement acceptée dans le comté de Luxembourg et les pays voisins.

Dans le champ du droit, l'écu de Bar, aux deux bars adossés, apparaît débarrassé des ornements qui étirent l'écu au lion luxembourgeois ; la légende *moneta monsiensis*, substituée à celle de *moneta · h · comiti · luceb*, ne laisse aucun doute sur le lieu d'émission. Quant au revers, si la disposition de la croix est identique, l'inscription *h · comes barri* qui remplace celle de *h · comes · luceb*, et la légende extérieure : *nome · domini · sit benedictu*, au lieu de *moneta · fca · apud · bastoniam*, ne permettent point le moindre doute sur son origine barroise.



✠ MONETA : MONSIONENSIS. Écu de Bar aux deux bars adossés, dans un champ semé de croisettes au pied fiché.

Rev. ✠ H' · COMES : BARRI. Croix légèrement pattée. En légende extérieure : ✠ NOME : DOMINI : SIT : BNDICTV.

Argent. Poids : 2^{gr},017. (Saulcy, pl. I, fig. 7.)

Collection de M. le docteur Baillot, de Bar-le-Duc. (50 fr.)

Un exemplaire de la collection de Fienne présentait une différence dans la ponctuation : ✠ h' : COMES . . BARRI — NOME : DOMINI : SIM : BNDICTIV . : . ; son poids était de 1^{er},964.

Nous attribuons également à Henri III les subdivisions suivantes qui, nous le croyons, conviennent plutôt à l'époque du règne de ce prince qu'à celle de Henri IV son petit-fils.



∞ h' : COMES BARRI. Écusson aux armes de Bar occupant tout le champ.

Rev. ✠ MOTIOMES DVPLEX. Croix légèrement pattée.

Denier d'argent bas. Poids : 1^{er},02. (*R. N.*, 1862, p. 144.)

Notre collection. (20 fr., 55 fr.)

Un exemplaire de la collection Ch. Robert pesait 1^{er},20.



h' CO — ES (B)ARRI. Même type.

Rev. ✠ MOT(ION)ES DVPLEX. Croix large non pattée.

Denier percé et fracturé.
Musée d'Épinal.

En publiant, il y a quelques années, la première de ces pièces que nous attribuions alors à Henri IV, nous faisons remarquer qu'aucun document historique ne renseigne sur l'époque de la création de cet atelier dont l'existence paraît avoir été de très courte durée. On ignore également l'étendue du comté de Mousson qui fut uni au Barrois, vers l'an 1034, par le mariage de Sophie, fille de Frédéric II, avec Louis de Montbéliard. Dans la Chronique d'Aubry de Trois-Fontaines, ce prince est qualifié *Comes Montionis*, du nom de l'antique forteresse de Monçon, dont les ruines sont encore imposantes.

Induit alors en erreur par les légendes MRES BTRRI — $\text{M} : \text{D} \dots \text{LCES DVPLEN}$, peut-être $\text{M} : \text{D} \cdot \text{CALCES}$, que paraissait offrir un denier au même type de la collection Monnier, nous avons proposé de reconnaître dans cette pièce un produit d'un atelier établi momentanément à La Chaussée, ancien chef-lieu de prévôté, dont le nom ancien *Calceia* apparaît dans les documents de cette époque (1). Ayant depuis acquis cet exemplaire, il nous a été facile de reconnaître que, mal rengrené par le monnayeur, ce denier portait au droit et au revers les traces d'un déplacement du coin, cause toute naturelle de l'introduction dans

(1) Voy. *Revue numismatique*, 1862, p. 145, note n° 4.

la légende de lettres en désordre et de l'erreur que nous nous empressons de rectifier.

On doit croire que les doubles moussonnais, décrits ci-dessus, ne sauraient être les seules espèces émises sous ce règne. Les découvertes futures procureront sans doute d'autres variétés frappées soit dans l'atelier de Bar, dont on connaît les produits au nom d'Henri II, soit dans celui de Saint-Mihiel qui, après avoir fonctionné pour le service des évêques de Verdun de 1099 jusqu'au temps de Henri de Winchester (1117-1129) (1), a pu, postérieurement à cette date, être utilisé par les comtes de Bar.

Le fait historique le plus important du règne de Henri II, et qui devait avoir de si graves conséquences pour l'indépendance du Barrois, est assurément la guerre entreprise par le comte de Bar contre le roi de France.

Henri, qui avait épousé la fille d'Édouard, roi d'Angleterre, se trouva tout naturellement l'allié de son beau-père, lorsque celui-ci, en 1297, déclara la guerre à Philippe le Bel. Renouvelant alors les revendications de son père Thibaut sur le comté de Champagne, le comte de Bar envahit cette province. Forcé à la retraite par l'armée de la reine Jeanne, puis battu aux environs de Louppy-le-Château, par Gaucher de Châtillon, connétable de

(1) Voy. *Rech. hist. sur les monnayeurs et les ateliers monétaires du Barrois*, p. 88.

France, qui avait ravagé tout le pays barrois et détruit les châteaux de Rosnes, de Belrain, de Naives, d'Erize-Saint-Dizier, etc., Henri dut renoncer à la lutte.

Il ne paraît point qu'en cette circonstance l'empereur d'Allemagne ait jugé opportun de venir au secours du comte de Bar, son vassal ; il se contenta de protester contre les empiètements de la France (1). Privé de tout appui, le comte Henri s'empressa de se rendre et de demander à traiter avec le roi de France.

C'est alors qu'obligé de se soumettre aux dures exigences que lui imposait son vainqueur, Henri dut, par le traité conclu à Bruges, le 4 juin 1301, céder à Philippe IV plusieurs fiefs et châteaux de la Haute Champagne, payer une indemnité de dix mille livres aux religieux de Beaulieu dont il avait dévasté les possessions, faire *hommage-lige* au roi de la seigneurie de Bar et de toutes les terres de son franc-alleu situées par deçà la Meuse, vers le royaume de France, enfin, prendre l'engagement de partir pour l'île de Chypre. Au retour de cette expédition, en 1302, la mort le surprit à Naples où il fut enterré.

(1) En 1298, Rodolphe requiert aux évêques de Toul et de Verdun, à Ferry, duc de Lorraine, aux comtes de Luxembourg et de Sarrebruck, aux cités de Metz, Toul et Verdun, qu'ils aient à prendre les armes et assister Henri, comte de Bar, lieutenant général de Sa Majesté et de l'Empire, pour venger et réprimer les *injures, torts et mépris* que le roi de France faisait et avait faits, à l'Empire.

Lettres en parchemin données à Veisembourg, l'an trois de son règne. (Inventaire du président Alix.)

ÉDOUARD I.

1302-1336.

Rois de France	Philippe IV le Bel	1285-1314
	Louis X le Hutin	1314-1316
	Philippe V le Long	1316-1321
	Charles IV le Bel	1321-1327
	Philippe VI le Valois	1327-1350
Ducs de Lorraine	Ferri III.	1251-1303
	Thibaut II	1303-1312
	Ferri IV	1312-1328
	Raoul.	1329-1346
Ducs de Bourgogne	Robert II	1372-1305
	Hugues V	1305-1315
	Eudes IV	1315-1350
C^{tes} de Luxembourg	Henri III.	1288-1309
	Jean l'Aveugle.	1309-1346
Seigneurs de Ligny	Henri II de Luxembourg.	1288-1304
	Valeran II	1304-1353
Evêques de Metz	Renaud de Bar	1302-1319
	Henri Dauphin	1319-1325
	Louis de Poitiers.	1325-1327
	Adhémar de Monthil.	1327-1361
Evêques de Toul	Jean de Sierck.	1296-1305
	Guy de Piernes	1305-1306
	Otton de Grandson	1306-1308
	Eudes de Calonne.	1308-1309
	Jean d'Arzillièrè	1309-1320
	Amédée de Genève	1320-1330
Evêques de Verdun	Thomas de Bourlemont.	1330-1353
	Thomas de Blâmont.	1303-1305
	Nicolas de Neuville	1305-1312
	Henri d'Apremont	1312-1349

En plaçant sous la souveraineté de la France la partie du Barrois située sur la rive gauche de la

Meuse, désignée depuis sous le nom de Barrois mouvant, le célèbre traité de 1301 reconstituait la France de Charles le Chauve, et reportait la frontière du royaume jusqu'à sa limite naturelle; il eut de plus pour conséquence immédiate de modifier sensiblement, au point de vue politique, l'ordre de choses établi dans le comté. La question de mouvance barroise, question fort délicate, soulevée imprudemment par Thibaut II, à l'occasion de l'abbaye de Beaulieu, intéressait trop la France pour que le roi Philippe le Bel négligeât de maintenir les droits de la Couronne. Aussi, dès que cela lui fut permis, celui-ci s'empressa-t-il de renouveler ses prétentions sur cette partie du Barrois contiguë au royaume, prétentions déjà affirmées, en 1268, par saint Louis, lors du différend survenu entre Henri de Luxembourg et Thibaut I^{er}, comte de Bar.

Il se peut que la noblesse barroise, atteint dans son indépendance, ait, comme le dit Dom Calmet, protesté contre les termes du traité arraché à Henri III; toutefois, on ne saurait nier que déjà, à cette époque, un mouvement irrésistible entraînait les masses vers l'influence française. De plus, en préparant un rapprochement entre ces populations séparées autrefois par les hasards de la politique, la communauté de mœurs et de langage devait amener bientôt l'apaisement, puis affermir l'union qui s'opérait insensiblement entre voisins appartenant à une même origine.

Au point de vue monétaire, ce traité de 1301 eut pour premier effet d'amener quelques années plus tard la fermeture de l'atelier établi dans la capitale du Barrois. Sans doute, nos princes ne sont point désignés par l'édit de 1315 dans la liste des seigneurs et prélats auxquels le roi reconnaît le droit de battre monnaie; toutefois, par le traité de Bruges, leur indépendance était trop fortement compromise pour qu'ils pussent échapper aux conséquences de l'hommage-lige fait au roi Philippe le Bel par le comte Henri III; ils ne pouvaient non plus se soustraire aux obligations imposées par cette célèbre ordonnance à tous les barons et prélats du royaume de France (1).

Pendant quelques années encore l'atelier de Bar continua à émettre des espèces, mais bientôt deux nouveaux ateliers furent créés dans la partie du Barrois non soumise à la souveraineté de la France : à Saint-Mihiel qui, dès cette époque, fut de fait la capitale du Barrois non mouvant; puis à Étain, sur les marches du Verdunois et du Luxembourg; ce dernier atelier, on le verra plus loin, ne devait avoir qu'une très courte durée.

Un passage du compte de Jennet Petitprestre, receveur général du comté de Bar, pour l'année

(1) Dans le traité de Remilly, 1539, le roi de France a soin de déclarer que le duc de Lorraine est son vassal « à cause de tout ce qu'il tient de nostre royaume deçà de la rivière de Meuse », et il ajoute : « Nous avons tous droits de ressort, regalle et souveraineté commès estans de nostre dict royaume. »

1321, nous apprend qu'il reçut « *lxij^{lb} xviiij^{ds} dou grant Jehie de Sainte Menehout pour vaisselement d'argent que ont vendit à la MONNOIE DE BAR pour xix mars d'argent v onces et v estellins (1)* ». Dans le compte de la recette de Saint-Mihiel, pour la même année, il est dit : « *encore receu c livres monnoie flève de Saint-Mich de maistre Jaque de Saint-Mich par la main Maubrion pour cause de Mons. Jeh. Jennesson de la Paillole (2)* ». Enfin, une lettre d'Édouard, comte de Bar, donnée la veille de la fête de saint Clément, 1334, nous apprend que par son ordre le prévôt d'Étain dut payer à Jean Haubert « *des deniers des pièces nouvellement faites en la prévosté d'Étain, cent livres tournois pour payer à Colin de Mahéron (Monthéron) et à Jehan Prévost, fils Saintignon de Ducigny, en déduction de quatre-vingt-trois livres qu'il leur devoit pour vingt livrées et deux souldées de terre séans au ban et justice de Mahéron* ». (3)

Si les documents recueillis dans nos archives établissent formellement l'existence simultanée et antérieure à l'année 1321 des deux ateliers de Bar et de Saint-Mihiel, puis, vers 1334, la création de celui d'Étain, les monnaies au nom d'Édouard connues jusqu'à ce jour, portent les seuls noms des deux premiers ; celui de l'atelier d'Étain n'a

(1) Archives de la Meuse. B, 492.

(2) Archives de la Meuse. Recette de Saint-Mihiel.

(3) Archives nationales. Inventaire Dufourny. vol. KK, 1120, layette cotée Estain.

point encore été rencontré sur les produits frappés dans cette ville, dénommée dans les actes *Sten, Stein, Stain, Estain*.

Dans notre étude sur *Les monnayeurs et les ateliers du Barrois*, nous avons rapporté tous les renseignements recueillis par M. Servais sur les différents maîtres chargés, à cette époque, de la direction de l'hôtel des monnaies de Bar : *Jehan l'Orfèvre*, en 1321, et ses successeurs *Michiel et Rolandin maîtres de la Monoie*, dont le dernier, poursuivi pour crime de faux monnayage, fut arrêté vers la fin de l'année 1323 (1). Un renseignement emprunté au compte de Jennet Petitprestre tend à établir que vers la fin de l'année 1321 la fabrication avait déjà cessé dans l'atelier de Bar, puisque « *li receveir empruntat as monoiers de Bar xx^{lb}, dont ils ont sa lettre et les prit sur lor ouvrage et il n'ouvrèrent onques puiz... (2)* ».

Nous ne connaissons pas d'une façon certaine l'époque de la création de l'atelier de Saint-Mihiel dont l'existence est affirmée dès l'année 1321 ; toutefois, il est permis de croire qu'elle suivit de près le traité de Bruges. En transportant ainsi de l'autre côté de la Meuse, dans le Barrois non mouvant, le centre de la fabrication de ses monnaies, le comte de Bar « *se mettait à l'abri de toute interprétation de la part du roi ou de ses gens, sur cet acte d'autorité suprême* » (3).

(1) Pp. 19 et 20.

(2) Archives de la Meuse. B, 492, fol. 159.

(3) DUMONT, *Histoire de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 55.

On ne connaît que trois types appartenant au monnayage d'Édouard I^{er}, tous trois empruntés aux espèces plus particulièrement répandues dans le Barrois : le denier de Méraude, au nom de Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg (1310-1346) ; l'esterlin d'Édouard II d'Angleterre (1307-1327) et la maille tierce de Philippe IV (1285-1314). Il n'y a là rien qui doive surprendre puisque la plupart des seigneurs, alors en possession du droit de battre monnaie, ne se faisaient aucun scrupule de mettre à profit, en les imitant, la vogue acquise à certains types.

Sans prétendre aucunement que les types dont nous allons donner la description aient été les seuls en usage dans le Barrois, nous proposons de diviser le monnayage du règne d'Édouard en trois groupes bien distincts et d'assigner à chacun d'eux une époque déterminée.

INFLUENCE LUXEMBOURGEOISE.

Imitation du denier de Méraude au nom de Jean l'Aveugle, roi de Bohême, comte de Luxembourg, émise dans l'atelier de Bar antérieurement à l'année 1322, et peut-être par les soins et sous la direction de Jehan l'Orfèvre, maître de la monnaie jusqu'en 1321.



✠ EDWARD ✠ COMES. Ecu de Bar.

Rev. ✠ MONETA ✠ BARRI. Croix fleuronnée.

Denier d'argent. Poids : 1^{er},062. (Saulcy, pl. I, fig. 11.)

Cabinet national.

Mory d'Elvange indique la variété suivante :

Eduard comes, mots séparés par deux roses.

Rev. *Moneta barri* précédé de ✠ ✠ ✠. Poids : 20 grains (1^{er},062).

Cette pièce du Cabinet de S. A. R. Madame la duchesse douairière de Lorraine (au rapport de Mgr le prince Charles), se trouve annotée dans le *Mémoire de l'envoyé de Lorraine*.

En décrivant cette rare monnaie, déjà reproduite par Dom Calmet (1), Saulcy la croyait « destinée à pénétrer dans le duché de Lorraine, avec les espèces duquel elle aurait présenté quelque analogie » ; or, ce denier et les monnaies du duché de Lorraine ne se ressemblent que par la forme fleuronnée de la croix (2).

Cette pièce, dont le droit rappelle celui du double moussonnais décrit au chapitre précédent, a été émise à un poids bien moindre que le denier frappé à Méraude ; deux exemplaires de ce denier, de la collection de feu M. de la Fontaine, pesaient 1^{er},381 et 1^{er},275. Cet affaiblissement de près d'un quart

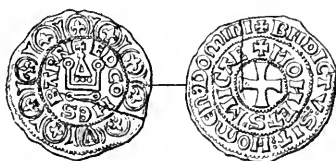
(1) *Hist. de Lorraine*, 2^e édit., t. II, n° 120.

(2) *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*. Voy. pl. IV, fig. 3.

dans le poids de la pièce sortie de l'atelier de Bar nous autorise à reconnaître en elle cette *monnoie le conte* dont il est fait mention dans un compte de Collet Mignot, cellerier de Bar, suivant lequel, lors de la foire de Bar du 22 janvier 1322, foire qui subsiste encore aujourd'hui, « *la monnoie le conte, qui courroit i Barrois pour iiij deniers, si comme li prevos et Jacques Massart le tesmignet, et li monnoie dessus dite fuz descheues, car ce qui valoit iij deniers ne valut au tiers jour de la dite foire que ij deniers* » (1).

INFLUENCE FRANÇAISE.

Imitation de la maille tierce créée par Philippe IV, et dont la fabrication fut très active pendant le dernier tiers du règne de ce prince.



ED COMES BARRI. Châtel; trois annelets dans le portail; le fleuron du bas renferme un petit écu aux armes de Bar.

Rev. ✠ MOHET S' MICTE. Croix pattée. En légende extérieure: ✠ BHOICTV : SIT : HOMEN : DOMINI.

(1) Archives de la Meuse. B, 796.

Maille tierce d'argent. Poids : 1^{er}, 221. (Saulcy, pl. I, fig. 10.)

Ancienne collection Monnier, n° 1287. (80 fr., 25 fr., 21 fr.)

ED° COMES ° BARRI. Même type.

Rev. ✠ MOHEM S' MICHAEL°. Même type.

Poids : 1^{er}, 25. Notre collection.

Ed. comes barri — Moneta S. Michael. Poids : 22 grains (1^{er}, 168). Variété signalée par Mory d'Elvange (1).

Nous avons ici le premier exemple connu de l'imitation par les comtes de Bar de la monnaie royale. Émis en dehors de la partie du Barrois soumise à la souveraineté de la France et, par conséquent, dans un pays ne relevant pas de la Couronne, ce type apparaît comme une manifestation de l'indépendance dont jouissaient nos princes sur les terres du Barrois non mouvant. C'est désormais dans cette partie de leur petit État, demeurée terre d'Empire, que, pendant près d'un siècle, les monnaies de nos souverains seront fabriquées sans nul souci des édits royaux qui

(1) Dans un compte de Jehan de Frâne, prévôt de La Marche, rendu pour l'année 1340, il est dit, en parlant des monnaies de l'atelier de La Marche, que la maille blanche valait 10 deniers. La maille blanche émise en août 1303 était de 13 deniers tournois $1/2 = 116$ au marcs (28, 11). (Delombardy). Celle d'Eudes, duc de Bourgogne, émise en 1327, avait cours pour 8 deniers.

prescrivaient aux barons de France « *de ne pouvoir faire monnoie semblant à la monnoie le Roy que il n'y ait dessemblance aperte et devers crois et devers pille* » (1).

Malgré les nombreux décriés dont seront frappées leurs espèces et les édits portant défense de leur donner cours dans le royaume, nos princes ne cesseront de frapper leurs monnaies à l'imitation de celles des rois de France. Ils copieront servilement, à mesure de leur apparition, non seulement les types nouveaux, mais encore les points secrets introduits dans la monnaie royale, ce qui nous permettra désormais de dater avec certitude les différentes émissions, et, par cela même, de les décrire suivant un ordre chronologique, ce qui n'avait pas encore été tenté jusqu'à ce jour.

Cette méthode de classification, toute différente de celles des maîtres dont les noms font autorité, offre le précieux avantage de faire connaître la situation exacte du pays barrois à l'époque où furent émises ces monnaies d'imitation. Elle montre comment, sous un même règne, certains types ont pris une grande faveur ; pourquoi, dans un cours d'années très restreint, la fabrication des monnaies a pu subir tant de variations, soit dans le cours des espèces mises en circulation, soit dans l'exécution des coins, soit, enfin, dans la frappe de deniers de bas aloi d'un style tellement barbare

(1) Édité de saint Louis, 1262, confirmé par ses successeurs Philippe III, en 1275 et Philippe IV, en 1313.

qu'on hésiterait parfois à les classer à leur véritable date, s'ils ne portaient le nom du souverain qui les a émis.

Si d'une part, les malheurs des temps, la pénurie du trésor royal, l'envahissement du royaume par les Anglais, la querelle entre les Armagnacs et les Bourguignons expliquent l'altération de la monnaie royale sous Jean le Bon et Charles VI, d'autre part, le bas titre de certaines espèces barroises et la négligence apportée dans leur fabrication trouvent leur justification dans les troubles et les faits de guerre dont notre petit État fut alors le théâtre. De bon aloi sous Henri II, la monnaie sera très altérée pendant la régence de Yolande de Flandre, variera dans sa valeur et dans sa perfection, selon les circonstances, durant le long règne de Robert, pour en arriver au temps du cardinal de Bar à une dépréciation complète.

Pour établir le degré de corrélation existant entre l'état plus ou moins prospère du Barrois et les espèces émises à cette époque agitée de son histoire, il était donc nécessaire de classer ces monnaies ni par ordre de métal — or, argent et billon — ni par module, mais bien dans l'ordre chronologique de leurs émissions. Cette méthode nous permettra en outre d'indiquer, pour bon nombre d'entre elles, le nom du maître de la monnaie sous l'administration duquel elles furent frappées, et peut-être, dans certains cas, d'expliquer les raisons pour lesquelles certains types

présentent un degré de perfection relative.

Il est impossible d'établir avec toute la certitude désirable que Philippe IV ait émis en juin 1286 des mailles « à 12 d. argent le Roy, de 1 d. de poix ou environ pièce, au feur de 9^{xx} 12 pièces au marc, ayans cours pour 5 d. tr. piece » (1^g, 354), car le registre de Lauthier, auquel est emprunté ce texte, n'est digne d'aucune confiance; on sait toutefois, par les états de fabrication de 1308 à 1312, que, avant la création des bourgeois, il a été émis des mailles tierces à l'O rond. Or, Charles IV n'ayant fait frapper au même type que des mailles blanches de 142 au marc, soit du poids de 1^g, 831, il faut voir dans la maille barroise une imitation de la maille tierce de Philippe IV (1).

Cette monnaie, de bon aloi, était bien connue du peuple qui, ne sachant pas lire, pouvait au moins distinguer l'O rond romain de l'O allongé gothique, caractéristique de certaines émissions affaiblies (2). Nous classerons donc les mailles au

(1) Une ordonnance du 25 septembre 1327 mentionne, il est vrai, l'autorisation de frapper des « mailles tierces d'argent », mais, comme ces monnaies n'ont point encore été retrouvées parmi les espèces au nom de Charles IV, mort quatre mois plus tard, il est assez probable que la fabrication de ces mailles tierces n'a pas été entreprise. Dans tous les cas, on ne saurait confondre le type de l'imitation faite par Édouard avec celui de la maille de Philippe VI (1327-1350) présentant au droit un châtel couronné et au revers une croix à pied.

(2) Dans un acte de 1342, Henri d'Apremont, évêque de Verdun, déclare qu'il a vendu au chapitre d'Hattonchâtel les terrages d'Aulnoy

nom d'Édouard au premier temps du règne de ce prince ; d'un poids plus faible que celui de la monnaie royale, elles offrent au droit, à la même place, l'O rond du prototype, mais à cela se borne l'imitation. Les légendes, correctement inscrites, ne laissent entrevoir aucune intention de contrefaçon ; l'invocation religieuse qui forme la légende extérieure du revers porte : *Benedictum Sit Nomen Domini* ; au lieu de *Benedictum Sit Nomen Domini Nostrum* ; de plus, un petit écusson de Bar prend, dans des compartiments réservés aux fleurons de la bordure, une place où nous le retrouverons sur les imitations de la monnaie royale au nom de Henri IV.

La maille tierce royale a été imitée dans les États voisins du Barrois par :

Ferri IV, duc de Lorraine. . . .	1312-1328
Henri IV, évêque de Verdun	1312-1350
Eudes IV, duc de Bourgogne. . . .	1315-1350

Selon M. de Saulcy, l'existence de cette division du gros tournois suffirait pour démontrer que le comte Edouard I^{er} a dû frapper des gros barrois imités de la monnaie royale. On ne peut savoir, il est vrai, ce que nous réservent les découvertes

« *pro pretio et summâ quater centum librarum parvorum turonensium, uno grosso turonensi argenteo ens O rotundo, bonae legis et justi ponderis, computato pro quindecim denariis dictae monetae* ». — L'abbé CLOUET, *Histoire de Verdun*, t. III, p. 183, note 1. Sur les tournois « cum O rotundo ». Voy. SAULCY, *Recueil et documents, etc.*, 1348, p. 260.

de l'avenir, mais comme jusqu'à ce jour, on n'a rencontré aucune pièce qui vienne à l'appui de cette supposition, il est permis de faire remarquer que le comte de Bar a fort bien pu accepter la maille tierce, monnaie si jolie, de si bon aloi, d'une taille si favorable aux transactions, comme type et module de la monnaie comtale, sans avoir jamais fait frapper de gros tournois.

INFLUENCE ANGLAISE.

Imitation de l'esterlin d'Édouard II, roi d'Angleterre, émise dans l'atelier de Saint-Mihiel, peut-être postérieurement à l'année 1328. On ignore quel était à cette époque le maître de la monnaie de ce nouvel atelier.

Nous n'avons pas à rechercher ici l'origine de la monnaie esterlin si célèbre au moyen âge; ce travail a été fait par M. Chautard dans une savante étude sur les *Imitations des monnaies au type esterlin frappées en Europe pendant le XIII^e et le XIV^e siècle*. Ce qui nous importe le plus, c'est d'être fixé sur l'époque exacte à laquelle apparaît le type à la tête de face, aux cheveux bouclés, à la couronne triflée, le seul copié en France, et qu'il faut sans doute attribuer au roi Édouard II (1307-1327), puisque les imitations faites par Ferri IV, duc de Lorraine (1312-1328), par Gaucher de Châtillon, comte de Porcien (1303-1329), paraissent antérieures à l'avènement au trône du roi Édouard III (1327-1377).

Nous n'avons point non plus à rapporter les

ordonnances rendues par Philippe-Auguste, saint Louis (1262), Philippe III (1282) et Philippe IV (1309), dans lesquelles il est fait mention du cours de cette monnaie alors si estimée ; il nous suffira de rappeler que l'édit du 13 juin 1313, donnait aux esterlins un cours légal et leur assurait une valeur officielle (1). A partir de ce moment, ces monnaies prirent une grande faveur et les petits seigneurs qui n'avaient point de types monétaires leur appartenant en propre cherchèrent à imiter seulement la monnaie du roi Édouard II (2).

M. de Saulcy rapporte que Ferri IV, duc de Lorraine, après avoir accompagné le roi de France dans la guerre contre les Anglais, fit frapper des esterlins à son nom (3). Ne peut-on admettre, qu'ayant suivi, en 1328, Philippe de Valois à la bataille de Cassel, le comte de Bar, au retour de cette campagne ait, lui aussi, agi comme le duc de Lorraine? Trouvant dans le pays où il guer-

(1) LEBLANC, *Traité historique des monnoies de France*, p. 193.

(2) L'esterlin eut un cours très prolongé dans le Barrois. Par son testament, fait en 1368, Henri de Bar, seigneur de Pierrefort, donne « à tous les pauvres pain querans qui seront présent au jour de son obit, le pain de quatre meuds (muids) de froment et à chacun un esterlin jusques à la somme de quarante florins ». — Suivant un compte de Jean de Flirey, receveur de Henri de Bar, rendu en 1356, « un estellin vaut 5 deniers ». Aux foires de Champagne, l'esterlin avait cours pour un peu plus de quatre fois la valeur du provinois. L'*eschellin* est au nombre des pièces que l'évêque de Toul, Thomas de Bourlémont, permet, en 1345, à son monnayeur de contrefaire.

(3) *Rech. sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, p. 57.

royait, une monnaie commode, de haut aloi, en possession d'une immense popularité, Édouard, comme tous les princes étrangers qui firent la campagne de Flandre, ne pouvait éprouver aucun scrupule à imiter un type si universellement répandu ; en cela, il ne faisait que suivre l'exemple des princes ses voisins. Il ne contrefait pas la monnaie anglaise ; il en imite le type, car rien dans les légendes de ses espèces ne décèle une contrefaçon véritable : au droit, son nom et son titre de comte de Bar, au revers, le nom de l'atelier sont clairement indiqués ; il n'y a là aucune de ces obscurités dont nous voyons maints exemples sur quantité de monnaies au type de l'esterlin.

Saulcy, qui n'avait jamais rencontré d'esterlin au nom d'Édouard de Bar, en signalait toutefois l'existence d'après les lettres du général Ainslie au baron Marchand. Dans une de ces lettres, datée du 30 août 1828, l'auteur des *Recherches sur la numismatique anglo-française* (1) s'exprimait ainsi : « *J'ai les portraits gravés de quarante esterlings contrefaits ou faits à l'instar des vrais esterlings d'Angleterre et d'Écosse ; celui d'Édouard, comte de Bar, n'y paraissant pas, je le crois inédit* » ; puis, deux mois plus tard, le 27 octobre, le général Ainslie ajoutait : « *J'écrirai à Londres afin qu'on tâche de trouver pour vous un Édouard, comte de Bar ; il n'est pas impossible que l'on ne le rencontre parmi nos ester-*

(1) *Illustrations of the anglo-french coinage*. Londres, 1830.

lings des Edouards, auxquels cette petite monnaie ressemble exactement. »

La découverte faite par M. A. Billard, de Brest, du premier exemplaire connu de l'esterlin au nom d'Édouard, comte de Bar, a comblé la lacune signalée par Saulcy (1).



✠ EDWAR QVENS DE BAR. Tête couronnée de face.

Rev. MOH ET'S MIC AEL'. Croix pattée coupant la légende et cantonnée de douze besants.

Esterlin. Poids : 0^{gr},95.

Collection H. Meyer. (30 fr., 65 fr.)

Même type et même légende.

Rev. MON ET'S MIC AIL'. Même type.

Collection Dannenberg, de Berlin.

Décrit par M. J. Chautard dans les Additions et Rectifications de son étude sur les *Monnaies au type esterlin*, sous le n° 552.



(1) M. A. DE BARTHÉLEMY, *Revue numismatique*, 1859, p. 370.

✠ EDWARDS PS DE BAR. Même type.
Rev. MON ETX MIA TVL. Même type.
 Esterlin trouvé à Kinghorn, en Écosse, en 1864.
 Cabinet de M. S.-A. Bergsoé, amateur danois.

S'il est bien difficile de reconnaître dans les deux lettres PS, de la légende du droit, l'abréviation du titre de Princeps, qui ne serait guère à sa place sur une monnaie d'un comte de Bar, il est toutefois permis de chercher à retrouver dans les lettres QVSPS l'altération de CVENS. Connaissant seulement cette pièce par la description et le dessin qu'en donne M. J. Chautard (1), nous ferons remarquer que le monnayeur du comte Édouard (1302-1336) n'ayant pu emprunter l'abréviation PS aux esterlings aquitains du Prince Noir, émis de 1355 à 1375, il convient d'en rechercher l'origine dans les abréviations DNS, OS, usitées sur quelques monnaies de Jean de Luxembourg, et de lire sur le denier en question *Edwardus Dominus de Bar*.

A une époque aussi féconde en imitations monétaires, on ne saurait être surpris de rencontrer dans les États voisins l'esterlin copié par :

Thomas de Bourlemont, évêque de	
Toul	1330-1353
Valeran de Ligny	1304-1353
Ferri IV, duc de Lorraine	1312-1328

(1) *Monnaies au type esterlin*, p. 387, pl. XXXV, n° 4.

Thibaut de Rumigny	1281-1303
Gaucher de Châtillon, à Porcien, à Yves, à Florennes, à Neufchâteau,	1303-1329
Louis, comte de Rethel	1290-1322
Louis VI, comte de Chiny	1328-1336
enfin, par Jean l'Aveugle, dans ses ateliers de Luxembourg, de Méraude et de Damvillers	1309-1346

(*A suivre.*)

L. MAXE-WERLY.

QUELQUES MONNAIES INÉDITES

D'ERNEST DE LYNDEN

BARON ET ENSUITE COMTE DE RECKHEIM

(1603-1636).

PLANCHE V.

1. *Droit*. Écu écartelé aux 1 et 4, de gueules à la croix d'or, qui est *Lynden*, aux 2 et 3, de gueules semé de billettes d'or au lion du même, armé et lampassé d'azur, brochant sur le tout, qui est *Halmaal*. L'écu est timbré de deux casques couronnés et accompagnés de lambrequins. Le premier a pour cimier un lévrier assis de sable, colleté et bouclé d'or (*Lynden*); le second, un lion d'or issant d'une cuve de gueules cerclée d'or et chargée de cinq billettes d'or en fasce (*Halmaal*), les cimiers dépassant le grènetis intérieur de la pièce.

Légende. — ✱ — · ERNESTVS · DE · LYNDEN ·
LI : BA : IMP · IN · REC :

Rev. Aigle biceps, portant en cœur le globe impérial crucigère, sommée de la couronne fermée, type ordinaire, depuis Charles-Quint, des monnaies frappées dans les fiefs de l'Empire. La cou-

ronne va jusqu'au grènetis extérieur de la pièce et sépare le commencement de la légende de la fin.

Légende. · ♥ MATHIAS · I · D G · ELEC · ROM ·
IMP · SEMP · AVG ·

Argent.

Poids : 28 gr. 72. — Notre collection.

Le thaler décrit ci-dessus est une variété importante de celui donné, en 1852, dans cette revue (page 113). Notre monnaie est sans date et porte le nom de l'empereur Mathias I (1612-1619) tandis que l'exemplaire déjà publié est au nom de l'empereur Ferdinand II (1619-1637) et daté de 1620.

L'extrême rareté de ces écus nous fait croire qu'ils n'ont pas été frappés d'une manière suivie. De plus, l'existence de deux de ces pièces portant des noms d'empereurs différents nous encourage à émettre la supposition que les thalers en question n'auraient été forgés qu'au début du règne de chaque empereur (1) pour proclamer hautement le droit du seigneur de Reckheim, droit reconnu, le 6 mai 1620, par l'empereur Ferdinand II, de frapper toute espèce de monnaies d'or, d'argent et de cuivre (2). Si cette hypothèse était exacte, l'on pour-

(1) Nous possédons un thaler d'Herman de Lynden, père d'Ernest de Lynden et son prédécesseur (1590-1603). Cette rare monnaie porte, au revers, le nom de l'empereur Rodolphe II (1576-1612). L'existence de cet écu nous permet d'espérer la découverte de numéraire d'Ernest au nom du même empereur.

(2) *Histoire de la seigneurie impériale de Reckheim*, par le baron J. DE CHESTRET DE HANEFFE, p. 53, et pièce justificative, n° 21.

rait s'attendre à découvrir du numéraire en or d'Ernest de Lynden.

2. *Droit.* Écu écartelé au 1, de gueules à la croix d'or, qui est *Lynden*, au 2, de gueules semé de billettes d'or au lion du même armé et lampassé d'azur, brochant sur le tout, qui est *Halmal*, au 3, d'or à trois taons de sable, qui est *van Steenberghe*, au 4, de sable à trois chevrons d'argent, qui est *van de Werve*; sur le tout d'or au lion de gueules lampassé d'azur, qui est *Reckheim*. L'écusson est sommé d'une couronne présentant trois fleurons (?) alternant avec deux groupes de trois perles disposées en triangle. Un point se trouve entre chaque fleuron et chaque groupe de perles. Cette couronne va jusqu'au bord de la pièce et sépare le commencement de la légende de la fin.

Légende. ♡ · MO · NO · ARG · RECHEM · IIII · S, la lettre S indiquant la valeur de la pièce : quatre stübers ou stuyvers.

Rev. Semblable à celui de la pièce n° 1.

Légende. MATH · I · DG · ROM · IMP · SEMP · AVG ·

Bas argent.

Poids : 3 gr. 64. — Notre collection.

3. *Droit.* Le même que celui du n° 2. L'écu porte les mêmes armoiries mais placées dans un autre ordre, savoir : au 1, *Lynden*, au 2, *Halmal*, au 3, *Reckheim*, au 4, *van Steenberghe*, sur le tout, *van de Werve*.

Légende. ♡ · ERNESTVS · DE · LYNDEN · LI

Rev. Comme celui du n° 2.

Légende. BARO · IMP · IN · RECHEM · 4 · ST ·

Bas argent.

Poids : 4 gr. 16 (1). — Notre collection.

Ernest de *Lynden*, baron de *Reckheim*, était fils d'Herman de Lynden et de Marie de *Halmal de Langdris*, dont la mère était Catherine *van de Werve*, femme de Constantin de Halmal. Les parents de ce dernier étaient : Guillaume de Halmal et Josine *van Steenberghe* (2).

Les pièces n^{os} 2 et 3 sont des variétés importantes des n^{os} 35 et 38 de la *Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim*, par Wolters. L'auteur de la partie numismatique de cet ouvrage n'a eu à sa disposition, en ce qui concerne le n° 35, qu'un exemplaire de conservation médiocre, ce qui nous fait douter de l'exactitude des armoiries du quatrième quartier de l'écu.

Le même savant dit, dans le texte (page 106), qu'une des partitions de l'écu est trois abeilles. Ce sont les taons des *van Steenberghe*. Quant aux armoiries des *Crèveœur* (de^e gueules à trois che-

(1) On remarquera la grande différence entre les poids des deux pièces de quatre sous. Un troisième exemplaire, semblable au n° 38 de la *Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim*, par WOLTERS, pèse 36,51. Ces différences considérables sont la preuve d'une fabrication très négligée.

(2) L'emploi, par Ernest de Lynden, des armoiries que nous venons de décrire, n'est pas conforme aux règles de l'art héraldique. Il est à remarquer que les seigneurs du xvii^e siècle transgressaient fréquemment ces lois.

vrons d'or), elles doivent être remplacées par celles des *van de Werve* (de sable à trois chevrons d'argent), Ernest de Lynden n'étant allié aux *Crèveœur* que par sa femme Anne-Antoinette de *Gouffier*.

L'interversion des armoiries sur nos pièces de quatre sous tendrait à nous faire croire qu'Ernest de Lynden, en les employant, n'a pas eu pour but de s'en servir pour imiter celles de l'un ou l'autre de ses voisins sur des monnaies de même valeur et au même type, afin de faciliter la circulation de son numéraire.

4. *Droit*. Écu couronné à deux lions léopardés d'or l'un sur l'autre sur champ d'azur semé de billettes couchées d'or (Frise). Deux branches de laurier allant jusqu'à la couronne et réunies à la pointe de l'écu par une espèce de rose entourent ce dernier. La couronne, qui présente trois fleurons formés de trois globules et séparés l'un de l'autre par un point, est surmontée de la date 1629.

Légende. MONETA · NOVA · ORDINA · E · C · D · R; (Moneta nova ordina(ta) Ernesto Comite de Reckeim) (?) (1).

Rev. Croix portant en cœur une rose et dont les branches et les angles sont chargés de feuilles et d'autres ornements. Les extrémités des branches coupent la légende en quatre parties.

(1) La baronnie de Reckheim fut érigée en comté impérial par diplôme donné en 1620.

Légende. DEVS — FORTI — ET · SPES —
NOSTR —

Bas argent. — Poids : 3 gr. 54. Notre collection.

Cette pièce est une imitation du sol frappé en Frise à la même époque.

Marie de Halmal de Langdris, mère du comte Ernest, portant de gueules semé de billettes d'or au lion du même, armé et lampassé d'azur, brochant sur le tout, le comte de Reckheim s'est empressé de profiter de la ressemblance de ces armoiries avec celles de la Frise pour en imiter le numéraire, fort répandu de son temps.

5. *Droit.* Écu couronné semblable à celui du droit du n° 4. La couronne est autre. L'écusson se trouve dans un entourage très orné.

Légende. NISI · DEVS — NOBISCVM ·

Rev. Couronne formée de quatre branches de laurier, contournant tout le bord de la pièce.

Légende. En trois lignes :

FRI
DER
1619

Cuivre.

Notre collection.

Cette pièce est une des nombreuses contrefaçons des dutes de Frise émises par les comtes de Reckheim. La date 1619 en reporte la fabrication au règne d'Ernest de Lynden.

La légende peut se lire :

FRI (sia)
DER (eckeim)

ou peut-être même :

F (rnestus) R (omani) I (mperii)
DE R (eckeim)

La légende pieuse du droit, ainsi que celle du revers, différencie assez sensiblement la dute qui nous occupe des nombreuses variétés de ce genre de pièces déjà publiées.

V^{te} BAUDOUIN DE JONGHE.

L'OEUVRE
DU
MÉDAILLEUR NICOLAS BRIOT
EN CE QUI CONCERNE LES JETONS.

PL. VI ET VII.

(Suite.) (1)

Nous avons déjà parlé (2), à propos des jetons faits par Nicolas Briot se rapportant au règne de Henri IV, des forges monétaires établies par Charles I^{er}, de Gonzague, duc de Nevers et de Rethel, soit à Charleville même, soit, en tout cas, dans sa seigneurie champenoise d'Arches, dont Charleville faisait partie.

La plus ancienne des monnaies que l'on connaît, sorties, sous Charles de Gonzague, de la seigneurie d'Arches, où il prétendait à la souveraineté, est datée de 1607; on trouve ensuite de ces monnaies à la date de presque toutes les années, de 1608 à 1614 (3).

(1) Voy. la *Revue belge de numismatique*, années 1893, pp. 175 et 488; et 1894, p. 35.

(2) Année 1893, pp. 194 à 196; dans le tirage à part, c'est aux pp. 20 à 22.

(3) Voy. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, t. III, pp. 282 et suiv. — Après 1614, le monnayage de Charles I^{er}, de Gonzague, dans sa seigneurie souveraine d'Arches et de Charleville paraît avoir éprouvé une longue interruption. Autant que nous en pouvons juger, l'interruption n'aurait pas été de moins de douze à treize ans.

Nous n'avons pas eu l'occasion d'examiner en nature, et surtout en bon état de conservation, un nombre suffisant des premières espèces sorties des ateliers de Charles de Gonzague, en sa souveraineté d'Arches et de Charleville, pour nous former une opinion sur la question de savoir si les coins en avaient, ou non, été taillés par Nicolas Briot. Mais, de 1608 à 1614, la plupart des monnaies que l'on trouve du même prince, en très grand nombre, sont d'une perfection de gravure ne laissant pas douter qu'elles émanèrent du talent de Briot. On sait, d'ailleurs, qu'il travaillait pour ces ateliers, auxquels fut aussi attaché un autre graveur, Nicolas Marteau, durant un temps que nous ne voyons pas avoir été bien nettement déterminé jusqu'ici (1). Une des monnaies sorties des ateliers

(1) Dans ce qu'il a publié jusqu'à présent, concernant Nicolas Briot, M. Mazerolle a consacré à Didier Briot, père de notre graveur, quelques lignes où nous lisons ceci : En 1608, il prit à ferme, pour dix ou douze ans, la monnaie de Charleville, qui appartenait alors au duc Charles de Nevers. Trois ans après, il en fut dépossédé par le graveur de ladite Monnaie, Nicolas Marteau, qui, agissant au nom d'un certain Pierre Berard, avait mis une enchère supérieure de 200 livres à celle de Didier Briot. Celui-ci, ayant perdu le procès qu'il avait intenté à son compétiteur, s'était retiré à Sedan... » (*Congrès international de numismatique*, Bruxelles, 1891, p. 504.)

Est-ce par Nicolas Marteau que furent gravées les premières monnaies de Charleville, à la date de 1607, comme aussi celles qui ont pu être frappées en 1608, avant les effets du bail passé au profit de Didier Briot? Voilà ce que nous ne saurions dire. Toutefois, il est assez à présumer que Nicolas Briot n'a commencé à graver pour les ateliers de Charles de Gonzague que lorsque ces ateliers furent aux mains de

de la souveraineté d'Arches, en 1608, porte la signature de Nicolas Briot, si connue, composée des lettres N et B liées. Pour une quantité considérable des monnaies de la même origine, aussi bien que pour cette pièce, la délicatesse du travail, en général, et, d'autre part, la forme des A et de l'ensemble des lettres, dans les légendes, parlent trop catégoriquement pour qu'il semble possible de contester la paternité des coins au moyen desquels elles ont été frappées.

Didier Briot, son père. Quoi qu'il en soit, les belles monnaies que l'on conserve, émises de 1608 à 1614, sont là pour attester que Nicolas Briot ne cessa pas d'être, comme tailleur de coins, employé par Charles de Gonzague, qui aimait sans doute les espèces d'une exécution parfaite, lors que Didier eut dû abandonner l'exploitation de son marché.

Quant à Nicolas Marteau, sur le compte duquel nous sommes si peu renseigné, nous le retrouvons, en 1619, mentionné à propos des monnaies frappées pour le compte de l'évêque de Verdun, qui était alors Charles de Lorraine. Voici ce qu'écrivait l'. Clouët dans ses *Recherches sur les monnaies de Verdun-sur-Meuse*, Verdun, 1850 : « En 1619, la monnaie des évêques de Verdun fut transférée de Dieu-
« louard à Mangienne... Claude Bailly (maître orfèvre au bourg de
« Saint-Nicolas-de-Port, maître et fermier général des monnaies de
« l'évêché), étant vieux et caduc, donna sa démission de maître de la
« monnaie et fut remplacé par Nicolas Marteau, orfèvre de Charle-
« ville, ancien graveur de la monnaie du duc de Nevers, Charles de
« Gonzague, fondateur de Charleville en 1606,... Nicolas Marteau
« présida deux ans au monnayage de l'évêque Charles de Lorraine à
« Mangienne; mais, le 20 mars 1621, il prit la fuite, et se réfugia dans
« son ancienne demeure de Charleville. » — Ce court récit a été répété, sinon dans les mêmes termes absolument, du moins à peu près, par M. Robert, dans ses *Monnaies et jetons des évêques de Verdun*, 1886, p. 78, et par M. F. Liénard, dans sa *Monographie de la numismatique verdunoise*, 1889, p. 161.

Au point de notre mémoire où nous voici parvenu, il convient que nous placions sous les yeux du lecteur la représentation de quelques pièces qui, assurément, ne sont pas des jetons, comme tout ce que nous avons publié jusqu'ici, mais qui, au contraire, ont bien été, dès le principe, les unes de véritables monnaies courantes, et les autres des monnaies d'essai. La planche VI sera consacrée en entier à cette exhibition (1) à laquelle nous a, en quelque sorte, obligé l'honorable érudit M. Fernand Mazerolle, en se constituant, dans des conditions moins que normales et de nature à soulever des regrets, l'adversaire déclaré de la réputation de haut talent, acquise jusqu'alors, et sans réserve aucune, à la mémoire de Briot. On peut aisément voir, d'ailleurs, par les quelques lignes qu'il a fait paraître, en 1893, dans la *Revue suisse de numismatique*, que M. Mazerolle est loin d'avoir désarmé; c'est assez dire qu'il n'a pas cru devoir tenir compte des judicieuses observations que la lecture de ses premières attaques avait suggérées à M. Louis Jouve, l'un des auteurs qui se sont occupés avec le plus de distinction des œuvres d'art dues à notre médailleur, tailleur

(1) Les monnaies représentées sur notre planche VI ont déjà, presque toutes, été publiées, ce qui a été fait, notamment, par Poey d'Avant, dans sa *Numismatique féodale de la France*; malheureusement, les dessins qui en ont été donnés manquaient de précision dans les détails qui pouvaient plus particulièrement aider pour déterminer, en dehors du travail même, l'attribution au véritable auteur des coins.

de coins, échappées aux ravages du temps.

On n'a pas oublié que M. Mazerolle, dans le classement fait par lui des œuvres que Briot a signées, ne lui laisse l'entière propriété de l'exécution, au point de vue de l'art, que pour celles qu'il considère comme dépourvues d'un grand mérite (1). Il attribue, mais d'ailleurs sans preuve, à l'influence de Guillaume Dupré, en sa qualité de contrôleur général des effigies des monnaies au royaume de France, et peut-être même à la main de ce dernier, ce qu'il peut y avoir de plus particulièrement remarquable dans celles desdites œuvres signées de Nicolas Briot, qui ont vu le jour en France, où ce même maître était devenu tailleur général des monnaies, en 1606.

Personne, supposons-nous, ne voudra soutenir cette thèse, contraire à tout principe, que Guillaume Dupré, contrôleur général des effigies des monnaies en France, ait pu, en dehors du royaume, avoir à exercer une surveillance quelconque sur l'exécution des coins, en ce qui concerne la fabrication des monnaies que Charles de Gonzague émettait en son nom dans ses terres souveraines d'Arches et de Charleville. Cela posé, nous demandons que l'on veuille bien, sans parti pris, nous dire s'il est possible de rien voir de plus beau, en

(1) *Congrès international de numismatique*, Bruxelles, 1891, p. 508; *Bulletin de numismatique*, publié par M. Raymond Serrure, année 1892, pp. 154 et 155.

fait de monnaies des commencements du xvii^e siècle, que celles dont est composée notre planche VI. Aurait-il été possible de disposer avec plus d'ordre, de méthode, en même temps que de sévère élégance, l'agencement et l'ornementation des symboles héraldiques? Aurait-on pu, d'autre part, rendre avec plus de délicatesse d'expression la physionomie du personnage représenté, et se montrer plus correct dans l'ensemble de la composition du buste? Et le même cachet de délicatesse se reproduit partout, peut-on dire, à un égal degré, sur les pièces de tout métal et de toute valeur, depuis l'écu d'or en essai, et les gros écus d'argent, jusqu'aux plus modestes monnaies de cuivre. Toutefois, il n'est pas rare que certaines de ces dernières soient d'un cuivre rouge à teinte sombre, dont les rugosités, quand on rencontre des exemplaires à fleur de coin, révèlent, dans le métal, une dureté plus qu'ordinaire, et qui ne devait pas tarder à mettre hors d'usage les coins employés à la fabrication de pareilles espèces.

Des monnaies représentées, au nombre de cinq, sur notre planche VI, la figure *A* est un écu ou double écu d'or (1); les figures *C* et *E*, 1611, 1614,

(1) Cet écu d'or et les deux gros écus d'argent, qui suivent, appartiennent au Cabinet des médailles, à Paris. Ce sont sans doute des pièces d'essai, et nous doutons qu'il en existe encore quelque autre exemplaire. Il en a été donné de bonnes gravures par Poey d'Avant dans ses *Monnaies féodales de France*, t. III, pl. 142. fig. 10, 14 et 15; toutefois, dans ces mêmes gravures, la forme des lettres et de certains

sont des gros écus d'argent, ou daldres, plus ou moins assimilables à certaines des monnaies de ce nom, qui avaient cours alors dans les Pays-Bas catholiques, États voisins de la petite principauté d'Arches. Déjà, en 1862, Poey d'Avant avait attribué à Nicolas Briot, le qualifiant « éminent artiste », nos gros écus *C* et *E*, ce pourquoi il se fondait sur la « perfection du travail » ; déjà aussi il était hors de doute que Briot avait gravé des coins pour les espèces émises par Charles de Gonzague. Les figures *B* et *D* sont des monnaies de cuivre, dont la première, datée de 1608, se dit elle-même être un « double tournois » ; la seconde, datée de 1614, et plus grande, paraît, tant pour le module que pour certains détails, avoir été faite comme elle l'est, en vue de pouvoir être confondue d'autant plus aisément, dans la circulation, avec les liards ayant cours légal dans les dits États voisins. C'est sur un liard du même genre, mais de 1608, que Briot a placé sa signature NB, ainsi que nous l'avons rappelé plus haut. Nous aurions tout particulièrement été satisfait d'en donner le dessin ; mais nous n'en avons pas rencontré un exemplaire suffisamment bien conservé pour cela (1).

détails ne répond pas toutefois bien exactement à la réalité, ce que nous avons dit dans une note précédente en faisant remarquer les inconvénients que peuvent entraîner, dans l'espèce, de légères inexac-
titudes qui n'auraient aucune portée dans la plupart des cas.

(1) Le liard dont il s'agit, avec la date de 1608, coupée au milieu, dans l'exergue, par le monogramme NB, est très rare, sans nul doute ;

Nous n'avons pas de raison pour nous arrêter à décrire les monnaies représentées sur notre planche VI; il nous suffira, sans doute, d'en avoir

mais son existence n'est pas à contester. Dans le temps où Poey d'Avant l'a publié, tome III de ses *Monnaies féodales*, 1862, p. 143, fig. 9, nous avons eu entre les mains chez le possesseur, M. A.-L. Quandalle, de Paris, l'exemplaire ayant servi pour le dessin qui se trouve dans l'ouvrage cité. Malheureusement, Dardel, le graveur des planches de ce vaste recueil, s'est trompé dans la reproduction qu'il a faite du grand écusson du revers, d'ailleurs en assez mauvais état, comme tout le reste, et il a tracé parmi les meubles chargeant cet écusson, deux lions et deux aigles, au lieu des quatre aigles que comporte le blason; mais ce ne serait pas moins absolument à tort que l'on voudrait s'appuyer sur cette bizarrerie pour arguer de faux la pièce même.

Nous possédons un autre liard de 1608, ce dernier demeuré inédit, qui ressemble, à s'y méprendre, pour le côté à l'image du prince, à l'écu d'or représenté sur notre planche VI, fig. A. La grandeur est la même pour les deux pièces; les poinçons qui ont servi à marquer l'effigie ne diffèrent pas sensiblement; quant aux légendes, elles seraient identiques, si, au lieu de NIVER, qu'on lit sur l'écu d'or, il n'y avait pas NIV sur le liard. Mais ce qui contribue tout particulièrement à compléter le cachet de ressemblance, c'est que, à l'exergue, sur le cuivre aussi bien que sur l'or, la date 1608 est accostée, tant à droite qu'à gauche, de la rose qu'affectionnait Briot.

Sans aucun doute, et ainsi que nous l'écrivait encore récemment M. Henri de la Tour, avec l'autorité d'une compétence que chacun reconnaîtra comme nous, l'emploi de certains poinçons, tels que la rose, les A cassés ou échancrés par le sommet, et autres données analogues, ne peut suffire, souvent, à les faire considérer comme des preuves ou même de simples commencements de preuves, à proprement parler, dans les recherches auxquelles on se livre des œuvres de Nicolas Briot; mais pourtant les détails de l'espèce sont loin d'être des indications négligeables lorsque l'on s'applique à ces recherches. Rien ne permet mieux d'en juger que les monnaies de la façon de ce maître habile dont nous donnons ici les plus beaux spécimens.

fait ressortir les qualités artistiques les plus essentielles. Nous ne prétendons pas, d'autre part, qu'il ne puisse pas exister des monnaies frappées dans la souveraineté d'Arches, durant la période de 1608 à 1614, en dehors de toute participation de Nicolas Briot. Mais, en définitive, nous n'hésitons pas à dire que les plus belles monnaies de ce domaine de Charles de Gonzague, véritables œuvres d'art, dont nous aurions aisément formé une seconde planche, et plus encore, si notre cadre l'avait comporté, ne peuvent être que de Briot lui-même. Nous appesantissons-nous, après cela, plus que nous ne l'avons fait tout d'abord, sur cette proposition que le mérite du travail doit lui revenir en entier, sans partage aucun avec un contrôleur général d'effigies, qu'il n'a pu, à nul titre, avoir ici au-dessus de lui? Nous estimons que ce serait plus qu'une perte de temps; aussi ne le ferons-nous pas.

Il nous reste à inventorier, pour clore, en ce qui nous peut regarder, ce que nous avons à dire de la numismatique de Charles I^{er} de Gonzague, duc de Nevers, de Rethel, etc., les jetons de la façon de Nicolas Briot, concernant, soit le prince directement, soit sa femme, Catherine de Lorraine-Guise, soit encore certains corps ou certains services qui relevaient du même seigneur. Voici la liste de ceux de ces jetons qui nous sont connus :

80. CAR · GONZ · D · NIVERNENSIS · ET ·
RETH · Écu aux armes de Charles de Gonzague

entre deux branches de laurier, avec la couronne ducale ayant pour cimier le mont Olympe et accompagnée des mots FIDES et ΟΛΥΜΠΟΣ. Les armes qui figurent sur l'écu, qui est écartelé, sont, au 1 de *Gonzague-Mantoue*, avec une bande pour brisure; au 2, d'*Alençon*; au 3, de *Bourgogne-Nevers*; au 4, de *Clèves*, avec l'écu de *La Marck* en abîme; et, sur le tout, d'*Albret-Orval* (1).

Rev. NEC · EGREDIOR · NEC · RETROGRADIOR. Le soleil, parmi les étoiles, suit, sans dévier, son cours, que trace ici dans le ciel une ligne orbiculaire ponctuée. Le grand astre éclaire le globe de la terre, placé au-dessous de lui. A l'exergue, sous un trait, la date 1608, entre deux points.

M. 1.

Pl. VII, fig. 42.

Briot a utilisé les poinçons du revers de notre n° 80 pour la confection de jetons banaux au nom de Henri IV, transférant ainsi à ce prince une devise qui avait été faite pour un autre. (*Voir ci-dessus*, au n° 13 de nos descriptions.) Ce jeton au nom de Henri IV est également de 1608, et il est,

(1) Nous ne ferons, dans ce mémoire, et afin d'abrégier, qu'indiquer par le nom des familles les différents quartiers composant les armoiries des ducs de Nevers de la maison de Gonzague, quand nous devons en parler. On trouvera la description de ces quartiers, notamment, dans les ouvrages suivants : H. DE BARA, *le Blason des Armoiries*, Lyon, 1581, 1604, etc., p. 240; le P. ANSELME, *Hist. généalogique*, etc., t. III de la 3^e édition, 1728, p. 712; le comte G. DE SOULTRAIT, *Essai sur la numismatique nivernaise*, 1854, pp. 139 à 163; etc.

en outre, signé du graveur. Nous avons déjà dit et nous n'aurons que trop l'occasion de redire notre opinion au sujet de semblables déplacements de devises non justifiés.

81. CAR · GONZ ·, *etc.* Même légende et même type qu'au n° précédent.

Rev. OS · HVMEROSQVE · DEO · SIMILIS · Buste de Henri IV, transformé en Hercule. Ce buste, au centre d'une auréole rayonnante, est entouré, en outre, de deux branches de laurier formant couronne. A l'exergue, la date 1608, coupée en deux par le monogramme NB.

M. 1.

Pl. VII, fig. 43.

Ce jeton a déjà été décrit plus haut, sous le n° 10 (règne de Henri IV), avec des détails que nous ne reproduirons pas, nous bornant à renvoyer le lecteur à ce même n° 10. Ce que nous donnons de plus ici, c'est la figure de la pièce, et l'on ne pourra, sans doute, que nous en savoir gré.

82. CAR · GONZ ·, *etc.* Mêmes légende et type qu'au n° 80.

Rev. SERVAT · DATAM · « Dans le champ deux mains enlacées, ce que l'on nomme une *foi* en blason, entre une palme et une branche d'olivier; au-dessus, le nom de Jéhovah, en lettres hébraïques, au milieu de nuées d'où partent des rayons. » Au commencement et à la fin de la légende, une petite rose sur tige feuillée, l'un des

poinçons d'ornement qu'affectionnait particulièrement Nicolas Briot. A l'exergue, la date 1608 coupée par le monogramme NB.

M. 1.

Nous avons, pour la description de la devise du revers, conservé les expressions du comte de Soultrait à qui appartenait ce jeton dont nous n'avons pas vu d'exemplaire. On a pu remarquer plus haut, sous le n° 26 du présent inventaire, la description de la même devise sur un jeton de Marie de Médicis.

83. CATH · DE · LORRAINE · DVCH · DE · NIVERNOIS · Sur un écusson entouré d'entrelacs ou de nœuds d'amour, les armoiries de la duchesse de Nevers, composées, en mi-parti, des armes du duc Charles, son mari, et de celles propres de sa famille, ou, plus exactement, de son père. L'écusson est surmonté de la couronne ducale Nevers-Gonzague, avec les attributs que nous en connaissons déjà.

Rev. SERVAT · DATAM · Même type des deux dextres enlacées, ou de la *Foi*, qu'au numéro précédent, et avec les mêmes attributs et ornements. Une pluie d'or, mêlée aux rayons du Tétragrammaton divin, tombe du ciel sur la *Foi*. La date, dans l'exergue, est la même, 1608; mais Briot n'y a pas mis son monogramme.

M. 1.

Pl. VII, fig. 44.

Le revers de ce jeton nous paraît être tout à fait

le même que celui du jeton au nom de Marie de Médicis que nous citions tout à l'heure, n° 26 de l'inventaire, avoûs-nous dit.

Le mariage de Charles de Gonzague, duc de Nevers, avec Catherine de Lorraine-Guise, avait eu lieu en 1599; et Catherine était une des filles du duc de Mayenne, celui même qui fut quelque temps chef de la Ligue; les armoiries de ce dernier, qui était un cadet dans une branche cadette, étaient très compliquées; il écartelait les armes pleines de sa maison, déjà brisées d'un lambel, des armes de la maison de sa mère, qui était celle d'Este-Ferrare. Cela explique de quel nombre considérable de quartiers, se trouve chargé l'écu de la duchesse Catherine, quartiers dans lesquels il y a bien un peu de confusion, par suite, sans doute, de certaines défauts dont devait être affecté le modèle placé sous les yeux de Briot (1). Mais il n'en convient pas moins de reconnaître avec quelle élégance notre artiste a su tirer parti de l'espace essentiellement restreint que le même écu comportait, à l'effet d'y disposer convenablement tant de détails d'héraldique. Ce n'était pas un problème sans difficulté que celui qu'il a eu ainsi à résoudre.

Dans son *Essai sur la numismatique nivernaise*, 1854, page 153, le comte de Soultrait, à la

(1) Ces défauts ont été suffisamment relevés par le comte de Soultrait, *loc. cit.*, p. 153.

suite de la description par lui donnée de notre jeton n° 83, ajoute cette indication : « Il existe deux variétés de ce jeton, qui ne diffèrent que par les proportions de l'écusson et de la couronne. »

Le même auteur dit encore de nos jetons n^{os} 82 et 83, qu'ils « furent sans doute frappés à l'occasion du départ du duc Charles pour son ambassade de Rome, en 1608. » Cette opinion nous paraît manquer d'appui; témoin le jeton du même graveur, au nom de Marie de Médicis, frappé à la même date, 1608, et au type de la même devise.

84. CAR · GONZ ·, *etc.* Mêmes légende et type qu'au n° 80.

Rev. CIVITAS · NIVERNENSIS. Armes de la ville de Nevers. A l'exergue, la date 1608 coupée par le monogramme NB.

M. 1.

Nous ne mentionnons ici que pour mémoire ce jeton, décrit plus complètement sous le n° 72, avec renvoi aux planches, figure 37.

85. CAR · GONZ · D · NIVERNENS · ET · RETH. Écu aux armes de Gonzague, simplement posé dans le champ, sans les rameaux dont il était entouré sur les jetons précédents. « L'écu est timbré d'une couronne ducale, avec le mont Olympe à peine indiqué, et les devises FIDES et ΟΛΥΜΠΟΣ (1) » L'écu est écartelé. Les quartiers

(1) SOULTRAIT, *Num. nivernaise*, p. 154.

1, 2 et 3 sont comme sur les jetons n^{os} 80, 81, etc. ; mais le quatrième quartier est de *Clèves*, simplement, et, sur le tout, les armes de *La Marck* sont substituées à celles d'*Albret-Orval*, que l'on voyait en cette place sur les jetons précédents.

Rev. NEC · LEVIOR · NEC · RETROGRA (*dior*). Le Soleil au-dessus du globe de la Terre, et autres attributs, comme sur le revers du jeton n^o 80. A l'exergue, la date 1610.

M. 1.

Dans la légende du revers, au lieu de LEVIOR, qui n'a pas de sens, il faudrait DEVIO, comme nous allons le trouver au n^o 86. Nous n'avons pas vu le jeton et nous ne pouvons en apprécier le travail avec une grande sûreté. Ce n'est donc pas sans quelque réserve, au moins pour le principe, que nous le classons dans l'œuvre de Briot.

86. CAROLVS · GONZ · D · NIVERN · ET · RETH. Écu aux armes de Charles de Gonzague. Cet écu, placé sur un cartouche, a pour cimier le mont Olympe, avec autel au sommet et le mot FIDES. Les cinq quartiers de l'écu sont les mêmes que sur le jeton précédent.

Rev. NEC · DEVIO · NEC · RETROGRADIOR. Le Soleil, au-dessus du globe de la Terre, poursuit, sans dévier, son cours au milieu des astres. A l'exergue, la date 1610.

M. 1.

Pl. VII, fig. 45.

Jeton à la devise de Charles I^{er}, de Gonzague, telle qu'il l'adopta définitivement pour le *mot*, ou l'*âme* (1), et dont les n^{os} 80 et 85 laissaient déjà saisir la composition pour ce qui est du *corps*. Le jeton n^o 89, des mieux réussi, surtout pour le côté armorié, met en relief, dans ses diverses parties, le talent spécial de Briot, joint en même temps aux caractéristiques habituelles du maître. Une erreur avait été commise dans la légende du revers, où il avait été écrit DEVIOR, au lieu de DEVIO. Briot a surchargé sur son coin avant que celui-ci fût trempé, la lettre R au moyen d'un des poinçons d'ornements dont il se plaisait le plus à faire usage, un de ses poinçons à la *rose*; et si la faute n'a pas complètement disparu, elle a, du moins, été habilement réparée.

Le comte de Soultrait, page 155 de son *Essai*, a parlé de notre n^o 86 comme existant en argent au Cabinet des médailles, à Paris. C'était, paraît-il, une erreur. M. J.-A. Blanchet, du Cabinet des médailles, a bien voulu nous écrire récemment que, vérifications faites, il a été rencontré, au cours de recherches auxquelles il s'est livré, non pas d'exemplaire en argent, mais seulement le bel exemplaire en cuivre jaune dont nous donnons la figure sur nos planches.

87. CAR · CONZAGA · D · NIVERN · ET · RETH. Écu de Charles, posé dans le champ sans

(1) SOULTRAIT, *Num. nivernaise*, p. 155.

autre ornement que la couronne ducale, avec le mont Olympe et les mots FIDES et ΟΛΥΜΠΟΣ. L'écu écartelé est aux mêmes quatre grands quartiers qu'aux n^{os} 85 et 86, mais les armes mises sur le tout sont de *Saxe*, au lieu de *La Marck*, et le filet en bande dont étaient brisées les armes de Gonzague a disparu.

Rev. SOLVS · DEDIT · SOL^s. PROTEGIT.
Destrochère mouvant de nuées à senestre, comme on dirait en termes de blason, et tenant en pal une épée accostée d'une branche de laurier et d'une palme, la pointe de l'épée engagée dans un soleil placé au sommet de l'ensemble. A l'exergue, la date : 1613 (1).

M. 1.

Pl. VII, fig. 46.

Après avoir donné la description et la figure de notre jeton n^o 87, de 1613, le comte de Soultrait, qui avait déjà fait observer qu'il existe des exemplaires datés de 1614 et de 1615, ajoute que les jetons de ces deux années-là « sont en tout point semblables au premier, sauf le millésime ». Nous ne pouvons parler des exemplaires de 1614 et 1615 que d'après M. de Soultrait, ne les ayant pas vus en nature, et il nous serait plus que difficile de dé-

(1) *Num. nivernaise*, pp. 155 et 156. D'après la figure et la description que le comte de Soultrait a données de ce jeton, les rameaux accompagnant l'épée en pal seraient « deux branches d'olivier ». Nous devons croire que l'exemplaire qu'il a eu sous les yeux était de conservation défectueuse.

terminer quelle part il convient d'en rapporter à Briot, notamment pour ce qui concerne 1615 en particulier.

Quoi qu'il en soit, le sujet représenté sur le revers du jeton n° 87 ne devait pas tarder à former les armes de Charleville si ce n'était déjà une chose faite (1).

Notre regretté confrère A.-M.-A. Bretagne, dans un intéressant travail qu'il publiait dès 1878, émettait déjà l'opinion que les jetons de Charles I^{er}, de Gonzague, duc de Nevers, avaient dû généralement être frappés à la Monnaie de Charleville (2). Bretagne n'agitait pas, d'ailleurs, la question de savoir si ces jetons appartenaient ou n'appartenaient pas à l'œuvre de Nicolas Briot. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, nous ne déciderons rien au sujet de l'atelier dans lequel ces jetons ont vu le jour. A Paris, comme dans la principauté d'Arches, Briot a eu à sa disposition, pour la frappe de ses produits, les mécanismes monétaires importés d'Allemagne; il est connu que ces ma-

(1) JEAN HUBEET, dans sa *Géographie historique du département des Ardennes*, ne nous apprend pas à quelle année remonte, pour Charleville, la concession des armoiries municipales, dont il reproduit une ancienne description en ces termes, p. 158 : « *d'azur, à un bras dextre d'argent, mouvant au deuxième parti, tenant une épée d'argent, à la garde d'or, et cotoyée d'une palme d'or à droite, d'un laurier à gauche, et un soleil en chef sur la pointe de l'épée* ». D'autres descriptions disent le dextrochère « *mouvant d'une nuée d'argent* ».

(2) *Mélanges de numismatique*, publiés par F. de Saulcy et A. de Barthélemy, fascicule de mai-août 1878, p. 220.

chines ne manquaient pas plus aux ateliers de la souveraineté champenoise de Charles de Gonzague, d'où sont sortis, obtenus par les moyens nouveaux, les superbes écus que nous avons admirés, qu'elles ne manquaient, à Paris, à la Monnaie du Moulin.

On possède des jetons, datés les uns de 1611, les autres de 1612, et qui, par toutes leurs caractéristiques, font manifestement partie de l'œuvre de Briot, frappés pour un abbé de Gorze du prénom de Charles, dit tantôt de Rémoncourt, et tantôt de Lorraine, fils naturel du duc de Lorraine, Charles III. A l'époque dont il est question, ce prélat n'avait pas encore ouvert d'atelier monétaire dans les domaines de son abbaye, ce qu'il ne fit même que longtemps après (1). L'académicien M. P.-Ch. Robert a décrit les jetons de l'abbé Charles, mais sans s'arrêter à la recherche du maître au burin duquel les coins étaient dus (2). A notre tour nous donnerons ici la description de ces mêmes jetons.

(1) La seule date qui paraisse sur les monnaies du prélat, connues jusqu'ici, est celle de 1630.

(2) P.-CH. ROBERT, *Monnaie de Gorze sous Charles de Rémoncourt et circonstances politiques dans lesquelles elle a été frappée*. Paris, 1870, in-4°, p. 3.

88. CAROLVS · A LOTH · ABBAS · GORZIENSIS. 1611. (La légende est précédée d'une petite rose.) L'écusson du prélat brochant sur la crosse abbatiale, dont la volute est tournée à droite; cet écusson, traversé par le filet de bâtardise, est aux armes pleines de Lorraine, à neuf quartiers.

Rev. HOC · ME · SIBI · TEMPERAT · ASTRVN. (La légende est précédée de la petite rose montée sur tige feuillée, que nous avons rencontrée si souvent, et commence par le haut). Pied de rosier dont la tige unique supporte une seule fleur somptueusement épanouie sous l'influence du Tétragrammaton divin, transformé en astre, et que l'on voit briller au ciel (1).

M. 1.

89. CAROLVS · A LOTH · ABBAS · GORZIENSIS · 1611. Même type qu'au n° 88.

Rev. HOC ME SIBI TEMPERAT · ASTRVN · (La légende est précédée d'une petite rose sans tige, et commence par le bas.) Même type qu'au n° 88 (2).

M. 1.

C'est des poinçons dont Briot avait fait usage pour la taille des coins du revers, en ce qui concerne les jetons n^{os} 88 et 89, qu'il s'est également servi, et cette fois, en 1613 et à Paris, pour la façon,

(1) ROBERT, *loc. cit.*, pl. 2, fig. 12.

(2) *Ibid.*, pl. 2, fig. 13.

type et légende, du revers du jeton banal à l'effigie de Louis XIII, n° 39 du présent inventaire.

90. CAROLVS · A LOTH · ABBAS · GORZIENSIS · L'écusson du prélat, avec la crosse abbatiale, le tout comme ci-dessus, au n° 88. En outre, un long ruban ou cordon adhère, par le milieu, au bas de la volute de la crosse, et pend, par les bouts, des deux côtés de l'écusson.

Rev. HOC · ME · SIBI · TEMPERAT · ASTRVM · Au près de quelques fleurs, de végétation modeste, un tournesol (1) ou, peut-être, un souci, dont la fleur s'est épanouie dans la direction des rayons d'un astre, qui n'est autre que le Tétragrammaton, ainsi transformé. A l'exergue, sous un trait, la date : 1612 (2).

M. 1.

Pl. VII, fig. 47.

Nous ignorons tout à fait le sujet qu'a pu avoir l'abbé Charles de remplacer par une autre plante, dans le type de la devise adoptée par lui pour ses jetons, celle qu'il y avait d'abord introduite, et qui était incontestablement une rose.

M. Robert (2) a signalé des variantes, d'ailleurs sans grande portée, dans la composition, quant au revers, des différents exemplaires connus de notre

(1) C'est le nom que Robert donne à la plante, en voulant désigner ce qu'on appelle aujourd'hui plus habituellement un *soleil*. Nos doutes sur la nature de la plante viennent de la forme sous laquelle est représenté le bouton qui accompagne la fleur épanouie.

(2) ROBERT, *loc. cit.*, pl. 2, fig. 11.

jeton n° 90. Ici, ce sont des points changés de place ; ailleurs, le mot *ASTRVM* a, par erreur, été écrit *ASTVM*. Ce qu'il résulte de plus intéressant des remarques de l'auteur, c'est que la frappe des divers exemplaires du jeton n'a pas entraîné pour Briot, rien qu'en ce qui concerne le revers, la gravure de moins de trois coins.

Suivant le même savant, les jetons de l'abbé Charles, portant ici les n^{os} 88 et 90, ont été frappés sur argent et sur cuivre. On peut dire déjà, des exemplaires en cuivre, qu'ils sont loin d'être communs ; mais les exemplaires en argent sont, à coup sûr, très rares, comme tous les autres jetons de Briot, lorsqu'il en existe en ce métal, ce qui est de beaucoup l'exception.

La dernière observation que nous avons à faire en ce lieu, c'est qu'il nous paraît bien probable que les jetons de l'abbé de Gorze ont été frappés à la Monnaie du Moulin à Paris. Toutefois, nous ne verrions pas d'impossibilité à ce qu'ils fussent sortis, du moins en partie, des ateliers du duc de Lorraine, Henri II, à Nancy, où le nom de Briot, comme on le verra plus loin, s'est trouvé mêlé aux diverses circonstances dans lesquelles le prince parvint à munir ces mêmes ateliers d'une presse monétaire, engin plus communément désigné sous le nom de *moulin* à l'époque dont nous parlons.

(*A suivre.*)

J. ROUYER.

DOCUMENTS DE 1584

RELATIFS

AU NOUVEAU LION D'OR DE FLANDRE.

Nous devons à l'obligeance de M. Ch. Piot, archiviste général du royaume, communication de trois documents pleins d'intérêt pour l'histoire monétaire des troubles des Pays-Bas. En quatre divisions, qui s'appellent : les états, le duc d'Alençon, la ville de Bruges et la ville de Gand, M. Deschamps de Pas a fait l'histoire de la monnaie flamande pendant la période allant de 1577 à 1584(1). Il y a joint de nombreuses pièces justificatives, parmi lesquelles nous trouvons la délibération du magistrat de Bruges relative à la frappe des *Lions d'or* sur le pied de l'ancien *Lion* de Flandres, et le compte du maître particulier de la monnaie brugeoise qui fit ouvrir et monnayer le *Lion d'or*, le *Demi-Lion*, les pièces de *six* et de *trois patards*. « Le magistrat de Bruges, dit M. Deschamps de Pas, en ordonnant l'émission de nouvelles monnaies, eut soin de ne pas créer de nouveaux types, mais de reproduire des types tous connus. Les pièces

(1) *Revue belge de numismatique*, année 1878.

d'or rappellent les monnaies semblables de Philippe le Bon. Il n'y a pas même jusqu'aux B couronnés qui n'aient un faux air de ressemblance avec les briquets qui accompagnent l'édicule gothique dans celles-ci.... Il en résultait certainement que la circulation de ces nouvelles monnaies était rendue plus facile, et que le public n'hésitait pas à les accepter, en y voyant figurer des types connus. »

Emmanuel van Meteren, au XII^e livre de son *Histoire des Pays-Bas*, traduite en français quelques années après sa mort, a narré comment Ypres, Bruges, et Gand s'accordèrent avec le roi. Des lettres de Hembyze, datées du 10 et du 18 mars 1584, nous montrent le chef gantois s'employant à la réconciliation, « cette chose vraiment héroïque et digne de la personne du prince de Parme (1) ».

On sait que le *Lion d'or* fut frappé par Philippe le Bon d'abord en Flandre et, cinq mois plus tard, à Malines, à 57 et 1/2 au marc de Troyes et à 23 carats d'aloï (2). *L'Ordonnance touchant l'évaluation d'aucuns deniers d'or et d'argent, nouveaulx et vieux*, donnée à Bréda, le 14^e jour de décembre l'an 1489, porte : « les Lyons de cinquante-huict et

(1) Archives du royaume. Documents restitués par l'Autriche, vol. XCIII, dans *Documents inédits relatifs à l'histoire du XVI^e siècle*, publiés par KERVYN DE LETTENHOVE, t. 1^{er}.

(2) Archives du royaume. Chambre des comptes, carton n^o 63, c¹ pour le Brabant. — DESCHAMPS DE PAS, *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne*, p. 84.

cinquante-huict et demy au marq auront cours pour cinq soulz (1) ». Les bourgmestres, échevins et conseil de la ville de Bruges font ressortir, dans leur requête à Alexandre Farnèse, que le nouveau *Lion d'or* qu'ils ont fait forger a montré à l'essai qu'il n'était « de pire aloi ni moindre poids que le vieil ». Nous lisons, d'autre part, dans le compte du maître particulier de la monnaie de Bruges, qu'il a fait ouvrir et monnayer des *Lions d'or* « de vingt-trois karatz d'or fin en alloye, et de cinquante neuf pièches en taille au marque de Troie ».

Il n'est peut-être pas superflu de mentionner encore l'ordonnance que le prince de Parme publia au nom du Roi « touchant le fait de la monnaie, le 4 octobre 1585 (2) ». L'historien van Meteren, faisant le commerce et pour qui les chiffres avaient du charme, après avoir expliqué la plus-value toujours ascendante du numéraire, ajoute à ses considérations « une table de la mesme monnoye, pour voir le changement qu'il y a eu en l'espace de cent ans ». Nous y voyons graduer le *Lion d'or* de 30 à 92 patards à travers les âges, qui sont 1489, 1520, 1552, 1586, 1598, 1607, 1613.

CAMILLE PICQUÉ.

(1) Il est à remarquer que dans des ordonnances subséquentes, le chiffre de la taille au marc pour ces mêmes *Lions d'or* de Philippe le Bon est porté à 59.

(2) *Placcarten ende ordonnantien van de Hertoghen van Brabant*, t. II, p. 505, sous une seconde date, janvier 1586.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

MONSEIGNEUR,

Depuis qu'il ha pleu à Dieu par le moi en de Vostre Alteze nous reconcilier avecq Sa Majesté nostre prince naturel et souverain Sr. trouvantz de la difficulté à lecheel nouvel lyon d'or qu'avons fait forger en ceste ville durant la disjoinction du pays de Flandres et scacans par essay qu'en a esté fait tant icy qu'en plusieurs aultres lieux que ledict nouvel lion n'est de pire aloy ny moindre poix que le viel nous avons trouvé nécessaire de supplier à Vostre Alteze que aprez en avoir fait preuve par l'issayeur de Sa Majesté ou aultre homme d'expérience et confidence, il plaise à Vostre Alteze par manière de provision et tant qu'elle ordonne ulterieurement sur le fait de la monnoie allouer et evaluer ledict nouveau léon entier et demy au mesme prys que tant es aultres villes reconciliées que au camp ont cours et se distribuent les vieux lyons et de ce faire depescher acte et consentir en estre fait publication meismes audict camp et par tout ailleurs où il sera de besoing, en quoy Vostre Alteze, sans aucun prejudice du service de Sa Majesté non seulement fera aux manans de ceste ville plaisir fort agreable ains aussy facilitera le commerce avecq lesdictes aultres villes reconciliées à l'utilité de ses bons subiectz que scavons à Vostre Alteze estre singulièrement recommandé et qui nous fait confier qu'elle n'y trouvera aucune difficulté ny nous en fera refuuz meismement aussy pour aux escossois pover faire paiement de la prochaine monstre comme Vostre Altesse nous requiert

par ses lettres du III^{me} de ce mois et en quoy esperons la servir soubz l'asseurance promyse par icelles lettres.
A tant

Monseigneur, prions Dieu le créateur donner à Vostre Alteze en tout heur et prosperité l'accomplissement de ses nobles et vertueuses emprinses. De Bruges, le VII^{me} jour du mois de Juing 1584.

De Vostre Alteze

Très humbles et très obeyssans serviteurs
Bourgmâistres eschevins et conseil de la Ville
de Bruges.

DE GROOTE.

A Son Alteze.

Archives générales du royaume.
Papiers d'État et de l'audience,
liasse n^o 236.

Le lion d'or suivant l'évaluation dernière à cours III L.
XIIII S. et tient en or fin. . . . XXII caratz IX 1/2 grains
et se alloue présentement entre les marchans à IIII L. X S.

Le lion de Bruges est forgé sur XXIII caratz
et ceulx dont ont fait essay asscavoir l'essayeur général
et particulier ont esté trouvez contenir XXIII caratz deux
grains et celluy essayé par le Maistre particulier de la
monnoie de ceste ville. . . . XXIII caratz ii gr. 1/4

Et a presentement cours à Bruges à v L.

De sorte que ledict noble de Bruges seroit en alloy
meilleur que le vieu ung patar ou environ.

Suivant le commandement de vos signories fait aux
essaieurs tant general que particulier et semblablement au
maitre particulier de set ville disent avoir fait leur devoir

de chacune piece selon que il les ont receu dont l'essaieur general a trouvés, sont essaie à 23 karat 2 grain d'or fin.

GODEFROY VAN GELRE.

Celle de l'essaieur particulier a estés trouvée tenir 23 karat 2 grain.

JEAN BYLLIET.

Celle du maistre particulier a estés trouvée tenir 23 karat 2 grain $\frac{1}{4}$.

Lesquelles essaies ont estés fait ce 9^e juing 1584 en la monnoie de Sa Majesté à Tournay.

JACQUE DE SURHON.

Sur ce que les bourgmaistres, eschevins et conseil de la ville de Bruges ont fait remonstrer à Monseigneur le prince de Parme et de Plaisance, lieutenant, gouverneur et capitaine général pour le Roy nostre S^{re} es pays de pardeca que depuis la reconciliation de ladicte ville avecq Sa Majesté aucuns veullent difficulter l'allouement et eschil du nouveau lyon d'or forgé en ladicte ville durant l'alteration et disjonction d'icelle nonobstant qu'il ne soit de moindre poix ou aloy que le vieu supplians partants lesdicts de Bruges que après avoir fait faire bonne et souffissante preuve et essey de ladicte pièce, il pleust à Son Alteze, par manière de provision, permettre que ledict nouveau lyon se puist allouer recevoir et évaluer au mesme pris que le vieu pour à ce commencement tant plus accommoder les manans dudict Bruges au fait de leur commerce et traffiq avecq les aultres villes et provinces de l'obeissance de Sa Majesté Sadicte Alteze, inclinant à la requeste desdicts de

Bruges, mesmes estant informée que par essay la susdicte pièce seroit este trouvée n'estre de moindre poix et alloy que la vielle a par advis de ceux des finances de Sadicte Majesté au nom et de la part d'icelle consenti et consent par forme de grâce provision et tollerance que ledict nouveau lyon d'or forgé en ladicte ville de Bruges sera receu alloué et évalué par tous les pays de pardeca au mesme pris que le vieu et le demy à l'advenant pourveu que pour l'advenir ne s'en forgeront plus nulz et que à cest effect les coingz et poinchons se rapporteront et délivreront au plustost au conseil des finances de Sa Majesté pour y estre gardez, veullant et ordonnant Sadicte Alteze, au nom et de la part de Sadicte Majesté, que ce que dessus soit incontinent publié par tout où il appartiendra, afin que chascun se puist reigler selon ce et ce par forme de provision et tollerance et jusques à ce que Sadicte Alteze at prins ung pied absolut et final sur le cours et allouement des monnoyes es pays de pardeca.

Fait à Tournay, le IX^e jour de Juing 1584.

Archives générales du royaume.
Papiers d'État et de l'audience,
liasse n^o 236.

MONSEIGNEUR,

Comme il a plu à Vostre Alteze de la grace, par forme de provision, permettre que le nouveau lyon d'or durant l'alteration passée forgé en ceste ville fust en tous lieux de l'obéissance de Sa Majesté alloué comme le vieil et le demy à l'advenant et ordonner que pour accommoder le commerce avecq les aultres villes l'acte de ce dresché fust publié adfin que chacun eust à se régler selon ce dont la

mercions très humblement et que jusques orez icelle publication ne soit esté faite es ville de Tournay, Lille, Ypre, Courtray, Dixmude, Neufport, Dunkerke et aultres avecq lesquelles les bourgeois et manans de ceste ville traictent le plus, nous sommes constrainctz supplier qu'il plaise à Vostre Alteze commander que icelle publication soit faite au plustost comme pièçà l'avons faite en ceste ville et en quoy Vostre Alteze fera service à Sa Majesté ad ce peuple chose utile et agréable.

Daultre part, Monseigneur, comme les garnisons de l'Escluse vont s'augementans et tachent comme il semble ruiner et devaster toute la Noortflandre et la commarcque voisine coudantz par là et l'empeschement qu'il s'esforcent donner aux convoys allants et venantz de Courtray, Dixmude et aultres endroictz affamer ceste ville et la reduire a indigence des choses les plus necessaires qui ne se peult remedier sans cavallerye de laquelle sommes du tout destituez par le casement de la nostre suyvant le traicté de la paix et reconciliation que à Vostre Alteze ha pleu donner à la ville n'en estans icy demourez aultre qu'environ vingt-cinq ou trente chevaulx que le couronnel Boid aurait depuis levé pour commencé à faire la cornette qui à Vostre Alteze auroit pleu luy accorder et lesquelz ne peuvent encoires estre de grand service nous n'avons peu laisser de supplier à Vostre Alteze quelle soit servie nous envoyer ungne bonne cornette de gens de cheval la mieulx disciplinée et de plus de service quelle pourra adviser pour, à l'advys de Monsieur d'Haultepenne estre logé à la ville ou es maisons fortes à lentour d'icelle comme pour le reboutement desdits de l'Ecluse et Oosthende et garend des convoys sera trouvé plus duisable n'estoit que Vostre Alteze fust resolu se trouver icy bien brief et à son partement y

laisser l'une de celles desquelles elle viendra accompaigné pour la seureté de sa personne et court et dont nous nous remettons à sa tres precieuse discretion sur ce

Monseigneur, prions Dieu le créateur donner à Vostre Alteze en longue et prospère vie le comble de ses haultz et magnanimes desirs.

De Bruges, le XX^e jour du mois de juing XV^e quatre vingtz et quatre.

De Vostre Alteze

Très humbles et très obeyssans serviteurs,
bourgmaistres, eschevins et conseil de la ville
de Bruges.

DE GROOTE.

Archives générales du royaume.
Papiers d'État et de l'audience,
liasse n° 236.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. ADOLPHE MEYER, de Berlin, à M. LE V^{te} B. DE JONGHE, Président de la Société royale belge de numismatique.

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ PRÉSIDENT,

L'acquisition des fac-simile des matrices ayant servi à la frappe des thalers et demi-thalers aux effigies de Marie-Thérèse et de son mari François de Lorraine, me fait douter que ces pièces, que l'on croit avoir été gravées sur l'ordre de Marie-Thérèse à l'occasion de l'ouverture de la Monnaie de Vienne, se rapportent réellement à cette inauguration. Mes doutes ont été exposés dans la *Wiener Zeitschrift* de 1880, et n'ont pas été réfutés jusqu'ici.

Depuis, j'ai acquis une médaille du module d'un thaler-monnaie, laquelle ressemble assez bien au thaler de Vienne, et présente en plus une main, marque monétaire de l'atelier d'Anvers.

J'en ai parlé dans la *Revue belge*, 1882, page 205.

Un ami me fit observer, l'an dernier, que, d'après l'article de M. A. Pinchart, *Revue belge*, 1848, page 205, cette médaille aurait été employée comme

prix de l'Académie d'Anvers. Malheureusement, M. Pinchart n'a pas décrit cette médaille, et les collections dont il parle n'existent plus depuis longtemps. M. de Vriendt, le directeur actuel de l'Académie d'Anvers, m'affirme qu'il n'a pas retrouvé, à Anvers, de documents pouvant me donner des explications à ce sujet.

La pièce en question est rare; j'ai pu cependant, à des conditions avantageuses, en acquérir deux exemplaires d'or, de poids à peu près identiques (55,50 et 55,55 gr.). Ils ne diffèrent que par la tranche: Le premier exemplaire a une tranche cannelée, le second porte sur la tranche l'inscription: *IVSTITIA ET CLEMENTIA*. Je possède aussi deux exemplaires identiques en argent, à tranche cannelée, l'un pesant 30,65 grammes, l'autre, 30,50 grammes. Sur ce dernier la marque monétaire manque.

D'après l'avis de graveurs compétents, il paraît que la marque monétaire — la main — a été enlevée de la matrice avant la frappe. A la place que devait occuper cette marque, on aperçoit, en effet, avec une forte loupe, la trace d'un des doigts de la main anversoise, la surface a été polie sur la matrice.

Il m'est impossible de faire, au sujet de ces pièces, des recherches dans les archives, particulièrement à Bruxelles. Je voudrais cependant attirer l'attention de mes confrères sur les frappes qui nous occupent, afin de déterminer si ces pièces

ont servi comme médailles de prix de concours.

Il est à remarquer qu'elles n'ont pas d'inscriptions explicatives autour des bustes de l'impératrice Marie-Thérèse et de son mari François ; on n'y voit, en effet, que les noms et les titres de ces souverains.

J'ai donné dans la *Revue* de 1882, page 305, le dessin d'une de ces pièces. J'ai indiqué aussi les variantes qu'offrent les tranches. Des personnes compétentes m'affirment qu'il n'existe pas de documents explicatifs aux archives de Vienne.

ADOLPHE MEYER.

NÉCROLOGIE

LE CHEVALIER DE STUERS.

Le 6 mars 1894 est décédé à Bruxelles, après une longue et pénible maladie, le Chevalier Gustave de Stuers, membre effectif de notre Société depuis le 3 juillet 1892. Il avait été élu membre correspondant régnicole, le 5 juillet 1890.

Le regretté défunt collectionnait avec ardeur tout ce qui concernait l'histoire métallique d'Ypres, sa ville natale, ainsi que l'œuvre du célèbre van Berckel.

Son abord sympathique et son caractère aimable lui avaient valu l'affection de tous ses confrères qui se souviennent de sa présence, parmi eux, à notre excursion à Ypres, en mai 1893, excursion dont il avait été un des principaux organisateurs.

Les regrets sincères de tous ceux qui ont connu le Chevalier de Stuers le suivront dans la tombe.

V^{te} B. DE J.

Nos lecteurs apprendront avec regret la mort, à Leipzig, de M. Charles-Gustave Thieme, éditeur des « *Blätter für Münzfreunde* », journal numismatique des plus justement estimés en Allemagne.

HIPPOLYTE COUBEAUX.

Le 7 décembre dernier est décédé, à Bruxelles, Hippolyte Coubeaux, ancien membre effectif de la Société royale belge de numismatique. Nommé membre correspondant régnicole le 3 juillet 1864, ce n'est qu'en 1889 qu'il se laissa présenter et qu'il fut élu membre effectif.

Le regretté défunt avait réuni une série fort importante de jetons des Pays-Bas, — dont il se défit il y a peu de temps, — ainsi qu'une riche collection de pièces gravées par Van Berckel. Le docteur Dugniolle, dans son ouvrage sur le jeton des dix-sept provinces des Pays-Bas, a largement utilisé la collection et les connaissances de notre zélé confrère, dont l'obligeance ne se lassait jamais, surtout lorsque de jeunes commençants avaient recours à lui. Son exquise affabilité lui avait attiré d'unanimes sympathies, et c'est avec un profond regret que nous venons lui dire un éternel adieu.

V. DE MUNTER.

MÉLANGES.

DENERAUX ET MENUS POIDS INTÉRESSANT LES PAYS-BAS A UN TITRE OU A UN AUTRE, OFFERTS A LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE PAR M. JULES ROUYER, L'UN DE SES MEMBRES HONORAIRES.

Les deneraux, chacun le sait, sont des petits poids de cuivre, le plus généralement ronds ou carrés, ayant pour objet la pesée des espèces d'or et d'argent. Ces poids empruntent leurs types aux monnaies auxquelles ils correspondent. Les moins anciens sont marqués, en outre, d'emblèmes et d'initiales propres à faire connaître le lieu où ils ont vu le jour et le nom des artisans qui les ont fabriqués. Ces artisans, commissionnés par les souverains, portaient le titre d'ajusteurs jurés.

En France, l'emploi du denéral par les officiers de la Monnaie, les changeurs, les orfèvres, etc., remonte au delà du règne de Philippe le Bel (1285-1314) (1); en Belgique, où ils étaient encore d'un usage général il y a moins de cent ans, nous voyons les deneraux apparaître dans une ordonnance de Louis de Male, de l'année 1350 (2). Dès 1299, le comte Gui de Dampierre défendait aux Fla-

(1) ROUYER, *Deneraux et autres poids monétaires de la France et des Pays-Bas. Revue numismatique*, année 1886. Cet article est de loin le meilleur travail qui ait été publié sur la matière.

(2) CUMONT, *Un ajusteur juré des poids et balances de l'Hôtel des monnaies, à Bruxelles, au XVIII^e siècle. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. IV, année 1890.

mands de posséder chez eux des balances et des poids à peser l'or et l'argent (1).

Malgré leur intérêt archéologique et numismatique incontestable, les denéraux ont été peu étudiés jusqu'ici. Nous n'avons souvenance, les concernant, que de quelques rares notices dues aux recherches de MM. le marquis de Lagoy, de Longpérier, E. Lambert, Chabouillet, Deschamps de Pas, Dancoisne, Rouyer, Barbier de Montault et Cumont, auxquelles on peut joindre quelques catalogues de collections publiques. Dans les *Lombards en France et à Paris*, M. Piton leur a, tout récemment, consacré un court chapitre (2), mais il n'existe pour les denéraux, sur leur usage et sur les personnes chargées de les fabriquer, aucun travail d'ensemble propre à éclairer définitivement la question.

D'ailleurs, la plupart de ces poids sont encore inédits et il en reste nombre à localiser ou à déterminer.

On comprend dès lors la haute valeur qu'acquiert pour nous le généreux don que M. Jules Rouyer, l'éminent numismate de Thiaucourt, vient de faire à notre Société (3).

(1) A. DE WITTE, *Poids de marchandises des anciennes provinces belgiques. Revue belge de numismatique*, année 1893.

(2) M. Piton appelle les poids monétaires : Poids-monnaie. Cette innovation ne semble pas heureuse à beaucoup. En effet, poids-monnaie indique quelque chose qui aurait servi simultanément de poids et de monnaie, ce qui certes n'est pas le cas ici. *Voy.* encore sur les denéraux et poids monétaires : BLANCHET, *Numismatique du moyen âge*, t. II, pp. 470-471.

(3) La générosité de M. Jules Rouyer est bien connue des Belges. Le cabinet de l'État, à Bruxelles, doit à notre confrère la possession de plusieurs séries de monnaies seigneuriales des anciens Pays-Bas qu'il serait impossible de former à nouveau aujourd'hui. La si curieuse monnaie d'Orchimont, publiée par M. Picqué dans les *Comptes rendus*

Ce don ne comprend pas moins, en effet, de trente-trois denéraux et poids monétaires des XIV^e, XV^e, XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, intéressant les Pays-Bas à un titre quelconque.

En voici la nomenclature sommaire telle à peu près qu'elle a été dressée par le donateur lui-même :



1. Poids rond, marqué d'un seul côté d'un lion rampant dans une épicycloïde à six lobes.

Poids : 4.73.

Ce denéral est à déterminer. Tout ce que l'on peut en dire, c'est qu'il correspond probablement à une monnaie flamande et qu'il pourrait bien remonter au XIV^e siècle. Ce serait alors l'un des plus anciens poids monétaires connus pour les provinces belges.

Bien que le type de notre denéral se rapproche fort de celui qui se montre sur les doubles esterlins et sur certains gros au lion de Louis de Crécy (1322-1346), le poids de 4.73 ne permet pas de supposer que le denéral en question ait pu servir à vérifier des espèces d'argent. Le gros de saint Louis, la plus forte monnaie de l'époque, en ce métal, ne pèse en effet que 4.22 (1).

2. Lion tourné à gauche, assis sous un dais gothique. De chaque côté, un briquet et des étincelles.

Rev. Dans un entourage cintré, le chiffre LIX.

Poids : 3.90.

Ce denéral a été étudié par M. Deschamps de Pas, dans

du Congrès international de numismatique de 1891, faisait partie de l'une de ces suites.

(1) Une pièce d'argent du duc de Brabant, Jean III — VAN DER CHIES, pl. XXXIII, 3 — donne cependant à la pesée 5.50.

la *Revue de numismatique*, année 1863, p. 277, pl. XIV, n° 6. Le type est emprunté au lion d'or de Philippe le Bon.

L'ordonnance de 1454 qui décrète la frappe des lions d'or en fixe la taille à 57 1/2. L'émission de ces pièces fut d'assez courte durée. L'ordonnance de Maximilien et de Philippe le Beau de 1489 les divise en deux classes : « les lions de 58 et de 58 1/2 au marc... » Enfin, dans l'ordonnance de 1499, le chiffre de la taille au marc pour ces mêmes lions d'or de Philippe le Bon est porté à 59, comme il est indiqué sur le poids monétaire que nous venons de décrire. Il y a donc désaccord entre ces différents nombres, désaccord que la perte en poids occasionnée par le frai ne suffit pas à expliquer, tout au moins tant qu'un document écrit ne sera venu établir que l'on tenait compte de cette perte.

3. Lion assis, dans un entourage d'arcs de cercle.

Rev. Dans un double grènetis, en deux lignes, le chiffre LXXX — VIII $\frac{1}{2}$.

Poids : 2.57.

M. Rouyer a fait connaître ce poids dans la *Revue numismatique*, année 1886, pl. XVI, n° 7. La taille de 88 1/2 au marc indique qu'il s'agit ici du poids du double tiers de lion de Philippe le Bon et cela quoique le type se rapporte au tiers de lion de ce prince.

Nous possédons le poids du tiers de lion de 177 au marc ; il porte au droit un lion assis sous un dais gothique, comme le poids de l'entier, et au revers le chiffre VIII^{XX} + XVII, en deux lignes.

4. Vaisseau. Dans le champ, à gauche, la lettre *h*.

Rev. Dans un entourage cintré, le chiffre XXXVI.

Poids : 6 grammes seulement. L'exemplaire de notre collection pèse 6.40.

Deneral du noble d'Angleterre, dit noble Henricus. (DESCHAMPS DE PAS, *Revue numismatique*, année 1863, pl. XIV, n° 2.)

5. Évêque bénissant assis sur un trône ; une croix à la main gauche, à ses pieds un écu.

Rev. Dans un entourage cintré, le chiffre LXXVI.

Poids : 2.95.

Deneral du florin David d'Utrecht, lequel fut frappé en cette ville par l'évêque David de Bourgogne. (DESCHAMPS DE PAS, *Revue numismatique*, année 1863, pl. XV, n° 15.)

6. Globe surmonté d'une croix dans un entourage formé de trois arcs de cercle et de trois angles.

Rev. Dans un entourage cintré, le chiffre LXXV.

Poids : 2.75. Exemplaire assez fruste.

Deneral des florins du Rhin. (DESCHAMPS DE PAS, *Revue numismatique*, année 1863, pl. XV, n° 19.)

7. Saint Ladislas debout, tenant d'une main un globe surmonté d'une croix et de l'autre une hache.

Rev. Dans un entourage cintré, le chiffre LXIX.

Poids : 3.45.

Deneral du ducat de Hongrie. (DESCHAMPS DE PAS, *Revue numismatique*, année 1863, pl. XIV, n° 10.)

Les poids nos 2 à 7 sont de forme ronde. M. Deschamps de Pas les croit frappés dans les Pays-Bas à la suite de l'ordonnance du 8 décembre 1499 sur la police des monnaies.

L'on sait que, dès 1496, Philippe le Beau avait décrété que les monnaies d'or ne seraient plus reçues qu'au poids, comme cela avait lieu, dit l'ordonnance, dans les autres pays. Ceci explique l'émission, vers cette époque, de toute une série de deniers dans les États de Philippe. On comprend dès lors aussi la raison de la rareté des poids moné-

taires se rapportant à des monnaies d'argent, puisque ces dernières continuaient à être reçues à la pièce et non, comme l'or, à la pesée.

8. Poids carré. Souverain assis sur un trône gothique et tenant d'une main un sceptre terminé par une croix et de l'autre un globe crucifère.

Rev. Dans un cercle perlé ☩XXXIII IŃM^x (33 in'tmark).

Poids : 7.44.

M. Rouyer a publié ce poids, *Revue numismatique*, année 1886, pl. XVI, n° 9. Il le croit de la première moitié du XVI^e siècle et le considère comme se rapportant au demi-réal d'Autriche ou noble de Bourgogne. Le type du deneral serait emprunté au grand réal d'or de Maximilien.

A partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, les denéraux, dès lors presque toujours carrés, portent en général, dans les Pays-Bas, une marque propre à désigner le lieu de leur fabrication et les initiales de l'artiste qui les a ajustés.

C'est ainsi qu'un rat désigne Arras; saint Michel ou une tête d'ange, Bruxelles; une main ouverte, Anvers; un écu au navet, le pays de Waes; une femme assise dans un enclos fermé par la lettre G ou simplement un G couronné, Gand; une tour, Tournai; un château fort, Mons; un écu au lion sur champ fascé, Audenarde; un écu fascé, Louvain; un lion au baton péri en bande, Namur; Malines porte ses armes; Ypres, un Y couronné accompagné d'une croix de Lorraine; Ruremonde, deux R sous une couronne, etc., etc.

Quant aux ajusteurs jurés, nous avons relevé dans nos lectures les noms de quelques-uns d'entre eux.

ARRAS. Martin van Hœninghen (M. H.), 1591-1624.
 Louis van Hœninghen (L. D. H.), nommé
 en 1624.

- BRUXELLES. Gilles Delmotte (G. D. M.), ajusteur de la ville 1717-1755 (?); de la province de Brabant, 1755 (?)-1765.
- Jacques Delmotte (D. M.), ajusteur de la ville 1755-1765; de la province de Brabant, en 1765.
- Gérard de Corduanier (G. D. ou C. D.), nommé vers 1749.
- ANVERS. Léonard van den Gheere (L. G.). Commencement du XVI^e siècle.
- Willem van Langenberg (W. L.). Fin du XVI^e siècle.
- Léonard van den Gheere, fils (L. V. G.). Fin du XVI^e siècle.
- Pierre Harck ou Herck (P. H.). XVII^e siècle.
- André Caers (A. C.). XVII^e siècle.
- Gérard Dunwalt (G. D.). Première moitié du XVII^e siècle.
- Aaerthus van Dunwalt (A. D.). Milieu du XVII^e siècle.
- Jacques de Backer (I. D. B.). Milieu du XVII^e siècle.
- François Randon. XVII^e siècle.
- François De Baptist (F. D. B.). Deuxième moitié du XVIII^e siècle.
- Jean-François Wolschot (I. F. W.). Première moitié du XVIII^e siècle.
- Jacques-François Wolschot (I. F. W.), nommé le 21 août 1756.
- Joseph-François Wolschot. Fin du XVIII^e siècle.
- Jacques-François Neutz. Deuxième moitié du XVIII^e siècle.

- J.-Th. Carolus (I.-C.). Commencement du
XIX^e siècle.
- MONS., Matthieu. Deuxième moitié du XVIII^e siècle.
- MALINES. Hendricx. Deuxième moitié du XVIII^e siècle.
etc., etc.

Toutes ces dates sont très approximatives. Ce qui est certain c'est que Jacques Delmotte, Jacques-François Neutz ou Neuts, Jacques-François Wolschot, François De Baptist, Hendricx et Matthieu étaient contemporains. Nous en trouvons la preuve dans la lettre suivante à eux adressée :

Aux ajusteurs sermentés de ce país,

Delmotte, à Bruxelles; Neutz, à Anvers; Wolschot, à Anvers; De Baptist, à Anvers; Hendricx, à Malines; Matthieu, à Mons.

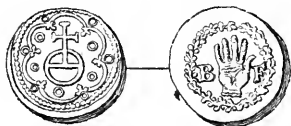
15 décembre 1772.

Les chefs, etc.

« Très cher, etc. Comme il nous est revenu qu'il se
« trouveroit une différence entre les patrons du véritable
« poid de Troye des ajusteurs sermentés établis en ce país,
« nous vous faisons cette pour vous ordonner au nom et
« de la part, etc., de nous faire parvenir un poid de marc
« en bloc ou en masse et sans divisions, ajusté sur le
« patron que vous avés levé à la chambre des comptés lors
« de votre admission afin de le confronter au véritable
« dormant reposant à ladite chambre (1). »

(1) *Archives générales du royaume de Belgique*. Les poids des ajusteurs Matthieu, Neutz et Wolschot furent trouvés « d'un as large trop faible ». Il leur fut donc ordonné de lever un autre patron sur le dormant de la chambre des comptes. Défense fut faite, en outre, d'ajuster les poids de Troyes, « qui sont ordinairement de cuivre avec du plomb et de l'étain » comme ces ajusteurs étaient accusés de le faire; enfin, ordre leur était donné « de marquer dorénavant toutes les piles

9. Poids rond, au type des florins du Rhin.



Rev. Dans une couronne, une main ouverte accostée des lettres B — F.

Poids : 2.65.

C'est le plus ancien poids monétaire, marqué de la main d'Anvers, que nous ayons rencontré jusqu'ici.

10. Saint Philippe debout, tenant une croix. A ses côtés, les lettres S — P, *Sanctus Philippus*. Dans le champ, à droite, une petite croix Saint-André.

Rev. Une main ouverte. Au-dessous une étoile. G — P, [15]79.

Poids : 3.16.

Ce denier, carré comme tous ceux qui suivent à moins d'indication contraire, servait à peser à la fois les florins Philippus, auxquels il a emprunté son type, et les florins Saint-André dont il porte la croix (x). La date est celle de la fabrication du poids.

Sur un exemplaire similaire du cabinet de l'État, à Bruxelles, la petite croix Saint-André se voit au revers.

11. Poids du rydre de Gueldre. Cavalier armé, passant à gauche. En légende circulaire, au-dessus : LXXVI; au-dessous : GHEL.

Rev. Main ouverte accostée de la date 16 — 14. Au-dessous, les initiales de l'ajusteur : C. V. P.

Poids : 3.07.

Un poids semblable est reproduit dans l'ordonnance sur le cours des monnaies, publiée à Anvers, en 1576, chez Christophe Plantin.

« que vous vendrés ou ajustérés, des deux dernières lettres de l'année, afin de pouvoir distinguer le tems dont il s'en sont servis sans les faire passer par les mains des ajusteurs pour les vérifier ou réajuster ».

Le type du denier du rydre de Gueldre est emprunté au cavalier de Charles d'Égmond.

Notre poids porte le millésime de 1614. On sait qu'il était donné cours aux rydres de Gueldre dans les États d'Albert et d'Isabelle, en 1611, par une ordonnance de ces archiducs en date du 22 mars de la même année. De l'ordonnance pour les changeurs du tarif d'Anvers de 1633, il résulte que ces rydres, de très mauvais titre, étaient déjà classés alors parmi les monnaies déclarées billon.

Ainsi que nous l'écrit M. Jules Rouyer « le denier du « rydre gueldrois de Charles d'Égmond paraît avoir un « intérêt particulier à ce point de vue, qu'il pourrait bien « être, chronologiquement, de la dernière série de poids « monétaires fabriqués dans les Pays-Bas catholiques, « sur lesquels on a indiqué le chiffre de la taille au marc. »

12. Vaisseau marqué d'une rose sur la paroi extérieure. Dans le champ, à gauche, la lettre R, initiale du nom flamand de la monnaie, Rosenobel.

Rev. Main ouverte, accostée de 8-1 [1581], au-dessous les initiales de l'ajusteur N. D. M.

Poids : 3.75.

Poids du demi-noble à la rose d'Angleterre. Un denier empreint du même vaisseau est reproduit dans l'ordonnance publiée par Plantin en 1576.

13. Poids du demi-écu d'or de France. Écu à trois lis, sommé d'une couronne royale. A droite et à gauche un lis couronné.

Rev. Dans une couronne de feuillage, une main ouverte et les initiales de l'ajusteur N. D. M.

Poids : 1.58

Le poids monétaire de l'écu de France est reproduit dans l'ordonnance de 1576.

14. Saint Ladislas debout, accosté des lettres H. D., (Hungarisch Ducaat.)

Rev. Dans un grènetis, un briquet surmonté d'une main ouverte et accosté des lettres A.-D. Au-dessus, la date de la fabrication, 1642.

Poids : 3.57.

Ce deneral du ducat de Hongrie a été ajusté par Aaerthus Dunwalt. Un poids semblable se trouve dessiné dans l'ordonnance anversoise de 1576.

15. Saint-Michel debout terrassant le démon.

Rev. Une main ouverte. Au-dessus un marteau surmonté d'une couronne. Le poids porte encore la date de la fabrication 16 — 67, et les initiales de l'ajusteur, P. H.

Poids : 2.57.

Deneral du demi-angelot d'Angleterre. Le poids de l'angelot se trouve dans l'ordonnance de 1576.

16. Écu de Portugal, accosté des lettres R. — L.

Rev. Semblable à celui du numéro précédent.

Poids : 3.84.

Un poids au type du ducat de Portugal est reproduit dans l'ordonnance de 1576.

17. Dans un cercle perlé, une croix feuillue ayant en cœur la lettre H.

Rev. Dans une couronne de feuillage une main-ouverte accostée des lettres H. F.

Poids : 6.80.

Le type de ce deneral est la croix du franc et du demi-franc, comme on les frappait en France sous Henri III et Henri IV.

Ces monnaies avaient cours, notamment en 1611, dans

les Pays-Bas méridionaux, comme il appert d'un placard des archiducs, daté de Bruxelles, 11 mars de la susdite année.

Il est connu que l'on ne rencontre pas beaucoup de deniers destinés à peser les monnaies d'argent. Le poids qui nous occupe est celui du demi-franc.

18. Croix de saint André à laquelle pend le bijou de la Toison d'or 16-05.

Rev. Dans une couronne, une main ouverte accostée des initiales A. — C. (André Caers). Au-dessous, un petit marteau surmonté d'une couronne.

Poids : 5.10.

Type de l'albertin ou double tiers du ducat des archiducs.

19. Buste, la tête coiffée d'un bonnet.

Rev. Main ouverte, au-dessous I. F. W., (Jean-François Wolschot).

Poids : 4.22.

Ce denier correspond à la demi-guinée d'Angleterre.

Nous possédons une boîte complète de poids monétaires ouverts par Jean-François Wolschot en 1751. Trois ajusteurs de ce nom, Jean-François, Jacques-François et Joseph-François exercèrent successivement à Anvers au cours du XVIII^e siècle. Ils marquent leurs poids des mêmes initiales, ce qui en rend le classement difficile.

Le fondeur de la marine, J.-P. Wolschot, ancien monnayeur de la monnaie anversoise, chargé, en 1814, par Carnot, de fabriquer les monnaies obsidionales d'Anvers, appartient probablement à la même famille.

20. Poids du ducat de Hongrie, au type de saint Ladislas debout.

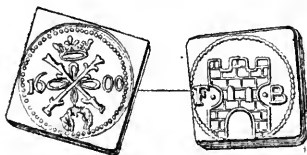
Rev. Dans une couronne de feuillage, un rat, marque de la ville d'Arras, les initiales M. H. et la date de la fabrication : 1613.

Poids : 3.49.

M. Dancoisne ne connaissait pas ce poids lorsqu'en 1885 il écrivit sa notice sur les poids monétaires d'Arras.

Dès 1859, M. Rouyer, en publiant dans le tome XV de la *Revue belge de numismatique les Lettres des conseillers et généraux des monnaies, à la résidence de Bruxelles, portant commission de maître ajusteur des poids et balances, en la ville d'Arras*, a fait connaître un de ces deniers d'Arras au type du rydre de Bourgogne de la série fabriquée, en 1613, dans les ateliers de Martin van Hœningen.

21. Type des Albertins. 1600.



Rev. Une tour, marque de Tournai, accostée des initiales F. — B.

Poids : 5.16.

Aucun poids de Tournai n'a été publié jusqu'ici, à notre connaissance du moins. Le tome IV du *Bulletin de numismatique* se borne à signaler l'existence de l'exemplaire de la collection Rouyer.

22. Type de la croix de la demi-guinée d'Angleterre, poinçonné au centre des initiales I — M (Matthieu?).

Rev. Château fort; au-dessous : MONS.

Poids : 4.22.

Une note du *Catalogue de la collection de poids et mesures du musée royal d'antiquités et d'armes à Bruxelles* nous apprend qu'un poids monétaire montois, au château fort, a été publié dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*. Nous conservons dans notre cabinet un poids

de Mons, marqué I · M, au type du souverain d'or de Marie-Thérèse.

23. Type des ducats de Castille ou d'Espagne, aux bustes affrontés des souverains.

Rev. Dans une couronne de feuillage, un soufflet accosté des lettres I — H.

Poids : 3.31.

Nous ignorons à quelle localité la marque du soufflet se rapporte. Il n'est pas impossible cependant que ce poids appartienne aux anciens Pays-Bas. Dans tous les cas il reste à déterminer.

24. Poids du louis d'or au soleil.

Rev. Saint Michel debout terrassant le démon. A droite et à gauche les lettres D et M. Au-dessous : BRVX.

Poids : 4.08.

Ce poids a été fabriqué par Jacques Delmotte. Nous avons fait, il y a peu de temps, l'acquisition d'une boîte complète de poids ouvrés par cet ajusteur en 1758.

25. Poids rond offrant la représentation d'un lion debout, brandissant un sabre et tenant devant lui l'écu d'Autriche.

Rev. Lion couché, la patte appuyée sur un écu au lion de Brabant. Au-dessous, une tête d'ange, marque de l'atelier de Bruxelles, accostée des lettres C — D.

Poids : 5.50.

Les poids ainsi marqués ont été restitués par M. Cumont à Gérard de Corduanier, ajusteur à Bruxelles.

Bien que le type du deneral soit celui de l'esterlin, son poids correspond mieux avec celui du lion d'or.

Les huit poids qui suivent, d'origines diverses, sont à étudier et n'ont, pour la plupart, avec la Belgique que des

rapports quelque peu éloignés. Ils semblent généralement assez anciens.

26. Poids rond. Vaisseau ; dans le champs, un lion et un léopard.

Rev. Aigle en contre-marque.

Poids : 6.82.

La fabrique de ce poids diffère de celle des deniers originaux des Pays-Bas.

27. Poids rond. Type du lion d'or de Philippe le Bon.

Rev. Un oiseau, peut-être un aigle, en contre-marque.

Poids : 3.95.

28. Poids rond; uniface, au type des florins du Rhin.

Poids : 2.87.

29. Poids carré, uniface, au type des florins David d'Utrecht.

Poids : 3.11.

30. Poids rond, uniface, au type des rydres de Philippe le Bon.

Poids : 3.12.

31. Poids hexagonal et uniface au même type.

Poids : 3.45.

32. Poids hexagonal, uniface au type du lion d'or de Philippe le Bon.

Poids : 3.97.

M. Rouyer serait assez porté à croire ces trois derniers poids fabriqués en France, pays où les rydres et les lions d'or de Philippe le Bon ont eu longtemps cours.

33. Poids carré uniface, au type du Clinquant. Dans le champ, les lettres W-S (Wilhelmus ?)

Poids : 3.12.

Ce poids paraît appartenir à la fin du XVI^e siècle. Le personnage qui y est représenté tient un écu qui semble être écartelé de Bavière-Hainaut. C'est donc probablement le general de l'écu Wilhelmus, pièce si répandue aux Pays-Bas et dont le cours s'est prolongé fort tard.

On voit par ce bref aperçu que nous n'exagérons pas lorsque nous accordions une haute valeur scientifique à la petite collection de poids-monnaies offerte par M. Rouyer à la Société royale de numismatique de Belgique.

Nous ne croyons pouvoir mieux terminer cette notice qu'en reproduisant en son entier le procès-verbal de l'expertise, faite le 21 octobre 1749, des balances, poids de marc, biquets et poids monétaires fournis par Gérard de Corduanier, de Bruxelles, pour établir son aptitude à remplir les fonctions d'ajusteur juré qui lui avaient été précédemment accordées, par provision sans doute.

Aujourd'hui, 21 du mois d'octobre 1749, Gerard de Corduanier, ajusteur des poids et de biquets, s'est présenté aux commissaires ci-dessous nommés pour faire examiner les poids de marcs et les biquets par lui faits.

L'essayeur général Marquart et N. Millet, orpèvres, pris a serment pour cet examen seulement, ayant commencé par démonter deux balances dudit Gerard Corduanier, ont trouvé la première fautive et injuste et l'autre juste avec les trois centres sur une même ligne telle qu'elle doit être (1).

Ladite balance étant vuide, a trèsbuché avec 1/8 d'as ainsi trouvé ladite balance bonne.

(1) « Que la balance qui a été trouvé passable ayant été produite par ledit Corduanier, on a cru qu'elle estoit de lui, mais il s'est trouvé ensuite qu'elle avoit été faite par un autre maître. » Cette note est en marge dans le procès verbal.

- On a mis dans la balance le poid d'un esterlin qui a été trouvé bon.
 Ledit esterlin ayant été mis dans le biquet, produit par ledit Millet, il a été trouvé $\frac{1}{16}$ d'as trop léger comme aussi sur la balance d'essai.
 Les deux esterlins trop léger d'un quart d'as sur les trois balances.
 Les trois esterlins trop légers de $\frac{3}{8}$ d'as sur les trois balances.
 Les quatre esterlins trop légers de $\frac{3}{8}$ d'as sur deux balances seulement, le poid étant trop fort pour la balance d'essai.
 Les cinq esterlins trop légers $\frac{1}{8}$ sur deux balances.
 Les six esterlins $\frac{1}{8}$ trop pesant sur les deux balances.
 On a mis vingt esterlins contre le poid de l'once, lesdits esterlins ont été trouvés trop légers d'un as et $\frac{1}{8}$ d'as.
 Le poid du double souverain a été trouvé juste dans les deux balances suivant le placard.
 Le poid du demi souverain trouvé bon dans les deux balances.
 Le poid du mirliton trouvé juste sur les deux balances.
 Le poid de Noailles $\frac{1}{4}$ d'as trop léger sur les deux balances.
 Le poid de la croix de Malte trouvé juste sur les deux balances.
 Le poid du Vertugadin trop pesant $\frac{1}{16}$ d'as.
 Le poid d'un guinée $\frac{1}{16}$ d'as trop léger.
 Le poid d'une quadruple d'Espagne $\frac{1}{8}$ trop léger.
 Le poid de double pistole de France $\frac{1}{4}$ d'as trop léger sur les deux balances.
 Le poid de la pistole de France $\frac{1}{16}$ as trop pesant.
 Le poid de la demie pistole trouvé juste dans les deux balances.
 Le poid du ducat $\frac{3}{8}$ as trop léger sur les deux balances.
 Le poid du double ducat $\frac{3}{8}$ d'as trop léger sur les deux balances.
 Le poid de la demie guinée $\frac{1}{8}$ d'as trop léger.
- Le même jour, l'après-midi.
- Pesé un poid du ducat produit par ledit Corduanier qui a été trouvé juste.
- Le poid de l'as a été trouvé trop léger $\frac{5}{32}$.
 Le poid de deux as bon.
 Le poid de trois as bon.
 Le poid de quatre as $\frac{1}{16}$ trop léger.
 Le poid de cinq as bon.
 Le poid de six as bon.
- Ledit pesage achevé, on a demandé à l'essaieur général Marquart,

son sentement tant sur les balances que sur les poids respectifs lequel a déclaré que la première desdits deux balances faite par ledit Corduanier étoit très fautive et injuste. et l'autre faite par un autre maître étoit asses juste, trebuchant avec $\frac{1}{8}$ d'as et quant aux poids il se refere à ce que dessus.

Lambert Mille, aussi interrogé, a déclaré la même chose tant par rapport aux balances qu'aux poids : déclarant, en outre, l'un et l'autre que ledit Corduanier n'est point du tout au fait des balances.

Le comte de Clauwez Briant a déclaré pour son sentiment, que ce n'est pas un usage toujours observé, que la commission pour faire les balances soit combinée avec celle d'ajusteur des poids, et que, comme jusqu'à présent il n'a point vu de balance achevée qui soit de la manufacture dudit Corduanier, il ne peut pas encore juger s'il a le principe et la capacité ou non de les faire.

Et quant aux poids il est de sentiment que, considerant d'un côté la justesse de quelqu'uns et le peu de forçage et de foiblage des autres que la plupart ne vat qu'a un seizieme d'un as, les poids qu'il a fait pour le biquet pourroient etre mieux ajustés mais que cette petite difference n'est point assés considerable pour lui oter la permission et la commission d'ajusteur des poids, par deux raisons, l'une, que les pesages se sont faits par une balance destinée au pesage de bijoux qui demontre ce qui n'est presque point susceptible, que le public ne se sert jamais de pareilles balances, qu'il ne croit pas qu'on puisse rencontrer tous les poids des autres ajusteurs de plus grand justesse, et que selon les instructions de nos souverains princes on ne considere dans les poids que le quart d'un as.

Et quant aux poids d'une once, d'un esterlin et des as dont il trouve selon le susdit pesage plus de justesse que de defaut, il considere que ledit Corduanier, n'ayant point eu jusqu'a present aucun pareil poid ajusté contre le dormant et ces poids servant pour l'ajustement des poids de biquets, il croit qu'il y auroit eu plus de justesse encore aux poids de biquet si ces autres poids avoient été ajustés contre le dormant. Ainsi, il est de sentiment qu'on pourroit laisser continuer l'ajusteur Delmotte à faire les balances d'autant que c'est principalement son metier. qu'il ne travaille qu'en feraille et qu'il est obligé de faire jeter par d'autres les poids de Biquet en moule et quant audit Corduanier que parmi une admonition severe, on pour-

roit l'autoriser seulement a l'ajustement des poids de Biquet d'autant plus que c'est de son meïer tout ce qui regarde les ouvrages en cuivre et que ledit Corduanier de sa science a fait plusieurs instruments fort fraieux audit effet.

Le conseiller et M^{re} Vande Veld, commissaire denommé par la chambre des comptes, estime, vu que ledit Corduanier presente par sa requeste adressée à cette chambre, de produire des balances par lui faites afin d'y estre examinées, lesquelles ayant été trouvé fautives et injustes, qu'il doit lui estre deffendu de faire des balances à l'avenir, et d'ordonner au comte de Clauwez Briant de retirer des mains dudit Corduanier la commission lui donné à cet effet et comme il convient pour le service du public que l'ajusteur des poids soit en même tems ajusteur des balances, il estime que l'un ne peut aller sans l'autre.

Le conseiller et M^{re} D'Aubertin, aussi dénommé commissaire, estime que la commission d'ajusteur de balances lui devoit estre oté, et quant à celle de l'ajustement des poids qu'elle pourroit lui estre continuée parmi une bonne reprimande et correction, en cas que ces deux différentes qualités puissent estre séparées.

Le président estime que le denommé Corduanier s'étant adressede à la chambre par requete, a l'effet de nomination des commissaires avec prefixion de jour et heure pour proceder à l'examen de ses poids et biquets, il est à supposer qu'il ait produit ce qu'il avoit de meilleur et de plus juste.

Or, comme les balances ont été unanimement jugées insuffisantes, il ne peut que se referer à ce qui a été dit cy dessus et pour ce qui est des poids, il observe que par l'ordonnance de 1509, il n'est accordé que deux as de remede jusques à quatre inclusivement au marc, sous peine de six florins philippus d'or, sans qu'il y soit parlé d'aucun remede sur le moindre poid, il ne peut aussi que se referer au resultat du pesage cy dessus qui a été fait pour les petits poids sur une balance d'essai sur celle de Millé dont il se sert pour les bijoux et sur le meilleur des biquets produits par ledit Corduanier : de sorte qu'il lui semble qu'il n'y a rien à dire du chef des balances sur lesquelles les pesages ont été faits.

Au reste, comme la commission donnée à Corduanier l'établit aussi bien pour la balance que pour le poid et qu'il croit que les autres ont des commissions pareilles, il laisse au jugement de Son Altesse Royale

de statuer sur cette commission comme elle le trouvera convenir.
Etoit signé : J. DE WITTE, J. F. D'AUBERTIN, VANDE VELD et le comte
 DE CLAUWEZ BRIANT.

(Archives générales du royaume : Liasses de la
 secrétairerie d'État et de guerre, n° 315.)

Nous ignorons si le gouvernement se rangea à l'opinion de ceux des conseillers qui proposaient d'enlever seulement à de Corduanier la liberté de fabriquer des balances; toujours est-il qu'une boîte de poids monétaires signés par ce personnage, de la collection de M. de Schryver, porte simplement la mention : G. de Corduanier, ajusteur sermenté des poids de marc et biquets de S. M. I. et R., dans la Putterie, à Bruxelles.

ALPHONSE DE WITTE.

Nous sommes heureux de pouvoir, au nom de la Société royale de numismatique de Belgique, offrir à M. Jules Rouyer l'expression publique de notre profonde gratitude; nous profiterons de cette circonstance pour remercier aussi M. Jean Presl du don qu'il a bien voulu faire à notre Compagnie de toute une série de monnaies autrichiennes d'or, d'argent et de cuivre.

Le généreux exemple donné par nos associés étrangers sera suivi, espérons-le, par nos membres régnicoles.

A. DE W.

A. SCHENK, MÉDAILLEUR SUISSE.

A. Schenk, médailleur du premier quart du XIX^e siècle s'est distingué par plusieurs médailles gravées par un burin habile. Elles ne sont pas toutes signées, mais on reconnaît facilement son style vigoureux et franc.

Je citerai quelques-unes de ses productions que j'ai eu le plaisir d'examiner.

1. Prix de la Société agricole et vinicole de Vevey. Module 47 ^m/_m. Signé SCHENK. Argent et bronze.
2. Prix de la Société d'Utilité publique du canton de Vaud. Non signé, rare et beau. Argent et bronze.
3. Prix de l'Académie de Berne. Argent. Module 30 ^m/_m, décerné à Carl Fueter, Stud. Méd.
4. Prix d'école pour Vevey. Argent. Module 31 ^m/_m. Cette jolie médaille se distingue avantageusement des précédentes du même style et du même module où l'enfant couronné qui est d'une maigreur à faire pitié a l'air de mendier. Non signé.
5. Prix d'école de Lucerne. Argent. Module 35 ^m/_m. Minerve debout. Non signé.
6. Prix d'école d'Aarau. Argent. Petit module. Très jolie médaille que je n'ai plus sous les yeux. Le bambin est charmant et nu comme un petit amour.
7. Prix d'école du canton d'Argovie. Module 42 ^m/_m. Très beau travail. Signé A. SCHENK. F. Mon exemplaire est en bronze.
8. Prix d'école de Bâle. D'après celui de Samson, Argent. Module 24 ^m/_m. Deux variétés : Minerve assise à gauche et Minerve à droite.

Le mignon petit enfant qui tend si gracieusement les mains pour recevoir la couronne de laurier est potelé et à croquer, celui de Samson est maigrelet.

Voilà tout ce que je connais. Les collectionneurs pourront probablement augmenter cette liste, et je leur serais infiniment reconnaissant s'ils voulaient bien me mettre à même de la compléter.

CH. F. TRACHSEL, Dr.

Les trésors d'Ettelbrück, de Reichlange et d'Arsdorf. Numismatique luxembourgeoise, par N. VAN WERVEKE, secrétaire-conservateur de la section historique de l'Institut. — Luxembourg, 1893.

Dans un excellent rapport, qui n'a pas moins de 122 pages, M. N. van Werveke rend compte de diverses trouvailles faites récemment sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Le trésor d'Ettelbrück comprend environ 2000 pièces des empereurs romains, depuis Gallien (253-268) jusqu'à Galère Maximien (292-311).

Cette trouvaille est très intéressante au point de vue de la numismatique romaine à Trèves; M. van Werveke y a puisé les éléments de son mémoire: *Les premières émissions de l'atelier romain de Trèves*, présenté au Congrès international de numismatique, tenu à Bruxelles, en juillet 1891.

Le trésor de Reichlange, enfoui vers 262, se compose uniquement de monnaies de l'empereur Postume. La particularité qu'aucune pièce de Gallien, qui régnait alors à Rome, ne s'est rencontrée à Reichlange « semble prouver, « comme l'a admis M. Mommsen, que les monnaies de « Gallien n'étaient pas acceptées dans les Gaules, de même « que celles de Postume ne l'étaient pas en Italie. »

La trouvaille d'Arsdorf nous reporte au milieu du XV^e siècle; les pièces de Philippe le Bon, d'Élisabeth de Goerlitz, de Jean de Bavière et de René de Lorraine, y dominant. Aucun type nouveau n'est à signaler.

M. N. van Werveke complète son travail par un savant chapitre intitulé: *Les monnaies luxembourgeoises de 1383 à 1412*, dans lequel l'auteur procède, documents à l'appui,

au classement chronologique définitif des monnaies luxembourgeoises émises sous le règne de Wenceslas II et de Josse de Moravie, y compris la période pendant laquelle Louis, duc d'Orléans, frère du roi de France Charles VI, occupait le Luxembourg comme seigneur engagiste.

A. DE W.

TROUVILLE DE HERMETON-SUR-BIERT.

Une femme du village de Hermeton-sur-Biert (arrondissement de Namur) vient de trouver, dans un chemin creux de cette localité, un petit pot renfermant quelques monnaies. Ce pot avait roulé sur le chemin par suite d'un éboulement de la berge amené par le dernier dégel.

La monnaie la moins ancienne étant un *vlieger* de Charles-Quint, portant la date de 1551, il est probable que ce trésor a été confié à la terre vers la fin du règne de cet empereur.

Parmi les pièces découvertes, aucune n'est inédite; tout au plus quelques-unes sont des variétés; la trouvaille est donc peu intéressante au point de vue numismatique; mais comme il importe cependant de mentionner exactement dans notre *Revue* toutes les trouvailles de monnaies faites en Belgique, ne fût-ce que pour indiquer la circulation monétaire dans nos provinces à telle ou telle époque, nos collègues nous sauront sans doute gré de décrire les monnaies récemment venues au jour.

1. Édouard IV, roi d'Angleterre (1461-1483). — Angelot au type de l'archange saint Michel terrassant le dragon (tarif de 1633). La tête nimbée de l'archange traverse la légende.

Lég. : ☼ EDWARD X DEI X GRAT X REX AN-
GLI X FRANCI.

Rev. Bateau portant l'écusson d'Angleterre surmonté d'une croix accostée à gauche de la lettre E et à droite d'une rose.

Lég. : ☼ PEARVAE MIVA' SALVANS X PEA'
REOEMPT'.

Variété du n° 38, pl. V, Kenyon's gold coins of England.

2. Philippe-le-Beau (1494-1506). — Florin Philippus pour la province de Namur.

Lég. : ° PHILIPPE : IN : MERCEDAE — ° PRO :
NOBIS : 1899° — S.

Rev. lég. : ☼ PHIS' : DEI : GRAT' : ARCHI-
DUC' : AVST' : DVX : BUR : GO : N°. (Or de bas titre.)

Légère variété du n° 207, pl. XV (recherches sur les monnaies des comtes de Namur de R. Chalon).

3. Ferdinand V d'Aragon et Isabelle de Castille (1474-1504). — Pièces de quatre réaux d'argent. Deux pièces variées. — (V. HEISS, *Descripcion de las Monedas Hispano-Cristianas*, pl. 21, n° 79.)

4. Pièce de deux réaux d'argent. Variété du n° 80, pl. 21 de Heiss.

Entre l'arc et le faisceau de flèches, il y a quatre globules. Dans le champ, un trèfle et la lettre R.

5. Pièce de deux réaux d'argent. Variété du n° 84, pl. 21 de Heiss.

Une étoile au-dessus des pointes des flèches.

6. Pièce de deux réaux d'argent. Variété du n° 82, pl. 21 de Heiss.

La pièce étant de parfaite conservation et d'un bon style,

nous en donnons les légendes: FERNANDVS ◦ ET ◦ ELISABET ◦ D ◦ G.

Rev. ✠ REX ◦ ET ◦ REGINA ◦ CAST ◦ LEGIO ◦ ARAGO ◦ S ◦ G

7. Pièce d'un réal d'argent. Variété qui ne figure pas sur es planches de Heiss.

Lég. : FERNANDVS + ET + ELISABET.

A droite de l'écusson $\overset{\circ}{\mathcal{C}}$ et à gauche $\overset{\circ}{\mathcal{P}}$.

Rev. Lég. : (signe qui paraît être une grenade ?) REX + ET + REGINA + CAST + LEGIONISTRG.

Dans le champ, au-dessus, un calice surmonté d'une croix, au-dessous, la lettre \mathcal{C} . Pièce d'un bon style.

8. Pièce d'un réal d'argent. — N° 92, pl. 22 de Heiss.

Lég. : FERNANDVS ◦ ET ◦ ELI ///. Lettre \mathcal{T} à gauche de l'écusson.

Rev. Lég. : ✠ REX ◦ ETREGINA ◦ CAST ◦ LI. Dans le champ, la lettre G.

9. Pièce d'un réal d'argent. — N° 104, pl. 22 de Heiss.

FERNANDVS ◦ ETELISABET ◦ D. La lettre M à droite de l'écusson et la lettre T à gauche.

Rev. Lég. : ✠ REX ◦ ET ◦ REGINA ◦ CAST ◦ LEGIONIS ◦ AR ◦

10. Deux pièces d'un réal d'argent. — Très mauvaise conservation. Semblables au n° 99, pl. 22 de Heiss.

11. Henri VIII, roi d'Angleterre (1509-1546). — Couronne (Crown) à la rose. Variété du n° 59, pl. VIII, *Kenyon's gold coins of England*. Écu (tarif de 1633).

Dans le champ, une rose couronnée, à gauche la lettre \mathcal{R} (initiale du Roi) surmontée d'une couronne, à droite la lettre \mathcal{Q} (initiale de la Reine) surmontée d'une couronne.

Lég. : ☼ HENRIC + VIII + RVTILANS × ROST
× SINE × SPINT.

Rev. Armes d'Angleterre surmontées d'une couronne royale. Le champ est vide des deux côtés de l'écusson.

Lég. : ☼ DEI × G × R' × TGLIE × z × FRANC
× DNS × HIBERNIE.

12. Jeanne la Folle et Charles-Quint.

Pistolet d'Espagne (tarif de 1633). — Escudo de Oro (Heiss).


Variété du n° 2, pl. 27 de Heiss (*serie Castellana*).


Écu accosté à droite d'une étoile et à gauche de la lettre S.

Lég. : IOANA ° ET ° KAROLVS °

Rev. Lég. : ☼ HISPANIARVM ° REGES ° SICILIE °

13. Charles-Quint (majeur) (1515-1555). — Demi-réal d'or frappé à Anvers. — Variété du n° 3, pl. 24 de Van der Chijs (*Monnaies des ducs de Brabant*).

Lég. : KAROLVS — D' × G' × ROM' — IMPE' ÷ Z
÷ H — ISP' × REX .

Rev. Lég. :  DA ÷ MICHI ÷ VIRTVTEM ÷ CONTRA
÷ HOSTES ÷ TVOS.

14. Pièce de quatre pattars (tarif 1633), dit *vlieger*, du même empereur, frappée à Dordrecht.

Lég. : Couronne, CAROLVS · DG · ROM IMP ·
HISP · REX · D · BVRG · 5I

Rev. ☼ DA — MIHI VIRTU — T CON — TR ·
HOSTES TV — OS.

Le trésor de Hermeton-sur-Biert renfermait donc cinq pièces d'or et onze pièces d'argent, dont la plus récente est datée de 1551. C'est la dernière que nous venons de décrire.

G. CUMONT.

La médaille en bronze de Charles le Téméraire possédée par l'État Belge a pour inscription : « JELAIEMPRINS — BIENENAVIENGNE », mais l'un des briquets porte incontestablement VEILVS et non VELLVS, ce qui d'ailleurs n'a rien qui doive surprendre lorsqu'on veut bien se souvenir qu'à cette époque les médailles étaient coulées puis reprises, dans leurs parties secondaires surtout, telles les légendes, par de simples ouvriers orfèvres pour lesquels le *bon latin* était lettre morte.

Quant à l'exemplaire de la médaille trouvée à Vottem, c'est bien, comme le dit justement M. Cumont, une variété de Van Mieris, aussi ai-je intitulé ma note :

« *Découverte près de Liège d'un exemplaire varié de la médaille à l'effigie de Charles le Téméraire.* »

Tout surprenant que cela puisse paraître, les briquets sont vierges de toute inscription ; que ce soit là un défaut de fonte peu importe, je ne peux constater que ce que je vois.

Pour ce qui est de la légende la voici exactement transcrite :

JELAIEMPRXS — BIENENAVIENGIE

Aviengie est bien lisible, et la conjugaison de la lettre N et de la lettre E des autres médailles n'a rien à faire ici.

Dr J. SIMONIS.

Un nouveau recueil scientifique, dirigé par MM. Bournon et Mazerolle, vient de voir le jour à Paris, en janvier dernier (1). Le titre en explique parfaitement l'objet :

(1) Une livraison par mois. Abonnement : 12 francs l'an pour l'étranger, 11, quai Conti, à Paris.

La correspondance historique et archéologique, organe d'informations mutuelles entre archéologues et historiens.

Le premier numéro, sous les rubriques : *Graveurs de sceaux et jetons. — Peintres parisiens ayant travaillé pour la Cour des monnaies*, publie quelques notes pouvant intéresser les amateurs de sceaux, de jetons et de méreaux.

Nous espérons que la *Correspondance historique*, dont l'un des directeurs est membre de notre Société, continuera à nous faire connaître des menus faits se rattachant à la numismatique. Des extraits d'archives publiés ainsi au hasard de la rencontre, peuvent faciliter souvent la solution de problèmes restés réfractaires à tous les efforts.

A. DE W

UN TRIENS DE RODEZ (AVEYRON) TROUVÉ A NAMUR.

Voilà certes une pièce qui a fait un long voyage et qu'on ne devait guère s'attendre à rencontrer à Namur, où elle a été mise au jour, probablement par les travaux de la voirie, le trouveur prétendant avoir ramassé cette petite monnaie sur la chaussée. Quoi qu'il en soit, le triens que nous allons décrire n'est pas inconnu, mais comme il présente certaines différences avec la pièce du même type décrite par M. A. de Belfort (*Description générale des monnaies mérovingiennes par ordre alphabétique des ateliers*, Paris, 1893), sous le n° 3927 et qu'en numismatique mérovingienne les variétés sont toujours intéressantes, nous croyons faire chose utile en donnant ici un dessin et une description bien exacts du tiers de sou recueilli à Namur.

Voici d'abord comment M. de Belfort décrit le n° 3927 : Anépigraphe. — Tête à droite, à tranche perlée ; devant

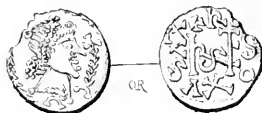
le profil, une palme surmontée d'une croisette. Le tout dans une couronne.¹

Rev. Autour du monogramme de Rodez (Rutenis) :

✠ ROSOKA ∪ M̄ (Rosolus monetarius).

Collect. Rousseau; Longpérier, Cat. Rousseau, p. 85, n° 194.

La pièce provenant de Namur et qui fait aujourd'hui partie de la collection de M. Niffle-Anciaux, avocat à Namur, que nous tenons à remercier ici de nous avoir confié cette monnaie et de nous avoir permis de la décrire, est fidèlement reproduite ci-dessous par notre habile graveur M. Lavalette :



Comme cette pièce est légèrement ébréchée, nous nous abstiendrons par conséquent d'en indiquer le poids.

Remarquons tout d'abord que le type de la tête a un caractère tout à fait gaulois; c'est une survivance de style très curieuse. Cette tête est semblable à celle du triens dessiné dans l'ouvrage de M. de Belfort; mais sous la tranche du cou se voit très distinctement une sorte de lettre C tournée vers la couronne qui borde le flan ∪ et semblable au demi-cercle d'où s'élève la palme ou le rameau.

Cette particularité, qui n'existe pas sur la pièce figurée dans l'ouvrage de M. de Belfort, est d'autant plus intéressante qu'elle se rencontre sur d'autres triens de Rodez d'un type différent : ainsi, sous le buste du n° 3917 et du n° 3921. Quelques triens de cette localité (nos 3904, 3905 et 3908)

portent ce signe surmontant un point \curvearrowright ou bien encore, le même signe retourné \curvearrowleft (voy. n° 3915), ou, enfin, deux demi-cercles juxtaposés $\curvearrowright\curvearrowleft$, en forme d'oméga (voy. de Belfort, n° 3899). — Le triens trouvé à Namur sait donc de qui tenir.

Quant au revers, il diffère aussi légèrement avec celui du triens n° 3927 : la croisette terminant la légende est moins bien venue et la lettre composée T du monogramme est correcte sur l'exemplaire de M. Niffle, alors que sur le triens n° 3927 l'appendice médian de la lettre E est remplacé par un gros point placé à quelque distance du trait vertical de la lettre T.

Ces différences étant constatées, voici comment nous décrirons l'exemplaire de M. Niffle.

Droit. Anépigraphe. Tête à droite, à tranche perlée ; sous la tranche, un demi-cercle ou une lettre C dont la concavité est tournée vers le bas ; devant le profil, un rameau prenant naissance sur un demi-cercle tourné dans le même sens et se terminant par trois fleurons. Le tout dans une couronne.

Rev. Autour du monogramme de Rodez (Rutenis), la légende : ✠ ROSOXVS \overline{M} (Rosolus monetarius). Le tout dans une couronne semblable à celle du droit.

Le monétaire Rosolus a signé plusieurs autres triens de Rodez.

G. CUMONT.

L'IMPÉRATRICE SULPICIA DRYANTILLA ET SES
MONNAIES.

Le musée de la Société Carnuntum à Deutsch-Altenburg, village situé sur la rive droite du Danube, entre Vienne et Presbourg, possède une variété d'une des rares monnaies

d'argent de l'impératrice Sulpicia Dryantilla, trouvée dans cette localité, lors des travaux de déblai de l'amphithéâtre de Carnuntum, ancienne ville romaine de la Pannonie (1).

A propos de cette trouvaille, M. Th. Rohde a publié une intéressante notice dans le « *Bericht des Vereins Carnuntum für die Jahre 1890-1891.* » Vienne 1893, dans laquelle il donne la description de toutes les pièces qui lui sont connues de cette impératrice.

Ses monnaies sont toutes surfrappées, ainsi que l'indiquent les traces restées très visibles de deniers de Commode, de Julia Domna, de Caracalla, de Julia Maesa, d'Alexandre Sévère, etc. Le type est le même pour toutes, seulement, on a employé à leur fabrication plusieurs coins différents, qui offrent surtout des variétés dans l'incorrection de la légende du revers.

Elles portent sur la face la tête de l'impératrice de profil droit, au-dessus d'un croissant, entourée de la légende : Sulp DRYANTILLA AVG.

Au revers : Junon debout, tenant dans la main droite une coupe et de la main gauche un long sceptre. Au lieu de la légende IVNO REGINA, on lit sur la plupart des ces pièces IVNONI REDINE.

Celle du musée de la Société de Carnuntum porte : IVNONI REGINE ; une autre également trouvée dans les ruines de Carnuntum, à Pétronell (Musée du comte d'Abensperg-Traun) ; IVNO REDINA, et, enfin, encore un autre exemplaire, collection de M. Trau, à Vienne : IVNO REINA.

Sur cette impératrice Sulpicia Dryantilla, les historiens

(1) Notre savant confrère et ami M. J. Presl, de Vienne, a l'obligeance de nous tenir régulièrement au courant des fouilles exécutées sur l'emplacement où était située cette ancienne ville romaine.

ont gardé le plus complet mutisme ; son existence n'a été relevée que par ces rares monnaies.

Eckhel et après lui Cohen avaient déjà conclu de l'analogie qui existe entre les monnaies de cette impératrice et celles de Régalien (1), l'un des trente tyrans, empereur en Pannonie en l'an 262, qu'elle aurait été la femme de celui-ci.

Pour mieux faire ressortir le rapport existant entre les pièces de Dryantilla et de Régalien, M. Rohde a ajouté à son travail la description des monnaies de ce dernier qui se trouvent dans la riche collection de M. Franz Trau, à Vienne, et les a reproduites, après celles de Dryantilla, sur la planche accompagnant sa notice.

En examinant soigneusement ces diverses pièces de Régalien, on constate qu'elles sont également surfrappées ; qu'elles sont du même style que celles de Dryantilla, et, enfin, que le D retourné que l'on voit sur une des monnaies de cette impératrice dans le mot REGINA, se rencontre également dans le mot CONCORDIA sur une des pièces de Régalien.

M. Rohde fait, en outre, l'observation très judicieuse, que la légende du revers des monnaies de Régalien se terminant par AVGG indique une corégence, qui pourrait ici se rapporter à sa femme, comme ce fut le cas pour Aurélien et sa femme Séverina.

C^{te} MAURIN DE NAHUYS.

*Quelques mots sur l'étude de la numismatique
mérovingienne.*

Dans un article de M. le Dr Trachsel, de Lausanne (Voy.

(1) Sur ses monnaies il s'appelle *Regalianus*, tandis que les auteurs le nomment *Regilianus*, *Regallianus* et *Regillianus*.

Revue belge, 1894, p. 75), je lis avec quelque étonnement que de Haller, auteur d'un célèbre ouvrage, ne cite qu'un seul triens mérovingien, qu'il croyait appartenir au XI^e siècle, et qu'il n'avait donc pas la moindre notion de de cette partie de la science, — et cela en 1780. Avec quelque étonnement, dis-je, et pour cause : D'abord, il existe l'œuvre de LE BLANC : *Traité historique des monnaies de France*, publié en 1692, qui commence sa nummographie par les monnaies des rois francs de la première race. Cet ouvrage aurait-il été totalement inconnu à de Haller? Puis, dans notre patrie, la numismatique mérovingienne n'était plus *terra incognita* pour plusieurs savants à une date fort antérieure à celle de la publication de G.-E. de Haller.

Le comte de Kniphausen, plus tard « ambassadeur et plénipotentiaire des états de Groningue et d'Omlanden pour la paix d'Utrecht », avait trouvé à Nienoord (Nieuwoord, à présent maison de campagne), qui appartenait à ses seigneuries, une pièce d'or qu'il montra à *Martin Schoock*, professeur à Deventer, et ensuite historiographe de l'électeur de Brandebourg. Celui-ci la déclara une monnaie des Goths et la mentionna dans son *Traité latin des Tourbes*.

Le comte n'étant pas content de cette explication, montra quelques années plus tard, après la mort de Schoock (1669), la monnaie et le passage du susdit *Traité* au professeur *Reland*, souhaitant savoir l'opinion de celui-ci. Le savant professeur Adrien ou Hadrien Reland, né en 1676 et mort, à la fleur de l'âge, en 1718, était docteur en théologie et professeur de physique et de métaphysique à Utrecht. Il écrivit en 1713 une lettre à son Excellence, dans laquelle il fit preuve d'être bien à la hauteur de cette matière. Cette

lettre est imprimée et ornée de la figure de la pièce en question et d'une planche, contenant dix monnaies mérovingiennes. La pièce de Nienoort a sur l'avvers la dégénérescence d'une tête de roi et, au revers une croix posée sur un degré avec un globule au-dessous; la croix est accostée de VU et entourée d'un grènetis et de la légende + ƆVNTVON + TW. La monnaie est attribuée, par Reland, à un des rois francs, depuis Clotaire I jusqu'à Chil-déric II (558-671).

Les nos 1 à 4 de la planche sont empruntés à Le Blanc, les monnaies numérotées 5 à 8 se trouvaient à cette époque dans le cabinet de *M. de Bary*, « lequel joint à la satisfaction qu'il a d'avoir enrichi son cabinet d'un grand nombre de médailles antiques des plus rares, la générosité extraordinaire de ne rien cacher au public dont on puisse profiter. »

La neuvième pièce avec MADELINVS et TRAIECTO FIT appartenait au cabinet du « *sieur Van Engelen*, docteur en médecine en cette ville (Utrecht), et grand amateur des antiquitez », et la dernière provenait du cabinet de « *Daniel de Milan-Visconti*, baron de la Sainte-Empire, etc., et trésaurier de la ville d'Utrecht ». Outre Le Blanc, Reland avait encore consulté le livre de *Bouterouë* et « d'autres ». Cette lettre, signée : « Utrecht, le 20 avril 1713. H. Reland », est une preuve que les monnaies mérovingiennes étaient connues chez nous soixante-dix ans avant de Haller.

Une autre preuve nous est donnée par le célèbre peintre François de Mieris, qui publia, en 1726, la *Description des Monnaies et des Sceaux des Evêques d'Utrecht*, ouvrage dédié au susdit seigneur de Nyveld : Daniel de Milan-Visconti. La première planche de son ouvrage nous offre les figures de six triens d'or, fabriqués à Utrecht et de deux,

faits à Duurstede. Dans le texte, il cite fréquemment les ouvrages de Le Blanc et de Bouterové ou Bouterouë.

Tout ce qui précède nous prouve que les savants et les collectionneurs hollandais du commencement du XVIII^e siècle étaient bien au courant de la numismatique mérovingienne tant en ce qui concerne la littérature de ce sujet que les pièces elles-mêmes, qui étaient connues à cette époque.

J.-E. TER GOUW.

Hilversum.

M. Théodore Reinach, vient d'ouvrir, en janvier dernier, un cours libre de numismatique grecque à la Sorbonne, à Paris. Puisse M. Reinach voir sa courageuse initiative couronnée de succès !

A. DE W.

Festschrift zur Feier des fünfzigjährigen Bestehens der numismatischen Gesellschaft zu Berlin, herausgegeben von den Mitgliedern in December 1893. Berlin, 1893, broch. in-8° de III et 176 pp. et 4 pl.

La Société de numismatique de Berlin a fêté, au mois de décembre dernier, le cinquantième anniversaire de sa fondation. A cette occasion, ses membres ont publié la *Festschrift* que nous avons sous les yeux, fort intéressante au double point de vue de la qualité de science et de la variété de ses articles. Cette brochure, pour laquelle M. Dannenberg a écrit une préface où il fait l'historique de la Société berlinoise, qu'il a présidée, nombre d'années, avec autant de tact que d'autorité, contient les mémoires dont voici l'énumération :

- P. 1-38. R. WEIL, *Étude sur le droit de monnayage dans l'antiquité.*
- P. 39-40. A. VON DER HEYDEN, *Un bijou du prince électeur Jean-Sigismond de Brandebourg.*
- P. 41-64. H. DANNENBERG, *Monnaies inédites du moyen âge.*
- P. 65-68. F. VON BRAKENHAUSEN, *Ma technique des médailles.*
- P. 69-90. F. FRIEDENSBURG, *Les monnaies médiévales de la Lusace.*
- P. 91-100. P. BRATRING, *Des monnaies des ducs de Poméranie, de Bogislas X à la fin du XVI^e siècle.*
- P. 101-112. E. BAHRFELDT, *Les gros à l'ange de la Marche brandebourgeoise.*
- P. 113-126. E. BAHRFELDT, *Les monnaies dites « Vinkenaugen ».*
- P. 127-130. A. VON SALLET, *Monnaies impériales grecques d'Alexandrie du Cabinet de Berlin.*
- P. 131-150. H. NUTZEL, *Emblèmes et armoiries sur les monnaies mahométanes.*
- P. 151-162. M. BAHRFELDT, *Monnaies romaines inédites.*
- P. 163-176. K. PIEPER, *Les médailles de Louis XVI, gravées par Mauger.*

∴

A l'occasion du même jubilé scientifique, une médaille a été offerte à M. H. Dannenberg, président d'honneur à vie. Cette pièce, dont on doit le modelé au dilettantisme de M. F. von Brakenhausen, peut se décrire ainsi qu'il suit :

Lég. : HERMANN · DANNENBERG LANDGER ·
RATH (Landgerichts Rath).

Buste de M. Dannenberg tourné vers la gauche.

Rev. Dans le champ, en sept lignes :

DIE
BERLINER
NUMISMATISCHE GESELLSCHAFT
IHREM
HERMANN DANNENBERG
1843 — 1893

FRÉD. A.

Nous apprenons avec le plus vif plaisir la constitution d'une nouvelle société de numismatique. Son siège social est à Buenos-Aires, calle Peru, 543. L'Argentine est un pays de numismates, et la nouvelle Société ne sera pas en peine de recruter ses membres.

A. DE W.

DE RIDDER : *Devises et Cris de Guerre de la Noblesse belge*. 1 vol. in-32 ; prix 2 fr. Société Belge de librairie, Bruxelles.

Ce petit travail contient une introduction où l'auteur définit la qualité de « noble » en Belgique.

Suivent les devises des familles par ordre alphabétique, précédées chacune d'un numéro qui correspond à une table alphabétique de noms, ce qui rend les recherches rapides et faciles.

Ce petit travail est imprimé sur beau papier à texte encadré et peut être utile aux amateurs de jetons.

O. S.

Notre confrère, M. P. Cogels veut bien nous faire part de la découverte d'un statère d'or gaulois, au type dit de l'Epsilon, faite, il y a quelques années, sur sa propriété à Deurne lez-Anvers.

L'*Atlas de monnaies gauloises*, de MM. de la Tour et Muret, donne cette pièce, sous le n°8746, aux Nerviens.

Les souvenirs de l'époque gauloise sont rares dans la province d'Anvers ; à ce titre la trouvaille de notre confrère a son intérêt.

A. DE W.

Les relations monétaires entre la Flandre et l'Angleterre (notes numismatiques), par ALPHONSE DE WITTE.

Extrait de la « *Revue de droit international et de législation comparée* », livraison I, 1894.

L'auteur a eu l'idée, aussi heureuse que nouvelle, d'examiner quelle a été, à partir du XII^e siècle, l'influence des liens commerciaux étroits entre l'Angleterre et les Pays-Bas méridionaux sur les relations monétaires entre ces deux pays.

M. de Witte constate d'abord la présence fréquente, dans les trouvailles numismatiques faites en Belgique, d'esterlins anglais, monnaies dont le bon aloi justifiait la vogue universelle, et en déduit naturellement que ces espèces devaient jouir d'une circulation légale dans nos provinces. Cette circulation devint énorme à la suite de l'alliance conclue, en 1297, entre Édouard I^{er}, roi d'Angleterre, et Guy, comte de Flandre.

Édouard III, qui prétendait au trône de France, se ménagea des intelligences aux Pays-Bas et frappa monnaie à Anvers comme *vicaire de l'empire*.

La longue guerre franco-anglaise avait considérablement augmenté le trafic entre l'Angleterre et la Flandre. Après un premier essai infructueux d'émission de pièces d'or, prescrite par le Parlement anglais, Édouard III frappa des nobles en Angleterre et même en Flandre. Cette monnaie devint d'un usage général à côté du florin de Florence, et cela au préjudice de la circulation de l'argent.

La seconde moitié du XIV^e siècle fournit peu de renseignements.

Le mariage de la sœur du roi Édouard IV avec Charles le Téméraire ranima les relations commerciales entre les deux pays, relations très diminuées sous le règne de Philippe-le-Bon.

Une conférence monétaire s'ouvrit à Bruges, le 1^{er} juin 1469. On y fit un projet de convention, et on y dressa un barème de la valeur des diverses espèces circulant dans les deux pays. Rien ne put être fait quant à l'établissement de livres de compte équivalentes et à la détermination du quantième de perte en poids due aux frai.

La convention commerciale du 25 avril 1499 donna lieu, entre Henri VII et Philippe le Beau, à un traité monétaire malheureusement non retrouvé.

Charles-Quint, qui s'efforça toujours d'arriver à un système uniforme de monnaies, avec ses voisins, provoqua la réunion, à Calais, d'une conférence monétaire pour délibérer sur la valeur, en monnaie sterling, de ses nouvelles espèces. La base des estimations devait être le tarif dressé à la suite du traité de 1499, cité plus haut. Les négociations furent longues et difficiles et le résultat des délibérations fut enfin proclamé à Calais, le 17 janvier 1523.

A la suite de son mariage avec Marie Tudor, Philippe II ne fit aucune tentative pour unifier les monnaies d'Angleterre, d'Espagne et des Pays-Bas.

Gand, en révolte contre Philippe II (1581-1584) émit des nobles et des escalins. Les États de Zélande, d'Utrecht, de Gueldre, d'Overysse et la ville de Campen imitèrent cet exemple mais pour l'or seulement.

Le XVII^e siècle vit cesser toute espèce de lien entre la monnaie anglaise et la nôtre.

Le haut intérêt d'actualité qui s'attache à tout ce qui touche à la question monétaire si complexe vaudra, à M. de Witte, la reconnaissance du monde savant pour son étude si claire et si bien exposée des relations monétaires entre la Flandre et l'Angleterre pendant le moyen-âge.

V^{te} B. DE J.

Die Vermählungs-Medaillen des herzoglichen Hauses Sachsen-Coburg und Gotha, von Dr EMIL BAHRFELDT. Berlin, 1892, in-4^o de 27 pp. et 4 pl.

Le 3 mai 1892, le duc Ernest II de Saxe-Cobourg Gotha et sa femme, la duchesse Alexandrine, né princesse de Bade, célébrèrent, à Dresde, leurs noces d'or. Cet événement, qui devait malheureusement, à un peu plus d'un an d'intervalle, être suivi de la mort du duc Ernest, suggéra à l'auteur l'idée de réunir les médailles de mariage des princes et princesses de la maison ducale de Saxe-Cobourg Gotha, et de les décrire en une élégante plaquette, souvenir de circonstance, dont le texte est accompagné de planches phototypiques fort bien venues. M. Bahrfeldt nous présente ainsi une suite de vingt-neuf pièces, tant médailles que thalers commémoratifs, dont plusieurs ont échappé aux recherches de Tenzel, lorsqu'il publia sa *Saxonia numismatica*.

FRÉD. A.

ENCORE A PROPOS D'UN COMPTE RENDU .

Tout en ne voulant pas répondre — pour cause — à ma note publiée dans la « Revue », 1893, page 528-529, M. A. de Witte la fait suivre de quelques lignes où il accumule, encore, à mon adresse, des aménités d'un goût douteux.

In cauda venenum !

Décidément, l'éminent bibliothécaire montre trop le dépit que lui causent les observations, cependant anodines, dans ma notice sur Le Roy, au sujet de son *remarquable* mémoire: *Une médaille d'Adrien Waterloos à revers inédit* (!) et — le croirait-on ? — pousse l'amour du vrai jusqu'à m'accuser d'avoir placé « *avec le tact qu'on me connaît* » sur le terrain purement personnel cette discussion peu édifiante.

Qu'était donc son compte rendu (*Revue* 1892, p. 159), si ce n'est un tissu d'insinuations malveillantes auxquelles la *science* n'avait rien à voir, une vengeance en un mot!

Pour toute réponse, je lui ai dit: Je ris de vos plaisanteries, et je dédaigne de vous suivre sur le terrain des personnalités. Elles sont les arguments de ceux qui n'en ont pas.

Modestement, M. de Witte conclut en proclamant que la science et lui font deux !

Aveu candide, mais superflu: son *savoir faire* s'est suffisamment révélé par son dit mémoire auquel ses collaborateurs habituels sont évidemment restés étrangers.

J. TH. DE RAADT.

La prose qu'on vient de lire se passe de commentaires! Aussi a-t-elle été publiée pour mettre un terme à une polé-

mique qui, ainsi comprise, n'est plus, à mon avis, à sa place dans la *Revue*.

A. DE W.

CHRONIQUE DES TROUVAILLES. — Nous devons à l'obligeance d'un confrère les renseignements suivants :

On vient de trouver à Deerlyk, arrondissement de Courtrai, près de l'emplacement de l'ancien château, deux petits pots, contenant l'un environ quinze pièces d'argent de Louis de Male et de divers souverains de l'époque — entre autres un gros au lion de Waleran III, de Luxembourg, frappé à Serain ; — l'autre vingt et une pièces d'or dont voici la nomenclature :

Flandre. Louis de Male (1346-1384). Demi chaise à l'aigle	1	exemplaire.
Id., id., Lion d'or	5	—
Id., id., Chaise d'or au lion	2	—
Brabant. Mouton d'or à la légende <i>Ioh'</i>		
<i>Dux</i>	1	—
Id. Jeanne et Wenceslas (1355-1383). Écu au Saint-Pierre.	3	—
France. Jean le Bon (1350-1364). Mouton.	1	—
Id. Charles V (1364-1380). Royal d'or.	4	—
Hollande. Guillaume V. (1346-1359). Florin au duc debout	3	—
Angleterre. Édouard III (1327-1377). Chaise frappée dans l'Aquitaine	1	—

Il est donc permis de placer l'enfouissement du trésor aux environs de l'année 1375, les écus d'or au Lion de Louis de Male ayant vu le jour le 18 juin 1373. Ce qui rend cette trouvaille intéressante, c'est que mêlés aux pièces

d'or se trouvaient quelques boutons d'argent en partie dorés et émaillés, représentant, 1^o une tête de chien de chasse, 2^o un lièvre. Il y avait aussi deux boucles en argent.

L'annuaire 1894 de la Société d'archéologie de Bruxelles mentionne une trouvaille, faite au commencement de l'année, par des paysans occupés à déplanter une haie, sur le territoire de la commune de Veerle, près Westerloo, province d'Anvers, d'une assez grande quantité de monnaies d'argent du temps de Philippe IV et d'Albert et Isabelle.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Revue numismatique, 1893, 4^{me} trimestre. — BLANCHET. Monnaies grecques inédites ou peu connues. — PROU. Monnaies mérovingiennes. — DELOCHE. De la signification des mots Pax et Honor sur les monnaies béarnaises et du S barré sur des jetons de souverains du Béarn. — DE MARCHÉVILLE. Le denier de Sainte-Marie au nom du roi Robert. — CASANOVA. Monnaie du chef des Zendj. — DE LA TOUR. Matteo del Nassaro.

Annuaire de la Société française de numismatique, 1893, nov.-déc. — R. SERRURE. Essai de numismatique luxembourgeoise. — VALLENTIN. Les monnaies de Louis I^{er} d'Anjou, frappées à Avignon. — ORESCHNIKOW. Sceau de plomb du XIII^e siècle, au nom du métropolitain Cyrille.

Mittheilungen der Bayerischen numismatischen Gesellschaft, 1893. — C. VON ERNST. Zur Geschichte der Münzstätte Günzburg. — A. HORCHLER. Ein Ducatenfund. — RICHARD. — Ehrenberg. Die ersten Tiroler Guldener.

Rivista italiana di numismatica, 1893, fasc. IV. — PAPADOPOLI. Monete italiane inedite della Raccolta Papadopoli. — BAHRFELDT (M.). Di una contraffazione forse eseguita nell' Italia settent. — MORSOLIN. Due medaglie vicentine inedite. — MOTTA. Documenti visconteo-sforzeschi per la storia della Zecca Milano. — SAMBON. Tre monete inedite Carlo III di Durazzo. — LE MÊME. Statero d'oro di Posidonia. — COMANDINI. Medaglie italiane del 1890.

Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde, 1894 1^{re} liv. — BESIÈRE. De stempelsnijders van 's Rijks munt te Utrecht in de laatste vijftig jaren. — Lettre de M. A. DE BELFORT à M. STEPHANIK, au sujet des tiers de sol d'or avec la légende Triectum. — ROEST. Nog niet teruggevonden gouden leeuw van Karel den Stoute voor Gelderland. — Chevalier A. SNOECK. Méreaux des pompiers d'Eindhoven. — LE MÊME. Trois médailles relatives au miracle du Très-Saint-Sang à Boxtel. — ROEST. Muntvondst te Bunschoten. — MARIE DE MAN. In memoriam, J. A. Smits van Nieuwerkerk.

Numismatic circular, n° 15. — FARCINET. Études sur les monnaies féodales du Poitou et de l'Aquitaine. — LAWRENCE. A curious coin of Offa. — RAWLINGS. A standard for determining the condition of coins and medals. — Mélanges.

Bulletin de numismatique, t. II, 6^e liv. — FLORANGE. Badonviller, atelier monétaire des comtes et princes de Salm. — Mélanges.

7^e liv. — C^{te} DE CASTELLANE. Attribution d'un gros d'argent à Humbert I^{er}, dauphin de Viennois. — Mélanges.

Numismatic chronicle 1893, liv. IV. — HOWORTH.

The initial coinage of Athens.—BARCLAY. v. HEAD. The initial coinage of Athens. — HILL. Neapolis Datenon. — HOWORTH. Some early gold coins struck in Britain. — Lord GRANTLEY. On a unique styca of Alchred of Northumbria and Archbishop Ecgberth. — WEBER. Richard, earl of Cornwall, and his coins as king of the Romans. — J. EVANS. Hertfordshire tokens. — WEBER. Medals and medallions of the nineteenth century relating to England, by foreign artists. — Chronique.

Revue suisse de numismatique, t. III, liv. V et VI. — VALLENTIN. Les manuscrits de l'Avignonnais Gaucher-Blégier. — WAVRE. Reprise du monnayage à Neuchâtel en 1789. — LUDÉ. Le trésor du Pas de l'Échelle. — MAYOR. Contribution à la sigillographie de l'ancien diocèse de Lausanne. — Médailles suisses frappées en 1893. — Mélanges.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 12 janvier 1894.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. le Professeur Sigmund Cettinger, membre de la Société américaine de numismatique et d'archéologie, 107, East 45st street, New-York (États-Unis).

Le Secrétaire,

G. CUMONT.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1^{er} TRIMESTRE 1894.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

- Allemagne.** — *Neues Lausikisches Magazin*, 1893. — *Mittheilungen der Bayerischen numismatischen Gesellschaft*, t. XII. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 191 et 192. — *Festschrift zur Feier des fünfzigjährigen Bestehens der numismatischen Gesellschaft zu Berlin.* (Envoi de M. Friedensburg.) — *Berliner Münzblätter*, nos 157-161. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, nos 77-78. — *Numismatisch-Sphragistischer Anzeiger*, 1893, nos 11-12.
- Angleterre.** — *Monthly numismatic circular*, nos 13-15.
- Autriche-Hongrie.** — *Monatsblatt*, nos 124-125. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, nos 42-44.
- Belgique.** — *Revue bibliographique belge*, 1893, nos 11-12; 1894, n° 1. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1893, nos 1-2. — *Bulletin de l'Académie royale*, 1893, nos 9-12. — *Messenger des sciences historiques*, 1893, 3^{me} liv. — *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, t. V, 1^{re} partie et 5^e liv. — *Société archéologique de Charleroi, documents et rapports*, t. XIX, 1^{re} liv. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2^e série, t. VIII, 4^e liv. — *Mémoires de la Société historique de Tournai*, t. XXIII. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VIII, 1^{re} liv.
- France.** — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LXVIII, liv. 5-6; t. LXX, liv. 1; partie technique, t. LXIX, liv. 11-12; t. LXXII, liv. 1. —

Revue numismatique, 1893, 4^e trim. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1893, 6^e liv. — Société des antiquaires de France, *Bulletin et Mémoires*, année 1891; *Bulletin*, années 1891 et 1892. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1891, nos 3-4; 1893, nos 1-2. — *Bulletin de la Société de Borda*, 1893, n^o 3. — *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, t. VII. — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, série in-8^o, n^o 11. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, nos 147-149. — *Académie d'Hippone*, comptes rendus, 1893, pp. 1-xxviii.

Italie. — *Rivista italiana di numismatica*, 1893, liv. 4.

Pays-Bas. — *Tijdschrift voor Munt- en Penningkunde*, t. II, 1^{re} liv. — *Teijlers tweede Genootschap*, Atlas Dircks, 4^e stuk.

Ouvrages non périodiques.

BAHRFELDT (E.M.). — *Der Bracteatenfund von Michendorf*. Berlin, 1881, in-4^o, 15 pages, 16 vignettes. — *Die Brandenburgischen Städte-münzen aus der Kipperzeit*. Postdam, 1882, in-8^o, vii-78 pages, 6 planches. — *Der Marschmiker Bracteatenfund*. Breslau, 1885, in-8^o, 18 pages, 2 planches. — *Das Münzwesen der Stadt Lucknau in der Niederlausitz*. Wien, 1885, in-8^o, 21 pages, 8 vignettes. — *Die bei Ilmersdorf gefundenen Bracteaten*. Wien, 1885, in-8^o, 15 pages, 1 planche. — *Beiträge zur Schlesischen Münzkunde des Mittelalters*. Berlin, in-8^o, 16 pages, 2 planches. — *Nachträge zum Aufsätze von Dr Menadier: « Funde deutscher Münzen aus dem Mittelalter. »* Berlin, in-8^o, 6 pages, 1 vignette. — *Das Münzwesen der Mark Brandenburg von den ältesten Zeiten bis zum Anfange der Regierung der Hohenzollern*. Berlin, in-4^o, x-321 pages et atlas de 28 planches. — *Die Datirung der brandenburgischen Denare aus der Zeit der Regenten des Bayerischen Hauses*. Munchen, 1890, in-8^o, 26 pages, 17 vignettes. — *Der Münzfund von Aschersleben*. Berlin, 1890, in-8^o, 66 pages, 4 planches et vignettes. — *Die Vermählungs-Medaillen des Herzoglichen Hauses Sachsen-Coburg und Gotha*. Berlin, 1892, in-4^o, 27 pages, 4 planches. — *Zur Münzkunde der Niederlausitz im XIII^e Jahrhundert*. Berlin, 1892, in-8^o, 41 pages, 4 planches et vignettes. — *Die Märkischen Engelgroschen*. Berlin, 1894, in-8^o, 12 pages,

- 2 planches et vignettes. — *Vinkenaugen. Eine numismatische Studie*. Berlin, 1894, in-4°, 13 pages, 1 planche et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE LA TOUR. — *Giovanni Paolo*. Paris, 1893, in-8°, 22 pages. Exemplaire sans les planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE MAN (M^{lle}). — *Smits van Nieuwerkerk, In memoriam*. Amsterdam, 1894, in-8°, 5 pages (*Hommage de l'auteur.*)
- DE WITTE. — *Recherches numismatiques*. Bruxelles, 1894, in-8°, 8 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)
- GNECCHI (F.). — *Appunti di numismatica romana, nos XXIX-XXX*. Milano, 1893, gr. in-8°, 30 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- NAHUY (C^{te} M.). *Internationale Muntconferentie te Brugge gehouden in het jaar 1469*. Gand, 1893, in-8°, 3 pages (*Hommage de l'auteur.*)
- PAPADOPOLI (C^{te} N.). — *Monete italiane inedite della raccolta Papadopoli*. Articles I, II et III. Milano, 1893, gr. in-8°, planches et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- PROU (M.). — *Recueil de dessins de monnaies mérovingiennes donné à la bibliothèque nationale par M. A. de Barthélemy*. Paris, 1893, in-8°, 15 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)
- ROEST. — *Nog niet teruggevonden gouden leeuw van Karel den Stoute voor Gelderland*. Amsterdam, 1874, in-8°, 5 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- SERRURE (R.). — *Essai de numismatique luxembourgeoise*. Paris, 1893, gr. in-8°, 226 pages, 222 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- SNOECK (Chev.). — *Trois médailles relatives au miracle du Très-Saint-Sang à Boxtel*. Amsterdam, 1894, in-8°, 5 pages, 1 planche. — *Méreau des pompiers d'Eindhoven*. Amsterdam, 1894, in-8°, 3 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)
- SVORONOS. — *Études archéologiques et numismatiques, 1^{er} fascicule*. Paris, 1889, in 4°, 28 pages, 1 planche. — **NOMIZMATIKA ΣΥΜΒΟΛΑ ΤΗΣ ΑΡΧΑΙΑΣ ΚΡΗΤΗΣ**. Athènes, 1892, in-4°, 8 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- VALLENTIN. — *Notes sur les pinatelles de Philippe-Guillaume, prince d'Orange*. Bruxelles, 1893, in-8°, 7 pages, 1 planche. — *Signification de la légende bilinéaire de quelques doubles deniers pontificaux frappés à Avignon*. Paris, 1893, in-8°, 4 pages, 1 vignette. —

L'atelier temporaire de Valence. Valence, 1893, in-8°, 16 pages.
Jetons d'aumône valentinois à retrouver. Valence, 1893, in-8°, 7 pages. — *De l'ancienneté de l'usage du marc en Dauphiné,* Genève, 1893, in-8°, 7 pages. — *De la réception des filles des compagnons à la monnaie d'Avignon.* Paris, 1893, gr. in-8°, 17 pages. — *L'atelier temporaire de Sisteron.* Paris, 1893, gr. in-8°, 29 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

VAN WERVEKE. — *Les trésors d'Ettelbruck, de Reichlange et d'Arsdorf, — numismatique luxembourgeoise.* Luxembourg, 1893, in-8°, 111 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Bulletin numismatique de J. Schulman, nos 1 et 2. — WEYL, *Auktions Katalog*, nos 130-132; *Numismatische Correspondenz*, nos 116-126. — HAHLO, *Berliner Münz-Verkehr*, n° 24. — *Catalogue de vente*, 1 planche. (*Envoi de M. M. Egger, à Vienne.*) — E. RAPPAPORT, *Numismatisches Offerten-Blatt*, nos 6-8. — *Catalogue de monnaies anciennes, etc.*, vente à Louvain. (*Envoi de M. Dupriez.*) — *Catalogue Wiestenfeld.* (*Envoi de M. R. Serrure.*) *Catalogue Wilhelm Schlesinger.* (*Envoi de M. Cubasch.*) THIEME, *Numismatischer Verkehr*, 1894, nos 1-2. — *Verzeichniss von Münzen und Medaillen.* (*Envoi de M. O. Helbing.*) — ZCHIESCHE ET KÖDER, *Catalogue* n° 56. — HESS, *Der Frankfurter Münzfreund*, n° 1. — *Catalogue Wesener.* (*Envoi de M. Hess.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. J. Presl.

- 1° Monnaies autrichiennes de la dernière émission : 2 pièces d'or de 20 Kronen pour l'Autriche ; 2 pièces d'or de 20 Kronen, pour la Hongrie ; 2 Kronen d'argent pour l'Autriche ; 2 idem, pour la Hongrie ; Monnaies de nickel et de bronze pour l'Autriche et la Hongrie, 20, 10, 2 et 1 Heller, en tout 16 pièces.
- 2° Monnaies anciennes. Pologne, Autriche, Hongrie, 13 pièces d'argent ou de billon et 14 de cuivre.

Don de M. A. de Witte.

Petit bronze athénien. — Ptolémée d'Égypte, moyen bronze. — Néron, petit bronze. — Trajan, moyen bronze.

Don de M. Simonis.

John Cockerill, par Jéhotte. Médaille en métal blanc.

Don de la ville de Bruxelles.

Médaille en bronze, par F. Dubois, frappée à l'occasion de la fondation de l'Institut d'hygiène et de bactériologie et de l'Institut d'anatomie et d'histologie annexés à l'Université de Bruxelles.

Don de M. Brichaut.

Bône, vignoble du chapeau de gendarmes. Jetons-monnaie de 1 franc, 50, 10 et 5 centimes.

En tout : 41 monnaies, 2 médailles et 4 jetons.

Bruxelles, le 10 février 1894.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

SOU D'OR BARBARE

TROUVÉ EN FRISE.

PLANCHE VIII.

C'est au commencement de l'année dernière que nous eûmes l'avantage d'enrichir notre collection de la monnaie qui fait le sujet de cet article.

Cette monnaie est un beau sou d'or parfaitement conservé, de bon style et de couleur foncée. Un dessin de cette précieuse monnaie a déjà figuré dans cette revue (*voir* année 1893, p. 537).

A notre grand regret, tous nos efforts ont échoué pour obtenir des renseignements complets sur le lieu de la découverte. Tout ce qu'on a pu nous dire, c'est qu'il avait été trouvé au nord de la province actuelle de Frise, non loin de la ville ancienne de Dockum.

Il pèse 4^{gr},70.

Le droit présente un buste impérial lauré à droite, avec le paludamentum, et entouré d'une double rangée de perles.

Légende : CI — VIIT.

Rev. Personnage debout, nu-tête, dont la chevelure est bouclée, regardant ou marchant à droite. Il semble être couvert d'une cuirasse ; ses genoux

sont un peu ployés. Il porte une croix longue dans la main gauche et une crosse dans la droite. Une ligne horizontale, représentant le sol, sépare le type central du bas du champ. Le grènetis est formé d'une double rangée de perles.

Lég. : CHV-NITHI-VIIIIV-IIVI, pl. VIII, n° 3.

Cette monnaie paraît inédite et le revers porte un type presque inconnu sur les pièces d'or. Les légendes sont assez barbares et ne viennent guère aider à classer la pièce.

Par quel peuple cette pièce a-t-elle été frappée et à quelle époque faut-il l'attribuer? Voilà deux questions, que nous essayerons d'examiner dans cet article, sans néanmoins être assurée de parvenir à une classification certaine.

Les opinions des savants que nous avons consultés sur l'origine de cette monnaie se sont trouvées assez divergentes, mais tous s'accordent à dire que la pièce en question offre un très grand intérêt.

Notre sou d'or est antérieur à l'époque carolingienne. En effet, à partir de l'avènement de Pépin le Bref, la monnaie d'argent seule a circulé, à l'exception de quelques rares sous d'or de Louis le Débonnaire et de leurs dégénérescences émises en Frise et en Germanie. Notre pièce, antérieure à la période carolingienne, aurait par suite été frappée avant 752, date de l'avènement de Pépin le Bref.

Elle remonterait à la période mérovingienne.

L'excellente et très complète *Description générale des monnaies mérovingiennes*, de M. A. de Belfort, et les *Monnaies mérovingiennes* de M. Prou, ne font pas mention d'un sou d'or ayant au droit un caractère romain aussi fortement prononcé.

La légende CIVIIT, qui l'entoure, ne peut pas être expliquée avec certitude, mais il est vraisemblable que le monnayeur a voulu mettre l'équivalent du mot *civitate*. Une légende, qui se trouve sur un tiers de sou des *Arvernes* (de Belfort, I, n° 343) et sur lequel se lit également le mot *civitati* seul, sans autre indication, vient confirmer cette lecture.

Si le mot *civiit* équivaut ici à *civitate*, il indique que la pièce a été frappée dans la cité principale occupée par le peuple qui a émis le sou d'or.

Nous n'hésitons pas à croire que les Frisons sont les auteurs de cette pièce. Les Frisons étaient un peuple fier et doué d'un grand amour de la liberté. A peine soumis, ils se montrent rebelles. Les Francs eurent beaucoup de mal pour réduire ce peuple belliqueux en leur puissance. Ce fut Pépin de Herstal qui, en 689, les subjuguait définitivement. Le grand développement de Duurstede, leur capitale, date de cette époque.

Selon feu M. Hooft van Iddekinge (1), ce fut vers 690 que le monétaire Madelinus transporta l'atelier monétaire de Maestricht dans cette ville,

(1) J.-E.-H. HOOFT VAN IDDEKINGE, *Oudste muntwezen van Maestricht* Voir *Ned SPECTATOR*, 1883, n° 28.

où bientôt se manifesta une grande activité de travail ; aussi les tiers de sou de *Duurstede* (Dorestat) signés *Madelinus* figurent-ils parmi les monnaies les plus communes de la série mérovingienne.

Les Frisons apprirent des Romains l'usage de la monnaie et se servirent successivement des espèces romaines, byzantines et franques. Parmi les monnaies dégénérées de cette nature, on peut facilement en reconnaître qui portent les traces d'un monnayage barbare et qui peuvent être, probablement, attribuées aux Frisons. Ces pièces se retrouvent presque uniquement dans notre pays de Hollande. La plage de Dombourg (1) en a aussi fourni. Ce sont, pour la plupart, des copies grossières de tiers de sou mérovingiens, mais on y trouve également des pièces sur lesquelles sont gravés des types révélant une origine nationale.

Des monnaies de ce genre formaient une partie de la grande trouvaille de Dronrijp, décrite par M. Dirks dans cette revue, année 1887.

Les monnaies romaines et byzantines ont servi de prototype aux Frisons pour leur monnayage national. MM. Engel et Serrure ont réuni pour la première fois, dans un article spécial, toutes les monnaies frisonnes, qu'ils sont parvenus à connaître (2).

(1) RETHAAN MACARÉ, I, pl. III, nos 70 et 71 ; MACARÉ, II, pl. I, n° 9 ; J. DIRKS, *Trouvaille de Dronrijp*, pl. B, nos 16, 17 et 18.

(2) ENGEL et SERRURE, *Traité de numismatique du moyen âge*, t I, p. 187.

Comme ces tiers de sou frisons doivent avoir été frappés avant le VII^e siècle, et comme la grande activité de Duurstede ne remonte qu'à la fin de ce siècle, on pourrait à première vue, avec beaucoup de vraisemblance, désigner comme lieu d'origine de ces pièces les autres villes frisonnes de ce temps : Leyde, Jever, Utrecht, Dockum et Stavoren, l'ancienne demeure des rois frisons. Il existe toutefois trace d'une frappe de monnaies, à Duurstede, antérieure à la fin du VII^e siècle. M. Hooft van Iddekinge (1) a démontré que, vers 625, une tentative a déjà été faite pour frapper monnaie à Duurstede; un tiers de sou (2), au type des pièces émises à Maestricht, date probablement de cette époque. Dagobert I soumit les Frisons vers l'an 625 environ. Il est probable que, à la suite de cette victoire, un monétaire franc a travaillé dans l'atelier de Duurstede.

On sait que la Frise a été primitivement gouvernée par des rois. La liste de ces princes est malheureusement fort incomplète.

Après la conquête de la Frise par les Francs, on installa des ducs dans les différentes parties de ce pays (*in ducatu Frisiae*), qui furent subdivisées en gouwen (pagi) sous l'administration d'un comte.

Le chef-lieu de ces pagi, résidence du comte où il régnait en maître, était souvent entouré d'une

(1) *Loc. cit.*, n° 28.

(2) A. DE BELFORT, *Monnaies mérovingiennes*, II, nos 1758 et 1759.

muraille et renfermait un marché, un siège d'administration (1) et un atelier monétaire. Notre sou d'or peut avoir été frappé dans une de ces capitales des pagi frisons, telles que Dockum, Stavoren, Duurstede, etc. C'est la dernière localité que nous serions disposée à adopter, comme la *civitas* indiquée par le monétaire :

1° Parce que Duurstede est la seule localité frisonne où on a frappé monnaie au commencement du VII^e siècle ;

2° Parce que cette cité, à cause de sa situation, devait être en continuel contact avec l'influence franque et parce qu'elle avait une grande importance commerciale ;

3° Parce que le type du revers du sou d'or paraît avoir été imité de celui d'un sou d'or franc, que nous reproduirons plus loin ;

4° Parce qu'un denier de Pépin le Bref, frappé à Duurstede, porte précisément un type offrant une grande analogie avec celui du revers.

Pour résoudre cette question du revers, il convient d'abord de déterminer les monnaies qui circulaient en Frise à l'époque de Clotaire I (562) jusqu'à celle d'Héraclius Constantin (640).

C'étaient d'abord des pièces byzantines et des pièces mérovingiennes à type royal, comme nous l'apprennent les différents articles de M. Dirks concernant les trouvailles faites en Frise.

(1) M. L.-Ph.-C. VAN DEN BERGH, *Handboek der nederlandsche geographie*, 1872.

La plus importante de toutes (1), celle de Wieuwerd, comprenait des sous d'or de Clotaire II (585-628) des aurei d'Anastase (491-518), de Justinien, une imitation barbare des aurei de ce prince, dans un entourage large et bien travaillé, des aurei de Justin II, de Tibère-Constantin, d'Héraclius et d'Héraclius-Constantin (610-640), ainsi que plusieurs sous d'or barbares. Les autres trouvailles se composaient de monnaies consulaires et impériales, de sous d'or de Néron, de Posthume, de Théodose, de Valens, de Gratien, d'une imitation d'un sou d'or d'Arcadius, de petites monnaies romaines en bronze de Gallien, etc.

Comme notre sou d'or ne ressemble à aucune de ces monnaies, on doit conclure qu'il a été frappé après l'année 640, date probable de l'enfouissement du trésor de Wieuwerd, car ce n'est que quelques années après l'avènement d'Héraclius-Constantin que les pièces à son nom ont pu pénétrer en Frise. Notre sou s'éloigne des types byzantins et des types mérovingiens royaux, dont il est une dégénérescence assez grande. Il aurait donc été vraisemblablement frappé et émis entre 650 et 750.

Nous devons parler ici d'une des monnaies les plus intéressantes que le sol frison nous ait conservées.

(1) J. DIRKS, *Trésor de Wieuwerd, ornements et monnaies mérovingiens et byzantins en or.* (*Revue belge de num.*, t. V, 4^e série.)

C'est un sou d'or du VII^e siècle que l'on croit d'origine scandinave. Cette pièce a été publiée, en 1859, par M. Dirks, dans la *Revue belge*.

L'avvers est une imitation de celui d'une pièce de Théodose le Grand (379-395). On lit sur le revers, écrit en caractères runiques, le nom de HAMA, pl. VIII, n° 1.

Nous ignorons les motifs qui ont fait attribuer cette pièce à un peuple du Nord (1).

Les Anglo-Saxons habitaient, à cette époque, l'Angleterre et une partie de la Frise et ils ont émis un nombre assez considérable de sceattas portant, en caractères runiques, le nom de leurs souverains. La plage de Dombourg a donné de ces pièces (2).

Il nous semble que les Frisons ou plutôt les Anglo-Saxons qui habitaient les contrées où la pièce a été trouvée peuvent réclamer, avec beaucoup de raison, la paternité de cette monnaie unique.

Nous serions disposée à croire que le sou d'or portant HAMA est contemporain, à un certain nombre d'années près, du sou d'or portant CHVNITHI, qui fait l'objet de cette étude. Il existe, dans tous les cas, entre les deux pièces, quand on en rapproche les dessins, une analogie de type évidente

(1) J. DIRKS, *Les Pompéi frisons et leur importance au point de vue numismatique*, p. 8.

(2) RETHAAN MACARÉ, *I^{ste} Verhandeling*, pl. II, n°s 40-44.

Leur provenance du même peuple ou plutôt de deux peuplades, ayant occupé des contrées assez voisines, n'aurait rien d'anormal.

Les figures qui sont gravées sur les revers doivent faire allusion à la prédication de la religion chrétienne dans les pays du Nord. Sur la pièce portant HAMA, en caractères runiques, se trouve un personnage (un apôtre?) portant de la main droite une croix surmontée d'une crosse. La figure planant dans l'air doit représenter un ange. Le nom de HAMA peut être celui d'un monnayeur anglo-saxon.

Les Frisons et les Anglo-Saxons étaient deux tribus qui, dans notre pays, habitaient les mêmes contrées ; on lit souvent leurs noms à côté l'un de l'autre dans les anciens documents (1).

Il convient d'examiner à présent s'il est possible de retrouver le prototype du revers de notre sou d'or sur le numéraire mérovingien, qui a circulé en Frise.

Les trouvailles de plusieurs tiers de sou sont rares en Frise. Les découvertes isolées de monnaies mérovingiennes sont au contraire assez fréquentes. La trouvaille de Dronrijp seule, dont nous avons déjà fait mention, donne un aperçu des tiers de sou en usage chez les Frisons. Or, il n'est pas possible de reconnaître le prototype de notre revers, ni sur les triens d'aspect mérovin-

(1) P.-J. BLOK, *Geschiedenis van het Nederlandsche volk*. 1892.

gien, ni sur les monnaies anglo-saxonnes et les bractéates du Nord, que M. Dirks cite dans ses différents articles concernant les monnaies trouvées en Frise.

Aucun sou portant un nom de monétaire n'y a été trouvé jusqu'à présent.

En parcourant l'excellent travail de M. de Belfort, qui contient une liste à peu près complète du numéraire mérovingien, nous trouvons un sou d'or de l'église de Limoges, dont le revers offre une grande analogie avec celui du nôtre. (De Belfort, II, n° 2136.)

Il présente un personnage nu-tête, marchant à droite, tenant, dans la main droite, une croix longue, dont la haste est perlée, et dans la main gauche, une crosse. Dans le champ, à gauche du personnage, une croix latine pattée. Le sol est représenté par une ligne de points. (*Voir* pl. VIII, n° 2.)

Selon M. Prou (1), ce personnage serait saint Martial, premier évêque de Limoges.

La Bibliothèque nationale de France ne possède pas moins de cinq monnaies en or de l'église de Limoges, et le sou seul a un caractère chrétien

Il serait très possible qu'un missionnaire ou prêtre franc, venant en Frise semer les premiers germes du Christianisme, ait emporté de son pays ces sous d'or au type chrétien. Ce type inconnu

(1) M. PROU, *Catalogue de monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies mérovingiennes*, 1892, p. LVI.

dans la contrée a pu être le point de départ d'une imitation faite par les Frisons ou les Saxons, qui occupaient le pays.

Ce fut surtout saint Éloy (1), qui s'efforça de convertir les Frisons.

Ce saint, né à Limoges (2), fut confié par son père à l'orfèvre Abbon, qui dirigeait l'atelier de la monnaie royale de cette ville.

Saint Éloy devint rapidement très habile. Il ne serait donc pas étonnant que les sous d'or de l'église de Limoges, qui présentent un type chrétien fortement prononcé et que saint Éloy, en sa double qualité d'artiste-graveur et de prêtre, a dû connaître, aient servi à la fois de monnaies véritables et de pièces d'offrandes pour les barbares nouvellement convertis.

Ces monnaies de l'église de Limoges ne se retrouvent pas, il est vrai, en Frise, mais cela peut provenir de ce que les Northmans ont dévasté et pillé les premières églises des Frisons et tout ce que ce peuple possédait.

Les espèces mérovingiennes émises à Tournay présentent également une certaine analogie avec le sou d'or, objet de cette étude (3). Elles ont pour type un saint tenant une croix longue dans

(1) AREND, *Algemeene geschiedenis des vaderlands*, 1ste deel.

(2) M. PROU, *loc. cit.*, p. XLIX.

(3) V^{te} DE PONTON D'AMÉCOURT, *Recherches sur l'origine et les filiations des types des premières monnaies carolingiennes*, p. 21 — DE BELFORT, *Monnaies mérovingiennes*, t. III, n^o 4515.

chaque main; représentation adoptée plus tard par les premiers carolingiens pour le numéraire émis à Chartres.

Les Anglo-Saxons ont copié de même sur leurs sceattas ce type du saint portant deux croix, mais ils l'ont accompagné de plusieurs autres emblèmes chrétiens.

Ces monnaies de Tournay ont peut-être aussi quelque corrélation, quant à la fabrication, avec notre sou d'or.

Les précédents que nous venons de citer établissent qu'il faut reconnaître l'analogie du type de notre revers avec ceux de certaines monnaies de la période mérovingienne, plutôt que de vouloir y voir une copie des types employés sur les monnaies romaines du Bas-Empire.

Les monétaires mérovingiens se sont seulement inspirés de ce qui figurait sur le numéraire romain pour créer les sous d'or et tiers de sous d'or de Limoges et de Tournay et pour arriver, par certaines modifications, à représenter un évêque, portant dans chaque main une crosse ou une croix.

M. Cumont (1) nous apprend que les monétaires mérovingiens représentaient souvent, sur l'or, des types empruntés aux nombreuses pièces en cuivre qui circulaient encore, tandis qu'ils

(1) G. CUMONT, *Un triens frappé à Maestricht*. (*Revue belge*, 1885, p. 8.)

copiaient quelquefois deux monnaies différentes pour le droit et le revers des pièces qu'ils devaient frapper.

Ce fait confirme ce que nous avons cru possible d'établir plus haut au sujet de l'origine de notre sou d'or.

Après avoir cherché dans le monnayage mérovingien des espèces présentant une certaine analogie de type avec celui de la pièce qui nous occupe, nous avons été amenée à examiner s'il ne se trouvait pas, dans le numéraire employé ultérieurement en Frise, quelque représentation semblable.

Nous avons été frappée par la corrélation que l'on constate entre le personnage figurant au revers du sou d'or et la figure que porte un denier d'argent de Pépin le Bref, frappé à Duurstede.

M. Van der Chijs a publié, d'après M. Janssen, dans les *Frankische en Nederduitsche vorsten*, pl. X, n° 10, un denier de Pépin le Bref, offrant une représentation tout à fait typique. Cette monnaie a été découverte, avec une autre pièce de ce roi, à Duurstede, l'ancienne Dorestat. Elle y a probablement été frappée, puisqu'elle porte les marques monétaires propres à cette ville, pl. VIII, n° 4.

Voici la description qu'en donne M. Janssen (1) :
Personnage debout, marchant vers la droite et

(1) Dr L.-J. -F. JANSSEN, *Oudheidkundige mededeelingen*. 1844.

portant de la main gauche une crosse et de la droite une croix.

Légendes ΠΡΙΠΙ et ΗΙΥΙ/Ε ΟΩΗ.

Ce ne serait donc que la répétition, sur un denier d'argent, de ce qui aurait déjà figuré sur la monnaie d'or du même pays.

Les chroniqueurs nous ont laissé des récits fabuleux sur les richesses et sur l'importance de Duurstede, capitale des Frisons. Si nous les en croyons, Duurstede, dans sa période de plus grande prospérité, aurait compté plus de cinquante églises dans ses murs (1). En diminuant même ce nombre de moitié, cette citation indiquerait que cette ville a été, avant d'être détruite en 837, la cité principale du pays. Un roi danois, Harold, prit possession, dès 826, du château-fort de Duurstede et, à partir de cette époque, les habitants eurent continuellement à souffrir des cruelles attaques des Vikings du Nord.

Il est acquis maintenant en numismatique que, par suite de l'anéantissement complet de Duurstede, en 837, aucune monnaie postérieure à cette date n'y a été frappée et trouvée (2). Il en résulte qu'il est excessivement douteux que notre sou d'or ait pu y être émis dès les premières années du règne de Louis I, le Débonnaire.

Il devient au contraire très probable que le sou d'or qui nous occupe a servi de prototype au

(1) VAN DER CHIJS, *Frankische en Nederduitsche vorsten*, p. 80.

(2) ENGEL et SERRURE, *loc. cit.*, p. 223.

denier de Pépin et a été frappé, comme cette dernière monnaie, à Duurstede, dans la période de temps immédiatement antérieure à Pépin le Bref.

La comparaison des dessins jette d'ailleurs une vive lumière sur la question.

Examinons à présent la question de l'interprétation de la légende du revers. Plusieurs numismatistes, d'après l'empreinte, que nous leurs avons soumise, croient qu'il n'y a au revers que des traits informes et que la pièce est un sou d'or frison, dont la légende barbare ne comporte aucune explication. Une semblable appréciation nous semble inexacte.

Nous estimons d'autre part qu'il y a lieu de repousser aussi le système de ceux qui voudraient lire, dans cette légende, le nom de la ville anglaise de Counde. Il existe des deniers à type carolingien portant au revers la légende CVNNETTI. D'après MM. Engel et Serrure, cette mention indiquerait que ces deniers ont été frappés à Counde en Angleterre (1). Les numismatistes anglais ne partagent généralement pas cette opinion (2). Il est excessivement douteux que l'on doive réunir les mots de l'avvers et du revers de notre sou et lire CIVIIT CHVNITHI, c'est-à-dire cité de Counde.

(1) ENGEL et SERRURE, *loc. cit.*, p. 316.

(2) *Catalogue of English coins in the British museum, Anglo-Saxon series*, p. 210.

Nous n'indiquons cette hypothèse que dans le but d'énoncer toutes les solutions possibles des questions qui nous occupent.

La légende peut et doit être lue :

CHVNITHI VIIIIVI ou bien CNVNITHI, etc.

MM. Engel et Serrure donnent, dans leur paléographie mérovingienne (1), deux formes différentes pour l'H = H et H et plusieurs variétés pour la lettre N = NH.

Il est donc aussi bien permis de lire notre légende *Chunithi* que *Cnunithi*, les lettres qui suivent ces mots n'étant peut-être que des traits sans aucun sens. Si on accepte la première lecture de *Chunithi*, il y a lieu d'y voir le nom d'un personnage, soit qu'on prenne ce nom pour celui d'un monnayeur, soit qu'on le considère comme celui d'un de ces ducs ou chefs obscurs de peuplades frisonnes.

Selon le savant linguiste M. Johan Winkler, de Harlem, *Chunithi* correspondrait parfaitement au nom propre actuel néerlandais de *Koentje* pour *Koene* et *Koenraad* (Conrad).

Voici ses arguments :

Chunithi se prononcerait de nos jours en frison *Koentzie* ou *Koentze* et *Koenke* ou *Koeneken* en néerlandais, car le *th* se prononce *tz* en frison et *k* en néerlandais ; ainsi le *tzercka* ou *tsjerke* de la langue frisonne, est le nom néerlandais de *kerk* (église).

(1) ENGEL et SERRURE, *loc. cit.*, p. 100.

Or, *Chunithi* est en *vieux frison* le diminutif très communément employé de *Chuno*, *Chuone*, *Cuno*, *Koene* ou *Koen*, et ces mots ne sont à leur tour que la forme appellative ou adulative de *Chuonrath*, *Cuonrath*, *Cunreth*, *Conrad* (*Koenraad*), dans lesquels les *ch* se prononcent comme *k*.

Donc *Chunithi*, équivalant au *Koentje* de nos jours, serait la forme adulative de *Koene*, appellatif de *Koenraad*. M. Winkler ajoute que ces formes diminutives et appellatives, qu'on n'emploie aujourd'hui qu'en style familier, étaient autrefois très en vogue chez les peuples germaniques et notamment chez les Frisons; aussi, l'emploi continuel de ces formes abrégées et diminutives a fait que les formes complètes sont devenues hors d'usage. La forme *Chunithi* est par conséquent un nominatif et non pas un génitif comme on serait tenté de le croire. Il en résulte que le nom propre *Chunithi* peut être celui d'un personnage frison.

D'autre part, la dénomination *Cnunithi* n'appartient vraisemblablement pas à notre pays : elle ne saurait être que celle d'un Northman, et serait l'orthographe barbare de *Cnut* ou de *Canut*, noms très répandus parmi les Vikings et portés par eux pendant plusieurs générations.

« On sait, écrit M. C.-A. Serrure (1) dans son » article sur *Canut* et sur *Sifroid*, que, d'après les

(1) C.-A. SERRURE, *Les monnaies de Canut et de Sifroid, rois pirates normands*. Paris, 1858, p. 12.

» coutumes des peuples du Nord, ce n'était pas
 » toujours le prince exerçant la royauté dans sa
 » patrie, qui avait lui-même le commandement
 » des expéditions dirigées sur les côtes de l'Eu-
 » rope centrale ; que c'étaient ordinairement des
 » chefs connus sous le nom de Vikings, qui se
 » trouvaient à la tête de ces flottes de pirates,
 » terreur du Midi. »

Les Vikings étaient presque toujours des guerriers excessivement barbares et on choisissait de préférence des hommes qui ne couchaient jamais sous un toit habité et ne vidaient jamais leur gobelet près du foyer de la famille (1).

La Frise a été très souvent visitée par ces Vikings du Nord, et plusieurs d'entre eux s'y sont installés. Ce fut surtout Louis le Débonnaire qui, dans son zèle pour convertir ces princes barbares au Christianisme, les combla de bienfaits et leur concéda souvent, en fief, des terres qu'ils gouvernaient en maîtres.

Nous ne croyons cependant pas devoir chercher le nom d'un Viking dans *Cmmithi* : 1° parce que les noms de rois ou de chefs sont presque toujours suivis du qualificatif de *rex* (le tiers de sou frison du chef *Audulfus*, frappé vers la fin du vi^e siècle, porte *Victuria Audulfo* et *Audulfus Frisicæ*), qualificatif qui n'existe pas dans l'espèce ; 2° parce que les noms de roi ne paraissent, jusqu'à présent,

(1) J.-H VAN BOLHUIS, *De Noormannen in Nederland*. 1834.

avoir été inscrits que sur les monnaies émises dans le Midi de la France, et que cette coutume semble plutôt propre aux peuples méridionaux.

Les rois ou chefs septentrionaux ne possédaient que peu de culture et ne considéraient l'or et l'argent que comme du butin. Ils remettaient les trésors conquis à un officier monétaire, un orfèvre le plus souvent, qui en faisait des lingots transformés plus tard en un certain nombre de sous d'or et de triens portant seulement le nom du monétaire. Ce dernier rendait ensuite, aux chefs des hordes sauvages, les espèces ainsi estampillées.

Les chroniques frisonnes de ces temps ne nous sont parvenues qu'en nombre fort restreint; de plus, elles sont souvent légendaires.

Il est bien regrettable qu'il n'existe pas de monographie des ducs et comtes frisons (1), et des différents Vikings qui ont ravagé nos côtes. Tant que l'histoire de ces temps reculés restera enveloppée de ténèbres, tout ce qu'on pourrait dire en faveur d'un Viking ou d'un chef frison comme auteur de notre monnaie ne saurait être qu'une hypothèse.

C'est pourquoi nous préférons voir dans le mot *Chunithi* le nom d'un monétaire frison.

Il est vrai que les monétaires portent le plus souvent des noms gallo-romains. Seulement le nôtre n'était pas Franc, mais Frison. Des noms anglo-saxons portés par ces fonctionnaires parais-

(1) M. VAN DEN BERGH, *loc. cit.*, p. 15.

sent de même sur les espèces mérovingiennes (1) : les tiers de sou de Dinant et de Rouen le prouvent.

Ils sont signés par les monétaires Cusa (Cusane) et Pecca (Peccane).

En parcourant la liste des monétaires anglo-saxons qui ont travaillé à cette époque en Angleterre, on rencontre souvent les noms de *Coenred*, de *Coened*, etc., noms, qui sont analogues à Conrad = Chunithi.

Le poids de 4^{gr},70 de notre sou ne correspond pas exactement, il faut l'avouer, à celui des sous d'or mérovingiens; cependant, il existe une certaine concordance entre les poids. Au temps de Théodebert I (2), le poids des sous d'or varie de 4^{gr},29 à 4^{gr},42, tandis que pour les rois postérieurs, il descend vers 3^{gr},40 et 3^{gr},87. Les sous d'or de Bar et de Huy, les seuls sous d'or connus de monétaires, donnent 4^{gr},41 et 4^{gr},17, et celui de l'église de Limoges, qui présente une analogie avec le nôtre, 4^{gr},34.

Il paraît actuellement acquis en numismatique que, sous les mérovingiens, les espèces étaient frappées par des monétaires, qui y plaçaient leur nom pour en indiquer les conditions d'émission. Les sous d'or ou triens circulaient ensuite suivant un cours variable, qui dépendait de la plus ou

(1) G. CUMONT, *Un triens inédit de Dinant*. (*Revue belge*, 1887, p. 431.)

(2) ENGEL et SERRURE, *loc. cit.*, p. 66.

moins grande abondance des métaux précieux et des besoins du commerce.

Les sous d'or sont plus rares que les triens, de même que les pièces de 100 francs sont plus rares et d'un usage moins courant que les pièces de 20 francs, mais sous d'or et triens circulaient de même sans que leur cours légal fût nettement déterminé, parce que cette valeur dépendait d'une foule de circonstances variant fréquemment. C'était si l'on veut un lingot estampillé circulant dans le commerce. Le sou d'or, représentant un capital notable, devait naturellement être frappé dans la ville la plus importante du pays où il était émis. Par suite, le poids tant soit peu élevé de notre sou d'or ne met pas obstacle à sa classification dans la série mérovingienne.

Résumons à présent en quelques mots l'hypothèse qui nous paraît la plus vraisemblable.

Le sou d'or a été frappé par les Frisons qui habitaient la Hollande actuelle pendant l'époque mérovingienne.

La tête figurant au droit est une copie barbare et assez peu fidèle des têtes représentées sur les monnaies romaines.

Le type du revers a peut-être été emprunté à celui des sous d'or de l'église de Limoges. Il concorde, dans une certaine mesure, avec la représentation qui figure au revers des tiers de sou d'or mérovingiens de Tournay.

Il présente une grande analogie avec celui d'un sou

d'or scandinave ou frison portant l'inscription HAMA, en caractères runiques.

Il a servi de prototype au revers des deniers d'argent de Pépin le Bref frappés à Duurstede, c'est-à-dire probablement dans la ville même où notre sou d'or a été également frappé.

Il peut avoir servi de prototype à d'autres espèces, telles que les sceattas anglo-saxons, numéraire émis dans des contrées sensiblement voisines de la Frise et en relations commerciales avec elle.

Les légendes ne sauraient être déchiffrées avec une entière certitude. Il est probable que celle du droit doit être interprétée par civitate et doit signifier que la monnaie a été frappée dans la ville la plus importante de la contrée, qui était Duurstede.

Celle du revers paraît devoir être lue CHVNITHI et doit nous donner le nom du monétaire frison qui a frappé la pièce.

Nous ne pouvions pas, dans cet article, prétendre donner une explication absolument certaine du sou d'or frison, mais nous avons, du moins, cherché à énumérer et à étudier les différentes hypothèses permises pour en faciliter l'attribution. Nous avons essayé de jeter un peu de lumière sur le chaos du monnayage frison antérieur au IX^e siècle. Nous espérons que les numismatistes liront cet article avec beaucoup d'indulgence, et nous les prions de croire que notre but principal a été simplement de donner un aperçu du résultat de nos recherches.

Avant de terminer, nous adressons tous nos remerciements aux numismatistes et aux savants qui ont bien voulu nous aider de leur savoir et de leur expérience.

MARIE DE MAN.

Middelbourg, janvier 1894.

HISTOIRE NUMISMATIQUE DU BARROIS.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

HENRI IV.

1336-1344.

Roi de France . .	Philippe VI, de Valois .	1327-1350
Duc de Lorraine . .	Raoul.	1329-1346
Duc de Bourgogne . .	Eudes IV	1315-1350
C ^{te} de Luxembourg . .	Jean l'Aveugle.	1309-1346
Seigneur de Ligny . .	Valéran II	1304-1353
Evêque de Metz . .	Adhémar de Monthil .	1327-1361
Evêque de Toul . .	Thomas de Bourlemont.	1330-1353
Evêque de Verdun . .	Henri d'Apremont . .	1312-1349

Par suite de l'absence, dans les documents de cette époque, de toute donnée relative à la fabrication des monnaies au nom du comte Henri IV, s'il devient très difficile d'assigner une date d'émission aux espèces qui furent frappées en dehors des imitations de la monnaie royale, on peut cependant accepter que, s'inspirant du type éminemment barrois créé sous Édouard I, les monnayeurs produisirent aussitôt après sa mort le denier suivant.

(1) Voyr. page 165.



✠ HENRICVS ✠ COMES ✠ BAR. Écusson aux armes de Bar.

Rev. ✠ MONETA ✠ BARRENSIS. Croix fleuronée.

Denier d'argent. Poids : 1^{gr},052.

Collection H. Meyer. (30 fr.)

Mory d'Elvange cite un exemplaire du poids de 22 grains (1^{gr},168).

Ce magnifique exemplaire est la copie fidèle du denier émis sous Édouard. Si le module est plus large, le poids est resté presque le même et il n'est pas impossible que le coin de cette pièce soit l'œuvre du graveur qui, avant la fermeture de l'atelier de Bar (environ quinze ans auparavant), avait inscrit au revers de ses coins *Moneta Barri*(1); sur les nouvelles espèces, la légende *Moneta Barrensis*, qui remplace l'ancienne, ne permet plus de reconnaître le lieu d'émission. Désormais, pour les monnaies que nous aurons à décrire, cette indécision ne se présentera plus; presque toutes

(1) 1338. Dans une transaction entre le seigneur et les habitants de Vaubécourt, il est dit que ces derniers payeront « 4 blancz monnoye de Bar pour toutes redevances » aux mains des maires de Vaubécourt. (Archives de la commune.)

les espèces barroises porteront l'indication du nom de leur atelier et quand, par exception, ce nom viendra à manquer, les renseignements historiques nous viendront en aide pour suppléer à cette omission.

PÉRIODE D'IMITATION DE LA MONNAIE ROYALE.

Dès les premières années du règne du comte Henri IV, le monnayage barrois, qui déjà, sous Édouard, avait admis au nombre de ses types celui de la maille tierce de Philippe IV, entre résolument dans une période où les imitations de la monnaie royale vont se succéder d'une façon presque continue. Entraîné par l'exemple du comte de Luxembourg, des ducs de Lorraine et de Bourgogne, de l'évêque de Verdun, dont les terres voisines retenaient enclavés bon nombre de ses domaines, le comte de Bar, pour ne point voir se fermer les marchés où se rendaient ses sujets, se trouvait dans la nécessité de fournir des monnaies aux types accrédités qui circulaient sur les frontières de ses États, et souvent même sur son territoire, au grand détriment de ses revenus fiscaux.

Les imitations suivantes sont toutes sorties de l'atelier de Saint-Mihiel, situé dans la partie du Barrois relevant de l'Empire, où l'indépendance de nos souverains était incontestée. Cet atelier, déjà très actif à cette époque et dont l'importance devait s'accroître encore sous les successeurs

de Henri IV, a une origine fort peu connue; les recherches que nous avons faites depuis la publication de notre étude sur les *Ateliers du Barrois* ne nous ont fourni aucun renseignement nouveau sur les maîtres de la monnaie sous la direction desquels, au temps de Henri IV, les espèces barroises devinrent des imitations de la monnaie royale.

Avant de classer dans leur ordre d'émissions les nombreuses imitations que nous avons à décrire, il était indispensable de rechercher auparavant les dates précises de l'apparition des types royaux; il fallait nous renseigner sur les différentes modifications apportées pendant la durée de leur fabrication : abaissement du titre, affaiblissement du poids, introduction dans les coins de différents signes monétaires; enfin, il devenait nécessaire d'être fixé sur l'époque exacte à laquelle chacun des types imités avait cessé d'être fabriqué dans les ateliers royaux et de retrouver l'ordonnance qui, plus tard, en avait interdit le cours.

Aucun des ouvrages que nous avons à notre disposition ne pouvait nous servir de guide absolu : l'ouvrage de M. Hoffmann sur les *Monnaies royales de France* ne donne que des dessins fidèles sans autres indications; les renseignements fournis par Leblanc (1) sont incomplets et trop souvent en désaccord avec ceux du cata-

(1) *Traité historique des monnoies de France.*

logue rédigé par Delombardy (1); les textes cités dans les nombreux articles insérés dans la *Revue numismatique* (2), ne concordent point toujours avec les documents rapportés par Saulcy. Nous avons donc dû adopter un système de classification qui nous a paru présenter de sérieuses garanties d'exactitude, celui que M. de Marchéville a créé pour l'arrangement raisonné et chronologique des nombreuses variétés de sa collection.



h'COMES · BARRI. Châtel à la couronne. Bordure de onze compartiments dont dix renferment un lis et le onzième, deux barbeaux.

Rev. MON — ET A — SM — I E H'. Croix pattée coupant la légende intérieure. En légende extérieure : ✠ BNDICTV : SITROMEI : DNI : RRI : DEI.

Gros d'argent. Poids : 2^{es}, 336. (Saulcy, pl. I, fig. 8.)

Collection H. Meyer. (40 fr., 80 fr.)

Imitation du gros d'argent à la couronne valant

(1) *Catalogue des monnaies françaises*, de M. REGNAULT.

(2) *Documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France*, t. I.

10 deniers tournois, dont la première émission remonte au 13 février 1336; « *monnoie 18^e à 10 deniers 15 grains argent le Roy et de 8 s. de poids, 96 au marc* » (2^{gr},7087).

Cette monnaie, qui inaugure le premier affaiblissement monétaire sous Philippe VI, ne se maintint pas longtemps au titre fixé pour la première émission; une deuxième fut ordonnée par lettres patentes du 31 octobre 1338 portant déclaration que « *les deniers d'argent à la couronne, monnoie 24^e, seroient de 10 deniers tournois à 8 deniers AR, 96 au marc* » (2^{gr},7087) (1). La fabrication, qui dura jusqu'au 5 février 1339, fut modifiée par une déclaration du 29 janvier suivant, portant établissement de la monnaie 30^e, c'est-à-dire « *à 7 deniers AR, 105 au marc* » (2^{gr},4766). Enfin, une dernière émission, ordonnée par lettres patentes, en date du 6 avril 1339, mit en circulation des gros à la couronne, monnaie 36^e « *à 6 deniers AR, 108 au marc* » (2^{gr},4078).

Dans sa description de la trouvaille de Montpellier, Ch. Robert décrit quatorze variétés du gros à la couronne de Philippe, qu'il divise en trois groupes principaux. En l'absence de tout renseignement fourni par les ordonnances sur les différents changements apportés à chaque émission dans la gravure des coins, il convient,

(1) Les produits de ces deux émissions, étant du même poids, ne sauraient être distingués les uns des autres que par l'examen des titres qui sont différents.

croyons-nous, de classer les gros à la couronne en étudiant les poids, le titre plus ou moins altéré de ces pièces et surtout en tenant compte de la complication et du nombre des points secrets ou différents, les types les plus simples étant les plus anciens.

Classant à la première émission le gros aux trois points sous le châtel, sans annelets aux extrémités de la croix du revers, nous considérons comme appartenant à la deuxième, le gros suivant avec étoile sous le châtel :

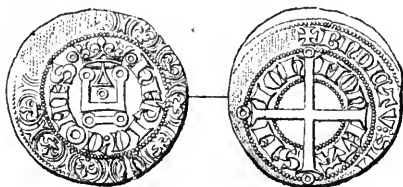
· 12 · COMES · BARRI. Même type.

Même revers.

Gros d'argent. Poids : 2^{gr},30.

Notre collection.

Puis nous classerons ensuite la variété suivante, imitée par Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg (1); c'est un gros d'argent, très rogné et de mauvaise conservation, ayant appartenu à l'ancien cabinet de M. de Fienne de Bar-le-Duc, puis à la collection Monnier. (30 fr.) (Saulcy, pl. I, fig. 9.)



(1) *Revue de la numismatique belge*, t. I, pl. XII.

⊙ ΗΕΡΙC' · CΟΜΕS ⊙ . Châtel à la couronne avec anneau au centre ; même bordure.

Rev. ΜΟΝ — ΕΠΤ — S'M — ΙCΗ. Croix pattée coupant la légende intérieure et ayant un anneau à chaque extrémité.

En légende extérieure : ✠ B R RI · C · S · I · T ·

Les gros à la couronne de Philippe VI furent imités par :

Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg, avec le petit écu au lion.

Eudes IV, duc de Bourgogne, avec l'écu bandé.

Louis II, baron de Vaud.

Aimon, comte de Savoie, avec l'écu à la croix.

Henri IV, évêque de Verdun.

Guillaume, évêque de Cambrai, avec l'écu à l'aigle.

Jean IV, duc de Bretagne.



ΗΕΡΙC'VS · Dans le champ les deux lis superposés du double de Philippe de Valois ; à gauche et à droite, séparées par des annelets, les lettres B R RI ; au-dessous du lis inférieur, en dehors du grènetis et coupant la légende en deux, un petit écusson de Bar.

Rev. ✠ ΜΟΝΕ · · ΟΥΒΛΕΧ. Croix longue à bras fleurdelés coupant la légende dans le bas ; à gauche et à droite un anneau.

Double de billon bas. Poids : 1^{er},02. (*R. N.*, 1869, pl. XI, n° 6.)

Notre collection. (25 fr.)

En décrivant cette pièce, qui lui venait de la trouvaille de Montpellier, Ch. Robert s'abstenait de toute réflexion à l'égard du type qu'elle présente et qui apparaît pour la première fois dans la série barroise. Imitation des doubles tournois aux deux fleurs de lis superposées, contemporain des gros à la couronne, émis comme eux en février 1336, puis continué en 1338 et en 1339, ce denier de bas-billon nous paraît appartenir à la quatrième émission frappée suivant l'ordonnance du 6 avril de cette même année, spécifiant que cette monnaie 36^e serait « *de deux deniers AR et de 180 au marc* » (1^{er},442).

Si, lors des émissions des années 1336 à 1339, le comte de Bar fit copier les gros à la couronne de Philippe VI, nous voyons, par l'exemplaire de la trouvaille de Montpellier, qu'en même temps il prescrivait la fabrication de la monnaie divisionnaire. On doit donc espérer retrouver des doubles barrois antérieurs à 1339.

La liste des imitations du double tournois royal, décrié seulement en 1343, est intéressante à consulter. Elle démontre : 1^o que la date du 27 avril 1346; indiquée par Leblanc et Delombardy, n'est point exacte; 2^o que l'attribution du double nantais à Jean IV (1345-1350) ne peut être admise,

et qu'il y a lieu d'en reporter l'émission, soit au règne de Jean III (1312-1341), poursuivi en 1339 pour avoir fabriqué des *doubles* offrant entre eux et ceux du roi « *si petite différence que le commun peuple ne peut la connaître* », soit à Jeanne de Flandre qui en aurait ordonné la fabrication de 1341 à 1343, pendant la captivité de son mari Jean de Montfort, compétiteur de Charles de Blois ; 3° que tous les doubles contrefaits durent être émis antérieurement à l'année 1343. En voici le relevé :

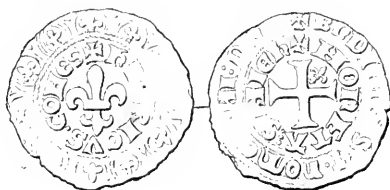
Louis II, baron de Vaud	1320-1350
Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg	1309-1346
Jean III, duc de Bretagne	1312-1341
ou Jean le Captif	1341-1345
Eudes IV, duc de Bourgogne.	1315-1350
Aimon, comte de Savoie	1329-1343
Charles de Blois, duc de Bretagne ..	1341-1364

enfin, un denier inédit, aux légendes indéchiffrables, présentant bien visibles les lettres $\pi \cdot R \cdot T \cdot I$, accostant deux lis superposés, et séparées entre elles par deux annelets (1).

Remarquons en outre que, suivant le pays auquel elles appartiennent, ces imitations ont éprouvé dans l'exécution des coins certains changements notables qui, sans dénaturer l'aspect du type créateur, l'ont modifié sensiblement au point de vue local et éloignent forcément toute idée de contrefaçon. Les légendes, correctement

(1) Ancienne collection de M. le Sergent de Monneceve.

inscrites, n'autorisent aucun doute sur le nom et le titre du personnage qui les a émises; les ducs de Bretagne remplacent les lis superposés par des espèces de trèfles; le comte de Savoie, sur quelques exemplaires, par un fer de pertuisane. Dans la bordure, coupant en deux la légende, on voit apparaître l'écusson aux deux bars adossés sur le double barrois; celui aux trois hermines sur ceux de Bretagne; l'écu bandé d'or et d'azur sur les doubles d'Eudes IV; enfin, si dans le champ de ces imitations les points secrets de la monnaie royale ont été reproduits, ce devait être, à notre avis, pour permettre de reconnaître de quelle émission provenaient ces doubles et de pouvoir ainsi en déterminer la valeur.



✠ HE(N)RICVS · COMES. Large fleur de lis dans le champ; bordure de onze fleurs de lis.

Rev. ✠ HONETA : S(M)ICH. Croix pattée cantonnée d'un lis dans le deuxième canton. En légende extérieure : ✠ BNDI(CTV) SIT · DOME : DNI : DRI.

Gros d'argent. Poids : 1^{er},60. (Dumont, pl. I, fig. 3.)

Notre collection. (30 fr.)

Imitation du gros tournois d'argent, dit à la fleur de lis, valant 15 deniers tournois ou 12 deniers parisis, créé par lettres patentes du 27 janvier 1340 « à six deniers de loy argent le Roy et de 7 sous de poids au marc », soit 84 gros au marc (3^{er},09).

Il y eut deux autres émissions du gros à ce type : l'une, suivant l'ordonnance du 8 août 1341, réclamant qu'en raison de l'élévation du prix du marc d'argent, les gros tournois fussent fabriqués de 8 sous de poids au marc, c'est-à-dire monnaie 48^e, produisant 96 pièces au marc (2^{er},70), l'autre, suivant l'ordonnance du 26 juin 1342 prescrivant « que nos monoyes blanches et noires 48^e que l'on a fait et fait à présent, soient faites et ouvrées soixantièmes... Item faites faire et ouvrir nos gros tournois d'argent à la fleur de lis, de la loy, du coin, du cours de la Monnoie que l'on les fait à présent, mais qu'ils soient de 10 sous de poids audit marc de Paris », c'est-à-dire de 120 gros au marc (2^{er},167).

Le poids très faible de notre pièce ne nous permet pas de déterminer avec certitude à quelle émission de la monnaie royale elle correspond ; par son type, elle paraît appartenir à la première. Or, comme il existe des gros royaux offrant deux annelets de chaque côté de la fleur de lis, on rencontrera peut-être d'autres exemplaires au nom de Henri présentant ces différents monétaires qui appartiennent à un des deux derniers affaiblissements.

A dater du 22 août 1343, le gros au lis subit en

France, d'année en année, une telle dépréciation, que le retrait des imitations qui en furent faites dans le^e Barrois dut s'opérer rapidement; de là l'excessive rareté du gros à la fleur de lis au nom de Henri. « *Jusques au jour de Pasques fleury ensui-
vant qui seront 28^e jours au mois de mars.... le blanc
denier à la fleur de lis courant à présent pour 15 d.
tournois, courera pour 9 d. t..... Item ledit jour de
Pasques fleury passé jusques en la quinzaine de la
N. Dame de septembre ensuivant, qui sera le 22^e jour
du mois de Septembre 1344, le blanc denier d'argent à
la fleur de lis pour 6 d. t..... Item et de la susd. 15^e de
la N. Dame en septembre, 22^e jour d'iceluy mois l'an
1344, en avant... le denier blanc à la fleur de lis pour
3 d. tournois..... »*

Le gros d'argent au lis fut imité par :

Louis II, baron de Vaud	1302-1350
Henri d'Apremont, évêque de Verdun . . .	1312-1349
Thomas de Bourlemont, évêque de Toul . .	1330-1353
Guillaume d'Auxonne, évêque de Cambrai.	1337-1342

enfin par un seigneur inconnu de Rummen.



✠ HENRI(CVS) COMES (BA?). Fleur de lis.

Rev. ✠ MON(ETA) DVBLX : S MICH. Croix
formée de quatre lis, évidée au centre.

Double de billon.

Cabinet de France.

Poey d'Avant, dans sa description des *Monnaies féodales de France* (1), et M. Hoffmann, dans son ouvrage sur les *Monnaies royales de France* (2), attribuent à Henri IV, roi d'Angleterre (1422-1436), ce double dont le type ne saurait convenir au règne de ce prince, et qui se trouvait autrefois relégué parmi les incertaines du Cabinet national. En complétant sa légende indéchiffrable à l'aide d'un second exemplaire sur lequel on lit $\text{SMIC}h$, nous avons pu rectifier l'attribution proposée et classer définitivement ce double à Henri, comte de Bar.

Imitation du double noir à la fleur de lis créé par lettres patentes du 27 janvier 1340 : « *Que vous fassiez faire et ouvrer nos monnoyes d'or, blanches et noires 42^{es}... deniers doubles noirs qui auront cours pour 2 d. p. la pièce à 2 d. de loy, argent le Roy* », dont il fallait fabriquer 168 dans un marc (1^{er}, 547).

Une émission ordonnée le 8 août 1341, par suite « *de la crue du marc d'argent* », amena un premier affaiblissement dans le poids du double, dont on dut tirer 192 au marc (1^{er}, 350); enfin, le roi prescrivit le 26 juin 1342 que les « *monoyes blanches et noires 48^e que l'on a fait et fait à présent soient faites et ouvrées soixantièmes....., que nos deniers parisis doubles soient de 20 s. de poids au marc de Paris* »,

(1) N° 3203. Pl. LXVIII, n° 1.

(2) Pl. XXX, n° 10.

d'où il résulte que désormais il fallut 240 doubles noirs (1^{er},08) pour un marc. Dès lors, la valeur de la monnaie faible alla sans cesse en diminuant; le 22 septembre 1343, le double ne valut plus que trois oboles tournois; du jour de Pâques au 22 septembre 1344, il ne fut plus reçu que pour un denier tournois et, passé cette époque, sa valeur tomba à une obole tournois, ce qui équivalait à une complète dépréciation et devait amener rapidement la disparition totale des monnaies à ce type.

Nous retrouvons, dans un piedfort de billon de la collection Charvet (1), le prototype de cette pièce qui a été imitée à très bas titre, en cuivre presque pur, par :

Louis II, baron de Vaud à Pierrechâtel . . .	1302-1350
Adhémar de Montil, évêque de Metz. . . .	1327-1361
Charles de Blois, duc de Bretagne	1341-1364



✠ (H)ARRI — VS D'OMES. Croix longue à pied avec base coupant la légende, cantonnée d'une rose et accostée de deux besants.

Rev. T'VRONVS, écusson de Bar, BARRI. Dans le champ : châtel surmonté d'un lis accosté de deux annelets.

(1) *Description des monnaies françaises royales et féodales*, n° 121.

Petit denier de billon. Poids : 0^{gr},98. (*R. N.*, 1844, pp. 203-219.)

Cette pièce, qui nous a été communiquée par M. Bretagne, de Nancy, faisait partie de la trouvaille d'Autréville dont nous avons publié la description (1).

Imitation du denier tournois *Parvus Turonus* de Philippe VI, émis suivant lettres patentes du 6 septembre 1329, notifiant que les nouveaux petits tournois seront de la valeur de ceux de saint Louis.

Il est à croire que la fabrication de cette monnaie, forte à son origine, subit, comme toutes les autres, les différents affaiblissements qui eurent lieu sous ce règne. Aussi est-il bien difficile d'assigner une date précise à l'émission du *tournois barrois*. Comme son prototype, le denier de la trouvaille d'Autréville offre dans le deuxième canton de la croix une quintefeuille ou rose, mais il présente en plus dans le troisième et le quatrième, contre la haste de la croix, deux points ou besants qui peuvent avoir été inscrits en cet endroit dans le but d'imiter le renflement formé par la base de la croix du *parvus turonus* de Philippe VI, dont on connaît une autre émission.

Au revers, l'annelet placé dans le prototype, au-dessous de la barre du châtel, a disparu et le graveur du coin, suivant en cela l'heureuse inno-

(1) *Revue numism.*, 1884, pp. 203-219.

vation introduite au temps d'Édouard I, a intercalé dans la légende, sous le châtel, un écusson chargé de deux bars adossés. Nous retrouverons ce même écusson dans un des fleurons de la bordure sur presque toutes les imitations de la monnaie royale faites sous le règne de Henri IV.

A cette même époque nous voyons un certain nombre de monnaies féodales recevoir, dans l'un des compartiments qui encadrent le type du droit, un écusson aux armes particulières du prince, comte ou évêque. Citons comme exemples : le lion sur les tournois de Luxembourg, de Berg et de Juliers ; les mouchetures d'hermine sur les espèces de Charles de Blois et de Jean de Montfort ; l'aigle sur les monnaies de Cambrai ; la croix sur un gros de Hugues de Bar, évêque de Verdun ; le dauphin sur les monnaies de Charles, dauphin de France ; deux crosses accolées sur un gros d'Amédée de Genève, évêque de Toul ; l'écu de Bourgogne ancien sur les espèces d'Eudes IV ; l'écu aux armes de Guillaume d'Isenburg sur les deniers de Wied, etc. etc.

Quant à la légende *Turomus Barri*, introduite par Henri IV sur les deniers tournois, puis abandonnée par les successeurs de ce prince, elle nous rappelle que les souverains des pays voisins du Barrois avaient déjà cessé de faire usage du *Turomus civis* en modifiant, comme suit, cette légende immobilisée ;

TVRONVS DVCIS, Ferri IV, duc de Lorraine . . . 1312-1328

VIRODVNVS CIVIS, Henri IV, évêque de Verdun . . .	1314-1349
TVRONVS DVCIS, Eudes IV, duc de Bourgogne . . .	1315-1350
TVRONVS BVRG, Philippe, duc de Bourgogne . . .	1350-1361
TVRONVS LVCEB, Wenceslas, duc de Luxembourg . . .	1354-1381

Au xiv^e siècle, le *tournois* était d'un usage général dans le Barrois ; héritier de la faveur dont le *provinois* avait joui au siècle précédent, il devait à son tour être délaissé au xv^e siècle pour faire place au *franc barrois*, monnaie de compte, dont l'emploi, universellement adopté dans toute la Lorraine et les Trois-Évêchés, ne prendra fin qu'au jour de la réunion du Barrois et de la Lorraine à la France. Les nombreux documents que nous avons consultés nous ont fourni une seule mention du *tournois monnaie barroise*. Dans son testament daté du 20 février 1386, Charles de Bar, fils du duc Robert, charge ses exécuteurs testamentaires de donner, au jour de son obit, à chacune des églises de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Bar-la-Ville, la somme de *quarante soz tournois monnoye du lieu* (1).

(1) DOM CALMET, *Hist. de Lorr.*, 1^{re} édit., t. II. preuves DCLXVIII. — Dans le compte de Willermet, prévôt de La Chaussée et de Trognon (1343-1445), il est indiqué : « 100 ℥_h tournois delivrées à Symonnet, aulmonier Mons à Arency, par la main signour Jehan Quarey, clerck jurey de Trougnon par la lettre Mōs, faite lan de 43, le mardi devant feste à Toussains, en *Barrois pièce pour IIII deniers*, des deniers des rentes et issues de la prevostey de la Chaulcie et de Trougnon. » (Archives de la Meuse, B, 1625.)

BÂR ET LUXEMBOURG

Monnaies d'association.

Dès la plus haute antiquité les unions monétaires ont été fréquentes, en raison des difficultés commerciales qu'occasionnait la multiplicité presque indéfinie des systèmes monétaires des différents peuples. Les conditions onéreuses du change de ces diverses monnaies, les brusques variations que créait, sur les marchés les plus importants, l'encombrement ou la pénurie de certaines espèces ont fait naître de bonne heure entre villes alliées, voisines ou de même origine, des conventions destinées à faciliter les relations et à activer les transactions. Véritables alliances commerciales, elles déterminaient la création, à un titre et à un poids uniques, d'espèces communes ayant cours légal dans tous les comptoirs établis par ces cités.

Une inscription découverte à Mytilène a fait connaître le texte d'une convention entre cette ville et Phocée ; l'étude de la numismatique grecque a révélé l'existence, dès le iv^e siècle avant notre ère, de quantité d'alliances semblables entre des villes qu'unissaient des rapports commerciaux très actifs (1). Aussi n'est-il pas surprenant de

(1) Voy. F. LENORMANT, *Histoire de la monnaie dans l'antiquité*, t. II, ch. 2 : *Les unions monétaires et la monnaie féodale chez les Grecs*.

voir, à dix-huit siècles de distance, les mêmes causes amener entre princes voisins, dans le Nord-Est de la France féodale, de semblables alliances monétaires.

Pour faire cesser un commerce déloyal, dont le résultat était de discréditer les monnaies des uns et des autres, aussi bien que pour faciliter les relations de voisinage, plusieurs seigneurs de Flandre, de Brabant et des provinces environnantes, conclurent, à différentes époques, des traités pour battre monnaie en commun, à la condition d'adopter un même type et de partager les frais ainsi que les bénéfices de la fabrication; ces monnaies s'appellent *monnaies de société*. Citons, parmi les plus connues, les alliances conclues :

En 1283, entre Jean I^{er}, duc de Brabant, et Jean de Flandre, évêque de Liège;

En 1312, entre Guillaume de Hainaut et Pierre, évêque de Cambrai;

En 1339, entre Jean III, de Brabant et Louis de Crécy, comte de Flandre;

De 1337 à 1345, entre Jean, comte de Luxembourg, Adolphe de la Marck, évêque de Liège, et Guillaume de Namur;

De 1354 à 1362, entre Wenceslas, duc de Luxembourg, et Boëmond de Saarbruck, archevêque de Trèves;

En 1371, entre ce même Wenceslas et Cuno de Falkenstein, archevêque de Trèves;

En 1384, entre Jeanne, duchesse de Brabant, et Philippe le Hardi, comte de Flandre;

En 1370, le traité par lequel Jean, duc de Lorraine, s'engageait à verser aux Messins, pour la délivrance de Robert, duc de Bar, la somme de soixante mille florins; vingt mille de ces florins devaient, dit-on, être frappés dans l'atelier de Nancy, avec le métal fourni par le duc de Bar, et porter les armes et les noms de ces deux princes;

Enfin, la convention monétaire conclue à Verdun entre Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, et Henri IV, comte de Bar, association dont nous avons à décrire les produits (1).

TRAITÉ DE 1342.

« Nous Jehans, par la grâce de Dieu roy de Bohême et
 » comte de Luxembours; et Henri, contes de Bar, faisons
 » scavoir à tous, que nous avons accordé et octroyé par
 » grande délibération et conseil, pour le commun profit de
 » nous et de nostre pays, de faire monnoye ensemble d'un
 » poid, d'un alloy, et d'un prix, au nom de nous et de nos
 » armes, lesquelles monnoyes nous roys et comtes avons
 » en convent l'un à l'autre en bonne foy, leament, de faire
 » estre coursable par toutes nos deux comtés, et en ressort
 » d'icelles, et les devons faire panre à tous nos cens, rentes

(1) M. le vicomte de Jonghe propose de reconnaître, dans un esterlin de sa collection, le produit d'une association monétaire conclue, vers 1287, entre Jean de Brabant et Thierry VII. comte de Clèves. (*Revue belge de numismatique*, 1891, p. 236.)

» et revenuës pour le prix que faites seront, et doit cette
 » compagnie durer du jour de Pasques communiant pro-
 » chaines venant en trois ans, en suivant l'un après l'autre
 » sans moien. Et s'il nous plaisoit à changer le poid de nos
 » dites monnoyes, fut plus fort, fut plus feibles, faire le
 » pourront par commun accord toutes fois qu'il nous plai-
 » roit, et pour ce ne se deferoit point ladite compagnie
 » les trois années durant.

» Et doivent estre faites lesdittes monnoies en quatre lieux
 » en nosdits comtez ou ressort, c'est à scavoir, pour nous
 » roy de Bohême, l'une en notredite ville de Lucembourg,
 » et l'autre en notre ville de Danvillers, ou ailleurs en notre
 » comté de Lucemborc ou ressort, là ou miex nous plairoit.
 » Et pour nous comtes de Bar, l'une en nostre ville de
 » Saint-Mihiel, et l'autre en nostre ville de Sten, ou ailleurs
 » en notre comté de Bar ou ressort, là ou mieux nous plai-
 » roit, et seroit les profits de nosdittes monnoies de moitié
 » à moitié à nous roy, et à nous comtes dessusdits; et les
 » wardes desdites monnoies seront mises par le commun
 » accord de nous deux, et feront le serment de warder le
 » le droit de nous deux biens, et leament et les maîtres
 » aussy. En temoignages desquelles choses nous avons ces
 » présentes lettres saisellees de nôtre saisels. Donné à
 » Verdun l'an de grâce MCCCXLII, le neuf jour du mois
 » de mars. »

(R. P. S. BERTHOLET, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg*, t. VI, page XLIX des pièces justificatives. — DOM CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. IV, 1^{re} édition pr. DCH).

Le traité de 1342 n'eut pas pour seule cause le désir, bien naturel chez ces deux princes, de faci-

liter, par cette convention monétaire, les relations commerciales déjà très actives entre leurs États. Les nécessités politiques, le réveil à Verdun de l'influence du vieux parti impérial, qui contraignit le roi Philippe VI à abandonner la garde de cette ville aux maisons de Luxembourg et de Bar, en furent les causes indirectes. Pressé par les embarras que lui suscitaient les Anglais et les Flamands, forcé de renoncer, du moins momentanément, à la politique de Philippe IV, toujours favorable au développement de l'influence française dans les provinces de l'Est, le roi, par le traité d'Essey-en-Woëvre (1337), avait consenti à ne point maintenir ses droits sur la garde de Verdun. Toutefois, ce fut sous la condition expresse que les deux comtes, Jean de Bohême et Henri de Bar, la posséderaient simultanément, c'est-à-dire par moitié, la déclarant inaliénable et incessible à aucun étranger et sous la réserve que, si la lignée directe de Bar venait à s'éteindre, cette garde passerait à la maison de Luxembourg dont l'héritière avait épousé, en 1332, le prince Jean, fils aîné du Roi.

On comprend qu'un semblable partage et l'exercice de ce pouvoir indivis n'aient pu s'établir sans amener quelques contestations et sans soulever bien des difficultés. Aussi, dès l'année 1340, fallut-il recourir à l'arbitrage du pape Benoît XII. Les clauses du traité de 1337 et celles de l'accord de 1338 furent modifiées, puis, pour sceller leur alliance et mettre fin à leurs différends, Jean,

comte de Luxembourg, et Henri, comte de Bar, conclurent la convention de 1342 (1).

Quoiqu'il soit stipulé dans le traité de Verdun que le comte de Bar devait frapper les dites monnaies d'association soit à Saint-Mihiel, soit à Étain (2) (*Sten*) « *ou ailleurs en notre comté de Bar* », nous ne connaissons aucun exemplaire que l'on puisse attribuer avec certitude à l'atelier d'Étain. Et cependant on ne saurait mettre en doute l'existence des produits de cet atelier qui, en pleine activité dès l'année 1334, au temps d'Édouard, fonctionnait certainement encore à l'époque où la convention de 1342 fut mise en vigueur. Nous en avons pour preuve le passage suivant, extrait d'un compte de la prévôté d'Étain, pour l'année 1343 : « *reçu deniers pour faulse menioie que fut prise sus un home qui fut justiciés à Amelle, laquelle menioie li pre-vos fit AFFINER, et monta en recepte la partie mon-seigneur à cinquante sous* » (3).

C'est pourquoi nous proposerons de diviser les produits de cette association monétaire en quatre groupes comprenant : 1° les espèces sans nom

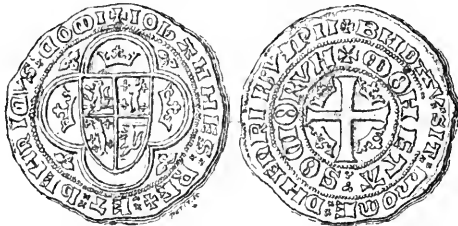
(1) Voy. sur la période de la première garde de France à Verdun, le troisième volume de l'*Histoire de Verdun*, de l'abbé Clouet.

(2) M. F. Clouet croyait que Sten était la ville de Stenay (*Mém. de la Soc. philomathique de Verdun*, 1850, t. IV, p. 265.) Or, il ne peut exister le moindre doute sur l'identification de ce nom de lieu appelé Stain, en 707, dans le diplôme de Ludwin, puis en 1152 dans une chartre d'Albéron de Chiny.

(3) Archives de la Meuse, B, 1124; A, 1.

d'atelier avec la seule mention *Moneta sociorum* qui peuvent être sorties de l'officine d'Étain (1); 2° la plaque, jusqu'alors unique, frappée à Saint-Mihiel; 3° l'importante série appartenant à Damvillers; enfin, 4° le gros de Luxembourg. A défaut de tout autre mérite, cette nouvelle classification nous permettra de faire ressortir l'importance du monnayage de chacun des ateliers cités nominalement dans le traité de 1342.

ATELIER D'ÉTAIN (?).



✠ IOHANNES ✕ REX ✕ ET ✕ HENRICVS ✕
COMI. Écu écartelé de Luxembourg et de Bar, entouré d'un double contour formé de quatre demi-circonférences aboutées; au-dessus et de chaque côté une couronne; un trèfle dans les angles rentrants formés extérieurement par le contour.

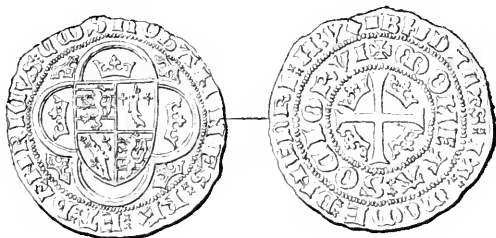
Rev. ✕ MONETA ✕ SOCIORVM. Croix cantonnée de quatre couronnes. En légende exté-

(2) M. de Saulcy n'hésitait pas à regarder les monnaies à la légende *Moneta sociorum* comme ayant été frappées dans les ateliers du comte de Bar. (Voy. p. 26.)

rière : ✠ BHOITV ✕ SIT ✕ NOME ✕ OHE NRI
HV IPH.

Plaque d'argent. Poids : 3^{sr},610. (Saulcy, pl. II,
fig. 2.)

Collection H. Meyer. (50 fr.)



Variété avec le mot *comes* sous la forme COMES .
Dans les angles rentrants formés par les demi-
circonférences enveloppant l'écusson, de petites
couronnes ont remplacé les trèfles.

Rev. ✠ MOHEITV ✕ SOCIORVI. Même type.
En légende extérieure : BHOICTS ✕ IT ✕ NOME
✕ OHENRI ✕ H : V ◊.

Plaque d'argent. (La Fontaine, n° 69.)

Variété aux mêmes types, avec le mot COMES ;
puis dans la légende extérieure : BHOICTV SIT
HOMME ONI NRI HV XPI.

Plaque d'argent. (La Fontaine, n° 303.)

Ancienne collection Norblin.

Variété aux mêmes types, avec le mot COM ;
puis dans la légende extérieure : ✠ BHOICTV ✕
SIT ✕, etc.

Plaque d'argent. (La Fontaine, n° 304.)

Variété aux mêmes types, avec ✠ IOHANNES °
 REX : DE..... S : COM NV?AO au droit; puis :
 ✠ MONETA ꝛ SOCIORVM. au revers.

Plaqué d'argent. Communiquée par M. Eltz, de
 Luxembourg.



✠ IOHANNES ET ꝛ HERICVS. Même type.
 Rev. MONETA ꝛ SOCIORVM. Croix can-
 tonnée de quatre couronnes.

Demi-plaque d'argent. Poids : 1^{er},25. (Saulcy,
 pl. II, fig. 3) (1).

Notre collection.

Variété aux mêmes types, mais avec HER-
 CIVISIS.

Collection H. Meyer. (80 fr.)



(1) « Cette pièce a été trouvée dans les environs de Metz avec deux autres monnaies du même poids et du même style, dont l'une était de Jean l'Aveugle et l'autre de Godefroid de Dalembrouck, prétendant aux comtés de Loos et de Chiny. » (*Revue numismatique*, 1863, p. 11.)

✠ IOHANNES ET ✘ HERI. Écu écartelé de Luxembourg et de Bar.

Rev. ✠ MOHETT SOCIORVM. Croix cantonnée de quatre couronnes.

Quart de plaque de billon. Poids : 0^{gr},796.
(Saulcy, pl. II, fig. 4.)

Collection H. Meyer. (80 fr.)

Variété aux mêmes types : ✠ IOHANNES : ET
: HER'.

Rev. MOHETT : SOCIORVI.

Quart de plaque de billon.

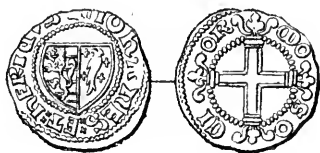
Collection A. Buvignier, de Verdun.



✠ IOHANNES ✘ ET HERICVS. Écusson parti de Luxembourg et de Bar.

Rev. MO SO CI OR. Croix à triple nervure et fleuronnée, recoupant le grènetis et la légende.

Quart de plaque d'argent fin. Poids 0^{gr},849
(Saulcy, pl. II, fig. 3), autrefois dans la collection Bellot-Herment.



Variété de coin, mêmes types et mêmes légendes.

Quart de plaque de bas billon. Poids 0^{gr},90 (Saulcy, pl. II, fig. 6). Cabinet de la ville de Metz.

M. de La Fontaine indiquait, comme faisant partie de la collection Mothe, de Sarrelouis, le quart de plaque de billon du poids de 0^{gr},637, dont nous reproduisons la description :

✠ IOHANNES REX BP. Écu écartelé de Luxembourg et de Bar (1).

Rev. ✠ MONETA DOMORV. Croix cantonnée de quatre couronnes (2).

Il y a là une erreur de lecture qu'il est facile de relever, car, sur le dessin d'un autre exemplaire publié par M. Ch. Piot, nous trouvons au droit la légende : ✠ IO ES : REX : BR, puis au revers : ✠ MOHETA : SO, ce qui ne laisse aucun doute sur la valeur des lettres effacées et autorise la lecture SOCIORVM (3).

ATELIER DE SAINT-MIHIEL.

L'association formée entre Jean de Luxembourg et Henri de Bar devait durer trois années, mais la mort prématurée de ce dernier la réduisit à deux ans huit mois. « *Ce court espace de temps*, dit M. de La Fontaine, *avait suffi au roi Jean, l'intaris-*

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1849, p. 19, n° 65.

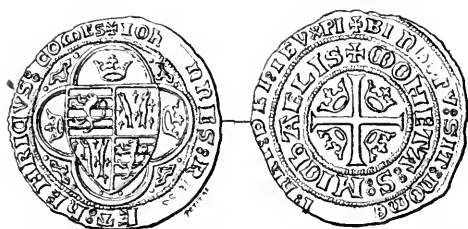
(2) *Revue de la numismatique belge*, 1849, p. 19, n° 65.

(3) *Ibid.*, 1855, p. 218, pl. VIII, fig. 40.

sable monnayeur, pour produire un grand nombre de pièces à poids et à coins différents. Jusqu'à ce jour on ne savait pas si le comte de Bar avait, de son côté, tiré profit du traité conclu avec son voisin le roi Jean; aucune monnaie sortie de ses ateliers de Saint-Mihiel ou de Sten (Étain) n'était venue attester le fait, et les numismatistes étaient portés à croire qu'en raison de la brièveté du temps accordé à la fabrication, on ne devait pas s'attendre à trouver des monnaies barroises, alors surtout que celles qui ont été émises par la plus puissante des parties contractantes étaient déjà si rares.

» Un heureux hasard vient de dissiper les doutes. Au printemps de l'année 1842, on découvrit à Freudenberg, bourg situé dans l'ancien archevêché de Trèves, près de Sarrebourg, mêlées à un nombre considérable de monnaies appartenant aux archevêques de Trèves, Balduin de Luxembourg (1307-1354), Boëmond de Sarrebrück (1354-1362), et Cuno de Falkenstein (1362-1388), plusieurs monnaies luxembourgeoises demeurées jusque-là inconnues. Parmi celles-ci se trouvait un gros parfaitement conservé de cette monnaie commune sortie de l'atelier de Saint-Mihiel. Ce gros correspond au Luxembourgeois décrit par M. de Saulcy sous le n° 3 de sa planche; il n'en diffère que par son exécution beaucoup plus soignée et par l'inscription intérieure, où l'on trouve les mots MONETA SOCIORUM remplacés par ceux-ci MONE-TA S. MICHAELIS..., etc., etc. (1). »

(1) Revue de la numismatique belge, 1845, p. 361.



✠ IOH̄ NDES : REX ET : HEHRICVS : COMES. Écu écartelé aux armes de Luxembourg et de Bar, entouré d'un double contour formé de quatre demi-circonférences aboutées; au-dessus et de chaque côté une couronne; dans les angles rentrants formés extérieurement par le contour, un ornement évidé à trois pointes accosté de deux points.

Rev. ✠ MOHETT : S : MICHELIS. Croix cantonnée de quatre couronnes. En légende extérieure : ✠ BEN .. TV : SIT : NOME ... I : NRI : DEI : IEV XPI.

Plaqué d'argent. Poids : 3^{er},650. (La Fontaine, n° 86.)

ATELIER DE DAMVILLERS.

Nous ne connaissons pas l'époque précise de l'ouverture de l'atelier de Damvillers qui, selon l'opinion de M. de La Fontaine, aurait été formé avec les débris de celui de Méraude cédé, peu de temps auparavant (1342), avec la prévôté de Poilvache à Marie d'Artois, comtesse de Namur (1).

(1) Lettre du 28 janvier 1849 adressée à M. le président Jeantin. Cet

De cet atelier créé à l'occasion du traité de 1342 sont sorties les monnaies suivantes :



✠ IOHANNES : REX ET : HENRICVS ////
OMES. Type de la plaque de l'atelier d'Étain.

Rev. ✠ MOHETT : DAMVILLER. En légende
extérieure : ✠ BHOICIV : SIT : NOME : ONI :
NRI : DEI : IHV · XPI.

Plaque d'argent. Poids : 3^{er}, 23g (Saulcy, pl. II,
fig. 7.)

Ancienne collection Dupré de Geneste.

Un exemplaire de la collection Monnier (n° 1293), remarquable par son état de conservation et la beauté du coin, nous offre au droit la légende incorrecte :

✠ IOHANNES : ET : B' : HENRICVS : COMES.

Dans le champ, quoique la disposition générale

érudit avance que Bertholet n'a pas donné en son entier le texte de l'accord de 1342. « Cet auteur, dit-il, s'est borné à en donner la substance et a omis de donner l'important passage concernant *Sivry* et *Damvillers-Haut*. Bertholet n'est croyable sous ce rapport que, quand il cite un texte, il cite vrai, mais je n'ai pas encore trouvé un seul de ses textes concordant avec les originaux que j'ai été en situation de consulter ; il élaguait beaucoup, il s'est maintes fois servi d'ignorants copistes. »

soit la même, il faut remarquer la forme toute particulière de l'écusson, dont les flancs sont fortement cintrés, puis, au-dessus, une grande couronne bien différente des deux autres placées sur les côtés (1) (75 fr.)

✠ IOH : ET : H.... M — Écu écartelé aux armes de Luxembourg et de Bar.

Rev. ✠ MONETA DAMVILLEI — Croix cantonnée de quatre couronnes.

Demi-plaque. Poids : 1^{er},275 (?). Diamètre : 20 ^m/_m.

Ancienne collection Mothe, de Sarrelouis. (*Rev. de la numismatique belge*, 1849, p. 20, n° 71.)



✠ IOH : REX : ET : HE M : . Ecu écartelé de Luxembourg et de Bar.

Rev. ✠ MOHETIA : DAMVILLEI. Croix cantonnée de quatre couronnes.

Quart de plaque de billon. Poids : 0^{gr},796. (*R. N.*, 1836, pl. I, fig. 7.)

✠ IOH : R . . . HERIC : COM' : . Même type.

Rev. ✠ MONETA : DAMVILLEI. Même type.

Quart de plaque de billon. Poids : 0^{gr},90.

Notre collection. (30 fr.)

(1) Recueil des planches de M. de La Fontaine, suppl. n° 305.

✠ IOH ° REX ° ET ° HERIC ° CO. Même type.

Rev. ✠ MONETA ° DVNVIL. Même type.

Quart de plaque de billon. Poids : 0^{gr},903.

Ancienne collection Mothe, de Sarrelouis (M. de La Fontaine, n° 77). (*Rev. de la numismatique belge*, 1849, p. 19, n° 68.)

✠ IOH ° REX ° ET ° HERIC ° CO. Même type.

Rev. ✠ MONETA ° DVHVILE. Même type.

Quart de plaque de billon. Poids : 0^{gr},849.
(Saulcy, pl. II, fig. 8.)

✠ IOH : ET : H COM. Même type.

Rev. ✠ MONETA DANVILLI. Même type.

Quart de plaque de billon. Poids : 0^{gr},956. (M. de La Fontaine, n° 79). Ancienne collection Mothe, de Sarrelouis. (*Rev. de la numismatique belge*, 1849, p. 19, n° 70.)

La mort du comte Henri, survenue la veille de Noël de l'année 1344, mit sans doute fin au traité d'association qui devait durer jusqu'au jour de Pâques 1345. Nous ignorons si l'atelier de Damvillers fonctionna encore après cette époque, puisqu'on ne possède aucun produit émis dans cet atelier au nom seul du roi de Bohême, mais nous avons la preuve qu'il fut utilisé vers 1346, par Charles IV, dont on connaît une plaque aux légendes : $\text{KTROL} \circ \text{ROTNRV} \circ \text{ET} \circ \text{BOEMIE} \circ \text{REX} = \text{MONETA} : \text{DANVILTR} \text{ (1)}$.

(1) M. de La Fontaine, n° 308.

ATELIER DE LUXEMBOURG



TVROHVS & LVCEB. Châtel surmonté d'une croix; bordure de douze fleurs de lis.

Rev. ✠ H̄HES ⊗ H̄ERICV ✠. Croix pattée. En légende extérieure: ✠ BHOICIV • SIT : NOMINE : DH : RRI : DEI : IHV XPI.

Gros d'argent. Poids : 3^{gr},557. (Saulcy, pl. III, fig. 1.)

Note. — Nous avons dû écarter de la série précédente une petite monnaie de billon noir trouvée à Bar, sur laquelle, croyant retrouver au droit les armes de Luxembourg et de Bar, M. Belot-Herment voulait lire les noms de Jean l'Aveugle et de Henri de Bar.

Au lieu de la lecture que semble indiquer le dessin publié par cet auteur (1), il faut reconnaître dans ce billon une pièce étrangère à notre pays, de beaucoup postérieure à l'époque où furent émis les produits de la convention monétaire de 1342, et lire dans la légende du droit le nom de Jean

(1) *Historique de la ville de Bar-le-Duc*, p. 227, planche.

van der Donck, seigneur de Bicht (1), qui a contrefait la monnaie noire de Jean de Heinsberg, évêque de Liège (1419-1456) (2).

La plaque, créée en 1342, offre un type digne d'être tout particulièrement remarqué. Cette belle monnaie, qui emprunte aux espèces luxembourgeoises l'écusson central aux quatre quartiers, se distingue entre toutes celles de la même époque par l'heureuse combinaison de ses ornements et par sa dimension inusitée dans la région; c'est à son module extraordinaire (29 millimètres) qu'elle doit la dénomination de plaque, nom jusqu'alors inconnu, usité en France du temps de Charles VII seulement, vers 1422, pour désigner les espèces frappées à Tournai.

La plaque et ses subdivisions, réservées peut-être dans l'origine aux seuls produits de la convention monétaire de 1342, ont été imitées par :

Charles, tuteur de Wenceslas, duc de Luxembourg	1346-1354
Godefroy de Dalembrouck, à Avioth.	1351-1355
Jean de Fauquemont, seigneur de Montjoie, à Saint-Vith	1347-1352
Marie de Blois, tutrice de Jean, duc de Lorraine, à Nancy et à Neufchâteau.	1346-1348
puis par Jean, duc de Lorraine, à Prény	1348-1389

(1) VAN DER CHUS, *De munten der leenen van de voormalige hertogdommen Brabant en Limburg*, pl. VII, sans numéro.

(2) DE RENESSE, *Hist. numism. de l'évêché et de la principauté de Liège*, pl. XII, n° 8.

Monnaie essentiellement barroise par son origine, la plaque a été imitée, après la mort de Henri IV, dans les ateliers du comté, par ses deux fils Édouard et Robert, et par Iolande de Flandre, tutrice de ses enfants en bas-âge.

(*A suivre.*)

L. MAXE-WERLY.

MONNAIES ET DENERAUX DE FLANDRE

PLANCHE IX.

1. Droit. Portail dit châtel brabançon, dans une bordure de douze doubles arcs de cercle de deux traits renfermant chacun un trèfle.

Légende. ✠ MONETIT ✕ ALOST

Rev. Large croix pattée.

Légende extérieure. ✠ I ✕ F ✕ COMES ✕ FLA NO

Légende extérieure. ✠ PATX · DOMINI : SIT
SENPER : NOBISQVI

Argent. Poids : 45^r,03.

Notre collection

Cette pièce est une variété importante et nouvelle du gros si connu, frappé à Alost par Jean de Namur, qui gouverna la Flandre de 1302 à 1303 au nom de Gui de Dampierre, son père, prisonnier du roi de France.

Les monnaies déjà publiées portent la légende :

✠ I : F : COIT' FLAND

que tous les numismates lisent :

Johannes Filius Comitum Flandriae. Mais que faire de l'inscription de notre gros ?

On ne peut y voir que :

Johannes Filius Comes Flandriae et Jean, comte

de Namur de 1297 à 1331, n'a jamais été comte de Flandre.

Peut-être faut-il lire :

Johannes Comes Filius Flandriae en y voyant une inversion incorrecte ou même :

Johannes Filius Comis Flandriae, *Comes* étant mis pour *Comis*, abréviation de *Comitis*.

Nous donnons ces interprétations pour ce qu'elles valent. Elles nous paraissent en effet assez douteuses, parce qu'elles ne s'appuient que sur des erreurs qui auraient été commises par le graveur de coins. Or, Victor Gaillard a publié un gros de Philippe, comte de Thiette, frère de Jean de Namur, gros frappé également à Alost et portant des légendes semblables à celles de notre pièce (1), ce qui rend encore plus problématique la supposition d'une faute commise par le graveur.

2. Droit. Lion rampant

Légende. ✠ · AVXIL · NOSTRVM · A · DOMINO ·

Rev. Croix feuillée, à triple bande, portant une quintefeuille en cœur et cantonnée des lettres :

G — A — N — D

Légende. ✠ · MON · ARG · CIVITATIS · GAN-
DAV · 83 ·

Argent. Poids : 2^{gr}, 16.

Notre collection.

(1) *Mon naies des comtes de Flandre*, par VICTOR GAILLARD. Voir le n^o 166, p. 137.

Ce demi-escalin (pièce de trois patards) a été frappé à Gand en 1583. Il est resté inconnu à feu Deschamps de Pas qui a publié un travail remarquable sur les monnaies flamandes pendant les troubles des Pays-Bas (1577-1584) (1). Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à cette belle étude et déplorer, avec le regretté savant, la perte des instructions et des comptes de la monnaie de Gand pendant cette époque. Ces documents officiels auraient jeté une vive lumière sur cette période si tourmentée de notre histoire.

3. Droit. Guerrier couronné, de face, dans un bateau dont les flancs sont décorés de lions passant et de fleurs de lis. Il tient une épée nue et un écu au lion. A sa droite, un lion sortant de la poupe du vaisseau tient une bannière fleurdelisée. Entre les cordages des deux côtés de la tête : N et T (2).

Lég. MO :—AVREA · RESTAVR · METROPOL · GAND — · FLAND · — La pièce est contremarquée, sur la bannière fleurdelisée, d'un navet à tige feuillée.

Rev. Croix feuillée et fleurdelisée, à triple bande, portant en cœur une petite rose. Elle est cantonnée de quatre lions passant (ou léopards) couron-

(1) *Revue belge de numismatique*. Année 1878, pp 177 et suiv.

(2) *Revue belge de numismatique*. Année 1878, p. 222. M. Deschamps de Pas n'est pas parvenu à expliquer les lettres N et T. Nous le suivrons dans sa prudente réserve.

nés. Le tout dans une épicycloïde ayant des trèfles à l'extérieur dans les angles formés par la rencontre des arcs de cercle.

Lég. ✠ NISIDNSCV̄STOD · CIVITA · FRVS-
TRAVIGILANTEAM · 82 ·

Nous n'avons pas cru devoir reproduire le revers si connu de notre noble d'or qui se trouve gravé dans le travail déjà cité de M. Deschamps de Pas (*voir* pl. XV, n° 16).

Or. Poids : 68^r,67.

Notre collection.

4. Est le revers d'une médaille en or frappée, en 1679, par le pays de Waes, à l'occasion du mariage de Charles II, roi d'Espagne, avec Marie-Louise d'Orléans.

On y voit, sous les deux mains jointes, un petit écusson portant un navet à tige feuillée, surmonté du mot : WASIA.

Cette pièce, dont nous reproduisons le revers d'après le n° 2 de la planche II du *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, 5^e année, est semblable à celle frappée, à l'occasion du même événement, par la châtellenie de Courtrai (1).

La présence du petit écu au navet feuillé, surmonté du mot : WASIA ne permet pas le moindre doute quant à l'attribution de la belle médaille qui nous occupe au pays de Waes qui portait : d'azur à un navet d'argent feuillé de sinople.

(1) *Histoire métallique des Pays-Pas*, par VAN LOON (édition française), t. III, p. 270.

Il est donc également certain que notre noble d'or a été contremarqué au pays de Waes.

La même contremarque du navet se trouve sur deux demi-nobles de Gand, l'un de 1581, provenant d'une trouvaille faite à Rotterdam et actuellement chez M. Vernier, l'autre de 1582, chez le Prince de Ligne (1). Sur les demi-nobles également, le navet a été placé, comme à dessein, sur la bannière fleurdelisée qu'il semble vouloir cacher. Nous reviendrons plus loin sur cette particularité.

Il nous reste à rechercher à quelle époque et dans quelles circonstances la contremarque du navet a été apposée, au pays de Waes, sur les trois pièces dont nous parlons.

Les trois monnaies connues, contremarquées au navet, étant un noble et deux demi-nobles de Gand, il nous semble évident que l'époque de l'emploi de l'estampille doit être celle de la circulation de ce numéraire dans le pays de Waes et que c'est donc vers 1582 même que nos pièces ont été contremarquées.

Le pays de Waes formait alors une juridiction séparée, quoique gravitant dans l'orbite de Gand.

François, duc d'Alençon et d'Anjou, appelé par les États, était arrivé dans nos provinces et la lutte contre les Espagnols avait repris avec vigueur.

(1) *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, 2^e année, p. 57.

Une lettre du duc d'Anjou, écrite à Anvers, le 27 novembre 1582, et adressée au Bailli et Hauts-Échevins du Chef-Collège du pays de Waes, dit qu'il est urgent que la ville de Termonde soit bien gardée et pourvue de gendarmerie, vivres et munitions de guerre. C'est pourquoi, dit-elle, nous avons trouvé nécessaire d'y faire tenir garnison à mille hommes au moins et d'y faire mettre avec célérité bonne quantité de grains et de farines. Nous ordonnons que la moitié de la solde des mille soldats soit fournie par ledit pays de Waes qui devra aussi envoyer à Termonde quarante muids de seigle en espèce ou en farines, etc. (1). Servais de Steenlandt était alors Bailli du pays de Waes.

N'est-il pas plausible d'admettre qu'il fit contremarquer les nobles et les demi-nobles de Gand pour en relever la valeur à l'occasion de cette charge imposée au pays de Waes?

La contremarque du navet est placée, à dessein, avons nous dit, au milieu de la bannière aux trois fleurs de lis dont elle semble vouloir cacher l'empreinte. Ce fait, se reproduisant sur les trois pièces connues, tendrait à faire croire que Servais de Steenlandt était déjà tout disposé à ne plus reconnaître l'autorité du duc d'Anjou.

Ce fut le 24 octobre 1583 que Servais de Steenlandt, abandonnant le parti des États, livra le pays de Waes et le château de Rupelmonde au prince

(1) *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas*, par PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE et J. DIEGERICK, t. II, p. 374.

de Parme. Van Meteren fait remarquer à ce propos que de Steenlandt, qui était très attaché aux Espagnols avant la Pacification de Gand, était en si grande faveur auprès ceux de Gand, depuis qu'il avait battu un corps de cavalerie espagnole qui voulait passer au pays de Waes, qu'il avait toutes les places fortes de cette contrée sous son commandement, avec pouvoir absolu d'établir des impôts, de lever des soldats et de les amener à Gand sans sonner la cloche comme c'était la coutume (1). Cette double faculté accordée à Servais de Steenlandt au nom des États-Généraux, par le parti protestant de Gand, permet de croire que le Bailli du pays de Waes aurait eu qualité pour élever le taux de la monnaie et en régler la circulation.

Voilà, faute de documents officiels, tout ce que nous avons pu trouver dans l'histoire de cette période troublée qui pût justifier la création de la monnaie contremarquée qui nous occupe.

Nous donnons, pour terminer, trois denéraux dont les deux premiers ont été vraisemblablement fabriqués au pays de Waes et le troisième, contremarqué au navet pour y circuler.

5. Poids du demi-vertugadin.

Droit. Les écussons de France et de Navarre surmontés de la couronne royale. Sous les deux écussons, la lettre W (WASIA)?

(1) *L'Histoire des Pays-Bas d'Emanuel de Meteren*. Traduction française. La Haye. 1618. Folio 231, c.

La pièce est contremarquée d'une fleur, probablement la marque d'un inspecteur ou agent vérificateur.†

Rev. Écusson couronné au navet, accosté de lettres I et H, initiales de l'ajusteur juré ou sermenté, resté inconnu. Sous l'écu : la date 1750 ou 1759.

Cuivre jaune. Poids : 4^{gr},08. Collection de Witte.

6. Poids du ducat de Castille.

Droit : Les bustes drapés affrontés des souverains. Contremarque : une fleur.

Rev. Semblable à celui du n° 4.

Cuivre jaune. Poids : 3^{gr},50. Collection de Witte.

7. Poids du double souverain d'or.

Droit. Écu couronné parti d'Autriche et de Bourgogne sur une croix de saint André. Contremarque : un navet.

Rev. Lisse.

Cuivre jaune. Poids : 11^{gr},12. Collection Lucien Reyckler, à Saint-Nicolas.

Ces trois denéraux, dont la fabrique dénote suffisamment l'origine belge, ont été mis à notre disposition par leurs aimables possesseurs que nous remercions bien sincèrement de leur gracieuseté.

La publication de ces trois intéressants poids nous a paru venir à point pour agrandir le domaine numismatique, encore si restreint, du pays de Waes.

V^{te} BAUDOUIN DE JONGHE.

MÉDAILLE RELIGIEUSE
DE
NOTRE-DAME DE BON-SECOURS
A BRUXELLES

Il existait jadis, à Bruxelles, près de l'ancienne porte d'Overmeulen, abattue en 1574, un hôpital pour voyageurs, fondé dès le xii^e siècle, s'il faut en croire les vieilles chroniques brabançonnnes, par la confrérie de Saint-Jacques de Compostelle, en Galice.

Une petite chapelle était jointe à cet hôpital dans lequel chaque personne revenant à pied d'un pèlerinage à Compostelle, et — condition caractéristique — entrant en ville par la porte d'Anderlecht, avait droit à l'hébergement gratuit pendant trois jours. Plus tard, tout voyageur indigent jouit du même avantage.

Très fréquentée au xv^e siècle, la chapelle de Saint-Jacques fut absolument délaissée au xvi^e,

alors que la haine des Espagnols s'étendit même jusqu'aux saints de leur pays.

Mais tout à coup, en 1625, la découverte miraculeuse d'une statuette de la Vierge, trouvaille faite, dit-on, dans les greniers de l'hôpital, vint rendre à l'antique chapelle toute sa vogue passée.

Cette statuette, dite d'abord de Notre-Dame de la Guirlande de Vigne, à cause des ornements qui l'enjolivaient, prit bientôt le nom même d'une sainte madone, très vénérée en Espagne : Notre-Dame de Bon-Secours.

Les miracles aidant, l'affluence des fidèles se fit telle, que, le 21 mai 1664, le magistrat de Bruxelles autorisa la reconstruction, d'après les plans de l'architecte Jean Cortvrindt, de l'ancien sanctuaire devenu par trop étroit.

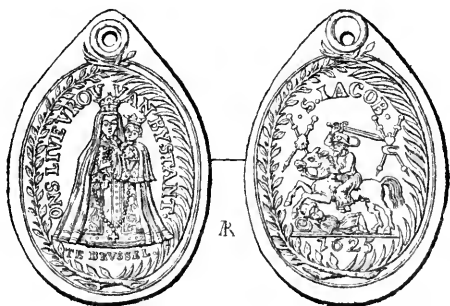
Une des causes de la célébrité de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours fut, sans conteste, sa procession.

Le jour de la fête de saint Jacques, on promenait par les rues de la ville la statue du saint, escortée de tous les pèlerins, retour de Compostelle, en leur légendaire costume : la robe de bure grise parsemée de coquilles, le large sombrero et le traditionnel bâton à calebasse.

Le serment de Saint-Christophe et les métiers de la nation de Saint-Jacques faisaient partie du cortège dans lequel figurait le saint en personne, monté sur un fougueux cheval blanc et bataillant furieusement, le sabre à la main, contre des infi-

dèles ou des démons imaginaires que sa valeur était censée mettre en fuite (1).

La curieuse médaille, dont voici la reproduction, rappelle tous les faits que nous venons de rapporter.



Collection de Witte.

D'un côté on y voit, dans un entourage formé de deux palmes, la Vierge miraculeuse, richement vêtue, l'enfant Jésus sur le bras, une branche de vigne à la main droite. La légende porte en flamand : *Ons live vrou — van Bystant. — te Brussel.*

Sur l'autre face, dans un même entourage formé de deux palmes, se montre, sur un cheval lancé au galop, saint Jacques, en costume de pèlerin, le glaive nu à la main, tel enfin qu'il figurait dans la procession du jour de sa fête. Sous le cheval un infidèle terrassé, dans le champ, à droite et à gauche, des

(1) Nous empruntons presque tous ces détails aux *Recherches sur le vieux Bruxelles*, du chevalier JOE DIERIX DE TEN HAMME.

emblèmes de pèlerinage. Au-dessus du saint : ·S. IACOB·; à l'exergue le millésime 1625, date de la découverte miraculeuse de la statuette de la Vierge.

On le voit, rien n'y manque et l'on retrouve, chose remarquable, sur cette petite médaille formée de deux plaques, en argent, repoussées et accolées l'une à l'autre, l'historique complet du culte de Notre-Dame de Bon-Secours, en la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques, à Bruxelles.

L'étude des médailles religieuses n'est pas aussi dépourvue d'intérêt que l'on pourrait le supposer, et nous comptons faire connaître encore quelques-uns de ces petits souvenirs de la foi toujours vive, mais parfois quelque peu naïve de nos pères. Nous espérons que l'on ne nous en voudra pas trop de cette audace.

ALPHONSE DE WITTE.

QUELQUES POIDS MONÉTAIRES

DE

MA COLLECTION.

 PLANCHE X.

Pour compléter la liste des poids monétaires offerts à la Société royale de numismatique par M. Jules Rouyer (*voy.* ci-dessus, pp. 254-273, avec les intéressantes explications de M. A. de Witte) et comme annexe au travail que j'ai publié dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1890, pp. 5-21, voici la description de quelques poids monétaires de ma collection.

1. *Poids de l'Agnel ou Mouton d'or.* POIS DE ✻ MO////. — Variété du poids publié par M. Jules Rouyer dans la *Revue française de Numismatique*, 1886, pl. XV, n° 5.

Les moutons d'or de Louis de Male et de Jean III de Brabant pèsent plus que ce poids, mais celui-ci n'est plus entier et paraît avoir été diminué à dessein.

Pl. X, n° 1.

2. *Poids des florins au type de l'ancien florin de Florence.* — Fleur de lis; lég. : FLORES. — Au revers : petit fleuron à six pétales poinçonné au centre de la pièce.

Ce poids tout à fait rond paraît plus ancien que celui qui a été publié par M. Rouyer, dans la même *Revue*, pl. XVI, n° 4.

Pl. X, n° 2.

3. *Poids du Ridre de Gueldre*. — Ce poids rond me paraît être de la même époque que celle du poids publié par M. Rouyer, dans la même *Revue*, pl. XVI, n° 6.

Son style a beaucoup d'analogie avec ce dénéréal qui porte : FL π O. Sur le poids de ma collection, on lit : G η EL.

Ayant pesé le cavalier d'or de Philippe le Bon, pour la Flandre, au moyen de ce poids, j'ai trouvé qu'il était exactement de la même pesanteur.


Pl. X, n° 3.

4. Poids rond du florin Philippus dit au Saint-Philippe de Philippe le Beau (majorité) comte de Flandre. (*Voy. Ordonnance et instruction pour les changeurs, Anvers, chez Verdussen, 1633 : florins Philippus d'or pesantz ij. estrel. vij. as.*)

Saint Philippe debout, tenant de la main droite une croix ; revers semblable à celui du poids uni-face de ma collection, c'est-à-dire : croix feuillue cantonnée des écussons de Bourgogne moderne, Autriche moderne, Bourgogne ancien et Flandre ; en cœur et au centre de la croix : petit écu de Flandre.

Pl. X, n° 4.

5. *Anvers*. — Poids rond. Saint Michel terrasant le dragon ou Satan (dans un cercle perlé).

Rev. Dans un cercle perlé  XLVIII * IŃM*
(48 in 't mark, c'est-à-dire 48 au marc).

Poids de l'Angelot d'Angleterre. — Paraît être du commencement du xvi^e siècle.

Pl. X, n^o 5.

6. *Audenarde.* — Poids carré du Ducat. xviii^e siècle.

Rev. Dans un cercle, les armoiries d'Audenarde : fascé d'argent et d'azur au lion de gueules; au-dessus de l'écu, des lunettes. Le nom de l'ajusteur-juré fabricant de ces poids n'est pas connu jusqu'à maintenant; ses initiales ne figurent du reste pas sur ces poids.

Pl. X, n^o 7.

7. *Bruges.* — Poids carré du Ducat. xviii^e siècle.

Rev. Dans un cercle, les armoiries de Bruges : fascé d'argent et de gueules, de huit pièces, au lion d'azur, armé, lampassé et couronné d'or. Cet écusson est accosté des lettres C— P; au-dessus : IV et peut-être IVI (3^e signe illisible) initiales de l'ajusteur juré, dont le nom reste à déterminer; au-dessous : étoile à six rais; le tout dans une guirlande de feuilles. Dans le catalogue des poids du musée de la porte de Hal, à Bruxelles, M. R. Serrière a attribué ce poids à Audenarde, mais l'armoirie ci-dessus décrite est évidemment de Bruges et ne peut convenir à Audenarde, le lion étant couronné.

Pl. X, n^o 8

8. *Gand.* — Poids carré.

Rev. La pucelle de Gand assise dans un enclos

fortifié, tenant de la main droite l'écu de Flandre, de l'autre la bannière gantoise. Le lion de Flandre repose la tête sur le giron de la pucelle ; au-dessous, la lettre G, initiale de Gand, ferme l'enclos. Le tout dans un cercle ; aucune marque d'ajusteur.

Ce poids est dessiné sous le n° 12, page 11, des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1890.

Je possède quatre poids avec cette marque : le poids du Ducat, celui de la Pistole, celui de l'Albertin et celui de la Guinée. Depuis, j'ai retrouvé une boîte de l'ajusteur qui a fabriqué ces poids. Il s'intitule : Arnoldus Francis Hoofman, gesworen balansmaecker van syne keyserlycke en koninclycke Maiesteyts Munte maectt en vercoopt dese gout gewichten by het belfort tot Gendt, 1750. En français : Arnold François Hoofman, ajusteur juré des poids et balances de la Monnaie de Sa Majesté Impériale et Royale, fabrique et vend ces bons poids, près du Beffroi, à Gand, 1750.

9. Poids carré du souverain, XVIII^e siècle.

Rev. Dans un octogone entouré de perles, le lion de Flandre.

En dessous : GAND. Initiales de l'ajusteur dont le nom est encore à trouver : D — M. —

Pl. X, n° 6.

10. *Malines*. — Armoiries de Malines, accostées des lettres I et H, initiales de l'ajusteur Hendricx. En-dessous, la date : 1749.

Pl. X, n° 10.

11. Poids uniface, carré; armoiries de Malines et chiffre 6 poinçonnés dans le cuivre. Autre poids avec le chiffre 5.

Pl. X, n° 11.

12. *Mons.* — Poids carré du Ducat. Poinçonné, au centre, des initiales I — M surmontées d'une sorte de boucle et de trois globules.

Rev. Château-fort sans aucune inscription dessous. XVIII^e siècle. Ce poids paraît être un peu plus moderne que celui qui porte l'inscription MONS. Comme les initiales de l'ajusteur-juré sont les mêmes, il est probable que ce sont celles du fils de l'ajusteur qui a fabriqué les poids avec l'inscription MONS.

Pl. X, n° 9.

13. *Namur.* — Poids carré de l'Albertin. XVIII^e siècle.

Rev. Dans un octogone formé de 2 lignes parallèles, le lion namurois; au-dessous : NAMVR; au-dessus, les lettres A — A, initiales de l'ajusteur; à droite et à gauche, au-dessus et au-dessous du lion, des fers de moulin ou plutôt des aniles.

Pl. X, n° 12.

14. *Amsterdam.* — Poids avec le poinçon de l'ajusteur-juré Jacob l'Admiral, d'Amsterdam.

Pl. X, n° 13.

Un autre poids portant un cœur transpercé d'une flèche est aussi d'Amsterdam, d'après une boîte que je possède, mais les initiales W — K de l'ajusteur ne peuvent être expliquées, la boîte

ne donnant pas le nom de son fabricant. La balance qu'elle renferme porte le même poinçon.

Pl. X, n° 14.

15. *Cologne*. — Poids carré portant les armoiries de Cologne et les initiales de l'ajusteur.

Pl. X, n° 17.

16. *Middelbourg*. — Poids carrés aux armoiries de Zélande et de Middelbourg et initiales d'ajusteur.


Pl. X, nos 15 et 16.

Je possède une boîte très intéressante, avec plusieurs compartiments. Sur le couvercle d'un de ces compartiments on lit :

« Wag und gewicht macht M. Jacobus Heuscher, wonende zu Collen, im Daell. Anno 1697. » (Balance et poids fabriqués par M. (maître?) Jacques Heuscher, demeurant à Cologne, à la Vallée, année 1697.) La marque de cet ajusteur est difficile à expliquer : c'est probablement un soufflet entouré d'étincelles ou de flammes, par allusion au nom de l'ajusteur Heuscher dont le nom de famille paraît dériver du verbe *hauchen*, souffler. Je reproduis, planche X, n° 18, tel quel le revers d'un poids fabriqué par cet ajusteur.

Une boîte d'un autre ajusteur de Cologne porte l'inscription suivante imprimée sur un couvercle : « Recht abgezogene wag und gewicht macht M. Michael Grevenberg wohnhafft in Cöllen. » (Balance et poids justement étalonnés, fabriqués

par maître Michel Grevenberg, demeurant à Cologne.) Sa marque n'est pas connue. D'après la vignette du couvercle, cette boîte est du xviii^e siècle.

Un couvercle de boîte de F. de Batist, ajusteur-juré d'Anvers, porte : « F. de Batist geswort ijker van haere maiestijt Munten en Balancen. 1766. » Sa marque était, comme on sait, F  D B dans un cercle de perles.

Enfin, une boîte de Jacques Delmotte (V. *Revue* 1894, p. 71) porte : « J. Delmotte, faiseur et ajusteur sermenté des poids et balances de la Monnoie de S. M. en cette ville de Bruxelles et de toute la Province de Brabant. »

G. CUMONT.

DOCUMENTS NUMISMATIQUES

concernant l'atelier monétaire de Namur

DES

ARCHIVES SECRÈTES DE L'ÉTAT

A MUNICH

Dans ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, feu le savant Renier Chalon écrivait : « Quant aux coins, matrices et poinçons des monnaies de Maximilien-Emmanuel, on présume qu'ils ont été emportés en Bavière avec les archives particulières du prince. Il en est de même des comptes de fabrication, dont on ne trouve aucune trace, ni à Namur, ni à Bruxelles. »

La publication des documents qui suivent doit donc être considérée comme un supplément à l'œuvre de l'excellent maître de la numismatique des Pays-Bas.

Malheureusement, les comptes de fabrication, dont parle M. Chalon, ont échappé à toutes nos recherches, et il est probable qu'ils n'existent pas aux archives de Munich. En plus de ce que nous publions aujourd'hui, ce dépôt ne renferme, à notre

connaissance, que quelques lettres datées de l'année 1713 et concernant la mauvaise qualité des anciens liards et le plus ou moins d'opportunité de l'abaissement de la valeur coursable des espèces circulant aux pays de Namur et de Luxembourg.

J. V. KULL.

I. Inventaire des coins, matrices et poinçons de la monnaie de Namur, fait le 19/20 mai 1713.

Aujourd'hui 19 May 1713 le sousigné commissair de sa Majesté s'estant transporté ce matin à l'hostel de la monnoye à Namur, ou le garde ayant sorty de son armoire tous les coings, matrices et poinçons du temps de sa Majesté depuis le 30 de May 1709 jusque le dernier juin 1711 que S. A. S. E. de Bavière a pris possession des Pays-bas et les ayant separez d'avec ceux de Sad. A. S. E. en presence du consr de finances Berthelemy Thierry qui a esté prié par le sousigné commissair de s'y vouloir rendre à cet effect ; et ensuite le garde ayant delivré la note icy jointe. Elle s'est trouvée monter pour les liards y compris les doubles en tout à cincq-cent dix neuf couples tant au coing de sa Majesté que de Sad. Altesse Electoral dont ayant esté fait la seperation. Ceux de Sa Majesté à quatre cent et quatre couples et a cent et quinze ceux de Sad. A. S. E. qui font le susd. nombre de la note. Tous les patagons les cincq couples et demy a la note ont estez retrouvées.

Tous les escalains des onze couples et demy a la note, il

ne s'en est trouvé que sept couples et demy au coing de Sa Majesté, les autres quatre estant au coing de S. A. S. E. Tous les pieces de quatre sols les deux couples de la note au coing du Roy ont esté aussy retrouvées qui n'ont estez que pour modelle.

Tous les pieces de deux patars des trois couples et demy a la note, les deux couples et demy au coing de Sa Majesté qui n'ont servy aussy que pour modelle sont retrouvées. La troisieme couple estant au coing de Sad. A. S. E.

Les deux couples de la note pour les pieces d'un patar qui n'ont encore servy que de modelle ont estez retrouvées.

Des quatre couples de souverain à la note, deux couples sont retrouvées au coing de Sa Majesté, n'ayant servy que de modelle et les deux autres au coing de l'Electeur. Quant aux deux couples pour les medailles estant aux coing de S. A. S. E. de mesme que les poinsons contenus dans la note sont restez en mains du garde de la monnoye.

Et quant aux matrices et poinsons qui ont servis tout au coing du Roy sont retrouvées à la quantité continue dans la note dud. garde icy joint. Ensuite de quoy il a esté procedé a la cassation desd^s coings, matrices et poinsons de Sa Majesté en presence du sousigné commissair dud. garde et du constitué du m^re de led. monnoye (ceux de S. A. S. E. ayant estez laissez au garde en la presence de l'avant dit cons^r des finances Thierry pour en estre fait selon que Sad. A. S. E. trouvera convenir). Et ils ont tous estez cassez avec le formalites accoutumées derement pendant la journée dud. 19 May et la matinée du 20 suivant, et retrouvé le mesme nombr de l'un et des autres apres la cassation, suivant quoy led. garde en est dechargé, fait a Namur le 20 May 1713. DU CHAMBYE.

Note de tous les poinçons et matrices qu'il y a dans l'armoire dans la chambre de la monnoye de S. A. S. E. de Bavière (1). Scavoir :

- 2 matrices pour les Escus.
- 4 poinçons pour lesd. Escus.
- 1 matrice pour le Phe. 5^e d'or (?).
- 2 poinçons pour lesd^{es}.
- 2 matrices pour les souverains.
- 1 poinçon pour les dites.
- 1 matrice pour les esquelins.
- 2 poinçons les d^{es}.
- 2 matrices pour les pieces de 4 patars.
- 2 poinçons pour les d^{es} pieces.
- 2 matrices pour les 2 patars.
- 2 poinçons pour le d^{es} pieces.
- 2 matrices pour les pieces d'un patar.
- 2 poinçons pour les d^{es} pieces.
- 2 poinçons pour les pieces de deux liards.
- 2 matrices pour les d^{es} pieces.
- 2 matrices pour les liards.
- 2 poinçons pour les d^{es}.
- 2 matrices pour les liards de Charles second.
- 2 poinçons pour les d^{es} liards.
- 2 poinçons pour les medailles (de S. A. S. E.).
- 2 matrices pour les d^{es}.

Le sousigné garde de la monnoie de Namur certifie que la note de l'autre coté des poinçons et matrices qui m'ont été delivré du graveur de la moñoie accorde a mon registre lesquels poinçons et matrices sont tous ceux qui m'ont été

(1) Plusieurs de ces coins se trouvent à l'Hôtel de la monnaie, à Munich.

dé livré depuis le 30 may 1709, jusque le 4 juillet 1711 et ont été cassé en la presence de Mons^r du change commissair de la parte de Sa Majesté. Le 19/20 may 1713. GERARD RAYMOND.

Note de tous les carrées qui sont dans l'armoire qui est dans la chambre de la monnoye. Scavoir :

Des carrées pour des liards en tous.	499	couples.
Dans les praisse.	2	»
Pour les double liards	8	»
Pour les patagons	5 1/2	»
Pour les esquelins	11 1/2	»
Pour les pieces de quatre patars (ayant été pour modelle)	2	»
Pour les pieces de deux patar comme dessus.	3 1/2	»
Pour les pieces d'un patar comē dessus	2	»
Pour les souverains, dont deux couples ont servis	4	»
Pour les medailles	2	»

Carrées receu de Paris :

Pour les medailles 2 »

Un poinson de l'effigie de S. A. S. E. de Bavière
1713. 1 febr. receu du S. de Backer

pour liards. 4 1/2 »
(5 d^o) receu jusque aujourd'hui 5 1/2 »

Le sousigné garde de la monnoie de Namur certifié que la note cy-dessus des caré qui m'ont été delivré du graveur de la monnoie accorde a mon registre lesquels caré sont tous ceux qui m'ont été delivré depuis le 30 may 1709 jusque le 4 juillet 1711 et ont été casse en la presence de Mons^r du change commissair de la parte de Sa Majesté. Le 19/20 de may 1713. GERARD RAYMOND.

II. Acte touchant la monnoye et la fabrication de nouveaux
Liards à Namur.

Maximilien Emanuel,

Comme nous sommes informé que non obstant les precautions que nous avons pris par nostre placcart du mois d'octobre 1712 pour empecher que nos provinces et estats de Luxembourg et de Namur ne soyent chargés des vieux liards qu'avoient esté billonnés dans les estats voisins, en les declarant pareillement billon dans les nostres, et deffendant d'en introduire n'y souffrir qu'ils ayent cours de nos d^s estats, et ayant au même temps pour le soulagement du commerce octroyé et ordonné la fabrication d'autres liards nouveau à nostre effigie et chiffre, que cependant on ne voioit dans nostre ville et province presque pas des d^s nouveaux liards, et qu'au contraire l'abondance des vieux avait esté introduite en si grande quantité qu'on ne voioit presque plus d'autre argent dans le commerce pour à quoy porter un prompt remede ceux du Magistrat de sad^{te} ville de Namur nous auroient fait presenter Requete par un Escheim deputé vers nostre personne, à cause des vaccances de nos conseils à Namur, et ayant à cause des d^s vacances *fait examiner la matiere par des commissaires de nos conseils d'estat et de finances lesquels nous ayant reservé de leur avis, nous avons de nostre pleine puissance, et autorité souveraine reiteré, et reiterons nostred^t placcart du mois d'octobre 1712. Lequel nous voulons, et ordonnons estre executé selon sa forme et teneur, et en consequence avons déclaré et declarons generally tous les vieux liards quels qu'ils soient autres que ceulx fabriqués en execution de nostred^t placcart billons, reiterons les deffences d'en introduire dans nos estats et provinces et de les employer dans le commerce sous la peine y portées,*

enjoignant à ceulx de nostre conseil provincial, et à ceulx de nostre Magistrat de Namur d'y surveiller, et faire poursuivre les contrevenants sans aucune disimulation, ny distinction des personnes, de leur qualité, ou privilege de jurisdiction attribuant en tant que besoing et de nouveau telle jurisdiction qu'a cet effect est requise aux^s du Magistrat par prevention sans concurrence; voulant que celuy des fiscaulx qu'aura fait le premier exploit soit preferé, sans que le conseil provincial puisse pretendre aucune superiorité, ou ressort à cet esgard, les quels nous avons en cas d'appel attribué pour cette matiere à nostre conseil d'estat. Et voulant au même temps pourvoir à ce que le peuple soit refourni des liards necessaires pour le mesmii commerce, sans que cependant il en soit surchargé, nous avons octroyé et ordonné, octroyons et ordonnons aux entrepreneurs de nostre monnoye à Namur d'en recommencer la fabrication qu'avoit esté interrompu pour un temps, et que conformement à nostredit placart du mois d'octobre 1712 ils fabriquent des nouveaux liards à nostre effigié et chiffre jusques à la concurrence des matieres mentionnées dans le proces verbal de commissaires que nostre conseil de finances et par nos ordres denommés pour la visite du et dont il conste par la consulte que nostred. conseil nous at addressé le 22 septembre de cette année à quoy nostre garde de monnoye tiendra la main, et notiçe tant pour nostre tantieme, et droit seigneurial, que suivant les autres instructions.

Et pour éviter la confusion dans la distribution, et oster à ceulx de nostre Magistrat les sujets des plaintes faites cydevant contre lesd. entrepreneurs, qu'en lieu de distribuer lesd. liards nouveaux fabriqués au peuple ils les faisoient passer dans les estats voisins, ce qu'estoit la cause qu'on n'en voioit presque point à Namur. Nous avons ordonné

et ordonnons qu'a mesure que les susd. matieres seront fabriqués et converties en liards, ils soient remis aux commissaires que ceuls de nostre Magistrat denommeront, en fournissant par lesd. commissaires auxd. entrepreneurs cinq vieux liards en eschange de quatre nouveaux comptant pour comptant, les quels commissaires distribueront desuite lesd. nouveaux liards à ceux qui leurs aurontourny les vieux, des quels vieux liards lesd. entrepreneurs pourront faire tel profit et usage qu'ils trouveront convenir, soit en les refondant en masse, ou en les recoingnants pour leur compte, sans que de ce nous en pretension aucune droit seigneurial, consideré les fraix qu'il conviendra de faire pour cet effect, et que le droit seigneurial nous en at desja esté une fois payé.

Et comme nous sommes informé par le president de nostre conseil provincial de Luxembourg qu'il n'y at pas des plaintes pareilles en lad. province nous déclarons ce présent placcart et reglement particulier pour la ville, province et dependance de Namur, voulant qu'a l'esgard de celle de Luxembourg rien ne soit innové à ce que nous avons réglé, et ordonné par nostredit placcart du mois d'octobre 1712. Si donnons en mandement à nos chers et feaux le president et gens de nostre conseil provincial de Namur de faire publier, et affischer les presentes partout dans les villes et lieux où l'on est accutumé de faire cris, et publications, afin que personne n'en puisse pretexter cause d'ignorance. Et à tous autres officiers justitiers et sujets qu'il appartiendra de tenir la main à l'observance, et execution d'y celles. Car ainsy nous plait il. Donnè à Compiègne le 17 d'octobre 1713. »

NÉCROLOGIE.

FRANÇOIS-LAMBERT-JOSEPH DUMOULIN.

Le notaire Dumoulin naquit, le 7 avril 1829, à Maestricht où il est décédé, le 1^{er} mai dernier.

Il s'occupa de bonne heure à réunir les monuments numismatiques de sa ville natale ainsi que les monnaies seigneuriales du Limbourg et avait formé des suites fort complètes de ces pièces.

Aussi instruit que modeste, il écrivit malheureusement fort peu, ce que regrettent vivement tous ceux qui savent combien solides et variées étaient les connaissances de notre regretté confrère Dumoulin. Il donna dans notre Revue, en 1869 et 1872, deux articles, pleins d'érudition et d'intérêt, sur quelques pièces inédites du cabinet numismatique de feu M. le baron Michiels van Verduynen.

Les catalogues d'objets d'art et de curiosité et des suites de monnaies et de médailles du baron Michiels sont l'œuvre de feu Dumoulin.

D'un caractère aimable et d'une obligeance à toute épreuve, notre regretté confrère ne comptait que des amis qui le voyaient toujours avec plaisir à nos réunions qu'il suivait assidûment.

Nommé membre associé étranger de notre

Société, le 10 avril 1857, Dumoulin fut élu membre honoraire, le 2 juillet 1882.

V^{te} BAUDOUIN DE JONGHE.

THÉODORE STENZEL.

Nous apprenons avec le plus vif regret le décès d'un de nos plus sympathiques confrères d'Allemagne, M. le pasteur Théodore Stenzel, directeur du cabinet ducal des médailles, à Dessau, Anhalt.

M. Stenzel avait été nommé membre associé étranger de la Société royale de numismatique de Belgique, le 26 janvier 1893.

On connaît de lui une excellente étude publiée à Berlin, en 1862, sur une trouvaille de bractées, faite à Freckleben : *Der Brakteatenfund von Freckleben*, in-4°, 71 pages, quatre planches.

M. Stenzel nous avait adressé tout récemment la liste des monnaies des Pays-Bas conservées à Dessau, liste assez importante, et dont l'envoi, tout spontané, témoignait chez l'érudit conservateur d'un vif désir d'être utile à ses confrères de Belgique.

A. DE W.

DON BASILIO-SEBASTIAN CASTELLANOS.

Nous avons appris, par l'une des dernières livraisons du *Numismatic Chronicle*, le décès, déjà ancien, de don Basilio-Sebastian Castellanos,

président de l'Académie royale d'archéologie de Madrid.

Le regretté défunt était membre honoraire de notre Société depuis le 6 juillet 1851.

V^{te} B. DE J.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Jean-Auguste Le Catte, décédé à Namur, le 11 mai dernier.

Le Catte, élu correspondant régnicole de notre Société, le 4 juillet 1869, et membre effectif, le 4 juillet 1873, nous envoya, en décembre 1892, sa démission, motivée par son grand âge. Il était né à Bruxelles, le 26 avril 1810.

Le Catte collabora assez fréquemment à notre recueil. Ses connaissances archéologiques et numismatiques étaient nombreuses et sérieuses. Tous nos confrères se souviendront toujours des relations cordiales et agréables qu'ils eurent avec le regretté défunt.

MELANGES.

MÉDAILLE COLOMB

Dans le champ, l'effigie en profil gauche de Christophe Colomb. En légende circulaire ✠ CHRISTOPHER COLUMBUS GAVE A NEW WORLD TO HUMANITY. Sous la coupure de l'épaule TIFFANY et C^o N.-Y., noms des éditeurs de la médaille.

Rev. Dans une couronne ouverte formée par deux branches de chêne réunies par un nœud de ruban, l'inscription, en six lignes, AFTER | FOUR HUNDRED | YEARS OF PROGRESS | FREE AMERICA | HONORS ITS | DISCOVERER. A droite, sur l'une des branches de la couronne, le sceau en réduction de la Société américaine de numismatique et d'archéologie, qui prit l'initiative de la frappe de cette médaille (1).

Les fêtes colombiennes ont donné lieu à l'émission d'une cinquantaine de médailles, jetons, etc. gravés en Europe aussi bien qu'en Amérique. Dans ce tournoi plus ou moins

(1) Nous regrettons que ce petit sceau, qui vient rompre la sévère harmonie du revers, n'ait pas plutôt été placé sous l'inscription, dans le champ de la médaille.



artistique, les États-Unis n'avaient jusqu'ici brillé que par le nombre de leurs productions.

Aussi la Société de numismatique de New-York se décida-t-elle à faire une démarche auprès des directeurs de la célèbre maison new-yorkaise d'orfèvrerie, Tiffany et Cie, afin d'engager ces messieurs à éditer, eux aussi, une médaille colombienne.

Cette démarche aboutit heureusement. MM. J. H. Whithouse et W. Walker, artistes attachés à la maison Tiffany, furent chargés, sous le contrôle d'un comité de trois membres de la Société de numismatique, le premier, du dessin de la médaille, le second, d'en couper les coins.



Leur œuvre mérite de réels éloges, car la médaille que nous venons de décrire nous semble devoir occuper une place des plus honorables parmi toutes celles qui furent émises à l'occasion du 400^e anniversaire de la découverte de l'Amérique.

Dans tous les cas, elle dépasse de loin, tant au point de vue de l'entente du modelé que de l'heureuse simplicité de la composition, tout ce que nous connaissons des médailleurs américains (1).

A. DE WITTE.

(1) Nous devons à l'obligeante intervention de notre confrère M. le Dr Oettinger de New-York d'avoir pu reproduire ici la médaille de Colomb.

Nous sommes heureux de porter à la connaissance des nombreux lecteurs de la *Revue*, et particulièrement des membres de la Société royale de numismatique, que le premier fascicule de l'*Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, entreprise par notre collègue, M. Alph. de Witte, vient de voir le jour.

Cette intéressante histoire monétaire du Brabant sera des plus complètes. L'Académie d'archéologie de Belgique en décida la publication sous ses auspices, sur les rapports de M. Paul Cogels, le savant bien connu, et de M. Alph. Goovaerts, l'éminent archiviste général adjoint du Royaume, et grâce à un subside que lui accorda la ville d'Anvers.

L'histoire monétaire du Brabant formera trois volumes in-4°, avec de nombreuses planches dues au burin habile de M. G. Lavalette, et reproduisant plus de 1200 monnaies. Il se trouve de plus, inséré dans le texte, un certain nombre de bois qui rendent encore plus tangibles les assertions si logiques et les appréciations si sages de l'auteur, sur les pièces d'une détermination difficile ou hypothétique.

Ce travail considérable, qui a coûté à l'auteur plusieurs années de constantes études et de consciencieuses recherches, mérite le plus légitime succès.

Le premier volume, qui s'arrête à l'avènement de Philippe-le-Bon, sera livré au public savant cette année encore (1); le deuxième volume ira du commencement du règne de ce prince jusqu'à l'avènement des archiducs Albert et Isabelle, et le troisième volume se terminera par les monnaies obsidionales frappées à Anvers en 1814.

(1) On souscrit dès à présent chez l'auteur, 49, rue du Trône, à Bruxelles, au prix de 20 francs le volume. Édition de luxe, 10 exemplaires numérotés à 30 francs.

Comme la *Revue* a l'intention, au parachèvement du premier volume, de faire le compte rendu de cette œuvre remarquable de l'un de ses plus vaillants directeurs, nous nous bornerons à signaler simplement ici cet ouvrage à l'attention des numismates, qui comprendront que désormais tous les catalogues des ventes suivront les classifications adoptées par l'érudit auteur pour les monnaies du Brabant.

ÉD. V. D. B.

Les monnaies grecques, par ADRIEN BLANCHET. Paris, 1894, in-18 de 107 pages avec XII planches, reproduisant 70 monnaies. Prix fr. 3-50.

Ce volume est le XVI^e de la *Petite bibliothèque d'art et d'archéologie*, publiée sous la direction de M. Kaempfen, directeur des musées nationaux. Le travail de M. Blanchet s'adresse surtout aux curieux d'art, désireux de posséder quelques notions générales de numismatique grecque. Il se divise en cinq chapitres, dont chacun constitue, en somme, une intéressante conférence, et dont l'ensemble donne une idée fort suffisante du sujet.

On aurait tort de croire cependant que le mémoire de M. Blanchet est un pur travail de diffusion scientifique : les érudits y trouveront aussi divers renseignements à glaner.

Nous signalerons à leur attention la théorie de la provenance de l'or, qui attribue l'abaissement du prix de ce métal, vers la fin du IV^e siècle avant Jésus-Christ, non seulement à l'exploitation des mines de la Thrace, mais aussi à la refrappe de l'or perse, en Grèce, et aux exportations faites par la ville de Panticapée, la constatation de diverses méthodes adoptées par les Grecs pour indiquer

sur les monnaies la valeur coursable, entre autres l'usage de reproduire sur les divisions le type simplifié de l'unité. Exemple : à Syracuse, les tétradrachmes montrent un char traîné par quatre chevaux, les didrachmes n'en ont que deux, la drachme ne laisse voir qu'un cheval et l'obole a pour toute marque la roue du char.

Citons encore les passages consacrés aux alliances monétaires, à la persistance chez les villes grecques du type monétaire adopté, aux portraits reproduits sur les monnaies, enfin, la liste fort complète des noms de graveurs, trente et un, relevés jusqu'ici sur le numéraire grec, et terminons en félicitant l'auteur de la façon heureuse dont il a accompli la tâche qu'il s'était imposée.

A. DE W.

Histoire illustrée des monnaies et jetons du Canada, par P. N. BRETON. Montréal, chez l'auteur, 388, rue Saint-André, in-8° de 240 pages avec vignettes et portraits. Prix 2 dollars.

La numismatique du Canada, bien qu'assez neuve, a déjà tenté maints écrivains : MM. Mc Lachlan et Leroux entre autres, pour ne citer que les deux principaux. Le volume que publie aujourd'hui M. Breton est en quelque sorte une édition revue, épurée et augmentée de tout ce qui a paru sur la matière. M. P. N. Breton, l'auteur bien connu du *Collectionneur illustré des monnaies canadiennes*, était tout désigné pour ce travail. Son œuvre nous paraît soignée et lui méritera bien certainement la reconnaissance des collectionneurs du « Dominion ».

Le travail de M. Breton, écrit en français avec la traduction anglaise en regard, débute par quelques mots concer-

nant la monnaie indienne dite *Wampum*, formé de petits tubes d'écaillés de mer, enfilés en colliers ou travaillés en ceintures et valant, les bleus deux sous et les blancs un sou seulement. Cette monnaie circula parmi les Indiens jusque vers l'année 1825. L'auteur passe ensuite aux signes d'échange en usage sous la domination française, aux jetons de l'Amérique française, pour arriver aux quelques monnaies émises depuis l'annexion du Canada à l'Angleterre et décrire ces innombrables jetons ou tokens frappés journellement par des offices, des industriels, des particuliers, lesquels tokens eurent parfois cours comme monnaie.

Près de cinq cents vignettes illustrent le texte de M. Breton, qui termine son volume par la biographie et les portraits des principaux numismatistes du Canada.

A. DE W.

TROUVAILLE DE LENNICK-SAINT-MARTIN.

Un petit vase en grès brun de Bouffioulx vient d'être trouvé à Lennick Saint-Martin, près Bruxelles, dans le sol, au bord d'un chemin. Cette canette contenait 21 pièces de Philippe II (1555-1598), aujourd'hui la propriété de M. Van Roye, de Bruxelles. Voici la liste de ces monnaies :

Brabant.

1. Écu philippus de 1558 (titre de roi d'Angleterre), de 1574, 1587, 1591, 1592, 1595, 1596 et 1597 (9 pièces, frappées à Anvers).

2. Demi-écu philippus, frappé à Anvers, en 1594, (1 pièce).

Flandre.

3. Écu philippus frappé à Bruges, 2 pièces de 1558 et 1559.

Tournaisis.

4. Écu philippus frappé à Tournai, 1589.
5. Demi-écu philippus; 2 pièces frappées à Tournai en 1595 et 1596.

Gueldre.

6. Daldre à la croix, dit de Bourgogne, 1568.
7. Écu philippus de 1557 (titre de roi d'Angleterre).
8. Demi-écu philippus de 1563.
9. Cinquième d'écu philippus. (*Voy.* ROEST, *Essai de classification des monnaies de Gueldre*, n° 601, et VAN DER CHIJS, pl. XXVI, n° 19).

Hollande.

10. Daldre à la croix, dit de Bourgogne, frappé à Dordrecht, 1568.
11. Écu philippus frappé à Dordrecht, 1558 (titre de roi d'Angleterre).

La pièce la plus récente étant de 1597, ce petit trésor a donc été enfoui à la fin du règne de Philippe II (1555-1598).

G. CUMONT.

Nous avons donné, dans la *Revue belge de numismatique*, année 1889, pp. 353-357, quelques détails biographiques sur Nicolas Del Rée, élève graveur à la Monnaie de Bruxelles en 1785-1787. Dans le même volume, pp. 473-475, M. Cumont a publié, à son tour, quelques renseignements complémentaires au sujet de cet artiste, resté jusqu'alors inconnu de tous.

Notre savant ami, M. E. de Breyne, sous-chef de section aux archives générales du royaume, vient de nous communiquer deux documents inédits concernant le même person-

nage, lesquels constituent en quelque sorte l'épilogue de l'histoire de la carrière de Del Rée, en tant qu'attaché à la Monnaie de Bruxelles. Nous nous permettrons donc, vu leur peu d'étendue, de les reproduire ici.

*Copie de la requette présenté au gouvernement par Nicolas Del Rée,
le 8 août 1787.*

A Sa Majesté l'Empereur et Roy ou en son conseil, etc., etc.

Remontre en très profond respect Nicolas Del Rée, natif de Saint-Hubert, au duché de Luxembourg, que vers l'année 1783 étant à Vienne il donna de telle marques de ses talens dans la gravure qu'il merita d'obtenir une pension annuelle de quatre cent florins payable par M. Wauters directeur de la Monnaie de Bruxelles.

Et comme le suppliant depuis le 15 décembre 1786 *salvo justo* il na reçu aucun denier de sa pension il ose prendre son très humble recours vers Votre Sacré Majesté la suppliant très humblement d'ordonner qu'il lui soit paiez neuf mois de sa pension déjà échue qu'il a plu à Sa Sacré Majesté de lui continuer jusqu'ici et espère qu'elle daignera lui continuer encore soit ici ou en telle autre endroit qu'elle jugera convenir.

Et pour prouver qu'il ne s'est jamais rendu indigne des bontés que Sa Sacré Majesté lui a bien voulu continuer jusqu'à présent, il s'offre de subir l'examen la plus rigoureuse de son art et de faire juger par gens intègres les quarriez qu'il a fait pour la monnaie après serment preté devant M. Marquart varadin et M. le graveur général, etc.

C'est la grâce, etc.

Signé N. DEL RÉE.

Cette requête fut transmise pour avis, à la date du 13 août 1787, aux officiers de la monnaie de Bruxelles. Voici leur réponse; elle est loin d'être favorable au suppliant.

Au conseil du gouvernement.

Avis des officiers de la Monnaie de S. M. sur la requette de Nicolas Del Rée.

Les officiers de la Monnaie, aiant examine la requette de Nicolas

Del Rée, ensuite d'ordre du gouvernement en date du 13 août 1787 n° 1113; disant qu'il avoit donné des marques de ses talens dans la gravure à Vienne vers l'année 1783 qu'en conséquence qu'il merita d'obtenir une pension de quatre cent florins par an payable par le ci-devant directeur Wouters ont l'honneur de dire qu'il est vrai que par un décret de LL. AA. RR. du 10 février 1783 rendu sur la requette que le remontrant avoit présenté à l'effet d'obtenir une pension pour voiajer et se perfectionner dans la gravure et ciselure, il fut résolu qu'il viendroît à la Monnoie de S. M. à Bruxelles comme élève, pour perfectionner ses talens sous les yeux du graveur général Van Berckel, pour l'attacher à ce département s'il s'en rendroit capable, et de lui accorder pendant deux ou trois an un secours annuel de trois à quatre cent florins par an, nous nous sommes conformés en tout point à cette disposition, aiant reçu son serment comme il est d'usage pour tous ceux qui fréquentent la monnoie le 26 février 1783 il a été payé sur le pied de quatre cent florins par an. Nous remarquâmes d'abord qu'il n'avoit pas beaucoup d'idée de dessein et peu d'usage de la gravure, ce que nous fimes connoître dans le tems au gouvernement dans l'avis donné sur les deux requettes qu'il a présenté pour obtenir la place de graveur particulier.

Les carées qu'il a fait et dont il demande l'examen ne lui ont été confié que pour l'exercer et ont été trouvés si movais que le graveur général a fait passer la lime dessus la gravure pour pas perdre l'assier.

Au reste, le suppliant ne fréquentoit pas régulièrement la Monnoie, et il n'y a plus paru pour y travailler depuis environs huit jours avant le Noël de l'an 1786, mais est venu le 31 janvier 1787 recevoir la demi-année du secours lui accordés ainsi que de ce chef nous estimons qu'il n'a rien à prettendre.

Bruxelles, le 28 août 1887.

MARQUART ET L. J. VANDERMOTTEN.

(Archives générales du Royaume
jointe des monnaies n° 22.)

Ces documents nous apprennent donc que Nicolas Del Rée, natif de Saint-Hubert, au pays de Luxembourg, était élève à la célèbre école de gravure de Vienne, lorsqu'en 1783, — en raison des heureuses dispositions dont il y avait fait

preuve, — il fut détaché à la Monnaie de Bruxelles, aux gages de 400 florins l'an. Il ne devait donc pas être aussi ignorant dans l'art du dessin que ses chefs voulaient bien le dire, et la hâte mise par Van Berckel à faire disparaître les produits du burin de Del Rée semble confirmer ce que nous disions jadis du peu de sympathie témoignée bientôt par le graveur général à l'élève qui lui avait été imposé. Quant au waradin Marquart, il semble avoir toujours été franchement hostile à Del Rée, qui cessa sans doute officiellement d'être attaché à la Monnaie de Bruxelles à la suite de l'avis que nous venons de faire connaître.

A. DE WITTE.

Traité de numismatique du moyen âge, par ARTHUR ENGEL et RAYMOND SERRURE. — Tome deuxième; depuis la fin de l'époque carolingienne jusqu'à l'apparition du gros d'argent; 813 illustrations dans le texte. — Paris, Ernest Leroux, éditeur, 1894, in-8°, pp. 353 à 943.

En 1891, MM. Engel et Serrure ont publié la numismatique du moyen âge depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'à la fin de l'époque carlovingienne. Le compte rendu de ce premier tome a été fait par M. le vicomte B. de Jonghe, dans cette *Revue*, 1891, p. 279.

Le deuxième tome débute par le monnayage de la troisième race jusqu'à la réforme de Saint-Louis, créatrice du gros tournois.

Ce chapitre donne, en quelques pages, un excellent aperçu et des types choisis de cette période si intéressante.

Les fiefs français, c'est-à-dire toutes les seigneuries situées

dans les limites des anciens royaumes carolingiens de France et d'Aquitaine, occupent tout le deuxième chapitre (pp. 371-512); les auteurs nous montrent l'origine et le déclin du monnayage féodal, ses principaux types et la paléographie, souvent si bizarre, des légendes de ces pièces tant originales. — Les dégénérescences de leurs types sont des plus curieuses et quelquefois des plus inattendues.

Nous avons lu, avec satisfaction, le paragraphe relatif au comté de Flandre qui nous intéresse tout particulièrement. D'accord avec M. de Witte, les savants auteurs restituent à Lens les petits deniers attribués précédemment à Ghisnelles (voy. *Errata et addenda*).

Le chapitre troisième consacré à l'Allemagne depuis l'avènement de la maison de Saxe jusqu'à Louis de Bavière est un des chapitres les plus considérables du volume (pp. 513-770).

MM. Engel et Serrure examinent d'abord les divisions chronologiques et géographiques de cette histoire monétaire, le droit de battre monnaie, le système monétaire, les types des monnaies empruntés principalement à l'Angleterre et à Byzance, la paléographie et les légendes; puis, passent successivement en revue les pièces de la Mosellane, des Pays-Bas (ateliers impériaux, Basse-Lorraine, marquisat d'Anvers, comté de Louvain, duché de Brabant, Bruxelles, Nivelles, Gembloux, Malines, Limbourg, Looz, Herstal et Russon, Liège, Maestricht, Saint-Trond, Stavelot, Malmédy, Thorn, Munsterbilsen, Hainaut, seigneurie des Chauffours, Cambrai, comté de Namur, abbaye de Celles, comté de Bouillon et comté de Luxembourg). Le monnayage des comtes de Looz débute, disent les auteurs, au règne de Jean (1256-1280); depuis, notre savant confrère M. le Dr C. Bamps a publié dans cette *Revue*, 1894, p. 148,

un denier inédit de Louis I, comte de Loos (1145-1171); viennent ensuite les pays rhénans, la Frise ou Pays-Bas septentrionaux, la Westphalie, la Basse-Saxe, la Thuringe avec la Lusace et la Misnie, le Brandebourg, la Poméranie et la Prusse, la Franconie, la Souabe et la Suisse, la Bavière et l'Autriche.

Le quatrième chapitre comprend les fiefs des anciens royaumes de Bourgogne et de Provence; le chapitre cinquième parle de l'Italie depuis la fin du X^e siècle jusqu'à la seconde moitié du XIII^e siècle; enfin les derniers chapitres s'occupent des États chrétiens de la péninsule ibérique du XI^e au XIV^e siècle; des Iles britanniques depuis le commencement du XI^e siècle jusqu'à la fin du XIII^e siècle avec une liste des ateliers monétaires de Canut à Henri III; des pays scandinaves depuis le commencement du monnayage national jusqu'au XIV^e siècle; de la Pologne et de la Silésie jusqu'au commencement du XIV^e siècle; de la Bohême et de la Moravie jusqu'à la même époque; du royaume de Hongrie et de ses dépendances jusqu'à l'introduction du gros d'argent par Charles-Robert d'Anjou; de la Russie et des pays slaves du sud; de l'empire byzantin jusqu'au commencement du XIV^e siècle; de l'Orient latin jusqu'à l'apparition du gros d'argent chez les chrétiens, et enfin de l'Arménie, de la Géorgie et des imitations turcomanes des monnaies byzantines.

Telle est la brève analyse d'un volume de vulgarisation numismatique, composé avec science et méthode, enrichi de nombreuses figures, très élégamment imprimé, indispensable à tous ceux qui étudient la numismatique du moyen âge.

G. CUMONT.

Les fleurs de lis de l'ancienne monarchie française, leur origine, leur nature, leur symbolisme, par JEAN VAN MALDERGHEM, archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles. Bruxelles, 1894, in-8°, 39 pages, 2 planches, 1 vignette.

Le résultat des longues recherches auxquelles s'est livré M. van Malderghem peut se résumer comme suit :

La fleur de lis héraldique représente bien le lis blanc des jardins. Elle est d'origine occidentale et son emploi comme symbole du pouvoir royal sur les sceptres occidentaux en général remonte tout au moins au IX^e siècle. Dans les armes de l'ancienne monarchie française, elle unissait l'idée du souverain pouvoir à celle de la suprématie particulière dont les rois de France jouissaient depuis le règne de Louis le Jeune.

Si nous signalons ce travail, qui intéresse surtout l'archéologie et l'héraldique, c'est non seulement à cause de son haut mérite scientifique, mais aussi pour féliciter M. Van Malderghem de n'avoir pas négligé les enseignements que pouvait fournir la numismatique, science considérée trop souvent par les archéologues, qui l'ignorent, comme une quantité négligeable.

A. DE WITTE.

Nos lecteurs apprendront avec satisfaction que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de France a, dans sa séance du 21 mars dernier, décerné le prix Duchalais pour 1894 à l'ouvrage de M. M. Prou, intitulé : *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies mérovingiennes*. Ce beau livre, dont M. L. Maxe-Werly a rendu compte dans cette revue, méritait à tous égards cette haute récompense.

V^{te} B. DE J.

M. Alejandro Rosa, président de la *Junta de Numismática Americana*, récemment fondée à Buenos Aires, vient de nous adresser différents volumes qui font le plus grand honneur à ses connaissances numismatiques. Nous signalerons surtout: *Coleccion de leyes, decretos y otros documentos sobre condecoraciones militares, medallas conmemorativas, moneda metalica etc., de algunos partes de America del Sud*, volume in-8° de 411 pages, renfermant de nombreux documents officiels concernant les décorations militaires, les médailles commémoratives et la monnaie métallique de la République Argentine, du Chili, du Pérou, de la Colombie et d'autres États de l'Amérique du Sud, et le *Catalogue illustré de la collection des monnaies américaines*, de M. A. ROSA, qui ne comprend pas moins de 1480 numéros. Les vignettes, qui ornent le texte, donnent une idée très suffisante de la numismatique des deux Amériques, aussi ce volume sera-t-il utilement consulté par les numismatistes européens qui désirent se faire une opinion sur le nombre et la valeur artistique des monnaies, médailles, etc. émises dans les divers pays du Nouveau Monde.

A. DE WITTE.

Ueber Schulmuenzen im chemaligen Kurhessen von
Oberlehrer Dr KARL KNABE.

Excellente et très consciencieuse étude sur les médailles de récompense données par des établissements d'instruction de la Hesse Électorale.

Les différentes médailles sont classées en six catégories, celles :

1° Des universités de Fulda, de Rinteln et de Marbourg ;

- 2° Des institutions académiques de Cassel ;
- 3° Des lycées, athénées et écoles moyennes de Hanau et de Cassel ; *
- 4° De l'école industrielle de Cassel ;
- 5° Des écoles de dessin et de l'académie de Hanau et de Cassel ;
- 6° De l'école populaire de Cassel ;

Un septième chapitre donne la description de médailles varia.

La nomenclature de ces médailles, tout en étant d'un intérêt local, pourrait servir de base à des travaux similaires qui font encore défaut chez nous. Le pédagogue qui se consacrerait à un pareil travail répondrait en même temps aux desiderata exprimés par notre zélé confrère A. de Witte, souhaitant voir les professeurs de nos écoles s'intéresser à l'étude des monnaies et des médailles et initier leurs élèves à cette utile science : la numismatique.

SEELDRAYERS.

Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit. Herausgegeben von HERMANN DANNENBERG, zweiter Band mit einer Landkarte und XXXIX Tafeln Abbildungen. Berlin, 1894, in-4° de V-265 pages.

M. Dannenberg vient de faire paraître un supplément à ses *Monnaies allemandes de l'époque impériale des maisons de Saxe et de Franconie*. L'apparition de ce supplément, attendu du monde savant avec la plus vive impatience, est un vrai événement numismatique. Ce travail est, comme on devait s'y attendre, des plus importants. Les planches seules ne reproduisent pas moins de 750 monnaies venues

à la connaissance de l'auteur depuis la publication faite par lui sur le même sujet en 1876. Ce résultat dépasse toutes les espérances ; il fait des *Deutschen Münzen der sächsischen und frankischen Kaiserzeit* de M. Dannenberg un véritable monument scientifique d'une inestimable valeur pour l'historien comme pour le numismate. Pour apprécier en connaissance de cause le volume nouveau de celui que l'on pourrait dénommer à juste titre l'Eckel de la numismatique du moyen âge impérial, il faudrait posséder quelques parcelles de la vaste érudition du savant berlinois. Loin de nous cette prétention, aussi bornerons nous notre compte rendu à un rapide examen du chapitre consacré aux provinces belges.

Ce chapitre débute par les trois deniers au temple signés *Gislebertus*, que nous avons jadis publiés. M. Dannenberg partage notre opinion en ce qui concerne l'émission de ces pièces, mais il croit prudent de ne pas essayer de les classer chronologiquement, ce en quoi il a parfaitement raison, nous le reconnaissons bien volontiers. Les auteurs donnent presque tous à Gislebert le titre de duc bénéficiaire de Lotharingie. Nous avouons n'avoir pas nos apaisements à ce sujet. Après le décès du duc, mort en pleine révolte contre son suzerain, nous voyons en effet Othon I^{er}, loin de procéder aux choix d'un nouveau gouverneur pour la Lotharingie, se borner à charger son frère Henri d'administrer le pays au nom du fils de Gislebert, encore en bas âge. N'y a-t-il pas là une sorte de reconnaissance d'hérédité de la part d'Othon ? Dans tous les cas, la question ne nous semble pas définitivement éclaircie et certes elle mériterait de l'être.

Mais revenons à nos monnaies ! M. Dannenberg classe aux ducs de Basse-Lorraine Othon (991-1012) et Gode-

froid I, d'Eenham (1012-1023), trois intéressants deniers. La première de ces pièces, à la légende immobilisée et dégénérée : *Ludovicus imperator*, convient fort bien par l'inscription même au dernier descendant des Carolingiens. Au centre du revers, autour d'une petite croix, se lit le mot : *Dux* ; la légende circulaire rappelle le nom de l'empereur régnant : *hinric imp.* S'il est exact qu'Henri II ne prit le titre d'empereur qu'en 1014, le denier qui nous occupe ne peut cependant appartenir qu'à Godefroid I^{er}, Othon ayant cessé de vivre avant cette date.

Le deuxième denier est incontestablement de Godefroid d'Eenham, et fait allusion à la bataille de Florennes ; quant au troisième, son mauvais état de conservation ne permet pas de décider s'il porte au revers le nom de Godefroid ou le nom de Gozelon.

Le denier Godefridius-Lambertusi, qui a déjà donné lieu à diverses hypothèses, attire ensuite l'attention de notre savant confrère.

Le trésor de Meisterwalde, enfoui vers l'an mille ou mille deux, renfermait un denier Godefridius-Lambertusi et dès lors, ainsi que le fait justement remarquer M. Dannenberg, si la trouvaille ne ment pas, le nom de Godefridius ne peut se rapporter, comme on l'avait jusqu'ici supposé, au duc de Basse-Lotharingie, nommé à cette dignité seulement en 1012 (1). Nous voilà donc en face d'une énigme nouvelle dont l'auteur des *Deutsche Münzen*, etc., néglige malheureusement de nous donner le mot.

L'atelier d'Anvers est représenté par trois monnaies,

(1) En 1005, d'après quelques auteurs qui font mourir Othon en cette année, et dès lors l'élévation de Godefroid au duché de Lothier se rapprocherait fort de la date donnée à l'enfouissement du trésor de Meisterwalde.

n^{os} 140^a, 140^b, 140^c; celui de Bruxelles par deux. L'une de ces dernières pièces, le n^o 1441, doit prendre place, selon nous, dans la série bruxelloise immédiatement avant le numéraire signé du nom du monétaire Otgerus, auquel elle sert en quelque sorte de précurseur.

La Flandre comprend quatorze monnaies dont un curieux denier à tête qui mériterait une étude spéciale. Vient ensuite Eenham, avec une obole qui confirme l'attribution des deniers Egamio à l'abbaye de ce nom, proposée autrefois par M. R. Serrure. Le Hainaut nous montre deux deniers et une obole à l'épée de Renier V; Tournai, une maille au nom de Lambert; Namur, Dinant et Bouillon ne comptent pas moins de 10 numéros.

Un denier namurois, n^o 1821, signé *Albertus*, porte au centre du revers D-REI-I en trois lignes. M. Dannenberg déclare renoncer à chercher à interpréter cette inscription si l'on ne veut pas y voir le nom de Regeline, mère du comte Albert III.

Les deniers dinantais n^{os} 1822, 1822^a et 1822^b sont des plus intéressants. Ils offrent au droit deux têtes affrontées, dont l'une, celle de gauche, est certainement celle du comte de Namur. Les légendes, malheureusement assez mal venues, laissent voir quelques lettres qui permettraient peut-être de reconnaître, comme sur le denier de Namur, le nom de Regeline. Cette lecture paraît d'autant plus acceptable à notre éminent confrère qu'à la mort de son père Albert III n'était pas majeur.

Ce dernier fait est parfaitement exact, seulement d'après M. Chalon qui fit de l'histoire de Namur une étude approfondie, ce serait Ermengarde, aïeule du jeune comte qui aurait pris en main le gouvernement du pays pendant la minorité du fils d'Albert II, et, dès lors, ce serait plutôt le

le nom de cette princesse que l'on devrait retrouver sur les espèces forgées à cette époque.

Il ne faut pas oublier non plus que, dès le XI^e siècle, les comtes de Namur partageaient, avec les évêques de Liège, la souveraineté de Dinant. L'évêque Théoduin obtint même du roi Henri IV, le 25 juin 1070, l'autorisation de frapper monnaie en cette ville, privilège qu'avaient seuls exercé jusqu'alors les comtes de Namur. Comte et évêque pouvaient donc forger à Dinant au temps d'Albert III. Les deniers à deux têtes seraient-ils le symbole graphique de cet état de chose ? Nous n'oserions l'affirmer ; loin de là, mais il est nécessaire en l'occurrence d'envisager toutes les possibilités, d'autant que nous croyons que la thèse de M. Dannenberg a besoin d'être appuyée de documents ou, à leur défaut, de pièces à légendes complètes pour être définitivement admise.

Les pièces frappées à Liège, à Ciney, à Huy, à Maestricht, à Thuin, à Visé sont nombreuses, mais l'excellente numismatique de la principauté de Liège du Baron de Chestret nous les avait déjà pour la plupart fait connaître.

Un denier du cabinet de Saint-Pétersbourg a permis à M. Dannenberg de restituer à Saint-Trond la rare monnaie à tête et aux légendes *S Trudo - S - Coloni-a*, sur un mauvais exemplaire de laquelle il avait cru lire jadis Rudolphus.

Un denier luxembourgeois du comte Frédéric vient clore la série belge.

Constatons en terminant que le résultat des recherches de M. Dannenberg, en ce qui concerne la Belgique, est d'autant plus méritoire qu'il n'avait pour se guider aucun travail d'ensemble et qu'étranger à notre pays il a dû puiser, pour s'instruire, aux sources les plus diverses, articles de

revue, monographies, dictionnaires, etc., ce qui certes n'était pas fait pour faciliter une tâche déjà suffisamment ingrate et délicate.

Nous ne pouvons mieux exprimer notre sentiment qu'en disant que le volume de M. Dannenberg est à la hauteur de la réputation de son auteur, qu'il fait le plus grand honneur à la science allemande, et mérite l'admiration et la reconnaissance de tous.

ALPH. DE WITTE.

TROUVAILLE DE LA RUE LÉOPOLD A BRUXELLES.

En démolissant un vieux mur pour établir les fondations du *Café Riche*, au coin de la rue Léopold et de la rue de l'Écuyer, à Bruxelles, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Dominicains, les ouvriers ont trouvé environ 250 pièces d'argent et de cuivre dont voici la liste :

Liège.

Louis de Bourbon (1456-1482). *Voy.* DE CHESTRET, pl. XX, n° 345 (2 pièces); nos 347, 351 (2 pièces); 352 (5 pièces); pl. XXI, n° 356 (2 pièces); 363 (2 pièces); 365 (3 pièces); 367 (6 pièces).

Jean de Horn (1484-1505). *Voy.* DE CHESTRET, pl. XXIV, nos 407 et 408.

Brabant.

Charles le Téméraire (1467-1477). *Voy.* VAN DER CHIJS, pl. XVII, n° 4 (3 pièces); n° 6 (2 pièces); n° 7 (7 pièces); n° 9 (6 pièces), et n° 10 (3 pièces).

Marie de Bourgogne (1477-1482), doubles briquets (16 pièces), années 1477, 1478, 1479, 1480 et 1481; patards

ou doubles gros, années 1479, 1480 et 1481. *Voy.* VAN DER CHUJS, pl. XVIII, nos 3 et 4 (9 pièces).

Maximilien et Philippe (1482-1496). *Voy.* VAN DER CHUJS, pl. XIX, n° 9 (1 pièce); n° 12 (4 pièces); n° 17 (4 pièces variées); pl. XX, n° 18 (1 pièce); n° 19 (32 pièces); briquet avec légendes religieuses au droit et au revers. — ✠ BENE DIU ° ANNI TA ° NATA ° DOMINO °. et double briquet de 1482 avec la légende : ✠ MONETA ° DVCA ° AVSTRIAE ° LOTHARIE ° BRABANTIE ° LI ° GIIAE °.

Rev. : ✠ SALV ° FIDE ° PPIA ° DNE ° A ° IASZ.

Flandre.

Philippe-le-Bon (1430-1467) (seconde période), doubles sous ou Vierlanders (2 pièces); gros au lion ou Kromstaert (1^{re} période 1419-1430) pièce très usée.

Charles le Téméraire (1467-1477); doubles sous ou Vierlanders (3 pièces); demi-Vierlanders (15 pièces); quart de Vierlander (1 pièce); double patard (1 pièce); patard (1 pièce); double briquet de 1474 (1 pièce).

Marie de Bourgogne (1477-1482); doubles briquets de 1478 (4 pièces); de 1477 (2 pièces), patards de 1480 (2 pièces); gros à l'M de 1478 (3 pièces); demi-gros à l'M (1 pièce); quart de gros à l'M (1 pièce).

Maximilien et Philippe (1482-1496). Briquets (2 pièces); demi-patards (9 pièces); patard (1 pièce); demi-gros à l'M (1 pièce); pièce de 4 mites (*Rev. fr.*, 1869-1870, pl. XVIII, n° 43; double mite (2 pièces).

Ville de Gand (1488-1489), double patard (1 pièce) et patard (1 pièce); briquets ou gros (6 pièces).

Hollande.

Philippe-le-Bon. Vierlander et 1/4 de Vierlander frappés à Dordrecht (2 pièces), demi-Cromstaert de Philippe-le-Bon et Jacqueline de Bavière.

Marie de Bourgogne (1477-1482), gros à l'M (années 1480 et 1481) (3 pièces); double briquet (1482) (1 pièce); quart de gros à l'M (1 pièce).

Maximilien et Philippe (1482-1496. Demi-patards (10 pièces variées); doubles briquets de 1486 (3 pièces); briquets de 1485 et 1486 (7 pièces); double patard (1 pièce); demi-gros à l'M (21 pièces variées); quart de gros à l'M (3 pièces).

Une pièce de billon, inédite, que nous décrirons dans la prochaine livraison.

Gueldre.

Arnould (1423-1473). Patards (heaumes avec les cimiers de Gueldre et de Juliers) (2 pièces).

Charles le Téméraire (1473-1477), briquet de 1477 (1 pièce).

Marie de Bourgogne (1477-1482), patards (2 pièces); gros à l'M (1 pièce); demi-gros à l'M (2 pièces).

Maximilien et Philippe le Beau, double briquet. *Voy.* ROEST, n° 265 (1 pièce); gros à l'M (3 pièces); demi-gros à l'M (1 pièce).

Utrecht.

David de Bourgogne, évêque d'Utrecht (mort en 1497). Patard de 1483 (1 pièce); gros de 1478 avec bordure de treize fleurs de lis dans des cercles, 2 pièces dont l'une porte une contremarque poinçonnée. ☞

Contremarque qui est probablement allemande et qui est peut-être de Herman de Hesse, évêque de Cologne.

L'écu est peut-être écartelé parce qu'il est poinçonné au centre de la croix du revers.

Leeuwarden.

Briquet au lion. † MONETA * NOV * LE-
WERDEN.

Rev. † ANNO * DOMINI * M * CCCC * 87.
(1 pièce.)

Nimègue.

Demi-briquet (?) de 1485 et 1486 (4 exemplaires).

Elsloo.

*Adrien de Gavre, seigneur d'Elsloo, voy. VAN DER
CHIJS, Monnaies des fiefs de Brabant, pl. VIII, n° 17.*

Seigneurie de Biecht.

Nicolas I, Vander Donck (mort en 1506 ?). Imitation de la pièce de quatre mites de Philippe le Beau. Cette monnaie de Biecht a été décrite par M. le Baron de Chestret dans cette *Revue*, 1871, p. 63.

France.

Charles VII (1422-1461), *voy. HOFFMANN, Monnaies royales de France*; grande plaque, pl. XXXII, n° 12; demi plaque, n° 13; grand blanc, pl. XXXIII, n° 36; (2 pièces); petit blanc à la couronnelle, n° 38.

Louis XI (1461-1483). Grand blanc à la couronne, pl. XXXVII, n° 15 (3 pièces).

Petit-blanc à la couronne, pl. XXXVII, n° 17.

Bretagne.

Jean V, duc de Bretagne (1399-1442). Demi-blanc — atelier de Morlaix (POEY D'AVANT, pl. XXI, n° 5, vol. I.

Dombes.

Jean II, de Bourbon (1459-1488). Blanc (POEYD'AVANT, *Monn féod. de France*, pl. CXIV, n° 17).

Le trésor de la rue Léopold a donc été enfoui à la fin du xv^e siècle, pendant la minorité de Philippe le Beau. — Il appartient aujourd'hui à M. Gautier, propriétaire du *Café Riche*, que nous remercions de nous avoir permis d'examiner ses monnaies.

G. CUMONT.

M. le Dr J. Brettauer, de Trieste, vient de nous faire parvenir la liste des « pièces choisies de sa collection — cent deux — exposées au Congrès international de médecine à Rome, du 29 mars au 5 avril 1894. » La collection de M. Brettauer se compose de 3,500 pièces se rapportant à la médecine (1).

Nous sommes heureux de voir la numismatique occuper enfin une place honorable à toutes les fêtes de l'esprit et de la science.

A. DE W.

Collection Van Peteghem. Vente à Paris, les 3, 4 et 5 avril 1894, sous la direction de MM. Rollin et Feuardent.

La collection des monnaies flamandes de feu notre confrère Ch. Van Peteghem était célèbre dans le monde numismatique. Elle vient d'être exposée aux enchères publiques au commencement d'avril dernier. Les trois

(1) *Medicina in nummis. Münzen- und Medaillensammlung von Dr Josef Brettauer. in Triest.*

vacations ont produit fr. 17,443-50. Nous croyons, à cause du caractère belge de cette collection, ne pouvoir nous dispenser de faire connaître quelques prix d'adjudication :

N ^{os} 18	Aire sur-la-Lys. Maille au lion avec L O E O	fr. 85 »
25	<i>Saint-Omer</i> . Maille communale. Deux têtes affrontées. Deschamps de Pas, n ^o 29 .	fr. 80 »
28	Mayeur de bout à droite, tenant un bâton .	fr. 75 »
38	Saint-Pierre tenant une clef. R. S O S O, D. de P., n ^o 50	fr. 82 »
60-63	Robert II, Saint-Vaast ; 3 variétés .	95, 140 et 100
78	Gand. Charles le Gros. GANDAVVM. .	fr. 280 »
83	Cassel — Gariel, pl. 49, 18. .	fr. 132 »
116	Dixmude. Buste d'évêque DIXM . . .	fr. 70 »
	C'est le prix le plus élevé atteint par un petit denier de la Flandre proprement dite.	
170	Gui de Dampierre, denier de Douai. .	fr. 125 »
173	Guillaume de Juliers, gros de Termonde, deux exemplaires	fr. 106 »
182	Philippe de Thiette. Gros au portail de Gand	fr. 100 »
221	Louis de Male. Demi lion heaumé. .	fr. 200 »
223	— Vieil heaume.	fr. 150 »
230	Philippe le Hardi. Chaise d'or. Le comte ne porte pas l'épée	fr. 100 »
239	Philippe le Hardi. Double heaume . .	fr. 195 »
240	— Ange d'or	fr. 140 »
242	— Demi noble	fr. 162 »
256	Jean sans Peur. Noble	fr. 98 »
276	Philippe le Bon. Demi cavalier . . .	fr. 79 »
294	Charles le Téméraire. Demi florin Saint- André	fr. 90 »

308-309	Marie de Bourgogne. Demi florin, deux variétés	fr. 145 et 146
325	Maximilien et Philippe. Demi florin Saint-André	fr. 96 »
326	Maximilien et Philippe. Grand réal d'argent	fr. 81 »
342	Florin d'or de Gand.	fr. 153 »
343	Demi florin d'or de Gand	fr. 158 »
353	Philippe le Beau. Double Toison d'or . fr.	1520 »
357	— Nouvelle Toison d'or fr.	210 »
363	— Double Toison d'argent	fr. 129 »
457	d'Alençon. Demi écu	fr. 76 »
465	Demi lion d'or de Bruges.	fr. 87 »
475	Albert et Isabelle. Piéfort du double souverain	fr. 210 »
476	Albert et Isabelle. Double souverain . fr.	85 »
512	Charles II. Pièce de huit souverains . fr.	171 »
513	— — quatre souverains fr.	90 »

Soixante-six planches, gravées par Dardel, devant servir à illustrer l'histoire de la monnaie de Flandre, projetée par Van Peteghem, et les notes manuscrites de ce dernier ont été vendues 600 francs.

Disons en terminant que la double Toison d'or vendue seulement 1,520 francs avait été payée jadis 3,000 francs aux héritiers du baron della Faille, d'Anvers, — avec deux autres monnaies d'or d'une valeur de 500 francs environ. Il y a là une baisse de 40 p. % que l'on pourrait peut-être attribuer à l'abstention de M. Vernier, le grand collectionneur de monnaies flamandes.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS NUMISMATIQUES
PÉRIODIQUES.

Numismatic chronicle. — 1894 Part I. — WARWICK WROTH. Greek coins acquired by the British Museum in 1893. — J. EVANS. On a small hoard of saxon sceattas found near Cambridge. — GRUEBER. A Find of Anglo-Saxon coins.

Monthly numismatic circular, n° 16. — Quelques souvenirs numismatiques de la ville de Winterthur. — NADROWSKI. Die ältesten Münzen der Stadt Thorn. — WAVRE. La « grande Lacune » dans le monnayage de Neuchâtel, de 1714 à 1789.

N° 17. C^{te} NAHUYS. On the existing condition of numismatic science in various countries of the world. — F. GNECCHI. Massimiano Tiranno. — WEBSTER. Two interesting and rare Roman small brass coins. — FARCINET. Savary de Mauléon, sénéchal des rois d'Angleterre en Poitou. — WAVRE. La « grande Lacune » dans le monnayage de Neuchâtel. — HASLUCK. A very rare token.

N° 18. FARCINET. Une curieuse médaille de Geoffroy de Lusignan. — ASTON. The silver question. — CHALON. Les pièces fausses.

American Journal of numismatics. Vol. XXVIII, n° 2. — Two medals of Richelieu and Varin incorrectly classed as american. — New Columbian medals. — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — MARVIN. Masonic medals, etc.

N° 3. The american numismatic and archeological society's Columbian medal. — Some curious legends. — An astronomical medal. — STORER. The medals, etc., illus-

trative of the science of medicine. — CLEVELAND. Some Columbian medals. — MARVIN. Masonic medals.

Annuaire de la Société française de numismatique, 1894, 1^{re} liv. — C^{te} DE CASTELLANE. Les gros de 20 deniers tournois, dits florettes, frappés par Charles VI, d'après les documents officiels. — P. BORDEAUX. Remarques sur le rapport de l'or à l'argent au XIX^e siècle. — DE BELFORT. Monnaies mérovingiennes. — Chronique. — 2^{me} liv. — C^{te} DE CASTELLANE. Les gros de 20 deniers tournois frappés par le Dauphin au nom de Charles VI. — FROEHNER. A quoi ont servi les contorniates. — MAXE WERLY. Examen de quelques questions numismatiques et historiques non encore suffisamment étudiées. — HERMEREL. Numismatique lorraine. — Chronique.

Revue suisse de numismatique, t. IV, liv. I-II. — LADÉ. Le trésor du Pas de-l'Échelle. — CAILLER. Les médailles du réformateur suisse Ulrich Zwingli. — CAHORN. Quatre projets de médailles genevoises, 1706-1707. — Mélanges.

Rivista italiana di numismatica, 1894, fasc. I. — GABRICI. Topografia e numismatica dell' antica Imera e di Terme. — GNECCHI, F. Appunti di numismatica romana : XXXI. Massimiano Tiranno. — DUTILH. Monnaies des nomes ou anciennes préfectures de l'Égypte du médaillier du musée d'antiquités de Ghizeh. — GNECCHI, F. ed E. Monete di Milano inedite. — CASTELLANI, G. Quattrino inedito di Franc, d'Este per Massalombarda. — MOTTA. Documenti visconteo-sforzeschi per la storia della Zecca di Milano. — LUPPI. Vite di illustri numismatici italiani : Garrucci.

Revue numismatique, 1894, 1^{re} liv. — REINACH. La date de Pheidon. — BLANCHET. Tétradrachme archaïque de Syracuse. — LA TOUR. Monnaies gauloises recueillies dans la forêt de Compiègne. — GENNEP (VAN). Un tiers de sou mérovingien frappé à Aoste. — PROU. De l'emploi abusif du mot fierton pour désigner les poids monétaires. — DE VIENNE. Résumé historique de la monnaie espagnole. — BORDEAUX. Demi-sol tournois de Navarre ou pièce de 6 deniers de 1589. — CASANOVA. Sceaux arabes en plomb.

Tijdschrift van het Nederlandsch genootschap voor Munt- en Penningkunde, 1894, 2^e liv. — Lettre de M. G. CUMONT à M. Joh. W. Stephanik, au sujet des tiers de sou d'or à la légende Triectum. — VAN GEMUND. Het leven en de werken van den stempelsnijder Johann Croker. — Chevalier M.-A. SNOECK. La corporation des ferblantiers à Bois-le-Duc. — TH. M. ROEST. Muntvondst op de Zelhemsche heide. — A. DE WITTE. Le chevalier de Stuers. In memoriam.

Bulletin de numismatique, t. II, n^o 8. — M. LEGRAND. Jeton de Jean Delpech, seigneur de Méréville. — R. SERURE. Monnaie mérovingienne inédite du Palais — LE MÊME. Monnaie inédite de Robert I ou II, comte de Flandre, frappée à Arras. — Mélanges.

ERRATA.

Lire à la page 284, deuxième ligne d'en bas : REGINA, au lieu de REINA; et à la page 285, dix-huitième ligne d'en haut : CONCORQIA au lieu de CONCORDIA.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 17 mars 1894.

... A la demande de M. le comte M. de Nahuys et sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. le Dr H. J. Dompierre de Chauffepié, directeur du Cabinet royal de numismatique, à La Haye.

... A la demande et sur la proposition des mêmes membres, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. A. J. Servaas van Rooyen, archiviste de la ville de La Haye et directeur du musée Communal, à La Haye.

Le Secrétaire,

G. CUMONT.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 28 mars 1894.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. le Dr Émile Bahrfeldt, Tempelhofer Ufer 3a, Berlin.

Le Secrétaire,

G. CUMONT.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 11 mai 1894.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. Alejandro Rosa, président de la Junta de Numismatica Americana, 543, Calle Perù, Buenos-Aires, République Argentine.

Le Secrétaire,

G. CUMONT.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

**Assemblée extraordinaire tenue à Anvers, le 27 mai 1894,
dans la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville.**

La séance est ouverte à 10 heures et demie.

Sont présents : MM. le vicomte B. DE JONGHE, *président* ; CUMONT, *secrétaire* ; DE WITTE, *bibliothécaire* ; ÉD. VANDEN BROECK, *trésorier* ; DE ROISSART, *contrôleur* ; MM. GEELHAND, le baron LIEDTS, VAN SCHOOR, BAMPS, PENY, DE MUNTER, NAVEAU, COGELS, DE SCHODT, VISART DE BOCARMÉ et LEMAIRE, *membres effectifs* ; MM. WILLEMS, le comte DE GHELLINCK D'ELSEGHEM, ERN. VANDEN BROECK, BALLION, GAUTIER DE RASSE, VAN RAEMDONCK et VAN DER STAPPEN, *membres correspondants régnicoles*.

Assistent à la séance : M. VAN DIJK VAN MATENESSE, *membre honoraire* ; MM. le chevalier DE GREZ, WILLIE RUIJS DE PEREZ et DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ, *associés étrangers* ; MM. BLOMME, *président* de l'Académie d'archéologie de Belgique, baron DE VINCK DE WINNEZELE, *secrétaire*, DONNET,

bibliothécaire, le général WAUVERMANS et SCHADDE, *membres* de cette Académie.

Se sont excusés : Monseigneur le chanoine baron BETHUNE, *président d'honneur*; MM. le comte THIERRY DE LIMBURG-STIRUM, *vice-président*, le général COCHETEUX, PICQUÉ, le baron DE CHESTRET DE HANEFFE, BEQUET, le baron J.-B. BETHUNE, le baron SURMONT DE VOLSBERGHE, le major chevalier VAN EERSEL, l'abbé DANIËLS, MOENS, le chevalier MAYER VAN DEN BERGH, DUBOIS, SEELDRAYERS et WALLAERT, *membres effectifs*; MM. VANDER BEKEN, le capitaine commandant TINNE, DELBEKE, VERVLOET et le sous-lieutenant JOORIS, *membres correspondants régnicoles*; MM. le comte DE NAHUY, VAN HENDE et ROEST, *membres honoraires*; M^{lle} DE MAN, MM. le comte DE MARSY, le chevalier SNOECK, ENSCHEDÉ, DE MEUNYNCK, BESIER, CORBELIJN-BATTAERD, J.-B. RUIJS DE PEREZ, le chevalier DE GYSELAAR, le chevalier VAN DER DOES DE WILLEBOIS, le chevalier VAN MEEUWEN, GERADTS, TER GOUW et ZWIERZINA, *associés étrangers*.

MM. Blomme, *président* de l'Académie d'archéologie d'Anvers, le baron de Vinck, *secrétaire*, et le général Wauvermans sont invités par M. le vicomte de Jonghe à prendre place au bureau.

M. Blomme, au nom de l'Académie, souhaite la bienvenue aux membres de la Société de numismatique dans les termes suivants :

La Société royale de numismatique de Belgique, fondée

il y a plus de cinquante ans, n'a cessé pendant sa longue carrière de donner des preuves de son amour de la science et de sa féconde activité. Pour étendre le champ de son influence, elle a l'heureuse habitude de convoquer annuellement ses membres en assemblée extraordinaire, dans l'une ou l'autre ville du pays. Ces pèlerinages scientifiques obtiennent les meilleures résultats : ils éveillent en province le goût des études que vous poursuivez avec tant de succès, et révèlent parfois des richesses encore ignorées.

L'Exposition universelle, son immense et légitime intérêt vous imposaient cette année le choix de notre métropole commerciale et artistique. Vous ne pouviez rester indifférents aux luttes grandioses pour le progrès dont elle est le théâtre, aux victoires pacifiques que toutes les nations du monde sont appelées à y remporter. Anvers, la patrie de nombreux maîtres médailleurs : des de Vriendt, des Jonghelinck, des Roettiers, a d'ailleurs des attraits tout particuliers pour des numismates. L'Académie d'archéologie de Belgique compte dans son sein plusieurs membres de votre Compagnie. Nos *Annales* doivent à votre bibliothécaire un savant mémoire, apprécié avec la plus grande faveur. En écrivant l'*Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, M. de Witte a élevé à la numismatique brabançonne un monument que l'on peut considérer comme définitif.

Je suis aussi heureux que flatté de l'honneur qui m'échoit aujourd'hui d'être l'interprète de notre Académie, pour vous souhaiter la bienvenue, pour vous dire l'excellence des sentiments de confraternité qui nous animent à votre égard, et le haut prix que nous attachons à vos travaux.

Lorsque nous vîmes le jour, le 4 octobre 1842, vous

n'étiez né que depuis quelques mois. Pendant un demi siècle, par des voies différentes, nous avons tendu au même but, en nous efforçant de faire revivre les souvenirs du passé. Vos études ont eu la supériorité, qui est l'apanage des spécialistes. En nous occupant tour à tour de toutes les branches de l'archéologie, en dispersant nos forces, nous ne pouvions prétendre à la même perfection. Mais il nous appartient d'affirmer que notre dévouement à la science répond à vos ardeurs ; qu'une fraternelle union doit nous conduire, sous le même drapeau, à de nouvelles conquêtes. (*Applaudissements.*)

Le président remercie vivement M. Blomme de l'accueil aimable que l'Académie a bien voulu réserver à la Compagnie.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

L'assemblée passe ensuite à l'examen des candidatures aux places vacantes.

Le président fait circuler les programmes du Congrès archéologique de France, du dixième Congrès international des Orientalistes, session de Genève, et du Congrès archéologique et historique de Mons, réunions auxquelles les membres de la société sont invités à assister.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Geelhand lit une étude sur Abraham Ortelius et son œuvre. Il rappelle que ce savant géographe était aussi un numismate distingué. (*Applaudissements.*)

M. Éd. Vanden Broeck présente les fac-simile

de deux médaillons différents à l'effigie de Jean Walravenz, surnommé Oomken, foud'une chambre de rhétorique de Bruxelles. M. Vanden Broeck développe plusieurs considérations à ce sujet, qui donnent lieu à une intéressante discussion à laquelle prennent part MM. le graveur V. Lemaire et le statuaire Ch. van der Stappen. Ces messieurs sont d'accord pour reconnaître un grand mérite artistique à la pièce du Cabinet de Bruxelles, faite d'après nature et estiment que celle du Cabinet de La Haye, d'une valeur artistique moindre, est certainement postérieure à la première. M. de Witte croit que l'exemplaire de La Haye a été modelé en Hollande, peut-être même assez longtemps après la fabrication de l'original.

M. Vanden Broeck montre encore une médaille ovale en filigrane qu'il considère comme l'*insigne* porté par les membres de la Chambre de Rhétorique de Diest : les *Christus oogen* (Œils-de-Christ). (*Applaudissements.*)

M. Naveau fait connaître un atelier monétaire seigneurial nouveau, à Meersenhoven, aux portes de Maestricht. Jean d'Arendael y a frappé monnaie. (*Applaudissements.*)

M. Peny exhibe : 1° une médaille en bronze des mines d'Auvergne, 1735 ; 2° un jeton en argent, de 1636, des mines et minières de France ; 3° une médaille d'Anzin rappelant la première machine d'extraction à vapeur, commandée en 1802, et 4° un jeton belge de 1838, à l'effigie de Louis-

Philippe, pour les mines de houille de Ham-sur-Sambre. (*Applaudissements.*)

M. de Witte parle d'un triens inédit du monétaire Theudegisilus, trouvé à Anvers et offrant le buste royal en profil gauche, ce qui constitue une variété inconnue à MM. de Belfort et Prou. (*Applaudissements.*)

M. Bamps communique un document inédit relatif aux attributions de l'essayeur de la Monnaie d'Anvers, au XVII^e siècle. (*Applaudissements.*)

M. de Jonghe donne ensuite lecture d'un mémoire sur les monnaies frappées par les États de Brabant, à Anvers, pendant le siège de cette ville en 1584-1585, et fait circuler les magnifiques monnaies de cette période. (*Applaudissements.*)

M. Blomme consulte l'assemblée sur l'usage d'un plomb uniface de 1666, aux armoiries de Malines, trouvé à Termonde. M. Cumont pense que ce plomb se rapporte aux douanes et servait peut-être à indiquer que les droits de douane ou d'octroi avaient été payés. Il possède, en effet, un grand plomb du temps de Marie-Thérèse qui porte l'inscription : *droit d'entrée et sortie*. M. Bamps émet l'hypothèse que le plomb trouvé à Termonde a pu être fixé à un collier de corporation.

La séance est levée à midi, après des remerciements adressés par M. le président à l'Académie d'archéologie de Belgique et aux membres qui ont bien voulu honorer la séance de leur présence.

Le Secrétaire,
G. CUMONT.

Le Président,
V^{te} B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2^e TRIMESTRE 1894.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

- Allemagne.** — *Berliner Münzblätter*, n^{os} 162-164. — *Blätter für Münzfreunde*, n^{os} 193 et 195. — *Numismatisch-Sphragistischer Anzeiger*, 1894, n^{os} 1-3. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, n^o 79.
- Amérique.** — *American Journal of numismatics*, t. XXVIII, n^{os} 2 et 3.
- Angleterre.** — *Numismatic chronicle*, 1893, part. IV. — *Monthly numismatic circular*, n^{os} 16-18.
- Autriche-Hongrie.** — *Archiv für Bracteatenkunde*, t. III, liv. 3. — *Monatsblatt*, n^{os} 126-129. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, n^{os} 45-47.
- Belgique.** — *Bulletin de l'Académie royale*, 1894, n^{os} 1-3. — *Messenger des sciences historiques*, 1893, 4^e liv. — *Société archéologique de Charleroi. Documents et rapports*, t. XVIII, liv. 3 et 4. — *Société archéologique de Bruxelles, Annales*, t. VIII, liv. 2 et *Annuaire* 1894. — *Revue bibliographique belge*, 1894, liv. 2-4. — *Institut archéologique de Luxembourg*, t. XXVII et XXVIII. — *Bulletin des commissions d'art et d'archéologie*, 1893, liv. 3-8. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XX, 3^e livraison. — *Académie d'archéologie de Belgique. Annales*, t. XLVII et XLVIII, 1^{re} livraison. *Bulletin*, n^{os} 14 15. — *Annales du cercle archéologique d'Enghien*, t. V, liv. 1-2. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIII, liv. 2-3; *Rapport*, exercice 1893.

- France.** — *Polybiblion*. Partie littéraire, t. LXX. liv. 2-3; partie technique, t. LXXII, liv. 2-4 — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1894, liv. 1 et 2. — *Revue numismatique*, 1894, liv. 1. — *Société de Borda*, 1^{er} trimestre, 1894.
- Italie.** — *Rivista italiana di numismatica*, 1894, 1^{er} fasc.
- Pays-Bas.** — *Tijdschrift van het nederlandsch genootschap voor Munt- en Penningkunde*, 1894, t. II, liv. 2.
- Suisse.** — *Revue suisse de numismatique*, 3^e année, liv. V-VI; 4^e année, liv. I-II. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. I, liv. 3.

Ouvrages non périodiques.

- BLANCHET. — *Sur une plaquette représentant le jugement de Paris et l'Annonciation*. Chartes, 1893, in-8^o, 13 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)
- BORDEAUX. — *Remarques sur le rapport de l'or à l'argent au XIX^e siècle*. Paris, 1894, gr. in-8^o, 32 pages. — *Demi-sol tournois de Navarre*. Paris, 1894, in-8^o, 8 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)
- CALLER. — *Les médailles du réformateur suisse Ulrich Zwingli*. Genève, 1894, in-8^o, 21 pages (*Hommage de l'auteur.*)
- CASTELLANI. — *Quattrino inedito di Francesco d'Este*. Milano, 1894, gr. in-8^o, 9 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)
- DANNENBERG. — *Die deutschen Münzen der Sächsischen und Französischen Kaiserzeit*. Berlin, 1894, t. II, in-4^o, v-265 pages, 39 planches et 1 carte. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE JONGHE (V^{te} B.). — *Quelques monnaies inédites d'Ernest de Lynden, baron et ensuite comte de Reckheim*. Bruxelles, 1894, in-8^o, 7 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE RENESSE (C^{te} T.). — *Dictionnaire des figures héraldiques*, t. I, liv. 5 et 6; t. II, liv. 1. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE RIDDER. — *Devises et cris de guerre de la noblesse belge*. Bruxelles, 1894, in-12, 82 pages.
- DE WITTE (A.). *Histoire monétaire des ducs de Brabant*. Anvers, 1894, t. I, première livraison, in-4^o, 104 pages, 13 planches. (*Envoi de l'Académie d'archéologie.*) — *Les relations monétaires entre la*

- Flandre et l'Angleterre*. Bruxelles, 1894, in-8°, 22 pages. — *Notes sur quelques poids monétaires intéressant les Pays-Bas de la collection de M. Jules Rouyer*. Bruxelles, 1894, in-8°, 20 pages, 3 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- ENGEL et SERRURE. — *Traité de numismatique du moyen âge*. Paris, 1894, t. II, gr. in-8°, avec 813 illustrations dans le texte. (*Hommage des auteurs.*)
- FARCINET. — *Savary de Mauléon*. Paris, 1894, in-8°, 9 pages, 1 vignette. — *Une curieuse médaille de Geoffroy II, de Lusignan*. Paris, 1894, in-8°, 8 pages, 2 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- GNOCCHI (F.). — *Appunti di numismatica romana, n° XXX*. Milano, 1894, gr. in-8°, 30 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- JOSEPH (P.). — *Der Medailleur Fernand Dubois*. Leipzig, 1894, in-4°, 6 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)
- MEYER. — *Lettre au V^{te} B. de Jonghe*. Bruxelles, 1894, in-8°, 3 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- ROSA (A.). — *Colección de leyes, decretos y otros documentos sobre condecoraciones militares, medallas conmemorativas, etc., de algunos países de America del Sud*. Buenos-Aires, 1892, in-8°, 411 pages. — *Monetario americano*. Buenos-Aires, 1892, gr. in-8°, 560 pages, nombreuses vignettes. — *Apuntes sobre las monedas del cura Morellos*. Buenos-Ayres, 1893, in-8°, 20 pages, vignettes et 1 planche. — *Medallas del Almirante Vernon*. Buenos-Aires, 1893, in-8°, 37 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- VALLENTIN (R.). — *Les produits de la charge des prévôts généraux de la Monnaie d'Avignon*. Paris, 1893, gr. in-8°, 8 pages. — *Les monnaies de Louis I^{er} d'Anjou frappées à Avignon*. Paris, 1893, gr. in-8°, 25 pages, vignettes. — *Le seigneurage aux ateliers pontificaux de Sorgues, d'Avignon et de Carpentras*. Genève, 1893, in-8°, 14 pages. — *Les manuscrits de l'Avignonnais Gaucher Blégier*. Genève, 1893, in-8°, 30 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- VAN BASTELAER. — *Mémoires archéologiques*. Bruxelles, 1894, t. VI, in-8°, avec 23 planches. (*Don du bibliothécaire.*)
- VAN WERVEKE. — *Recueil de documents concernant l'atelier monétaire de Luxembourg*. 1894, in-8°, 68 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Numismatische Correspondenz, n^{os} 127-130, et *Auktions-Katalog*, nos 133 et 134, d'A. WEYL. — *Numismatisches Offerten-Blatt*, n^{os} 9-11 de E. RAPPAPORT. — *Catalogue Anthoine*, n^o 1. — *Vente Guillaume, à Bruxelles* (Envoi de M. Dupriez.) — *Ventes à Amsterdam*, 2 catalogues. (Envoi de M. Bon.) — *Vente Brion*, 2 planches. (Envoi de MM. Hamburger.) — *Catalogue P. Stroehlin*, n^{os} 5-7. — *Catalogue Van Peteghem*. (Envoi de MM. Rollin et Feuardent.) — *Cinq catalogues de vente*. (Envoi de M. R. Serrière.) — *Cabinet numismatique*, nos de janvier et février. — *Numismatischer Verkehr*, 1894, nos 3-4. — *Vente à Munich*. (Envoi de M. Mersbacher.) — *Trois catalogues de vente*. (Envoi de M. Hess) — *Catalogue Zchiesche et Koder*, n^{os} 57-58. — *Verkaufliche Münzen und Medaillen* d'E. FISCHER. — *Catalogue de Sceaux matrices*. (Envoi de M. Floranges.)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. L. Reyckler.

Artois : 3 monnaies de cuivre. — Flandre : 6 monnaies de cuivre et une de billon. — Brabant : 5 monnaies de cuivre et un double briquet de Marie de Bourgogne. — 3 jetons des Pays-Bas du xvii^e siècle. — Denier de Frédéric III, archevêque de Cologne. — Denier de l'empereur Frédéric Barberousse. — Denier d'Henri II, roi d'Angleterre.

Don de M. Blomme.

Esterlin d'Édouard III, frappé à Londres et trouvé à Termonde dans le canal de la Vestje.

Don d'un confrère français.

Pays-Bas septentrionaux : 11 pièces de cuivre. — Luxembourg : gros de bas argent de Jean de Bavière et 1 monnaie de cuivre. — Namur : 5 billons noirs et 1 monnaie de cuivre. — Hainaut : billon de Guillaume III. — Tournai : 7 monnaies de cuivre. — Artois :

4 pièces de cuivre. — Flandre : 7 pièces de cuivre. — Brabant : 16 monnaies de cuivre. — Liège : 23 monnaies de cuivre. — Abbaye de Thorn : 4 monnaies de cuivre.

Don de M. Oettinger.

Médaille en bronze de Christophe Colomb, éditée par la maison Tiffany, de New-York.

Don de M. Brichaut.

Laminoir de Champigneulle : Économat ; jetons en métal blanc de 5, 2 et 1 franc ; de 50, 10 et 5 centimes. — Asile de nuit de Reims : une ration, 5 centimes, métal blanc. — Fonderie Garnier, à Lille : jetons de présence des ouvriers, série complète, 10 pièces, zinc. — 3 jetons des verreries de Trélon-Nord, nickel.

Don de M. A. de Witte.

Syracuse : Hiéron II, 2 bronzes. — Postume : petit bronze. — Celtibérienne : 1 bronze. — Liège : 2 monnaies de cuivre. — Hainaut : billon de Philippe-le-Bon. — 2 jetons bruxellois. — 3 méreaux liégeois. — 2 poids monétaires anversois.

Don de M. Seeldrayers.

Évêché de Liège : 1 monnaie d'argent et 4 de cuivre.

En tout : 108 monnaies, 25 jetons, 3 méreaux, 1 médaille et 2 poids monétaires.

Bruxelles, le 20 mai 1894.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

HISTOIRE NUMISMATIQUE DU BARROIS.

TROISIÈME ARTICLE (1).

IOLANDE.

1344-1360.

Régente du Barrois pendant la minorité du comte Édouard	1344-1349
Tutrice du comte Robert	1352-1354
Régente du duché	1357-1360

Par son mariage avec le comte Henri, Iolande avait apporté à son mari de nombreux fiefs situés en Flandre et dans le Perche; de son côté, le comte Henri lui avait assigné en douaire la prévôté de Clermont et quelques autres terres enclavées dans le Barrois. Demeurée veuve à l'âge de dix-huit ans et chargée de la tutelle de deux enfants en bas âge, Iolande prit en mains l'administration du comté et eut, dès lors, en sa qualité de *mainbourg*, le droit de frapper monnaie en son nom, jusqu'à l'époque de l'émancipation d'Édouard, son fils aîné, c'est-à-dire de 1344 à 1349.

(1) Voy. pages 165 et 328.

Durant cette période, Iolande, qui prétendait exercer dans sa terre de Clermont les prérogatives souveraines dont elle jouissait dans le Barrois, avait créé dans cette ville un hôtel des monnaies, non pour subvenir aux besoins monétaires du pays, mais pour se procurer une source nouvelle de revenus. C'est dans cet atelier, dont l'existence officielle devait être de courte durée, que furent frappées les espèces de bas aloi aux noms de Iolande, d'Édouard et de Robert, véritables contrefaçons des monnaies ayant cours en France; de ce même atelier, transformé plus tard en officine clandestine (1355 à 1360), sortirent les fausses monnaies au type royal, dont la fabrication, ordonnée par Iolande, devait attirer sur cette princesse les rigueurs de l'excommunication.

Plus tard, associée au pouvoir ducal, Iolande put de nouveau placer son nom sur les monnaies à côté de celui de son fils, jusqu'au jour où celui-ci atteignit sa majorité. Nous tenterons, dans la mesure du possible, de répartir entre ces différentes périodes les monnaies de Iolande, que nous allons décrire.

A la mort du comte Henri IV, arrivée la veille de Noël 1344, sa veuve, Iolande de Flandre, tutrice naturelle du jeune comte Édouard, s'empara de la régence malgré l'opposition des oncles du jeune prince, Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort, et Thibaut de Pierrepont. Soutenue dans

ses prétentions par le duc de Lorraine, qui s'allie avec elle contre Pierre de Bar, puis par le roi de France, Philippe IV, qui, en 1346, la reconnaît comme « *régente de Bar et mainbourg* », à la condition, toutefois, de ne point contracter un nouveau mariage (1), Iolande sut écarter ses rivaux, réduire les uns, acheter les autres et gouverner en souveraine le Barrois jusqu'en 1349 (2). A cette époque, le comte Édouard, émancipé par le roi, ayant été déclaré « *aagié pour gouverner ses États* », Iolande dut dès lors associer son fils à tous les actes du pouvoir, ainsi que le prouve le traité d'alliance conclu le 2 mai 1352, entre Marie de Blois, duchesse de Lorraine, Iolande et le comte Édouard (3).

Tutrice de son jeune fils, exerçant en son nom

(1) 9 mai 1346. Philippe de Valois prend sous sa protection sa *très chière et amée nièce la comtesse de Bar et les enfans dont elle a la bail et la garde en mainbournie ... et l'autorise à châtier les rebelles ainsi que Pierre de Bar qui méconnoissoit son autorité.* (Bibliothèque nationale. Coll. Du Puy, 576, p. 40.)

(2) « Despence faite par Ourriet de la Mothe, prevost de Chastillon des biens et revenues de ladite prevostey de Chastillon dez le dixieme jour d'octobre lan mil CCC XLIX que Madame la Contesse renonsa au bay de la Conté de Bar et Mess. li contes fuit aagié pour le gouverner et tenir... 10 octobre 1349. »

« Philipe par la grace de Dieu roys de France, comme à notre prière et requeste nostre amey Thiebault de Bar chevalier ce soit accordeit à consentir à la hagement d'Enduwarz nostre neveu conte de Bair, ... le dixième jour de septembre l'an de grace mil CCC quarante et neuf .. » (Arch. de Nancy, lay. Bar et dépendances, n° 9.)

(3) Dom CALMET, *Histoire de Lorraine*, 1^{re} édition, t. II, p. 617.

Variété de coin. Les couronnes sont plus larges et les signes de séparation sont formés de deux petits cercles placés l'un au-dessus de l'autre.

Plaque d'argent.

Ancienne collection Monnier.

Variété avec ΒΤΡΑΝΩΙΣ.

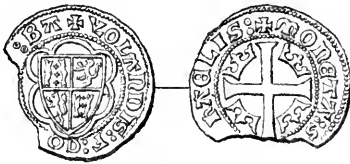
Plaque d'argent.

D'après une empreinte en plâtre sans provenance connue.

Variété avec ΒΤΡΡΑΝΩΙ.

Plaque d'argent.

Collection du prince de Furstemberg (1).



✠ ΥΟΛΤΑΝΩΙΣ : F : ΕΘ..... : ΒΤ. Écu écartelé de Bar et de Flandre, renfermé dans un contour à six lobes.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ : Σ..... ΗΤΑΕΙΣ : Croix cantonnée de quatre couronnes.

(1) Je note ici pour mémoire, n'osant pas me prononcer sur l'exactitude de la lecture donnée par M. Boulangé, la légende du droit d'une grande plaque : YOLENDIS . FLAN . COMITISSA . BARANSIS, provenant de la trouvaille faite, en 1850, à Hambourg-l'Évêque. (*Note sur diverses trouvailles de monnaies du moyen âge.*) De plus, je ferai remarquer que le dessin donné par Saulcy, pl. III, n° 4, ne se rapporte pas à la description BARANSIS (*sic*) indiquée dans le texte à la page 28.

Demi-plaque de billon. Poids : 0^{gr},90. (Saulcy, pl. III, fig. 5.)

Dom Calmet cite comme appartenant à Dom Vassimont, prieur de Flavigny, un exemplaire pesant 28 grains (1^{gr},486) sur lequel apparaissaient en leur entier les légendes : *Yolandis comitissa Bar* et *Moneta sci Michaelis* (1).



Imitations des monnaies émises en vertu de la convention de 1342, la plaque et la demi-plaque au nom de Iolande, comtesse de Bar, présentent cependant une modification dans la position des armoiries inscrites aux quatre quartiers de l'écusson du droit; les armes de Bar occupent le premier et le quatrième, puis, dans les deux autres, le lion rampant de Flandre remplace le lion lampassé et couronné du Luxembourg. C'est, on le voit, la continuation du type inauguré par Jean l'Aveugle et le mari de Iolande, pour leurs monnaies d'association.

Nous ne connaissons point d'autres monnaies au nom de Iolande qui puissent lui être attribuées

(1) Dom CALMET, *Histoire de Lorraine*, 5^e édit., t. II, pl. 7, n^o 121.

avec certitude pour la période antérieure au mois de juillet 1349, époque à laquelle cessèrent ses fonctions de régente du comté (1), mais non celles de tutrice de son fils Édouard, alors âgé seulement de huit ans (2).

ATELIER DE CLERMONT.

1349-1352.

Dans nos *Recherches historiques sur les monnayeurs et les ateliers monétaires du Barrois*, nous avons rapporté que, si on ne possédait aucun renseignement précis sur l'époque de l'établissement de l'atelier de Clermont, on savait du moins que peu de temps après la mort du comte Henri, il était en pleine activité. Dès lors, il était permis de supposer que sa création remontait à l'époque où, prenant possession de son douaire, Iolande fit de Clermont une de ses résidences habituelles (3); ce fut là, en

(1) Compte de Girard de La Mothe, châtelain de Conflans, dès le 10^e jour d'octobre lan de XLIX que Madame la comtesse de Bar renonci au bail et au gouvernement de la Contee de Bar et que Messire Eddouars contes de Bar host son aigement. (Archives de la Meuse, B. 2483, 2524.)

(2) 1351 = « 36 s. tournois en 52 s. monnoie de St-Mihiel, pour les despens Goubert, mastre peschour mōs le conte qui fuit a la Chaulcie pour pescher au grand estanc. . » (Compte de Willermet, prévôt de la Chaussée, 1349-1352. Archives de la Meuse, B. 1627.)

(3) Dans les lettres de fondation et d'amortissement de la chapelle Sainte-Oricle, au château de Clermont, par Iolande, en 1358, cette princesse dit : *en notre hostel et donjon de Clermont*. (Cod. Séguier, 1639.)

effet, que vint la trouver (1346-1349) l'envoyé chargé par le prévôt de Longwy de lui porter ses réclamations au sujet de sa monnaie (1). Bien qu'il ne soit pas spécifié dans l'ordonnance rendue en 1350 par le roi Jean, que ce fut à Clermont qu'étaient émises « *les monnoies faites ès frontières* » *si comme en Bretagne, en Flandre, en Cambresis et* » *comté de Bar et de Namur* » (2), il y a tout lieu de croire, en l'absence, sur certains deniers de Iolande, du nom de l'atelier, que ces billons de bas aloi, véritables contrefaçons des types royaux, provenaient réellement de l'officine établie par cette princesse sur les marches du royaume, dans le comté du Barrois.

Cette hypothèse se trouve fortifiée par la connaissance que nous avons des deniers au même type, émis à la même époque :

en Bretagne — par Charles de Blois et Jean IV de Montfort — à la légende **BRIT — MONV** en deux lignes ;

(1) « Item a un vallet envoiet de par lou prevot à Madame à Clermont pour annoncer que on faisoit monoie à Montmedey et au Nuefchastel dont li suiene monoie valoit pis, despens, si comme il appert par la rescription Madame laxié au compte. » (Archives de la Meuse, B. 1853, fol. 50, ligne 10.)

(2) MERLIN, *Mémoire sur le Barrois*, 1806, in-4°, p. 36. « Dans cette ordonnance le roi Jean règle la fabrication des monnaies frappées en France à son coin et il n'y parle des monnaies faites ès frontières des lieux de son royaume, que pour motiver les précautions qu'il se croit obligé de prendre pour empêcher que ces monnaies, de la fabrication desquelles il ne conteste pas la légitimité, ne soient confondues avec les siennes. »

en Flandre — par Louis de Crécy — avec la modification FLIA — $\Omega\text{C}\text{O}$;
 en Cambrésis — par Pierre IV, évêque de Cambrai — avec la forme $\text{C}\text{T}\text{M}\text{T}$ — $\text{C}\text{O}\text{R}\text{V}$;
 à Namur — par Guillaume I — avec l'inscription $\Omega\text{T}\text{M}$ — VRC ;
 tous états *ès frontières* désignés par ladite ordonnance.

Nous pouvons ajouter à cette liste des monnaies imitées du double parisis de Philippe IV, le double émis par Charles le Mauvais, roi de Navarre, dans son comté d'Évreux, avec la légende $\Omega\text{T}\text{V}$ — ARO , modifié quant à la croix du revers; un double attribué à Philippe de Rouvre, offrant l'inscription $\text{F}\text{R}\text{T}\text{N}$ — $\text{C}\text{O}\text{R}\text{V}$; enfin, deux variétés d'un double inédit : $\text{I}\Theta\text{h}\text{T}\dots\text{S} : \text{D} : \text{T}\text{V}\text{C}\text{E}\text{I}$ — $\text{E}\text{R}\text{T}\text{N}$ — $\text{C}\text{O}\text{R}\text{V}$, dont l'attribution est à déterminer (1).

Nous classons à la période antérieure à 1350 le denier suivant, que son poids élevé (1^{er}, 420), son titre encore assez bon pour du billon de cette époque, ne permettent point de reporter au temps du roi Jean. On ne peut davantage y voir une imitation des doubles parisis fabriqués, suivant l'ordonnance du 11 juillet 1355, « à 1 d. 12 grains » *de loi et de 192 au marc* » (1^{er}, 354) et dont il est dit

(1) Collection de M. de Marchéville.

dans l'exécutoire adressé le 13 du même mois aux ateliers : « Avecques ce vous mandons..... vous faciez »
 » ouvrir du plus bas billon que vous avez, deux jour-
 » nées des doubles parisis dessusdits, et iceulx mon-
 » noyer et délivrer sans delay; et, au cas que vous
 » n'aurez si bas billon dont vous puissiez faire lesdits
 » doubles, si y mettez cuivre telle quantité comme il
 » conviendra (1) ».



IOHTOIS · C · BRX. Dans le champ BRAN-
 CORV en deux lignes.

Rev. ✕ MONETA & DVPLEX. Croix à pied
 fleurdelisée, évidée au centre.

Double de billon. Poids : 1^{er},420. (R. N., 1848,
 pl. XIV, n° 7.)

Musée d'Épinal.

Variété d'un coin mieux gravé; les lettres B et R
 de *Brancoru* sont bien nettement tracées; les
 signes de séparation au droit et au revers présen-
 tent la forme d'un trèfle.

Double de billon. Poids : 1^{er},450.

Notre collection. (25 fr.)

(1) Archives nationales. Registre Z. 1^u 55, 182 ro. Voir SAULCY, *Histoire monétaire du roi Jean*, p. 40.

Variété : IOLANNOIS & C & BRX.

Ancienne collection Monnier, n° 1299. (30 fr.)



IOLANNOIS FLANDRI. Dans le champ BRICOIT, en deux lignes avec un globule au-dessus et un autre au-dessous.

Rev. ✠ . MONETA D. . LIEUX . Croix à pied fleurdéliée, évidée au centre et accostée à droite d'un globule.

Double de billon. Poids : 1^{er}, 220. (R. N., 1848, pl. XIV, n° 6.)

Musée d'Épinal.

Variété sans globules dans le champ du droit et du revers.

Double de bas billon. Poids : 1^{er}, 15. (Exemplaire rogné.)

Notre collection. (38 fr., 55 fr., 45 fr.)

Ces doubles sont imités de ceux de Philippe VI frappés en vertu de l'ordonnance du 17 juillet 1346 « à 3 d. 18 gr. de 180 au marc (1^{er}, 444) valant 2 deniers parisis »; continués à « 3 deniers de loy de » 18 sous de poids au marc de Paris (216 pièces pesant 1^{er}, 203) du coing et de la forme dont les généraux envoient les patrons » par ordonnance du

24 février de la même année, et qu'il est permis de reconnaître dans ces « *blancs de Phelippe, où il* » *est escript en la pile Franchor, et est la croix de trois* » *fleurs de lis, et le bout où il n'y a pas de fleurs de lis* » *est tiré aval (vers le bas) sont à 3 deniers (1).* »

Véritables contrefaçons et non plus imitations, ces doubles barrois étaient destinés par leur auteur, le maître de la monnaie de Clermont, à se glisser, sans être reconnus, parmi les doubles parisis en circulation. En effet, l'inscription *Bran-coru*, au lieu de *Francoru*, qu'offre le prototype royal, est un trompe-l'œil imaginé par le monnayeur dans le but d'induire le public en erreur sur la provenance de ces espèces. Mal venus à la frappe, d'une exécution peu soignée, véritables billons dans lesquels l'alliage d'argent est presque nul, ces doubles nous paraissent faire partie de tout ce groupe de monnaies désignées en 1350 dans l'édit de Jean le Bon et interdites en France, ainsi que le prouve le passage suivant du compte de Orriet de La Mothe, prévôt de Châtillon pour cette même année :

« *XXXIII^s pour despens dou prévost, le cleric jurei* » *et les sergens à Jonville, lan de l. le jour de la* » *Sainte-Croix en septembre, en requérant IV hommes*

(1) SAULCY, *Histoire monétaire du roi Jean*, p. 78. Ces doubles parisis furent « 1 à 3 d. 12 gr. AR. et de 14 sous de poids au marc » (168 pièces pesant 1 gr. 540) suivant un mandement du 16 avril 1350, puis à 2 d. 8 gr. AR. le 22 août, de la même année, jour de la mort du roi Philippe VI et, enfin, décriés le 18 mars suivant.

» de la ville de Chastillon lesquelz li prevos de Comssey
 » (Commercy?) avoit fait arester, et mettre en prison
 » ferme, de laquelle somme il y eust pour le prévost de
 » Comssey et pour ses sergents XXX^s et ne les pout
 » on aultrement ravoïr; et les tenoit prins pour tant
 » quil mettoient la monnoie de Moss. le conte, laquelle
 » estoit deffendue on royaulme, si comme il di-
 « soient (1). »

Ce passage vient confirmer l'extrait précédemment rapporté du compte de Jehan de Sainte-Geneviève, prévôt de Longwy (2), duquel il résulte que la monnaie émise par ordre de la régente Iolande, peut-être dans l'atelier de Clermont, était fort inférieure à celle que l'on frappait dans les ateliers luxembourgeois de Montmédy et de Neufchâteau.

Les différents ou points secrets que nous rencontrons sur les exemplaires décrits ci-dessus résultent de l'obligation où l'on était de signaler, par un changement dans le type primitif, les émissions successives qui toutes, à chaque nouvelle ordonnance, éprouvaient une variation soit dans l'aloï, soit dans le poids.

(1) Compte d'Ourriet de la Mouthe (la Mothe), prévôt de Châtillon-sur-Saône. B. 2524. Arch. de la Meuse.

(2) Compte de Jehan de Sainte-Geneviève, prévôt de Longwy. B. 1853. Arch. de la Meuse.



IOLEHO' COITISSA. Dans le champ : $\overline{\text{FRAT-}}\text{HCO}$, en deux lignes sous une espèce de couronne formée d'un bar placé horizontalement et de trois feuilles figurant des lis.

Rev. Couronne. $\text{NON} \cdot \cdot \text{A} \circ \text{DVP} \cdot \cdot \text{X}$.
Croix aux branches fleurdelisées.

Double de billon.

Collection Henri Meyer (1). (36 fr., 23 fr., 30 fr.)

Par son type, ce double ne saurait non plus être postérieur au règne de Philippe VI; c'est la copie fidèle d'un double parisis au nom de ce prince dont la date d'émission nous est inconnue; les ordonnances ne mentionnent pas, dans les patrons envoyés par les généraux-maîtres, la couronne que nous remarquons sur cet exemplaire au-dessus de la légende FRAT-HCO .

Ce type fut imité par Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne (1350-1361).

Les formes COIT et COITISSA sont les abréviations de *Comitissa*; la première se remarque

(1) Dans le catalogue de la collection Ch. Robert, le n° 1163, lu à tort : HEND' : COMES , avait été classé au règne de Henri IV.

sur un florin de Marguerite de Hainaut (1345-1356) (1).

Cette pièce est la dernière des imitations de la monnaie de Philippe VI. A dater de cette époque, presque toutes les espèces royales aux noms de Jean et de Charles V, son successeur, seront contrefaites dans le Barrois avec tant de fidélité et de suite qu'il deviendra facile de classer chronologiquement ces imitations. L'*Histoire monétaire du roi Jean*, publiée par Saulcy, que nous prendrons pour guide dans l'étude des imitations appartenant à cette époque, nous fournira les textes des ordonnances et tous les renseignements relatifs aux monnaies frappées de 1350 à 1364.



✠ IO LIT FLIT CO'S. Croix coupant la légende intérieure et ayant un point à chacune de ses extrémités.

En légende extérieure : ✠ BNOI.....ROMEI :
DHI : ORI : DEI : IHVXPI.

Rev. Champ presque fruste.

(1) R. CHALON, *Monnaies du Hainaut*, pl. XI, n° 1.

Pied-fort d'un gros tournois de bas argent, découvert dans les fondations de l'ancienne église de Demange-aux-Eaux (Meuse). Poids : 14^{gr}, 100.

Musée d'Épinal. (R. N., 1848, page 289, pl. XIV, n° 5.)

Grâce aux points secrets que l'on remarque sur cette pièce, il est facile de déterminer l'époque précise de sa fabrication.

L'ordonnance du 22 janvier 1351, décidant la création de gros blancs, dits poillevillains, « *de* » 4 deniers 8 grains de loi Argent le Roi et de 8 sous » 9 deniers 1/4 de poids au marc (81 pièces 1/4 au » marc), d'une valeur de 8 deniers tournois » n'eut qu'une durée de six mois. Une deuxième émission amena un premier affaiblissement dès le 22 juillet 1352 « à 4 deniers de loi argent le roi et de 100 au marc » ; comme différents, ces monnaies durent avoir un point sous le châtel et un point à deux bras de la croix. Une ordonnance du 24 novembre de la même année réduisit le poids à 120 au marc et dans l'exécutoire, en date du 29 du même mois, il est dit : « *et est la différence des groz* » *et doubles dessus dits, c'est assavoir des gros* » *deniers, à la pille, en costé léspi deux points aux* » *deux costez, et devers la croix, à chaque bout* » *d'icelle croix ung point* ». Tel est le type que nous croyons reconnaître dans le pied-fort ci-dessus.

Frappé postérieurement au mois de novembre de l'année 1352, c'est-à-dire après la mort

d'Édouard, arrivée vers le commencement de juin, cet exemplaire unique nous paraît être sorti de l'atelier de Clermont. D'une épaisseur d'environ deux millimètres, mal venu sous le coin en raison du peu de ductilité que présentait le métal employé, ce pied-fort laisse à peine entrevoir le type du droit représentant un châtel surmonté d'une feuille, sans les trois points intérieurs, mais avec un globule sous la barre tourelée, la légende TVR⊙NVS CIVIS et la bordure de douze cartouches à fleurs de lis (1).

JOFFROY DE GONDRECOURT

(maître de la Monnaie).

(.....-1355.)

A cette époque, l'atelier de Clermont était placé, croyons-nous, sous la direction de Joffroy de Gondrecourt, dont le nom apparaît pour la première fois dans l'acte suivant :

« Nous Iolans de Flandres, comtesse de Longueville, de Bar et dame de Cassel, faisons scavoir ad tous que de nostre propre et spécial commandement Jofroys de Gondrecourt, maistres de nostre monoye de Clermont, ha delivrez les deniers cy-apres dénommez. »

« Premiers, à nostre amey chapellain, le Dejan (Doyen) de Bar la somme de vingt livres. »

(1) Il existe au Cabinet de France un pied-fort du type de cette monnaie.

« Item, ad Mons. Richier, quarente libres escus
 » pïesce pour quarante quatre sols pour aider à
 » faire les despens de nostre Hostel à Clermont. »

« Item, à Babiaul deïx libres de la dite mon-
 » noye. »

» Item, pour deus queues de vin achetées à
 » Varennes, quinze escus et demey d'or des
 » Johannes, lesquels furent pour la proveence de
 » nostre dict Hostel. »

« Si mandons par ces présentes lettres ad nos
 » compteurs, que lesdeniers et florins dessus dicts
 » li comptent en ses premiers comptes sens atten-
 » dre aultre mendement ne commendement de part
 » nous. Donney à Clermont, sous nostre seel,
 » l'an mil trois cent cinquante et quatre, le neu-
 » fième jour du mois d'octembre (1).

Peu de temps après, le Barrois ayant été érigé en duché, l'atelier de Clermont passa entre les mains de Humbelet de Gondrecourt « *maistre des monnoyes de la contéi de Bar* », alors receveur général du duché. Dans les premiers mois de l'année 1355, Humbelet traitait avec Iolande pour la réunion de cet atelier à celui de Saint-Mihiel, le seul existant dans le Barrois non mouvant.

(1) Ancienne collection Séguier, n° 1638, fol. 17.

HUMBELET DE GONDRECOURT

(maître de la Monnaie).

(1355-1364.)

Bail escrit sur papier de la monnoie du Duché de Bar et de Clermont, faict par madame la comtesse de Bar et de Clermont, cacheté en cire vermeille... 1355(?)

« C'est la manière comment li receveur a marchandei a madame la comtesse de Bar des monnoies de la Duchié de Bar et de Clermont. Premier, il fera ouvrer a un den' moins de loy les monnoies blanches que on forgerat en la Duchié de Bar que celles dou royaume de France et les autres monnoies noires au fuer et à la value et renderat de profit pour chacun marc de blanche monnoie iij. s. de lad monnoie, et de la noire au fuer et à la valeur dou blanc et telles monnoies comment on ferat et forgerat on la penrat pour la censive.

» Item, quil eut les remèdes de la loy c'est assavoir deux grains desd. deux grains de sous, ij d. de sous pour chacun marc de œuvre, soit de blanche monnoie, soit de noire et que le dit receveur, ses factours, ses marchans, ses valles, ses ouvriers et monnoiers heussent tels franchises et libertez comment ils ont heues pour le temps passei que le dit receveur at tenu esd. monnoies.

» Item, pourtant quil y at courru et court a pñt plusieurs faulces monnoies et les convient par

» moult de foix penre, tant par défaut de vraie
 » cognoissance cōme aultrement; et il les con-
 » vient fōndre et allier pour tel pris comment elles
 » coustent et y aueroit très-grand deffault d'ou-
 » vraige qui ainsi ne le feroit, ou non peust rien
 » poursuivre, demander, ne penre à occoison
 » aud. receveur, ses factours, ses marchans, ses
 » valles, ses ouvriers et monnoies tant par défaut
 » de loy cōme de poids et que de toutes lesd.
 » monnoies blanches et noires que on forgerat et
 » ferat en lad. Duchié de Bar et à Clermont. Que
 » cil y avoit aucun deffaut fut en prix ou en loy,
 » outre les remèdes que dessus sont escrits, que
 » aud. receveur, ses factours, ses marchans, ses
 » valles, ses ouvriers, et monoiers, il ne li peust
 » tourner a préjudice riens demander penre a
 » occoison, ne traictier a aucune amende et led.
 » receveur permetterat lealment en bonne foy que
 » il fera gouverner et faire ouvrer esd. monnoies
 » au plus leaulment et au plus grand profit pour
 » mad. Dame, mond. Seigneur, son paiis et luy
 » comme il verroit que bon fut.
 » Item, que deux certaines personnes d'estat
 » ensemble led. receveur seront pris de par mad.
 » Dame et auront plein pouvoir sans ce quil en
 » convient en riens poursure, que toutesfois que
 » on feroit plus grand proufit ès monnoies dou
 » Royaume que on ne fait à pût, puissent agrancir
 » la sencive desd. monnoies au profit de mad. Dame
 » et de mond. Seignour et a manrir ensemblant

» manie aud. receveur tant esd. monnoies que for-
 » geroit et feroit a pût, comme en celles quon
 » feroit en temps à venir.

» Item, que bonnes lettres s'en facent sur les
 » scêlz de mad. Dame et de mons^r le Duc et quil
 » en fut scellez pour deux ans.

» Et toutes les choses dessus dictes ensemble
 » le contenu des lettres que li dis recevour a sur
 » le faict desd. monnoies du temps passei, quil
 » les a tenues, at promis mad. Dame à faire donner
 » bonnes lettres pour tenir lesd. dous années
 » durant.

» Pour copie extraicte de l'original, *signé*
 » M. Rouier, avec paraffe (1). »

Cette ordonnance, insérée à la date de 1354 dans la 1^{re} édition de l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet (pr. DCXXIIJ) est, comme on le voit, postérieure à l'érection du Barrois en duché. Dans une dissertation sur les monnaies des ducs de Bar (*voy.* 2^e édition, t. III, pr. CXIIIJ), l'historien lorrain rapporte cette ordonnance à l'année 1365, date erronée qu'il faut remplacer par celle de 1355; le précédent bail conclu le 4 mai 1354, qui devait seulement prendre fin au 3 mai 1357, ne se trouvant nullement modifié, quant à la durée, par le terme de deux ans assigné dans ce nouveau traité.

Ce dernier acte, qui ne porte aucune signature,

(1) Bibl. nationale. Fonds français. 18869, p. 89; ancienne collection Séguier, t. 76.

nous paraît être un simple devis relatant les conditions auxquelles Humbelet de Gondrecourt, alors maître des monnaies du duché, consentait à prendre en mains la direction de l'atelier de Clermont, qui dut demeurer en activité jusqu'en 1357.

En l'absence de tout renseignement postérieur à cette époque, on est autorisé à croire qu'à l'expiration du bail conclu avec Humbelet, l'atelier de Clermont cessa d'être utilisé par l'administration du duché et devint dès lors une officine clandestine où furent fabriquées, sur l'ordre de Iolande, ces fausses monnaies de France qui attirèrent sur cette princesse, vers 1359-1360, les rigueurs de l'excommunication. On ignore en quels termes fut rédigée la sentence portée contre la comtesse de Bar; toutefois, il résulte de la teneur de deux bulles délivrées à Avignon par Guillaume, cardinal-diacre, le 10 des calendes d'avril du pontificat d'Innocent VI (23 mars 1362) que Iolande fut à cette époque relevée de la sentence d'excommunication encourue par elle, non-seulement pour avoir frappé des espèces de bas aloi, mais encore pour avoir forgé de la fausse monnaie de France :

« Ex parte nobilis mulieris Iolandis de Flandria
 » comitisse Barenis vestri diocesis nobis oblata
 » petito, continebat quod ipsa olim prout vobis
 » exponit falsam monetam fabricari et cudi sub
 » signo regis Francie et eam in dicto Regno

» expendi faciundo excommunicationem incur-
 » rit... (1).»

L'étude des termes employés dans la rédaction du bail de 1355 ne saurait laisser le moindre doute sur le peu de valeur des espèces frappées à cette époque ; les comptes du temps rapportent que partout leur bas titre les faisait refuser et qu'en 1356, il arriva au prévôt du roi de vouloir saisir, sur le champ de foire de Gondrecourt, les monnaies du duc qu'il considérait comme fausses (2). Aussi Humbelet, dans le traité passé avec Iolande, au sujet de l'atelier de Clermont, prend-il le soin de faire remarquer que, dans la refonte des espèces en circulation « *qu'il convient fondre et allier pour tel pris comment elles coustent* », il s'en trouve une telle quantité de fausses, qu'il en résultera forcément un affaiblissement dans l'aloï des monnaies nouvelles, ce dont il ne saurait être rendu responsable.

(1) Archives du Nord. Inventaire ancien, t. VIII, p. 5. Communication de M. Jules Finot, archiviste.

Lorsque Moreau, l'historiographe de France, s'adressa à M. Delaporte du Theil, alors ambassadeur à Rome, pour se procurer toutes les bulles concernant la France, celui-ci lui fit parvenir, entre autres documents, deux bulles, l'une, de 1360, adressée à l'évêque de Toul. l'autre, de 1362, pour les évêques de Toul et de Cambrai, accordant l'absolution à Iolande du crime de faux monnayage. Il résulte de ces deux documents que non seulement Iolande avait frappé monnaie de bas aloï, mais encore avait contrefait la monnaie de France. Voir la collection Delaporte du Theil qui fait suite à la collection Moreau.

(2) *Annales du Barrois*, t. I, p. 52.

La mort du comte Édouard, arrivée dans le courant du mois de juin 1352, ne rendit point à Iolande le pouvoir que, quelques jours auparavant, sur les réclamations des États, elle avait dû remettre entre les mains de Jeanne de Bar, comtesse de Garennes (1). Désigné par le testament de Henri IV comme l'un des tuteurs de ses enfants, le roi de France, peu satisfait de la conduite tracassière de Iolande, ne se sentait nullement disposé à voir cette princesse continuer, comme tutrice de son second fils, les fautes commises pendant la tutelle d'Édouard. Aussi, dès le 27 juillet de la même année, sans s'arrêter à la jeunesse de Robert, alors âgé seulement de neuf ans et demi, lui donnait-il des lettres de dispense d'âge, en le déclarant apte à gouverner ses États. Peu après, dans les premiers jours de novembre, reconnaissant que la tranquillité ne pouvait s'établir dans le Barrois, il chargeait le bailli de Sens d'y gouverner en son nom, avec le concours de Raoul de Louppy et de quelques autres personnages marquants demeurés étrangers aux revendications de Iolande et de la comtesse Jeanne de Bar.

Toutefois, cette saisie du Barrois, faite au nom du Roi, n'eut pas les conséquences heureuses que l'on pouvait attendre d'un tel acte de rigueur. Le

(1) « *Mainbour et gouverneresse de la comté de Bar* », en 1352. Archives de la Meuse, B. 2999.

pouvoir se trouva partagé de fait entre le Roi, Iolande et la comtesse de Garennes, puis disputé les armes à la main entre ces deux princesses ; pendant tout le cours de l'année 1353, les populations ne surent quel maître il leur fallait reconnaître comme souverain légitime, et l'anarchie la plus complète régna dans le Barrois. Tour à tour saisis par les trois prétendants au pouvoir, les revenus étaient employés par chacun d'eux à soutenir ses partisans ; cet état de choses, joint à la présence sur le territoire de bandes armées dont il fallait repousser les attaques ou acheter la retraite, explique le complet dénuement auquel étaient arrivées les finances du comté, ainsi que le degré d'altération des monnaies émises pendant cette période.

L'émancipation de Robert, à qui l'empereur Charles IV accorda, le 22 février 1354 (n. s.), des lettres de bénéfice d'âge, précéda de peu de temps un événement qui, pour un instant, rendit à Iolande l'influence qu'elle avait perdue. Pendant un séjour qu'il fit à Metz, cédant aux instances de cette princesse, désireuse de retrouver auprès de lui l'appui que lui refusait le roi de France, Charles IV érigea la seigneurie de Pont-à-Mousson en principauté d'empire, et accorda à Robert le titre de marquis, en laissant à Iolande la garde et l'administration de ce nouveau marquisat pendant le bas-âge de son fils.

Il ne paraît pas toutefois que, durant la pé-

riode écoulée depuis l'avènement de Robert jusqu'au jour de l'érection du comté de Bar en duché, Iolande se soit autorisée à frapper monnaie, comme tutrice de son second fils. Les espèces au nom du comte de Bar n'offrent point, ainsi que les plaques émises pendant la minorité d'Édouard, les armes de Flandre dont celles-ci sont écartelées; l'écusson aux bars adossés en occupe seul le champ et ce sera seulement plus tard que le lion de Flandre et le nom de cette princesse viendront prendre place sur quelques rares monnaies.

L'érection du Barrois en duché, arrivée vers la fin de novembre 1354, eut pour conséquence la ruine momentanée des espérances de Iolande; le pouvoir passa en d'autres mains.

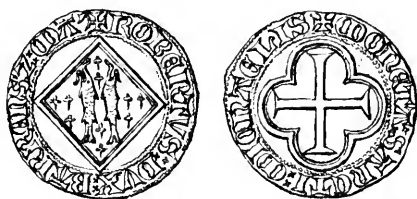
Considérant comme une usurpation la part que s'attribuait la comtesse de Flandre dans les actes du pouvoir ducal et craignant de voir Philippe de Navarre, son second mari, prendre le parti de Charles le Mauvais, son frère, contre le roi de France, les États réunis à Bar, le 16 mars de l'année 1355, confièrent le gouvernement à Henri de Pierrefort. Quelques mois après, Robert confirmait cette décision en remettant à son cousin la garde et la défense du duché avec le titre de lieutenant-général.

Forcé de renoncer à ses prétentions, Philippe de Navarre abandonna pour toujours le Barrois et Iolande dut à nouveau s'abstenir de toute ingérence dans les affaires du duché.

Ce fut toutefois pour peu de temps; Robert ayant atteint, le 8 novembre 1356, ses quatorze ans révolus, le sire de Pierrefort cessa ses fonctions de régent et dès lors la comtesse de Flandre reprit comme tutrice l'autorité que lui donnait son titre de mère.

C'est à cette période que nous proposons de placer l'émission des monnaies suivantes. Le nom de Iolande n'y est point inscrit, il est vrai, mais comme cette princesse, s'attribuant tous les pouvoirs, venait de traiter peu de temps auparavant avec Humbelet de Gondrecourt, pour les « *monnoies de la duché de Bar et de Clermont* », il est assez naturel qu'elle ait prescrit d'y placer, comme preuve de son autorité de tutrice, l'écusson en losange aux armes du Barrois.

ATELIER DE SAINT-MICHEL



† ROBERTVS † DVX † BARRENS' † † M'N'.
Écu en losange aux armes de Barrois.

Rev. † MONETA † SANCTI † MICHAELIS.
Croix pattée dans un triple contour formé de quatre demi-cercles.

Gros d'argent. Poids : 2^{gr},65, fruste. (R. N., 1862, p. 145.) (1)

Collection Henri Meyer. (35 fr.)



✠ ROBT DVX BARS ꝛ ꝛ MAT. Même type.

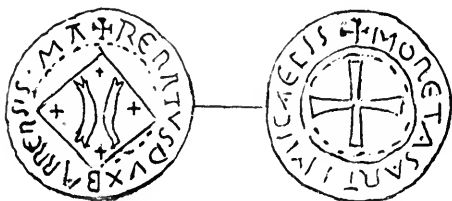
Rev. ✠ MONETA SANTI MIC. Même type.

Quart de gros. Poids : 0^{gr},57. (R. N. 1860, p. 134.)

Collection H. Meyer. (35 fr.)

(1) Dans le manuscrit de Mory d'Elvange (n° 2818 du catalogue Noël), nous relevons le croquis informe de la pièce suivante, sans doute très mal conservée, que cet érudit attribuait à René I. « Cette pièce du cabinet de M. de Geneste est d'argent, pèse 23 grains (1 gr. 221)... son diamètre est celui d'une pièce de 12 s.; elle porte dans sa légende au droit une petite croissette et, au lieu d'un double cercle, au revers un cercle dans un grènetis. »

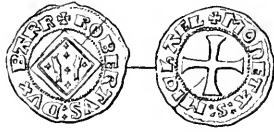
✠ RENTIVS DVX BARRÆNSIS ꝛ MA
Écu en losange.



Rev. ✠ MONETA SANTI MICHAELIS. Croix.

C'est Robertus qu'il faut lire, et si l'indication du poids de 23 grains est bien exacte, nous aurions alors le demi-gros de la pièce précédente.

Ancien cabinet de Widranges. Exemple trouvé
à Naix en 1857.



✠ ROBERTVS ✕ DVX ✕ BARR. Même type.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ ✕ Σ ✕ ΜΙΧΗΛΕΛ. Croix
pattée.

Quart de gros. Poids : 0^{gr},637. (Saulcy, pl. IV,
fig. 3.)

Ancienne collection Saulcy.

Variété avec ΜΙΧΗΛΕΛ.

Quart de gros. Poids : 0^{gr},57.

Collection H. Meyer. (35 fr.)

Ancien cabinet de Widranges.

Cette forme de l'écu en losange, qui apparaît à cette époque sur les monnaies du Barrois, avait déjà été employée peu de temps auparavant sur les jetons de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe VI (1328-1348) (1), puis sur les espèces frappées de 1345 à 1355 par Marguerite d'Avesnes, comtesse de Hainaut, à qui Iolande de Flandre paraît l'avoir empruntée. Ainsi que le fait très justement remarquer M. J. Rouyer, cette forme

(1) J. ROUYER et E. HUCHER, *Histoire du jeton au moyen âge*, p. 60,
pl. fig. 30.

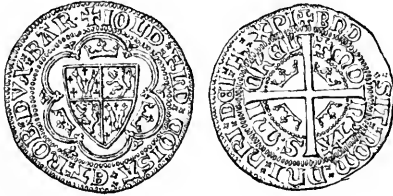
« qui devint au xvi^e siècle l'attribut précis des femmes, n'avait pas au moyen âge cette signification tranchée » ; nous la retrouvons, en effet, sur les monnaies d'Albert de Bavière, comte de Hainaut (1389-1404), et sur un billon du Dauphiné au nom de Louis, fils aîné du roi de France (1409-1415) (1). La présence de cet écusson au droit de toute une série de monnaies de Robert trouve de plus une explication très naturelle dans la connaissance que nous avons du caractère de Iolande et de son immixtion dans la conduite des affaires du duché.

La qualité de tutrice et les droits que lui donnait ce titre sur la conduite de son fils, ne pouvant satisfaire son ardent désir de continuer à gouverner le duché, cette princesse usa habilement de son ascendant sur Robert pour l'amener à lui confier la régence du Barrois, ce qu'il fit le 9 juin 1357, la priant « *qu'il lui plaise de recevoir* » *et entreprendre la garde et le gouvernement de nous* » *et de nostre dit Pays jusques ad ce que nous serons* » *eagié naturellement et en ans de discrétion* ».

Nous croyons que la pièce suivante aux noms

(1) Nous verrons plus tard Bonne de Bourbon, tutrice d'Amédée de Savoie, faire battre monnaie au nom de son petit-fils et ordonner que *ab alia parte erit losingia armorum nostrorum*. (*Rev. numism.*, 1859, p. 209 ; 1862, p. 148.) On retrouve l'écusson en losange sur les jetons de Jeanne de Naples, comtesse de Provence (1343-1382) ; d'Isabeau de Bavière, femme de Charles VI (1385-1435) ; de Philippe de Gueldres, femme de René II (1485-1508) ; de Renée de Lorraine, fille du duc François (1514-1544) ; enfin, sur les monnaies obsidionales de Jametz au nom de Charlotte de la Marck (1588).

de la comtesse de Flandre, régente, et de son fils, le duc de Bar, appartient à cette époque de la reprise officielle du pouvoir par Iolande.



✠ IOLANDE ✠ FLANDRE ✠ COMTESSE ✠ ET ✠ ROYNE ✠ DUN ✠ BAR. Écu écartelé de Bar et de Flandre, accosté de trois couronnes dans un contour épicycloïdal formé de six demi-circonférences réunies par des trèfles et dans les angles rentrants duquel sont placés six trèfles.

Rev. ✠ ΩΝ ΝΥΜΤ ΣΩΜΙ ΑΗΕΛ. Croix coupant la légende intérieure et cantonnée de quatre couronnes. En légende extérieure : ✠ ΒΝΩ. . ✠ ΣΙΤ ✠ ΝΟΜ ✠ ΝΝΙ ✠ ΝΝΙ ✠ ΝΕΙ ✠ Η ✠ ΧΡΙ.

Plaque d'argent. Poids : 2^{gr},30.

Ancienne collection Deguerre, de Rembervillers.

Si, au moyen âge, le bailliste ou mainbourg avait le droit de frapper monnaie en son propre nom tant qu'il détenait la garde noble du mineur, ce droit, Iolande l'avait pleinement exercé de 1345 à 1349, pendant la minorité d'Édouard, son fils aîné. Or, le pouvoir par délégation autorisant également celui qui l'exerçait à placer son nom

sur la monnaie, on ne saurait donc être surpris de voir Iolande inscrire le sien à côté de celui de son second fils, dès que celui-ci l'eût associée au pouvoir ducal (1).

(*A suivre.*)

L. MAXE-WERLY.

(1) A cette même époque (1346-1348), Marie de Blois, veuve de Raoul, duc de Lorraine, inscrivait son nom, ses armes et son titre *Duchesse manbours de la duchié*, sur les monnaies au nom de Jean, son fils, frappées à Nancy et à Neufchâteau; puis seulement ses armes accolées à celles de Lorraine sur quelques rares plaques émises dans les ateliers de Nancy et de Prény.

QUELQUES
PIÈCES RARES OU INÉDITES
DE
MA COLLECTION.

Trois méreaux du moulin communal d'Alost. — Double briquet brabançon de la minorité de Philippe le Beau, 1482. — Billon de la minorité de Philippe le Beau, comte de Hollande. — Briquet avec deux légendes religieuses semblables. — Monnaie obsidionale de Luxembourg assiégée par les Français, en 1793. — Poids du double tiers et du tiers du Lion d'or de Philippe le Bon.

PLANCHE XI.

I

Dans cette *Revue*, année 1868, p. 182, M. R. Chalon a décrit un méreau du moulin d'Alost, qu'il a fait dessiner tant bien que mal, sous le n^o 8 de la planche X.

M. Chalon dit que *maut* ou *moutmolen* signifie moulin à la drêche, et l'abbé Olinger, dans son dictionnaire classique flamand-français, donne comme traduction : moulin à moudre le malt; mais je crois que, dans l'espèce actuelle, ce sens est trop restreint et qu'il faut traduire : moulin à la mouture d'Alost, ce moulin étant non seu-

lement destiné à moudre le malt mais aussi à réduire le blé en farine, entre des meules. C'est ce que démontre la légende d'un méreau que je décrirai ci-après et qui est celle-ci : Mautmolen van Aelster Coren, c'est-à-dire moulin à moudre le blé d'Alost.

D'autre part, les textes prouvent que si ce moulin servait ordinairement à moudre le malt, d'où son nom, il était aussi employé à moudre le blé lorsque les moulins du comte étaient empêchés de travailler.

M. Chalon ajoute que les archives d'Alost n'ont pu lui fournir aucun renseignement sur le mautmolen, ni sur l'usage du jeton. Il est probable que M. Chalon n'a pas beaucoup cherché, car je n'ai pas eu de peine à trouver les documents qui suivent :

Il existait, à Alost, des moulins à eau appartenant aux comtes de Flandre; en 1381, le comte en possédait un, et deux en 1432.

M. L. Gheeraerds, échevin d'Alost, possède un extrait des Archives du département du Nord se rapportant au bail du moulin du comte de Flandre, par Louis de Male, le 15 mars 1365.

Un document des Archives générales du royaume de Belgique prouve que le moulin, en 1405, était indivis entre le comte de Flandre et le vicomte d'Alost (1).

(1) Consultez encore : Quittance pour le loyer de ce moulin en 1473 et autre document au sujet du bail des moulins du souverain et du

Ce moulin appartenait, en dernier lieu, au prince de Salm-Salm, vicomte d'Alost, et fut acquis en vente publique, le 24 septembre 1821, par feu M. Jean-Constant van Aeltert, aïeul de M^{me} Idalie Mulkens, femme de M. Gheeraerds, auquel le moulin est arrivé par succession.

L'ancien moulin a été démoli en 1877 et M. Gheeraerds a fait reconstruire, sur l'ancien emplacement, le moulin actuel.

Dans l'ancienne usine, on s'est occupé presque exclusivement de la mouture du blé, du seigle, du malt et du riz. Aujourd'hui, le moulin renferme quatre paires de meules avec tout le matériel nécessaire à la fabrication des farines brutes et blutées.

La commune avait aussi un moulin à eau; il fut construit par octroi du comte Louis de Crécy, daté de 1327. Il se trouvait près la porte de la rue du Pont (Pontstraatpoort).

Les échevins ne pouvaient cependant en laisser faire usage que lorsque les moulins du comte étaient arrêtés; autrement, il servait à moudre le malt.

vicomte (carton n° 211, Chambre des comptes, Arch. gén. du royaume à Bruxelles). M. Gheeraerds possède encore des copies de quittances du moulin en 1649, 1663 et 1742; copie du bail du moulin de Sa Majesté en 1661 et copie des armoiries taillées dans une pierre placée au-dessus de la porte du moulin avant sa démolition.

Je tiens à remercier ici M. Gheeraerds qui m'a donné ces renseignements.

Une tour de l'enceinte de la ville s'appelait même Mouttoren (indiquée pour la première fois en 1395)¹, parce que, dans cette tour, était placé le moulin de la ville appelé *mout- en schorsmolen*, c'est-à-dire un moulin à moudre le malt et un moulin à moudre l'écorce. Cette tour était située au bord de la Dendre.

Ce moulin fut supprimé en 1413 et reconstruit rue de la Chapelle (Kappellestraatpoort), parce qu'il aurait fini par renverser la tour.

Ce moulin communal était affermé, puisqu'en 1520 il était loué pour 63 livres parisis par an.

Voici le texte flamand des comptes communaux de 1413 qui mentionne la suppression de ce moulin de la tour et son établissement rue de la Chapelle :

« Item, es te wetene dat de stede van Aelst hadde
 » eenen watermuelen, moutmalende alsē de Den-
 » remuelene in vloede staen, welke muele ghinc
 » metten watere van de vesten, dat comt uute de
 » stede vivere, dat men heet de Nieuwe vivere,
 » ende hinc de voorseide muelen an de Pont-
 » straetpoorte ter Sterre, welke muelen de voors.
 » poorte ommegheworpen soude hebben, hadde
 » so bleven staende, ende es af te brocke ende
 » gheset an de Capellestraetpoort bi raede ende
 » advise van warclieden (1). »

Le 8 vendémiaire an XII, suivant la loi du

(1) *Histoire d'Alost*, par DE POTTER et J. BROECKAERT, t. 1^{er}, p. 95, et t. II, p. 346, chap. XXV.

3 floréal an II, le moulin à la mouture fut mis en vente publique, avec charge pour l'acquéreur de conserver la petite écluse y attenante et de la faire fonctionner conformément aux règlements.

Le propriétaire actuel du « moutmolen » est l'État qui l'a acheté, il y a environ quarante ans, à la veuve de M. Ange De Ruddere ; c'est, à cette époque, que le moulin fut démoli à la demande générale des habitants voisins.

Les époux De Ruddere l'employaient pour moudre le blé. Plusieurs vieux alostois prétendent qu'il n'a jamais servi à faire de la drêche.

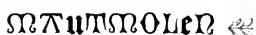

La Société qui exploite la Dendre canalisée emploie actuellement les anciens bâtiments pour y abriter ses outils et ses matériaux.

Le « moutmolen » était situé sur la vieille Dendre qui forme aujourd'hui un embranchement de la Dendre canalisée.

Voici, maintenant, la description de trois méreaux de ce moulin, méreaux qui servaient probablement à constater la quantité de marchandise destinée à être moulue ou la quantité de sacs de farine ou de malt :

1. Aigle à deux têtes dans un écu entouré de lignes brisées.

L'aigle à deux têtes est l'armoirie de l'Empire, Alost étant la capitale de la Flandre impériale.

Entre deux cercles dentelés :  

Rev. : Monogramme du Christ surmonté d'une couronne et accosté de deux rameaux.

Entre deux cercles dentelés : $\text{M}^{\text{t}}\text{u}^{\text{t}}\text{M}^{\text{O}}\text{L}^{\text{I}}\text{N}$ »
van aelster » coren «.

C'était donc un méreau pour la mouture du blé d'Alost, par conséquent employé lorsque le moulin communal suppléait le moulin comtal pour la fabrication de la farine. La légende et les armoiries indiquent clairement que c'est un méreau du moulin communal.

Ce méreau date de la fin du xv^e siècle et a très vraisemblablement été frappé pendant la minorité de Philippe le Beau. En effet, le monogramme du Christ a la plus grande analogie avec le monogramme qui figure sur le méreau anversois d'Ypol. Terrax, dont la date est 1480 et, d'autre part, la couronne qui surmonte ce monogramme a bien le caractère des couronnes gravées sur les pièces de Philippe le Beau. — A cette époque, ce moulin était déjà établi à la porte de la rue de la Chapelle.

2. Aigle à deux têtes dans un écu entouré de ramilles.

Entre deux cercles : $\text{M}^{\text{t}}\text{u}^{\text{t}}\text{M}^{\text{O}}\text{L}^{\text{I}}\text{N}$ « **VAN**
 « **TELST** «.

Rev. : Dans une épicycloïde dont les arcs de cercle sont réunis par des angles aigus, les armoiries d'Alost, c'est-à-dire l'épée de gueules, posée en pal, accostée à dextre de l'écu d'or à l'aigle

éployée de sable (Empire) et à senestre, de l'écu d'or au lion de sable (Flandre).

Entre deux cercles : $\text{M T U T M O L I E} \text{ \textcircled{R}} \text{ V T N} \text{ \textcircled{R}}$
 $\text{T E L S T} \text{ \textcircled{R}}$.

Ce méreau est de la même époque que le précédent et servait probablement pour la mouture du malt.

3. Couronne à trois fleurons triangulaires.

Entre deux cercles de grènetis : $\text{\textcircled{+} M T U T M O L I E} \text{ \textcircled{+}}$
Van Telsst.

Rev. : Croix fleuronnée, terminée par des fleurs de lis.

Entre deux cercles de grènetis : $\text{m T U T M O L I E} \text{ \textcircled{+}}$
Van Telsst.

Ce méreau, d'un diamètre plus petit que le précédent, paraît aussi dater de la minorité de Philippe le Beau. La croix du revers est, en effet, copiée d'une petite monnaie de ce prince (*voy.* VAN DER CHIJS, *Monnaies de Brabant*, pl. XXI, n° 29).

La légende semble indiquer aussi que la pièce avait rapport à la mouture du malt.

II

4. Deux lions affrontés; entre eux un briquet et un silex d'où jaillissent des étincelles.

Entre deux cercles de grènetis : $\text{\textcircled{+} M O N E T T A} \text{ \textcircled{+}}$
 $\text{D V C} \text{ \textcircled{+}} \text{ T V S T} \text{ \textcircled{+}} \text{ L O T} \text{ \textcircled{+}} \text{ B R A B} \text{ \textcircled{+}} \text{ L I} \text{ \textcircled{+}} \text{ Z E} \text{ \textcircled{+}}$.

Rev. : Sur une croix fleuronée, les armoiries des archiducs.

Entre deux cercles de grènetis : ✠ S T L W :
F A C : P P L M : T W : D N E : T ° : 1 4 8 2 .

Double briquet de Maximilien et Philippe le Beau, mineur, 1482.

Ce double briquet diffère considérablement de la pièce décrite par van der Chijs (*Monnaies du Brabant*, pl. XIX, n° 8).

Ce qu'il a de plus curieux, c'est que les princes y prennent le titre de ducs de Lotharingie.

Ce double briquet, qui provient de la trouvaille de la rue Léopold, à Bruxelles, a été frappé la même année (1482) que les deux pièces du même type dessinées dans l'ouvrage de van der Chijs.

III

5. Dans le champ, une rose à cinq pétales, signe monétaire de Dordrecht.

Entre deux cercles de grènetis : (lis, croix ou plutôt briquet) M O · T R O V C · T V S T · B · C O ·
h O L .

Rev. : Croix évidée en cœur, au centre duquel une petite rose, coupant la légende et cantonnée de briquets et de fleurs de lis.

Entre deux cercles de grènetis : † M · — M O M
— M E — D N I .

Billon de la minorité de Philippe le Beau, frappé à Dordrecht, pour le comté de Hollande.

Cette petite pièce, tout à fait inconnue jusqu'à maintenant, provient de la trouvaille de la rue Léopold, à Bruxelles (voy. *Revue*, 1894, p. 415). Cette monnaie a ceci de particulièrement intéressant, c'est qu'elle porte, dans le champ, comme ornement principal, le signe monétaire de la localité où elle a été frappée.

Elle semble correspondre, comme valeur, aux petites monnaies de Philippe le Bon, que van der Chijs appelle des huitièmes de gros et qu'il a fait dessiner, pl. XIV, n° 17, et pl. XV, n°s 18 et 19 de ses monnaies du comté de Hollande.

Comparez aussi la petite monnaie (pièce de 9 mites, d'après le même auteur) de la majorité de Philippe le Beau (*Ibid.*, pl. XXIII, n° 42) et les monnaies de billon de Charles-Quint, majeur, figurées pl. XXVII, n° 35, et pl. XXVIII, n° 36, que van der Chijs estime être des pièces de 3 mites. Après cela, il est assez difficile de donner un nom à la monnaie ci-dessus décrite.

6. Briquet du type publié par van der Chijs, pl. XIX, n° 12 (*Monnaies de Brabant*).

Légende du droit : ✠ BEŒŒDID ◦ ANIMT ◦
MÆT ◦ DOMINO ◦.

Légende du revers : ✠BEŒŒDID ◦ ANIMT ◦
MÆT ◦ DOMINO.

IV

7. En 1795, dit R. Serrure (*Essai de numism. luxembourgeoise.*, 1893, p. 210), lorsque la forteresse luxembourgeoise fut investie par les Français, le commandant autrichien, le maréchal von Bender, fit fabriquer des monnaies obsidionales. Le manifeste annonçant à la population l'émission de ces pièces est du 31 octobre 1794.

Sous le n° 261, M. Serrure décrit une pièce d'un sol coulée dans un moule de sable et, par conséquent, grossièrement faite.

La pièce qui se trouve dans ma collection diffère de la monnaie dessinée dans l'ouvrage de M. Serrure, par la forme de l'écu dont les bords à droite et à gauche sont à triples nervures.

C'est une variété intéressante dont voici la description :

Écu couronné de Luxembourg, formé sur les bords, droit et gauche, de trois lignes parallèles, accosté de F — II, chiffre de François II d'Autriche (1792-1797); grènetis extérieur.

Rev. : I — SOL — 1795 — (bombe) en quatre lignes, dans le champ. Grènetis extérieur.

V

8. Poids rond, uniface, du double tiers du Lion d'or de Philippe le Bon. Lion assis, tourné à gauche, sous un portique d'architecture gothique, accosté de deux rameaux fleuris.

Comme on sait, le Lion d'or se subdivisait en double tiers et en tiers. Le Lion pèse 4^{gr},20 et, par conséquent, le poids du double tiers doit être de 2^{gr},80.

Le poids de ma collection ne pèse que 2^{gr},15 mais il a subi une grande usure et a, par conséquent, perdu 65 centigrammes, ce qui n'a rien d'extraordinaire.

Le double tiers du Lion d'or, que décrit M. R. Chalon dans ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* (n° 158), a aussi perdu de son poids primitif et ne pèse plus que 2^{gr},75.

M. L. Deschamps de Pas a fait connaître dans la *Revue française de numismatique*, 1863, pl. XIV, n° 6, un poids du Lion d'or qui pèse exactement 4^{gr},20, et, pl. XIV, n° 7, un poids du double tiers du Lion d'or qui pèse aussi exactement 2^{gr},80. Ce poids est uniface, comme le mien, mais il en diffère par le type et par deux briquets qui accostent le dais gothique. Au surplus, le poids que je publie est à peu près de la même époque et doit dater de la fin du xv^e siècle.

Dans la *Revue française de numismatique*, année 1886, pl. XVI, n° 7, M. Jules Rouyer décrit un poids rond, à deux faces empreintes, du double tiers de Lion. Cet exemplaire d'un type tout différent des poids de ma collection, ne pèse que 2^{gr},60 au lieu de 2^{gr},80.

Ce denier, ajoute M. Rouyer, est, en réalité, au type du tiers de Lion et se rattache, de style

et de système, à ceux que M. Deschamps de Pas considère, comme ayant été frappés en conséquence de l'ordonnance de l'archiduc Philippe le Beau, du 8 décembre 1499.

Ces deneraux ne portent donc pas toujours le type bien exact de la monnaie qu'ils servaient à peser, puisque la pièce de M. Rouyer, étant le poids du double tiers, porte le type du tiers et que le poids dont la description va suivre, étant celui du tiers, reproduit le type du Lion et du double tiers du Lion (1).

9. Poids carré, uniface, du tiers du Lion d'or de Philippe le Bon. Lion assis, tourné à gauche, sous un dais gothique dans un cercle entouré d'un autre cercle de grènetis. Ce poids paraît avoir été doré. Il pèse 1^{gr},35 et ne porte aucune trace d'usure. Le tiers du Lion d'or pesait théoriquement 1^{gr},40, mais, comme dit M. Deschamps de Pas, ces poids ne correspondent pas toujours exactement à ceux que les pièces devraient avoir moyennement d'après la taille, mais souvent leur sont inférieurs. Il est probable, ajoute M. Deschamps de Pas, qu'ils représentent le poids minimum au-dessous duquel les monnaies devaient être retirées de la circulation ; mais M. Deschamps ne voudrait cependant pas affirmer qu'il en est de

(1) *Voy.* ordonnance de Philippe le Bon du 18 janvier 1453 (v. s.) sur le fait de ses deniers d'or appelés *lions* et *lionceaux*. (*Rev. franç. de num.*, 1886), citée par M. J. Rouyer.

même de tous les deniers. Ici, comme on voit, cette observation paraît exacte.

M. Deschamps de Pas n'a point connu le poids du tiers du Lion d'or et, vu son exigüité, ce poids doit être rare comme les pièces qu'il servait à peser.

Le poids que je décris est moins ancien que le précédent; il est certainement au moins du xvi^e et très probablement même du xvii^e siècle. Enfin, le tiers du Lion d'or reproduit par M. Chalon dans l'ouvrage ci-dessus indiqué (n^o 159), ne pèse que 1^{er},30; il est vrai, ajoute l'auteur, que la pièce était un peu rognée.

G. CUMONT.

L'OEUVRE
DU
MÉDAILLEUR NICOLAS BRIOT
EN CE QUI CONCERNE LES JETONS.

PLANCHE XII.

(Suite.) (1)

Les derniers jetons que nous avons eu à examiner, au cours de notre travail, nous ont bien rapproché déjà des États du duc de Lorraine et de Bar, dans lesquels Nicolas Briot était né, puisqu'il était de Damblain en Bassigny. Il avait, d'ailleurs, quitté ces États depuis longtemps quand nous le retrouvons, ainsi qu'on va le voir, en rapport avec l'autorité ducale, à Nancy.

Le regretté Henri Lepage, de la Société d'Archéologie lorraine, dont il fut le président pendant de longues années, faisait connaître, dès 1858 (2), le résultat de ses recherches primitives au sujet de la position que Nicolas Briot a occupée à l'hôtel des monnaies du duc de Lorraine Henri II, ce qui nous reporte à l'époque où l'artiste dont il s'agit se multipliait autant qu'il lui

(1) Voy. la *Revue belge de numismatique*, année 1893, pp. 175 et 488; et 1894, pp. 35 et 418.

(2) *Nicolas Briot, graveur des monnaies du duc de Lorraine Henri II*; brochure de 15 pages, grand in-8o, tirée à part du *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1858.

était possible de le faire, pour propager les nouveaux procédés de fabrication monétaire dont l'Allemagne avait vu naître l'invention.

Après ses premières recherches, éditées, avon-nous dit, en 1858, Lepage s'est encore attaché à fournir quelques détails supplémentaires au sujet de Briot, dans ses *Notes et documents sur les graveurs de monnaies et de médailles des ducs de Lorraine*, volume important qui parut sous la date de 1875 (1). Nous avons remarqué, à la lecture de ce dernier ouvrage, un passage qu'il nous paraît spécialement intéressant de reproduire ici, en l'abrégeant quelque peu :

« J'ai déjà, écrivait Lepage, consacré à Nicolas Briot une notice... Je citais une mention empruntée au compte du Trésorier général (de Lorraine) pour l'année 1613, de laquelle il résultait qu'à cette époque, Briot était graveur de la Monnaie du duc Henri II. Les nouvelles recherches auxquelles je me suis livré m'ont appris qu'il était venu dans notre pays quelques années plus tôt que je ne l'avais supposé d'abord. Dans la *Réponse*, faite en 1612 (2), aux griefs allégués contre lui par les ouvriers de la Monnaie, Nicolas

(1) Ce volume est un tirage à part des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1875, et d'un *Complément* des mêmes *Mémoires* de 1875, daté de 1876.

(2) Un résumé de cette *Réponse* de N. Gennetaire, remplie de détails techniques de beaucoup d'intérêt, a été inséré par Lepage dans ses *Notes et Documents*, p. 114.

Gennetaire (maître amodiataire de la Monnaie du duc Henri II), racontant la mission dont il avait été chargé pour l'achat, à Nuremberg, d'un moulin (à monnayer), dit que la confection de ce moulin dura plus de trois années, et que son envoi ne s'effectua qu'à la suite d'une lettre écrite au bourgmestre de cette ville par Son Altesse régnante (1), et en même temps qu'on traitait avec Nicolas Briot, graveur général de France, retenu en la Monnaie de Nancy, *pour en fournir un semblable à celui de Maizières*. Cette négociation dut avoir lieu vers la fin de 1608... » (2).

Nicolas Gennetaire, en s'exprimant comme l'a rappelé Lepage, relativement au moulin à monnayer que Nicolas Briot avait cru pouvoir, en quelque sorte, s'engager à fournir *semblable à celui de Maizières*, ou plutôt de *Mézières*, ne s'était pas servi de termes bien exacts, assurément. Aucun atelier monétaire n'était établi alors à Mézières, ville du royaume de France. Mais une partie de la seigneurie d'Arches, seigneurie en la possession, ainsi qu'on l'a vu précédemment, de Charles de Gonzague, duc de Nevers, prince souverain d'Arches et de Charleville, était englobée dans l'enceinte fortifiée de Mézières, et c'est ce que l'on y appelle encore aujourd'hui le faubourg d'Arches.

(1) C'est-à-dire Henri II. Charles III, son père, était décédé, comme Lepage le fait remarquer, le 14 mai 1608.

(2) *Notes et Documents*, pp. 137 et 138.

C'est donc d'un moulin comme celui que possédait Charles de Gonzague en la principauté d'Arches et de Charleville, que Briot avait songé à procurer l'achat au duc de Lorrainé. Il y a là une preuve de plus, et ce n'est pas la moindre à considérer, des attaches qu'a eues Briot avec les ateliers monétaires champenois de Charles de Gonzague.

Le degré de l'activité déployée par Briot dans ses occupations à la Monnaie de Nancy n'est pas ce qu'il a été possible de déterminer le mieux jusqu'à présent. On voit dans les comptes du Trésorier général de Lorraine (1), qu'il lui fut attribué annuellement une somme de 250 francs, monnaie ducale, à partir de 1613 et jusqu'en 1623, pour ses gages en qualité de *Graveur général des monnoies de Son Altesse*, ou bien, encore, de *Graveur général des monnoies de Lorraine*, *Graveur des monnoies*, *Graveur de la Monnoie*, etc. A cette époque, la Monnaie de Nancy eut en outre, de 1613 à 1616, deux graveurs ordinaires, à savoir, Demenge Crocx et Jean le Poivre, que son grand âge avait rendu presque complètement inhabile. Ensuite Demenge Crocx est seul mentionné dans les comptes avec le titre de graveur ordinaire, et cette situation se prolonge jusqu'après la suppression de toute allocation d'émoluments à

(1) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, Série B. Voy., en outre, dans le volume *Notes et Documents*, aux pages 138 à 141.

Briot. Crocx paraît encore, en effet, dans le compte de 1624, et il y paraît comme l'unique graveur qu'eut alors la Monnaie ducale. On ne saurait, au surplus, trop insister sur cette remarque que, par lettres du duc Henri II, du 10 décembre 1611, il avait été nommé graveur ordinaire en la Monnaie de Nancy, tant à cause de la caducité de Jean le Poivre « que pour l'absence presque continuelle de M^e Nicolas Briot, prouvé de l'estat de graveur general des monnoyes de Sadite Altesse (1) ». Vers la fin de 1617 ou dans les premiers jours de 1618, Crocx avait demandé une augmentation de gages, qu'il obtint; sa demande était particulièrement basée sur ce que, « depuis quatre ans, et plus, ledict Briot est absent des pays de Sadicte Altesse, travaillant de sondict estat de graveur quelques fois à Sedan et autres en France, et que, à ce subject, toute la charge et fatigue demeure au remontrant (2) ».

A vrai dire, et pour ne parler ici que des fonctions dont il fut titulaire à Nancy, Nicolas Briot ne fit presque jamais dans cette ville que des séjours assez rares, et généralement fort courts(3).

(1) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle; Avis des Président, Conseillers et Auditeurs des Comptes de Lorraine, au duc Henri II, du 19 janvier 1618. — H. LEPAGE, *Notes et Documents*, p. 132.

(2) Même avis de la Chambre des Comptes de Lorraine, du 19 janvier 1618.

(3) H. LEPAGE, *Notes et Documents*, pp. 138 et 139.

Aussi, Henri Lepage a-t-il cru pouvoir résumer ainsi qu'il suit ses dernières observations au sujet de notre personnage : « Bien qu'il eût le titre de graveur général des monnaies de Lorraine, il est probable que sa mission consista surtout à faire fonctionner les nouvelles machines qu'on avait établies à la Monnaie ». Lepage, qui avait parlé plus haut de celles des espèces à l'effigie du duc Henri II, retrouvées jusqu'ici en bien petit nombre, dont le travail ne serait pas indigne de Briot, ajoute encore qu'on lui doit quelques médailles représentant Henri II, et des jetons du cabinet du même prince, demeurés à déterminer (1). Nous aurons, nécessairement, à revenir sur ce dernier point.

Notre intention n'est pas de parler ici en détail des monnaies du duc Henri, parmi lesquelles nous ne faisons pas de difficulté de reconnaître, avec M. Mazerolle, qu'il en est d'œuvre médiocre (2),

(1) *Notes et Documents*, p. 141.

(2) *Congrès international de numismatique à Bruxelles*, 1891, p. 508. — Lepage, lui-même, était si peu disposé à vouloir qu'on reconnût la mise en action de Briot dans la majeure partie des monnaies du duc Henri, qu'il a cité comme chose spécialement curieuse par le fait de son origine, « un teston de Henri II, portant la date de 1614, et qui, à cause de la finesse de la gravure, pourrait bien être de N. Briot. » (*Notes et Documents*, p. 138.) — Le même auteur, parlant des médailleurs formés en Lorraine, et des traces que, dans leurs éléments, on pourrait sans doute retrouver des œuvres d'art exécutées par Briot, soit dans le pays, soit pour le pays, a dit encore : « Bien certainement, nos collections renferment de ses œuvres, mais elles ne peuvent lui être attribuées que par assimilation, en les rap-

même en assez grand nombre. Il faudrait, d'ailleurs, rechercher si Briot fut pour quelque chose dans cette situation ; et nous ne voyons pas trop à quel résultat utile le tout pourrait conduire pour l'appréciation définitive des qualités du maître, en face d'incertitudes à l'influence desquelles on ne saurait échapper, quand on songe au peu de part qu'il paraît avoir eue, généralement, à la gravure des monnaies du duc de Lorraine. On a vu tout à l'heure que, généralement aussi, les coins de ces monnaies, sous Henri II, et à dater de 1611 ou de 1612, furent exécutés par le graveur ordinaire, Demenge Crocx, qui, sans manquer d'un certain talent, n'a jamais pu prétendre à rivaliser de mérite avec le tailleur général des monnaies de France.

Quant aux médailles à l'effigie du duc Henri, exécutées par Briot durant les séjours ou à la suite des séjours que celui-ci a faits en Lorraine, au compte du prince, nous remarquons, autant qu'il nous est possible d'en juger, qu'elles sont de deux sortes. L'une d'elles, non signée, a été coulée, et les divers exemplaires que nous en connaissons portent, au revers, les armes pleines de Lorraine. Certains exemplaires ont, de plus, été ciselés. Édouard Meaume, critique d'art, très connu, dont

prochant des pièces qui portent son monogramme. » (*Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1858, p. 201.) Cette idée ne peut être que très juste ; nous aimons à la laisser au savant Lorrain dans les propres termes qu'il a employés pour l'exprimer.

la perte ne remonte encore qu'à peu d'années (1), en possédait un dans cet état, et qu'il considérait comme une œuvre très remarquable par sa beauté, ce que nous avons rappelé dans les premières pages de notre travail (2). Mais rien ne garantit, dans la plupart des cas, l'authenticité de la provenance des retouches, quand il s'agit de médailles ciselées à la suite du moulage. Aussi préférons-nous de beaucoup, pour l'appréciation du mérite de l'auteur, celle des deux médailles de Briot, à l'effigie du duc Henri, qui a été frappée, qu'avait, du reste, louée jadis Dom Calmet (3), et dont l'exécution nous paraît tout à fait digne du maître qui l'a signée. Le lecteur pourra, dans une certaine mesure, en juger par la reproduction que nous lui offrons de cette seconde médaille (4), en même temps que nous en donnons une description.

(1) 6 mars 1886.

(2) *Revue belge de numismatique*, année 1893, p. 180. — Dans le tirage à part, c'est à la page 6.

(3) Voir ce qui est rapporté dans la seconde des notes qui vont suivre.

(4) Nous aurions désiré que cette reproduction fût une phototypie, dans la véritable acception du mot ; malheureusement, il n'en est pas ainsi d'une manière absolue ; on reconnaît bien, dans l'ensemble, certaines opérations résultant de l'action directe du soleil ; mais il y a, en outre, des retouches qui n'ont pu naturellement provenir que de main d'homme et que l'on constate surtout dans la forme des lettres, plus ou moins altérée, ce que nous sommes obligé de faire remarquer afin qu'il ne puisse être tiré de cette circonstance quelque argument contraire à ce que nous avons exposé. Quant au portrait, il nous paraît être fort bien réussi, et respirer la vie, aussi bien que la médaille elle-même ; il permet de juger du mérite de cette dernière, à laquelle nous ne voyons pas ce qui pourrait être raisonnablement reproché.



HENR · II · D · G · DVX · LOTH · MARCH ·
 DVX · CA^L · BA^R · G^{LD}. (*Henricus II, Dei gratiâ,
 Dux Lotharingiæ, Marchio, Dux Calabriae, Barri,
 Geldriæ.*) Buste armé, tourné à droite. Au-dessous
 du buste, la signature : N · BRIOT · F (*ecit*).

Rev. QVÆSITA · ARTIBVS · VTRAQVE ·
 NOSTRIS · 1612 · (La légende est précédée d'une
 petite croix de Lorraine.) — Épée et main de jus-
 tice, disposées en sautoir, liées au point de croise-
 ment, et passées dans deux couronnes qui sont
 elles-mêmes enlacées.

Outre un exemplaire en laiton, que possède le
 Musée historique lorrain, à Nancy (1), les exem-

(1) Communication obligeante de M. Lucien Wiener, conservateur
 de l'établissement, où repose également un bel exemplaire en argent
 de la même médaille. C'est sur celui, non moins beau, du Cabinet des
 Médailles, à Paris, qu'a été fait le moulage en plâtre utilisé pour
 l'exécution de la vignette ci-dessus. Il convient d'ajouter que Dom

plaires, d'ailleurs peu nombreux, que nous connaissons de cette médaille sont en argent ; mais on sait qu'il en a existé en or, et c'est même pour ces derniers exemplaires, particulièrement précieux sous le rapport du métal, et dont aucun ne se retrouve aujourd'hui, que les coins ont été gravés. Cela résulte d'une pièce de comptabilité découverte par Lepage dans les Archives de la Chambre des Comptes de Lorraine, et que nous copions d'après lui :

Parties de ce que Nicolas Briot, graveur général des monnoyes de Lorraine, a fourni et fait pour Son Altesse (le duc Henri II).

Premièrement, *ledit Briot a fait, par le commandement de Son Altesse, des médailles d'or à son effigie, faites au mollin, sur la devise que M. de Marainville a donné ; pour la façon d'icelles, 40 escus. Ici : 120 livres.*

Item, *ledit Briot a fait les poinçons et coings pour*

Calmet a connu ce dernier, qui était déjà classé, en 1728, dans les collections royales, et d'après lequel a été faite la gravure qu'on peut voir dans la première édition que le savant bénédictin a donnée de son *Histoire de Lorraine*, t. II, pl. IV, fig. 78. Dom Calmet, à ce propos (*ibid.*, col. xxxii), s'est exprimé littéralement ainsi : « *Ce médaillon, qui est conservé dans le Cabinet du Roy Très-Chrétien, et qui nous a été communiqué de la manière la plus obligeante par M. de Boze. Gardien de ce riche Cabinet, est de fort bon goût.* » Voilà qui est précis et que nous noterons en passant : Dom Calmet n'hésite pas à déclarer œuvre « de fort bon goût » la médaille du Cabinet du Roi ; et ce n'est pas, assurément, pour exalter le talent de Briot, car il ne cite pas même le nom de l'artiste, nom que, de son côté, le graveur des planches de *l'Éistoire de Lorraine* n'a pas pris le soin de faire figurer sur le dessin qu'il a donné de la pièce.

les jettons du cabinet de Saditte Altesse, sur la devise dudit sieur de Marainville; pour ladite façon, 15 escus, faisant ici : 45 livres.

En tout : cent soixante-cinq livres.

Le mandement ducal en vertu duquel cette somme de 165 livres a dû être délivrée à Briot est daté du 23 octobre 1613.

Sully a pris soin, dans ses *Œconomies royales d'Etat*, et afin que la postérité n'ignorât pas ce qui était dû à son mérite, de faire savoir à la composition de quelles devises il a contribué, pour la mise au jour de nombreux jetons du règne de son *bon maître*, Henri IV (1). Il a fallu le hasard de la découverte d'une simple pièce de comptabilité pour nous apprendre que la devise de la médaille du bon duc Henri de Lorraine, reproduite en outre sur les jetons de son cabinet, est due à l'un des hommes de la capacité la mieux établie, que Henri II avait attachés ou retenus à son service : Nicolas de Gleisenove, seigneur de Marainville, ancien conseiller-secrétaire du grand-duc Charles III, président du Conseil et des Comptes du duché de Bar (2).

Dom Calmet a dit, de la devise de notre médaille, que « l'inscription QVÆSITA ARTIBVS VTRAQVE NOSTRIS marque que le duc Henri a acquis les deux couronnes par ses actions de valeur

(1) Voy. dans la *Revue numismatique française*, année 1863, le mémoire d'Adrien de Longpérier, intitulé : *Jetons composés par Sully*.

(2) *Nobiliaire de Lorraine et Barrois*, par DOM PELLETIER, 1758, p. 308.

et de justice (1) ». Plus tard, Édouard Meaume, en s'occupant de la même inscription, a écrit ce qui suit : « Cette légende serait inintelligible sans la présence de deux couronnes symbolisant le mérite civil et le mérite militaire, ce qui laisse sous-entendre le mot *Corona*. C'est une invitation, peut-être un peu trop flatteuse à l'égard de Henri II, à suivre son exemple, en acquérant, comme lui, la double couronne (2). »

Ce que nous avons eu à exposer au sujet de la devise représentée sur la médaille du duc Henri ne pourra que nous servir bientôt encore, puisque cette même devise, ainsi qu'on le sait déjà par les documents cités, doit se retrouver sur un jeton du cabinet du même prince.

Ici, une question se pose tout naturellement et en première ligne : celle de savoir si le jeton est connu.

Non seulement nous pouvons répondre affirmativement, mais nous ajouterons qu'il en existe, pour le moins, des exemplaires de trois sortes, obtenus de l'emploi de coins bien distincts, ne différant guère entre eux, au surplus, que par la qualité du travail et de menus détails.

Nous décrivons d'abord un exemplaire que nous n'hésitons pas à reconnaître pour être bien de l'œuvre de Nicolas Briot, auquel sont dus, sans

(1) *Hist. de Lorraine*, 1728, t. II, col. XXXII.

(2) *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, volume de 1875, p. 185.

contestation possible, les premiers coins du jeton, ainsi qu'il résulte de la pièce de comptabilité que nous avons reproduite :

90. HENR · D : G · DVX · LOT · MARC · D · CA · B · G (*Henricus, Dei gratiâ, Dux Lotharingiæ, Marchio, Dux Calabriae, Barri, Geldricæ.*)

Dans un écusson surmonté de la couronne ducale, caractérisée par les cinq fleurons, les armes pleines du duc Henri, à neuf quartiers, y compris le sur-le-tout, qui est de Lorraine; les autres quartiers sont : de Hongrie, d'Anjou-Sicile, de Jérusalem, d'Aragon, d'Anjou-Valois, de Guedre, de Juliers, et de Bar. Au-dessus de la couronne, le millésime : 1612.

Rev. QVÆSITA · ARTIBVS · VTRAQVE · NOSTRIS. Le type de l'épée et de la main de justice passées dans deux couronnes enlacées, tel qu'on le trouve, pour les points principaux, au revers de la médaille de Henri II décrite ci-dessus.

M. 1.

Pl. XII, fig. 48.

L'exemplaire du jeton dessiné sur nos planches a tous les caractères auxquels on reconnaît si bien, dans l'aspect en général, le travail de Briot. Le flan, taillé à l'emporte-pièce dans une feuille de laiton, méthodiquement laminée à l'épaisseur d'un bon millimètre, pour nous exprimer d'après les mesures actuelles, est d'une rondeur, et, au droit comme au revers, d'une surface plane, qui ne laissent rien à désirer. De toute évidence, le

jeton a été obtenu au moyen des procédés mécaniques de fabrication importés d'Allemagne, que notre graveur avait à sa disposition tant à Paris qu'à Nancy. Quant au travail de la gravure des coins, il est tout à fait le sien, comme la lettre des légendes est bien aussi la sienne, avec les A échan-crés ou écrasés au sommet. Ce qui n'est pas moins frappant non plus, c'est la netteté et l'élé-gance rare avec lesquelles ont été taillées les pièces héraldiques dont l'écusson est chargé. Nous ne connaissons en ce genre-là, surtout pour l'effet de l'ensemble, où il n'est pas de *meuble* qui ne soit à l'aise dans son jeu, aucun artiste ayant mieux réussi que Nicolas Briot. Nous doutons même si l'on peut dire qu'il y ait été égalé par quelqu'un des graveurs qui travaillèrent de son temps, durant la période de 1608 à 1625, année dans le courant de laquelle il partit de France en Angleterre, pour y demeurer.

Notre jeton n° 90, de l'œuvre de Briot, donne lieu encore à une observation que nous ne pou-vons passer sous silence. On sait qu'en 1613 ce graveur eut l'idée, non seulement singulière, mais regrettable, de reporter sur deux jetons au nom et du règne de Louis XIII (1), jeune roi mineur dont la vie n'avait encore été marquée d'aucun acte de sérieuse initiative, la devise QUÆSITA ARTI-BVS, *etc.*, composée par Gleisenove, ainsi qu'on

(1) Voir ci-dessus, au règne de Louis XIII, les jetons nos 36 et 37.

l'a vu, pour rehausser la réputation du duc de Lorraine Henri II, prince dont l'âge approchait déjà beaucoup de la cinquantaine et dont les mérites éprouvés pouvaient justifier des louanges de la part d'un sujet dévoué. Mais si la contradiction de faits dans laquelle Briot est tombé ici est particulièrement fâcheuse au point de vue logique, les bases que nous nous sommes constamment efforcé de poser pour discerner, par voie de comparaison, les jetons de la façon de Briot de ceux dont il n'est pas l'auteur, n'en seront désormais que plus solidement établies. Il serait impossible, en effet, de refuser à Nicolas Briot, bien que non signés, les deux jetons de Louis XIII, n^{os} 36 et 37, eu égard à leur affinité avec le n^o 90, qui est incontestablement de ce graveur.

L'examen auquel nous avons dû nous livrer des jetons appartenant au règne de Henri II, duc de Lorraine, nous a conduit à constater qu'il en existe trois dans lesquels se retrouvent manifestement le faire et la façon de Nicolas Briot : le n^o 90 ci-dessus, daté de 1612, composé pour le cabinet du prince ; un autre, de 1612 également, fait pour le service de la « *Chambre des Aydes* », à Nancy ; et, enfin, le jeton « *des Chambres des Comptes de Lorraine et Barrois* », daté de 1614.

Avant de nous remettre à la description de nos pièces, il convient que nous fassions mention d'une particularité dont l'intérêt ne peut ici être douteux : c'est que, des trois jetons dont on connaît

des exemplaires que tout affirme être de Nicolas Briot, il existe d'autres exemplaires que leur travail médiocre, et même, parfois, très faible, atteste avec certitude ne pouvoir être de lui. Quelques exemples, que l'on trouvera bientôt exposés ci-après, acheveront de démontrer ce fait, qui n'avait pas, au surplus, échappé entièrement à la sagacité de Lepage, en ses dernières années, non plus qu'à l'attention de divers amateurs lorrains, propriétaires de collections numismatiques assez bien montées pour qu'il soit possible de s'y livrer à des observations suivies.

90^{bis}. HENR · D : G., *etc.* ; même légende qu'au n° 90. Le même écusson couronné qu'au n° 90, mais plus étroit. La couronne est surmontée de la date 1612.

Rev. QVÆSITA · ARTIBVS, *etc.* Même légende qu'au n° 90, et même type de l'épée et de la main de justice passées dans deux couronnes.

M. 1.

Cette imitation du jeton que Briot avait eu à graver pour le cabinet de Henri II se rencontre aussi aisément, pour le moins, que la pièce originale. Elle est, en général, de conditions convenables ; mais elle est loin, d'ailleurs, d'atteindre à la pureté de lignes qui caractérise le travail du maître, pour ce qui concerne le côté armorié. Disons, d'ailleurs, que beaucoup de jetons du même temps et de lieux divers sont moins bien faits que notre

n° 90^{bis}, qui pourrait bien être de Demenge Croex, graveur ordinaire de la Monnaie de Nancy à l'époque où la bienveillance du duc Henri, fondée sur le mérite reconnu de Briot, autorisait ce dernier à se dire graveur général des monnaies de Lorraine.

Sur le jeton n° 90^{bis}, dans la légende, au droit comme au revers, les A, tout en présentant une légère déclivité au sommet, sont loin d'avoir ce sommet aussi manifestement échancré que sur le n° 90. D'autre part, nous avons déjà dit que, au n° 90^{bis} encore, l'écusson n'a pas la même ampleur qu'au n° 90, le véritable modèle ; et le fait est que ledit écusson est plus étroit de près d'un millimètre, ce qui produit un effet très sensible sur cette partie essentielle du type, et notamment sur les pièces d'armoiries, dont plusieurs pèchent sous le rapport de la netteté et de l'élégance. Nous voulons éviter de tomber dans des détails qui pourraient paraître oiseux ; et pourtant nous devons encore parler de la couronne surmontant l'écusson, afin de faire ressortir d'autant mieux les différences les plus palpables. Cette couronne, au n° 90^{bis}, a les cinq fleurons de la même hauteur ; mais Briot avait compris qu'on obtiendrait plus d'élégance en faisant de dimensions moindres les deux fleurons intermédiaires qui séparent le fleuron du milieu de ceux des côtés ; c'est ce qu'il avait fait avec succès, et en quoi il n'a pas été suivi par le copiste, comme on le voit par notre descrip-

tion. Cette différence sera d'ailleurs la dernière que nous signalerons ici, celles que nous avons relevées nous paraissant suffire largement à notre but.

90^{ter}. HENR · D · G · DVX · LOT · MARC · D CA B G · L'écusson aux armes pleines du duc Henri, à neuf quartiers, comme au n° 90. La couronne qui surmonte l'écusson est à cinq fleurons de même hauteur.

° *Rev.* QVÆSITA · ARTIBVS · VTRAQV · NOSTRIS. L'épée et la main de justice, avec leur couronne réciproque, et disposées en sautoir, comme sur les deux jetons précédents. Seulement, ainsi qu'il arrive parfois pour les copies faites négligemment, la place des deux insignes est intervertie; la main de justice est à gauche, et l'épée à droite.

Cuivre rouge. M. 1.

Nous devons encore donner place ici à cette copie, non datée, du jeton de Briot, n° 90. Il n'y a d'ailleurs, pour cette fois, aucun moyen de confondre la copie avec l'original, tant le travail du n° 90^{ter} est franchement inférieur. Mais ce nous est une occasion, que nous ne saurions songer à rejeter, d'expliquer, s'il est possible, comment un jeton de la composition de Briot a pu se trouver ainsi travesti, par suite d'imitations diverses. Quelques documents provenant de l'ancienne Chambre des Comptes de Lorraine, que Lepage

a analysés (1), simplifieront, espérons-nous, notre tâche sur ce point.

Le duc Henri II, en 1611, avait permis aux ouvriers de la Monnaie de Nancy de fabriquer des jetons pour en commercer et en disposer comme ils l'entendraient. L'année suivante, Nicolas Gennetaire, maître amodiataire de la Monnaie de Nancy, jugeant sans doute qu'une pareille liberté pouvait lui créer une concurrence de nature à porter préjudice à ses intérêts et prérogatives, crut devoir s'opposer au maintien de cette situation. De là vint une sorte de conflit au cours duquel les ouvriers adressèrent au duc une requête, qui fut renvoyée à l'examen des gens des Comptes. Le rapport que ceux-ci eurent, par suite, à rédiger sur l'affaire est daté du 17 décembre 1612. L'avis y exprimé est qu'il ne soit pas loisible aux ouvriers « de faire jectz en la Monnoie », mais qu'ils aient la faculté d'en fabriquer dans leurs maisons, « à devises autres que celles de Son Altesse, et sans qu'aux jectz qu'ils frapperont il leur soit permis d'empreindre ses armes ou affigie (2) ».

Nous supposons que le jeton 90^{ter}, d'une exécution qu'on peut à peine dire médiocre, provient des ouvriers ou de quelque ouvrier de la Monnaie de Nancy. Les armes ducales et la devise de Henri II n'indiquent pas que la pièce ait été

(1) *Notes et documents sur les graveurs, etc.*, p. 113.

(2) H. LEPAGE, *Notes et documents, etc.*, p. 114.

frappée en contravention, sur ces points-là, à ce qui n'avait pu manquer d'être réglé dans le sens de l'avis des gens des Comptes, mais bien qu'elle serait antérieure audit avis. Il est fort probable, en effet, que celui-ci n'avait été émis qu'à la suite des abus plus ou moins réels visés dans son texte et contre lesquels Gennetaire avait cru devoir s'élever ; mais les inhibitions conformes n'ont pu être notifiées aux ouvriers que vers la fin de 1612 au plus tôt ; et l'on avait déjà eu tout le temps de contrefaire le jeton au nom, aux armes et à la devise de Henri II, soit d'après les coins officiels gravés par Briot, soit d'après ceux que nous supposons avoir été gravés par Demenge Crocx (1), ce qu'il avait très bien pu faire pour le compte du maître amodiataire de la Monnaie de Nancy.

L'exemplaire que nous possédons du jeton 90^{ter}, en cuivre rouge, avons-nous dit, et très sensiblement plus mince que ceux que nous connaissons des n^{os} 90 et 90^{bis}, est, en outre, fortement tréflé dans le bas du côté où figure l'écusson. Ce résultat d'un rengrènement mal emboîté est peut-être ce qui fait le mieux voir de quelle industrie le jeton procède, parce qu'il dénote que la frappe a eu lieu au marteau, seul moyen de fabrication que les ouvriers de la Monnaie de Nancy eussent à leur disposition pour leurs opérations personnelles.

(1) N^o 90^{bis}.

91. IET · DE · LA · CHAMBRE · DES ·
 AYDES. Écusson aux armes pleines des ducs de
 Lorrainé, telles que les portait Henri II, et dont
 nous avons détaillé les quartiers au n° 90. Au-
 dessus la couronne ducale de Lorraine, surmontée
 elle-même de deux rinceaux élégants, de ceux
 dont Briot se plaisait à enjoliver ses ornamen-
 tations.

Rev. OPS · SINGVLORVM · SALVS · OM-
 NIVM. Une galère, spécialisée par la croix de
 Lorraine dont la poupe est surmontée. Le chef,
 marchant sur le pont, ordonne les manœuvres
 des nombreux rameurs qui occupent leurs bancs.
 Un pavillon de forme carrée, marqué d'une croix
 alésée, gravée en creux, est hissé au sommet du
 grand mât. A l'exergue, la date : 1612.

Argent et laiton. M. 1.

Pl. XII, fig. 49.

Ce jeton est le premier que l'on connaisse de la
 Chambre des Aides de Lorraine(1). Il est très rare
 en argent. C'est d'après un exemplaire en ce
 métal qu'a été fait notre dessin, où l'on reconnaît,
 sans la moindre hésitation, tous les caractères du
 travail de Briot; et il en est de même pour un bon
 nombre des exemplaires en laiton. Sur certains de
 ces derniers il n'existe pas, au revers, de filet
 circulaire intérieur pour séparer du champ la
 légende; et la date 1612, à l'exergue, n'est pas

(1) On trouvera dans le *Dictionnaire de la Lorraine et du Barrois*,
 par ROGÉVILLE, quelques renseignements sur l'organisation de ce
 corps, t. I, pp. 595 à 602.

placée entre deux points. C'est une preuve que Briot a eu à graver deux coins, au moins, pour le revers de la pièce dont il s'agit.

Il existe d'ailleurs, de cette même pièce, des imitations en laiton, datées de 1612, dont la gravure est tellement inférieure, pour ne pas dire grossière, qu'elles ne paraissent avoir pu être faites que par des ouvriers de la Monnaie de Nancy, doués de prétentions beaucoup plus fortes que ne l'était leur habileté. Nous avons exposé ce que nous avons à faire connaître sur ce sujet, quand nous avons parlé du n° 90^{ter}.

92. IET · DES · CHAMBR · DES · COMPT · DE · LORR · ET · BA · Les armes pleines, sur écusson couronné, du duc Henri II, comme aux n^{os} 90 et 91. Au-dessus de la couronne, la date : 1614.

Rev. DIRIGIT · ATQVE · TVETVR · Un phare dont les feux aident un vaisseau à se diriger. Au bas, un écusson couronné, chargé des armes du comte de Tornielle, surintendant des finances des duchés de Lorraine et Barrois (1).

Argent. M. 1.

Pl. XII, fig. 50.

(1) *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1869, p. 205. Les armes de ce surintendant, telles qu'elles figurent sur le jeton, sont à sept quartiers, y compris le sur-le-tout, qui est de Tornielle; c'est à savoir: de gueules, à l'écusson d'argent, chargé d'une aigle de sable accolée d'une couronne d'or, ledit écusson entouré de deux courges d'or.

De ce jeton, en fait de spécimens à revendiquer avec assurance pour Briot, nous n'avons encore retrouvé que quelques rares exemplaires, tous en argent. Nous sommes loin, d'ailleurs, de prétendre avoir tout vu, et de vouloir affirmer, en conséquence, qu'il ne puisse exister quelques frappes sur cuivre obtenues au moyen des coins de Briot.

On rencontre assez fréquemment, du même jeton, mais sortis d'autres coins, des exemplaires en cuivre rouge, dont le travail nous paraît pouvoir être estimé bon, sans avoir, toutefois, une aussi complète pureté d'exécution que les exemplaires sortis des coins de notre tailleur général. Il est d'ailleurs facile de se rendre compte que le copiste s'est attaché, en ses imitations, à ne s'écarter qu'aussi peu que la somme de ses talents le lui a permis, du modèle qu'il a eu sous les yeux. Nous supposons, en définitive, que les exemplaires en cuivre rouge dont nous parlons sont de la façon de Demenge Crocx : ils ne touchent dès lors qu'accessoirement à notre sujet.

Nous revenons aux exemplaires en argent, actuellement d'une si grande rareté, alors que l'on sait qu'il en a été fait jusqu'à six mille, pour appeler l'attention sur une circonstance qu'il nous paraît convenir de signaler. Ces six mille « jets », ou « gectz », ainsi appelés dans les documents contemporains, ne furent frappés ni à Nancy ni en aucune autre localité des États du duc de Lorraine, mais bien à Sedan, dans les ateliers du duc

de Bouillon, des monnaies duquel était alors maître amodiataire Didier Briot, père de notre Nicolas Briot. Ce dernier, qui, à cette époque, « travaillait de son estat de graveur quelques fois à Sedan et aultres en France (1) », livrait à l'officine monétaire de son père des coins remarquables par le fini de l'exécution, mieux faits, en général, que ceux de Daniel Goffin, graveur ordinaire des ateliers du duc de Bouillon. Nous ne prétendons pas, assurément, que Goffin manquât d'habileté ; mais nous pensons qu'il travaillait habituellement avec trop de précipitation pour produire aussi bien qu'il aurait pu le faire ; et ce n'est pas de lui, en tous cas, que nous avons à nous occuper particulièrement ici.

Par ce que nous avons dit, on peut, croyons-nous, se rendre compte du fait suivant : c'est que le jeton n° 92, frappé à la date de 1614 pour l'usage des Chambres des comptes de Lorraine et Barrois, représenté sur nos planches, figure 50, d'après les exemplaires les plus corrects, est bien sorti, pour ce qui est de ces exemplaires-là, de coins gravés par Nicolas Briot. La production en a eu lieu, d'ailleurs, sous le couvert de Didier Briot, son père.

Nous insistons sur les circonstances de nature à bien établir l'identité du troisième jeton lorrain de la façon de Nicolas Briot, parce que ce troi-

(1) Voir, plus haut, l'analyse qui a été produite de l'avis des gens des Comptes de Lorraine, du 19 janvier 1618.

sième jeton, de même que les deux autres, ne porte ni signature ni marque bien spéciale désignant catégoriquement l'auteur, ce qui a longtemps rendu les recherches infructueuses. La situation, heureusement, a fini par changer.

Lepage, en effet, avait bien publié (1) quelques documents qui concernent notre n° 92, mais la nature de ses études ne l'avait pas mis en position de reconnaître auquel, uniquement, des jetons conservés dans les collections numismatiques des amateurs lorrains se peuvent rapporter ces documents.

Le premier document est une attestation du maître de la Monnaie de Nancy, Nicolas Genne-taire, certifiant « avoir pesé six milz getz d'argent marquez aux armes de Son Altesse (le duc de Lorraine), pesans cent unze marcs trois onces, qui sont estez delivrez à Monseigneur le comte de Tornielles, Chef des finances et grand Maistre de l'hostel de Sadite Altesse, par le sieur Didier Briot, Maistre de la Monnoye de Sedan, le septième jour du présent mois (de février) mil six cent quatorze. »

Puis vient un mémoire, non daté, dressé par Didier Briot, décomposant la dépense en plusieurs articles, où l'on remarque :

4,176 francs 6 gros 12 deniers, pour les six mille

(1) *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, année 1858, pp. 196 à 198.

jects d'argent susmentionnés et du poids indiqué, le tout compté à raison de 25 livres tournois le marc.

279 francs, pour quatre-vingt-treize bourses de velours vert, devant servir à mettre lesdits jects; plus 67 francs 6 gros, pour six autres bourses de velours enrichies.

Ces bourses venaient de Paris; aussi, Didier Briot ajoute-t-il à son mémoire 8 francs, qu'il a eu à payer pour l'emballage et le transport.

Un autre article du mémoire, et ce n'est pas le moins intéressant ici, concerne la façon des coins et poinçons desdits jects, ce pour quoi Didier Briot réclame la somme de 45 livres « suivant qu'il luy sont esté accordé l'année précédente, sçavoir le 23^e octobre 1612 (1) ».

(1) On lit bien dans le texte même du titre, reposant aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, cette date du 23 octobre 1612, ce que notre obligé confrère de Nancy, M. Léon Germain, a bien voulu contrôler à notre intention; mais on ne peut douter qu'il y ait là une erreur lourde et purement matérielle. Le mémoire, dont la date manque, ne peut être que de 1614, étant nécessairement postérieur à l'attestation de la vérification faite par Nicolas Gennetaire, du poids total des six mille jetons livrés par Didier Briot, attestation du 7 février 1614. Ainsi, et puisqu'on parle dans le mémoire d'une somme accordée l'année précédente, le 23^e octobre, il faut bien admettre que c'est du 23 octobre 1613 qu'il s'agit, et non pas du 23 octobre 1612, comme c'est écrit. Nous avons, d'ailleurs, vu plus haut que c'est bien, en effet, en vertu d'un mandement ducal du 23 octobre 1613 que Nicolas Briot a touché 45 livres, en rémunération des « poinçons et coins » qu'il avait eu à faire pour les jetons du Cabinet de Son Altesse, le duc Henri II. Rappelons que cela se rapporte au n^o 90

Les 45 livres dont il s'agit sont converties, dans le mémoire, en une portée de 67 francs 6 gros, et les différents articles énumérés figurent au total pour une somme de 4,598 francs 6 gros 12 deniers. Le mandement ducal qui autorisa le paiement de cette somme est daté du 19 février 1614. Quant à la quittance de Didier Briot, elle se termine par les mots « Signée à Nancy le vingtième jour du mois de febvrier mil six cens quatorze », suivis de la signature de l'ayant-droit. Pour conclusion, la dépense fut comprise dans le compte du Trésorier général des finances du duc de Lorraine, pour l'année 1613, ainsi que ce prince l'avait prescrit ; l'article relatif à l'opération, conçu dans des termes qu'il convient de retenir, mentionne l'allocation faite à « Didier Briot, demeurant à Sedan », de la somme de 4,598 francs 6 gros 12 deniers, « pour payement de six milz jectz d'argent marquez aux armes de Son Alteze, pesants cent onze marcz trois onces, *lesquels ont estés par luy fabriquez et délivrés pour le service de Sadite Alteze* ».

On n'a retrouvé, dans les archives de la Lorraine, aucun état de répartition des six mille

du présent inventaire. Voir aussi H. LEPAGE, *Notes et documents*, p. 140.

Rien ne peut mieux montrer que les observations auxquelles donnent lieu les rapprochements à établir entre les divers textes publiés ou rappelés à propos des jetons inventoriés sous les nos 90 et 92, l'entente qui existait, pour le travail, entre Didier et Nicolas Briot, entre le père et le fils.

exemplaires en argent du jeton de 1614; mais on ne peut guère douter qu'ils aient été distribués aux membres des deux Chambres des Comptes de Lorraine et de Barrois, ainsi qu'aux principaux fonctionnaires et aux personnages les plus en vue de l'entourage du duc Henri II.

Dès 1614, Nicolas Briot employait, des poinçons qui avaient servi à exécuter le revers du jeton lorrain n° 92, ceux qui pouvaient être utilisés sans froisser le sens commun, supprimant naturellement l'écu du comte de Tornielle, pour faire frapper à Paris, au nom de Louis XIII et aux armes royales, avec revers au type du phare guidant un vaisseau, légende DIRIGIT ATQVE TVETVR, un jeton banal de sa façon, comme il en faisait tant paraître à la même époque, et à des devises si nombreuses et si variées. Ce jeton est inscrit plus haut, et sous le n° 42, au présent inventaire.

On ne peut, répétons-nous, louer Nicolas Briot, ni même l'approuver, d'avoir fait, pour les jetons banaux émis par lui, des emprunts comme ceux que nous avons reconnus et signalés, aux jetons particuliers dont l'exécution lui avait été confiée. Ce que nous devons d'ailleurs nous borner à voir aujourd'hui dans ces évolutions de genre singulier, c'est le lien de parenté, quant au travail, qui unit, dans notre présent inventaire, le n° 92 avec le n° 42.

(*A suivre.*)

J. ROUYER.

FRANÇOIS DE HONDT,
ORFÈVRE, CISELEUR, MÉDAILLEUR.

François De Hondt, orfèvre, ciseleur et médailleur, naquit à Bruges, le 2 octobre 1786. Toute son existence s'écoula dans cette paisible cité flamande, pleine de grands et glorieux souvenirs, de laquelle le poète (1) a eu le droit d'écrire, en 1846, comme Byron l'a dit de la Grèce :

« Wel vind ik nog in u het schoone Brugge weder,
Maer 't levend Brugge, eilaes, niet meer. »

Il est mort dans sa ville natale, le 18 mai 1862.

Nous n'avons pas le dessein de refaire sa biographie, qu'on peut lire, assez exacte, dans la *Biographie nationale*; nous ne voulons nous occuper que de ses médailles et de sa façon de les faire. Guioth les a décrites presque toutes, avec figures, dans son *Histoire numismatique de la Révolution belge* et les deux suites à cet ouvrage, et celles qui manquent dans cet auteur se trouvent dans Dirks (2). Il semblerait donc superflu de revenir sur l'œuvre de De Hondt; et cela serait vrai, si tout était

(1) LEDEGANCK, *De drie Zustersteden*.

(2) *Beschrijving der Neaerlandsche of op Nederland en op Nederlanders betrekking hebbende penningen, geslagen tusschen nov. 1813 en nov. 1863.*

connu, et si tout ce qui en a été écrit était marqué au coin d'une parfaite exactitude. Une simple note rectificative ne pourrait rétablir l'état véritable : nous pensons qu'il faut revoir rapidement toute la série des médailles de cet artiste, pour y parvenir. Cette méthode portera plus de clarté dans nos redressements et elle nous permettra de mettre en lumière, au courant de la plume, maints détails ignorés sur ses travaux.

Nous trouvons à la page 431 de la *Revue belge de numismatique*, année 1847, une note biographique de C.-P. Serrure, où il est dit : « Son frère Jean, habile graveur, mort à Paris, lui enseigna l'art de graver sur bois et sur métaux, tandis que Calloigne lui apprit l'art de ciseler... »

Cela est inexact. Il y a lieu de s'étonner que le professeur Serrure, qui le connaissait personnellement, ne se soit pas mieux renseigné.

Jean, qui était l'aîné de la famille, est parti jeune pour Paris, où il est mort à vingt-quatre ans, sans être revenu en Belgique. A son départ, François avait douze ans ; qu'a-t-il pu apprendre de son frère à cet âge ? La famille conserve de Jean deux tabatières qu'il a ornées de son burin ; elle les tient en grande estime ; l'étude contemplative de ces pièces, fussent-elles des chefs-d'œuvre, n'eût pas suffi non plus à enseigner le métier à François.

Quant à Calloigne, nous ne pensons pas que ce statuaire ait jamais pratiqué ni enseigné la cise-

lure : il était professeur de modelage à l'Académie, où il comptait le jeune De Hondt parmi ses élèves, comme il le compta plus tard parmi ses amis. A ce titre, l'amitié du statuaire a pu ne pas être sans influence sur les travaux du ciseleur-médailleur.

François De Hondt a appris la gravure, la ciselure et l'orfèvrerie, tout ensemble, dans un atelier d'orfèvre, comme au temps jadis on y apprenait même l'art d'émailler. Il est entré comme apprenti chez un nommé Praet, d'où il est passé à l'atelier de Mys, tous deux orfèvres à Bruges. Lorsqu'il quitta Mys, il s'est établi. C'est dans l'exercice de sa profession qu'il a développé les qualités qui l'ont fait médailleur.

Il s'est d'abord distingué comme orfèvre-ciseleur.

Le *Dictionnaire des hommes de Lettres, des Savants et des Artistes*, paru en 1837 à Bruxelles, à l'établissement géographique de Ph. Vandermaelen, cite de lui les pièces suivantes :

A. Un christ en croix, d'argent, et une sainte Barbe, du même métal, pour l'église de Maldegheem (Flandre orientale);

B. Un bas-relief en bronze doré, ornant la chaire de l'église d'Everghem (même province);

C. Un lavabo orné de figures en bas-relief, pour l'Evêché de Bruges;

D. Deux flambeaux en argent, avec figures, pour la Cathédrale de Bruges;

E. Une vierge en argent, pour le couvent des Carmes déchaussés de Bruges ;

F. Un calice avec figures, pour l'église de la ville de Thourout (Flandre occidentale) ;

G. Un calice avec figures, pour le collège de Furnes (Flandre occidentale) ;

H. Un calice richement orné de figures et d'emblèmes, pour le collège de Roulers (même province).

• Nous pourrions allonger cette liste, car ses plus beaux ouvrages d'orfèvrerie sont, à ce qu'il paraît, d'une époque postérieure ; mais cela nous éloignerait trop de notre but. Disons, toutefois, que nous avons voulu nous rendre compte de la valeur du bas-relief d'Everghem. Nous avons été agréablement surpris d'en trouver trois au lieu d'un. Ce sont de grands panneaux en feuilles de cuivre dorées au mercure, fixés dans la chaire. Celui de face représente un chœur d'anges chantant la gloire du nom du Seigneur ; les deux autres, qui occupent les panneaux latéraux, offrent chacun un trophée d'emblèmes propres à la religion catholique. Le travail en est tout bonnement superbe : il dénote un maître-ciseleur sûr de son outil, et que la difficulté ne rebute pas. Ces panneaux occuperaient avec honneur une place en évidence dans plus d'une cathédrale.

De Hondt était ciseleur avant tout : c'est par la ciselure qu'il a fait tous les poinçons de ses médailles, alors même qu'il eût été plus favorable

de couper le sujet en creux. Jusqu'en 1842 il les a tous taillés en relief dans l'acier, comme un sculpteur taille dans le marbre.

Tout en travaillant à l'atelier de Mys, l'élève-orfèvre ne négligeait pas de suivre les cours à l'Académie de dessin ; il faut même croire qu'il s'y distinguait particulièrement, car, lorsqu'il quitta les bancs de l'école comme élève, il fut appelé à la Commission directrice pour y occuper un fauteuil de membre, honneur qu'il a conservé sa vie durant.

Arrivons maintenant à ses médailles ; elles seront d'autant mieux comprises qu'on sait à présent ce que fut et ce que fit l'orfèvre. Nous leur donnerons un numéro d'ordre, pour nous y retrouver mieux et nous les classerons, non d'après l'événement qu'elles rappellent, mais suivant le millésime de leur création.

En 1818, date de sa première médaille, De Hondt avait déjà trente ans. Il n'avait pas jusqu'alors songé à s'occuper de ce genre de gravure, lorsqu'une circonstance imprévue l'amena à faire sa première pièce.

Le règlement pour le plat-pays de Flandre occidentale porte, à son article 17 : « Les Bourgmaîtres et Echevins sont autorisés à porter, dans l'exercice de leurs fonctions, une marque distinctive de leur qualité ; elle consiste dans une médaille ayant sur l'un des côtés les armes du royaume et sur le revers le nom de la commune »...

« Cette médaille se porte en sautoir, suspendue à un large ruban orange. »

Le règlement est du 3 janvier 1818.

Pour le mettre en exécution, il fallait l'intervention d'un orfèvre ou d'un graveur. L'affaire fut offerte au concitoyen qui semblait le plus capable de l'entreprendre. De Hondt accepta la commande, espérant bien pouvoir se renseigner à la Monnaie de Bruxelles sur la technique, qu'il ignorait. Là, son espoir fut déçu. Il en revint avec une illusion de moins, et une volonté plus arrêtée de faire des médailles. Il se créa sa technique à lui-même. Ainsi s'expliquent la forme particulière qu'affecte sa première pièce, livrable à date fixe, et les procédés tout personnels qu'il mit en usage dans la suite.

Voici la liste exacte de ses médailles et médaillons.

1. — 1818. — Une plaquette d'argent, frappée massive. Au droit, les armes du royaume des Pays-Bas; en bas : DE HONDT F(ecit).; au revers, venu lisse à la frappe, gravé au burin : en haut, PROVINCE WESTVLAANDEREN; sur la ligne médiane : ZERKEGHEM.

La pièce que nous avons sous les yeux appartient au cabinet du fils de De Hondt, actuellement conseiller à la Cour de cassation; elle a 39 millimètres et se confond avec la suivante.

1^{bis}. — **Même année.** — La même plaquette,

mais plus grande et en bronze, pour les gardes-champêtres des mêmes communes. Elle ne porte aucun texte au revers, et est légèrement bombée ; mais elle est munie d'une attache pour la fixer sur le baudrier du garde.

Diam. : 47 mill. pour l'exemplaire du cabinet de M. le conseiller De Hondt, 43 mill. pour celui de notre obligé confrère M. Éd. Vanden Broeck.

DIRKS, *N. P.*, pl. 15, n° 113.

Cette pièce de bronze, obtenue du même coin qui a fourni celles d'argent, n'est pas prévue par le règlement du 3 janvier. Elle a été bombée après la frappe. La différence de dimension entre les exemplaires de bronze provient de ce que la fabrication s'en est faite sans virole de frappe ; on a dû les rogner aux ciseaux et dresser à la lime. Il est possible qu'une différence semblable existait quant aux médailles d'argent. Nous parlons au passé, car il semble que ces pièces ont été mises au creuset : nous n'en connaissons pas un second exemplaire.

2. — 1821. — Minerve couronnant la littérature néerlandaise. En exergue : EENDRACHT EN | VADERLANDSLIEFDE ; sur le bord, à gauche : DE HONDT F.

Rev. Dans le champ d'une couronne de laurier, sur six lignes : KONINKLIJKE | MAAT-

SCHAPPIJ | VAN | VADERLANDSCHE TAAL-
| EN LETTERKUNDE | TE BRUGGE.

Diam. : 40 mill.

DIRKS, N. P., pl. 18, no 130.

L'importante Société *Eendracht en Vaderlands-liefde* fut créée en 1819. Elle a publié les annales de ses travaux, qui portent pour titre : *Bundel uitgegeven door de Koninklijke Maatschappij van vaderlandsche taal- en letterkunde, te Brugge, onder zinspreuk : Eendracht en Vaderlandsliefde*. On trouve dans ce recueil, que le commissaire Sandelin, alors président du tribunal civil, a présenté en assemblée générale du Comité, le 16 janvier 1821, un projet de prix d'honneur pour les concours, projet qui concernait la gravure de la médaille que nous venons de décrire. « *Dit in teekening afgebeelde ontwerp* — ainsi s'exprime le rapport de Sandelin, sur les travaux de l'année, en date du 3 décembre 1821 — *werd eenstemmiglijk aangenomen* ». La Société décerna dans cette séance du 3 décembre le premier exemplaire de sa médaille (or) à Van Sommeren, de Rotterdam, pour un éloge de Simon Stevin, qui avait été mis au concours par décision du 15 décembre 1820.

Cette pièce est donc postérieure à la date que lui assigne Dirks.

A l'encontre de la précédente médaille, celle-ci est frappée en virole. Elle ne présente en elle-même rien de particulier ; mais la façon dont le coin du droit a été fait n'est pas vulgaire :

elle est de nature à offrir matière à réflexion.

De Hondt avait fait quelques progrès en technique. Peut-être avait-il lu le *Traité d'orfèvrerie* de Cellini, ce vade-mecum des ateliers de l'ancien régime... Plus confiant en son ciselet qu'en son burin, il leva la figure de la femme dans une courte tige d'acier et l'enfonça au marteau. Ce phénoménal poinçon, rabougri, crevé, couronné sous la peine, est au cabinet de M. le conseiller De Hondt, avec beaucoup d'autres; le praticien y lit, à quelques centaines près, le nombre de coups qu'il a subi, et s'il n'était captivé par le courageux effort de l'artiste, il se prendrait de pitié pour son inexpérience. Et, cependant, c'est à cette méthode élémentaire que sont dues toutes ses premières médailles, jusqu'à notre numéro 5 inclusivement.

Lorsqu'on songe aux procédés de notre médailleur, l'esprit se reporte, entraîné sur une pente naturelle, aux temps du monnayage ancien, où l'on frappait aussi au marteau les grandes médailles grecques, les grands bronzes; on est frappé de la similitude des moyens et l'on se demande, malgré soi, s'il est croyable que les génies des grandes époques n'aient pas pratiqué la multiplication des coins par des poinçons? L'acier, ils l'avaient; la taille en relief, ils la pratiquaient pour leurs camées; la force, elle était à leur disposition comme pour De Hondt... Les Romains se sont servis de poinçons pour frapper les lettres, personne ne le conteste; pourquoi

n'auraient-ils pas fait de même pour les têtes?... Est-il vrai, en somme, qu'ils n'ont pas usé du procédé?... Il peut être répondu, que les graveurs grecs et romains étaient bien adroits, bien nombreux, et qu'on grave plus vite une tête en creux qu'on ne la taille en relief... Et cependant...?

3. — 1822 ou 1823. — VAN HENDE M. D. NATUS THORALTI MDCCXXXVIII MORTUUS BRUGIS MDCCCXIX. Son buste à gauche, derrière la tête, un bâton d'Esculape. Sous le cou : F. DE HONDT F.

Rev. PROFUIT | PROXIMO au milieu d'une couronne de chêne.

Diam. : 41 mill.

DIRKS, *N. P.*, pl. 20, n° 152.

Médaille couronnée à l'Exposition de Bruxelles en 1824.

Quelques années s'écoulent. Nous marquons les deux pièces suivantes pour y revenir, lorsque nous nous occuperons du n° 14.

4. — 1828. — JOANNES VAN EYCK DICTUS A BRUGIS. Son buste à droite, d'après la statue de Calloigne, surmonté d'une étoile à cinq rais. Sur la tranche de l'épaule : F. DE HONDT F.

Rev. Une couronne de laurier.

Diam. : 42 mill.

GUIOTH, *H. N. B.*, t. II, pl. 3 add., n° 19, pour le droit seulement.

LE MÊME, *idem*, t. I, pl. X, n° A³, pour le revers.

5. — Même année. — La ville de Bruges personnifiée, décernant une couronne. En bas : F. DE HONDT F.

Rev. Celui du numéro précédent.

Diam. : 42 mill.

GUIOTH, *H. N. R. B.*, pl. 34,
n° 250, pour le droit seulement.

DIRKS, *N. P.*, pl. 41, n° 301.

Guioth classe une médaille à ce droit en 1837, à cause du revers qu'il lui trouve ; mais il reconnaît que le droit a servi la première fois en 1828, avec un revers primitif qu'il ne désigne pas, pour le grand concours de musique qui eut lieu à Bruges en cette année. Remettons au n° 14 ce qu'il nous reste à observer à cet égard.

6. — Même année. — KONINKLIJKE SCHOOL VOOR NUTTIGE EN BEELDENDE KUNSTEN TE 'S HERTOGENBOSCH. L'écusson de Boisle-Duc posé sur un tertre duquel s'élève un oranger en fruit qui l'ombrage ; à droite, un sauvage colossal, la main gauche posée sur une massue, la droite sur une couronne à cinq fleurons, qui surmonte l'écusson. En bas, sur le tertre : F. DE HONDT F.

Rev. Une couronne de laurier.

Diam. 52 mill.

DIRKS, *N. P.*, pl. 40, n° 300.

Suivant M. le chevalier Snoeck (*Bijdragen*, n° 248) — voir DIRKS, *Nederlandsche Penningen*, p. 241, — les coins de cette médaille se trouvent

aux archives de Bois-le-Duc (1) (Van Zuilen, *Inv. van het Groot Archief te 's Hertogenbosch*, bl. 101, n° 17, lade n° 8). Il emprunte à *Van Zuilen's Gedenkboek*, bl. 57, la phrase : « *Het bestuur (van 's Bosch) deed, in het laatst van het jaar 1828, een stalen stempel tot het slaan van medailles snijden; dat werk werd opgedragen aan den heer C.-J. Praet, graveur en zilver-smid te Brugge, en door dezen den 3 November van dat jaar, voor de som van f 230 afgeleverd.* »

Ce Praet fut le premier patron de De Hondt. Il n'était ni orfèvre ni graveur travaillant de ses mains, mais il avait un atelier, puisque notre médailleur a passé par là. Ce doit être le même Praet, sûrement de Bruges, que nous avons vu souvent à Gand, dans l'atelier où nous étions apprenti, où il venait pour faire confectionner de la joaillerie destinée aux gens de la campagne. Il est à remarquer que la médaille de 's Hertogenbosch, commandée à Praet, porte la signature de De Hondt, qui avait déjà, en 1828, dix années de pratique en médailles. La paternité de cette œuvre revient incontestablement à De Hondt.

Nous lisons dans Dirks, *N. P.*, p. 208, concernant un exemplaire de cette médaille : *Gedenkpenning door de stad 's Hertogenbosch vereerd aan P.-J. Cuypers Van Velthoven, voor zijn werk* : « Documents pour servir à l'histoire des troubles religieux du xvi^e siècle dans le Brabant septen-

(1) Le poinçon de ce coin est au cabinet de M. le conseiller De Hondt.

trional. Bois-le-Duc (1566-1570). » Snoeck, *Bijdragen*, n° 283.

7. — 1829. — LEO XII PONT. MAX. GUIELM. I. BELG. REX. Leurs bustes affrontés. En bas : MDCCCXXVII; en haut, une étoile à cinq rais.

Rev. Fidèlement décrit par Dirks.

Diam. : 50 mill.

DIRKS, *N. P.*, pl. 39, n° 292.

Médaille éditée par souscription (*voir le Journal de Gand* du 20 octobre 1829). C'est une des dix-huit médailles différentes frappées en souvenir du concordat de 1827.

8. — 1831. — LEOPOLDUS I BELGARUM REX ELECTUS, etc.

Rev. Dans le champ d'une couronne de laurier et de chêne : LIBERTAS | BELGARUM | ASSERTA.

Diam. : 50 mill.

GUIOTH, *H. N. R. B.*, pl. X, n° 73.

Cette médaille fut présentée à Sa Majesté, lors de son entrée en Belgique.

Quatre années s'écoulaient de nouveau sans que De Hondt produise une œuvre numismatique; la cinquième année, il en fait quatre.

9. — 1836. — CAR. FR. VAN DEN DRIESCHE CAN. CAT. GAND. SEM. DIR. OB. 1836, ÆT. 66. Son buste presque de face.

Rev. MITIS | ET | FORTIS sur trois lignes, au milieu d'une couronne de laurier et de chêne.

Diam. : 42 mill.

GUIOTH, *H. N. R. B.*, pl. XXXI,
n° 235.

10. — Même année. — AMB. CAR. GIS. GOETHALS GAND. ARCHIPR. VIC. GEN. CAN. TIT. CAP. S. BAVONIS. Son buste à droite ; derrière la tête, une colonne.

Rev. Un monument funéraire aux armes des Goethals.

Diam. : 42 mill.

GUIOTH, *H. N. R. B.*, pl XXXI,
n° 236.

11. — Même année. — AUG. JOS. RYCKE-WAERT POPER. CAN. TIT. ECCL. CATH. GAND. SEMIN. PRÆSES. Son buste à droite ; derrière la tête une patère où se mire un serpent.

Rev. Comme dans Guioth.

Diam. : 42 mill.

GUIOTH, *H. N. R. B.*, pl. XXXI,
n° 238.

12. — Même année. — PET. JOS. TRIEST BRUX. CAN. CONG. S. VINC. A PAUL. IN BELG. FUND. ET PROP. Son buste à gauche ; derrière la tête, une espèce d'étoile.

Rev. Un monument funéraire où se lit la date du décès.

Diam. : 42 mill.

GUIOTH, *H. N. R. B.*, pl. XXXII,
n° 240.

Les personnes dont ces quatre médailles reproduisent les traits sont mortes en 1836, à un mois

d'intervalle, l'une après l'autre, dans l'ordre où nous rangeons les médailles.

13. — 1837. — LE DOCTEUR JEAN ANT. JACQ. FIERENS, NÉ A ANVERS. 1798. Son buste à droite; derrière la tête, un bâton d'Esculape.

Rev. Comme dans Guioth.

Diam. : 56 mill.

GUIOTH, *H. N. R. B.*, pl. XXXIV,
n° 251.

14. — Même année. — Droit du n° 5. Revers à l'écusson de l'Académie des Beaux-Arts de Bruges.

Diam. : 42 mill.

Droit. GUIOTH, *H. N. R. B.*, pl. 34,
n° 250.

Revers. LE MÊME, *H. N. B.*, t. II,
pl. add. 3, n° 19.

A la page 236 de son *Histoire numismatique de la Révolution belge*, Guioth écrit que la ville de Bruges avait prêté son coin (celui du droit de notre n° 5) à l'Académie, « qui y a fait exécuter ses armoiries (sur le coin de la ville?) telles qu'elles se trouvent au revers... », et à la page 14 du tome II de ses suppléments il écrit du même revers, qu'il figure à nouveau avec un autre avers : « En 1828, M. le graveur De Hondt a, par fantaisie, fait le revers de la médaille que je donne. Il n'en a été frappé que six exemplaires. »

Ainsi, suivant cette seconde version, De Hondt aurait su, en 1828, qu'une Exposition des Beaux-Arts serait ouverte à Bruges, en 1837, et il aurait

dès lors, *par fantaisie*, gravé ce revers, qui ne devait trouver application que neuf années plus tard !!!

On n'est pas plus ingénieux. Comprenez qui pourra.

Essayons de réparer la distraction.

L'Administration communale de Bruges avait fait faire par De Hondt (1), en 1828, les coins, face et revers, de notre n° 4, peut-être bien en vue de l'inauguration de la statue de Jean Van Eyck, cérémonie qui n'eut pas lieu. Comme le rapporte fidèlement Guioth sur ce point de détail, des médailles de cette paire de coins ont été employées comme prix aux élèves de l'Académie de dessin.

Mais la même Administration a aussi fait faire par le même artiste, dans la même année, le *coin du droit* de notre n° 5 (Bruges personnifiée) pour être employé avec le *revers* de notre n° 4. Ce coin de Bruges personnifiée, avec l'un ou l'autre revers approprié, lui sert en toute circonstance où elle est amenée à attribuer des récompenses en médailles. C'est ainsi qu'on trouve dans GUIOTH, *Histoire numismatique de la Belgique*, t. I, pl. X, n° A², une médaille décernée à l'estaminet l'*Ours d'or*, frappée au coin de Bruges personnifiée avec le revers de notre n° 4, et sur laquelle il a été gravé au burin l'attribution qu'on y lit. On pourrait en trouver des centaines de ce genre,

(1) Il fut nommé graveur en titre de la ville de Bruges, en 1824.

car le service de ces coins est continué même de nos jours (1).

Or, en 1837, année de la grande Exposition des Beaux-Arts, il fallait avoir une médaille pour cet événement. La Commission de l'Académie fit donc graver par De Hondt le revers à son écusson. Mais on ne fait pas une médaille avec un revers seul : il fallait aussi choisir un droit. Serait-ce celui au buste de Van Eyck ou celui de Bruges personnifiée? C'est le coin de l'Administration communale qui prévalut, peut-être en raison de l'intervention de la ville, par une large subvention, dans les frais de l'Exposition.

Ainsi s'explique l'existence des deux médailles au revers à l'écusson de l'Académie. Celle que Guioth donne à la planche XXXIV, n° 250 de son *Histoire numismatique de la Révolution belge*, est la seule officielle; l'autre, au buste de Jean Van Eyck, doit être considérée comme un essai frappé pour déterminer le choix qu'il fallait faire, — à moins que ce ne soit *une fantaisie* de la part du graveur.

Guioth dit qu'il n'a été frappé que six exem-

(1) En 1866, alors que De Hondt n'était plus là pour s'occuper lui-même de la besogne, n'avons-nous pas été appelé à donner un nouveau revers à ce droit? Il s'agissait de reconnaître des services rendus pendant l'épidémie du choléra.

Nous trouvons notre coin de revers catalogué par M. Ch. Piot, sous le n° 2827, parmi les coins déposés au Musée de la Monnaie de Bruxelles.

plaires de ces médailles au profil de Van Eyck; c'est possible. Il n'en indique toutefois pas le métal. Nous dirons, pour aider à parvenir, sur ce point aussi, à la vérité, que nous en connaissons deux exemplaires de bronze, l'un au cabinet de M. le conseiller De Hondt, l'autre dans celui de M. Éd. Vanden Broeck.

15. — 1840. — CATHEDRALE DE BRUGES. — Médaille frappée en souvenir de la reconstruction du toit incendié le 19 juillet 1839.

Diam. : 47 mill.

GUIOTH, *H. N. R. B.*, pl. XL,
n° 285.

La date qu'on lit sur la médaille est celle du sinistre. Un an après, jour pour jour, le toit était reconstruit. La figure du Christ qu'elle reproduit est celle de la statue qui ornait et orne encore le maître-autel de l'église; elle est restée intacte au milieu du feu.

16. — 1841. — LEO DE FOERE TILETANUS. Son buste à droite

Rev. Une couronne de chêne, avec une légende autour et une inscription à l'intérieur.

Diam. : 47 mill.

GUIOTH, *H. N. R. B.*, pl. XLVII,
n° 314.

Nous avons un mot à dire de cette médaille : l'édition a été frappée sur deux coins. Nous possédons les deux exemplaires, et les deux coins sont au cabinet de M. le conseiller De Hondt.

Voici la raison d'être de ces deux coins : l'édition avait été commencée par la frappe de quelques

exemplaires de bronze ; ceux-ci étant terminés, il fut procédé à la frappe de la médaille d'or. Lorsqu'on reprit la frappe du restant de la fourniture, on s'aperçut qu'un accident était survenu au coin de face : un éclat à la commissure des lèvres. Le travail fut arrêté, et il fut fait un nouveau coin. Les deux médailles ne se laissent reconnaître que par les lettres, dont la position diffère si peu, si peu, qu'on peut aisément ne pas le remarquer, lorsqu'on n'est pas prévenu.

17. — 1842. — HENRICUS GOETHALS. DOCTOR SOLEMNIS. Son buste à gauche, d'après Vrancx, de Gand.

Rev. Les armoiries des Goethals.

Diam. : 43 mill.

GUIOTH, *H. N. R. B.*, p. 52,
n° 330.

18. — 1842. — La province de la Flandre occidentale personnifiée par une femme assise ceinte d'une couronne murale. Elle appuie contre elle, de la main gauche, qui tient un aviron à large pelle et trois épis de blé, l'écusson de la province, et décerne, de la main droite, une couronne de récompense. Le nom du graveur se lit sur la plinthe.

Rev. Une couronne de laurier.

Diam. : 58 mill.

GUIOTH, *H. N. B.*, t. I, pl. XXI,
n° 48.

Notre exemplaire porte, poinçonné dans le champ de la couronne : VERBETERING VAN

HETHOORNVEE | 2^e PREMIE | 1884 | WEST-VLAANDEREN.

C'est la première de ses médailles que De Hondt a faite au tour à réduire. Il avait jusqu'ici taillé tous ses poinçons dans l'acier, nous l'avons dit, comme un sculpteur taille dans le marbre.

On connaît l'accident survenu au coin à l'effigie de De Foere ; un accident du même genre a atteint le coin de Henricus Goethals (n° 17) : un éclat au bord sous le buste. On n'en a pas moins continué la frappe des médailles ; tous les exemplaires — peu nombreux — venus après l'accident, ont été réparés. La réparation est très visible. Nous nous demandons si De Hondt n'a pas été déterminé par ces deux accidents, survenus coup sur coup, à modifier sa méthode et à recourir au merveilleux tour à portrait, que J. Leclercq lui avait fait connaître ? Ces deux accidents n'avaient heureusement atteint que les coins-matrices ; les poinçons étaient intacts. Mais les poinçons ne sont pas plus que les matrices à l'abri d'accidents. Qu'on se figure le désastre produit par la casse d'un poinçon tel que ceux de De Hondt, taillés dans l'acier, ou d'un coin gravé en creux sans poinçon : tout le laborieux et précieux travail de l'artiste est irrémédiablement perdu ! Il n'y a que demi-mal avec le tour à portrait : le modèle reste pour refaire le poinçon...

Quoi qu'il en soit de notre hypothèse, il est certain qu'à partir du n° 18, De Hondt abandonna

sa vieille méthode et qu'il ne fit plus d'autres poinçons que par réduction. Déjà, à partir du n° 6, il avait remplacé, pour y tailler ses sujets, la tige d'acier par un tronçon de cylindre, substitution qui lui permit d'enfoncer ses poinçons au moyen du balancier.

Nous engageons les amateurs, heureusement moins nombreux que jamais, auxquels le tour à réduire semble être la cause de la décadence de la gravure en médailles, en Belgique, depuis Van Berckel, à comparer entre elles la médaille au buste de De Foere, poinçon taillé directement dans l'acier, avec celle au portrait de Kesteloot (notre n° 23), dont le poinçon a été fait au tour; s'ils trouvent entre les deux médailles — deux bijoux — la moindre différence de facture, nous couvrirons notre tête de cendres et irons le dire à Rome...

Ces deux pièces justifient ce que nous avons avancé dans un article précédent : que le tour à portrait n'est qu'un instrument entre les mains d'un graveur, et qu'il reste sans influence visible sur les œuvres d'un artiste.

19. — 1846. — SIMON STEVIN. Son buste à droite, d'après la statue de Simonis; en-dessous : INAUG. MDCCCXLVI. A droite le nom du graveur.

Rev. Les armoiries pleines de Bruges.

Diam. : 48 mill.

GUIOTH, *H. N. B.*, t. I, pl. 25,
n° 80.

20. — 1847. — La pièce de 5 francs.

De Hondt s'était proposé de concourir pour les coins de cette pièce. Il ne put achever son travail, non à cause de maladie, comme l'a écrit C.-P. Serrure dans la note biographique que nous avons signalée au début de la présente notice, mais à raison d'autres occupations, qu'il ne put remettre. Il envoya néanmoins ses pièces telles quelles au concours, mais il en fut exclu. Lorsqu'il réclama la restitution de son envoi, elle lui fut refusée, le programme stipulant, lui fut-il répondu : « propriété de l'État, toute pièce *envoyée* au concours ». Son envoi fut donc... retenu. Nous le trouvons catalogué par M. Ch. Piot au Musée de la Monnaie de Bruxelles, sous les n^{os} 1864, 1865 et 1866. Il reste au cabinet de M. le conseiller De Hondt une matrice du poinçon de la tête, un plomb de cette matrice et un plomb du poinçon inachevé du revers. Il n'a jamais existé de ce travail rien de plus, et l'on chercherait en vain un exemplaire de cette pièce de monnaie, qu'on n'a pas été à même de frapper.

21. — 1850. — Le reliquaire du Saint-Sang porté par deux Séraphins; en bas, sur un tertre, un pélican, les ailes déployées, nourrissant ses petits de son sang. Sur le bord supérieur, en deux lignes concentriques : HABEMUS REDEMPTIONEM | PER SANGUINEM EJUS.

Rev. La légende donnée correctement par Guioth.

Diam. : 48 mill.

GUIOTH, *H. N. B.*, t. II, pl. II,
n° 12.

Le coin du droit de cette médaille a été accouplé, en 1869, avec un revers nouveau resté inédit. Ce revers porte, entre une croix en haut et une rosace en bas, le texte suivant :

FESTUM
SACRO CRUORI
AB ANNIS INDE QUINQUAGINTA
BRUGIS
PUBLICO CULTUI RESTITUTO DICATUM
NOBILIS CONFRATERNITAS
UNA CUM CL : S : P : Q : B :
SOLEMNI RITU PEREGIT
A : D : MDCCCLXIX.

Guioth donne, à la suite de la médaille du Saint-Sang, sous les n^{os} 13 et 14, deux petites médailles ovales à bélières, dont il écrit que le n° 13 a été aussi gravé par De Hondt. Cela nous avait paru peu vraisemblable. Ayant pris l'avis de la famille à cet égard, sa réponse nous permet de certifier que ces deux petites médailles, toutes deux, ont été gravées et frappées à Paris.

22. — Même année. — LÉOPOLD PREMIER
ROI DES BELGES. Son buste à droite, guirlandé de chêne ; sous le cou : F. DE HONDT F.

Rev. La province personnifiée distribuant des couronnes de récompense à l'Agriculture, en présence d'une femme agenouillée inscrivant la mention honorifique sur un parchemin que lui présente une quatrième femme debout. En haut : EXPOSITION PROVINCIALE MDCCCL. En exergue : au milieu, FL. OCC. ; dans le coin droit : F. D. H., qui sont les initiales du nom du graveur.

Diam. : 50 mill.

GUIOTH, *H. N. B.*, t. II, pl. V.
n° 30.

23. — Même année. — JAC. LUD. KESTELOOT NEOPORTANUS, MED. D. Son buste à gauche ; derrière la tête, un bâton d'Esculape.

Rev. Dix lignes de texte.

Diam. : 50 mill.

GUIOTH, *H. N. B.*, t. II, pl. VII,
n° 41.

Pour être complète, cette notice doit mentionner encore trois autres travaux.

24. — Même année. — DOCTOR J. DEMEYER EQUES MERENDRAE MDCCLXXXV. Son buste à droite.

Uniface.

Diam. : 150 mill.

Inédit.

Ce médaillon est une œuvre d'amitié. L'original est entre les mains du fils du représenté, habitant Bruges et qui possède une remarquable collection d'objets d'Art. Un moulage en bronze, dont la tête seule est assez bien venue, le fond manquant en plusieurs endroits, est au cabinet de M. le conseiller De Hondt.

25. — Année? — DUBITADE ou l'*invention du dessin*, d'après le tableau de Suvée, qui se trouve à l'Académie de dessin de Bruges.

Uniface.

Diam. : 160 mill.

Inédit.

Ce médaillon est au cabinet de M. le conseiller De Hondt.

26. — 1858. — Le portrait de De Hondt, par lui-même.

Uniface.

Diam. : 150 mill.

Inédit.

L'original appartient à M^{lle} De Hondt, à Bruges. Il a été moulé en plâtre, uniquement pour chacun



FRANÇOIS DE HONDT.

des enfants. Ceux-ci avaient souvent, mais vainement, prié leur père de faire ce médaillon. Un

jour cependant il s'y mit à leur insu. Il avait alors soixante-douze ans.

C'est sa dernière œuvre. Elle est levée, comme les précédentes par la ciselure, dans une feuille de cuivre.

Ce médaillon n'a pas été publié. Nous remercions M. le conseiller De Hondt de nous avoir procuré le moyen de le reproduire. Nous lui offrons toute notre gratitude pour cette faveur ainsi que pour ses intéressants renseignements sur l'œuvre entier de son père.

Parlerons-nous des *Wapenschilden* que De Hondt grava sur bois pour le *Faerboek der Koninklyke Gilde van Sint-Sebastiaen, te Brugge*, publié par le D^r De Meyer, dont le médaillon est cité à notre n^o 24? Ces gravures sont au nombre de vingt-six; elles représentent les armoiries des *Hoofdmannen* (chef-hommes) portés par élection à la tête de cette importante Confrérie depuis 1426 jusqu'en 1857. La première donne celles (?) de Jacob Breydel, « *die was de kleinzoon van den vermaerden brugschen held* », dit le *Faerboek*. Nous les trouvons figurées : de gueules, à trois têtes de cheval d'argent, harnachées de... (l'émail manque) l'écu sommé d'un heaume d'argent, aux lambrequins et le bourrelet comme de l'écu. Cimier : une pièce de l'écu. Cri de guerre : SCHILDT EN VRIENDT !

L'artiste a produit quelques autres gravures sur

bois et de belles gravures au burin de fonds de médailles d'orfèvrerie; nous croyons ne pas devoir nous en occuper, pour ne pas trop étendre notre travail.

Nous avons démontré, que la carrière de François De Hondt a été bien remplie. Son nom figure avec raison parmi ceux des artistes dont la Belgique peut être fière.

V. LEMAIRE.

Juin 1894.

NÉCROLOGIE.

ADOLPHE MEYER.

Adolphe Meyer naquit à Dantzig, le 8 septembre 1824.

Il s'adonna à la numismatique dès son enfance et devint bientôt un disciple fervent et éclairé de la science des monnaies. Membre de plusieurs sociétés savantes, qui avaient apprécié l'étendue de ses connaissances, il fut toujours un confrère aussi obligeant qu'instruit. Associé étranger de la Société royale de numismatique de Belgique depuis le 15 mars 1871, il fut élu membre honoraire le 3 juillet 1887 et collabora à notre Revue. Notre avant-dernière livraison renferme encore une lettre de notre regretté confrère, relative à des pièces en or et en argent à l'effigie de Marie-Thérèse et de François de Lorraine.

Parmi ses principaux travaux, nous citerons au courant de la plume : *Les monnaies de la ville de Dortmund* (1883), *Les monnaies et les médailles des seigneurs de Rantzau* (1882), *Les monnaies frappées de 1681 à 1810 par le Brandebourg et la Prusse pour leurs possessions africaines* (1885), *Le monnayage d'Albert de Wallenstein* (1889), *Les monnaies et les médailles de la famille Eggenberg* (1888), etc., etc.

Adolphe Meyer allait célébrer, le 3 mai de cette année, le quarantième anniversaire de son entrée dans la maison de banque Warshauer à Berlin, lorsque la veille, en rentrant chez lui, il fut enlevé par un mal foudroyant, laissant de cruels regrets parmi ses nombreux amis.

V^{te} B. DE J.

DON MANUEL-VIDAL QUADRAS Y RAMON.

Don Manuel-Vidal Quadras y Ramon est mort à Barcelone, le 20 mai 1894, dans un âge déjà avancé. Il avait réuni la plus belle collection qui fut de monnaies espagnoles ou se rattachant à l'Espagne. Tout le monde connaît les quatre superbes et utiles volumes qu'il a consacrés à la description de ses richesses numismatiques et dont la publication date seulement de 1892.

Manuel-Vidal Quadras y Ramon était associé étranger de la Société royale de numismatique depuis le 24 mai 1868, mais il n'eut avec ses confrères belges que de rares relations, toujours empreintes, d'ailleurs, de la plus grande courtoisie. La Compagnie perd en lui son seul membre espagnol.

A. DE W.

MÉLANGES.

Contremarque appliquée sur des monnaies d'argent espagnoles et hispano-américaines dans les Pays-Bas méridionaux, durant la seconde moitié du XVII^e siècle.

L'étude des contremarques monétaires est des plus intéressantes, car elle offre aux chercheurs un vaste champ d'investigation, peu cultivé jusqu'ici, il est vrai, mais, par cela même, d'autant plus fertile en découvertes. La série des pièces contremarquées est assez nombreuse et, pour bon nombre d'entre elles, l'explication du poinçon qui les charge est encore à trouver. Que signifie la contremarque, dans quelles circonstances a-t-elle été appliquée ? Tel est, en général, le problème à résoudre et dont la solution n'est pas toujours facile à trouver.



Un placard sur le règlement général des monnaies, imprimé à Anvers, au cours de l'année 1652, vient nous donner le mot de l'énigme en ce qui concerne la marque du Briquet et de la Toison d'or, que l'on rencontre assez fréquemment sur certaines pièces d'argent espagnoles ou hispano-américaines, de la seconde moitié du XVII^e siècle.

Nous croyons faire œuvre utile en reproduisant ce document, peu connu des numismatistes :

« TOUCHANT LES REAUX D'ESPAIGNE.

» L'on fait sçavoir qu'entre lesdicts Reaux entiers
 » appellés mattes, demiz, quarts, huictiesmes et seiziesmes

» parties d'iceux, l'on trouve par essays en faictz que grād
 » nombre de ceux du Peru et autres sont alterez, falsifiez,
 » inesgaux en alloy et en poids ; de façon qu'on ne les peut
 » evaluer a iuste prix et difficilement discerner les uns des
 » autres, cause que nous les avons déclaré et declarons
 » autrefois billon, comme aussi les réaux d'Espagne et
 » Mexico qu'on a eschillé parmy le peuple pour quarāte,
 » vingt, dix, deux et demy pattars, tous trop legiers,
 » ordonnons qu'ils soient generalement portez es maisons
 » des monnoyes ou des changeurs sermentez, pour en
 » estre donnée la valeur selon les essays qui en seront
 » faicts et que pour discerner mieux les reaux d'Espagne
 » et Mexico (estans de poids et alloy) de ceux du Peru,
 » ordonnons aussi qu'aparavant pouvoir estre eschillez,
 » ils seront portez en nosdictes monnoyes ou ès villes ou
 » il n'y a monnoyes, chez les changeurs sermentez, pour
 » y estre marquez avec les poinçons a ce destine, a peine
 » statuée par lesdicts placarts.

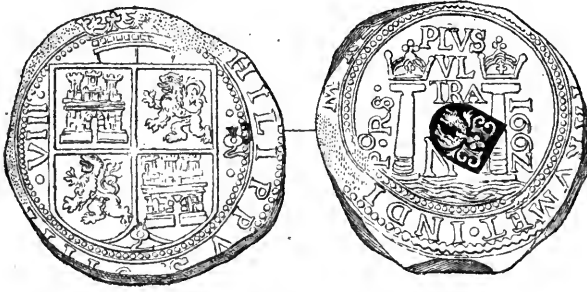
» Les reaux d'Espagne et Mexico, estants contre-
 » marquez avec cette marque  se pourront
 » eschiller pour quarante et huict  pattars. »

Cette règle semble s'être étendue à des monnaies hispano-américaines, émises ailleurs qu'à Mexico, et avoir été assez longtemps en vigueur.

Nous donnons, ci-dessous, le dessin d'une pièce de huit réaux de Philippe IV, frappée, en 1662, à Santa Fé de Bogota, de la collection de M. De Schryver. Elle offre, au revers, la contremarque du Briquet de la Toison d'or, dont parle le document que nous venons de faire connaître.

Ce « real de à ocho » est reproduit, mais sans la

contremarque, sous le n^o 8613^a, planche 49, tome deuxième du beau catalogue de la collection des monnaies



et médailles de M. Manuel Vidal Quadras y Ramon, de Barcelone.

MM. le vicomte B. de Jonghe et De Schryver possèdent aussi, le premier, deux exemplaires et, le second, un exemplaire de la pièce de 4 réaux forgée à Mexico, au nom de Philippe IV, et marqués, tous trois, aux Pays-Bas espagnols, du Briquet et de la Toison.

A. DE WITTE.

Note sur un document inédit du XVII^e siècle, concernant certaines attributions de l'essayeur de la Monnaie d'Anvers (1).

M. Van Neuss, l'érudit archiviste de la province de Limbourg, a bien voulu me communiquer dernièrement

(1) Cette note a été lue à l'assemblée générale extraordinaire de la Société royale de numismatique de Belgique, tenue le 27 mai 1894, à Anvers.

un document qui nous renseigne sur certaines attributions dévolues à l'essayeur de la Monnaie d'Anvers, au début du XVII^e siècle, et qui nous initie à la façon de procéder de ce fonctionnaire.

Cet acte, exhumé à Brée parmi d'anciens papiers de la commanderie teutonique de Gruytrode, en Campine, repose aux Archives du gouvernement, à Hasselt, où le hasard seul l'a amené.

Il est rédigé en langue flamande. En voici une traduction aussi fidèle que possible :

« A tous ceux qui les présentes lettres verront ou ouïront lire, salut! Nous prévot et juges assermentés de la monnaie brabançonne de Sa Majesté royale, établie à Anvers, savoir faisons et certifions, comme vérité certaine que, ce jourd'hui, a comparu, en personne par devers nous, Gilles Van der Heyden, essayeur de la dite monnaie d'Anvers, lequel, d'après le désir de Jean-Baptiste Roosen, négociant en vins de la dite ville, a déclaré et attesté sous la foi du serment que, le 7 du mois de juillet, il lui a été présenté, pour en faire l'essai, de la part du dit Jean-Baptiste Roosen, une monnaie en argent, frappée en Flandre, portant, d'un côté, une croix cantonnée de deux lis et de deux lions et, de l'autre côté, deux armoiries surmontées d'un heaume, dont l'un des écus porte un lion; que pour effectuer ladite opération il a coupé la monnaie en deux moitiés égales; que l'une d'icelles, où se trouve la majeure partie de la croix et l'écusson au lion en entier, a été attachée et scellée au présent acte, tandis que l'autre moitié a servi aux épreuves de l'essai.

» Ce travail lui a permis de constater que la monnaie susdite tient, en argent fin, 4 deniers 16 $\frac{1}{4}$ grains; pèse 3 estrelings et 1 as, et qu'à l'*advenant* de 23 florins 3 sous

par marc d'argent fin, elle représente 3 sous 31 mites $1/2$ à raison de 48 mites le sou ;

» Que d'après les us et coutumes des essayeurs, le comparant a remis au susdit Jean-Baptiste Roosen un cornet ou brevet, annoté de sa propre main, lequel cornet est également annexé à cette pièce.

» En témoignage de vérité, nous, prévôt et jurés, avons fait sceller des deux sceaux des serments de la monnaie du Brabant ces lettres contresignées par notre greffier assermenté.

» Donné à Anvers, en notre chambre de conseil, le 9 juillet 1625.

» *Signé* RINCKENS. »

Le document porte, en effet, les deux sceaux des monnayeurs anversoïis servant à sceller le cornet ainsi que la demi-pièce de monnaie qui n'est autre que le gros, aux deux écus surmontés d'un heaume, de Jean-sans-Peur.

Sur le cornet se trouvent indiqués l'aloi, le poids et la valeur de la pièce.

Ainsi sur une face du cornet en papier on lit : « Monnaie frappée en Flandre. Jean Baptiste de Roose. 4 d. 16 $1/4$ gr. 7 juillet 1625. »

Sur l'autre face : « Pèse 3 est: et 1 as. Vaut 3 sous. 31 $1/2$ mites — les 48 mites valant un sou.

Je ferai remarquer que dans les ordonnances et les tarifs parus à Anvers, quelques années plus tard, cette monnaie n'est plus évaluée qu'à 4 deniers 12 grains d'aloi (1).

Il est probable que cette façon assez compliquée de

(1) Voy. *Ordonnance et instruction selon laquelle se doivent conduire et regler doresenavant les changeurs ou collecteurs des pièces d'or et d'argent, etc.* Anvers. Verdussen, 1633.

traiter et de certifier l'essai des monnaies qu'on présentait dans les hôtels monétaires a été supprimée, ou du moins simplifiée, après la publication des ordonnances qui réglaient et tarifaient la valeur des monnaies *deffendues, rognées, légères ou trop usées qu'on livrait aux monnoyes de Sa Majesté pour être converties en deniers à ses coings et armes* ».

Quoi qu'il en soit, je ne connais pas d'autres documents de ce genre. Toutefois dans une ordonnance de Ferdinand de Bavière datée de 1614, insérée parmi les pièces justificatives de l'histoire monétaire de la principauté de Liège du baron de Chestret, ordonnance réglant les devoirs des maîtres monnayeurs, nous voyons qu'à Liège on procédait d'une façon, à peu près analogue, du moins pour les deniers d'or à éprouver (1).

Voici comment est libellé cet article, n° XXVI de l'ordonnance en question :

« Quant aux deniers d'or ainsi pesez et desquels assaye faire se debvra, se couperont par moitié, l'une partie desquelz sera fondue et l'autre mis en réserve, pour pouvoir avoir recours à icelles, si par cas fortuit aucun inconvenient serait advenu à la fonte de la première partie que pourat rendre le jugement de l'essay douteux, affin d'en tout événement recouvrir le vraye jugement de la partie mise en réserve, comme dit est; bien entendu qu'on ne pourra fondre aucuns deniers d'or parmi iceulx desquelz on entendra faire assaye générale, qui auraient esté trouvez et recognues par ledit garde trop bon en alloy, et déclaré sera au billet auquel ilz se trouveront enveloppées en laditte boitte. »

(1) Voy. DE CHESTRET, *loco citato*, p. 421.

Si dans le Brabant, les fonctions d'essayeur incombaient à un personnage spécial, d'assez grande importance à en juger d'après la vue de l'atelier monétaire d'Anvers aux XVI^e et XVII^e siècles qu'a publiée M. Génard et qui nous indique qu'une des parties principales du bâtiment lui était réservée, il n'en était pas ainsi, semble-t-il, dans la principauté de Liège où ces fonctions étaient d'habitude cumulées avec celles de Wardien ou même avec celles de maître de la monnaie.

La dénomination d'essayeur, dit M. de Chestret (1) fut presque toujours associée à celle de Wardien ; la surveillance dont ce fonctionnaire était chargé s'étendait sur les comptoirs et les livres du monnayeur. Il essayait les espèces et les lingots des marchands, et veillait à ce qu'ils fussent régulièrement payés.

Dans la première moitié du XVI^e siècle, le maître de la monnaie de Hasselt exerçait en même temps la charge d'essayeur. L'administration communale avait même parfois recours à l'expérience de ce spécialiste.

C'est ainsi que le compte communal de 1530 de cette ville porte, en dépense, une somme de 10 patards payée au maître monnayeur de Hasselt, pour avoir procédé à l'essai d'une pièce de 5 patards, mise récemment en circulation, et pour avoir cloué une deuxième monnaie identique sur la porte de l'Hôtel-de-ville, à l'effet, sans doute, de permettre aux habitants d'en reconnaître le type et la valeur.

En 1532, le même maître fit encore l'essai, pour compte de la commune, d'une pièce de monnaie dénommée *sleeper*, et trouva qu'elle ne valait plus que 5 patards.

(1) *Loco citato*, p. 36.

Outre les débris de la pièce essayée, le maître de la Monnaie toucha une somme de 4 patards.

Sous Georges d'Autriche, le wardien Jehan Racquet était chargé, à Hasselt, des fonctions d'essayeur.

Ce n'est qu'après la réorganisation de l'atelier de Hasselt, en 1565, par Gérard de Groisbeek, que nous voyons apparaître dans cette ville, des essayeurs spéciaux, notamment, un nommé Jean Riegkes, qui exerçait ces fonctions en 1574 (1).

Il est vraisemblable que le Prince-Évêque, Gérard de Groisbeek, né aux portes de Hasselt, au château de Curange, avait eu à cœur de donner, dès la première année de son règne, le plus de relief possible à l'atelier monétaire de cette cité qui était pour ainsi dire sa ville natale !

D^r C. BAMPS.

M. A. de Belfort, vient de livrer au public le quatrième tome de sa *Description générale des monnaies mérovingiennes*.

Ce volume, qui se termine avec la description de la 6704^e pièce, comprend les monnaies d'or et d'argent d'imitation romaine, les triens frappés dans des ateliers encore à déterminer, quelques monnaies anglo-saxonnes et, enfin, un supplément mentionnant les pièces omises ou venues à la connaissance de l'auteur au cours de l'impression de son œuvre.

Pour parfaire dans la mesure du possible la tâche ardue

(1) Voy. DE CHESTRET, *loco citato*.

qu'il a entreprise, M. de Belfort s'est décidé à consacrer un cinquième et dernier volume à des tables ainsi qu'aux addenda et aux errata qui auront une grande importance.

A. DE W.

TROUVAILLE DE TILBOURG.

En juin dernier, plusieurs pièces d'or ont été trouvées à Tilbourg (Pays-Bas). Douze d'entre elles furent vendues à un antiquaire d'Anvers : un noble de Jean sans Peur, comte de Flandre ; cinq nobles à la rose de Philippe le Bon (Flandre) ; cinq nobles Henricus (V ou VI) d'Angleterre, et un cavalier de Philippe le Bon, comte de Flandre. Tout le restant de la trouvaille fut vendu à un bijoutier de la même ville, qui fondit presque toutes les monnaies, mais conserva cependant cinq nobles Henricus ; trois saluts de Henri VI, l'un frappé à Saint-Lô (lis), l'autre à Paris (couronne), et le troisième à Rouen (léopard) ; une pièce à la grande harpe (David jouant de la harpe) de David de Bourgogne, évêque d'Utrecht, et, enfin, un florin d'or, frappé à Bonn, de Thierry II, de Meurs, archevêque de Cologne.

G. C.

F. et E. GNECCHI. — *Monete di Milano inedite*. Milano, 1894, in-4° de 107 pages.

Sous ce titre, MM. F. et E. Gnecci publient un supplément à leur bel ouvrage : *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II*, publié en 1884. Ce

supplément comprend la description de 450 pièces ou variétés nouvelles, quelques rectifications et d'assez nombreux commentaires. Dix-neuf vignettes, reproduisant les monnaies le plus rares, illustrent le texte. Désormais, grâce aux persévérants efforts de MM. Gneccchi, on peut considérer la numismatique de Milan comme définitivement établie.

A. DE W.

Sur la classification des monnaies carolingiennes.

M. Anatole de Barthélemy a lu, à la fin de l'année dernière, à une des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une note relative à la classification des monnaies carolingiennes, dans laquelle il propose de substituer à l'ordre chronologique, établi aujourd'hui dans la plupart des collections, le classement géographique.

Nous croyons que les lecteurs de la *Revue* ne liront pas sans intérêt les conclusions de cette communication que nous empruntons aux *Comptes rendus* officiels de l'Académie.

C^{te} DE MARSY.

1^o A dater de la seconde moitié du IX^e siècle, les noms et monogrammes royaux qui paraissent sur la monnaie n'indiquent pas que celle-ci soit royale, à moins qu'elle ne sorte d'un atelier officiel.

2^o Sauf cette réserve, des monnaies, à dater du règne de Charles le Chauve, sont émises par les comtes, les évêques et les abbés; c'est le commencement du monnayage féodal.

3° La présence de noms et de monogrammes royaux n'a d'autre but que de donner une apparence légale à la monnaie ; quelquefois ces noms sont continués indéfiniment depuis la première émission ; d'autres fois ils changent, marquant ainsi une date comme la présence du nom du souverain régnant à la fin de chartes et de diplômes émanés de particuliers. Ce qui prouve que les noms et monogrammes royaux étaient pris arbitrairement, c'est que l'on a des deniers de Bourges au nom de Louis IV avec le monogramme d'Eudes, de Lothaire, avec celui de Charles et même d'Eudes avec ce dernier monogramme.

4° L'origine du droit de frapper monnaie, pour les évêques et abbés, doit se chercher dans ce fait qu'à un certain moment on interpréta la concession des bénéfices sur un atelier monétaire de manière à la transformer en un privilège souverain (1). L'origine de ce même droit pour les ducs, les comtes, les vicomtes et les grands seigneurs féodaux a toujours été une usurpation plus ou moins déguisée.

5° Les monnaies carolingiennes doivent être classées, non par règnes, mais par ordre géographique.

Les Roëttiers, graveurs en médailles. — Documents mis au jour et annotés par MM. HENRY JOUIN et F. MAZEROLLE. Macon 1894, petit in-8°, 92 pages.

Intéressante suite de documents, — aujourd'hui aux

(1) *Dare monetam*, dit plus haut M. A. de B., ne signifie pas accorder le droit de frapper monnaie, mais simplement l'abandon partiel ou complet des bénéfices de la fabrication dans une localité déterminée.

archives de la Monnaie à Paris, — ayant trait à un procès, entre neveux et nièces de Joseph-Charles Roëttiers, auquel donna lieu le testament du graveur général des monnaies, décédé à Paris, à l'âge de quatre-vingt sept ans, le 14 mars 1779. Les auteurs profitent de la circonstance pour relever ou rectifier quelques erreurs et omissions commises par M. V. Advielle dans son mémoire sur les Roëttiers, présenté à la session des Sociétés des Beaux-Arts, tenue à Paris, en 1888 (1).

A. DE W.

Nous recevons d'un de nos abonnés de Louvain les renseignements suivants au sujet d'une trouvaille faite, en cette ville, dans les derniers jours de juillet :

- « Voici, M. de Witte, la composition d'un petit trésor
 » que l'on vient de découvrir il y a trois semaines, ici, à
 » Louvain, et qu'il peut être intéressant de porter à la
 » connaissance des lecteurs de la *Revue* :
- » 1^o 42 esterlins de Haelen, frappés par Jean III, duc
 » de Brabant (1312-1355). (VAN DER CHIJS, pl. VIII,
 » n^o 12.)
- » 2^o 2 petits gros de Louvain à l'écusson du même.
 » (VAN DER CHIJS, pl. VII, n^o 8.)
- » 3^o 1 gros au monogramme de Guillaume I^{er}, de Hai-
 » naut (1304-1337). (CHALON, pl. VI, n^o 50.)
- » 4^o 1 gros tournois du roi de France, Philippe-le-Bel
 » (1284-1311).
- » 5^o 1 denier d'Alexandre III, roi d'Écosse (1249-1292).

(1) Voy. *Rev. belge de num.*, 1894, pp. 206-207, le compte rendu de ce mémoire.

» 6° Un esterlin à l'aigle de Louis IV, de Looz (1323-1336). (VAN DER CHUJS, *Seigneuriales*, pl. XXII, n° 5.)

» 7° 1 esterlin à tête de Gauthier de Châtillon, seigneur de Florennes (1312-1322). (CHALON, pl. I, n° 7.)

» Toutes ces pièces, de bonne conservation, sauf les esterlins de Haelen qui sont de mauvaise frappe, ont été découvertes, placées dans une petite cruche en grès, de décor bleu, par des maçons occupés à creuser des fondations. La date de l'enfouissement peut se placer dans la première moitié du règne du duc de Brabant, Jean III.

» Louvain, 11 août 1894.

» F. VERMEYLEN. »

F. et E. GNECCHI. — *Guida numismatica universale*. Milano 1894, prix : 8 francs.

La troisième édition du *Guide numismatique universel* de MM. Gnechi vient de paraître. Cette fois, à la nomenclature des collections publiques, aux adresses des collectionneurs et des experts, les auteurs ont ajouté les noms des graveurs en médailles. La première édition (1886), comprenait 2322 indications, la deuxième (1889), 3124, la troisième en compte 4792. La faveur obtenue auprès du public par cet utile manuel nous dispense d'en faire l'éloge. Le *Guida*, dont la deuxième édition a été épuisée en moins d'un an, est même un succès de librairie, fait sans précédent en numismatique et qu'il ne nous déplaît pas de constater.

A. DE W.

Le *Bulletin de correspondance hellénique* renferme un important article de M. J. Svoronos, intitulé : *Sur la signification des types monétaires des anciens*. Dans ce mémoire, l'auteur s'efforce d'établir qu'un grand nombre

de types monétaires archaïques grecs — tels les lions, les tortues, les poissons, les chevaux, les taureaux, les colombes, les aigles, les lapins, les béliers, les coqs, les crabes, les scorpions, etc. qui se retrouvent sur les monnaies des temps les plus reculés, tantôt isolés, tantôt accompagnés d'étoiles ou de croissants, dans des contrées où la mythologie locale est impuissante à expliquer l'emploi de ces types — pourraient bien avoir une signification astronomique. La thèse du savant conservateur du cabinet des médailles d'Athènes, appuyée de nombreux arguments numismatiques et fort habilement développée, est appelée, nous en sommes certain, à produire une forte impression sur l'esprit des amateurs de monnaies antiques; aussi avons nous tenu à la signaler, dès son apparition, à l'attention de nos lecteurs.

A. DE W.

M. G. Cumont vient de publier une intéressante notice sur les *Monnaies découvertes dans le cimetière franc de Ciplly (Hainaut)*, Bruxelles, Goemaere, 12 pp. (Extrait du volume des Travaux du *Congrès historique et archéologique de Mons*, 1894.) Nous devons mentionner deux monnaies gauloises, l'une est une variété du n° 8620 de l'*Atlas des monnaies gauloises* publié par le Ministère de l'Instruction publique; citons aussi des monnaies pseudo-romaines et un triens mérovingien de Quentovic.

F. MAZEROLLE.

Notice sur les monnaies ducales de Bourgogne (première race, 1031-1361), par M. A. DE BARTHÉLEMY. Dijon, Darantière, 1894, 26 pages et nombreuses figures. (Extrait du tome V de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. E. Petit.)

C'est un résumé de la numismatique ducale de Bourgogne du XI^e au XIV^e siècle.

L'auteur de l'*Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne* a ainsi complété, avec sa grande compétence bien connue, l'importante publication de M. E. Petit, éditée par les soins de la Société bourguigonne d'Histoire et de Géographie.

G. C.

Numismatische Zeitschrift, t. XXV, 2^e trimestre. — OTTO VOETTER. Die römischen Münzen des Kaisers Gordianus II und deren antike Fälschungen. — T. RHODE. Silber-Antoniniane der römischen Kaiserin Sulpicia Dryantilla. — K. SCHALK. Eine Holzmedaille auf eine Wiener Patriciers-Tochter aus dem Jahre 1533. — DERSELBE. Der Wiener Münzverkehr im XVI Jahrhundert. — VON ERNST. Münzzeichen und Münzmeisterbuchstaben auf österreichischen Münzen.

Revue numismatique, 1894, 2^e trimestre. — BABELON. Trouvaille de Samos. — RAMSAY. Colonia Niniva ou Ninica. — DROUIN. Monnaies de deux nouveaux rois de la Sogdiane. — LE BLANT. Les inscriptions du camée dit « le Jupiter du trésor de Chartres ». — SCHLUMBERGER. Bulles d'or byzantines conservées aux archives vaticanes. — CASANOVA. Dinars inédits du Yémen. — BLANCHET. Denier de Charles VIII, frappé à Marseille.

Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde, t. II, liv. 3. — M^{lle} M. DE MAN. Vervalschte Raadspenningen van Zierikzee. — Lettre de M. DE BELFORT en réponse aux observations de M. Cumont, à propos des triens de Triectum. — Chev. A. SNOECK.

Drie penninkjes van het mirakel van het Heilig Bloed, te Boxmeer. — V. B. Rotterdamsche Vroedschapspenningen. — TER GOUW. Het woord « koningryk » op onze hedendaagsche munten. — A. SNOECK. Acte van admmissie om te bedelen te 's-Hertogenbosch. — SCHOLS. Dumoulin, In memoriam.

Bulletin de numismatique, t. II, n° 9. — R. VALLENTIN. Notes sur les différents des ateliers d'Aix, de Villefranche et d'Amiens. — R. SERRURE. Le trésor des Fins d'Annecy. — R. SERRURE. Monnaies carolingiennes inédites. Mélanges.

N° 10. — R. SERRURE. Méreau inédit de Saint-Maclou de Pontoise. — E. ZAY. Un jeton légitimiste, 1832. — Mélanges.

Annuaire de la Société française de numismatique, 1894, liv. 3. — E. CARON. Collection du musée de Ghiseh. — BORDEAUX. Les ateliers monétaires de Bordeaux et de Saint-Lizier pendant la Ligue. — HERMEREL. Numismatique lorraine. — VALLENTIN. Quelques douzains aux croissants de Henri II.

Numismatic Chronicle, 1894, part. II. — MYRES. On some bronze coins from Crete. — WEBER. Medals and medallions of the nineteenth century relating to England, by foreign artists.

Revista italiana di numismatica, t. VII, 2° fasc. — GABRICI. Topografia e num. dell' antica Imera e di Terme. — MALAGUZZI. La zecca di Reggio Emilia. — JOLIVOT. Une monnaie de Monaco du musée de Marseille. — MARIANI. Di alcuni minuti di Genova. — MOTTA. Documenti visconteo-sforzeschi per la storia della zecca di Milano.

American journal of numismatics, vol. XXVIII, n° 4.
 — The draper medal. — MARVIN. A Belle-Isle medal. —
 — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of
 science of medicine. — CLEVELAND. Some Columbian
 medals. — The zeering colambus and Lincoln medals. —
 MARVIN. Masonic medals, etc.

Vol. XXIX, n° 1. — SVORONOS. Britomartis, the so-
 called Europa on the plane tree of Gortyna. — LYMAN
 HAYNES LOW. A supplement to the coinage of the mexi-
 can revolutionary general José Maria Morelos. — STORER.
 The medals, jetons and tokens illustrative of the science
 of medicine. — The Venezuelan Columbian medal. — The
 coin cabinet at the Philadelphia mint. — The Berlin
 medal to Blucher. — MARVIN. Masonic medals. — Sou-
 dan currency.

Monthly numismatic circular, n° 19 — NADROWSKI.
 Anticipationem auf Münzen und Medaillen. — WAVRE.
 La « grande lacune » dans le monnayage de Neuchâtel. —
 ZAY. Jeton russe pour le port de la barbe. — An unpu-
 blished penny of Edward the Confessor. — A bold fabri-
 cation. — The Popham and Beresford medal. — An
 unpublished volunteer medal.

N° 20. — REINACH. La date de Pheidon. — WAVRE.
 La « grande lacune » dans le monnayage de Neuchâtel. —
 ROSE MACKENZIE. Some early volunteer tokens.

N° 21. — ARNOLD. Becker's Forgeries. — False Irish
 money of necessity. — Report of the Deputy-Master of
 the Mint. — VAN GEMUND. Het leven en de werken van
 den stempelsnijder Johann Crocker. — A. SMITH. Indian
 coinage. — JACKSON. The Manduri Fort medal. — BAR-
 BEY. Médaille commémorative de J.-C. Hedlinger.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 19 juin 1894.

... A la demande de MM. Th.-M. Roest et le chevalier Snoeck, sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. Chr. J. Van Eeghen, bourgmestre à Putten (Veluwe), Pays-Bas, membre de la Société néerlandaise de numismatique.

Le Secrétaire,
G. CUMONT.

Le Président,
V^{te} B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 21 juin 1894.

... A la demande de M. le chevalier Snoeck et sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. Pierre-Louis Van Meeuwen, candidat en droit, membre de la Société néerlandaise de numismatique, Terweepark, 4, à Leyde (Pays-Bas).

Le Secrétaire,
G. CUMONT.

Le Président,
V^{te} B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 28 juin 1894.

... A la demande de M. le chevalier Snoeck et sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. le chevalier H.-M. Speelman, 11, Schoter Singel, à Haarlem (Pays-Bas).

Le Secrétaire,
G. CUMONT.

Le Président,
V^{te} B. DE JONGHE.

Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 1894.

La séance est ouverte à midi un quart.

Sont présents : MM. le vicomte B. DE JONGHE, *président*; le comte THIERRY DE LIMBURG-STIRUM, *vice-président*; CUMONT, *secrétaire*; DE WITTE, *bibliothécaire*; ÉD. VANDEN BROECK, *trésorier*; MM. le général COCHETEUX, le comte de NÉDONCHEL, le baron DE CHESTRET DE HANEFFE, VAN SCHOOR, DE MUNTER, le major chevalier VAN EERSEL, COGELS, DE SCHODT, le chevalier MAYER VAN DEN BERGH, SEELDRAYERS, VISART DE BOCARMÉ, WALLAERT et LEMAIRE, *membres effectifs*; MM. le comte DE GHELLINCK D'ELSEGHEM et le sous-lieutenant JOORIS, *membres correspondants régnicoles*.

Assistent à la séance : MM. VAN DIJK VAN MATENESSE et ROEST, *membres honoraires*; MM. le comte DE MARSY, le chevalier SNOECK, DE MEUNYNCK et DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ, *associés étrangers*.

Se sont excusés : Mgr le chanoine baron

BETHUNE, *président d'honneur*; M. DE ROISSART, *contrôleur*; MM. PICQUÉ, GEELHAND, le baron LIEDTS, le baron J.-B. BETHUNE, BAMPS, PENY, baron SURMONT DE VOLSBERGHE, NAVEAU, l'abbé DANIËLS et MOENS, *membres effectifs*; MM. VANDER BEKEN, SIBENALER, le capitaine-commandant TINNE, DE JAER, WILLEMS, ERN. VANDEN BROECK, BALLION, GAUTIER DE RASSE, VAN RAEMDONCK, VERVLOET et VAN DER STAPPEN, *membres correspondants régnicoles*; MM. le comte DE NAHUYs et VAN HENDE, *membres honoraires*; MM. le chevalier DE GREZ, QUARRÉ-REYBOURBON, BESIER, P.-J. RUIJS DE PEREZ, W. RUIJS DE PEREZ et ZWIERZINA, *associés étrangers*.

Un jeton de présence, en bronze, à l'effigie de Van der Chijs, est distribué aux membres de l'assemblée.



M. le Président constate que ce jeton est très réussi et fait le plus grand honneur à M. Victor Lemaire qui en a exécuté la gravure. (*Applaudissements.*)

L'assemblée décide que dix exemplaires de ce

jeton seront remis à M. Roest pour être offerts à la famille Van der Chijs et qu'un exemplaire sera donné à M. de Dompierre de Chaupepié pour le Cabinet royal numismatique de La Haye.

M. le Président remercie, au nom du bureau, les membres étrangers et belges qui ont bien voulu se déplacer pour assister à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

M. le Trésorier expose la situation financière de la Société pendant l'année 1893. Cette situation est fort bonne.

M. le Président remercie vivement M. le Trésorier pour son excellente gestion. (*Applaudissements.*)

Le compte des recettes et dépenses est arrêté et approuvé.

M. le Secrétaire lit ensuite son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1893 :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

La numismatique belge s'est enrichie des notices suivantes :

M. de Witte nous a parlé d'une monnaie belge de convention du commencement du XI^e siècle. Cette monnaie avait déjà été signalée à diverses reprises et plusieurs explications avaient été données à son sujet. M. de Witte en a donné une nouvelle, en attribuant cette pièce au duc de Basse-Lorraine, Godefroid d'Eenham, et à son allié, l'évêque de Liège, Balderic II de Looz (1008-1018).

M. Dannenberg, dans un supplément (1894) de ses *Monnaies allemandes de l'époque impériale des maisons de*

Saxe et de Franconie (v. *Revue*, 1894, p. 410) n'admet pas cette explication, attendu que le trésor de Meisterwalde, enfoui vers l'an 1000 ou 1002, renfermait un denier Godefridius-Lambertusi et démontre, si la trouvaille dit vrai, que le nom de Godefridius ne peut se rapporter au duc de Basse-Lotharingie, nommé à cette dignité en 1012 seulement.

L'énigme que présente la pièce examinée par M. de Witté subsiste donc, car M. Dannenberg n'en donne pas la clef.

Notre collègue a ensuite fait connaître quelques *poids de marchandises des anciennes provinces belgiques* : un quart de livre d'Anvers, une once et une double once de Valenciennes.

La maille audenardaise nous a procuré une intéressante communication de M. Edmond Van der Straeten. Le savant archéologue a voulu compléter et confirmer ce que M. Caron nous a dit de la monnaie d'Audenarde, lors de notre Congrès international de numismatique (v. *Mémoires de ce Congrès*, 1891, p. 133).

M. Fréd. Alvin a publié son quatrième et dernier article sur *Léopold Wiener, graveur en médailles et son œuvre*.

Notre zélé collègue a fait paraître ensuite une remarquable *Étude de numismatique luxembourgeoise*. Au moyen d'arguments très sérieux, tirés de l'archéologie et de la sphragistique, il est parvenu à attribuer, avec beaucoup de vraisemblance, certains deniers luxembourgeois à Henri l'Aveugle (fin de son règne), à Ermesinde, tutrice de son fils Henri, et à Henri V, le Blondel, seul comte, de 1246 à 1281. En ce qui concerne Ermesinde, M. R. Serrière, dans son *Essai de numismatique luxembourgeoise* (Paris, 1893), admet pleinement les conclusions de M. Alvin, tout en faisant des réserves pour les autres attributions.

Notre président, M. le vicomte B. de Jonghe, continuant à nous révéler les raretés de sa riche collection, a décrit, avec d'intéressants commentaires, *un demi-gros à l'aigle frappé par Henri V, comte de Salm inférieur ou Salm en Ardenne* (1297-1306).

Deux Stübers d'Ernest d'Aspremont-Lynden, comte de Reckheim (1603-1636) ont été publiés dans une seconde notice, où M. de Jonghe remarque, avec beaucoup d'à propos, combien minutieux était le soin que les petits seigneurs du XVII^e siècle apportaient à copier le numéraire de leurs puissants voisins, afin de faciliter le cours de leurs monnaies frauduleuses, en dehors de leurs principautés.

Enfin, vous aurez lu, avec profit, les pages où notre sympathique collègue, M. le général Cochetoux, a traité, d'une manière si compétente et si érudite, *De l'utilité de rechercher la contenance en argent des monnaies du moyen âge*.

C'est ainsi que M. Cochetoux a pu établir que les deux pièces nos 219 et 220 de Gaillard ne sont pas des gros flamands analogues aux gros tournois, mais bien des *gros en billon répondant aux gros blancs français*, de sorte que les gros flamands doivent être divisés en deux séries : les gros d'argent et les gros blancs ou de billon.

Il en résulte encore que la menue blanche monnaie est un tiers du gros blanc flamand de 1350 et non pas un tiers du gros tournois.

M. de Witte s'est chargé, comme précédemment, de décrire les principales *médailles modernes* émises dans les derniers temps en Belgique : la médaille pour la troisième exposition internationale organisée par l'Association belge de photographie, de juillet à octobre 1891; la médaille offerte à S. A. R. M^{me} la comtesse de Flandre, en souvenir

de son fils, le regretté prince Baudouin, et le jeton commémoratif du Congrès d'archéologie, tenu à Anvers, du 10 au 14 août 1892, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Académie d'archéologie de Belgique. Les deux médailles sont de notre collègue M. Fernand Dubois, et le jeton a été fait par MM. E. Geefs et J. Baetes, d'Anvers.

En ce qui concerne la numismatique étrangère, M. E. Babelon nous a donné la suite et la fin de sa magistrale monographie sur *la numismatique d'Édesse, en Mésopotamie*. Nous avons dit, l'année dernière, combien nous attachons de prix aux savantes communications de M. Babelon.

M. Th. Roest a terminé, d'une manière heureuse, son très utile *Essai de classification des monnaies du comté, puis duché de Gueldre*. (Voir les rapports précédents.)

Notre zélé collaborateur, M. C. Trachsel, a eu l'excellente idée de publier la *liste monographique des monnaies et des médailles de Philibert II, duc de Savoie* (1497-1504). La plupart de ces belles pièces sont rares.

Il nous a aussi communiqué une *Étude comparative sur la livre toulousaine et ses subdivisions aux XIII^e et XV^e siècles, d'après une série de poids monétiformes de sa collection*.

M. le comte de Marsy a complété cette étude dans une note insérée dans les mélanges de la *Revue*, 1894, pp. 85-89, en regrettant que M. Trachsel se soit borné à étudier les types, au nombre de huit, qu'il possède et n'ait pas examiné les autres collections ni consulté les publications sur le même sujet.

M. le comte Maurin de Nahuys nous a encore dit *un mot sur le mémoire d'Isaac Newton, du 21 septembre*

1771, *concernant la monnaie*. Ce sont des observations à propos d'un document reproduit dans notre *Revue*, 1889, pp. 439-451.

Dans une *Note sur les pinatelles de Philippe-Guillaume, prince d'Orange*, notre érudit et actif collaborateur, M. Roger Vallentin, est parvenu à indiquer les noms et à interpréter exactement les légendes de ces pièces que n'avait pu expliquer correctement Poey d'Avant.

Aucun numismate n'avait étudié à nouveau ces intéressantes monnaies frappées à Orange et nous devons savoir gré à M. Vallentin de les avoir si bien mises en lumière.

En étudiant d'une manière approfondie l'*Œuvre du médailleur Nicolas Briot, en ce qui concerne les jetons*, notre éminent collègue, M. J. Rouyer, a voulu combattre les appréciations peu favorables sur le talent de ce médailleur, émises par M. F. Mazerolle, dans un article publié dans les *Mémoires du Congrès international de numismatique*, tenu à Bruxelles, en 1891. Comme le remarque très justement M. Rouyer, l'œuvre de Nicolas Briot était à reconstituer presque entièrement, considéré du moins dans les très nombreux jetons dus au burin de ce célèbre graveur. Vous avez pu juger avec quelle admirable patience et quelle sûre érudition M. Rouyer a classé et analysé toutes ces pièces, qu'il vous a placées sous les yeux pour que vous fussiez mieux à même de décider, en pleine connaissance de cause, si les assertions de M. Mazerolle sont fondées.

Notre sympathique collègue, M. Victor De Munter, a fait connaître *la médaille de Jean Césaire, gravée par Frédéric Hagenauer*. Cette intéressante description est accompagnée d'une courte biographie du savant médecin allemand. M. R. Serrure conteste que cette curieuse mé-

daille ait été gravée par Hagenauer et prétend qu'elle est l'œuvre de Michel Mercator de Venloo (voy. *Bull. de num.*, 1893, 2^e vol., 3^e livr., p. 49).

S. A. R. Mgr le prince Philippe de Saxe-Cobourg et Gotha a continué à nous faire admirer les *curiosités orientales de son cabinet numismatique* : entre autres une *monnaie au type d'Anthémius*, imitation arabe de l'époque des conquêtes et dont l'original remonte à une époque plus ancienne de cent cinquante ans. S. A. R. a interprété les légendes de cette curieuse monnaie avec une science tout à fait remarquable et des explications d'une profonde érudition.

Les monnaies de Trèves pendant la période carolingienne ont fait l'objet d'une étude magistrale de M. Paul Bordeaux. Il est parvenu à donner aux monnaies trévi-roises carolingiennes un classement chronologique à peu près définitif et complet. Nous espérons que M. Bordeaux fera le même travail pour d'autres villes et nous favorisera encore plusieurs fois de sa précieuse collaboration.

M. J.-E. Ter Gouw a pris soin de nous signaler plusieurs *fausses monnaies du XVII^e siècle*, imitées de pièces des Pays-Bas.

Enfin, votre secrétaire vous a fait part des *monnaies découvertes dans les cimetières francs du Corbois, près Rochefort, et Sur-le-Mont, à Éprave (province de Namur)*.

Les *mélanges* ont été aussi nourris et non moins intéressants que les précédentes années.

Pendant l'année 1893, la mort n'a pas non plus, malheureusement, été inactive : elle nous a enlevé six de nos membres les plus distingués et les plus dévoués. Nous conserverons longtemps le souvenir de nos chers et regrettés confrères : Nicolas de Roever, Édouard van Ballaer, Aloïs Heiss, l'abbé Habets, A. Looijen et Jean-Antoine

Smits-van Nieuwekerke. Des notices nécrologiques ont dit leurs mérites et cité leurs travaux.

M. le Président remercie le secrétaire pour son rapport. (*Applaudissements.*)

Au sujet de ce que M. le Secrétaire vient de dire du denier Godefridius-Lambertusi, M. de Witte émet l'opinion qu'il eût été préférable que M. Cumont prît d'abord connaissance du travail de M. Dannenberg, au lieu de se borner à consulter un compte rendu succinct et, par sa nature même, forcément incomplet. M. de Witte n'a d'ailleurs eu d'autre objet en écrivant sa notice de trois pages que d'établir l'impossibilité de l'attribution au Brabant de la pièce en question. Quant à la trouvaille de Meisterwalde qui contenait, outre un denier Lambertusi, plusieurs pièces encore indéterminées, il est assez difficile, par cela même, de donner une date exacte à l'enfouissement. Peut-être est-ce là le motif qui a conduit M. Dannenberg à reproduire tout au long les diverses opinions émises sur l'énigmatique denier, que, pour sa part, le savant berlinois renonce à expliquer.

M. Cumont répond qu'il n'a pris fait et cause pour aucune opinion et qu'il s'est même borné à rapporter les propres paroles de M. de Witte (*voy. ci-dessus, p. 412*), lequel constate que nous sommes en face d'une énigme nouvelle. L'attribution du denier Godefridius-Lambertusi est donc encore en litige.

C'est tout ce que M. Cumont voulait faire remarquer.

M. le bibliothécaire communique à l'assemblée les renseignements suivants sur les accroissements des collections et de la bibliothèque :

MESSIEURS,

Au cours de l'exercice qui vient de s'écouler, il est parvenu à la bibliothèque, en plus des périodiques, 160 volumes ou brochures, parmi lesquels il me faut citer : *Le Monete di Venezia*, du comte Papadopoli ; *Das Münzwesen der Mark Brandenburg, etc.*, de M. E. Bahrfeldt ; *Münzgeschichte Pommerns im Mittelalter*, et le supplément aux *Deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, de M. H. Dannenberg ; l'*Histoire des canonniers de Lille*, t. I^{er}, de MM. Fromont et De Meunynck ; le *Traité de numismatique du moyen âge*, t. II, de MM. Engel et Serrure ; la *Coleccion de leyes, etc.*, et le *Monetario americano*, de M. A. Rosa, etc., etc.

Un nouvel échange a été conclu : l'Académie d'archéologie de Belgique nous adresse ses publications.

Nos albums comptent aujourd'hui 251 portraits. Enfin, la vieille réputation de notre Société nous a encore valu cette année de nombreux dons pour son médaillier. Ces dons, dus à MM. Rouyer, J. Presl, E. Seeldrayers, feu Dupriez, etc., ne comprennent pas moins de 218 monnaies, 47 jetons, 8 médailles, 3 méreaux et 35 poids monétaires.

M. le chevalier de Stuers a légué à la ville d'Ypres ses collections numismatiques, à la condition que ses doubles et les pièces déjà possédées par le musée yprois revien draient à notre Compagnie. Le partage à opérer entre

la ville et la Société n'étant pas encore complètement terminé, je dois me borner, pour le moment, à signaler à la reconnaissance de tous les membres de la Société royale de numismatique de Belgique le généreux don de leur tant regretté confrère.

Un mot encore concernant votre cabinet numismatique. Grâce à l'obligeant concours de M. de Roissart, il m'a été possible de mettre en ordre les séries suivantes : jetons de présence aux assemblées générales de la Société, 30 pièces ; jetons distribués aux assemblées de province, 20 ; médailles concernant la Société belge de numismatique, 15 ; jetons de numismates, 29 ; monnaies grecques, égyptiennes et celtibériennes, 6 ; monnaies romaines, 147 ; évêché de Liège, 97 ; Hainaut, 13 ; Tournai, 19 ; Luxembourg, 18 ; Namur, 11 ; Flandre, 79 ; Brabant, 152 ; seigneuriales, 11 ; jetons des Pays-Bas, 163 ; méreaux, 10 ; poids monétaires, 35.

Il reste à classer les monnaies, jetons et méreaux étrangers à la Belgique, ainsi que toutes les médailles. J'espère avoir terminé ce travail avant la fin de mon mandat de bibliothécaire, après quoi, j'aurai acquis, je pense, le droit au repos.

M. le Président remercie vivement M. le Bibliothécaire pour le dévouement continuel qu'il apporte à remplir ses fonctions. (*Applaudissements.*)

L'assemblée, à la demande de M. de Witte, charge M. le Président de remercier Madame la Douairière de Stuers pour les médailles et monnaies que feu son mari, M. le Chevalier de Stuers, a léguées à la Société.

M. Aug. De Meunynck, un des membres asso-

ciés étrangers les plus zélés, offre à la Société la seconde partie de la magnifique *Histoire des canonniers de Lille*, qu'il a écrite en collaboration avec M. Fromont. Il ajoute à ce précieux cadeau quelques mailles de Lille. (*Vifs remerciements.*)

M. V. Lemaire fait don à la Société d'une grande médaille en bronze, gravée par lui, à l'effigie de Christophe Colomb. (*Remerciements.*)

M. le Président fait connaître que les conférences numismatiques avec projections à la lumière oxhydrique n'ont pu avoir lieu à cause de la longue maladie de M. le comte de Nahuys qui avait bien voulu se charger de l'organisation de ces séances.

M. le comte de Ghellinck d'Elseghem est délégué pour représenter la Société au Congrès archéologique et historique de Mons.

M. le Président adresse un tribut de justes regrets à la mémoire des membres que la Société a perdus depuis janvier dernier : MM. Castellanos, Dumoulin, chevalier de Stuers, Quadras y Ramon, Stenzel, Ad. Meyer.

L'assemblée procède ensuite aux élections aux diverses places vacantes :

MM. Willems et le comte de Ghellinck d'Elseghem sont nommés *membres effectifs* en remplacement de M. Vander Auwera, démissionnaire, et de M. le chevalier de Stuers, décédé.

M. le comte de Ghellinck remercie vivement l'assemblée.

MM. Maximin Deloche, membre de l'Institut; le capitaine-commandant Max Bahrfeldt; Imhoof-Blumer, et le chevalier Ch. von Ernst sont élus *membres honoraires* en remplacement de MM. Castellanos, Heiss, Dumoulin et Ad. Meyer, décédés.

Sont nommés *membres correspondants régnicoles* :

MM. Edmond Liégeois, bibliothécaire de la ville d'Ypres, et Fernand Donnet, bibliothécaire de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Il est procédé enfin à l'élection annuelle des membres de la Commission directrice de la *Revue*.

Le Président fait partie de droit de cette Commission (art. 17 des statuts). Sont élus, par acclamation, directeurs pour l'année 1895 : MM. Cumont et de Witte.

Ceux-ci remercient l'assemblée de leur nomination.

L'assemblée aborde le § 7 de son ordre du jour : Publication des tables de la *Revue*.

M. le Secrétaire rappelle les rétroactes relatifs à la confection de ces tables.

Le Président propose de se charger d'écrire à M. Schuermans pour le prier, soit de poursuivre jusqu'au volume 48 la table déjà achevée par lui des volumes 25 à 40 et faite sur le modèle des tables existantes, soit de remettre son manuscrit dans l'état où il se trouve.

Dans ce deuxième cas, la table des huit derniers volumes serait dressée par une personne avec

laquelle le bureau s'entendrait. Il en serait de même pour les tables des vingt-quatre volumes en question, en cas d'impossibilité de la part de M. Schuermans de se charger encore de ce travail. (*Adopté.*)

COMMUNICATIONS.

M. de Witte fait circuler un médaillon ovale, en bronze doré, de superbe venue, à l'effigie du roi Henri IV, d'un maître inconnu qui, s'il n'est Dupré lui-même, est dans tous les cas un médailleur qui s'est inspiré de la médaille modelée par ce grand artiste et reproduite pl. III, n° 2 du *Trésor de numismatique et de glyptique — médailles françaises — 2° partie*. M. de Witte possède le même médaillon ovale, en corne coulée, polychromé de l'époque.

Enfin, M. de Witte donne, d'après un ancien placard, l'explication de la contremarque du briquet et de la toison, que l'on rencontre souvent sur des monnaies espagnoles et hispano-américaines d'argent de la seconde moitié du xvii^e siècle, et qui donnait cours à ces pièces dans les Pays-Bas méridionaux. (*Remercîments.*)

M. le chevalier Mayer van den Bergh fait connaître :

1° Une médaille rarissime, en or, gravée dans Kindman, t. IX-26, et attribuée par lui à Jean de Queschwitz, abbé de Saint-Vincent, à Breslau, de 1586 à 1596. Le baron de Saurma-Jeltsch, dans sa

Numismatique silésienne, la renseigne également.

2° Une belle médaille gravée en taille douce, rappelant la démolition de la citadelle d'Anvers, en 1577.

Après l'évacuation de la citadelle par les troupes allemandes au service de l'Espagne, le prince d'Orange accourut à Anvers, accompagné de sa femme Catherine de Bourbon. C'est à elle que la légende du revers fait allusion : ET I AT MA DAME LA PRINCESSE BESOGNI. (*Remerciements.*)

M. Éd. Vanden Broeck exhibe quelques empreintes, en plomb, de sceaux et cachets gravés pour diverses administrations de certaines villes des provinces belges, pendant la réunion du pays à la France. (*Remerciements.*)

Il insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à faire connaître l'œuvre des graveurs belges depuis Th. Van Berckel jusqu'à la constitution du royaume des Pays-Bas.

Il demande à M. le comte de Limburg-Stirum et à M. Victor Lemaire, le graveur, s'il ne serait pas possible de publier, à l'aide des documents qu'ils possèdent, le catalogue des médailles gravées au burin par Tiberghien, de Menin, et De Bast, de Gand. Ces artistes gravèrent en taille douce un certain nombre de pièces historiques, alors qu'au commencement de ce siècle, la gravure en médailles attendait sa rénovation dans le pays.

M. le comte de Limburg-Stirum dit que l'œuvre de Tiberghien se trouve à l'Université de Gand, mais la collection est incomplète. (Album de la ville de Gand.) Il serait donc impossible de publier tous les travaux de cet artiste. La Chambre des médecins de Courtrai possède aussi plusieurs documents qui intéresseraient M. Vanden Broeck.

M. Lemaire partage l'avis de son collègue et déclare que les sceaux exhibés par M. Vanden Broeck sont d'une faible valeur artistique; la gravure de ces sceaux est très médiocre.

M. le comte de Marsy fait remarquer qu'il ne faut pas attacher trop d'importance à ces sceaux de communes belges sous le gouvernement français; les modèles de ces sceaux, d'un type assez uniforme, étaient très probablement envoyés de France; il semble n'y avoir eu d'exception que pour les sceaux des Tribunaux de commerce.

M. Lemaire ajoute que les sceaux actuels des notaires sont aussi fabriqués d'après un type officiel uniforme.

M. le Président prie MM. le comte de Limburg-Stirum et Lemaire de s'entendre sur ce qu'il y aurait éventuellement à faire pour satisfaire au désir exprimé par M. Vanden Broeck, relativement aux œuvres de Tiberghien et de De Bast.

M. de Dompierre de Chauffepié exhibe le médaillon de Jean Walravenz, signalé à la réunion d'Anvers, par M. Vanden Broeck, comme appar-

tenant au Cabinet royal des médailles de La Haye et constate que cet exemplaire y est entré vers 1855. (*Remercîments.*)

M. Roest ajoute que la collection Teyler possède également un exemplaire de cette médaille, mais semblable à celui du Cabinet des médailles de l'État belge.

M. Cumont montre à l'assemblée la médaille que le poète Jean Second modela pour l'empereur Charles-Quint. Pinchart déclarait cette médaille introuvable. Elle a été décrite par le médailleur-poète dans la deuxième élégie de son troisième livre.

Cette médaille, si curieuse et si rare, est actuellement conservée dans la collection de M. Cumont, qui en donnera une description complète et une reproduction phototypique dans une prochaine livraison de la *Revue*. (*Remercîments.*)

M. le vicomte B. de Jonghe lit une notice sur trois monnaies inédites de Charles IV, comte de Luxembourg, et fait circuler les pièces en question. L'une d'elles est frappée à Marche; le Président donne un résumé de l'histoire de cette localité. (*Remercîments.*)

Enfin, M. Cumont fait passer sous les yeux de l'assemblée trois méreaux du moulin communal (moutmolen) d'Alost, un double briquet brabançon de la minorité de Philippe le Beau sur lequel ce prince prend le titre de *dux Lotharingæ*, un billon inédit de la minorité de Philippe le Beau,

comte de Hollande, un briquet brabançon de ce prince, avec légendes religieuses au droit et au revers, une monnaie obsidionale de Luxembourg, de 1795 et des poids du double tiers et du tiers du Lion d'or de Philippe le Bon. Ces pièces seront publiées dans la *Revue* et M. Cumont se réserve de faire connaître, plus tard, d'autres méreaux inédits du moulin communal d'Alost, qu'il a vus dans la collection de son confrère, M. l'avocat Moens de Lede.

La séance est levée à deux heures.

Le Secrétaire,

G. CUMONT.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

LISTE DES MEMBRES
DE
LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE
AU 1^{er} OCTOBRE 1894.

MEMBRES D'HONNEUR.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE Philippe DE SAXE-COBOURG ET GOTHA, DUC DE SAXE.	7 juillet 1878.
S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE SOU- VERAIN DE MONACO, ALBERT I^{er}	24 novembre 1889.
S. A. MONSEIGNEUR LE PRINCE Pierre DE SAXE-COBOURG ET BRAGANCE.	26 novembre 1891.
S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE DE NAPLES	22 avril 1892.

MEMBRES HONORAIRES (1).

MM. DE NAHUY (LE COMTE Maurin), archéologue, rue de la Source, 63, à Saint-Gilles (Bruxelles).	2 juillet 1865.
TEIXEIRA DE ARAGAÔ , directeur du cabinet des médailles de S. M. le Roi de Portugal, à Lisbonne	2 juillet 1871.

(1) Le nombre des membres honoraires est limité à vingt-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
KARABACEK (LE DOCTEUR Josef) , professor ordinarius und Mitglied der kaiserl. Akademie der Wissenschaften, Seidlgasse, 41, à Vienne, III.	7 juillet 1872.
SCHLUMBERGER (Gustave) , membre de l'Institut, 27, avenue d'Antin, à Paris.	7 juillet 1878.
VAN HENDE (Édouard) , officier de l'instruction publique, rue Masséna, 50, à Lille	6 juillet 1879.
DE BARTHÉLEMY (Anatole) , membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.	3 juillet 1881.
ROUYER (Jules) , directeur honoraire des postes, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle)	1 juillet 1883.
VAN DIJK VAN MATESESSE (P.-J.) , bourgmestre, à Schiedam	4 juillet 1886.
CARON (Émile) , avoué honoraire, 2 ^{bis} , rue du Havre, à Paris.	1 juillet 1888.
DANNENBERG (Herman) , Landgerichtsath, président d'honneur de la Société de numismatique de Berlin, Lessingstrasse, 8, Berlin, N. W.	— —
BABELON (Ernest) , conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à Paris, 23, rue de Verneuil.	— —
MAXE-WERLY (Léon) , officier de l'instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris	7 juillet 1889.
EVANS (John) , président de la Société des antiquaires et de la Société anglaise de numismatique, correspondant de l'Institut de France, Nash Mills, Hemel Hempstead, Angleterre.	24 novembre 1889.
CHAUTARD (J.) , doyen honoraire de la faculté catholique des sciences, de Lille, villa du Clos-Saint-Marc, par Croissanville (Calvados), France.	6 juillet 1890.

MM.

ROEST (Théod.-M.) , directeur du Musée de la Teyler Genootschap, président de la Société néerlandaise de numismatique, Rapenburg, 31, Leyde	5 juillet 1891.
HILDEBRAND (Hans) , secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Suède, directeur des musées d'antiquités de l'État, Storgatan, 24, à Stockholm.	— —
LUSCHIN VON EBENGREUTH (D^r ET PROF., CHEVALIER Arnold) , membre de l'Académie impériale et royale des sciences à Vienne, ancien doyen de l'université de Graz, l'hiver : Merangasse, 15 ; l'été : Quellengasse, 4, à Graz (Autriche) . .	3 juillet 1892.
PAPADOPOLI (LE COMTE Nicolas) , sénateur, président de la Société italienne de numismatique, palais Papadopoli, Grand Canal, San-Silvestro, Venise.	— —
LAUGIER (Joseph) , conservateur du cabinet des médailles, rue Barthélemy, 32, à Marseille . .	— —
JOSEPH (Paul) , professeur, Schweizerstrasse, 70, Sachsenhausen (Francfort-sur-Mein).	2 juillet 1893.
GNECCHI (Francesco) , directeur de la <i>Revue italienne de numismatique</i> , via Filodrammatici, 10, à Milan (Italie)	— —
IMHOOF-BLUMER (Frédérie) , à Winterthur (Suisse)	1 ^{er} juillet 1894.
DELOCHE (Maximin) , membre de l'Institut, rue Herschell, 5, Paris	— —
BAHRFELDT (Max) , capitaine-commandant, Hildesheim (Hanovre)	— —
VON ERNST (CHEVALIER Charles) , conseiller supérieur des Mines de l'État, Ungargasse, 3, Vienne (Autriche)	— —

MEMBRES EFFECTIFS (1).

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION
MM.	
BETHUNE (MONSEIGNEUR LE BARON F.), chanoine et prélat de Sa Sainteté, rue d'Argent, 40, à Bruges.	Fondateur.
PETY DE THOZÉE (J.), agent diplomatique et consul général de Belgique, à Sophia	4 juillet 1852.
PICQUÉ (Camille), conservateur du cabinet des monnaies et médailles à la Bibliothèque royale, rue Dupont, 70, à Schaerbeek	8 juillet 1860.
DE NÉDONCHEL (LE COMTE Georges), président de la Société historique de Tournai, rue Becquelre, 3, à Tournai	5 juillet 1863.
VANDEN BROECK (Édouard), rue du Commerce, 50, à Bruxelles.	3 juillet 1864.
DE LIMBURG-STIRUM (LE COMTE Thierry), rue Haute-Porte, 56, à Gand	7 juillet 1867.
GEELHAND (Louis), homme de lettres et archéologue, chaussée de Louvain, 1, à Vilvorde.	5 juillet 1868.
DE JONGHE (LE VICOMTE Baudouin), rue du Trône, 60, à Ixelles.	— —
LIEDTS (LE BARON Amédée), archéologue, rue de la Loi, 88, à Bruxelles.	3 juillet 1870.
DE CHESTRET DE HANEFFE (LE BARON J.-R.-M.-Jules), membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, rue des Augustins, 31, à Liège .	2 juillet 1871.
DE ROISSART (Amédée), conseiller à la cour d'appel, avenue de la Couronne, 12, à Ixelles.	7 juillet 1878.

(1) Le nombre des membres effectifs est limité à trente-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
CUMONT (Georges) , avocat à la Cour d'appel, rue de l'Aqueduc, 19, à Saint-Gilles - Bruxelles (quartier Louise)	2 juillet 1882.
BEQUET (Alfred) , archéologue, rue Grandgagnage, 8, à Namur	6 juillet 1884.
BETHUNE (LE BARON Jean-Baptiste) , membre de la députation permanente, à Oost-Roosebeke.	5 juillet 1885.
VAN SCHOOR (Charles) , procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles, avenue Louise, 93, à Bruxelles.	— —
BAMPS (Constant) , docteur en médecine, échevin, rue Maegdendries, à Hasselt	— —
DE WITTE (Alphonse) , ingénieur, rue du Trône, 49, à Ixelles	4 juillet 1886
PENY (Edmond-Ph.-A.) , ingénieur, à Morlanwelz	3 juillet 1887.
DE MUNTER (Victor) , agent de la Banque nationale, rue Haute, 30, à Audenarde	— —
SURMONT DE VOLSBERGHE (LE BARON) , sénateur et bourgmestre, à Ypres.	7 juillet 1889.
VAN EERSEL (LE CHEVALIER Léopold-Charles-Marie) , major d'état-major, quai des Moines, 9, Gand.	24 novembre 1889.
NAVEAU (Marcel-François-Léon) , au château de Bommershoven (par Tongres)	— —
COGELS (Paul) , château de Boeckenberg, Deurne lez-Anvers.	6 juillet 1890.
DANIÉLS (L'ABBÉ Polydore) , au château de Vogel-sanck, par Zolder (Limbourg)	— —
DE SCHODT (Georges) , avocat, rue de Londres, 15, à Ixelles	5 juillet 1891.
MOENS (Jean) , avocat, à Lede, près d'Alost, Flandre orientale.	— —

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
MAYER VAN DEN BERGH (CHEVALIER Fréd.), rue de l'Hôpital, 21, à Anvers.	3 juillet 1892.
DUROIS (Fernand), sculpteur et médailleur, rue des Drapiers, 65, à Ixelles	— —
SEELDRAYERS (Émile), artiste-peintre, rue Potagère, 123, à Saint-Josse-ten-Noode	2 juillet 1893.
VISART DE BOCARMÉ (Albert), rue des Aiguilles, 18, à Bruges.	— —
WALLAERT (Ém.), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 71, à Bruxelles.	— —
LEMAIRE (Victor), médailleur, 10, rue de la Calandre, à Gand.	— —
WILLEMS (Joseph), notaire, à Saint-Trond . . .	1 ^{er} juillet 1894.
DE GHELINCK D'ELSEGHEM (COMTE Amaury) 13, rue de l'Industrie, à Bruxelles	— —

CORRESPONDANTS RÉGNICOLES (1)

VAN EVEN (Édouard), membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, archiviste, rue des Bouchons, 6, à Louvain	4 juillet 1869.
DU CHASTEL (LE COMTE Albéric), au château de la Havette, à Spa.	3 juillet 1881.
ALVIN (Frédéric), attaché au cabinet des médailles de l'État, rue Élise, 72, à Ixelles	5 juillet 1885.
VAN DER BEKEN (Charles-Auguste-Pierre), contrôleur au change et au monnayage, etc., à l'Hôtel des Monnaies, rue de Moscou, 1, à Saint-Gilles (Bruxelles)	7 juillet 1889
URBAN (Ernest), 11, rue de Dublin, à Ixelles .	6 juillet 1890.
SIBENALER (J.), conservateur du musée de l'Institut archéologique d'Arlon, à Arlon	— —

(1) Le nombre des correspondants régnicoles est limité à vingt.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
TINNE (O.) , capitaine-commandant, 38, rue de Trèves, à Bruxelles	5 juillet 1891.
DE JAER (Léon) , 110, quai Orban, à Liège . . .	— —
DELBEKE (A.) , avocat, membre de la Chambre des Représentants, 15, rue Bourla, Anvers. .	— —
VANDEN BROECK (Ernest) , secrétaire de la Société de géologie de Bruxelles, place de l'Industrie, 39, à Bruxelles	3 juillet 1892.
BALLION-VERSAVEL , 9, place de la Calandre, à Gand	— —
GAUTIER DE RASSE (Léopold) , avocat à la Cour d'appel, 15, rue du Prince Royal, à Ixelles.	— —
DE LOË (Baron Alfred) , secrétaire de la Société d'archéologie de Bruxelles, 11, rue de Londres, à Ixelles	— —
VAN RAEMDONCK , avocat et bourgmestre, à Beveren-Waes (Flandre orientale)	— —
VERVLOET (Constant) , notaire, place Saint-Alphonse, à Roulers (Flandre occidentale). .	2 juillet 1893
VANDER STAPPEN (Charles) , statuaire, avenue de la Joyeuse-Entrée, 21, à Bruxelles	— —
JOORIS (Frantz) , sous-lieutenant au 1 ^{er} régiment de Guides, boulevard de Waterloo, n ^o 51, à Bruxelles	— —
MERGHELYNCK (Écuyer Arthur) , archiviste des villes d'Ypres et de Furnes, rue d'Elverdinghe, n ^o 1, à Ypres	— —
LIÉGEOIS (Edmond) , bibliothécaire de la ville, 35, rue au Beurre, Ypres	1 ^{er} juillet 1894.
DONNET (Fernand) , 22, Longue rue Lozane, Anvers.	— —
ANNÉE 1894.	39

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
NIJHOFF (Martinus) , libraire, à la Haye	14 octobre 1856.
MORIN-PONS (Henri) , banquier, rue de la République, 2, à Lyon.	3 novembre 1856.
MADDEN (Frédéric-W.) , esq., membre de la Société numismatique de Londres, 13, Grand Parade, à Brighton	14 janvier 1865.
CLAY (Charles) , M. D., à Poulton-le-Fylde, Lancashire.	5 janvier 1870.
DE MARSY (COMTE Arthur) , directeur de la Société française d'archéologie, 26, rue Saint-Jacques, à Compiègne.	14 mai 1871.
TRACHSEL (LE DOCTEUR Charles-François) , numismate, Petit-riant Site, descente Montbenon, à Lausanne	— —
SNOECK (LE CHEVALIER Matthieu-Adrien) , chambellan de feu S. M. le roi des Pays-Bas, à Hintham, près Bois-le-Duc	3 novembre 1874.
SUDRE (L.) , vice-trésorier de la Société française de numismatique, chef de bureau à l'hôtel des Monnaies, quai Conti, 11, à Paris	25 janvier 1876.
DELA HAUT (Charles) , propriétaire, à Charleville.	25 avril 1877.
MULLER (LE DOCTEUR S.) , archiviste de la ville, à Utrecht	10 juin 1877.
LEHMANN (BARON VON) , lieutenant général, Adolfsallee, 7, à Wiesbaden.	4 décembre 1877.
DU LAC (Jules) , archéologue, 10, rue des Minimes, à Compiègne	10 avril 1878.

(1) Le nombre des associés étrangers est limité à cent cinquante.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
ENGEL (Arthur) , rue de la Tour, 40, Passy-Paris.	11 mai 1878.
RIGAUX (Henri) , archiviste de la ville. — Mairie de Lille (Nord)	23 mai 1878.
SCHOLS (L.-P.-H.) , docteur en médecine, à Maestricht	10 août 1878.
VERNIER (Achille) , banquier, rue de Thionville, 34, à Lille	23 octobre 1878.
DE GREZ (LE CHEVALIER Jean-Marie-Henri-Joseph) , numismate, à Bois-le-Duc.	4 février 1879.
DISSARD (Paul) , conservateur des musées de la ville de Lyon.	5 juillet 1879.
PHILLIPS Jr (Henry) , Care of the American Philosophical Society, 1811, Walnut Street, Philadelphia	10 juin 1880.
BOUTRY (Julien) , juge, secrétaire de la Commission du Musée, place des États, à Arras	3 juillet 1880.
ENSCHEDÉ (A.-J.) , membre de la Société Teyler, Zijlstraat, à Harlem.	2 août 1880.
PERRIN (André) , libraire, rue des Portiques, 6, à Chambéry (Savoie)	20 août 1880.
JOSÉ DO AMARAL B. DE TORO , numismate, E. Real, n° 8, à Vizeu (Portugal)	17 mars 1881.
EHRENSVARD (LE COMTE Augustin) , lieutenant au régiment des hussards de Scanie, à Liatorp.	— —
MAINDRON (Ernest) , rue Jean de Beauvais, 8, à Paris	24 juin 1881.
WEYL (Adolphe) , directeur des <i>Berliner Münzblätter</i> , Adlerstrasse, 5, à Berlin, C.	19 janvier 1882.
DE MEUNYNCK (Auguste) , membre de la direction du Musée numismatique, à Lille, rue des Chats-Bossus, 6	9 mars 1882.

MM.

QUARRÉ-REYBOURBON (L.) , archéologue, à Lille, boulevard de la Liberté, 70	2 mai 1882.
TERME (Georges) , quai des Tanneurs, 6, à Liège.	6 mai 1882.
GOVERNEUR (Arthur) , à Saint-Denis (département de la Seine)	28 juin 1882.
ANDRÉ (Ernest) , notaire, à Gray (Haute-Saône).	2 octobre 1882.
CAVALLI (Gustave) , pharmacien, à Sköfde (Suède).	9 août 1882.
WEDBERG (J.-O.) , conseiller de justice, Storgatan, 29, à Stockholm	9 août 1883.
FEWSTER (Charles - Edward) , counsellor, Elboek House, Prince's Avenue, Hull (Angleterre)	6 juillet 1884.
BOM (Adrien) , numismate, Keizergracht, 149, à Amsterdam	20 janvier 1885.
JOLIVOT (Pierre-Charles) , secrétaire du gouverneur général et du conseil d'État de la principauté de Monaco	27 avril 1885.
DE MAN (M^{lle} Marie) , rue Saint-Pierre, à Middelbourg (Zélande)	30 mai 1885.
BESIER (Louis-Guillaume-Alexandre) , référendaire près la Commission des monnaies des Pays-Bas, Maliesingel, 20, à Utrecht	2 octobre 1885.
MYER (Isaac) , membre de la Société numismatique de Philadelphie, 21 East, 60 th street, à New-York	30 novembre 1885.
BUKOWSKI (H.) , membre de la Société suédoise de numismatique, Arsenalsgatan, 29, à Stockholm	7 janvier 1886.
GERMAIN (Léon) , bibliothécaire-archiviste de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy.	14 avril 1886.

NOMS ET QUALITÉS.

DATE DE L'ADMISSION.

MM.

CAHN (Adolphe-E.) , membre des Sociétés numismatiques de Vienne et de Munich, Niedenau, 55, à Francfort-sur-Mein.	4 juillet 1886.
HELBIG (Otto) , membre des Sociétés numismatiques de Vienne, de Munich et de Suisse, Von der Tannstrasse, 4, à Munich	— —
SANTONI (LE CHANOINE Milciade) , professeur à l'université de Camerino (Italie)	7 novembre 1886.
DEMOLE (Eugène) , conservateur du cabinet des médailles de la ville de Genève, 41, chemin de Champel	17 février 1887.
CHARRIER (Louis) , commis principal de préfecture, officier d'Académie, à Constantine (Algérie)	4 mars 1887.
HERMEREL (Jules) , rue Oberkampf, 13, à Paris.	28 avril 1887.
CORBELIJN-BATTAERD (C.-H.-F.-A.) , conservateur du Musée archéologique et numismatique de la Société frisonne d'histoire, à Groenloo (province de Gueldre)	— —
SCHULMAN (J.) , Langestraat F. 54, à Amersfoort (Pays-Bas).	— —
GNECCHI (Ercole) , directeur de la <i>Revue italienne de numismatique</i> , via Gesù, 8, à Milan (Italie).	4 juin 1887.
STORER (R.-Horace) , président de la Société médicale de Newport, Washington street, 58, à Newport, Rhode-Island (États-Unis).	28 juin 1887.
Mc LACHLAN (R.-W.) , Sainte-Monique street, 55, Montréal (Canada)	30 juillet 1887.
MAZEROLLE (Fernand) , archiviste de la Monnaie, 91, avenue Niel, à Paris	1 ^{er} décembre 1887.
KENNER (LE DOCTEUR Frédéric) , membre de l'Académie impériale et royale des sciences de Vienne, directeur du Musée impérial des médailles et d'antiquités, Augustiner Gang, à Vienne (Autriche).	13 janvier 1888.

MM.	
STEPHANIK (Joh-W.) , secrétaire de la Société numismatique néerlandaise, Heerengracht, 231, à Amsterdam	26 août 1888.
BLANCHET (J.-Adrien) , sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 3, rue Turgot, à Paris	23 novembre 1888.
BAROZZI (Nicolas) , ancien conservateur du Musée Correr et directeur actuel des Galeries royales de Venise, Palais ducal, à Venise.	23 décembre 1888.
DE PONTON D'AMÉCOURT (LE BARON R.) , rue Saint-Nicolas, 2, à Saint-Calais (Sarthe), France . .	6 février 1889.
VALLENTIN (Roger) , officier d'Académie, receveur des Domaines, à Saint-Péray (Ardèche), France.	28 septembre 1889.
SATTLER (Albert) , 7, Blumenrain, à Bâle (Suisse).	12 octobre 1889.
SOUTZO (Michel-C.) , Strada romania, 4, Bucharest (Roumanie)	— —
VAN WERVEKE (Nicolas) , secrétaire de l'Institut grand-ducal de Luxembourg.	15 février 1890.
KUIPERS (H.) , conseiller communal, Grootte Kerkstraat, 9, à Leeuwarden (Pays-Bas)	15 mars 1890.
NENTWICH (Joseph) , rédacteur en chef des <i>Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfrennde in Wien</i> , Auerspergstrasse, 21, Vienne, VIII (Autriche)	15 mars 1890.
STROEHLIN (Paul) , président de la Société suisse de numismatique, rue de la Cité, 20, à Genève	7 juin 1890.
HERCOLANI (PRINCE) , 144, rue de la Loi, à Bruxelles	— —
MEILI (Julius) , ancien consul de la Confédération helvétique, à Zurich	4 novembre 1890.
DE PALÉZIEUX DU PAN (Maurice) , rue Bellot, 4, à Genève	20 janvier 1891.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
MAYOR (Jacques) , secrétaire de la Société suisse de numismatique, Chemin de Saint-Jean, à Genève.	20 janvier 1891.
HESSE (Adolphe) , Westendstrasse, 7, à Francfort-sur-Mein.	3 février 1891.
HOLLEBEKE (Paul) , Grand'Place, à Bailleul (Nord), France.	27 février 1891.
BÉTHUNE (Ct. G.) , 25, rue Saint-Jacques, à Lille, France.	7 mars 1891.
TOLSTOÏ (COMTE JEAN) , Académie impériale des Beaux-Arts, à Saint-Pétersbourg	— —
BUTOR , président de la Société des Antiquaires de la Morinie, ancien magistrat, 4, rue de Wissoq, à Saint-Omer (France).	— —
COLIEZ , docteur en médecine et officier d'Académie, à Longwy (France).	15 mars 1891.
RUIJS DE PEREZ (Pierre-Jean-Baptiste) , rue Joseph II, 26, à Bruxelles	31 mars 1891.
BIERMAN (A.-E.) , 18, Oudekerksplein, à Amsterdam (Pays-Bas).	11 avril 1891.
LANKELMA (P.) , 3, Choorstraat, à Utrecht (Pays-Bas).	— —
DE GYSELAAR (LE CHEVALIER Nicolas-Charles) , docteur en droit, 42, Reguliersbroedersstraat, à Amsterdam (Pays-Bas).	20 mai 1891.
ROELL (LE CHEVALIER Antoine) , docteur en droit et sciences politiques, bureau du gouvernement, 7, Grootte Markt, Zwolle (Pays-Bas).	3 juin 1891.
CALAND (LE DOCTEUR W.) , co-recteur du Gymnase, à Bréda (Pays-Bas).	28 juin 1891.
VAN DER DOES DE WILLEBOIS (LE CHEVALIER) , bourgmestre de la ville de Bois-le-Duc	1 ^{er} juillet 1891.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
VAN MEEUWEN (LE CHEVALIER) , vice-président de la Cour d'appel, à Bois-le-Duc	1 ^{er} juillet 1891.
DE MARCHÉVILLE (Marcel) , ancien maître des requêtes au conseil d'État, 138, boulevard Haussmann, à Paris.	9 juillet 1891.
AMBROSOLI (Solon) , conservateur du cabinet royal des médailles de Brera, à Milan.	— —
RIGGAUER (Hans) , conservateur du cabinet royal de numismatique, Neuhauserstrasse, 5, à Munich	— —
BLANCARD (Louis) , correspondant de l'Institut de France, archiviste du département des Bouches du Rhône, rue Silvabelle, 2, à Marseille. . .	24 juillet 1891.
GENTILI DI ROVELLONE (COMTE Tarquinio) , à San-Severino (Marche), Italie	30 octobre 1891.
CHAIX (Eugène) , quai des Grands Augustins, 45, à Paris	26 novembre 1891.
HAURERG (P.) , conservateur du cabinet royal de numismatique de Copenhague, Danemark. .	— —
HÉNAULT (Maurice) , archiviste de la ville, place d'Armes, 13, à Valenciennes	7 janvier 1892.
PRESL (Jean) , Gumpendorferstrasse, 59, Vienne, VI, Autriche	2 mars 1892.
GERADTS (J.) , au château de Terwinkel, à Postholt, lez-Ruremonde (Pays-Bas)	24 avril 1892.
CASTELLANI (Giuseppe) , Santarchangelo di Romagna (Italie).	14 mai 1892.
HELDING (O. G. H.) , capitaine d'infanterie, Langestraat, 30, à Amersfoort (Pays-Bas) . . .	21 mai 1892.
VITALINI (LE CHEVALIER Ortensio) , via Vittoria, 81, à Rome	2 juin 1892.
DE CASTELLANE (LE COMTE) , rue de Villersexel, 5, à Paris	7 juin 1892.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
QUINTARD (Léopold) , rue St-Michel, 30, à Nancy.	28 juin 1892.
SAGNIER (Alphonse) , docteur en droit, rue Petite Saunerie, 17, Avignon (Vaucluse), France. . .	11 juillet 1892.
MAIGNIEN (Edmond) , conservateur de la bibliothèque de Grenoble, à Grenoble (Isère), France.	— —
RUIJS DE PEREZ (Willie) , rue Joseph II, 17, Bruxelles.	22 août 1892.
RUGGERO (Giuseppe) , colonel commandant le 9 ^e régiment des Bersaglieri, à Florence (Italie).	14 septembre 1892.
IVERSEN (Jules) , conseiller d'État, conservateur en chef du cabinet des médailles au Musée impérial de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.	25 octobre 1892.
SVORONOS (Jean-N.) , directeur du Musée national de numismatique, 21, rue Kolletis, à Athènes.	25 novembre 1892.
RAPPAPORT (Edmond) , banquier, Hallesche strasse, 18, à Berlin.	28 novembre 1892.
TROUTOWSKI (W.) , secrétaire général de la Société impériale d'archéologie et président de la Société de numismatique de Moscou (Bersénewka), à Moscou.	12 décembre 1892.
STENERSEN (LE D^r L.-B.) , directeur du cabinet des médailles de l'Université, à Christiania (Norwège).	— —
HOFFMANN (Henri) , rue Benouville, 11, à Paris.	15 décembre 1892.
MARVIN (W.-T.-R.) , directeur de <i>The American Journal of numismatics</i> , Federal street, 73, à Boston, U. S. (Massachusetts)	26 janvier 1893.
DÜNING (PROF. D^r Adalbert) , à Quedlinburg. . .	— —
BORDEAUX (Paul) , avocat, rue Charles Laffitte, 97, à Neuilly s/Seine, France	21 février 1893.

MM.

VON HÖFKEN VON HATTINGSHEIM (LE CHEVALIER R.), directeur de l' <i>Archiv für Bracteatenkunde</i> , Feldgasse, 35, à Vienne (Autriche).	22 février 1893.
TER GOUW (J.-E.), Krakebeen, 38, à Hilversum (Frise), Pays-Bas	25 février 1893.
ZWIERZINA (W.-K.-F.), receveur de l'enregistre- ment et des domaines, à Groenloo (Gueldre).	18 juin 1893.
BARBEY (Maurice), château de Valleyres (par Orbe), canton de Vaud (Suisse)	20 juin 1893.
OETTINGER (Sigmund), professeur, membre de la Société Américaine de numismatique et d'ar- chéologie, 107, East 45 th street, New-York. . .	12 janvier 1894.
SERVAAS VAN ROOYEN (A.-J.), archiviste et direc- teur du Musée de la ville, à La Haye	17 mars 1894.
DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ (H.-J.), directeur du cabinet royal de numismatique, rue de Java, 70 ^e , à La Haye	— —
BAHRFELDT (DOCTEUR Émile), Tempelhofer, Ufer 3 ^a , à Berlin	28 mars 1894.
ROSA (Alesandre), président de la <i>Junta de</i> <i>numismatica americana</i> , 543, Calle Péru, Buenos-Aires.	11 mai 1894.
VAN EEGHEN (Chr. J), bourgmestre, à Putten (Weluwe), Pays-Bas.	19 juin 1894.
VAN MEEUWEN (Pierre-Louis), Terweepark, 4, Leyde (Pays-Bas).	21 juin 1894.
SPEELMAN (CHEVALIER H.), Schotersingel, 11, Harlem	28 juin 1894.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1895 :

<i>Président d'honneur à vie :</i>	Mgr le chanoine baron FÉLIX BETHUNE.
<i>Président :</i>	M. le vicomte B. DE JONGHE.
<i>Vice-Président :</i>	M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM.
<i>Secrétaire :</i>	M. G. CUMONT.
<i>Bibliothécaire :</i>	M. ALPH. DE WITTE.
<i>Trésorier :</i>	M. ÉD. VANDEN BROECK.
<i>Contrôleur :</i>	M. ADI. DE ROISSART.

COMMISSION DE LA REVUE PENDANT L'ANNÉE 1895 :

MM. le vicomte B. DE JONGHE.
G. CUMONT.
A. DE WITTE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3^e TRIMESTRE 1894.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

- Allemagne.** — *Berliner Münzblätter*, n^o 165. — *Blätter für Münzfreunde*, n^{os} 194, 196 et 197.
- Amérique.** — *American journal of numismatics*, t. XXVIII, n^o 4 ; t. XXIX, n^o 1.
- Angleterre.** — *Numismatic chronicle*, 1894, part. I et II. — *Monthly numismatic circular*, n^{os} 19-21.
- Autriche-Hongrie.** — *Numismatische Zeitschrift*, t. XXV, 2^e partie. — *Monatsblatt*, n^{os} 130 et 131. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, n^{os} 48-50. — *Wiadomosci numismatyczno-archeologiczne*, n^{os} 18-21.
- Belgique.** — *Bulletin de l'Académie royale*, 1894, n^{os} 4-6. — *Messenger des sciences historiques*, 1894, 1^{re} liv. — *Revue bibliographique belge*, 1894, n^{os} 5-6. — *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. XIX, 2^e liv. — *Annales de la Société d'archéologie de Nivelles*, t. V, 1^{re} liv. — *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 2^e partie, n^{os} XVI. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VIII, 3^e liv.
- France.** — *Polybiblion*. Partie littéraire, t. LXX, liv. 5 et 6, t. LXI, liv. 1 ; partie technique, t. LXXII, liv. 5-7. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1894, liv. 3. — *Revue numismatique*, 1894, 2^e trimestre. — *Société de Borda*, 1894, 2^e liv.
- Italie.** — *Rivista italiana di numismatica*, 1894, fasc. II.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, t. II, 3^e liv.

Suisse. — *Revue suisse de numismatique*, t. IV, liv. 1 et 2.

Ouvrages non périodiques.

BARBEY. — *Médaille commémorative de Hedlinger*, Bruxelles, 1894, in-8°, 4 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

CUMONT. — *Lettre au sujet des tiers de sou d'or à la légende Trizctum*. Amsterdam, 1894, in-8°, 14 pages. — *Quelques poids monétaires de ma collection*. Bruxelles, 1894, in-8°, 7 pages, 1 planche (*Hommage de l'auteur.*)

DAREMBERG et SAGLIO. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, liv. n° XIX. (*Hommage des auteurs.*)

DE CASTELLANE (C^{te}). — *Les gros de 20 deniers tournois, dits florettes, frappés par le Dauphin au nom de Charles VI*. Paris, 1894, grand in-8°, 26 pages. — *Les gros de 20 deniers tournois, dits florettes, frappés par Charles VI*. Paris, 1894, gr. in-8°, 16 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

DE JONGHE (V^{te}). — *Monnaies et deniers de Flandre*. Bruxelles, 1894, in-8°, 8 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

DE MAN (M^{lle} M.). — *Sou d'or barbare trouvé en Frise*. Bruxelles, 1894, in-8°, 23 pages, 1 planche — *Vervalschte raadspenningen van Zierikzee*. Amsterdam, 1894, in-8°, 7 pages (*Hommage de l'auteur.*)

DE RENESSE (C^{te}). — *Dictionnaire héraldique*, t. II, 2^e fasc.

DE WITTE. — *Médaille religieuse de Notre-Dame de Bon-Secours, à Bruxelles*. Bruxelles, 1894, in-8°, 4 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

DÜNING. — *Theodor Stenzel*. Hannover, 1894, in-8°, 6 pages (*Hommage de l'auteur.*)

FROMONT et DE MEUNYNCK. — *Histoire des canonniers de Lille*. Lille, 1893, t. II, gr. in-8°, 328-74 pages, planches, plans et vignettes. (*Hommage des auteurs.*)

GNECCHI (E. et F.). — *Monete di Milano inedite*. Milano, 1894, in-4°, 107 pages, 19 vignettes (*Hommage des auteurs.*)

JOUIN et MAZEROLLE. — *Les Roëttiers, graveurs en médailles*. Macon, 1894, in-8°, 92 pages. (*Hommage de M. Mazerolle.*)

PIETTE. — *L'Époque éburnéenne et les races humaines de la période*

- glyptique*. Saint-Quentin, 1894, in-8°, 27 pages. (*Hommage de l'auteur*.)
- ROEST. — *Muntvondst op de Zelhemsche Heide*. Amsterdam, 1894, in-8°, 22 pages. (*Hommage de l'auteur*)
- SNOECK (CH.). — *Beschrijving van de enkele en dubbele Vroedschaps- of Stadhuispenningen der stad 's Hertogenbosch, van 1704 tot 1793*. Amsterdam, 1894, in-8°, 49 pages. — *Drie penninkjes van het mirakel van het Heilig Bloed te Boxmeer*. Amsterdam, 1893, in-8°, 5 pages, 1 planche. — *Acte van admissie om te bedelen te 's Hertogenbosch*. Amsterdam, 1894, in-8°, 6 pages, 1 planche. — *La corporation des ferblantiers à Bois-le-Duc*. Amsterdam, 1894, in-8°, 2 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur*)
- VAN RAEMDONCK (Dr). — *J.-A. Heynderickx de Saint-Nicolas, étalonneur du Pays de Waes*. Saint-Nicolas, 1894, gr. in-8°, 21 pages. (*Hommage de l'auteur*.)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Collection de monnaies et médailles espagnoles. (Envoi de M. Serrure.)
Monnaies françaises et étrangères. Vente à Paris, le 5 juillet 1894. (Envoi du même.) — *Cabinet numismatique*, nos de mars, avril, mai et juin 1894. — *Bulletin de numismatique*, n° 4. — *Exposition Bierman, à Anvers, catalogue*. — *Katalog der Papiergeld-Auktion*. (Envoi de M. Cubasch.) — *Der Frankfurter Münzfreunde*, n° 3. — *Numismatische Correspondenz*, nos 131-134. — *Numismatisches Offerten-Blatt*, n° 12. — *Trouvaille d'Amersfoort. Vente à Amsterdam*. (Envoi de M. Bom.) — *Muntvondst op de Zelhemsche Heide. Vente à Amsterdam*. (Envoi du même.) — *Numismatisches Verkehr*, 1894, nos 5 et 6. — *Catalogo di monete antiche*. Venise, 1894, n° 3.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. F. Vermeylen.

Médaille à l'effigie d'Alphonse de Marbaix, essai en plomb, par Frantz Vermeylen.

Don de M. T. Roest.

Trois médailles en argent — dont une rare et de grand module de Frédéric Guillaume. — 20 médailles en bronze des Pays-Bas et 1 token anglais.

Don de M. Simonis.

Six deniers impériaux romains. — 1 daldre de Tournai, 1646. — Gros au portail de Jean III, duc de Brabant, — Denier d'argent de Cologne. — Monnaie de cuivre et méreau de plomb d'Aix-la-Chapelle. — Monnaie russe en bronze. — Jeton d'argent de Joseph II et de Marie-Thérèse, 1773. — Pièce de cuivre de Charles de Gonzague. — 2 méreaux liégeois. — Évêché de Liège. 2 monnaies argent et 11 de cuivre. — Obsidionale d'Anvers 1814. — Angleterre, cuivre de Georges III, colonies anglaises, 3 pièces. — Colonies hollandaises, 1 pièce. — Perse, 2 pièces. — France, 3 pièces cuivre. — 1 poids monétaire d'Anvers. — Un jeton des Pays-Bas.

Don de M. De Munter.

Essai en nickel de la pièce de 20 centimes. — 2 jetons des Pays-Bas, 1578 et 1632. — 1 jeton de Louis XV, pour l'Artois. — Médaille van Berckel, coulage en étain. — Prison de Gand, 1 centime. — Cuivre de Louis XVI. — 5 baiocchi de Pie IX.

Don de M. Van der Beken.

Jeton officiel de l'Exposition universelle d'Anvers, gravé par M Michaux.

Don de M. Seeldrayers.

7 jetons des Pays-Bas.

Don de M. Van der Stappen

2 médaillons en plâtre, œuvres de M. Van der Stappen, l'un au buste de M. A. Henne, l'autre à l'effigie de Jacques Wiener.

Don de M le comte de Marsy.

Enseigne de pèlerinage de Notre-Dame de Cleri (fac-simile). — Société française d'archéologie : Congrès d'Abbeville, 1893. — Congrès de Saintes, 1894, 2 jetons de présence en bronze.

Don de M. Lemaire.

Cristoforo Colombo, médaille en bronze, gravée par M. V. Lemaire.

Don de M. De Meunynck.

7 petits deniers de Lille.

Don de M. le chevalier Snoeck.

Bractée de Groningue — Pièce de 4 mites de Gand. — Jeton brugeois

Don de M. A. de Witte.

Franc de Henri II. — Denier à la couronne de Charles VII. — Denier frappé à Nevers par Louis VI. — Royaume de Belgique : 5 pièces de nickel. — Royaume des Pays-Bas : 1 pièce de cuivre.

En tout : 59 monnaies, 17 jetons, 3 méreaux, 26 médailles, 2 médaillons en plâtre, 1 poids monétaire et 1 insigne de pèlerinage.

Bruxelles, le 20 avril 1894.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Les monnaies de Trèves pendant la période carolingienne (<i>suite et fin</i>), par M. P. BORDEAUX	5
Recherches numismatiques (<i>deuxième article</i>), par M. A. DE WITTE	27
L'œuvre du médailleur Nicolas Briot en ce qui concerne les jetons (<i>suite</i>), par M. J. ROUYER	35
Jean Lotin, hydrographe brugeois, par M. le B ^{on} JEAN BETHUNE.	53
Britomartis, la soi-disant Europe sur le platane de Gortyne, par M. JEAN N. SVORONOS	113
Note sur un denier inédit de Louis I, comte de LOOZ (1145-1171), suivie de quelques considérations sur les monnaies lossaines les plus anciennes et sur l'origine de l'atelier monétaire de Hasselt, par M. le D ^r BAMPS.	148
Histoire numismatique du Barrois, par M. L. MAXE-WERLY	165
Quelques monnaies inédites d'Ernest de Lynden, baron et ensuite comte de Reckheim (1603-1636), par M. le V ^{te} B. DE JONGHE	211
L'œuvre du médailleur Nicolas Briot en ce qui concerne les jetons (<i>suite</i>), par M. J. ROUYER	218
Documents de 1584 relatifs au nouveau lion d'or de Flandre, par M. CAMILLE PICQUÉ	240
Sou d'or barbare trouvé en Frise, par M ^{lle} MARIE DE MAN	305
Histoire numismatique du Barrois (<i>deuxième article</i>), par M. L. MAXE-WERLY	328
Monnaies et deniers de Flandre, par M. le V ^{te} BAUDOUIN DE JONGHE	365
Médaille religieuse de Notre-Dame de Bon Secours, à Bruxelles, par M. A. DE WITTE.	373

Quelques poids monétaires de ma collection, par M. G. CUMONT.	377
Documents numismatiques concernant l'atelier monétaire de Namur, des archives secrètes de l'État à Munich, par M. KULL	384
Histoire numismatique du Barrois (<i>troisième article</i>), par M. L. MAXE-WERLY	437
Quelques pièces rares ou inédites de ma collection, par M. G. CUMONT	469
L'œuvre du médailleur Nicolas Briot en ce qui concerne les jetons (<i>suite</i>), par M. J. ROUYER	482
François De Hondt, orfèvre, ciseleur, médailleur, par M. V. LE- MAIRE	510

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. R. SERRURE à MM. les Directeurs de la <i>Revue belge de numismatique</i>	66
Lettre de M. ADOLPHE MEYER, de Berlin, à M. le V ^{te} B. DE JONGHE, président de la Société royale belge de numisma- tique	249

NÉCROLOGIE.

Jean-Antoine Smits van Nieuwekerke, par M. le V ^{te} B. DE JONGHE	68
Le Chevalier de Stuers, par M. le V ^{te} B. DE J.	252
Charles Gustave Thieme	252
Hippolyte Coubeaux, par M. V. DE MUNTER	253
François-Lambert-Joseph Dumoulin, par M. le V ^{te} BAUDOUIN DE JONGHE	392
Théodore Stenzel, par M. A. DE WITTE	393
Don Basilio-Sébastien Castellanos, par M. le V ^{te} B. DE JONGHE	393
Jean-Auguste Le Catte	394
Adolphe Meyer, par M. le V ^{te} B. DE J.	537
Don Manuel-Vidal Quadras y Ramon, par M. A. DE W.	538

MÉLANGES.

Une médaille qu'on ne retrouvera pas, par M. le B ^{on} DE CHESTRET. — Jacques Delmotte, ajusteur juré de la province de Brabant,	
--	--

par M. A. DE WITTE. — A propos d'un triens mérovingien inédit (Embrun ou Yverdon), par M. le D^r C. F. TRACHSEL. — Théodore Van Berckel, à Vienne, par M. G. CUMONT. — Trouvaille de Momalle, par M. le D^r J. SIMONIS. — The copper, tin and bronze coinage and patterns for coins of England, par M. A. MONTAGU; compte rendu par M. A. de Witte. — Dictionnaire des figures héraldiques, compte rendu par M. le C^{te} M. de Nahuys. — Remaniement du système monétaire en Chine. (*Revue scientifique*.) — Jetons d'aumône valentinois à retrouver, et l'Atelier temporaire de Valence, en 1592, par M. R. VALLENTIN; compte rendu par M. G. CUMONT. — La médaille mortuaire du gouverneur général van Cloon, par M^{lle} M. DE MAN; compte rendu par M. le C^{te} M. de Nahuys. — Guida numismatica universale, par MM. F. et E. GNACCINI; annonce par M. A. de Witte. — 2^{me} partie du Catalogue descriptif des monnaies et médailles composant le médaillier de la Chaux-de-Fonds; compte rendu par M. G. CUMONT. — Médaille commémorative de Hedlinger, par M. G. BARBEY. — Poids monétiformes de Toulouse. (A propos de l'article de M. Trachsel), par M. le C^{te} DE MARSY. — The coinage of the European continent, par M. HAZLITT; annonce par M. A. de Witte. — Découverte, près de Liège, d'un exemplaire varié de la médaille à l'effigie du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, par M. le D^r J. SIMONIS. — Essai de restitution des systèmes monétaires macédoniens des rois Philippe et Alexandre, et du système monétaire égyptien de Ptolémée Soter, par M. MICHEL C. SOUTZO; compte rendu analytique par M. le V^{te} B. de Jonghe. — La médaille destinée aux exposants de l'Exposition de Chicago, annonce par M. G. CUMONT. — Curieuse trouvaille monétaire au Congo d'un denier d'Adrien, par M. CAM. PICQUÉ — Observations au sujet de la médaille de Charles le Téméraire découverte à Vottem, par M. G. CUMONT. — Les monnaies frappées à Bruxelles, en 1576, par M. A. DE WITTE. — Sommaire des publications périodiques.

69

Deneraux intéressant les Pays-Bas offerts à la Société royale de numismatique par M. Jules Rouyer; notice sur ces poids par M. A. DE WITTE. — A. Schenk, médailleur suisse, par M. le D^r CH. TRACHSEL. — Les trésors d'Ettelbrück, de Reichlange et

- d'Arnsdorf. Numismatique luxembourgeoise, par M. N. VAN WERVEKE, compte rendu par M. A. de Witte. — Trouvaille de Hermeton-sur-Biert, par M. G. CUMONT. — Encore la médaille de Charles le Téméraire, trouvée à Vottem, réponse de M. le Dr J. SIMONIS. — *La Correspondance historique et archéologique*, recueil dirigé par MM. BOURNON et MAZEROLLE, annonce par M. A. de Witte. — Un triens de Rodez (Aveyron) trouvé à Namur, par M. G. CUMONT. — L'impératrice Sulpicia Dryantilla et ses monnaies; note à propos d'une trouvaille, par M. le C^{te} M. DE NAHUY. — Quelques mots sur l'étude de la numismatique mérovingienne, par M. J. E. TER GOUW. — Cours de numismatique grecque à la Sorbonne, par M. THÉODORE REINACH. — *Festschrift zur Feier des fünfzigjährigen Bestehens der numismatischen Gesellschaft zu Berlin*, compte rendu par M. Frédéric Alvin. — Constitution d'une Société de numismatique à Buenos-Aires. — Devises et cris de guerre de la Noblesse belge, par M. DE RIDDER. — Statère d'or gaulois trouvé par M. P. COGELS dans sa propriété de Deurne lez-Anvers. — Les relations monétaires entre la Flandre et l'Angleterre, par M. A. DE WITTE, compte rendu par M. le vicomte B. de Jonghe. — *Die Vermählungs Medaillen des herzoglichen Hauses Sachsen Coburg und Gotha, von Dr EMIL. BAHRFELDT*; compte rendu par M. Frédéric Alvin. — Encore à propos d'un compte rendu, par M. J. TH. DE RAADT. — Trouvailles de Deerlyk et de Veerle, par M. A. DE WITTE. — Sommaire des publications périodiques 254
- Médaille Colomb, par M. A. DE WITTE. — Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain, par M. A. DE WITTE; annonce par M. Éd. Vanden Broeck. — Les monnaies grecques, par M. ADRIEN BLANCHET; compte rendu par M. A. de Witte. — Histoire illustrée des monnaies et jetons du Canada, par M. P. N. BRETON; compte rendu par M. A. de Witte. — Trouvaille de Lennick-Saint-Martin, par M. G. CUMONT. — Documents concernant Nicolas Del Rée, publiés par M. A. DE WITTE. — Traité de numismatique du moyen âge, par MM. A. ENGEL et R. SERRURE; compte rendu par M. G. Cumont. — Les fleurs de lis de l'ancienne

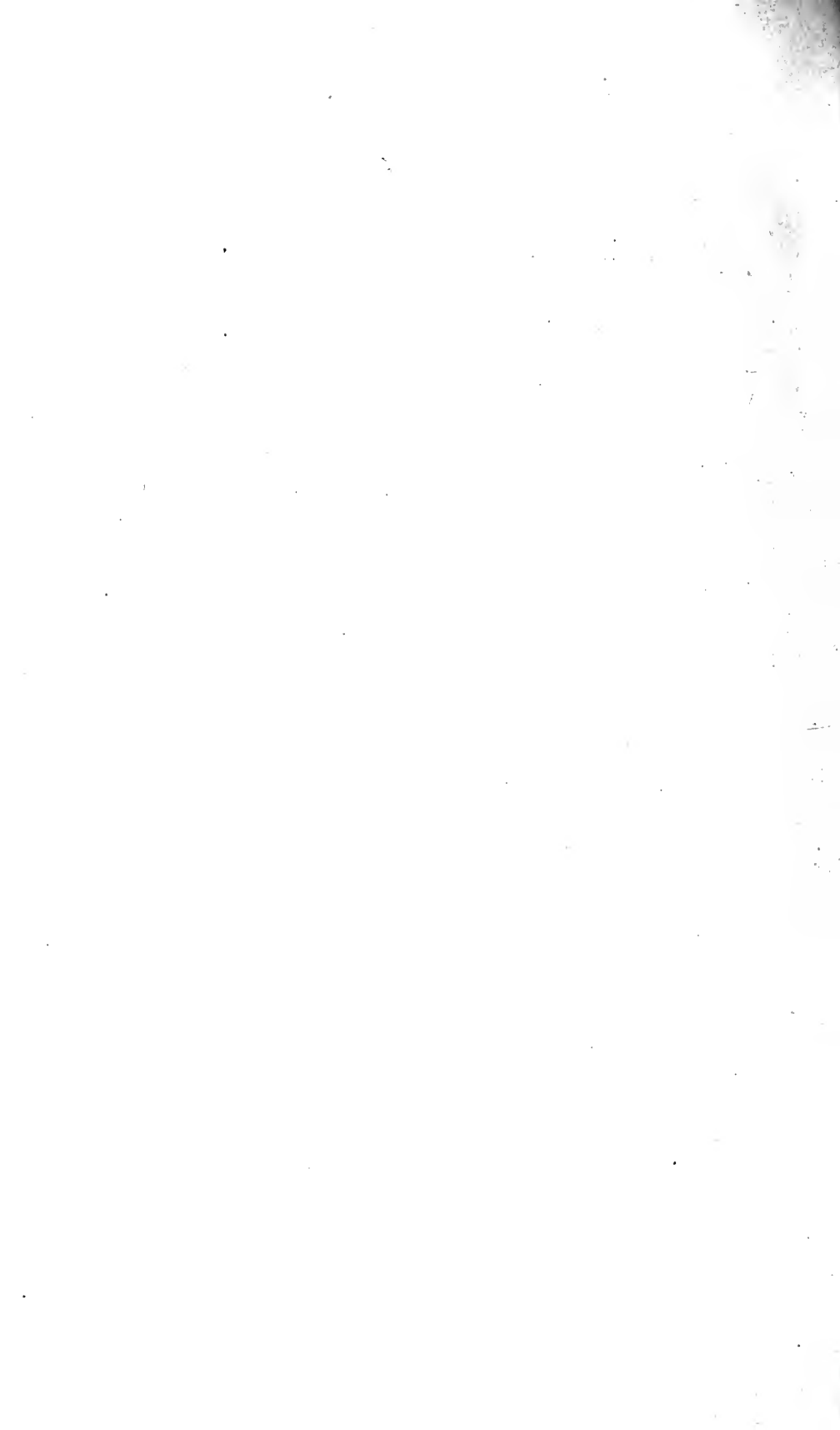
monarchie française, leur origine, leur nature, leur symbolisme, par M. J. VAN MALDERGHEM; compte rendu par M. A. de Witte. — Le prix Duchalais décerné à M. PROU pour son Catalogue des monnaies françaises de la bibliothèque nationale (monnaies mérovingiennes). — Œuvres de M. ALESSANDRO ROSA, président de la Junta de numismatica americana, offertes à la Société royale de numismatique; annonce par M. A. de Witte. — Uber Schulmünzen im ehemaligen Kurhessen, von Oberlehrer Dr KARL KNABE; compte rendu par M. Seeldrayers. — Die deutschen Münzen der sächsischen und frankischen Kaiserzeit, par M. H. DANNENBERG; compte rendu par M. A. de Witte. — Trouaille de la rue Léopold à Bruxelles, par M. G. CUMONT. — Liste des pièces de la collection de M. le Dr J. BRETTAUER, de Trieste; annonce par M. A. de Witte. — Compte rendu, par M. A. de Witte, de la vente de la collection de monnaies flamandes de M. CH. VAN PETEGHEM. — Sommaire des publications périodiques 395

Contremarque appliquée sur des monnaies d'argent espagnoles et hispano-américaines dans les Pays-Bas méridionaux, durant la seconde moitié du xvii^e siècle, par M. A. DE WITTE. — Note sur un document inédit du xvii^e siècle, concernant certaines attributions de l'essayeur de la Monnaie d'Anvers, par M. C. BAMPs. — Tome IV de la Description générale des monnaies mérovingiennes, par M. A. DE BELFORT; compte rendu par M. A. de Witte. — Trouaille de Tilbourg, par M. G. CUMONT. — Monete di Milano inedite, par MM. F. et E. GNECCHI; compte rendu par M. A. de Witte. — Sur la classification des monnaies carolingiennes, par M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY; compte rendu par M. le Ct^e de Marsy. — Les Roettiers, graveurs en médailles, par MM. HENRY JOUIN et F. MAZEROLLE; compte rendu par M. A. de Witte. — Trouaille, à Louvain, de monnaies du xiv^e siècle, par M. F. VERMEYLEN. — Troisième édition du Guide numismatique universel de MM. F. et E. GNECCHI; compte rendu par M. A. de Witte. — Sur la signification des types monétaires des anciens, par M. J. SVORONOS; compte rendu par M. A. de Witte. — Monnaies découvertes dans le cimetière franc de Ciplý (Hainaut), par M. G. CUMONT; compte

rendu par M. F. Mazerolle. — Notice sur les monnaies duciales de Bourgogne (première race, 1031-1361), par M. A. DE BARTHÉLEMY; compte rendu par M. G. Cumont. — Sommaire des publications périodiques 539

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE. — Extraits des procès-verbaux :

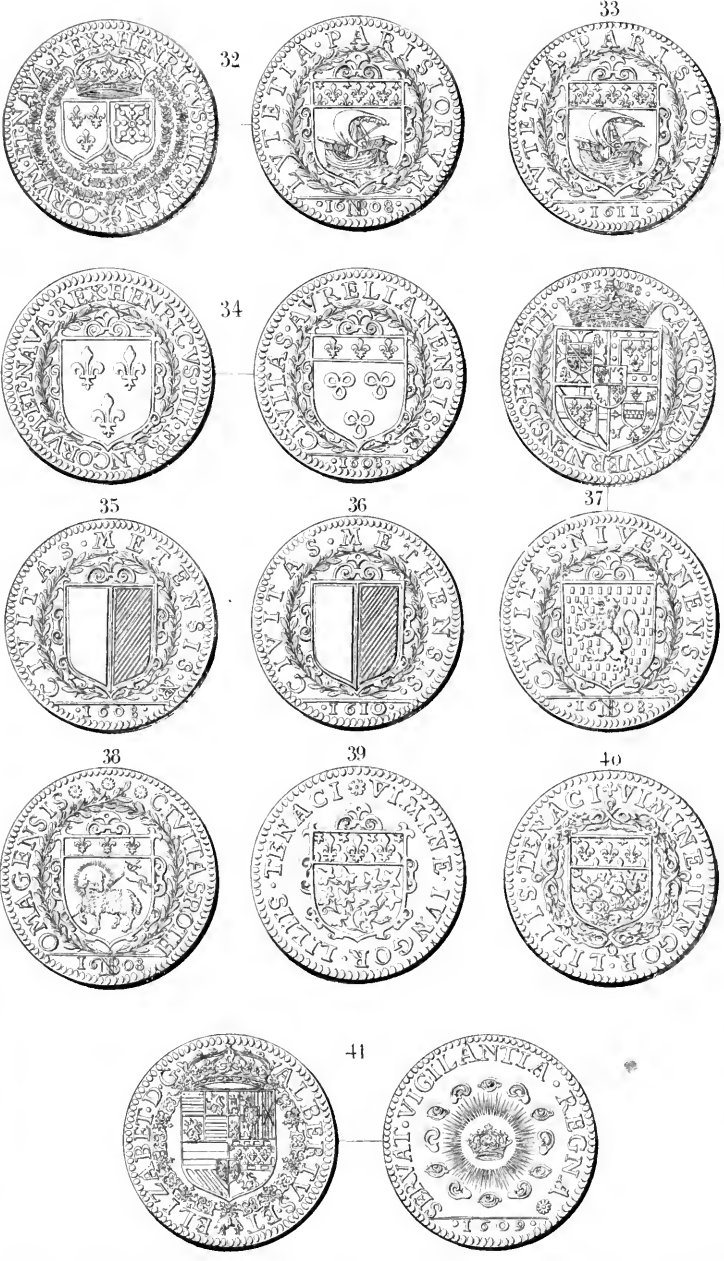
Liste des ouvrages reçus.	109, 300, 432, 592
Cabinet numismatique	112, 303, 435, 594
Réunion du bureau du 12 janvier 1894	299
Réunion du bureau du 17 mars 1894.	425
Réunion du bureau du 28 mars 1894.	425
Réunion du bureau du 11 mai 1894	426
Assemblée extraordinaire tenue à Anvers le 27 mai 1894, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville	426
Réunion du bureau du 19 juin 1894	556
Réunion du bureau du 21 juin 1894	<i>ib.</i>
Réunion du bureau du 28 juin 1894	557
Assemblée générale ordinaire du 1 ^{er} juillet 1894	<i>ib.</i>
Liste des membres au 1 ^{er} octobre 1895	575
Bureau de la Société pendant l'année 1895	591
Commission de la <i>Revue</i> pendant l'année 1894	591
Table des matières.	597
Table des planches.	603

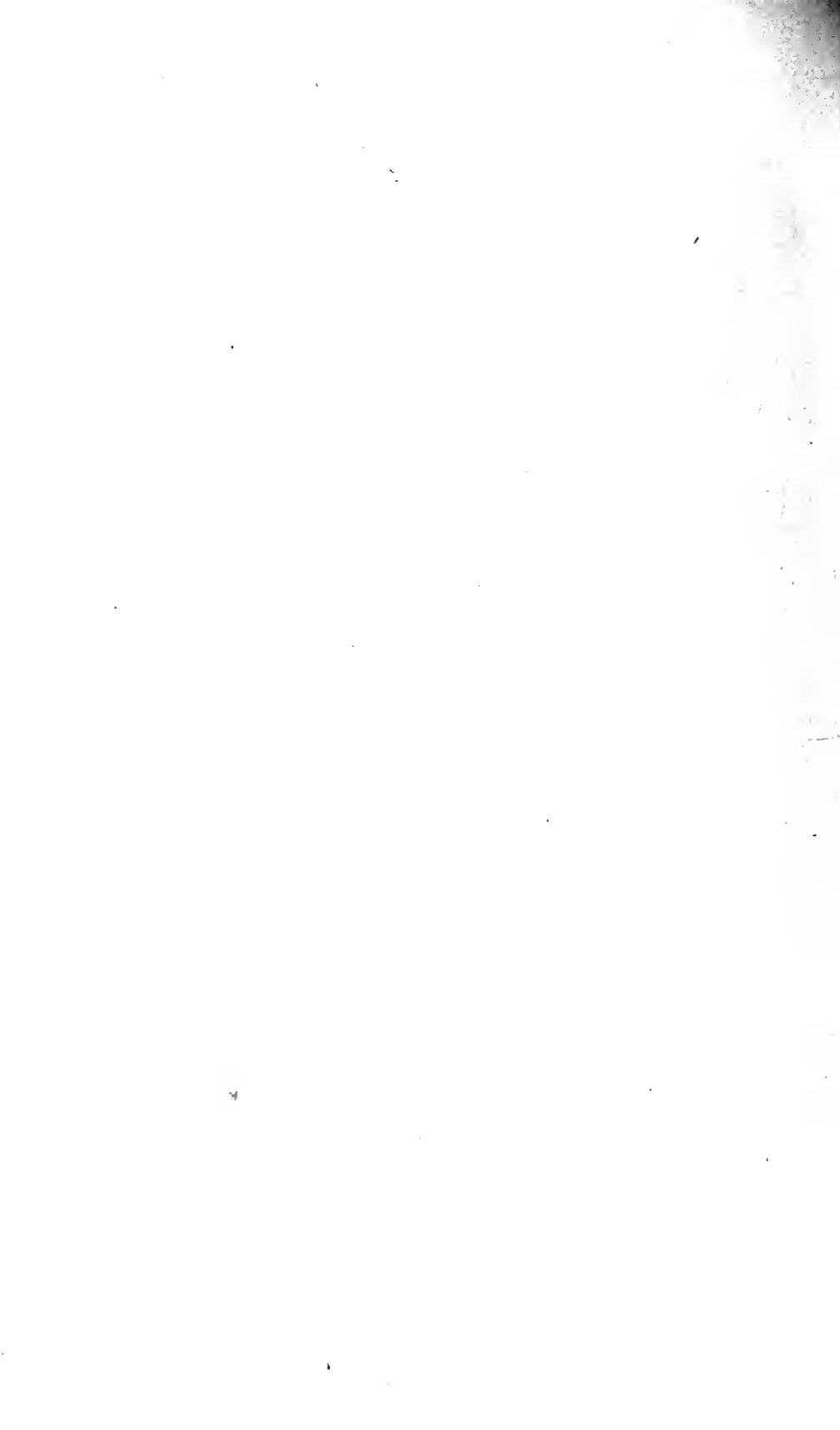


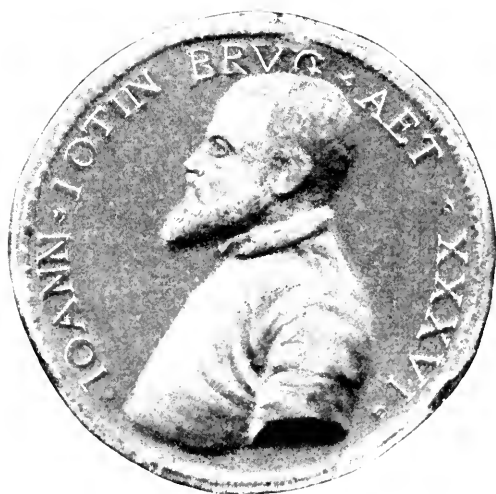


G. Van der Smissen













MONNAIES CRÉTOISES



1



R.



2



R.



3



R.



4



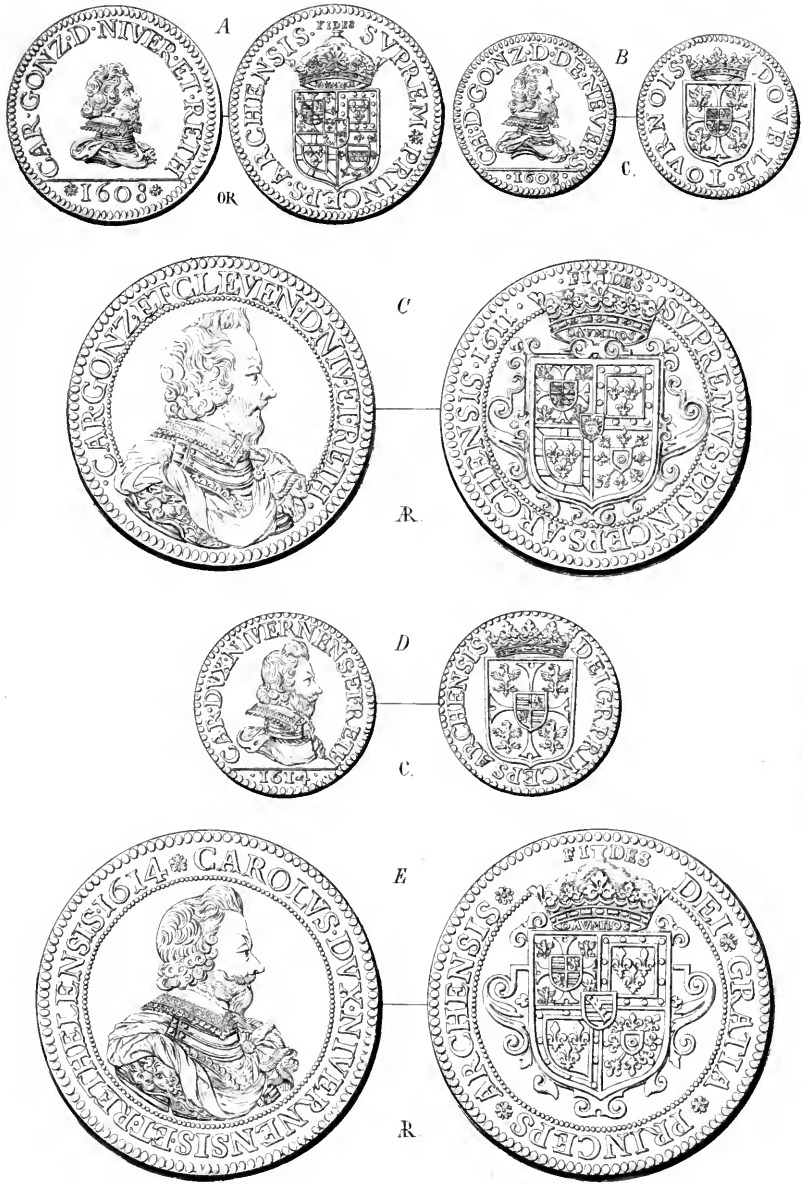
R.



5



C.





42



43



44



45



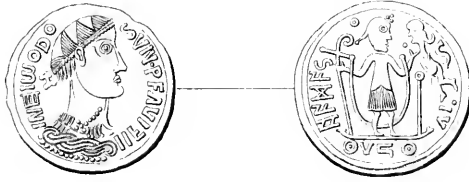
46



47



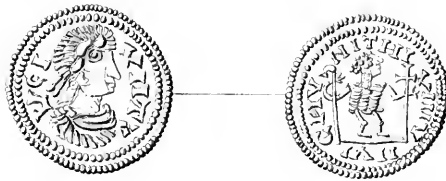
1^o SOU D'OR TROUVÉ EN FRISE ET PORTANT HAMA
EN CARACTÈRES RUNIQUES.



2^o SOU D'OR FRAPPÉ À LIMOGES.

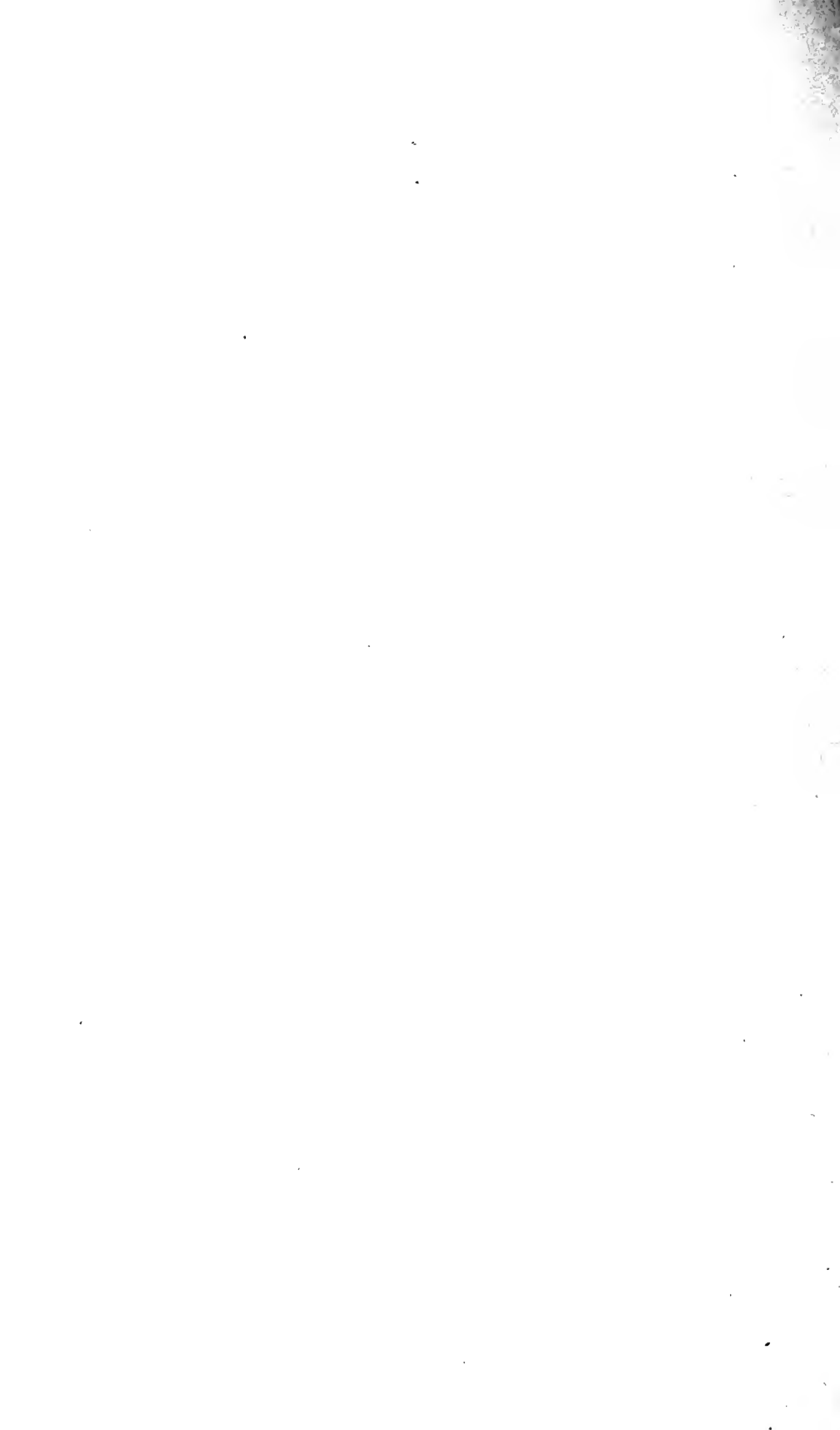


3^o SOU D'OR TROUVÉ EN FRISE FAISANT L'OBJET
DE CETTE ÉTUDE.



4^o DENIER D'ARGENT DE PÉPIN LE BREF, FRAPPÉ
À DURSTEDÉ ET TROUVÉ DANS CETTE VILLE







1



.R



2



.R



3

OR



5



6



4

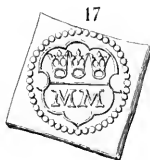
OR



7











1



3



2



4



5



6



5



7



8



9



48



49



50



51



52



TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

DOUZE VOLUMES COMPOSANT LES TROISIÈME ET QUATRIÈME SÉRIES

DE LA

REVUE NUMISMATIQUE

(1857-1868)

PAR ALEXANDRE PINCHART

CHEF DE SECTION AUX ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ
ROYALE DE NUMISMATIQUE BELGE, ETC.

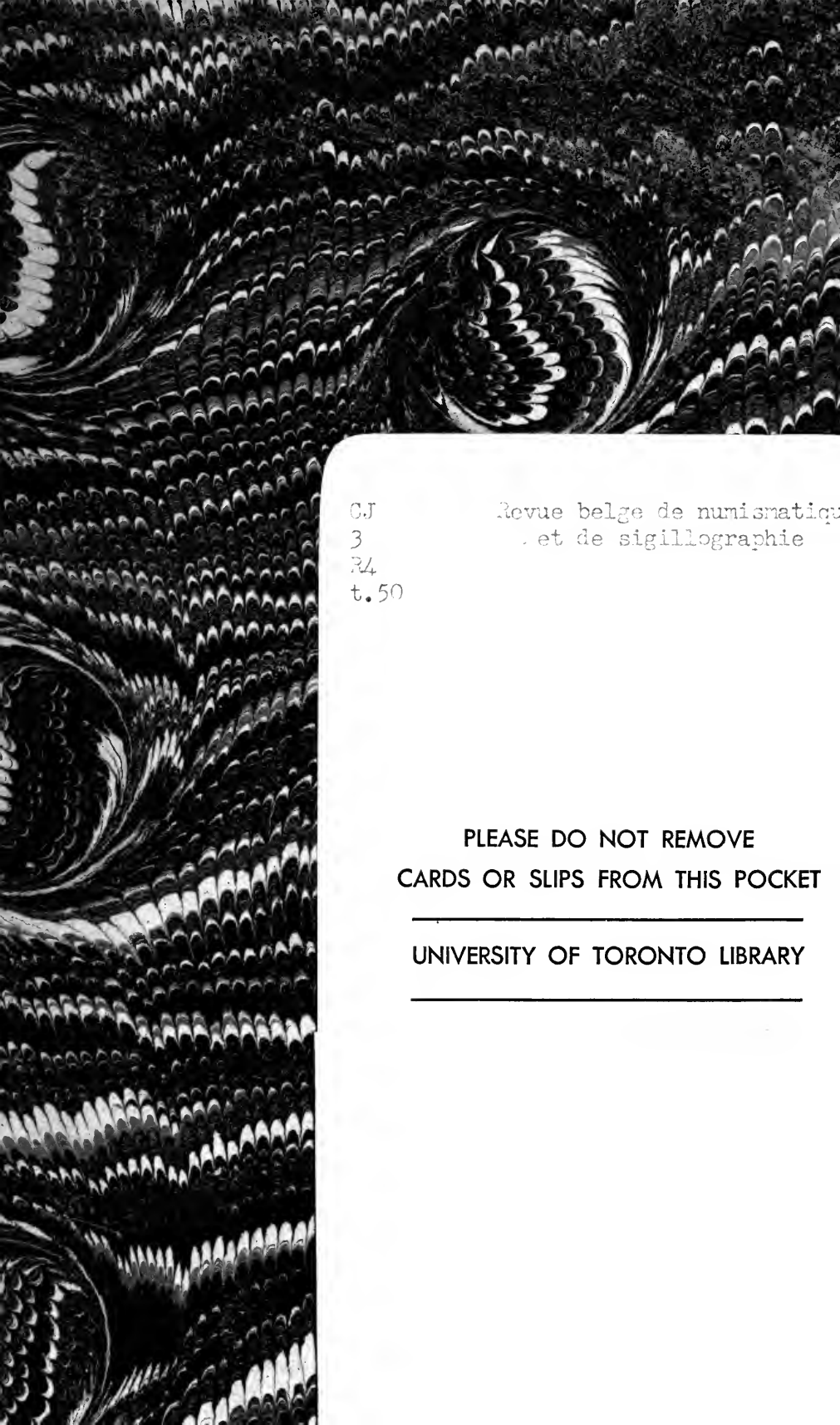
BRUXELLES, 1872

Pour recevoir la table, il suffit d'adresser un bon de poste de
5 francs à M. Ed. Vanden Broeck, trésorier de la Société royale
de numismatique, rue du Commerce, 50, à Bruxelles.









CJ
3
R4
t.50

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

